DOCTORAT SOCIETES BRETAGNE TEMPS LOIRE TERRITOIRES

UNIVERSITÉ DE NANTES

THESE DE DOCTORAT DE SOCIOLOGIE

L'UNIVERSITE DE NANTES

ECOLE DOCTORALE N° 604
Sociétés, Temps, Territoires
Spécialité : « *Sociologie* »

Par
Mickaël GUERIN

« Travailler comme les *Gadjé* ?»

Recomposition des activités économiques et salarisation des Gens du voyage

Thèse présentée et soutenue à Nantes, le 24 septembre 2021
Unité de recherche : CENS

Rapporteurs avant soutenance :

	Maud SIMONET	Directrice de recherches CNRS, Université Paris Nanterre
	Swanie POTOT	Chargée de recherches CNRS, HDR, Université Côte d'Azur

Composition du Jury :

Présidente :	Isabelle COUTANT	Directrice de recherches CNRS, EHESS
Examinatrices :	Claire COSSEE	Maitresse de conférences en sociologie, Université Paris Est Créteil
	Isabelle COUTANT	Directrice de recherches CNRS, EHESS
Dir. de thèse :	Marie CARTIER	Professeure de sociologie, Université de Nantes
Co-dir. de thèse :	Jean-Noël RETIERE	Professeur émérite de sociologie, Université de Nantes

« Cher Critias tu me traites comme si je prétendais savoir les choses sur lesquelles tu m'interroges, et qu'il dépendit de moi de m'accorder avec toi. Il n'en est rien. Je cherche…Et, si je cherche, c'est que moi-même je ne sais pas. »

Platon, Charmide, 165 b,c

Remerciements

Si un travail de recherche est une aventure personnelle, c'est aussi une équipée collective. Pour moi, celle-ci a croisé le chemin d'une multitude de personnes sans lesquelles ce travail n'aurait pu être ce qu'il est. Ne pouvant tous les citer je les remercie ici de les avoir rencontrés.

Je pense ici à tous les Voyageurs, hommes, femmes, adolescents et enfants que j'ai coudoyés au cours de cette recherche. Les années passées marquées par leur hospitalité et la qualité de leur accueil sont à la base de ce travail ethnographique.

Celui-ci s'est construit dans le cadre de mon activité professionnelle de conseiller à l'emploi et de bénévole dans 2 associations de Voyageurs. Ce travail est aussi le fruit des rencontres de ces hommes et femmes. Je reste redevable à tous ceux, collègues, bénévoles ou salariés d'associations spécialisées auprès des Voyageurs, de structures de l'insertion par l'activité économique ou d'établissements sociaux ou médico-sociaux pour le temps, les échanges et l'attention accordés.

Je remercie très sincèrement mes directeurs de recherche Marie Cartier et Jean-Noël Retière pour leurs qualités humaines et professionnelles. Je sais ce que ce travail leur doit autant par rapport à leur disponibilité, la qualité de leurs conseils qu'au regard de leur investissement dans la direction de cette recherche. Ma gratitude est d'autant plus importante qu'il me semble qu'il leur aura fallu un courage certain pour accepter de me diriger dans cette recherche alors que je n'avais pas effectué de travaux de sociologie depuis plusieurs années.

Je souhaite également exprimer ma reconnaissance aux membres de mon comité de suivi, Estelle d'Halluin et Yasmine Siblot pour leurs retours et conseils toujours pertinents lors de la construction de ce travail.

Je remercie vivement les membres du Jury, Claire Cossée, Isabelle Coutant, Maud Simonet, et Swanie Potot, d'avoir accepté de lire et discuter ce travail.

J'exprime ma gratitude au laboratoire du Cens pour m'avoir accueilli et permis de conduire cette recherche. Je remercie particulièrement Laurence pour sa disponibilité, sa patience et sa pédagogie face à mes lacunes statistiques ainsi que pour ses conseils avisés et son assistance toujours prévenante devant mes interrogations.

Un remerciement aux doctorants du Cens, qui ont pu s'interroger sur la réalité de mon existence durant plusieurs années, mais se sont montrés accueillants et disponibles au cours des dernières étapes de ce travail.

J'ai une pensée pour Richard, pour son enthousiasme, sa sollicitude et son aide sur mes données statistiques. Je remercie également Olivier pour sa relecture de la conclusion.

Une thèse est un travail au long cours et nous recherchons des compagnons de route pour nous accompagner. J'ai eu la chance de cheminer avec Régis et Erell dont le soutien et les encouragements lors de nos fructueux échanges n'ont jamais faiblis depuis le début de ce travail de recherche. Je leur exprime ma profonde gratitude pour leur amitié, le temps accordé sur toutes ces années ainsi que pour la relecture des chapitres de cette thèse.

Enfin, un remerciement à ma famille, mes parents et mes amis auprès desquels j'ai pu puiser un inconditionnel appui et toujours trouver attention et réconfort.

Pour conclure, je remercie ma femme Bérengère et mes enfants pour leur indéfectible soutien au quotidien, leur patience et leur compréhension face à mon manque de disponibilité, notamment sur ces derniers mois de rédaction.

A Jean et Charline…

Sommaire

Remerciements 5
Sommaire 7
Sigles utilisés 11

INTRODUCTION GENERALE 13

CHAPITRE INTRODUCTIF 15

I. LA SOCIETE SALARIALE ET LES GENS DU VOYAGE 15
- **A. L'insertion par l'emploi : une politique publique récente à destination des Gens du voyage** 16
- **B. L'économie tsigane vue par les sciences sociales** 23
- **C. Comment nommer ? Une désignation parmi tant d'autres** 32

II. UNE ENQUETE ETHNOGRAPHIQUE ENTRE CADRE INSTITUTIONNEL ET CADRE DOMESTIQUE 44
- **A. Un corpus lié à une action de recherche d'emploi salarié** 44
- **B. Une immersion ethnographique par-delà l'AME** 62

III. UNE POPULATION PERIURBAINE, PRECAIRE, MAIS NON ISOLEE 70
- **A. Les Gens du voyage en Loire-Atlantique : une implantation péri urbaine ancienne.** 71
- **B. Du type d'habitat à l'inscription spatiale** 87
- **Plan général de la thèse** 94

PARTIE I _ DEVENIR INDEPENDANT, UNE DOUBLE ADAPTATION 97
- **Introduction de la première partie** 97

CHAPITRE 1 _ FAIRE LA FERRAILLE : UN CRENEAU MENACE 101
- **Introduction du chapitre** 101

I. LA MARCHANDISATION DU RECYCLAGE DES METAUX : CONCURRENCE ET REGLEMENTATION CROISSANTES 104
- **A. La soumission aux prix** 106
- **B. Un service de débarrassage de ferraille sous statut de micro-entrepreneur** 110
- **C. Une activité masculine entre force et virilité** 112

II. COMMERCE DES METAUX, FIDELISATION D'UNE CLIENTELE ET INSCRIPTION TERRITORIALE 115
- **A. La prospection de clients particuliers ou professionnels** 115
- **B. Faire la ferraille : une activité principale** 118
- **C. Faire la ferraille : une activité économique parmi d'autres au rythme des saisons** 121

III. RECUPERER EN DECHETERIE : LA REGLEMENTATION A LA SOURCE D'UN SENTIMENT DE RELEGATION 126
- **A. Faire avec la règlementation** 127
- **B. Récupérer, trier, déferrer : suivre la législation** 134

IV. RECUPERER EN DECHETERIE : S'ACCOMMODER DE L'ENCADREMENT INSTITUTIONNEL. 137
- **A. Le Groupement des Récupérateurs de Métaux (GRM) : un exemple d'encadrement de pratique** 137
- **B. Pratiques adaptatives et tactiques pour s'accommoder de la législation** 142

V. UNE ACTIVITE ECONOMIQUE INFORMELLE VALORISEE ET VALORISANTE : LA PECHE A LA CIVELLE 150
- **A. Une activité réservée et codifiée au sein de l'entre-soi** 151
- **B. Des règles collectives à respecter** 152
- **C. Une économie souterraine solidaire, lucrative mais à risque** 153
- **Conclusion du chapitre** 159

CHAPITRE 2 _ DES ACTIVITES ARTISANALES INSCRITES DANS L'ECONOMIE DE MARCHE 163

Introduction du chapitre **163**

I. GERER SON TEMPS ET SON TRAVAIL 164

A. Des activités aisées à mettre en œuvre **165**

B. La pluri-activité : une offre ouverte de multiservices **169**

II. LE CONTROLE DES METIERS REGLEMENTES 174

A. Le contrôle de la qualification professionnelle **175**

B. Nouvelles formalités **178**

III. CREER SON ENTREPRISE : AVANT TOUT, AVOIR DES PAPIERS 184

A. Activités affichées, activités exercées, activités enregistrées **185**

B. Une appréhension élargie des activités économiques des Voyageurs **189**

C. Devenir commerçant pour justifier de la création d'une entreprise **194**

D. « Faire professionnel » pour éviter les contrôles **197**

IV. VERS UNE PROSPECTION DEMATERIALISEE ? 200

A. De l'annonce à son contenu : les enjeux de la description des activités **204**

B. Donner des gages de sérieux **207**

Conclusion du chapitre **211**

CHAPITRE 3 _ LE COMMERCE : UN AJUSTEMENT ENTRE PROSPECTION DE GADJE ET CREATION DE NICHES ECONOMIQUES COMMUNAUTAIRES 215

Introduction du chapitre **215**

I. LE COMMERCE AMBULANT : UNE ACTIVITE TRADITIONNELLE EN VOIE DE FRAGILISATION 216

A. L'exemple de la vente de tapis. Régularité de parcours, « capital gadjikano » et ressources locales 216

B. Mécanique automobile et vente de véhicule d'occasion : entre débrouille et inscription locale 230

C. Commerçants occasionnels sur les marchés : une économie aléatoire et complémentaire **238**

II. DE NOUVELLES ACTIVITES PROFESSIONNELLES REMUNERATRICES AU SEIN DE L'ENTRE-SOI : DE L'UTILISATION DES RESEAUX SOCIAUX AUX MARCHES DE VOYAGEURS 245

A. La vente sur Internet : Facebook, Snapchat **247**

B. Commerce au sein de l'entre-soi : de la prospection directe sur les lieux de vies aux marchés de Voyageurs **255**

Conclusion du chapitre **265**

Conclusion de la première partie **268**

PARTIE II _ DES ACTIVITES INDEPENDANTES A LA DIFFUSION DU SALARIAT 271

Introduction de la seconde partie **271**

CHAPITRE 4 _ L'ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL AU SERVICE DE L'INDEPENDANCE 273

Introduction du chapitre **273**

I. VERS UN DROIT COMMUN DE CIRCULER ET DE TRAVAILLER 273

A. Le statut d'auto-entrepreneur : une aubaine ? **274**

B. Accompagner les micro-entrepreneurs **282**

II. ÊTRE EN REGLE, JOUER AVEC LES REGLES 291

A. Perceptions et usages des revenus du travail **291**

B. Travailleurs indépendants et allocataires RSA : des attentes convergentes **295**

C. Recourir à des entreprises privées pour « être tranquille » **304**

Conclusion du chapitre **309**

CHAPITRE 5 : LE SALARIAT, UNE INITIATIVE VOLONTAIRE SOUS TENSION BUREAUCRATIQUE 311
Introduction du chapitre 311

I. LA SALARISATION VUE PAR LES TRAVAILLEURS SOCIAUX 313
A. Une population perçue comme indocile et réfractaire 313
B. L'accompagnement comme support d'insertion 324

II. DES USAGES PLURIELS DES DISPOSITIFS DE RECHERCHE D'EMPLOI 331
A. Contourner les obligations contractuelles 332
B. Délaisser les obligations de contractualisation. 340
C. Un recours instrumental au salariat : éviter l'emprisonnement 344

III. S'IMPLIQUER DANS LA RECHERCHE D'UN EMPLOI SALARIE 347
A. Des usages connexes au salariat 347
B. Usages valorisés et valorisants du salariat 353
Conclusion du Chapitre 364

CHAPITRE 6 : UNE INITIATIVE VOLONTAIRE SOUS TENSION COMMUNAUTAIRE 367
Introduction du chapitre 6 367

I. LE SALARIAT : AJUSTEMENT ET DESAJUSTEMENT AUX MODELES FAMILIAUX 369
A. Entre économie domestique et salariat 370
B. Le salariat féminin sous tension des rôles familiaux 372
C. Un rapport féminin au salariat : la crainte et ses parades 382

II. LA LOCOMOTION MOTORISEE, UN ENJEU VITAL 385
A. Usages sexués du deux-roues motorisées 385
B. Se marier : conduire 390

III. LE SALARIAT UNE DIFFUSION TIMIDE MAIS REELLE 398
A. Des emplois de relégation 398
B. Evaluation des emplois : des critères spécifiques 402
C. Vers une multiplication des secteurs et postes salariés chez les jeunes Voyageurs 406
Conclusion du chapitre 410

CONCLUSION GENERALE 413

TABLE DES ILLUSTRATIONS 425

BIBLIOGRAPHIE 427

ANNEXES 453
Annexe 1 - Tableau de présentation des principaux enquêtés cités. 453
Annexe 2 - Habitat et stationnement en Loire-Atlantique 474
Annexe 3 - Extraits de documents de travailleurs indépendants. 476
Annexe 4 - Annonces Internet de prestations de services de travailleurs indépendants. 479
Annexe 5 - Affiches publicitaires pour des marchés de Voyageurs en France. 483
Annexe 6 - Représentations de l'Analyse de Correspondances Multiples 486

TABLES DES MATIERES 493

Sigles utilisés

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

AME : Action de Médiation Emploi

ANEFA : Association Nationale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture

ANPE : Agence Nationale Pour l'Emploi

ASF : Allocation de Soutien Familial

CAF : Casse d'Allocation Familiale

CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment.

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CER : Contrat d'Engagement Réciproque (dans le cadre du RSA)

CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale.

CIE : Contrat Initiative Emploi

CLI : Commission Locales d'Insertion

CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat

CMU : Couverture Maladie Universelle

CMU-C : Couverture Maladie Universelle Complémentaire

CMS : Centre Médico-Social

CNED : Centre National d'Enseignement à Distance

CNLE : Conseil National des politiques de Lutte contre la pauvreté et l'Exclusion sociale

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DE : Demandeur d'Emploi

DELD : Demandeur d'Emploi Longue Durée

DILA : Direction de l'Information Légale et Administrative.

DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

ERRC : Europea Rom Right Center

FEDEREC : Fédération des Entreprises du Recyclage

FMI : Fonds Monétaire International

FNAE : Fédération Des Auto-Entrepreneurs,

FNASAT: Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et les Gens du voyage

FSE : Fonds social européen

GISTI : Groupe d'information et de soutien des immigré·e·s

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

HALDE : Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité)

HALEM : Habitants de Logements Éphémères ou Mobiles

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MOUS : Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale

ONG : Organisation non Gouvernementales

PDH : Plan Départemental de l'Habitat

PDI : Programme Départemental d'Insertion

PLALHPD : Plan Local d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées

PNAE : Plan National d'Action pour l'Emploi du Gouvernement

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PPAE : Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi

PUMA Protection Universelle Maladie.

RCS : Registre du Commerce et des sociétés

RMI : Revenu Minimum d'Insertion

RSA : Revenu Minimum d'Activité

SAE : Stage d'Accès à l'Entreprise

SDAGV : Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage

SDF : Sans Domicile Fixe

SDS : Sans Domicile Stable

SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté

SMHGV : Syndicat Mixte pour l'Hébergement des Gens du Voyage

SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.

UE : Union Européenne

UNEDIC : Union Nationale interprofessionnelle pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce

UNISAT : Union Nationale des Instituions Sociales d'Action auprès des Tsiganes

Introduction Générale

« Les mendiants en voiture, ces innombrables familles de bohémiens, parcourent les compagnes, avec leurs maigres attelages, demandant l'aumône, vivant eux et leur haridelle, de rapine et de pillage ; ils campent dans leurs charrettes aux abords des villes, où ils envoient leurs enfants, sous prétexte de vendre des paniers d'osier, implorer la charité publique. Plusieurs circulaires ministérielles ont prescrit de faire la chasse à ces vagabonds en voiture, mais grâce à la facilité des maires, grâce surtout à la difficulté d'emprisonner toutes les familles de traînards et de mettre leurs équipages en fourrière, on les laisse impunis. Cette tolérance est fâcheuse ; ces sauterelles, comme les vagabonds basanés de Perpignan, devraient être, dans l'intérêt public, sévèrement réprimés. »

Paul Cère., 1872

Ce travail de recherche porte sur les activités économiques des Gens du voyage, sur leurs rapports au salariat et aux politiques d'insertion qui leur sont destinées. Il s'appuie sur un travail ethnographique débuté en 2014 auprès d'une population périurbaine d'une grande métropole de l'Ouest de la France, majoritairement constituée d'allocataires des minimas sociaux. Le terrain d'enquête s'est constitué à partir d'une activité professionnelle de conseiller à l'emploi menée uniquement auprès de cette population. Dans ce cadre, les enquêtés ont été rencontrés sur leurs différents lieux de vie : certains étaient installés sur des terrains privés, d'autres séjournaient de manière prolongée sur des aires d'accueil pour les Gens du voyage, d'autres enfin stationnaient sur des espaces illicites lorsqu'ils n'alternaient pas l'une ou l'autre de ces situations. Au début de cette recherche, j'envisageais d'explorer les effets de la présence d'associations de Gens du voyage sur les politiques publiques locales dans la mise en œuvre d'actions spécifiques. Cependant, avec le temps, les observations de terrain ont découvert l'objet de recherche (Schwartz, 2011 : 353-354) et la question des activités économiques et de l'emploi salarié a supplanté cette première orientation. En effet, au quotidien, des Gens du voyage me sollicitaient pour obtenir un emploi salarié (mission d'intérim ou CDD (Contrat à Durée Déterminée)). Cette situation se confrontait aux réflexions de professionnels (salariés d'associations spécialisées, travailleurs sociaux, assistantes sociales, agents des services insertion du département) qui me faisaient part de la difficulté de travailler auprès de personnes qui ne cherchent pas d'emploi salarié, de « *faire entrer des carrés dans des ronds* » comme m'avait dit une collègue. Parallèlement à ces remarques entendues dans le cadre professionnel, mon questionnement confrontait des pratiques de Gens du voyage que je fréquente depuis mon

enfance qui se salarient, aux propos tenus par des experts, des « personnes informées » (membres d'associations spécialisées, membres de commissions départementales d'accueil et d'habitat des Gens du voyage, formateurs sur la question des Gens du voyage…), qui présentent les activités économiques des Gens du voyage comme exclusivement indépendantes. Ce décalage entre les discours et ma pratique quotidienne a nourri ma réflexion sur l'intérêt d'explorer plus avant la place du salariat dans les pratiques économiques des Gens du voyage.

L'enjeu de cette thèse est d'apporter des connaissances objectives sur les activités économiques et les moyens de subsistance des Gens du voyage qui permettent d'interroger les stéréotypes qui circulent autour de leurs manières de vivre (Blum Le Coat, Catarino, 2003). L'importance prioritaire accordée aux effets de catégorisation et d'exclusion marque effectivement une orientation scientifique qui n'a guère exploré leur rapport au salariat. Au-delà d'une approche culturaliste, s'intéresser simultanément aux activités économiques indépendantes et au salariat des Gens du voyage permet de mettre en lumière les permanences et les changements dans les parcours des individus et de faire émerger leurs représentations et leurs rationalités propres. Loin de se circonscrire à la seule anthropologie des Tsiganes, ce travail intéresse plus généralement la sociologie. En effet, l'activité économique des Gens du voyage est susceptible de représenter un bon observatoire des tactiques déployées par des populations précarisées contemporaines pour assurer leur existence. Nous verrons comment ces activités économiques se déploient selon des logiques complexes de cumul ou d'alternance avec des activités légales et déclarées qui se conjuguent également avec des ressources issues de minimas sociaux. Le rapport au salariat chez les Gens du voyage ne peut en effet se comprendre sans revenir plus largement sur leurs manières d'adapter et de combiner des activités indépendantes à un cadre réglementaire et de contrôle social toujours plus prégnant. Ces modifications des conditions d'exercice des activités indépendantes associées à des changements profonds dans le rapport à l'itinérance imprègnent à leur tour les catégories de perception de l'emploi salarié.

Dans le chapitre introductif nous reviendrons d'abord sur la construction de l'objet de la thèse dans une partie intitulée « La société salariale et les Gens du voyage » (I), puis nous présenterons les conditions de recueil des données et le déroulement de notre enquête ethnographique (II) avant de découvrir plus en détail la population étudiée (III).

CHAPITRE INTRODUCTIF

I. La société salariale et les Gens du voyage

Se portant vers une figure emblématique de l'étranger (Zancarini-Fournel, 2016 : 77), les multiples représentations des Gens du voyage se construisent parallèlement à l'image traditionnelle de travailleurs indépendants circulant à travers le territoire en vendant services et produits à une clientèle locale renouvelée. En parcourant ainsi le territoire national, installés à l'orée du monde salarial du pays et demeurant loin des « luttes et des rêves » des résistances populaires (*ibid.*), les Gens du voyage sont restés, au fil des décennies, en marge du grand modèle d'intégration sociale que représente le salariat au sein de la société française (Castel, 1995). Longtemps, les politiques d'insertion spécifiques qui leur sont destinées sont restées enfermées dans l'optique d'une inadéquation entre le salariat et « la culture » des Gens du voyage. Cependant, depuis les années 60-70, l'accès à la société de consommation, la mobilité des Gens du voyage des campagnes vers les villes, la diffusion de l'automobile et les réglementations successives sur le stationnement ont précipité des changements de modes de vie (Reyniers, Williams, 1990). Ces nouvelles manières de vivre et d'agir s'observent à travers la modification des modalités de stationnement et s'accompagnent d'un accroissement des temps de séjour et/ou de la sédentarisation d'une partie des Gens du voyage. Tout comme la législation encadrant l'exercice d'activités indépendantes a fragilisé les conditions d'exercice des métiers autrefois pratiqués, les Gens du voyage, dans une quête permanente de ressources, recherchent de nouvelles activités à développer et entrevoient pour certains de nouvelles sources de revenus à travers le salariat.

Afin d'éclairer les enjeux et catégorisations portées par les politiques à destination des Gens du voyage, nous rappellerons le cadre législatif qui a conduit à la mise en place de Schémas Départementaux d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV) et nous exposerons comment l'accueil et les conditions de stationnements restent les principales préoccupations de politiques qui se focalisent sur la lutte contre l'exclusion. Nous verrons comment les politiques d'insertion professionnelle sont de facture récente et étroitement liées à la mise en place des schémas et des dispositifs d'accompagnement des allocataires des minimas sociaux (A).

Ensuite, afin de contextualiser et cadrer l'intérêt d'étudier le rapport au salariat des Gens du voyage, nous présenterons comment les activités économiques de ces derniers ont été jusqu'à présent étudiées et conceptualisées par les sciences sociales (B). Enfin, après être revenus sur différentes manières de catégoriser et nommer la population, nous présenterons les raisons qui nous ont conduits à opter pour le terme Voyageur pour nommer la population étudiée (C).

A. L'insertion par l'emploi : une politique publique récente à destination des Gens du voyage

L'objectif de cette partie est de rappeler que l'insertion professionnelle est un enjeu récent des politiques publiques à destination des Gens du voyage. En effet, les politiques publiques ont évolué en lien avec la façon dont a été saisie la population des Gens du voyage. D'abord perçus à travers leur nomadisme puis leur illettrisme comme des exclus, ils ont fait l'objet de politiques d'habitat et de scolarisation puis, plus récemment, de politiques d'insertion par l'emploi (1). L'évolution du contenu des schémas départementaux d'accueil des Gens du voyage en Loire-Atlantique témoigne de cette évolution (2).

1. « Nomades[1], « illettrés »[2], travailleurs indépendants « précaires »[3] : l'évolution des politiques publiques

Au début des « Trente glorieuses »[4] qui marquerait le passage à la société dite de consommation, la structure et la géographie économique du pays se modifient tout comme son contexte sociologique. Ces mutations de la société française sont marquées par l'exode rural, l'accroissement de nouvelles classes moyennes salariées, le développement des sciences et

[1] Pour la loi du 16 juillet 1912 relative à l'exercice des professions ambulantes et la réglementation de la circulation des nomades, voir Didier Filhol, (2010) ; Delclitte, (1995) ; Aubin (1996). Pour un aperçu de l'internement des nomades en France, voir Denis Peschanski, (1994) et Jacques Sigot (2010). Pour des témoignages d'internés, voir le documentaire « Mémoires tsiganes » (Jourdan, Bloch, et Asséo, 2011). Pour une approche historique de la présence des Tsiganes en France, voir François de Vaux de Foletier (1971) ; Henriette Asséo (1994 et 2002).

[2] Sur la notion d'« illettré », voir Erell Latimier (2020).

[3] Au sein des schémas départementaux l'usage du terme travailleur indépendant renvoie aux individus qui doivent être accompagnés dans le cadre d'actions d'insertion économique. Ainsi, dans ces documents, ce terme de travailleur indépendant est associé à des situations de précarité, en lien avec l'illettrisme, un manque d'autonomie administrative, économique, etc.

[4] Selon l'expression forgée par l'économiste Jean Fourastié.

techniques et l'extension des services collectifs autour de l'école, la santé et la culture (Noiriel, 1986 : 210 et *sq.*). Ces transformations structurelles affectent les populations nomades tant au niveau de leurs modes de déplacement et leurs manières de circuler (l'apparition des voitures au cours des années 70 en remplacement des roulottes hippomobiles transforment les rapports au voyage) qu'à celui de leurs activités économiques (Reyniers et Williams, 1990 ; Pluchon, *op. cit.*, 2009). Jusqu'à la promulgation de la première loi Besson du 31 mai 1990[5] qui imposait pour la première fois aux départements d'établir des schémas départementaux prévoyant « *les conditions d'accueil spécifiques des gens du voyage* » et obligeait les communes de plus de 5000 habitants à réserver pour ces derniers des terrains aménagés, la liberté de stationner sur les espaces publics ou privés restait largement réglementée et soumise à la discrétion des élus. Mais dix ans après sa promulgation, en l'absence de contraintes imposées, seules un quart des communes visées par la loi de 1990 avaient respecté ces obligations légales. En 2000, l'accueil des Gens du voyage est encadré par la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 (appelée loi Besson 2) qui vient abroger les dispositions de la première loi et renforcer les obligations des communes. La loi prévoit que « *les communes doivent participer à l'accueil des personnes dites gens du voyage et dont l'habitat traditionnel est constitué de résidences mobiles* ». Elle fixe aux collectivités de plus 5000 habitants l'obligation de mettre à la disposition des Gens du voyage une ou plusieurs aires permanentes d'accueil, aménagées et entretenues. Elle prévoit également l'établissement, dans chaque département, d'un Schéma d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAGV) qui définit les conditions d'accueil et qui doit être révisé au moins tous les six ans à compter de sa publication. Il fixe ainsi la localisation et la capacité d'accueil des aires permanentes, mais aussi des terrains familiaux[6] locatifs aménagés. Il prévoit en outre l'implantation des aires de grand passage (accueil temporaire pour les « groupes »[7]), ainsi que

[5] La loi n° 90-449 du 31 mai 1990 sur la mise en œuvre du droit au logement, visait à garantir un droit au logement par la création des « plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées » et un « dispositif d'incitation à l'investissement locatif ». Cette loi n'est pas spécifique aux gens du voyage et seul un article leur est dédié (art.28).

[6] Un terrain familial est un aménagement public ou privé, locatif ou en pleine propriété. Nous appelons terrain familial ceux destinés aux Gens du voyage et pris pour l'application de l'article 149 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté. Ce terrain comprend une ou plusieurs places pour les caravanes et généralement une construction d'appoint. Dans la suite de ce travail, nous distinguerons d'une part, les terrains familiaux locatifs publics (aménagés par une personne publique) ou locatifs sociaux (aménagés par des bailleurs sociaux, aussi appelés « habitat adapté ») qui seront désignés par « terrain familial » ou par l'acronyme TEFA (TErrain FAmilial). D'autre part, l'expression « terrain privé » désignera les terrains privés acquis ou loués par les familles sur lesquels sont présents une construction d'appoint ou pérenne (chalet en bois ou maison, construction modulaire (Algeco), etc.) et des espaces pour la vie en habitat caravane.

[7] Les aires de grand passage sont des aires qui peuvent recevoir de 50 à 200 caravanes, pour des périodes en général assez courtes. L'ASNIT (Association Sociale Nationale Internationale Tsigane) /Action grand passage qui se présente comme une œuvre sociale du mouvement Vie et lumière, annonce coordonner 80% des groupes

les conditions d'intervention de l'État pour en assurer le bon déroulement. Une commission consultative départementale est associée à l'élaboration et à la mise en œuvre de ce schéma. En contrepartie de cette obligation d'accueil, la loi du 5 juillet 2000 permet aux communes ayant créé les aires d'accueil prévues par le schéma départemental d'interdire le stationnement des Gens du voyage sur le reste de leur territoire. Outre les conditions d'accueil, c'est aussi le volet social et d'insertion que doit prendre en compte le schéma autour des questions de l'habitat, de la santé, de l'insertion professionnelle, de la scolarisation et de l'accès aux droits.

Les politiques actuelles conduites auprès des Gens du voyage perpétuent en cela celles observées au milieu des années 70, lorsque l'État concevait une action ciblée sur « les exclus » qui aboutit à la définition de populations à risques faisant l'objet de politiques spécifiques pour compenser leurs manques en matière de scolarisation et d'intégration sociale et résidentielle (Charlemagne, 1999)[8]. Ces politiques prennent aussi corps dans le prolongement du développement associatif, militant et religieux des « entrepreneurs de morale » qui s'est structuré à partir des années 60 pour contribuer à la « promotion des « *personnes d'origine nomade* » » (Cossée**.**, 2004, *op. cit.*, chap.3)[9]. Au cours de cette décennie qui voit « *les Gens du voyage sortir du bois* » et apparaitre les premiers terrains d'accueil « *plus ou moins autogérées, créés spécifiquement pour des groupes de tsiganes connus et identifiés, déjà sédentarisés en bidonvilles dans les localité*s », des associations spécialisées, souvent gestionnaires des terrains, vont se créer et se positionner comme médiateurs auprès des pouvoirs publics dans certains départements (*ibid.* : 257). Dans les discours associatifs et pour les pouvoirs publics, les actions de lutte et de prévention de l'illettrisme sont liées à la volonté d'éradiquer les problèmes associés à l'ignorance et à la pauvreté d'une communauté « *à tradition orale* » (Latimier, *op. cit.* : 176 et *sq.*).

Au niveau national, avec la décentralisation, à la fin des années 80, l'élaboration et l'évaluation des politiques sociales se fait à l'échelle du département. Le développement local met en avant des projets qui lient les partenaires locaux et rompt avec le modèle individuel et réparateur du travail social. Au cours de la décennie suivante, au moment où se développent,

---

sur ces grands passage. En 2018, cette association a communiqué la présence estivale d'environ 140 groupes au gouvernement. A savoir qu'aujourd'hui, cet accueil estival souffre toujours d'un manque d'offre d'accueil puisque sur 96 départements seuls 19 sont en conformité avec leur schéma.

[8] Circulaire du 16 mai 1978 sur la situation des nomades. Ministère de l'Intérieur. Direction de la Règlementation et du Contentieux

[9] Le CNIN : Comité national d'action et d'information sociale pour les gens du voyage et les personnes d'origine nomade est créé en 1960.

en France, les débats sur le Workfare _ politiques d'activation des dépenses sociales_ (Barbier, 2008), la mise en place des schémas départementaux prévoit des actions d'insertion sociale et économique à leur endroit[10]. Le foisonnement de structures et d'activités liées à l'insertion voit alors la naissance de nouvelles professions axées davantage sur l'insertion par l'économique : conseiller en insertion, agents de développement local, dans des entreprises d'insertion ou des services de collectivités locales (Favreau, 2000). Dans ce contexte, avec la mise en place du RMI en 1988, des structures d'aide aux Voyageurs deviennent organismes instructeurs, certaines d'entre elles sont « centres agrées CAF[11] » et sont chargées de la mise en œuvre des contrats d'insertion. La création d'une prestation de solidarité nationale, le RMI, est assortie de l'affirmation d'un droit à l'insertion sociale et professionnelle pour les allocataires, et d'un devoir d'insertion pour la collectivité. La loi de 1988 affirme que « *l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté constitue un impératif national* ». Les contractualisations des contrats d'insertion qui s'articulent à l'époque autour d'actions sociales et socioéducatives[12] révèlent déjà des difficultés observées sur le terrain dans la mise en œuvre concrète de ces contrats et l'ambiguïté de la notion d'insertion (Castel et Lae, 1992)[13]. A la fin des années 90, la Stratégie européenne pour l'emploi soutient l'activation des personnes sans emploi et promeut l'idée de « *rendre le travail rémunérateur* » (Eydoux et Tuchszirer, 2011 : 110) et une série de lois cherche à rendre le RMI plus incitatif à l'emploi[14] (*ibid.*). Au début des années 2000, la modification de la gouvernance du RMI confie aux départements sa gestion et son financement. La création du RMA (revenu Minimum d'Activité) puis son évolution en

---

[10] Afin de répondre aux dispositions de l'article 1er de la loi du 5 juillet 2000, le schéma départemental prend également en compte la nécessité de *« définir la nature des actions à caractère social destinées aux gens du voyage qui les fréquentent »*.

[11] En 2015, sur plus de 100 associations adhérentes à la fédération FNASAT, 26 bénéficient d'un ou de plusieurs agréments centre social ou encore espace de vie sociale (FNASAT, 2015)

[12] En 1990, il y a 8500 dossiers RMI sur le département. 90 dossiers recensés comme concernant des Gens du voyage. L'association DOUÏ comme organisme instructeur du RMI en suit 46 dont 30 avec un contrat d'insertion signé.

[13] Les politiques locales d'insertion deviennent rapidement une question sensible. La loi no 92-722 du 29 juillet 1992 cherche à les renforcer par un élargissement du rôle des commissions locales d'insertion. Les actions d'insertion sont *« toutes les activités à même de mobiliser l'individu et de contribuer à sa resocialisation, qu'elles soient de loisirs, culturelles ou sportives, qu'elles favorisent l'accès au logement ou l'amélioration de l'habitat ou qu'elles contribuent à la sauvegarde et à l'amélioration de l'état de santé ». D'où les tentatives problématiques de définition des « technicités de l'inséreur* » (Mauger, 2001, 11)

[14] La loi Aubry no 98-657 du 29 juillet 1998 de lutte contre les exclusions sociales étend l'intéressement à l'emploi prévu par la loi de 1988. La loi no 2006- 339 du 23 mars 2006 pérennise la prime de retour à l'emploi créée en 2005 et en instaurant un mécanisme d'incitation commun au RMI, à l'allocation spécifique de solidarité (ASS) et à l'allocation de parent isolé (API).

Revenu de Solidarité Active (RSA) en 2007, consacrent ensuite le rôle des conseils généraux dans le pilotage de l'accompagnement des allocataires.

Dans ce contexte, le SDAGV devient l'outil de planification, d'encadrement et d'évaluation de politiques sociales spécifiques à conduire auprès des Gens du voyage. En mettant l'accent sur la responsabilité individuelle et le retour à l'emploi, la rationalisation de l'action publique et les politiques d'activation généralisées qu'accompagne l'expansion d'une rhétorique générale des droits et des devoirs, favorisent l'apparition et le développement d'actions d'insertion professionnelle et économique au niveau des SDAGV successifs en Loire-Atlantique. Au fil de ces schémas, dans un contexte de « *responsabilisation des assistés* » (Duvoux, 2009 : 60), on s'aperçoit que les actions d'accompagnement professionnel et économique se sont développées et maintenues dans le temps, principalement en direction des allocataires des minimas sociaux (accompagnements des micro-entrepreneurs, préparation et aide à la recherche d'emploi salarié).

Nous allons présenter synthétiquement cette évolution des contenus des schémas dans les paragraphes suivants.

2. L'évolution des schémas départementaux d'accueil en Loire-Atlantique

Dans le premier schéma de 1997 (signé uniquement par l'État et non par le Conseil Général), le nombre de familles de Gens du voyage dans le département est estimé à environ 1200 avec une forte proportion de jeunes (45 % de 0-16 ans)[15]. Ce premier schéma mentionne le développement d'un phénomène de « semi-sédentarisation » qui a débuté une dizaine d'années auparavant correspondant à l'allongement des temps de stationnement sur la période hivernale parfois durant plusieurs mois. Ce schéma s'appuie largement sur le travail mené par DOUÏ[16] dans le cadre du rapport d'étude qui lui a été confié. Au niveau local, outre le manque

[15] Il est probable que ce chiffre provienne des données de l'association DOUÏ qui, en 1992, en tant qu'interlocuteur principal des pouvoirs publics dans l'établissement de ce premier schéma, dénombrait également 1200 familles sur le département.

[16] DOUÏ est la plus ancienne association qui conduit un travail social auprès des Gens du voyage. Créée en 1967, elle est aujourd'hui centre d'action social. Elle propose plusieurs services (élection de domicile, service courrier, accompagnement social et/ou RSA…) Son fondateur est là l'origine de la création du premier terrain d'accueil en Loire-Atlantique.

de places en aire d'accueil, celui-ci identifie une large liste de difficultés qui visent la scolarisation, l'accompagnement social, la formation professionnelle et l'activité économique.

Entre ce premier schéma de 1997 et le quatrième datant de 2018, l'évolution de la prise en considération de l'insertion économique et professionnelle est tangible. Ce premier schéma traite des questions du stationnement et de l'accueil qui, tout comme la scolarisation et la lutte contre l'illettrisme, sont des domaines d'action déjà investis. La formation professionnelle pour les jeunes et l'insertion économique (accompagnement des travailleurs indépendants) font alors l'objet de projets d'études avant leur possible mise en œuvre.

Le second schéma (2002-2008) entérine la nécessité d'accompagner les micro-entrepreneurs dans leurs démarches de légalisation et de suivi administratif de leurs activités indépendantes. Il renvoie la question de l'emploi salarié au droit commun et aux dispositifs et mesures d'aide dédiés aux publics vulnérables. Au regard des difficultés rencontrées par les Voyageurs, notamment par rapport à l'illettrisme déjà mentionné, il signale la possibilité de conduire des actions spécifiques relatives à l'emploi salarié après un diagnostic des besoins conduisant à la mise en place d'une action spécifique et expérimentale circonscrite à un territoire restreint. De schéma en schéma, la croissance continue d'objectifs et de financements d'actions liées aux domaines de l'insertion économique et professionnelle traduit la volonté de proposer des actions d'insertion pouvant répondre (au moins partiellement) aux « handicaps » ou autres « freins à l'emploi » des Voyageurs (illettrisme, manque de formation, absence d'expérience professionnelle salariée, mobilité, organisation familiale…). Dans le troisième schéma (2010-2016), divisé en trois livres, celui intitulé « *favoriser l'insertion sociale et professionnelle* » regroupe 18 des 30 objectifs du schéma, dont 11 sont en lien direct avec une action d'insertion professionnelle ou économique. C'est au cours de cette période qu'est créé à titre expérimental, un groupement d'intérêt économique (GIE) rassemblant des Voyageurs en micro-entreprise pour effectuer de la récupération de métaux sur une déchèterie de l'agglomération barogapoise. Ils sont accompagnés sur des aspects administratifs et déclaratifs par l'association IEK[17].

Enfin, le quatrième schéma 2018-2024, qui est présenté dans son préambule comme un outil de planification, de programmation et de mise en œuvre de l'accueil et de l'habitat des

[17] ÏEK est une association qui a été créée en 1974 par le frère Etienne Pierre. Elle se situe sur la commune de Treze. Elle propose un service de domiciliation (et service courrier) aux Voyageurs ainsi que des actions de lutte et prévention de l'illettrisme (auprès des adultes) et de soutien scolaire pour les élèves inscrits au Centre National d'Enseignement à Distance (CNED), de soutien aux créateurs d'entreprises (accompagnement administratif).

Gens du voyage décide la reconduction de l'ensemble des actions d'insertion économique et professionnelle engagées sur le territoire après les avoir évaluées positivement. En même temps l'objectif est de « *limiter le nombre d'actions inscrites au schéma sur le volet insertion professionnelle* ». De façon contradictoire, un poste supplémentaire de médiateur sur l'emploi salarié est octroyé à l'association EFTA pour une durée d'un an en 2020.

A travers ces schémas, transparait l'anticipation par les acteurs institutionnels et associatifs d'une demande supposée de sédentarisation qui émanerait des Gens du voyage. Cette croyance dans les vertus de la sédentarisation pour intégrer les populations nomades apparaissait déjà dans les débats préfigurant la loi de 1969 (Pluchon, *op. cit.,* 2009). En complément des aires d'accueil prévues pour un stationnement temporaire sur les communes, l'habitat dit « adapté » se propose d'être une réponse ajustée aux manières d'occuper l'espace, aux besoins d'une population en demande de sédentarisation face aux évolutions sociétales. Une telle approche politique du désir de sédentarité occulte les ambivalences et les enjeux de la mobilité (changements de groupes pour lever les tensions, esquiver les conflits, se regrouper par affinités pour des motifs économiques, familiaux, religieux). Elle repose sur une conception stéréotypée et fantasmée du tropisme communautaire et de la valorisation de la proximité familiale. Les Voyageurs en effet ne voyagent pas toujours en compagnie des mêmes personnes ni ne cherchent nécessairement à stationner aux mêmes endroits, qu'il s'agisse de terrains privés ou d'espaces publics. Face à la multiplicité des situations et des aspirations des individus, l'anticipation univoque du désir de sédentarité soutient le texte caché d'une politique contraignante. Bernard Pluchon note que les élus comme les cadres des collectivités, focalisés sur les problèmes de stationnements (Pluchon, 2017 : 141) « *restent convaincus que c'est aux Gens du Voyage de s'adapter au modèle majoritaire* » (*ibid.*, 141), confirmant ainsi l'analyse d'Anne Phillips soulignant que « *le modèle français de citoyenneté part de l'idée que pour être accueillis comme membres à part entière de la société les porteurs de marques de la différence doivent se conformer aux autres* » (Phillips dans Robert, 2007 : 222)[18]. Plus généralement, les études consacrées à l'évolution législative depuis le début du XXème siècle ont montré comment les politiques successives ont cherché à réguler les déplacements et contrôler les

[18] Pour une approche approfondie de la catégorie administrative de Gens du voyage et de la législation du 3 janvier 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe, voir Bernard Pluchon, (2009). Nous aborderons l'abrogation de ces titres au I du chapitre 6.

populations (About, 2015 : 2). Ainsi, si l'abrogation des livrets de circulation en 2017[19] apparaît comme une avancée en abolissant le contrôle, l'anticipation d'un désir de sédentarité dans les politiques d'accueil et d'habitat dissimule la permanence d'un contrôle de la circulation alors même que celui-ci a été officiellement aboli.

Les Voyageurs sont suspectés de ne pas vouloir s'intégrer et doivent être à tout prix contrôlés. La multiplication d'actions d'insertion sociale et professionnelle témoigne d'une volonté politique, elle pose en retour la question de ce que veut dire être inséré pour cette population. Au niveau national, les politiques d'insertion mises en place n'ont eu que de faibles résultats auprès de l'ensemble des personnes dont elles se proposaient de lever les difficultés (Mauger, 2000 ; Bertaux, 2016). Qu'en est-il précisément pour les Voyageurs ? Héritiers de la figure originelle du désaffilié par excellence qu'est le vagabond, l'indigent valide sans attache, les Voyageurs ont été délaissés dans les réflexions et les recherches sur le salariat conduites en sociologie du travail. Présumés, à tort, y compris dans les « romani studies »[20], exercer essentiellement sinon exclusivement des activités indépendantes conduites dans les interstices de la société de marché, les Voyageurs en France sont symboliquement exclus du salariat et de son modèle intégrateur. Se pose alors la question de la manière dont se présentent et sont exposés leurs pratiques et leurs accès aux ressources économiques. Nous nous intéresserons dans la partie suivante à la construction savante de l'économie des Tsiganes.

B. L'économie tsigane vue par les sciences sociales

1. Une insistance sur la singularité et la marginalité

Les sciences sociales, à l'instar des discours publics, ne sont pas en reste pour appréhender Roms, Tsiganes et Gens du voyage comme un groupe marginal à problèmes (Liégeois, 2005). Aujourd'hui, les chercheurs qui travaillent sur le sujet conviennent que les

[19] La loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté a abrogé les titres de circulation spécifiques que devaient détenir les Gens du voyage, faisant entrer, selon l'expression d'élus et d'acteurs associatifs les Gens du Voyage dans le droit commun.

[20] Ce terme désigne les études sur les Roms (selon terminologie du Conseil de l'Europe, voir Page 32). Un projet conjoint de l'Union Européenne et du Conseil de l'Europe, The *European Academic Network on Romani Studies*, (juin 2011-mai 2015) a été créé pour soutenir les recherches sur la culture Rom (Caligero, 2017 : 44).

travaux n'ont jamais été aussi nombreux[21], notamment en anthropologie, au cours des trente dernières années. Depuis le début du XIXe siècle, deux interprétations de la « marginalité » des Tsiganes s'opposent dans l'espace savant : un modèle qui « *appréhende la marginalisation sociale et économique des Tsiganes comme étant la « conséquence » d'une identité ethnique/culturelle incomprise et mal acceptée – pour ces auteurs, le fait premier serait l' «identité tsigane », qu'il faut mieux comprendre et faire respecter pour lutter contre l'anti-tsiganisme – ; d'autre part, un modèle qui fait, au contraire, de la marginalisation historique la « cause » de la construction de frontières ethniques – le fait premier serait ici la « condition tsigane », qu'il faut mieux comprendre et faire évoluer pour lutter contre l'anti-*tsiganisme. » (Olivera et Poueyto, 2018 : 587).

Entre une entrée par la culture, surtout jusque dans les années 70, et l'argument du Tsigane formant un « isolat social », un ensemble de marginaux nomades, produit d'un rejet au cours de l'histoire (Martinez, 1986), « *l'approche dominante au sein de la tsiganologie […] a intégré depuis longtemps la pensée de la « diversité tsigane », tout en considérant que l'anti-tsiganisme provient d'une incompréhension et d'une méconnaissance, volontaire ou non, des « identités roms »* » *(*Olivera et Poueyto*, op. cit.*: 593*).* Depuis une quarantaine d'années, les monographies portant sur les Tsiganes ont montré comment les communautés étudiées « *construisent, matériellement et symboliquement, leur différence au sein d'une société* » (Williams, 2011 : 1). Elles « *vivent immergées dans une société dont elles se distinguent – on est tenté de dire :* « *dont elles travaillent à se distinguer* » » (*ibid.*, 10). Pour Martin Olivera, l'altérité n'est pas pour les Tsiganes un problème mais la solution : « *l'immersion parmi les Autres n'est pas une contrainte mettant en danger leur « culture originelle » ou une « structure sociale », mais, en quelque sorte, une condition première de la production du romanès, c'est-à-dire la manière des Roms d'être eux-mêmes et de faire société, dans l'entre soi et en prise intime avec l'environnement* » (Olivera, 2014 : 496).

Les Tsiganes sont immergés au sein de sociétés où l'emprunt ou l'acculturation (Williams, 1983, 2011 ; Okely, 1983) ne forment qu'un aspect de la créativité socioculturelle tsigane (Olivera, *op. cit.*). La construction de la singularité tsigane s'appuie sur des processus

[21] Dans leur introduction d'un dossier spécifique aux Tsiganes dans la revue *Ethnologie française*, M. Olivera et J.L. Poueyto rappellent que « *selon une récente recension à l'échelle internationale, la seule année 2017 a vu paraître 15 numéros thématiques de revues, 19 livres, 57 chapitres d'ouvrages collectifs et 244 articles de revues scientifiques consacrés aux « Roma/ Gypsies » [Fosztó, 2017]. En Europe, plus d'une quarantaine de thèses de doctorat en anthropologie ont été soutenues depuis la fin des années 1990* » (Olivera et Poueyto, 2018). Dans son article datant de 2001, Marc Bordigoni a identifié 28 thèses.

qui apparaissent universels et marquent à la fois l'appartenance et l'émancipation. « *Il s'agit de faire de la différence avec cela même qui appartient à ceux dont on se rend différent* », comme le note Patrick Williams à propos des Manouches (Williams, 2011 : 8), ou encore Martin Olivera à propos des Roms Gabori, « *Il ne s'agit pas de faire du « propre » avec de l'« emprunté », mais de faire du « propre » avec du « commun* » » (Olivera, *op. cit.*: 6).

Une autre caractéristique des études consacrées aux Tsiganes consiste à penser la construction de leur marginalité à partir de l'intrication du « *triptyque famille/travail/habitat [qui] est au cœur des arguments avancés en vue de justifier l'idée d'une « population tsigane problématique », et ce de manière remarquablement constante au fil du temps* » (Olivera et Poueyto, *op. cit.*: 582). C'est ainsi que dans son numéro 61-62 paru au second semestre 2017, la revue *Etudes Tsiganes*, précise : *« Ce premier numéro porte sur la diversité des Gens du voyage en tant que population spécifique* (…) *très marquée par la stigmatisation et la marginalisation, la singularité et les transformations du statut administratif qui s'impose à elle depuis deux siècles, la question de son ancrage territorial, notamment au regard de la mobilité et de l'habitat »* (Reyniers et Lévèque, 2017 : 6). L'insistance sur la singularité et la marginalité ainsi que la prédominance d'une approche ethnologique parfois non dépourvue de culturalisme expliquent sans doute que, malgré l'essor des recherches consacrées aux Tsiganes, la question de leur rapport au salariat, en France, n'a guère été exploré jusqu'à présent.

2. Une insistance sur les obligations intra-communautaires

Les relations familiales constituent, pour plusieurs chercheurs spécialistes de cette population dont Patrick Williams, le fondement et la matrice de l'identification de soi et de la différenciation avec l'autre. Il en résulte que l'organisation sociale de ces populations est davantage étudiée en termes de rapports et de relations de parenté que de rapports sociaux de classes et de position socio-économiques : « *La quasi-totalité [des chercheurs] considère la tsiganéité, l'élément d'identité fondée sur la culture du groupe, comme l'unique déterminant de l'organisation et du mode de vie du groupe. Celui-ci est étudié, présenté, du point de vue des diverses positions sociales de ses membres, comme un ensemble très homogène, et les différences sociales ne sont que mentionnées, et non étudiées systématiquement* » (Blum Lecoat, Catarino., 2003 : 101). Le rôle structurant de ce que Bernard Formoso (1986) nomme la « sollicitude sollicitante » pour rendre compte des échanges de biens et de services sur un modèle approché de don/contre-don explique sans aucun doute l'inclination des chercheurs à privilégier l'examen des ressorts de solidarité au détriment des facteurs de division. Le recours

au concept « d'habitus » pour montrer comment, par l'éducation, l'enfant se trouve précocement socialisé à ces obligations intracommunautaires témoigne de l'attention accordée par les auteurs à cette disposition à répondre aux sollicitations des pairs qui se vérifie dans la plupart des activités économiques et, en particulier, celles liées au « travail de chine »[22].

L'insistance sur les obligations intra-communautaires dans les études consacrées aux Gens du voyage est un nouvel élément qui permet de mettre davantage en relief les activités économiques traditionnelles qui se transmettent entre les générations plutôt que le recours au salariat.

3. Une économie de la mobilité en voie de fragilisation

Janodet et Ferreira écrivent en 1992 qu'*il « est extrêmement difficile de savoir exactement de quoi et de quelle manière les gens du voyage vivent aujourd'hui en France. Quels sont leurs métiers réels ? Quelles conceptions ont-ils du travail ? Quel rôle le travail joue-t-il dans leur vie* ? » Dix ans plus tard, en 2003, Blum Le Coat et Catarino confirment « *cette méconnaissance* (qui) *laisse libre champ ou alimente l'existence d'une stéréotypie généralisée* » (Blum Le Coat, Catarino, 2003 : 135). Nombreux sont, en effet, les fantasmes qui se nourrissent de l'ignorance entourant les moyens par lesquels les Gens du voyage se procurent les ressources dont ils disposent. Les réputations de fainéantise, d'indolence voire d'illégalisme apparaissent, il est vrai, peu compatibles avec l'exercice d'une activité économique régulière et, qui plus est, transparente. Sitôt l'introduction de l'article qu'il consacre à l'économie tsigane, Alain Reyniers mentionne que celle-ci intrigue (Reyniers, 1998 : 8). Dans sa thèse de doctorat, il rappelle l'étude menée en 1971 par Edith Falque qui avait identifié 125 métiers différents pratiqués par des Tsiganes de la région parisienne. Il ajoute qu'il serait difficile d'établir une liste exhaustive de ces métiers et que d'autres études en Europe corroborent les informations recueillies en France établissant que ceux-ci occupent des positions variées dans l'espace social

[22] Selon le dictionnaire historique de la langue Française, une origine du mot chiner : « *est probablement l'altération par aphérèse de échiner (?? Échine) « fatiguer les reins », le terme semblant venir du langage des colporteurs dont le fardeau pesait sur l'échine. […] D'abord argotique, le mot signifie « acheter et revendre de lieu en lieu » en parlant du colporteur, du brocanteur, puis aussi « chercher des occasions* », en parlant de l'amateur de brocante. Le terme s'est appliqué spécialement au fait d'aller au domicile de quelqu'un sous le prétexte de vendre de petits objets, en réalité pour mendier (1866). Chiner à produit ②chineur, euse n. (1847, Balzac) ②chinage n.m. (1873) « colportage » et « moquerie, raillerie » (1883) ainsi que chine n.f. « commerce ambulant », dans « faire la chine (1873), aller à la chine (1878) et, en emploi général, aussi pour « ensemble, milieu des chineurs » » (Rey, 2011 : 739).

(Reyniers, 1992 : 416 et *sq*.). Tandis que plusieurs auteurs s'accordent à reconnaitre que l'idéal tsigane est la pratique d'une activité indépendante dont la rentabilité est immédiate (Piasere, 1980 ; Williams**.**, 1985 ; Formoso 1986 ; Bechelloni, 1998 ; Reyniers 1998 ; Robert 2007, …), Poueyto et Olivera en concluent que le passage d'une économie domestique fragmentée à l'économie de marché intégrée et régulée par l'Etat a concouru à faire de « *la catégorie « Tsigane » comme une aberration socio-économique en plus d'une anomalie ethnoculturelle »* (Olivera et Poueyto, *op. cit.*, 2018 : 585).

Les Tsiganes occuperaient, selon certains, une niche économique interstitielle procédant de stratégies de subsistance caractéristiques des communautés péripatétiques. Pour Rao « *l'expression « communautés péripatétiques » peut s'appliquer à toutes les communautés endogames itinérantes dont les activités essentielles ne consistent pas à produire des denrées alimentaires, et qui vivent principalement de la vente de biens et de services à des individus ou groupes humains* » (Rao, 1985 : 100). Dans cette perspective, les Tsiganes formeraient une population définie par un rapport particulier à la mobilité, ce qui élude le fait qu'une minorité seulement est ou a été nomade, voire semi-nomade (Olivera et Poueyto, 2014). D'où la critique de cette thèse par Patrick Williams : « *Dans la mesure ou Rao privilégie l'analyse en termes socio-écologiques, liant dans sa définition la qualité de « peripatetic » à des stratégies, le rôle des références culturelles dans la réussite ou l'échec de l'adaptation reste peu discuté.* » Aussi lui préfère-t-il le terme de « flexibilité » qui, selon lui, rend « *certainement mieux compte de la faculté qu'ont certains groupes de moduler leur organisation en fonction des caractères de leur environnement que « peripatetic » qui met en avant la mobilité spatiale* » (Williams, 1990 : 173).

Pour Alain Reyniers, en revanche, il n'est pas déraisonnable de classer les Tsiganes comme nomades péripatétiques dans la mesure où la fourniture de biens qui est leur activité économique principale réclame bien un nomadisme qui, sans s'apparenter à de l'errance, les oblige à l'itinérance. Comme Judith Okely, Alain Reyniers avance l'idée que la niche économique occupée par les Tsiganes répond à des besoins ponctuels et intermittents exprimés par une population disposant de ressources économiques (Blum Le Coat et *al.*, *op. cit.* 136 ; Reyniers, 1998 : 9). Patrick Williams et Louis Chignard parlent également d' « interstices » pour qualifier ces activités qui se retrouvent à la marge dans des créneaux marchands délaissés par les *Gadjé*[23]. Il ressort de ces études le constat, que l'on retrouvera dans la présente recherche,

[23] Non Tsigane.

d'un rapport à l'économie façonné par un rapport au temps qui privilégie l'immédiateté dans la recherche des gains (Auzias, 1995 ; Bechelloni, 1998) et un rapport à l'espace volontariste qui consiste à aller vers le client. Un autre particularisme de l'économie tsigane serait sa plasticité, son insertion dans le monde marchand permise par sa grande faculté d'adaptation. En résumé, Blum Le Coat considère que le système économique des Tsiganes « *semble se caractériser par un refus ou une extériorité aux normes de production ou aux rapports de production existant dans l'économie dominante (évitement du travail salarié et primat du travail indépendant permettant notamment une gestion autonome du temps, une maîtrise du rythme de travail, de se soustraire à des relations hiérarchiques, etc.)* » (Blum Le Coat, *op. cit.*:137-138).

Si, comme on vient de le voir, un relatif consensus existe pour caractériser les cadres spatio-temporels qui rendent possible l'économie tsigane, il en va autrement quand il s'agit de caractériser la répartition des ressources au sein de ces communautés largement endogames. Pour certains auteurs dont Patrick Williams, la nature temporaire de la coopération des individus impliqués par roulement dans des opérations économiques serait un facteur de nivellement des différences de revenus (*ibid.* : 101). Pour d'autres, en revanche, comme Michel Delsouc (2002), les manières aujourd'hui diversifiées de s'installer représentent un indice évident d'une inégalité de richesses : les plus aisés acquièrent des terrains privés tandis que les moyennement dotés s'acquittent du coût de stationnement sur les aires d'accueil et que les plus pauvres se retrouvent sur des terrains illicites. Daniel Bizeul remarque pareillement une différence entre Voyageurs « aisés » et Voyageurs « pauvres » qui influe sur les relations et s'accompagne de stratégies d'évitement entre Voyageurs ou groupes de Voyageurs (Bizeul, 1993). Alors qu'en suivant les parcours de familles manouches depuis le XVIIIème siècle, Alain Reyniers montre que ces inégalités socio-économiques existent depuis longtemps (*op.cit.* : 101), d'autres chercheurs voient plutôt dans la paupérisation d'une partie de la population des Gens du voyage, l'aboutissement récent d'un processus de contraction du « polygone de vie » qui s'accompagne parfois de la perte de la mobilité (Humeau, 1995)[24]. Cette paupérisation serait consécutive des évolutions connexes de la législation sur le stationnement (stationnement sur des aires d'accueil dédiées, allongement des temps de séjour) et des conditions d'accès à l'économie (croissance de la concurrence sur des activités de commerce, évolutions réglementaires et législatives sur la pratique d'activités spécifiques, centration

[24] Cette notion de polygone de vie a été introduite par Jean Baptiste Humeau.. Elle désigne « l'ensemble des lieux de stationnement ou de séjour prolongé (voire de résidence durable et de sédentarisation) des caravanes d'une famille du voyage qui, tout au long d'une année, constituent les bases géographiques de l'espace parcouru » (Humeau, 1995 : 255).

autour des grandes agglomérations). Cette paupérisation se vérifierait par le recours massif aux minimas sociaux (Monnin cité par Blum Le Coat et Catarino, *op. cit.*). Pareillement, Samuel Delépine précise qu'aujourd'hui, ces « polygones de vie » se sont réduits sous l'effet de deux facteurs. D'abord, la loi Besson du 5 juillet 2000 qui oblige les communes de plus 5 000 habitants à avoir une aire d'accueil. Beaucoup de villes de cette taille se situant autour des métropoles, la carte de l'implantation de ces aires d'accueil ressemble à une carte de la France périurbaine. Ensuite, une réelle évolution des modes de vie, principalement pour des raisons économiques, avec une fixation ou une semi-sédentarisation autour des grands pôles urbains. Et « *[pour] ceux qui se maintiennent en milieu rural sur des terrains privés, la tendance est à la fixation autour d'activités bien identifiées et plus ou moins rentables (ferraille), mais le lien avec le milieu rural identifié comme source de revenu (services aux agriculteurs, outillages, vannerie…) se perd de plus en plus à l'exception du maintien de saisons agricoles pour de nombreuses familles* » (Delépine, 2015 : 102). Les recherches existantes attribuent à l'« économie tsigane » de grandes caractéristiques qu'il importe de réexaminer dans le contexte historique et local ici étudié d'une multiplication des actions d'insertion et de déclin de la mobilité. Notre recherche se propose également d'explorer une dimension peu étudiée jusqu'alors des activités économiques des Voyageurs : leurs usages du salariat.

4. Le salariat : un statut mésestimé

Marc Bordigoni (1998), en s'appuyant sur l'exemple de la main-d'œuvre agricole gitane dans le Calavon, expose comment celle-ci représentait un atout pour les agriculteurs : le recrutement et le contrôle du travail se voyaient délégués à un interlocuteur privilégié, souvent un homme âgé respecté, ce qui permettait d'avoir une main-d'œuvre nombreuse et auto-organisée. Il note l'accord tacite entre paysans et Gitans sur la perception du travail, les uns et les autres s'avérant plutôt enclins à évaluer l'activité en termes de tâches, de quantité de travail à effectuer plutôt qu'en unité de temps. A cet égard, l'accomplissement du travail par les Gitans, apprécié par les employeurs, s'apparente à un transfert des logiques et des valeurs de leur organisation sociale en même temps qu'il révèle leur attachement au travail indépendant. Ainsi doit se comprendre l'acceptation du rôle du pater familias distribuant le travail pour la famille élargie et qui parfois même répartit l'argent du travail salarié.

A l'exception de cette recherche et des études portant sur les pays de l'Europe de l'Est le salariat des Voyageurs reste, en France, largement ignoré par les sciences sociales, et appréhendé seulement au prisme d'une vision partagée par les différents acteurs (élus, porte-

parole des structures associatives, opérateurs des politiques de l'emploi) qui envisagent le travail salarié comme un support stable d'intégration sociale. En conséquence, le statut salarial se trouve rarement interrogé du point de vue des Gens du voyage eux-mêmes qui se voient dénier leur propre perception de ce statut et leur positionnement[25] sur ce type d'emploi.

Tout se passe comme si l'expression si souvent entendue « *ça ne fait pas de sens pour les Voyageurs* » justifiait que l'on n'examine pas plus avant de quoi il retourne, comme si le rapport distant au salariat des Gens du voyage relevait d'une évidence. A l'occasion de réunions avec des intervenants agissant auprès de cette population, qu'il s'agisse de professionnels de l'action publique ou de professionnels d'associations spécialisées, nous avons fréquemment constaté que tous convenaient du caractère résiduel de l'emploi salarié, comme si celui-ci n'existait pas, voire même ne convenait pas ou si peu aux Voyageurs. Par exemple, sur le site internet d'une association on peut lire : « *Comme on le sait, les Gens du Voyage restent très attachés, dans leur grande majorité, à l'indépendance dans le travail. Ils ne sont pas (ou peu) prêts à occuper un emploi salarié qui est pourtant source de revenus non négligeables, souvent supérieurs à une micro-activité indépendante* »[26]. Or, l'affirmation qui présente ici les choix des Voyageurs comme dépourvus de toute rationalité économique ne devrait-elle pas être questionnée ? La réalité des usages du salariat par les Gens du voyage ne serait-elle pas plus complexe ?

Ce sens commun est également relayé par des chercheurs considérant que le recours et l'inscription dans le salariat résultent uniquement de la contraction des possibilités de travail indépendant et/ou de la saisie d'opportunités liées à des contraintes contextuelles (Bizeul, 1993 ; Liégeois, 1994 ; Pichon, 2002 ; Robert 2007 ; Blum Le Coat et Catarino, 2003 ; Williams, 1984).

Sans remettre totalement en question ces analyses qui présentent incontestablement une part de vérité, elles nous semblent, cependant, souffrir d'une part, du fait de mésestimer les alternatives voire les résistances à l'« esquive du salariat » et d'autre part du fait de négliger les ajustements aux mutations économiques et environnementales de la société française

[25] Nous utiliserons le terme de positionnement sur l'emploi comme l'action de faire acte de candidature sur une offre d'emploi ou auprès d'un employeur, comme démarche active au cours de laquelle l'individu participe aux codes et règles qui en régissent le fonctionnement. Avant même de se salarier, cela signifie pour les Voyageurs rencontrés de se soumettre aux règles et normes qui régissent la recherche d'emploi salarié. Le positionnement est à la fois l'action et le résultat de celle-ci. Il recouvre une pluralité d'actions et d'intentions : accepter un emploi salarié, hésiter, décliner, faire semblant ou marche arrière, etc.

[26] ARTAG : http://www.artag-asso.org/page23/page21/page21.html.

contemporaine. Aussi importe-t-il, à notre sens, d'analyser le rapport au salariat des Voyageurs, moins à partir de leur supposée répugnance à son endroit, que de la perception même que les Voyageurs eux-mêmes se font de leur situation quand ils sont confrontés à l'éventualité d'y recourir, y recourent, cessent d'y recourir, en accordant une attention particulière aux différences tant genrées que générationnelles. Il s'agira, pour atteindre cet objectif, de sonder la manière dont ces derniers s'approprient ou non des dispositifs (spécifiques ou non) d'emploi vers lesquels ils sont dirigés, ce qui reviendra à en approfondir les motifs autant que les façons dont ils en usent et s'en accommodent. Enfin, nous tenterons d'apprécier dans quelle mesure, l'adoption de pratiques novatrices, en matière d'emploi, contribue à diversifier les trajectoires et les situations au sein des familles et des groupes de Voyageurs rencontrés.

La globalisation de l'économie place plus que jamais les salariés en concurrence et transforme en profondeur les relations de travail et le droit du travail (Supiot, 1994, 2000 ; Bonnechère, 2010). Mais paradoxalement, c'est dans ce contexte général de délitement du lien social au travail (Castel, *op. cit.*, 1995), de fragmentations de la société salariale (Paugam, 2006), au moment même où l'on évoque la « dé-salarisation » et que la relation salariale se « déformalise » (Calderon, *op. cit.*, 2019), que les Voyageurs de notre corpus accèdent de plus en plus au salariat pour s'assurer, à tout le moins, un complément de revenu. C'est comme si l'accroissement des contrats temporaires depuis les années 1970, le recours croissant à la main-d'œuvre intérimaire, les coups de canifs et révisions des conventions et accords collectifs par des avenants qui ne vont pas nécessairement dans le sens du progrès social (Bonnechère, *ibid.* : 30), leur en rendaient désormais l'accès possible et admissible. Au moment même où la multiplication des statuts, le développement du chômage fragilise la condition salariale au point que certains en annoncent la fin (Marchand, 1998) et où les chercheurs qui s'intéressent aux économies de subsistance des classes paupérisées (Calderon, *op. cit.*2019), pointent le retour d'une alternance des statuts d'emploi (à son compte, sous contrat de louage) que l'on croyait typique de maintes trajectoires ouvrières au XIXème siècle, il se pourrait bien que les Voyageurs nous fournissent un cas emblématique des tactiques déployées par les populations précarisées contemporaines pour assurer leur existence.

Avant de nous intéresser aux pratiques économiques des Voyageurs, nous nous attacherons dans les parties suivantes à préciser la terminologie choisie pour désigner la population enquêtée. Puis, nous cadrerons notre recherche en présentant notre terrain d'enquête et notre méthodologie de recueil d'information avant de préciser les caractéristiques sociologiques de la population enquêtée.

C. Comment nommer ? Une désignation parmi tant d'autres.

« *Partout, toujours, les Tsiganes sont différents de ceux qu'ils rencontrent, mais ils ne le sont pas toujours et partout de la même manière ; il y a un lien entre la forme de vie et la personnalité des non-tsiganes et la forme de vie et la personnalité des Tsiganes qui sont en contact les uns avec les autres. Nous dirions que le contenu de la différence, ce que l'on peut appeler la culture des Tsiganes, est un signifiant et qu'il ne cesse de se transformer ; le signifié, c'est le fait de la différence et il demeure à travers les variations du signifiant* » (Williams, 1984 : 421).

L'abondance terminologique qui désigne les différentes populations dont il est ici question autant pour en appréhender une partie que l'ensemble telle ceux de Tsigane, Rom, Manouche, Gitan, Bohémien, Gens du voyage, Nomade, Romanichel, Voyageur, etc., laisse présager la complexité d'appréhension et de catégorisation de celles-ci. La multiplication des recherches en sciences humaines n'a en rien entamé le paradigme dominant qui définit ces derniers comme une « *anomalie socioculturelle ou une « population problématique* » » (Olivera et Poueyto, 2014 : 583). Plusieurs des dénominations qui sont employées ont un caractère générique et tendent à les représenter comme une totalité. Tentation que l'on retrouve dans des discours politiques à l'occasion des grands rassemblements estivaux, en allant des propos dénigrants et injurieux de Gilles Bourdouleix[27] aux dérapages verbaux de Christian Estrosi qui se propose de « mater » les Gens du voyage[28]. D'après Marc Bordigoni : « *L'assimilation entre toutes ces situations de personnes vivant dans des conditions différentes et incomparables se fonde sur une vieille idée reçue : ce sont tous des « Tsiganes », « nomades» par essence. […] L'amalgame entre «Gens du voyage» et «Roms» réactive la peur du «gitan», cet autre qui n'a pas sa place parmi nous, même s'il est français depuis des décennies, voire avant la Révolution française*. » (Libération.fr, 2013). Nous passerons en revue différentes façons possibles de nommer la population étudiée et leurs limites ainsi que leurs contextes d'utilisation : Tsiganes et Roms (1), Gens du voyage (2), puis nous justifierons notre choix de retenir le terme « Voyageur » (3).

---

[27] Gilles Bourdouleix, député-maire de Cholet a déclaré, après l'installation illégale sur sa commune le dimanche 21 juillet 2013 d'environ 150 caravanes de Gens du voyage, qu'"*Hitler n'en a peut-être pas tué assez*".

[28] Sur l'antenne d'Europe ,1 lors de l'émission le Grand Rendez-vous (Europe 1/i-Télé/Le Parisien), du 07 juillet 2013, Christian Estrosi a fait référence aux comportements de «délinquants» des Gens du voyage et proposé de fournir à tous les maires de France son «mode d'emploi » pour les combattre et les « mater ».

1. Tsiganes et Roms, un usage européen et militant

La terminologie employée par le Conseil de l'Europe a considérablement varié depuis le premier texte portant sur les populations « Tsiganes et autres nomades » de 1969. C'est à partir de 1975 que le terme Rom apparaît où il est encore associé à celui de Tsigane « *Roms (Tsiganes)* ». Depuis 2010, le terme Rom prévaut. Face à la pluralité des terminologies employées au sein même de ses instances, dans le glossaire terminologique du Conseil de l'Europe de 2012, le terme « Roms » est choisi et ainsi défini : « *Le terme « Roms » utilisé au Conseil de l'Europe désigne les Roms, les Sintés (Manouches), les Kalés (Gitans) et les groupes de population apparentés en Europe, dont les Voyageurs et les branches orientales (Doms, Loms) ; il englobe la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'auto-identifient comme « Tsiganes » et celles que l'on désigne comme « Gens du voyage »* (Conseil de l'Europe, 2012 : 4). Pour cette organisation, en France les Roms peuvent être classé selon 4 statuts différents : citoyens français à part entière ; citoyen français soumis aux règles particulières du statut des Gens du voyage lorsqu'ils circulent plus de 6 mois dans l'année ; citoyens d'Etats membres de l'Union Européenne et enfin citoyens d'Etat tiers[29]. Parallèlement, le terme peut être orthographié R(r)oms. Le doublement du R est utilisé par ceux qui militent pour la reconnaissance d'un peuple ou d'une nation Rrom transnationale. Ce doublement sert également à se démarquer de l'écriture « Rom » qui correspondrait à un groupe ethnique particulier et donc à une partie de l'ensemble.

Bien que le terme Rom s'impose dans le lexique des instances européennes et internationales et apparaisse légitime aux yeux des représentants des organisations internationales, son utilisation en France peut paraitre problématique dans la mesure où il ne désigne qu'un groupe parmi d'autre (Cossée, 2007 : 136). Le choix de ce terme par les instances européennes et les associations internationales comme l'Union Romani International (URI)[30] est le produit d'un récit et d'une reconstruction qui procèdent d'une essentialisation. En effet, les populations ainsi désignées sont désormais entrées dans la classification institutionnelle des minorités européennes qui les réduit à des traits culturels supposés spécifiques (nomadisme, langue, mœurs…), et dont l'ethnicisation *« constitue finalement le prolongement d'un long cheminement politique : le multiculturalisme comme principe de définition des États-nations »*

[29] Ce sont les personnes de ces deux derniers statuts qui sont le plus souvent désignés sous le terme « *Roms* » en France. Il est aussi accompagné parfois du terme « *migrant* ».

[30] L'URI possède un rôle consultatif comme représentante des Roms auprès de l'ONU et du Conseil de l'Europe. Elle est présente dans plus de 30 pays.

(Canut, *op. cit.*: 56). Cette fabrique de la catégorie Rom par l'élite Rom contribue, en outre, à renforcer la distinction entre Rom et *Gadjé* afin d'en re-signifier positivement les termes (Potot, 2019 : 11).

Mais le concept de « *minorité transnationale* » européenne est « *porteur d'une ambiguïté profonde car il réifie la représentation d'une différence consubstantielle et radicale des "Tsiganes" comme populations "nomades", "pas d'ici"* » (Belqasmi, 2014 : 53). En France, ces dynamiques créent des tensions, notamment entre un modèle multiculturaliste européen et un modèle républicain français. Le texte de « *la Stratégie nationale d'inclusion des "Roms"* »[31] prévoit à côté des mesures destinées à la catégorie administrative Gens du voyage *« des propositions concernant les "Roms", qui, même si les autorités françaises s'en défendent, sont définis sur une base "ethnico-nationale"* » (*ibid.* : 54). Martin Olivera ajoute qu'au-delà de la catégorisation imposée par les sociétés majoritaires qui les réunissent sous une seule étiquette, rien n'autorise à tenir comme allant d'elles-mêmes les similitudes entre ces groupes que l'on s'appuie sur la langue commune ou le nomadisme (Olivera, 2010). Pour cet auteur, au niveau européen, ce sont avant tout des données de type macrosociologique qui donnent corps à la catégorie « Roms et gens du voyage »[32].

En France, si dans la première moitié des années 1990, les Roms sont jugés victimes de discriminations massives dans leurs pays d'origine, leur image s'altère assez rapidement. A partir du début des années 2000, le « problème Rom » est régulièrement soulevé dans les médias et les discours des hommes politiques. L'acuité de la « question Rom » dans le débat public culmine à l'été 2010 avec le « Discours de Grenoble » du Président Nicolas Sarkozy dans lequel il entend contenir l'immigration et démanteler les camps illégaux. Il fera des Roms *« la figure exemplaire des étrangers indésirables ayant « vocation à retourner dans leur pays d'origine* » (Olivera, 2016 : 227). « *Au-delà des instrumentalisations politiques nationales, la (re)construction d'une image prototype de la « minorité rom » au cours des vingt dernières années par les institutions européennes et diverses ONG a également contribué à nourrir le stéréotype d'une « population » homogène, maintenue depuis des siècles en marge de la*

[31] « *Une place égale dans la société française : Stratégie du gouvernement français pour l'inclusion des Roms dans le cadre de la communication de la Commission du 5 avril 2011 et des conclusions du conseil du 19 mai 2011* », site de la Commission européenne, http://ec.europa.eu/justice/discrimination/roma/national-strategies/index_fr.htm

[32] En 2010, le Conseil de l'Europe utilisait la terminologie « Rom et gens du voyage » pour d'appréhender les populations dans leur ensemble. Comme noté ci-dessus, elle correspond aujourd'hui à celle de « Rom ».

« modernité européenne » et cumulant les handicaps dans tous les domaines de l'« insertion » (scolarité, travail, santé, habitat, etc.) » (*ibid.* : 227).

Comme nous le verrons dans les paragraphes suivants, la notion administrative de « *Gens du voyage* » partage cette acception sans se défaire d'une catégorisation culturelle et ethnique.

2. Gens du voyage, une catégorie administrative française ambigüe

La loi du 3 janvier 1969 consacre la notion de « Gens du voyage » qui acquiert ainsi un statut de catégorie d'Etat à part entière. Cette dernière a été reprise dans la loi du 31 mai 1990, puis a été précisée par la loi du 5 juillet 2000 pour désigner dans l'article premier « *les personnes dites gens du voyage et dont l'habitat traditionnel est constitué de résidences mobiles* ». Elle caractérise « *une catégorie de la population de nationalité en très grande majorité française, et déterminée, non par son origine ethnique, mais par son mode de vie spécifique* » (Cour des comptes, 2017 : 209). Ainsi, si la loi de 1969 s'est accompagnée d'un changement de désignation, la promulgation de celle de 2017[33] conserve la catégorie existante et l'ensemble des représentations qui y sont attachées. L'abrogation des titres de circulation et de l'obligation de rattachement à une commune, signant l'entrée dans le droit commun de la domiciliation des personnes sans domicile fixe n'a pas aujourd'hui d'incidences sur la façon dont ces derniers sont officiellement catégorisés. Dans l'article premier de la loi de juillet 2000, l'emploi du terme « traditionnel »[34] trahit l'ambiguïté de la conception du législateur face à cette notion. Loin de ne désigner qu'une façon d'habiter, c'est bien un rapport atavique au voyage que suggère l'adjectif « traditionnel » (FNASAT, 2016 : 9). D'une part, « *ce terme juridique est presque systématiquement utilisé pour désigner des populations hétérogènes (« Tsiganes », « Manouches », « Gitans », « Yéniches », « Roms », « Voyageurs », termes faisant référence aux origines ethniques ou traditions culturelles) pour lesquelles des similitudes dans leurs modes de vie peuvent être constatées : l'habitat permanent en caravane et la vie en famille élargie* » (*ibid.* : 9). D'autre part, en notant que la résidence mobile doit avoir un caractère traditionnel, le législateur exclut de cette catégorie une pluralité d'individus résidant effectivement à l'année dans ce type d'habitat : les travailleurs saisonniers qui résident en

[33] Voir note19, en page 14

[34] Article 1, « *Les communes participent à l'accueil des personnes dites gens du voyage et dont l'habitat traditionnel est constitué de résidences mobiles installées sur des aires d'accueil ou des terrains prévus à cet effet* ». Loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage. URL : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000583573/2021-01-13/

camion aménagé, les habitants des tinyhouse, ceux en mobil home ou habitat léger (comme les membres de l'association Habitants de Logements Éphémères ou Mobiles (HALEM)), ceux qui vivent à l'année sur des terrains de campings en caravane ou mobil home, etc…, que ce soit par choix ou nécessité.

L'ambiguïté de la notion entre une acception administrative et une connotation ethnique apparaît parfois chez les chercheurs eux-mêmes selon Christophe Robert (2007) et transparaît à travers les rapports publics. En effet, le désir d'écarter toute confusion apparaît clairement dans plusieurs d'entre eux (rapport du député Didier Quentin sur le bilan et l'adaptation de la législation relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage (Quentin, 2011), rapports de la Cour des Comptes 2012 et 2017 sur les politiques d'accueil et d'habitat des gens du voyage), rapport de Dominique Raimbourg[35] sur le statut, l'accueil et l'habitat des gens du voyage (2015), etc.). Ces rapports reprennent dans leur introduction une définition officielle de la catégorie administrative de Gens du voyage et rappellent explicitement qu'il ne s'agit pas d'une catégorie ethnique. Une telle acception, sans équivoque, pourrait nous dispenser d'en interroger la réception et les usages si elle était consensuelle, ce qui n'est pas le cas. Or, comme il est signalé dans le rapport du député Quentin, la notion administrative ne permet pas de dénombrer de façon précise *« la communauté des gens du voyage. En effet, si l'administration veille légitimement à encadrer le statut des gens du voyage par des critères objectifs et à récuser tout critère ethnique, tel n'est pas le cas de nombreuses personnes appartenant à la communauté tzigane qui revendiquent cette appartenance et considèrent donc faire partie de la communauté des gens du voyage »* (Quentin, 2011 : 11*)*. Ainsi, pour ce député, la définition de la catégorie et son usage étatique sont clairs, les problèmes de catégorisation sont le fait des intéressés eux-mêmes et d'organisations internationales. Même s'ils ne voyagent pas (ou plus) des individus continuent à se considérer comme Gens du voyage (entendu alors comme catégorie ethnique). Cependant, malgré cette précaution liminaire, dans le paragraphe suivant, il associe ce statut administratif à une communauté qu'il fige culturellement, constituée d'individus « *d'origine rrom ou tzigane* », « *arrivés en France à partir du XVe siècle*», et ceux d'origine commune germanique « *les Yéniches* » ou ceux d'origine française les « *Pardé* » (*ibid.* : 12).

Cette même ambiguïté entre une définition construite par des politiques publiques et une perception sociétale transparaît au sein même des instances chargées de lutter contre les

[35] Ce n'est sans doute pas un hasard si celui-ci est résident depuis longtemps et fut élu (délégué municipal député de circonscription) dans une commune de l'agglomération Barogapoise qui accueille depuis très longtemps des Gens du voyage sur son territoire.

discriminations. Ainsi, sur le site internet du Conseil National des politiques de Lutte contre la pauvreté et l'Exclusion sociale (CNLE), un article en date du 18 septembre 2015 aborde le régime légal de domiciliation des Gens du voyage sous le titre « *Les personnes issues de la communauté "gens du voyage" non sédentaires* »[36]. Précision apposée à Gens du voyage qui semble d'autant plus surprenante qu'il ne saurait en être autrement selon la catégorie administrative. Cet article du CNLE, antérieur à la loi de janvier 2017 sur l'abrogation des livrets de circulation, montre ce qui distingue les *« personnes issues de la communauté "gens du voyage" »*. Ailleurs, sur le même site internet, un autre article reprenant des extraits du rapport de 2013 du préfet Hubert Derache (2013) qui oppose « *la communauté des "gadjé" à celle des voyageurs* »[37], entérine la séparation. En revanche, sur le site internet de l'ambassade de France à Prague, un article daté d'octobre 2013 intitulé « *Les « Gens du voyage » en France* » signale que les seuls critères administratifs ne sauraient épuiser la définition de la catégorie en précisant que « *selon la terminologie administrative et juridique française, le terme « Gens du voyage » fait référence à « divers groupes d'individus, se décrivant eux-mêmes comme Roms, Gitans, Gens du voyage, Manouches, Ashkali, Sinti…, et ayant en commun une origine et la langue romani*. » Cet article reprend donc la différenciation entre l'usage terminologique d'instances internationales basées sur des critères ethniques et ceux français basés sur des critères administratifs. La distinction avec ceux appelés Roms en France (arrivés au cours des années 1990-2000) tient ici essentiellement au temps de présence sur le territoire français et à la pratique de la mobilité[38]. Cette définition conforte la position de Samuel Delépine pour lequel il est évident que ce statut est, au sein de la République une et indivisible, une catégorie ethnique qui n'ose pas dire son nom dans laquelle les individus sont « *considérés à tort comme une communauté* » (Delépine, 2015 : 99)[39].

Nous verrons que nombreuses sont, par-delà leur catégorisation administrative, les illustrations du flottement dans la définition des Gens du voyage oscillant entre une approche

---

[36] Source : CNLE.

[37] *Ibid*.

[38] Mohamed Belqasmi rappelle que la couverture médiatique des migrations "tsiganes" se limitent aux occupations visibles de l'espace urbain et répète la triade "habitat précaire et expulsions"/"pauvreté menaçante et délinquance organisée"/"discours et actes xénophobes anti-Tsiganes". Cela contribue ainsi à entériner « *l'ethnification de populations dont les mobilités sont avant tout motivées par des raisons économiques* » (Belqasmi, *op.cit.* : 51).

[39] Position que partage la HALDE, qui dans la délibération n°2007-372 du 17 décembre 2007, a souligné que si les Gens du voyage sont « *présentés par les textes nationaux comme une catégorie administrative définie par son mode de vie, [ils] apparaissent en pratique comme un groupe identifié ayant en commun d'être victimes des mêmes différences de traitement, du fait de leur appartenance, vraie ou supposée, à la communauté tzigane* ».

juridique, constitutionnellement conforme, et une approche élargie aux attributs censément ethniques et culturels.

Lors de la journée nationale des Gens du voyage organisée par Réseau Idéal Connaissance en 2015 à Lille, la coordinatrice de l'évènement intervint poliment afin de rappeler à un élu (et à l'auditoire) que la journée s'organisait autour d'un mode d'habiter et non d'une identité culturelle ou ethnique. Cet exemple suggère que l'acception de l'élu (et de l'auditoire) dépasse largement la seule définition d'une population en habitat mobile. Comme en témoignent également les formations sur « les cultures des Gens du voyage » proposées par ce même réseau ou encore par la FNASAT (Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et les Gens du voyage). Mais ces porte-parole de la cause ne sont pas seuls à promouvoir une définition extensible de la catégorie Gens du voyage, comme en attestent différents rapports et documents publics. Citons, notamment, le schéma départemental de la Loire-Atlantique 2018-2024, celui du département voisin de la Vendée 2017-2022[40], la proposition de loi du député Dominique Raimbourg sur les Gens du voyage (2015), le rapport d'« *Appui à la définition d'une stratégie interministérielle renouvelée concernant la situation des gens du voyage* » du préfet Hubert Derache (2013), le rapport d'information « *en conclusion des travaux d'une mission d'information sur le bilan et l'adaptation de la législation relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage* », présenté par le député Didier Quentin (2011) ou encore les rapports sur l'accueil et l'accompagnement des Gens du voyage de la Cour des Comptes (2012 *et 2017)*[41]. Dans chacun de ces documents, les termes *« Voyageur »* ou *« groupe de Voyageurs »*, « *ménages Voyageurs* » sont utilisés en lieu et place de Gens du voyage. Reprendre ces appellations indigènes utilisées pour se distinguer des *Gadjé* témoigne bien de la désadaptation de la catégorisation administrative quand celle-ci vise à entretenir la fiction d'une communauté intégrée. Ces approches institutionnalisent la catégorie comme figure permanente d'une communauté, relevant certes de l'ensemble français, tout en étant séparée en son sein, comme dans l'introduction du rapport d'Hubert Derache (2013 : 3). Perdure alors la vision atavique d'une population vivant d'une manière singulière et toujours à côté qui écarte les Voyageurs de presque tous les champs de la vie sociale et les tient éloignés du débat public (Pluchon, *op. cit.*, 2009).

---

[40] Schéma Accessible en ligne : http://www.vendee.gouv.fr/IMG/pdf/schema_2017-2022_et_arrete_-_version_definitive.pdf

[41] Notons toutefois que dans le rapport de 2017 (tome II), le terme Voyageur apparaît seulement à 2 reprises dans un sens synonymique à Gens du voyage.

Quel est l'usage que les Voyageurs rencontrés font de l'expression « Gens du voyage », pensée et imposée de l'extérieur ? Celle-ci, rarement usitée par les intéressés eux-mêmes dans le contexte de l'entre-soi, ne leur sert que pour narrer des interactions avec le monde dit sédentaire. Lors d'échanges entre Voyageurs, au cours d'une conversation, cette mention rappelle implicitement que l'interlocuteur présent était un *Gadjo*. Ainsi, une phrase comme : « *Je lui ai dit que je faisais partie des Gens du voyage* » aurait pu se dire : « *J'ai dit au Gadjo [à la Gadji] que je suis Voyageur.* » Etrangère au langage vernaculaire des Voyageurs, l'expression « Gens du voyage » reste une expression d'emprunt qu'ils ne considèrent significative et explicite qu'à l'adresse des *Gadjé* lors d'échanges que l'on pourrait dire bilinguistiques. Il ne s'agit pas d'un jeu mais d'une simple adaptation formelle qui simplifie la vie. C'est un terme utilisé par les *Gadjé* pour les désigner.

3. Voyageur, une autodénomination française reprise par les acteurs associatifs et les pouvoirs publics

La notion de Voyageur est apparue à la fin des années 1970 lors d'une enquête menée par des travailleurs sociaux sur les femmes tsiganes qui refusaient l'étiquette de nomades et délaissaient celle de Tsigane (Bizeul, 1993). Pour cet auteur, cette notion « *évite d'annexer ces gens aux populations rassemblées sous le terme de tsigane, avec lesquelles beaucoup ont peu à voir, soit parce que leur histoire ne se confond pas avec celle accordée aux groupes tsiganes, soit parce qu'ils ne présentent pas de manifestations de particularité ethnique attribuées aux groupes tsiganes, en particulier une langue rattachable au phyllum indo-iranien, et l'inclusion de chaque membre dans un système clos, anciennement établi, d'alliances réciproques* » (*ibid.* : 241).

L'usage de la catégorie indigène « Voyageur » s'est largement propagée et s'est imposée aux bénévoles et aux salariés d'associations spécialisées sur notre terrain d'enquête. La proximité interactive (professionnelle ou bénévole) avec les Voyageurs en banalise l'usage. Les salariés des associations spécialisées l'utilisent aussi bien dans les discussions informelles que lors de réunions partenariales avec les autres structures qui travaillent auprès des Voyageurs. Cependant, lorsqu'ils participent à des réunions auprès d'institutions, ils utilisent davantage le terme Gens du voyage, perçu comme neutre et surtout officiel parce qu'adopté par les représentants de l'administration (Lagrave, *op. cit.*: 3).

J'ai, en revanche, personnellement observé à maintes reprises l'adoption par mes collègues du terme de Voyageur, comme si celui-ci relevait désormais de leur lexique professionnel. Cette appellation s'est, en effet, imposée tant dans les échanges informels que lors de réunions avec d'autres conseillers à l'emploi, avec des travailleurs sociaux, des élus, des techniciens des services insertion du département ou auprès de partenaires économiques telles que des structures d'insertion par l'activité économique. De manière plus générale, ce terme est également utilisé par les structures représentantes des Gens du voyage, lors des échanges dans les réunions de la Commission Consultative au niveau départemental (en 2017 et en 2018 j'ai assisté à 2 réunions), mais aussi national (comme lors d'une réunion de la DIHAL sur l'insertion professionnelle des Gens du voyage en 2018 à laquelle participaient, notamment, des directeurs d'associations).

Parallèlement à cette diffusion orale, le terme Voyageur se diffuse également dans les publications et rapports officiels ainsi que dans des comptes rendus de colloques (CODIPE, 2007 ; *Les Gens du voyage font leur colloque*, 2ème édition , 2014), des rapports de recherche associatifs (FNASAT, 2016 et 2017), des sites internet d'associations spécialisées adhérentes à la FNASAT, ou encore dans des articles scientifiques tels ceux publiés dans *Etudes Tsiganes.* Nous le retrouvons également dans la circulaire 2012 EFIV (Enfant Issus de familles Itinérantes et de Voyageurs)[42]. Retracer la diffusion du terme dans ces divers lieux de publication revient à montrer sa circulation et son adoption de sphère en sphère, en même temps que la transformation d'une catégorie sociale indigène en catégorie d'analyse scientifique.

C'est aussi le choix terminologique de Claire Cossée qui rappelle la centralité de la référence à l'itinérance pour les familles, même si elles ne voyagent plus ou plus autant. A l'instar de cette auteure, nous écrivons Voyageur avec une majuscule quand il est employé comme référence à une appartenance ethnique, culturelle et non comme un mode de vie réel (Cossée, 2007: 136). Il s'oppose à celui de Sédentaire qui, orthographié avec une majuscule, renvoie aux individus de la société sédentaire, les *Gadjé*. Bien sûr, l'utilisation du terme Voyageur n'est pas unanimement reconnue, mais comme d'autres autonymes usités, il fait référence pour les protagonistes à un ensemble plus ou moins constitué, figure une forme de reconnaissance mutuelle, et conduit à l'idée d'appartenance à un groupe minoritaire, plus ou moins particularisé par ses pratiques, ses modes de vies, ses perceptions de la société, ses

[42] Circulaire n° 2012-142 du 2-10-2012 : scolarisation des EFIV. Scolarisation et scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs

valeurs qui le distinguent de la société majoritaire. Dans tous les cas, il possède un pouvoir assez évocateur pour permettre aux individus de se qualifier et se reconnaître dans l'entre-soi, sur notre terrain d'enquête. Lorsqu'ils se positionnent comme « Voyageur », qu'ils accordent à un tiers ce statut, ils admettent qu'ils participent de la même représentation sociale du monde qui les entoure, un monde clivé entre *« nous »* et *« eux »* (Hoggart, 1970) : celui des Voyageurs et celui des *Gadjé* (Williams, *op. cit.,* 2014). C'est dans un rapport atavique au monde, dans un positionnement en miroir que se définissent les Voyageurs.

Ainsi, durant plusieurs années, bien avant d'entamer un travail de recherche sociologique, je ne me suis pas interrogé sur la manière de définir les personnes qui sont aujourd'hui usuellement regroupées sous l'une ou l'autre terminologie : Gens du voyage, Gitan, Rom, Tsigane, Nomade, Voyageur. Le terme Voyageur faisait partie de mon quotidien, il me servait spontanément, sans réflexion préalable, à désigner mes proches, ceux de ma lignée maternelle qui s'inscrivaient eux-mêmes dans un ensemble plus vaste et mal défini d'autres Voyageurs dont l'identité, jamais questionnée, m'apparaissait alors évidente. Les Voyageurs existaient, ils se distinguaient d'abord des *Gadjé*. S'il n'était pas un ennemi, le *Gadjo* était tout de même celui dont il fallait se méfier et se défier, en tout état de cause celui qui était convoqué (et qui l'est encore de nos jours sur notre terrain d'enquête) pour faire peur aux enfants et les maintenir à proximité. Combien de fois ai-je entendu proférer à mon adresse ces menaces et ces mises en garde répétées ponctuées de : « *Reviens là-dé, y'a le Gadjo* ! », ou encore : « *Si t'arrêtes pas, le Gadjo va t'prendre !* » Ainsi, nous faisions partie d'un ensemble dont nous ne connaissions pas forcément tous les membres mais que nous reconnaissions comme réuni par une même séparation du monde des *Gadjé*. Selon le contexte, la dénomination avait une simple fonction informative classificatoire, d'autres fois, elle servait comme base de jugement et de comparaison, en hiérarchisant des pratiques ou des comportements souvent porteurs d'essentialisation par l'attribution de caractères génériques et homogénéisant. Il pouvait alors être question des *« Manouches »*, des « *Espagnols* » (pour désigner les Gitans français ou espagnols) ou des « *Hongro*is » (pour désigner des Roms, avant l'arrivée à l'agenda politique des « Roms migrants » qui sont aujourd'hui désignés sous le terme « *Roumain* » par les Voyageurs sur notre terrain d'enquête)[43]. Ces principes classificatoires sont toujours présents,

[43] Lise Foisneau écrit les « *Zongrois* » (Foisneau, 2017) pour présenter la manière dont les Voyageurs présentent les Roms de son terrain d'enquête. Mais par rapport aux observations sur notre propre terrain, il me semble que cette orthographie est essentiellement liée à l'usage du pluriel. En effet, à l'oral, lorsque les Voyageurs prononcent des phrases telles que, *« si tu vas vers les Hongrois »* ou encore « *vers les Espagnols* », ils font la liaison au pluriel. Ce n'est pas pour autant que l'on orthographie « Zespagnols» et encore moins qu'ils disent un « Zespagnols » ou un « Zongrois ». Ils font la liaison lorsqu'ils utilisent le pluriel, mais elle n'existe pas au

même si le terme « *Hongrois* » est obsolète aujourd'hui. La distinction peut également s'appuyer sur d'autres critères que l'appartenance ethnique et porter sur la propension au Voyage, la pratique de l'itinérance ou de la sédentarisation, par exemple. En fonction des individus et des familles, des moments et des contextes, d'autres éléments peuvent être retenus pour singulariser comme la filiation, l'usage et la pratique de la langue (Reyniers, 1992 : 402). Il n'est pas rare, parfois, d'entendre parler de « vrais Voyageurs » ce qui laisse soupçonner qu'il y aurait de « faux Voyageurs ». Ces enjeux de catégorisations qui traversent les discussions des Voyageurs rencontrés confirment, comme le rappelle Alain Reyniers à propos des Sinté, la nécessité d'identifier le point de vue de celui qui s'exprime (Reyniers, *ibid.* : 65 et *sq.*). Ce que complète Daniel Bizeul pour qui : « *loin de consister en une communauté accordée, qualifiable de tsigane, les voyageurs forment un monde composite et fragmenté* »[…] « *Ce monde voyageur, de ce fait, est d'autant plus instable que sa délimitation découle en partie de l'état variable des rapports de force entre des groupes soucieux de faire reconnaître leur propre place et amenés à statuer sur la réputation et la place des autres, selon une rhétorique sans cesse reprise du « vrai voyageur » et du « faux voyageur », conduisant à opposer par exemple le « pur voyageur » et le « mélangé », le « forain » et le « trimard », le « civilisé » et « l'attardé », selon des termes usuels dans le milieu, valorisants pour soi et ceux du même genre de vie, péjoratifs pour les autres*. » (Bizeul, 1999 : 116-117).

Il m'est, effectivement, arrivé d'entendre des salariés d'associations spécialisées évoquer cette qualité de « vrais Voyageurs ». Cette rhétorique de l'authenticité reposant sur la tradition conservée du voyage doit s'interpréter comme une manière de souligner ce qu'augure, au bout du compte, la sédentarisation portée par les politiques et observée par nombre d'acteurs (élus, techniciens,…), à savoir la disparition des Voyageurs comme minorité culturelle. Le « faux Voyageur » serait celui qui faisant partie d'un ensemble Gens du voyage aurait stoppé la pratique du *Voyage*[44] sans pour autant s'être suffisamment sédentarisé pour être considéré comme un gentilé. Se maintenant ainsi au milieu du gué, que conserve-t-il alors de traits ou de pratiques culturelles perçus comme traditionnels ? Dans ce processus de classification, au-delà de la prise en compte d'une pratique du *Voyage*, Jean-Louis Olive rappelle que les Gitans d'Espagne reprochent parfois à ceux du Nord et du Midi d'être plus acculturés (déculturés ?) qu'eux, en étant, notamment, moins respectueux des règles du mariage. Pour les Gitans, les

singulier. S'il existe un argot Voyageur (Williams, 2014), dans ce cas précis, il y a, me semble-t-il, une forme de folklore argotique à orthographier différemment le terme.

[44] Le terme *Voyage* renvoie à l'usage qu'en ont les enquêtés et se comprend ici comme la période durant laquelle ils pratiquent l'itinérance *:* « partir sur le *Voyage* », « être sur le *Voyage* ».

différences se marqueraient ainsi autant par les origines, linguistique ou géographique, que par le degré « d'intégration » (Olive J.L, 2004 : 134).

Si le nom utilisé par les Sédentaires sert à désigner la différence, à produire l'autre comme étranger, Rose Marie Lagrave note que sur son terrain d'enquête aucune des personnes qu'elle a interrogées ne désigne les Voyageurs en tant que Français (Lagrave, 1993 : 3)[45]. C'est en vertu du simple fait que sur notre terrain d'enquête, dans l'ordinaire de leurs interactions, les personnes que nous avons rencontrées s'auto-qualifient « Voyageurs » et l'utilisent pour qualifier un ensemble entendu comme distinct des individus de la société majoritaire que nous le reprendrons tout au cours de cette recherche. Parallèlement, au cours de celle-ci lorsque nous citerons les travaux d'autres chercheurs, nous reproduirons leurs choix terminologiques.

[45] Entre 2016 et 2017, sur mon terrain d'enquête j'ai entendu à trois reprises des Voyageurs (deux jeunes hommes de moins de 30 ans et une femme d'une quarantaine d'années) utiliser le terme « les Français » pour qualifier des Non-Voyageurs. Une assistante sociale de l'association DOUÏ m'a rapporté avoir entendu la même chose de la part d'une jeune femme. Les trois personnes habitent sur un TEFA proche de quartiers populaires et les deux jeunes Voyageurs ont sympathisé avec des jeunes hommes de ces quartiers. Ce processus d'emprunt, cette réappropriation illustre la distinction d'avec le sédentaire, avec le *Gadjo*.

II. Une enquête ethnographique entre cadre institutionnel et cadre domestique

Dans cette seconde partie, nous nous proposons de présenter le déroulement de l'enquête ethnographique et ses conditions de recueil d'information.

A. Un corpus lié à une action de recherche d'emploi salarié

1. Des données déclaratives complétées par une immersion ethnographique

J'ai occupé un poste de conseiller à l'emploi de juillet 2010 à fin décembre 2018 dans le cadre d'une action d'aide à la recherche d'emploi salarié dédiée aux Gens du voyage. Au cours de cette période, j'ai assuré personnellement le suivi de plus de 400 personnes. A partir de cet ensemble, j'ai constitué un corpus formé de 307 individus dont 49 rencontrés la première fois avant 2013 et 258 à partir de 2013. L'inclusion des premiers s'est effectuée à partir des informations que j'avais déjà recueillies en tant que conseiller[46]. Il me restait à compléter et recouper ces données avec les observations menées, cette fois en tant que doctorant, sur leurs lieux de vie. A partir de 2013, les données recueillies l'ont été au fur et à mesure de mon temps de présence sur les espaces de vie des enquêtés et de leur participation au dispositif proposé.

Cette action est inscrite dans le cadre du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV) et du Programme Départemental d'Insertion (PDI). Son objectif vise à « *inscrire les personnes gens du voyage dans une pratique de salariat sur des offres d'emploi d'insertion ou du secteur marchand* ». Les publics ciblés sont des « *personnes gens du voyage, bénéficiaires du RSA, prêtes à s'engager rapidement sur une proposition d'offre d'emploi, disposant d'une autonomie et qui ont déjà eu une petite expérience de salariat. L'accès à*

[46] Il s'agissait de données administratives recueillies lors du premier rendez-vous afin d'inscrire la personne sur l'action : âge, sexe, adresse, lieu de résidence, situation familiale, nombre d'enfants, inscription à Pôle-emploi, allocataire RSA ainsi que celles obtenues dans le cadre des rendez-vous suivants portant sur leurs expériences salariées, leur mobilité, les périodes de présence dans le département, etc.

l'action concernera prioritairement les personnes inscrites dans un projet d'emploi durable »[47].

Initialement destiné aux bénéficiaires du RMI, puis aux allocataires du RSA, résidant dans et autour de l'agglomération barogapoise, le périmètre d'intervention s'est ensuite élargi à l'ensemble du département et à d'autres catégories de publics à partir de 2013 : jeunes de plus de 18 ans, personnes inscrites ou non comme demandeur d'emploi, personnes disposant d'une reconnaissance de travailleur handicapé, personnes sous « main de justice », etc. L'orientation des personnes vers l'offre s'effectue selon deux modalités. Soit suite à une prescription prononcée par des agents, institutionnels ou associatifs, chargés d'une mission de service public, relatives à l'emploi, à la justice, à l'insertion (par exemple, les correspondants RSA des services du département, sur décision d'une CLI -Commission Locale d'Insertion-) ou bien encore des salariés ou des bénévoles d'associations intervenant dans le domaine de l'insertion et/ou des Gens du voyage. Soit par une démarche spontanée en vue de l'obtention d'un rendez-vous avec le médiateur par téléphone ou en l'interpellant sur les lieux de vie. L'accompagnement sur la recherche d'emploi salarié ne peut être accepté qu'à l'issue de ce premier rendez-vous au cours duquel est appréciée la situation à partir de plusieurs critères d'éligibilité à l'action : les individus doivent se déclarer Gens du voyage et être allocataires du RSA. Il faut également qu'ils soient âgés de plus de 18 ans et domiciliés sur le département de Loire-Atlantique. Initialement, entre 2006 et 2013, le numéro d'allocataire CAF ainsi que le nom du référent relatif à la perception du RSA suffisaient à renseigner le dossier. A partir de 2013, en raison d'un co-financement européen de l'action, plusieurs documents seront exigés pour justifier de l'éligibilité.

---

[47] Schéma départemental d'accueil des Gens du voyage en Loire-Atlantique 2010-2016 – Action 18, p.91. L'emploi durable, se comprend ici par rapport à la préoccupation de l'insertion et correspond à des indicateurs de sortie « positive en emploi durable » tels que : CDI, CDD ou missions d'intérim de 6 mois et plus, stage ou titularisation dans la fonction publique et création d'entreprises. Lors de ma prise de poste en 2010, l'action existait déjà depuis près de 4 ans et montrait très amplement le recours à des missions intérimaires et des contrats de courte durée (inférieur à un mois). Ces résultats étaient communiqués tous les ans lors d'un comité de pilotage de l'action auxquels assistaient entre autres les techniciens en charge du service solidarité et vie sociale du département (responsable du Pôle Vie sociale et Insertion, animatrice socio-économique, responsable de l'Insertion professionnelle et responsable de l'Insertion sociale et de l'Accès aux Droits de la Direction Générale de l'Action Sociale). Il est remarquable que l'attendu officiel en termes d'accès à l'emploi soit resté l'emploi durable, bien éloigné des remontées de terrain, d'autant plus que les critères d'évaluation de l'action ne portaient pas sur les taux de placement en emploi durable. Mais pour les Voyageurs comme pour les autres publics visés par les politiques de lutte contre le chômage, l'idéal de l'emploi salarié à temps plein domine et reste l'élément de référence des indicateurs d'insertion.

Les personnes enquêtées ont pu être rencontrées de manière continue durant une année entière ou de façon réitérée au cours d'un accompagnement s'étalant sur toute la période (2010-2018). Notre proposition de fixer les rendez-vous sur les lieux de résidence fut très majoritairement acceptée. En conséquence, ces rencontres se déroulèrent rarement dans les locaux de partenaires (associations intervenant auprès des Gens du voyage, services du département : centre médico-sociaux, Unité Emploi) et encore plus exceptionnellement dans ceux de l'association qui porte l'Action de Médiation Emploi[48]. A la différence des entretiens individuels avec moi, les rendez-vous dits tripartites, rassemblant la personne accompagnée, le référent emploi ou social[49] (respectivement un conseiller de Pôle emploi, de la Mission locale ou un travailleur social référent) et moi-même en tant que médiateur emploi ont été systématiquement fixés dans les locaux de ces partenaires.

Les données recueillies résultent d'observations et des échanges, autant sous forme de conversations que d'entretiens plus formels réalisées au cours des séquences dites d'accompagnement du lundi au vendredi entre 7h et 19h. Les premières informations sur la situation familiale, scolaire, professionnelle ont généralement été obtenues lors des premiers rendez-vous et enregistrées sur une fiche dite d'entrée. Ma fréquentation régulière des sites d'installation, pendant toutes ces années, m'a permis d'enrichir ma connaissance des parcours des personnes suivies en profitant, bien souvent, de mes accointances de diverses natures (amicale et familiale entre autres) avec des personnes et/ou des membres de leurs réseaux familiaux et amicaux. Les informations relatives à la situation familiale et sociale (le nombre d'enfants, la catégorie administrative (RSA, Demandeur d'emploi, jeune…), le lieu de résidence…) ont ainsi pu être complétées, corrigées, précisées et actualisées au cours de ces huit années. En complément de ces rencontres sur leurs lieux de résidence, la construction de ces données s'est aussi appuyée sur l'accompagnement physique des personnes auprès d'organismes de services publics. Il m'est ainsi fréquemment arrivé de les assister lors de rendez-vous auprès d'opérateurs de l'emploi tels que Pôle emploi, les Missions locales, ou les

[48] Il s'agit de l'action d'aide à la recherche et au positionnement sur l'emploi salarié auprès des Gens du voyage. Les conseillers en insertion professionnelle qui interviennent sur cette action sont nommés des « médiateurs emploi ». C'est l'appellation que nous reprenons ici. Par convention on indiquera AME pour « l'Action Médiation Emploi ».

[49] Dans le cadre de l'accompagnement des personnes au RSA, et notamment dans le cadre de la contractualisation, un travailleur social est désigné référent soit sur des critères d'emploi soit sur des critères d'insertion.

Unités Emplois[50], mais aussi lors de démarches administratives auprès d'organismes comme la CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie), la CAF (Caisse d'allocation familiale), ou encore lors d'entretiens de suivi auprès de l'administration pénitentiaire avec des conseillers d'insertion et de probation du SPIP (Service pénitentiaire d'insertion et de probation)[51]. Ces accompagnements se sont également poursuivis auprès d'associations du secteur de l'insertion sociale et professionnelle, pour des rendez-vous dans le cadre du dispositif RSA, et enfin dans des entreprises pour des entretiens d'embauche, des prospections directes d'emploi, des visites lors de portes ouvertes (entreprises industrielles et du bâtiment, maraichers,…) ou bien à l'occasion d'inscriptions et de relances de candidatures auprès d'agences intérimaires, de forums de l'emploi, etc.

Les rencontres ayant été très majoritairement effectuées à leur domicile m'ont offert des opportunités particulièrement propices pour saisir la multiplicité des situations observées autant au niveau des types d'habitat que des lieux de vie et de stationnement : dans des maisons ou des appartements, dans des caravanes (souvent celles appelées « caravane cuisine»[52] qui sont vouées à la préparation et à la prise de repas, à la convivialité voire au couchage pour les adolescents…) sur des aires d'accueil, sur des terrains privés ou sur des zones de stationnement non réglementé (parkings de zones artisanales ou commerciales, d'usines fermées, stades de football, terrains vagues, champs utilisés comme aires de grands passages…)[53] . De plus, le fait même d'instruire mon suivi chez les Voyageurs au plus près de leur espace de vie et non dans mon bureau, a présenté de nombreux autres avantages pour mener mon approche ethnographique. Dans la plupart des cas, éviter l'intervention voire même la participation de tierces personnes à mes rendez-vous de suivi était quasiment impossible. Quand bien même ma volonté eût été de procéder à des rendez-vous en tête à tête, c'eût été complètement irréaliste et voué à l'échec. Aussi ne pouvaient-ils se dérouler qu'en se pliant aux rythmes, aux usages et aux contraintes liées à la vie communautaire. Les entretiens ont donc eu lieu en présence de

---

[50] Les Unités Emplois sont un service proposé par le département qui s'adresse exclusivement aux personnes allocataires du RSA. Elles sont réparties en 9 unités sur l'ensemble du territoire départemental qui recoupent les territoires des Commissions Locales d'Insertion. Elles proposent des accompagnements individuels et des actions collectives en lien avec la recherche d'emploi et la formation. Elles gèrent notamment les contrats aidés, depuis l'information aux entreprises et les propositions de candidatures jusqu'au suivi des salariés sur le temps de leur contrats.

[51] Le SPIP est un service de l'administration pénitentiaire française. Il est en charge du contrôle et du suivi des personnes placées sous-main de justice. Ce suivi peut se faire soit en milieu ouvert ou en en milieu fermé.

[52] Voir photographie n°7, en page 51.

[53] Voir photographies n°1 à 5 sur les lieux d'intervention, en pages 50-51.

parents et d'amis, interrompus plus ou moins longtemps par les allers et venues d'enfants voire d'adultes vaquant à leurs occupations, rendant visite par simple curiosité, sollicitant un service ou bien un renseignement. Comme l'illustre la photographie de l'entretien mené avec Tony en 2017[54] au cours duquel dans la « caravane cuisine » tout au long du rendez-vous à côté de lui sont présents son beau-frère, un de ses fils et un neveu ainsi que sa mère. Le souci de soustraire le médiateur emploi aux nuisances susceptibles de perturber la conduite de l'entretien n'est pas de mise. Dans les intérieurs, de caravanes comme de maisons, la télévision reste allumée pour les enfants ou encore les adultes présents. D'autres fois, des adolescents jouent sur des consoles de jeux. Toutefois, les heures passées à conduire des personnes à des rendez-vous extérieurs ont également favorisé l'échange et l'obtention d'informations en dehors du cadre sous contrôle de la sphère familiale ou relationnelle. Plusieurs raisons expliquent que les discussions lors de déplacements se soient avérées particulièrement riches. Dans l'intimité de la voiture où la parole est soustraite à l'oreille des autres Voyageurs, différents sujets liés à la vie quotidienne pouvaient être abordés, des points de vue et des jugements livrés, des préoccupations personnelles dévoilées. L'opportunité d'effectuer ces accompagnements à l'extérieur des lieux de résidence est restée tributaire du sexe des personnes suivies. En effet, mon statut d'homme a limité ces possibilités de sorties en présence d'une Voyageuse pour l'assister dans ses démarches à l'extérieur. D'où la rareté de mes entretiens réalisés avec une femme en l'absence de Voyageurs à proximité, ce qui tient, évidemment, à la répartition genrée des rôles et des statuts et, en l'occurrence, à la morale sexuelle patriarcale qui tolère mal qu'une femme pubère puisse fréquenter un homme à l'abri du regard d'autres membres de la famille ou du réseau relationnel.

Pour illustrer ceci, un jour alors que j'avais amené trois jeunes femmes en voiture pour qu'elles s'inscrivent en agence intérimaire (initialement, j'étais venu pour un entretien avec une seule d'entre elles), de retour sur l'aire d'accueil, un jeune homme présent me hèle à mon arrivée et me gratifie d'une jolie antiphrase : « *Il ne se crâne pas avec les femmes dans l'auto !* » Une autre fois, alors que je devais conduire une jeune femme de 22 ans auprès d'une entreprise d'insertion, instruit par le fait de ne voir aucune autre personne se présenter, c'est moi qui lui demande qui d'autre nous accompagne. Il me parait alors difficilement envisageable que je puisse l'amener seul. L'injonction à ne pas être seul avec une femme est présente tant de mon côté que de celui des enquêtés. Je fus rassuré lorsque juste après notre départ, elle me

[54] Voir photographie n°6, page 51

demande d'aller chercher son cousin pour qu'il vienne également. De manière similaire, j'ai accompagné à deux ou trois reprises une femme de mon âge afin d'identifier à chaque fois, à sa demande, l'itinéraire et la localisation de l'entreprise où elle devait travailler. Quelques temps plus tard, un après-midi, lors d'un rendez-vous avec un jeune homme de l'aire d'accueil, la fille de cette femme (certes un peu ivre) me dit sur le ton de la plaisanterie et en présence de trois autres femmes qu'elle pourrait m'accepter comme beau-père. Une autre fois, je dois accompagner une jeune femme de 20 ans qui a un rendez-vous avec un conseiller de la Mission locale. A mon arrivée chez elle, et après avoir rappelé l'objectif de ce rendez-vous, son père (qui est également le beau-père d'un de mes cousins) me propose de nous y conduire en me disant : « *viens, je t'emmène !* » Par ailleurs, comme l'entretien dure environ 45 minutes, il me convie à aller prendre un café au bar à proximité. Ces exemples montrent comment peuvent être interprétés ces moments où un homme et une femme seuls échappent à la surveillance de l'entourage familial. Il s'agit alors de prévenir toute forme de commérage ou de discrédit que pourrait motiver une conduite jugée non conforme, et qui mettrait en jeu l'honorabilité de chacun des protagonistes et plus particulièrement celle des femmes. En effet, aucune des quatre collègues féminines que j'ai eues durant ces années ne semble avoir été confrontée à cette limite dans les interactions avec les Voyageurs rencontrés. En aucun cas, le fait d'accompagner seul un homme avec leur véhicule ne semblait avoir engendré la moindre remarque ou gêne de leur part ou de leur entourage (famille, femme, etc…). C'est donc dans leurs lieux de vie ou en compagnie de plusieurs d'entre elles à l'extérieur que je me considérais autorisé sans crainte de suspicion à remplir auprès des femmes ma mission de médiateur.

Au bout du compte, si l'essentiel des renseignements recueillis dans le cadre de mon exercice professionnel sur les situations et les parcours est d'ordre déclaratif, bon nombre de corrections et de compléments auront été rendus possibles grâce à mon interconnaissance étroite avec la population enquêtée. Outre la durée de l'enquête qui s'est traduite par une immersion quasi-quotidienne, et qui m'a permis de multiplier *« les situations de paroles* » (Schwartz, *op. cit.* : 338), mes origines familiales ont aussi largement pesé pour susciter la connivence et m'épargner en maintes situations la défiance qu'inspire le *Gadjo,* d'échanger ma « *situation d'observateur extérieur contre celle de partenaire ou d'acteur au sein du groupe étudié* » (*ibid.* : 341).

Photographie 1_Terrains privés _ Agglomération Barogap_ 2017 & 2018

Photographie 2_Aire d'accueil _ Agglomération Barogap _2017

Photographie 3_Stationnements hivernaux non réglementés sur zones artisanales _ Agglomération Barogap _ 2016 et 2017

Photographie 4_Stationnements estivaux : espace vert communal et complexe sportif _ Agglomération Barogap _ 2017

Photographie 5_Grand rassemblement estival _ Littoral de Loire-Atlantique _ 2018

Photographie 6_Rendez-vous dans le cadre de l'AME _ Aire d'accueil Treze _ 2018

Photographie 7_Aménagement d'une « caravane cuisine » _ 2016

2. Une entrée dans l'action entre volontariat et contrainte

L'action qui a servi de porte d'entrée sur le terrain a été initialement portée par l'association PANCH[55] jusqu'à ce qu'elle cesse son activité pour des raisons financières. En 2006, l'association EFTA s'est proposée pour la reprendre sous l'intitulé médiation emploi (AME). EFTA n'avait aucune expérience particulière dans l'accompagnement des Gens du voyage mais était spécialisée dans l'hébergement de jeunes actifs et de la recherche d'emploi pour des demandeurs en zone rurale. Aucune des deux associations du département, ÏEK et DOUÏ, qui travaillent plus spécifiquement auprès des Gens du voyage, n'avait manifesté d'intérêt pour le projet. Selon son directeur du service emploi, c'est bien en raison de l'expérience de médiation d'EFTA en matière d'accès à l'emploi salarié en zone rurale que les services Insertion et Vie Sociale du Conseil Général (aujourd'hui Départemental) se sont rapprochés d'eux et leur ont proposé cette délégation de mission, conduite à titre expérimental. Sur l'ensemble des actions menées par l'association PANCH, ÏEK, quant à elle, hérite de l'accompagnement administratif des Voyageurs travailleurs indépendants. La reprise de l'action d'accompagnement administratif des micro-entrepreneurs a requis le recrutement des premiers salariés, notamment des conseillers débauchés de PANCH et la création d'un poste de directeur à temps partiel qu'occupera la personne qui avait réalisé la transition administrative suite à la dissolution de PANCH.

De 2006 à 2013, l'AME auprès des Gens du voyage, circonscrite géographiquement, correspondait aux territoires de deux Commissions Locale d'Insertion de l'agglomération. Ces choix ont été guidés par la présence et l'implantation anciennes de dizaines de familles sur ces deux territoires. Ce n'est pas un hasard si ÏEK et DOUÏ, les deux associations « historiques » qui existent depuis environ 50 ans ont chacune leurs locaux dans l'une de ces communes où elles proposent et assurent un service de domiciliation. A partir de 2013, nous l'avons rappelé, un cofinancement de l'Union Européenne par le Fonds Social Européen (FSE)[56] s'est soldé par un élargissement du périmètre d'intervention de l'AME à l'ensemble du Département, induisant

[55] Cette association a été fondée en 1996, dans une commune rurale au sud de Barogap par un couple de Voyageurs et proposait des accompagnements aux micro-entrepreneurs. Elle a été la première à mettre en place une action dédiée d'aide à la recherche d'emploi salarié, sur des postes saisonniers ou ponctuels pour les Voyageurs qui souhaitaient compléter leurs ressources. Cette action était financée par le Conseil Général.

[56] Sur le portail officiel du Fonds social européen en France, il est présenté comme le principal levier financier de l'Union Européenne pour la promotion de l'emploi. En plus de l'emploi, ce financement vise à promouvoir la cohésion économique et sociale. URL : http://www.fse.gouv.fr/.

l'arrivée de deux médiateurs emplois[57] supplémentaires. Cette action d'aide à la recherche d'emploi pilotée par le Conseil Général a été inscrite dans le SDAGV à partir de 2010[58].

Dans les faits, les critères et les modalités d'entrée dans l'action et d'accompagnement des Voyageurs sont pluriels et s'écartent bien souvent du cadre formel mentionné ci-dessus. Premièrement, toutes les personnes accompagnées ne sont pas allocataires du RSA. En effet, sur une année, un médiateur emploi, à temps plein, accompagne environ 100 bénéficiaires et assure le suivi en emploi de 50 à 60 d'entre eux. Pour l'ensemble du service, les trois médiateurs (repartis entre un poste à temps complet et deux postes à 80%) assurent le suivi d'environ 180 personnes. Conventionnellement, jusqu'en 2016, il était admis d'accompagner environ 15% de personnes échappant au dispositif RSA : des Demandeurs d'emploi, des jeunes[59], des personnes sans statut particulier par rapport à l'insertion ou l'emploi. Mais suite à l'appel d'offre du département et au cofinancement européen, et face à l'accroissement des demandes, notamment des jeunes de moins de 25 ans, le taux de suivis hors dispositif RSA s'est stabilisé autour de 20%. Deuxièmement, la notion d'« autonomie » confère aux médiateurs une certaine latitude pour l'appréciation des situations. A titre d'exemple, la nécessité d'une première expérience salariée n'est exigée que sur le papier.

Concrètement, la volonté et la motivation de celles et ceux qui recherchent vraiment un emploi salarié suffisent à emporter la décision favorable. Durant toutes ces années comme conseiller emploi, je n'ai jamais, pas plus que mes collègues, refusé d'inscrire une personne qui

---

[57] Il s'agit de postes de conseiller emploi et insertion. Cette action est basée sur une démarche d'aide à la mise en contact directe entre les employeurs et les personnes. Dans le cadre de cette action, les conseillers emploi sont appelés médiateurs emploi.

[58] Cette action a été mise en place à titre expérimental et est postérieure à la publication du schéma 2002-2008. Ainsi dans ce dernier, il n'est initialement prévu aucune action spécifique pour l'accompagnement à l'emploi salarié. Le schéma renvoie pour cet aspect au Plan National d'Action pour l'Emploi du Gouvernement (PNAE) et à la nouvelle convention de l'UNEDIC du 01/01/2001 dans laquelle l'ANPE est amenée à rencontrer tout nouveau demandeur d'emploi. Il y est fait référence à deux outils présentés « *comme moyens à mobiliser auprès des entreprises pour favoriser l'insertion professionnelle des gens du voyage* ». Le Stage d'Accès à l'Entreprise (SAE) qui est une action de formation destinée à combler un écart entre les compétences d'un demandeur d'emploi et celles requises pour occuper un poste de travail à pourvoir. Le second le Contrat Initiative Emploi (CIE) est un contrat à durée déterminée de 12 à 24 mois qui a pour but de favoriser l'embauche durable de personnes menacées par l'exclusion du marché du travail. Toutefois, juste à la suite, il est mentionné que les contraintes du salariat étaient souvent mal acceptées et qu'il leur est préféré la « *libre entreprise permettant à chacun d'organiser son travail dans le temps et dans l'espace au prix de revenus souvent très modestes qui doivent être complétés par le revenu Minimum d'Insertion* ». Lors de la publication de ce schéma en 2002, l'emploi salarié ne semblait pas encore représenter une source éventuelle d'activité pour les pouvoirs publics de l'époque.

[59] La catégorie Jeune comprend les individus appartenant à la classe d'âge des 18-24 ans. Généralement, elle correspond à une position dans le cycle de la vie (individus sortis de l'école et non mariés). Néanmoins, elle ne recouvre pas l'ensemble des personnes accompagnées de cette tranche d'âge. En effet, celles allocataires du RSA (en couple ou célibataire avec enfant) sont classées dans la catégorie RSA.

sollicitait le service, au seul motif de défaut d'une première expérience salariée. L'absence d'expérience salariée préalable, nullement considérée comme rédhibitoire, ne dissuade en rien les travailleurs sociaux ou les Commissions Locales d'Insertion d'orienter les personnes vers l'action. De plus, le mode de sélection n'exclut pas, comme nous le verrons, l'intégration dans le dispositif de candidats feignant satisfaire à la première des conditions (être à la recherche d'un emploi) et seulement pressés de répondre aux exigences d'insertion professionnelles afin de préserver leurs droits aux prestations sociales, notamment au RSA. La déclaration de suivi sur l'AME sert alors d'attestation d'une démarche d'insertion. Le fait d'être accompagné dans une recherche d'emploi favorise l'acceptation et le renouvellement de leur contrat d'insertion.

Les bénéficiaires du RSA peuvent s'adresser au service sur incitation d'un travailleur social d'un CCAS (Centre communal d'action sociale), de CMS (Centre médico-social)[60], d'une association spécialisée ou encore d'un conseiller Pôle Emploi. Les orientations peuvent également être proposées à des Voyageurs par les structures et associations spécialisées en dehors du dispositif RSA. La formalisation de ces prescriptions se fait via une fiche d'orientation mentionnant l'objectif assorti des coordonnées du professionnel qui en est l'auteur et du Voyageur concerné. Conformément au cadre conventionnel laissant l'initiative des premiers rendez-vous, les Voyageurs doivent témoigner de leur volonté de rechercher un emploi et de leur disponibilité à l'occuper. Il serait naïf de croire qu'il en soit ainsi, comme de supposer que la demande elle-même soit effectuée de plein gré. Ce serait oublier que l'AME est instrumentalisée par les travailleurs sociaux et les CLI, face à l'absence d'alternatives, comme une opportunité bienvenue d'orientation qu'ils envisagent comme levier d'insertion par l'emploi salarié. Un travailleur social peut aussi y trouver une issue à la contractualisation avec l'allocataire RSA. D'une action censée reposer au départ sur une adhésion volontaire, il se pourrait qu'au fil des années et sur certains territoires, elle soit devenue une aubaine, relevant d'un choix plus induit et consenti que libre et spontané. Ainsi, proposée comme solution d'insertion, la participation à cette action a pu être plus imposée que proposée à certains Voyageurs[61]. Dans ces circonstances, leur participation s'est davantage apparentée à une

[60] Le CCAS assure les suivis des bénéficiaires du RSA célibataires sans enfants. Les CMS assurent ceux des couples ou des personnes célibataires avec des enfants à charge.

[61] Par exemple, ces injonctions ont concerné des travailleurs indépendants dont le volume de chiffre d'affaires déclaré était jugé insuffisant et en tout cas ne permettait pas de sortir du RSA socle. A compter de l'année 2017, les injonctions se sont accrues pour les mères d'enfant en bas âge sur un territoire. Les hommes célibataires représentaient aussi un public pour lesquels les orientations étaient fortement incitatives. Cette injonction semble fonctionner de manière proportionnelle au nombre de Voyageurs allocataires du RSA présents sur les territoires de CLI. Comme nous le verrons, l'ancienneté de présence de l'action sur ces mêmes territoires qui coïncide avec les communes sur lesquelles les Voyageurs sont les plus nombreux a rendu envisageable des solutions qui ne le

obligation dans le cadre d'une injonction de la CLI. Injonction à adhérer pour les personnes sous peine de voir leur contrat d'insertion refusé et par voie de conséquence se voir exposé à des sanctions pécuniaires, pour ne pas avoir entrepris de démarches d'insertion[62]. Même si l'application effective de ces sanctions advient en dernier ressort, suite à des courriers d'avertissement[63], la menace reste constante et s'avère dissuasive, compte tenu des précédents qui ne manquent pas de défrayer la chronique communautaire.

3. Être accompagné à la recherche d'emploi salarié chez soi et à son rythme

L'entrée sur l'action se fait à n'importe quel moment de l'année et n'obéit à aucune contractualisation écrite. La durée initiale de l'accompagnement est de six mois et reconductible tacitement. La personne suivie peut à tout moment sortir puis réintégrer le dispositif. Bien souvent, l'arrêt de l'accompagnement est subséquent à une absence prolongée de contact. Depuis 2013, pour des raisons conventionnelles liées aux financements de l'Union Européenne, il n'est plus possible la même année de sortir et de réintégrer une personne de l'action. Dès lors, la majorité des sorties s'effectuent pour raisons administratives à la date du 31 décembre tandis que la réintégration survient à l'issue d'une reprise de contact (un premier rendez-vous physique) à partir du 1er janvier de l'année suivante.

Dans la majorité des cas, les personnes viennent me voir directement lorsque je suis sur leurs lieux de vie ou me téléphonent pour que l'on convienne d'un rendez-vous. En fonction de leurs disponibilités et de mon emploi du temps, je réponds directement à la demande et réalise un premier entretien pour présenter l'AME et les modalités d'accompagnement. Sinon, je propose un entretien dans les quarante-huit heures suivantes. Là encore, en fonction du contexte (week-end, congés, contraintes personnelles…), ce temps peut être un peu plus long. J'essaie

---

semblaient pas auparavant (voire par exemple ci-dessus les propos sur l'emploi salarié dans le schéma départemental des gens du voyage 2002-2008).

[62] C'est aussi pourquoi des rendez-vous dans les locaux des services sociaux sont notamment proposés aux personnes dont les orientations correspondent à des injonctions de la part des CLI ou qui ne souhaitent pas que le médiateur se déplace sur leur lieu de vie. Cette deuxième situation a été très marginale lors de mon expérience de médiateur comme pour mes collègues.

[63] Les personnes peuvent se retrouver dans une forme de volontariat captif. Par exemple, une personne qui n'a plus de contrat d'insertion en cours, ou dont le contrat d'insertion a été refusé par la CLI, peut recevoir un courrier lui demandant de prendre rendez-vous avec un travailleur social pour formaliser un contrat dans un délai de deux mois. Si la personne n'a pas répondu favorablement, un nouveau courrier l'enjoint de prendre rendez-vous dans un délai d'un mois. Sans réponse positive, une retenue sur le montant de l'allocation RSA est réalisée : 50% du montant pour les familles ou les individus avec des enfants à charge et 80% pour les personnes seules.

de proposer des rendez-vous dans un délai maximum d'une semaine. En cas d'indisponibilité de dernière minute, je rappelle les personnes la veille du rendez-vous proposé. Dans la mesure où tous les rendez-vous ne peuvent être pris qu'oralement (les Voyageurs n'ont que rarement un agenda !), ma préoccupation est alors de minimiser les risques d'oubli.

Concernant les modalités et les rythmes de rencontre, il n'y a pas de régularité imposée. Lors du premier rendez-vous, j'avertis de la nécessité de se voir une fois par mois tout au long de l'accompagnement. Toutefois, en fonction de l'avancée des recherches et des situations, cette durée peut extrêmement fluctuer. En effet, je peux joindre ou répondre à la sollicitation d'une personne pour faire le point trois ou quatre fois dans la même semaine comme je peux lui fixer un ou deux rendez-vous mensuels sur les premiers mois, rester sans nouvelles durant trois ou quatre mois, voire plus. Avec les Voyageurs qui partent sur le *Voyage,* par exemple, je sais que les contacts seront suspendus entre avril et septembre ou octobre, et rendus possibles avant comme après cette période de nomadisme. Certaines fois, je ne revois la personne que l'année suivante. La fréquence des rencontres s'avère, au bout du compte, étroitement corrélée aux souhaits des personnes d'obtenir un emploi salarié (qu'il s'agisse d'un emploi saisonnier, d'une mission en agence intérimaire ou d'un contrat plus long sur des contrats aidés par exemple). Concrètement, je m'adapte : plus les gens sont pressés d'accéder à un emploi, plus ils me contactent et plus nos rencontres sont rapprochées. A l'inverse, moins leur recherche est active, plus ils se font discrets et plus les intervalles entre les entretiens sont espacés. En résumé, je les laisse maîtres de l'intensité de l'accompagnement, disponible toujours, obligeant jamais. Il n'empêche qu'en accompagnant une centaine de personnes chaque année, je suis présent quasi quotidiennement sur les différents lieux de vie des Voyageurs.

En plus des accompagnements en cours, il m'arrive aussi de croiser des Voyageurs[64] qui ne peuvent pas ou ne veulent pas intégrer la mesure lors d'un premier entretien. Deux grands

[64] Mon activité professionnelle nécessite des déplacements réguliers. Il faut à la fois pouvoir justifier de ces déplacements et des temps de travail auprès des financeurs et de mon employeur. Cette exigence s'est accrue avec la mise en place d'un cofinancement FSE. A partir de 2015, lors de chaque entretien réalisé avec un Voyageur celui –ci devait signer une feuille d'émargement. La durée du rendez-vous et le nom du candidat devait également être enregistré dans mon agenda professionnel informatisé. Dans la pratique, puisque sur les lieux de rendez-vous j'avais de nombreuses discussions informelles avec d'autres Voyageurs que ceux pour lesquels j'étais officiellement présent, j'intégrais ces temps à ceux des entretiens et de déplacements officiels. Ce cadre offrait la possibilité d'effectuer uniquement un premier entretien sans que les Voyageurs concernés soient obligés d'intégrer l'action si ce n'était pas leurs choix. Par ailleurs, afin d'apporter une réponse à des besoins ponctuels, à partir de l'année 2015, j'assurais une permanence d'accueil dans les locaux de l'association DOUÏ. Ce temps permettait d'accueillir toute les personnes même en dehors des prérequis d'entrée sur l'action. Les Voyageurs rencontrés recherchaient d'eux-mêmes de l'emploi salarié et ils disposaient d'une certaine expérience et d'une accoutumance aux circuits et conditions de positionnement sur le salariat puisqu'ils effectuaient leurs démarches de manière autonome et/ou en recourant à leur réseau.

types de profils correspondent à ces situations. Ceux qui ne recherchent pas d'emploi salarié et ceux qui en ont déjà fait l'expérience, ponctuellement.

Pour les premiers, la demande de rendez-vous est initiée de l'extérieur dans le cadre du dispositif RSA. Ce peut être une proposition faite directement par les travailleurs sociaux dans le cadre du renouvellement du contrat d'insertion des personnes ou encore une injonction du président de la CLI suite à l'examen de la situation des personnes lors d'une commission. Dans ce cas de figure, l'objectif de cette orientation est de présenter aux personnes l'action d'aide à la recherche d'emploi et de leur donner un premier niveau d'information sur l'emploi salarié. Pour les prescripteurs, l'orientation vers l'AME est un moyen de présenter le salariat comme source possible de complément de ressources. Dans bien des situations, il s'agit surtout de rappeler les cadres de fonctionnement du dispositif RSA et les raisons pour lesquelles le travailleur social référent ou les membres de la CLI leur demandent de prendre un rendez-vous avec moi (entre autres, rappeler et expliquer les notions de droits et de devoirs attachées au dispositif RSA). Ces personnes se divisent en deux catégories. D'une part, des hommes et des femmes généralement travailleurs indépendants déclarés mais dont le chiffre d'affaires ne permet pas « d'être autonome financièrement » selon la formule usitée par les techniciens du service insertion du département. Pour ceux-là, la sortie du dispositif RSA[65] signifierait une précarisation accrue. Il peut aussi s'agir de personnes plus jeunes qui ont un projet d'activité indépendante et qui, au moment de notre rencontre, aident leurs parents dans leurs propres activités. D'autre part, des femmes, mères de très jeunes enfants ou de jeunes enfants scolarisés qui déclarent ne pas pouvoir travailler.

Confronté au second groupe, c'est à dire ceux qui ont une expérience salariée, je propose des entretiens même si je sais d'emblée que ces personnes n'intégreront pas l'action pour deux raisons : soit parce qu'elles remplissent des critères rédhibitoires d'entrée parce qu'elles ne sont pas domiciliées dans le département ou qu'elles ont moins de 18 ans, voire exceptionnellement, sont déjà salariées. Soit parce qu'elles formulent des demandes très ponctuelles pouvant être satisfaites dès la première rencontre. Ces demandes peuvent concerner l'informatisation des démarches de recherche d'emploi (inscriptions et candidatures en ligne) et/ou la réalisation d'un Curriculum Vitae ou d'une lettre de motivation. Par exemple, une personne qui souhaite

[65] Cette notion d' « autonomie financière » peut être lue de manière très relative et notamment corrélée à l'obligation de contractualisation des personnes qui perçoivent le RSA socle. Dans les faits, la référence à cette notion d'autonomie financière semble davantage marquer le seuil au-delà duquel les devoirs et obligations du bénéficiaire disparaissent en même temps que celles des services du département en charge de l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires.

effectuer une saison agricole peut me contacter après s'être vu réclamer un CV par l'employeur ou afin de prospecter plusieurs employeurs pour la cueillette du muguet, pour les vendanges, ou pour réaliser une mission intérimaire, etc. Dans ce cas, je peux être sollicité exclusivement pour l'envoi des candidatures par mail, la communication d'adresses d'entreprises ou le contact téléphonique d'employeurs afin de connaître leurs besoins de main-d'œuvre (auprès de viticulteurs, de maraîchers ou d'agences intérimaires). D'autres me demandent d'effectuer leur préinscription, individuelle ou à plusieurs, sur le site internet d'une agence intérimaire pour pouvoir aller travailler dans une entreprise précise. Dans ce cas, la demande concerne la création d'un compte personnel sur le site internet de l'agence concernée qui se présente comme un préalable aux démarches physiques en agence.

A plusieurs reprises, j'ai également été sollicité pour adresser des candidatures par internet (après création ou actualisation d'un CV et d'une lettre de motivation) auprès de collectivités locales. Principalement sur des postes d'agent de collecte ou d'ouvrier d'entretien d'espaces verts, de voiries pour les hommes et d'agent d'entretien polyvalent ou d'agent de restauration collective pour les femmes. A chaque fois, ces personnes avaient obtenu mes coordonnées par le bouche-à-oreille, en discutant avec des Voyageurs que, selon leurs mots, j'ai « *fait entrer* », auxquels « j'*ai trouvé du travail* ». La prise de rendez-vous s'effectue dans les conditions habituelles, c'est-à-dire soit directement sur les lieux de vie, soit par téléphone.

Le fait de proposer un premier entretien même en sachant qu'il n'ouvrira pas sur une intégration dans l'AME fait partie des modalités de fonctionnement de celle-ci. En effet, proposer un rendez-vous permet d'entendre les demandes et les besoins exprimés par les personnes et de leur expliquer les raisons qui empêchent de les accompagner. Cette stratégie a également un bénéfice secondaire dans le maintien et le renouvellement de la visibilité de l'AME. Elle permet de rester en lien avec les Voyageurs et, en répondant favorablement aux sollicitations, de préserver la « réputation » de disponibilité qui reste la clé de l'utilité de l'action. Dans la mesure où près des trois quarts des demandes de suivi sont à l'initiative des Voyageurs, ma présence répétée sur leurs lieux de vie est un facteur déterminant du recours à la mesure. A titre d'exemple, sur les deux premières années de mon activité, notamment après les périodes de congés estivaux, des Voyageurs m'ont indiqué à quatre ou cinq reprises être étonnés de me voir, pensant que j'avais arrêté de travailler : ils ne m'avaient pas vu depuis plusieurs semaines ou, mieux encore, ils avaient entendu dire que je ne travaillais plus ! D'une présence régulière dont découle l'attention soutenue aux situations pour anticiper les services à rendre et les concours à apporter, dépendent d'ailleurs les réputations du médiateur d'être

« *gentil* » ou « *bon à rien* ». La propension des Voyageurs à s'adresser aux uns et à ignorer les autres n'est évidemment pas étrangère à ces étiquetages.

Cette présence répétée sur les lieux d'habitation ou de stationnement conditionne évidemment ma visibilité et favorise, de fait, la poursuite ou la reprise des accompagnements. Au fur et à mesure des années, j'ai fait de moins en moins de relances téléphoniques pour faire le point. Je privilégie les rencontres physiques avec la personne (ou l'un de ses proches) lors de mes passages sur les aires d'accueil ou leurs lieux de stationnement, de résidence pour prendre des nouvelles qui vont souvent bien au-delà du registre du suivi pour s'étendre à la famille, à l'existence en général, aux déplacements, etc. et vérifier s'ils ont des besoins par rapport à la recherche d'emploi. Si la durée moyenne des rendez-vous oscille entre 40 minutes et une heure, celle-ci peut varier de 10 minutes à une demi-journée. En effet, ils peuvent se justifier par la simple remise d'un document complété d'une explication, ou bien nécessiter de conduire les personnes en voiture pour un entretien d'embauche ou de prospecter directement des entreprises. En général, j'emmène une seule personne, parfois deux, trois ou quatre personnes en même temps, notamment pour des inscriptions en vue de saisons agricoles ou en agences intérimaires pour les besoins de l'industrie agroalimentaire (lors de recrutements massifs de main-d'œuvre afin de répondre à l'accroissement d'activité lié aux fêtes de fin d'années). Il peut aussi m'arriver dans la même journée, d'avoir à conduire plusieurs personnes auprès de la même entreprise ou agence intérimaire.

Les modalités d'entrée dans le dispositif, telles qu'elles viennent d'être exposées, expliquent qu'un certain nombre d'individus échappent à mon corpus d'enquêtés. En effet, par définition, cette action vise à proposer à des Gens du voyage un accompagnement à la recherche d'emploi salarié. Aussi, sont exclues quasi automatiquement toutes les personnes pour qui la recherche d'emploi salarié ne correspond au moment de la prise de contact ni à leur souhait ni à leur existence concrète. Sans prétendre à l'exhaustivité, il peut en être ainsi des personnes qui recherchent ou proposent uniquement des activités de travailleur indépendant mais, également de celles, par exemple, qui rechignent à se positionner sur des emplois salariés pour des raisons familiales (comme les mères de très jeunes enfants). Il en est de même des individus dont la durée de présence sur le territoire d'intervention de l'action est considérée insuffisante pour la mise en place d'un accompagnement (moins de 5 à 6 mois de présence continue). Sont également exclus les jeunes de moins de 18 ans et les personnes âgées. A ceux-ci s'adjoignent les hommes et femmes qui ne remplissent pas les critères d'éligibilité de cette action d'insertion professionnelle (par exemple les personnes présentes sur de longues périodes en Loire-

Atlantique mais qui sont domiciliées sur un autre département) et bien sûr tous ceux qui n'en éprouvent pas le besoin ou qui ne peuvent pas travailler. Enfin, les Voyageurs qui ne sont pas en lien avec des dispositifs d'actions sociales et ceux qui sont salariés et effectuent leurs démarches de manière autonome ou avec les opérateurs d'emploi « classiques » n'ont pas été rencontrés.

Il convient donc d'avoir à l'esprit que le mode d'entrée sur le terrain nous a principalement fait rencontrer une population majoritairement allocataire du RSA, ancrée en Loire-Atlantique et marquée par la précarité économique. Toutefois la population enquêtée demeure diverse, premièrement car le dispositif lui-même concerne une population qui déborde la définition administrative des Gens du voyage et deuxièmement parce que j'ai enquêté aussi en parallèle à mon activité de médiateur emploi, à partir de mes propres réseaux d'interconnaissance.

4. Une population ciblée qui déborde la définition administrative des Gens du voyage

La loi du 3 janvier 1969 et le décret du 31 juillet 1970, stipulent que [les Gens du voyage] sont « *des personnes Sans Domicile ni Résidence Fixe circulant en France ou exerçant des activités ambulantes* ». En référence à l'article 1er de la loi du 5 juillet 2000, l'appellation s'applique aux personnes pour lesquels l'habitat mobile est identifié comme « *habitat traditionnel* ». Pour Jean Luc Poueyto, les Gens du voyage ne sont pas spécifiquement des gens qui voyagent, mais des personnes qui résident en habitat mobile. Il ajoute qu'en regard de la langue française et de l'usage grammatical, ils appartiennent à une communauté puisque l'expression s'utilise difficilement au singulier, on ne dit pas un « Gens du voyage » (Poueyto., 2019). On aurait donc affaire à une communauté, ce qui renvoie à une appartenance et à une transmission intergénérationnelle dont la reconnaissance peut surprendre dans le cadre d'une loi républicaine (*ibid.* ; Chauchet, 2018). De fait, une partie importante des personnes de notre corpus se retrouve écartelée entre la définition administrative et l'usage de l'expression Gens du voyage. La grande majorité (4/5 des individus) dispose à des fins de résidence d'une caravane ou d'un mobil home, mais ils ne sont pas nécessairement sans domicile fixe, puisqu'ils peuvent revendiquer une adresse en étant eux-mêmes propriétaires de leur terrain ou en

profitant de la propriété d'un parent. Ce constat est d'autant plus vrai pour ceux qui résident en maison ou en appartement[66].

Pour autant, ces personnes se définissent et s'identifient elles-mêmes comme Voyageurs et c'est à ce titre, en se présentant de la sorte, qu'elles peuvent intégrer l'action d'aide à la recherche d'emploi salarié sans autre forme d'identification par un professionnel. Cette entrée sur un mode déclaratif est validée par les représentants des financeurs publics de l'action. Lors de la mise en place de celle-ci, cette possibilité avait été ouverte avec l'objectif de pouvoir « toucher » les personnes qui par ailleurs ne fréquentent pas les structures de service social ou d'aide à la recherche d'emploi[67].

La représentation commune des Gens du voyage à l'œuvre tant dans les structures institutionnelles qu'associatives montre que celle-ci n'épouse pas une définition restrictive au mode d'habitat alors que celui-ci reste l'élément langagier de référence[68]. S'il est encore besoin, de démontrer la plasticité des critères retenus pour qualifier cette population, remarquons que, d'après les attendus du Fonds Social Européen, la domiciliation auprès d'une structure associative ou publique et le fait de résider sur une aire d'accueil ou un Terrain Familial Locatif (TEFA) ne sont pas les seules conditions fondant « *l'éligibilité des publics à l'action* ». Une orientation dûment attestée par un partenaire (Mission locale, Pôle emploi, Association spécialisée, Service social de secteurs…) de l'opération et levant toute suspicion d'une auto-

---

[66] Par exemple, les personnes qui résidaient en caravane sur des terrains privés étaient orientées et suivies par une structure sociale de secteur et identifiées comme Gens du voyage alors qu'elles justifient d'une adresse fixe (hors structure de domiciliation). Depuis la loi Egalité de janvier 2017, les CCAS doivent domicilier les Gens du voyage qui le demandent s'ils apportent la preuve de leur lien avec la commune (être installé sur son territoire ou y exercer une activité professionnelle, y bénéficier d'actions d'insertion ou exercer l'autorité parentale sur un enfant qui y est scolarisé) (art. R. 264-4 CASF).

[67] Cet objectif affiché du service Insertion du département laisse apparaître une relation duale entre d'une part la volonté de proposer une solution à ceux qui sont en dehors des dispositifs d'insertion et d'autre part celle de rattraper, de réintégrer dans le cadre du dispositif RMI puis RSA les individus qui ne répondent pas à l'obligation de contractualisation. En outre, ce mode d'intégration de l'action sans nécessaire recours à l'orientation d'un professionnel semble avoir permis son fonctionnement, son maintien et sa reconduction. En effet, l'arrêt de la possibilité d'intégrer l'action par « bouche-à-oreille » durant l'année 2009 (en lien avec la mise en place du RSA et l'atteinte par le médiateur du nombre maximal d'accompagnements possibles), a conduit à une chute très importante du nombre de personnes accompagnées, le portant d'une centaine à une dizaine d'individus. C'est cette situation que j'ai rencontrée lorsque j'ai repris le poste de médiateur emploi à l'été 2010. La réouverture de la possibilité pour les personnes d'interpeller directement le médiateur et la communication autour de cela a permis d'accroitre le nombre de participants permettant de passer de 11 personnes en suivi en juillet à plus de 80 personnes à la fin de cette même année 2010.

[68] Cette ambigüité est observable à plusieurs niveaux. Lorsque dans son rapport Hubert Derache utilise le terme Voyageurs pour parler des Gens du voyage, il ne peut être question d'une référence à un mode d'habitat puisque ce terme est lui-même utilisé par les Voyageurs et des associations spécialisées et renvoie alors davantage à une identité culturelle en opposition aux *Gadjé*. Indépendamment du seul habitat en caravane, des personnes rencontrées s'identifient comme Voyageurs et sont également identifiées par d'autres de la sorte.

orientation[69] peut aussi servir de sésame. Cela peut donner des situations aberrantes : je demande au conseiller emploi ou au travailleur social de me fournir un document qui atteste l'éligibilité d'un Voyageur sur l'AME en sachant que c'est ma présence et celle de la personne ainsi que ses déclarations qui servent de preuves pour cette même éligibilité.

Sur l'ensemble des Voyageurs relevant du dispositif, la filière « orientation par les partenaires », que nous venons d'évoquer représente moins d'1/3 des personnes accompagnées tandis que les 2/3 restant sont issus d'une saisie spontanée des médiateurs, soit par interpellation directe, soit par téléphone. Ces derniers ont bien souvent été informés de l'existence de l'AME par des membres de leurs réseaux ou par des travailleurs sociaux, éventuellement connus d'eux, mais qu'ils tiennent plus ou moins ignorants de leur initiative. Ils ne sont pas non plus nécessairement usagers des structures associatives.

B. Une immersion ethnographique par-delà l'AME

1. Un terrain d'enquête déjà connu

Je dois préciser que le corpus d'enquêtés comporte également d'autres profils correspondant à des Voyageurs n'ayant jamais été concernés par l'AME. Il s'agit de plusieurs dizaines d'entre eux, aussi bien des hommes que des femmes, jeunes et vieux, travailleurs indépendants déclarés ou non, salariés ou sans emploi rencontrés au gré de mes déplacements sur les espaces de vie durant ces huit années. Parmi eux, certains ont renoncé à intégrer l'AME sitôt le premier rendez-vous, d'autres se sont contentés de m'approcher pour discuter, me demander des renseignements, des conseils de divers ordres. Sans qu'ils ressortissent à ma cohorte de personnes suivies, faute d'avoir intégré officiellement l'AME, de nombreux Voyageurs, durant toutes ces années, m'ont aussi sollicité pour clarifier les termes d'un courrier officiel, compléter des formulaires administratifs sur papier ou en ligne, les assister dans les procédures administratives encadrant, notamment, le statut d'auto-entrepreneur ou leur servir de caution de respectabilité dans leurs recherches d'emploi auprès d'employeurs.

Mon approche, largement ethnographique, mobilise également toutes ces choses vues et entendues pendant les temps partagés, passés à discuter autour d'un café, à commenter

[69] L'argumentaire alors avancé était de permettre aux médiateurs emploi de justifier ne pas avoir suivi ces personnes après les avoir lui-même désignées comme Gens du voyage.

l'actualité ou les évènements de la vie quotidienne avec les parents ou grands-parents et les membres de la famille de la personne accompagnée. Dans ces situations, en fonction des circonstances et des interlocuteurs, j'ai pu au départ être perçu comme un *Gadjo* médiateur emploi, comme un opérateur lambda d'une association de *Gadjé* ou comme un (ancien) Voyageur qui « *aidait pour le travail* » (sic). Au fil du temps, l'information s'est diffusée de proche en proche, depuis mon propre réseau voyageur où l'on me considère comme l'un des leurs. Ce lien de connivence, lorsqu'il existait, entre le médiateur que je suis et la personne suivie modifiait les modalités de l'interaction dès le début et tout au long du processus d'accompagnement. Cette proximité a constitué une précieuse ressource pour mener les observations en milieu endogène, recueillir les discours et les jugements de valeur qui ne s'énoncent pas en présence de *Gadjé*. Sur le registre scientifique, je me suis incontestablement privé des avantages d'« un regard éloigné » mais je me suis fait ouvrir des portes qui seraient demeurées fermées à l'ethnographe le plus accompli mais étranger au monde des Voyageurs.

Les échanges avec mes collègues impliqués auprès d'autres Voyageurs ainsi qu'avec des travailleurs sociaux intervenant au nom de CCAS (Centre communal d'Action Sociale), de CMS (Centre (départemental) médico-social) ou d'associations spécialisées opérant, notamment, dans le cadre du traitement RSA ont également complété ces informations. De plus, ma mission m'a confronté avec une multitude d'acteurs du secteur public ou privé présents dans le champ de l'insertion professionnelle (conseiller emploi au sein des Unités Emplois, de Pôle emploi, des Missions locales), de cadres d'associations du secteur de l'économie sociale et solidaire (chargé d'insertion, responsables techniques, directeurs), d'employeurs du secteur marchand (conseillers clientèles d'agences intérimaires, responsables ou assistants ressources humaines d'entreprises du secteur agricole ou industriel, etc.). En outre, depuis quatre ans, j'assure une permanence d'accueil au sein de l'association DOUÏ à raison d'une demi-journée par semaine. Cela m'offre une occasion d'assurer mes suivis en même temps que de recevoir d'autres Voyageurs qui ne peuvent ou ne veulent pas intégrer l'action mais profitent de l'opportunité pour solliciter mon concours (rédaction d'un CV, envoi de candidature par mail, etc.). Cette présence régulière est aussi un moment privilégié pour discuter avec les salariés de l'association. J'occupe, enfin, un poste d'administrateur dans une association départementale de Gens du voyage (ENÏA), qui revendique plutôt un engagement militant. Ainsi ma position sur toutes ces scènes favorise-t-elle une quasi-immersion dont l'un des profits, non des moindres, est de m'offrir des conditions propices à diversifier les moments, les situations, les configurations d'observation et d'interaction avec les Voyageurs, sans oublier la fréquentation

des espaces et des acteurs *Gadjé* en prise directe avec les politiques publiques menées en direction des Gens du voyage.

De tous les professionnels et bénévoles croisés au cours de ces années, bien peu ignoraient mon activité bénévole, mon statut de doctorant, l'objet même de ma recherche voire ma qualité de Voyageur d'origine. Comme le souligne Pierre Bourdieu, la relation d'enquête a nécessairement des effets (Bourdieu, 1993) et « *l'identité du chercheur, comme il en va de quiconque, est définie et appréciée différemment par des personnes de milieux, d'habitudes et de goûts différents, si bien que le chercheur se trouve traité différemment par les uns et par les autres et engage lui-même des relations différentes avec les uns et les autres au sein d'une même communauté* » (Bizeul, 1998 : 753). Pour ma part, c'est principalement à travers ma fonction de médiateur emploi que se sont déroulées mes interactions quotidiennes avec les Voyageurs et les partenaires. Ce rôle professionnel conditionne bien évidemment les modalités de recueil et la nature des données de l'enquête. Mais celles-ci sont aussi l'expression de ma personnalité et des courants de sympathie entretenus spontanément ou tant bien que mal avec les partenaires professionnels, les bénévoles, les usagers et Voyageurs rencontrés. Il en est résulté des coopérations, des conciliations, des négociations, des refus et des résistances par-delà la nécessaire adaptation au travail prescrit (Dejours et Molinier, 1994). Car si la mission de médiateur se déploie au prix, parfois, d'accommodements au cadre réglementaire et hiérarchique, elle ne peut s'accomplir dans le respect d'un protocole immuable qui ferait fi de l'empathie qu'inspirent, ou non, tant les Voyageurs que les autres protagonistes de l'AME.

Lorsque j'ai débuté cette recherche, j'occupais depuis quatre ans un poste de médiateur emploi auprès des Gens du voyage et étais aussi administrateur à ENÏA. A la différence de mes interlocuteurs institutionnels, les salariés d'associations spécialisées avec qui je suis très régulièrement en contact connaissent mon lien à cette association. Je ne me suis, il est vrai, jamais tenu très éloigné de mon terrain d'enquête. Mes premières recherches en sociologie (maitrise et DEA) qui datent des années 1990, m'avaient déjà mis en contact avec les associations IEK et DOUÏ. Durant deux années, j'ai été bénévole à la première où j'animais des séances d'alphabétisation auprès de jeunes Voyageurs inscrits aux cours du CNED. Ce sont parfois les mêmes que j'ai croisés plus de vingt ans plus tard en préparant ma thèse. Par ailleurs, en 2000, lors d'une formation de formateur d'adultes, j'ai effectué un stage de deux semaines au sein de l'association DOUÏ. Pour illustrer l'existence du réseau et le feuilleté d'interconnaissances à l'origine de ma proximité au monde des Voyageurs, je me contenterai de signaler qu'un travailleur social employé par l'association DOUÏ connait bien, au titre de ses

mesures de suivi, des membres de ma famille et que j'ai souvent croisé le président de l'association IEK lorsqu'il venait faire du soutien scolaire auprès de mes cousins. J'ai fréquenté les salariés de l'association de médiation sociale TRIN en tant que médiateur emploi, certes, mais pas seulement car ils partageaient les mêmes locaux que l'association ENÏA où j'étais, comme je l'ai dit, administrateur. Pour être complet, il me faut préciser avoir eu comme collègue l'actuelle directrice de DOUÏ ainsi que deux conseillères économiques d'IEK lorsque j'occupais un poste de conseiller emploi auprès des Voyageurs au sein de l'association PANCH en 2005. Il me serait difficile de prétendre avoir abordé mon terrain d'enquête comme un chercheur vierge, puisque ma présence était normalisée et qu'une « case » m'y était attribuée (Schwartz, *op. cit.* : 343).

En plus du travail ethnographique mené quasiment en continu, j'ai réalisé 30 entretiens semi-directifs, dont 17 auprès de salariés de structures associatives spécialisées : 1 administrateur, 5 directeurs de structures (3 femmes et 2 hommes) et 11 travailleurs sociaux (8 femmes et 3 hommes : assistante sociale, médiateur sociaux, conseiller à l'emploi et en insertion professionnelle). Muni d'un magnétophone[70] et de quoi prendre des notes manuscrites j'ai mené ces entretiens dans les locaux des structures dans lesquelles travaillent les enquêtés (à l'exception d'un entretien qui a eu lieu au domicile d'une travailleuse sociale au début de sa retraite). 5 autres entretiens ont été réalisés auprès de professionnels de collectivités dont l'activité ou une partie de celle-ci est en lien avec les questions d'insertion et d'accueil des Gens du voyage : 2 hommes de l'encadrement au service solidarité et insertion du Département, 1 femme directrice d'un service de lutte contre les discriminations pour la commune de Barogap et de la métropole, ainsi que 2 assistantes sociales de CMS où plusieurs familles Voyageuses sont suivies.

Enfin, j'ai mené des entretiens approfondis sur leurs lieux de vie avec 13 Voyageurs, 7 hommes et 6 femmes, dont 2 sont membres actifs d'une association de Voyageurs. Ces entretiens ont été, tout en restant soumis aux contraintes habituelles (l'irruption de tierces personnes), plus « formels » que les très nombreux échanges ayant pris la forme de conversations qui nourrissent la thèse.

[70] Remplacé par mon téléphone portable, qui comme objet courant semblait s'oublier plus facilement sur les tables. Pareillement, l'opérationnalité de mon téléphone m'est apparue avec la fonction bloc note associée à la reconnaissance vocale qui a largement contribué à mon carnet ethnographique sur la dernière année. Il s'est avéré notamment utile et adapté au fait que je passe de nombreux moment seul en voiture.

La plupart des entretiens, comme la sélection des interviewés « *ont été menés selon des modalités et dans une relation que la plupart des manuels de méthodologie auraient sans doute réprouvée, comparable tantôt à la relation que l'ethnologue un peu naïf (j'avais tout à apprendre sur cet univers) entretient avec son informateur indigène ; tantôt à la relation du psychologue cognitif au sujet de ses expériences ; sans même parler des amitiés et des liens qui se nouent, inévitablement, dans ces entreprises de longue haleine* » (Boltanski, 1983 : 8 cité par Lagavre, 1996 : 209-210).

Pour réaliser ceux-ci, je me suis appuyé sur mon réseau issu de ma pratique professionnelle, mais aussi personnelle. Pour l'ensemble des interviewés, mon statut de chercheur s'est toujours confondu avec celui de médiateur emploi ou/et de Voyageur. En 2016, par exemple, je participe comme administrateur de l'association ENIÄ à une réunion relative à des questions de coûts de fluides sur les aires d'accueil et les TEFA de l'agglomération barogapoise en présence de la responsable du service en charge de la question de l'accueil et l'habitat des Gens du voyage pour la commune de Barogap et la métropole. Je l'ai rencontrée auparavant à plusieurs occasions dans le cadre de mon activité professionnelle de médiateur emploi. Surprise, elle m'interroge afin de savoir si je suis Voyageur et si j'habite en caravane. A ces yeux, j'étais devenu un professionnel-militant associatif-Voyageur qui intervient auprès des Gens du voyage. Marie Bidet note que mener une enquête auprès des Gens du voyage, revient nécessairement à vouloir défendre cette population aux yeux des élus et universitaires (Bidet, *op. cit.* : 54). Cela se vérifie d'autant plus dans mon cas où l'on me percevait comme Voyageur, à tout le moins comme « *ayant des origines Voyageuses*[71] ». S'il m'est déplaisant d'être pris pour un *Gadjo* par un Voyageur, je ne saurais nier, à l'inverse, qu'être pris pour un Voyageur par un *Gadjo* m'importe peu. Ces tourments identitaires témoignent sans doute chez moi d'une volonté de renverser le stigmate en m'efforçant de réhabiliter l'image d'une population exposée aux discriminations. Toutefois, loin de favoriser, comme on pourrait le supposer, la conduite des entretiens auprès des Voyageurs, mes affinités à leur société se sont bien souvent transformées en handicap (Schwartz, *op. cit.* : 345).

Justifier ma recherche et l'intérêt de ma démarche alors que les Voyageurs voyaient en moi un quadragénaire avec un travail n'a pas toujours été chose facile. Si expliquer aux interviewés *Gadjé* mon projet et mes attentes en lien avec une reprise d'études universitaires ne

[71] Cette expression n'a de cesse de m'étonner, à chaque fois je l'entends comme si l'image que je renvoie était dissonante par rapport à celle d'un idéal-type Voyageur. En cela, elle porte en elle le contenu d'un processus d'acculturation.

me pose pas de soucis particuliers, il en va autrement avec les Voyageurs, comme s'il me fallait *« juguler le paradoxe entre distanciation et proximité, [qui] exige un travail sur soi constant, qui peut relever de l'affrontement en [soi]-même* » (Boumaza et Campana, 2007 : 9). A quoi bon reprendre des études universitaires ? A quoi peuvent bien servir des entretiens (Boumaza et Campana, 2007) ? La perplexité que trahissent ces mises en demeure, moins d'expliquer mes intentions, que de m'expliquer tout court est d'autant plus grande que j'occupe un emploi que beaucoup d'entre eux qualifient de « *p'tit travail tranquille* ». Combien de fois ai-je essuyé des remarques (« *T'as pas à te plaindre* », « *Tu te promènes toute la journée* », « *Tu vas prendre des cafés vers le monde* ») me forçant à me justifier ? Bon gré, mal gré, j'ai construit un argumentaire idoine, ajusté aux interpellations. J'explique par exemple que « *j'aimais bien l'école* » et que je veux avoir un autre diplôme pour montrer aux *Gadjé* « *qu'on n'est pas des arriérés* », ce qui n'est d'ailleurs pas sans recouvrir une part de vérité. Me « *rendre service* », « *m'aider* », finiront, dans ces conditions, par être le ressort de leur participation, comme le montre la recommandation adressée par Angela à deux cousines : « *Vous pouvez bien l'aider, il vous fait tous vos papiers.* » Même lorsque le concours est validé, ma situation reste marquée par son inconfort[72]. Une fois levé les premières réticences, l'autre limite tient au rapport à la parole des Voyageurs non accoutumés et peu enclins à se livrer, à trouver les mots pour parler de soi, que traduit le recours à l'implicite, au sous-entendu tacite (« *Tu sais bien comment c'est !* ») qui construisent la pensée et que les enquêtés se dispensent d'expliciter en fonction de la manière dont ils classent leur interlocuteur.

2. Force et faiblesse de la proximité

En raison de cette proximité particulièrement prégnante avec le terrain, où il est clair que mes différents statuts et ma personnalité ont largement pesé sur mon rapport aux enquêtés (Bajard, 2013), l'observation ethnographique a fini par s'imposer à moi comme une évidence. Cette approche a elle aussi, évolué au fil du temps et de l'accroissement des interactions avec des Voyageurs. Au moment de ma prise de poste au sein d'EFTA, j'avais envisagé maintenir une distance professionnelle et ne pas m'ouvrir sur mes liens avec les Voyageurs. A l'époque mes craintes se nourrissaient davantage de la peur d'un empiètement de ma vie professionnelle

[72] J'avais déjà effectué des entretiens auprès des Voyageurs lors de mes recherches en maitrise et DEA (Master 1 et 2). Les prises de rendez-vous par l'intermédiaire de travailleurs sociaux et l'absence des individus aux dates et horaires fixés m'avaient conduit à m'orienter sur mon réseau familial pour rencontrer des Voyageurs. Dans cette situation particulière où j'étais identifié moi-même comme Voyageur par les enquêtés, je me sentais en porte-à-faux notamment à travers le décalage, la discontinuité qu'introduit la situation d'entretien d'enquête dans les relations habituelles et quotidiennes.

sur ma vie personnelle. Je n'ai pas tenu cette posture dans le temps et de proche en proche, notamment dans le sud de l'agglomération barogapoise, peu à peu, à l'aide de la familiarité qui s'instaure les années passant, l'information concernant mon appartenance s'est diffusée plus largement sur mon terrain d'enquête. Une fois connue et reconnue, comme nous l'aborderons ci-dessous, cette situation engendre en retour une forme de respect d'un principe de loyauté. C'est ainsi, qu'en arrivant sur une aire d'accueil en 2017, un jeune homme que je rencontre pour la première fois me demande : « *t'es Voyageur, au moins ?* » Il me demande ainsi de confirmer cette information qu'il a apprise par sa cousine, la fille de Voyageurs que je connais à titre personnel. En 2019, alors que j'ai stoppé mon travail, il m'appelle (avec mon accord, il a obtenu mon numéro personnel après avoir contacté une médiatrice emploi) pour me demander si je peux l'aider car il est incarcéré dans le sud de la France et il souhaite un contrat de travail salarié pour obtenir un aménagement de peine. Il ne veut pas faire part de sa situation à la *Gadji* qui me remplace, me dit-il, car « *elle ne comprendra pas, elle* ! » Rappelant par-là, qu'il ne lui a pas dit qu'il était incarcéré et qu'il téléphone illégalement avec un portable directement de la prison. Très honnêtement, j'ai adapté, le cadre et le contenu de l'action, les conditions de rencontre pour des Voyageurs, autant dans le cadre d'un suivi RSA que dans celui de suivi judiciaire. Ainsi, alors que nous discutons un samedi avec des membres de ma famille, un homme dit à un de ses cousins, « *il est bientôt aussi connu que le rachaïl* ![73] », autre façon de rappeler que j'étais en interaction, à travers mon activité professionnelle, avec plusieurs familles de l'agglomération. C'est un des écueils d'une trop grande proximité avec certains acteurs du terrain d'enquête qui amène à connaitre les situations locales et les tensions existantes ou latentes entre certains individus et familles. Elle conduit à feindre d'ignorer, ne pas prendre parti, afin de ne pas heurter ou offenser ses interlocuteurs (Céfaï et Amiraux, 2002). Il en va ainsi par exemple des interactions successives et/ou concomitantes avec des couples qui se sont séparés et dont les membres de la famille proche ne se croisent plus ou s'ignorent[74]. Ainsi, un couple que je connais et fréquente dans ma vie personnelle se sépare à l'initiative de la femme. Elle me demande de l'aider à trouver du travail salarié dans la mesure où elle se retrouve seule avec ses enfants. Son ex-compagnon l'ayant appris m'appelle à son tour le lendemain. Il me

[73] Il s'agit du « curé des Voyageurs » qui officie à la fois lors de cérémonies religieuses (baptême, enterrement..) et est la figure de l'association ENÏA qui mène des activités militantes, notamment en lien avec l'habitat.

[74] A côté du conflit ouvert, le rejet, la mise à distance de l'autre, le conflit s'exprime à travers le silence, le fait de ne plus parler à quelqu'un, de ne plus lui adresser la parole. Situation qui devient difficilement tenable en occupant un poste de médiateur emploi où l'on doit se rendre sur plusieurs lieux de vie et auprès d'individus ou de membres de familles qui parfois s'évitent ou s'ignorent.

demande explicitement de ne pas l'aider à trouver du travail au prétexte que cela faciliterait leur séparation. Je réplique qu'elle m'a simplement demandé de lui rédiger un CV. De son point de vue, ce simple acte revient à prendre parti pour son ex-femme et contre lui, ce qu'il formule en me disant : « *Tu ne veux pas qu'elle revienne* ! » Troublé par cette suspicion, j'ai orienté l'épouse vers une tierce personne pour l'aider dans ses démarches. Pareillement, je vois pour la première fois une femme qui vient de se séparer. Elle a appris par d'autres Voyageurs que je l'étais moi-même et m'apprend qu'un oncle par alliance est le cousin de son ex-mari. Même si je ne connais pas ce dernier, au regard de cette proximité familiale elle me dit que cela lui semble difficile d'être suivi par moi. Je lui propose alors d'être accompagné dans ses démarches par une collègue. Proposition qu'elle accepte et qui paraît la soulager.

Une autre limite à l'obtention d'informations tient effectivement à cette identité de Voyageur qui me colle à la peau (il ne s'agit pas ici d'immersion mais d'identité au sens du contraire d'altérité). Ainsi, une collègue est devenue la confidente d'une jeune femme lui avouant l'homosexualité qu'elle dissimule à l'ensemble de sa famille. Ma collègue, étrangère au groupe, est celle à qui l'on peut livrer des secrets que l'on cache normalement à ses propres intimes (Albera, 2001 : 8). Sans être considéré comme un intime, je peux difficilement et ne serai jamais destinataire d'informations réclamant la plus grande confidentialité[75].

Les observations du chercheur sont structurées par ce qu'il cherche, par son langage, sa problématique, sa formation, sa personnalité (Olivier de Sardan, *op. cit.*: 4), et renvoient aux limites qu'il s'impose lors de l'écriture d'une recherche sur laquelle les interviewés perdent la maitrise alors qu'ils ont ouvert leur familiarité à ce dernier. Les aléas traversés sur les terrains d'enquêtes (Céfaï et Amiraux, 2002) affectent aussi ce travail dont la restitution publique des résultats ouvre l'écueil d'être un « *Pukameskro* » (« *mouchard »)* (Reyniers, 1992 : 42 ; Williams, 1984 : 19), notamment lorsqu'il s'agit d'aborder des pratiques illégales ou de contournement, qui parfois peuvent contribuer au renforcement de représentations dévalorisantes. Les résultats de ce travail portent nécessairement les marques d'une recherche dans laquelle je me suis engagé à plus d'un titre et pour laquelle je ne peux faire fi des imbrications personnelles, professionnelles et scientifiques. Une enquête est un processus. Initialement orientée autour de l'évolution de mouvements militants Voyageurs, celle-ci s'est détournée de ce premier objet pour s'orienter vers la pratique du salariat. Ce glissement s'est opéré petit à petit, au gré des données collectées auprès des Voyageurs qui nous ont révélé des

[75] Au-delà même de la question du genre et des rapports qui organisent les interactions entre les sexes.

aspects insoupçonnés au départ (Boumaza et Campana, *op. cit.*). En ce sens, elle revêt le caractère d'apprentissage qu'évoque Jean-Pierre Olivier de Sardan, où « *il faut, sur le terrain, avoir perdu du temps, beaucoup de temps, énormément de temps, pour comprendre que ces temps morts étaient des temps nécessaires* » (Olivier de Sardan, 1995 : 3), utiles aussi à l'analyse et la compréhension des interactions qui ponctuent la relation entre l'enquêteur et son terrain (Beaud et Weber, 1997 : 295-296). La genèse de cette thèse est d'abord personnelle, ce qui a initié mes premières hypothèses l'est tout autant, porté par des incompréhensions, des sentiments d'injustice quand il ne s'agissait pas de colères. Sources d'émotion et de ressentiments, dénonciations de traitements différenciés, que j'ai essayé de muer en questionnements et sur le temps long de cette recherche, l'adoption d'une posture de recherche s'est accompagnée de l'apprentissage de « *l'autocontrôle* » et d'un « *engagement réflexif* » (Rabatel, 2013).

III. Une population périurbaine, précaire, mais non isolée

Entre 2006 et 2018, plus de 750 Voyageurs âgés de 18 à 60 ans ont été rencontrés dans le cadre de l'AME par l'ensemble des médiateurs emploi sur le territoire départemental. La majorité des 307 personnes de notre corpus (que j'ai suivi personnellement) a des temps de présence autour de l'agglomération Barogapoise supérieurs à 10 mois. Les hommes y sont surreprésentés avec 190 individus contre 117 femmes. Ils résident ou séjournent principalement autour de l'agglomération Barogapoise et des communes rurales alentour dans un périmètre d'une trentaine de kilomètres. Le jeu de données comporte 307 individus et 33 variables parmi lesquelles, d'une part des variables décrivant les caractéristiques sociodémographiques des individus et d'autre part des variables décrivant leurs activités professionnelles.

Une partie de ces Voyageurs installés en zone périurbaine depuis plusieurs décennies est soumise à la législation sur le stationnement des habitats mobiles. Apprécier leur représentativité par rapport à l'ensemble des Voyageurs fréquentant l'agglomération Barogapoise en l'état des statistiques officielles existantes, est impossible. En revanche, décrire leurs caractéristiques socio-démographiques (âge, sexe, niveau d'étude, nombre d'enfant, etc.), et leurs attitudes économiques, au regard de leurs penchants pour tel(s) secteur(s) et tel(s) statut(s) d'emploi (expériences du salariat, types de postes occupés, inscriptions comme travailleur indépendant, types de contrat de travail obtenus, etc.) permet, en *« pensant par cas »,*

selon la formule de Passeron et Revel (2005), d'éclairer les processus de fragilisation qui les affecte en tant qu'appartenant à la population des Voyageurs.

Dans cette troisième partie nous retracerons l'histoire de l'implantation des Gens du voyage en Loire-Atlantique (A), puis nous exposerons les caractéristiques sociologiques de la population étudiée entre habitat, inscription spatiale et salariat (B).

A. Les Gens du voyage en Loire-Atlantique : une implantation péri urbaine ancienne.

1. La situation d'accueil et d'habitat en Loire-Atlantique et autour de la métropole Barogapoise

Sur le département de Loire-Atlantique, les archives locales témoignent d'une présence régulière des Voyageurs. Plus précisément autour de la métropole barogapoise, deux villes de l'actuelle communauté de communes, Trébourg et Treze, connaissent une présence prolongée « *de populations itinérantes bien intégrées, parfois propriétaires depuis au moins la fin du XIXème siècle* » (Pluchon**.**, 2017 :124). Au milieu du XXème siècle, portées par l'essor économique lié à l'activité portuaire et aux chantiers navals plusieurs familles se sont installées durablement autour de la commune d'Aberville. Cette attractivité départementale se révèle notamment en 1969, date à laquelle l'agglomération barogapoise occupe le second rang en nombre de carnets de circulation après la ville de Paris (*ibid.*). Autour de celle-ci, l'action publique auprès des nomades puis des Gens du voyage est perceptible dès les années 60.

a) Hausse de l'offre d'accueil…et des stationnements illicites

Le premier terrain d'accueil départemental a été créé en 1965 sous l'impulsion de religieux, l'abbé Uzenot et le frère Etienne. Tous deux sont également à l'origine de la création des deux plus anciennes associations du territoire qui interviennent auprès des Gens du voyage DOUÏ et ÏEK, respectivement en 1967 sur la commune de Trébourg et en 1974 sur celle de Treze[76]. En 1971, un syndicat intercommunal pour l'hébergement des populations nomades a

[76] Pour une présentation détaillée des politiques publiques et des schémas départementaux d'accueil des Gens du Voyage en Loire-Atlantique, voir B. Pluchon**.**, *« L'accueil des gens du voyage en Loire-Atlantique »*, *Études Tsiganes*, n°61-62, 2017.

été constitué dont l'objectif visait à favoriser et réglementer l'accueil des populations non sédentaires sur le territoire des 36 communes qui le constituait. Jusqu'en 1976, il proposait 2 aires d'accueil d'une capacité de 30 places chacune, le syndicat limitait parallèlement le stationnement à 24 heures sur l'ensemble de son territoire[77]. Il y manquait environ 20 emplacements pour répondre aux besoins de stationnement (Olive Gérard, 1989 : 9). Il deviendra le SMHGV (Syndicat Mixte pour l'Hébergement des Gens du Voyage) en 1982.

En 1985, l'offre avait presque triplé pour passer à 160 emplacements suite à la création en 1976 à l'ouest de Barogap d'une nouvelle aire d'accueil d'une capacité de 80 emplacements suivie en 1978 de la création d'une autre aire à l'Est de Barogap (d'une capacité de 50 emplacement en remplacement de la précédente). Cette politique d'accueil se concentrait à la périphérie de Barogap et répondait au souci de créer des espaces suffisamment importants pour compenser les stationnements dits illicites car l'offre restait inférieure aux besoins (*ibid.*). Durant les hivers 1987/88 et 1988/89, 135 places sont manquantes pour répondre aux besoins de stationnements observés sur l'agglomération. Dans le milieu de ces années 80, sur l'ensemble du département, 8 terrains d'accueil (dont la moitié sur l'agglomération barogapoise) sont répartis sur 5 villes pour un total de 236 emplacements (Pluchon, *op. cit.*).

Au cours de la décennie suivante, sous l'impulsion et les directives de la première loi Besson (31 mai 1990), plusieurs aires d'accueil sont construites, principalement dans des communes de l'agglomération barogapoise. La politique de création de grands terrains a fait place à celle des mini-terrains (6-20 places)[78], afin d'éviter l'écueil de la concentration sur un même espace de plusieurs dizaines de familles. Ces mini-terrains sont censés correspondre davantage aux attentes et besoins des Gens du voyage en favorisant le stationnement de petits groupes familiaux. Seules deux aires créées avant 1976 présentent encore une trentaine d'emplacements. Mais sur l'agglomération, à la fin des années 1990, le nombre de

---

[77] Le 2 août 1971, l'arrêté préfectoral de création du syndicat Mixte, dans son article premier, interdisait le stationnement au-delà de 24 heures sur l'ensemble des 36 communes du syndicat intercommunal dans la mesure où il existait « *deux aires de stationnement spécialement destinées aux séjours prolongés des populations non – sédentaires* ». Depuis la loi du 5 juillet 2000, les pouvoirs de police des maires sont renforcés. La loi NOTRe, du 7 août 2015 donne la compétence aux EPCI pour la mise en œuvre totale des Schéma d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage.

[78] La Circulaire du 16 mai 1978 du ministère de l'intérieur sur la situation des nomades précise que « sauf cas particulier et notamment la présence d'équipes d'action socioéducative, il est préférable que les aires de stationnement se limitent à une capacité d'une quinzaine de caravanes ». Par ailleurs, cette même circulaire rappelle que sauf motif d'ordre public, « *le stationnement des caravanes ne saurait être légalement interdit d'une manière générale et absolue* » et incite à favoriser de longs séjours (sans toutefois en indiquer une durée) afin de permettre « *aux adultes d'exercer une activité professionnelle et aux enfants de fréquenter utilement l'école* ».

stationnements non autorisés s'accroît sous l'action de facteurs variés : un manque de places sur les aires d'accueil en période hivernale et leur coût, l'évitement entre certains groupes familiaux, la multiplication des grands rassemblements estivaux, la volonté de stationner sur des aires naturelles hors zones bitumées l'été (AURES, groupe reflex 2000 : 35).

En 2002, lors du second schéma, la capacité d'accueil en Loire-Atlantique recensait 303 places. Il manquait 275 places pour répondre aux obligations légales. Pour le seul SMHGV, la capacité d'accueil estimée à 160 places ne couvrait que la moitié des besoins. Le troisième schéma départemental (SDAGV 2010-2016) a porté le nombre de places devant être mises en service dans le département à 805. Au 31 décembre 2008, huit années après la loi Besson, le taux de réalisation était de 62% de la norme légale. Dans son diagnostic autour de l'agglomération barogapoise, ce même SDAGV rapporte que la métropole dispose d'un dispositif d'accueil de 17 aires ouvertes, soit 312 places. Il reste en moyenne 80 places par mois inoccupées[79]. Mais parallèlement, il y a en permanence plus de 350 caravanes en stationnement illicite correspondant à environ « *20 groupes* ». En 2015, la moyenne est de 384 caravanes, avec une baisse en été à 200 et un pic au moment de la rentrée à 580 caravanes.

Autour de Barogap, le SMHGV a pour mission de réaliser et gérer les aires d'accueil sur les 24 communes de la métropole et 8 autres communes proches. (18 aires d'accueil réparties sur 16 communes pour 291 emplacements)[80]. A l'issue du schéma 2010-2016, le département comptait 723 places d'accueil soit un taux de réalisation de 79%. Celui-ci était supérieur à la moyenne nationale, mais restait inférieur à celle régionale (SDAGV 2018-2024). Le taux d'occupation moyen des aires était de 66%. Il masquait de très fortes disparités autant au niveau des taux d'occupation des différentes aires d'accueil qu'en termes de saisons, avec une forte chute en période estivale[81].

Ce bref rappel des politiques de création d'aire d'accueil pour les Gens du voyage en Loire-Atlantique montre que parallèlement à l'augmentation de la capacité d'accueil s'observe une progression soit des besoins de places de stationnement soit du nombre de caravanes en

---

[79] En 2014, selon une l'étude commandée par la DREAL conduite par questionnaire auprès des gestionnaires des aires d'accueil de la région, 34 % des aires d'accueil (31 sur 91) affichent un taux d'occupation mensuel moyen supérieur à 75 %. Pour Loire-Atlantique, ce taux d'occupation s'observe pour la moitié des aires d'accueil (15 sur 30). (DREAL, 2015).

[80] Une place correspond à une surface d'environ 75 m2. Dans le département, la notion d'« emplacement » équivaut à 1 ou 2 places.

[81] Les explications apportées sont sensiblement les mêmes que celles présentées dans de précédents documents (SDAGV, DREAL, Cabinet AURES et Groupe reflex), à savoir que l'été, les familles se déplacent pour les grands passages et qu'elles refusent de s'installer sur du bitume lors de fortes chaleurs.

situation de stationnement non autorisé, notamment autour des métropoles. Ainsi, les seules politiques de création de places en aire d'accueil semblent à chaque décennie sous dimensionnées par rapport aux situations urbaines locales. La poussée démographique départementale[82] portée par les deux métropoles qui en sont les principaux pôles de dynamisme économique (Rodriguez et Pialloux, 2015) représentent également des axes d'attractivité et d'installation pour les Gens du voyage.

b) L'« ancrage », l'implantation de terrains et l'invisibilisation des besoins

Le premier schéma de 1997 fait part du développement d'un phénomène de « semi-sédentarisation » qui a débuté une dizaine d'années auparavant correspondant à l'allongement des temps de stationnement sur la période hivernale parfois durant plusieurs mois. Parallèlement à ce phénomène, émergent des demandes de terrain en propriété individuelle. 17 ans plus tard, en 2014, cette notion de « semi-sédentarisation » est remplacée par celle d'« ancrage territorial ». Et c'est en réponse à ces questions plus spécifiques d'ancrage et de besoins en habitat des Gens du voyage, que le Plan Départemental de l'Habitat 2014-2019 (PDH), qui reprend l'étude du cabinet AURES (AURES, 2014), indique qu'une part importante des ménages identifiés comme « Gens du voyage » est ancrée sur le territoire départemental. Ces personnes sont installées de façon permanente ou semi-permanente sur leurs lieux de vie, qu'il s'agisse de terrains privés, de terrains publics ou encore d'aires d'accueil. En termes de volume, en dehors des aires d'accueil et de la métropole barogapoise, ce sont 300 « sites » qui sont recensés. Pour la seule métropole barogapoise, 140 « sites » l'ont été. La majorité des terrains concernés sont la propriété de leurs occupants et près de la moitié comprennent un bâti en dur[83]. Par ailleurs, les gestionnaires d'aires d'accueil ont identifié 71 ménages

[82] La population départementale est passée de 86 2082 habitants en 1968 à 1 394 909 en 2017. Entre 1999 et 2012, la population de Barogap Métropole (regroupement de 24 communes) a augmenté de 48 445 habitants tandis que celle de l'aire urbaine (114 communes) augmentait de 121 145 habitants (INSEE : Recensement de la population 1999-2012).

[83] Les auteurs de cette enquête, rappellent qu'il ne s'agit pas d'un état des lieux exhaustif des situations, puisque la photographie des implantations s'appuie sur des sources déclaratives. Ils précisent en outre que le « *traitement des données consiste ainsi en une approche des besoins liés aux situations connues et pouvant apparaitre problématiques au regard de l'état de connaissance qu'en ont les collectivités et les gestionnaires d'aires d'accueil. Il ne s'agit donc pas d'un état des lieux exhaustif des situations* » (AURES, 2014 : 5)

(correspondant à 37 groupes familiaux) résidant sur 17 aires d'accueil hors Barogap Métropole qui sont en demande de trouver une solution d'habitat pérenne.

Au regard du diagnostic posé sur les situations, les perspectives et les prescriptions pour la durée du nouveau schéma 2018-2024 s'orientent particulièrement sur les besoins en ancrage et les moyens de sédentarisation. A ce titre, pour la métropole Barogapoise, le schéma prévoit de créer des terrains familiaux pour reloger les ménages sédentarisés sur les aires d'accueil, en l'occurrence les 145 ménages ayant effectué des séjours de plus de 6 mois et considérés comme ancrés sur les aires de l'agglomération (soit un équivalent de 290 places). Une telle estimation qui ignore les personnes qui, hors des aires d'accueil, séjournent illicitement à l'année autour des communes de l'agglomération, introduit un biais important, fort préjudiciable à l'inventaire des situations locales. Ainsi s'explique que, lors d'une réunion de la commission départementale d'accueil des Gens du voyage, en 2018, un élu d'une ville située au sud du département où plusieurs familles de Voyageurs sont installées, ait pu prétendre que son territoire ne connaissait pas de besoin de construction de terrains familiaux. A la différence du représentant d'ENÏA, l'association locale de Voyageurs, qui devait rappeler, à cette occasion, l'existence d'une quinzaine de terrains appartenant à des Voyageurs en infraction au PLU et à la recherche de régularisation, l'élu en question arguera du taux d'occupation de l'aire d'accueil pour éluder le problème. L'issue de la réunion lui donnera d'ailleurs raison…

Par ailleurs, dans cette perspective de sédentarisation des Gens du voyage, le schéma propose également que les aires d'accueil non construites et inscrites au précédent schéma puissent être remplacées par des places en terrains familiaux. Lors de la réunion évoquée précédemment, il n'est pas anodin de constater une réévaluation des besoins de certaines communes au regard d'indicateurs déclarés par leurs représentants et portant sur les deux ou trois années précédant l'établissement du nouveau schéma. Ces estimations basées sur les séjours de courtes durées contribuent à masquer pour partie les besoins dans la mesure où les comportements des Voyageurs qui circulent obéissent au taux pressenti d'occupation des aires d'accueil. Ceux qui ont l'expérience du voyage finissent en effet toujours par connaître les communes dont les aires d'accueil sont fréquemment complètes ou fortement occupées, empêchant toute éventualité de stationnement, même sans autorisation. Cette connaissance pratique influence leurs comportements, les conduisant à privilégier telle destination et à éviter ainsi certaines communes. En effet, l'absence de caravane ou de demande de stationnement sur une aire, loin de toujours trahir localement l'inexistence d'un besoin, devrait plutôt conduire à soupçonner l'existence de pratiques adaptatives des Voyageurs. Il s'agit bien là d'un autre biais

dans les évaluations des besoins. En outre, la création de places en terrains familiaux en lieu et place d'emplacements sur des aires d'accueil entérine l'exclusion de possibilité de stationnement sur la commune des familles de passage. La boucle est bouclée.

Le territoire de Barogap et notamment les communes de l'agglomération barogapoise laissent apparaître, nous l'avons évoqué, une présence continue des Voyageurs depuis plusieurs décennies. En 2014, dans l'introduction de son étude, le cabinet AURES estimait la population des Gens du voyage entre 4700 et 6500[84] individus sur le département (AURES, 2014). Cette amplitude est à elle seule significative des difficultés de recensement de la population. Selon le PLALHPD de Loire-Atlantique de 2016, « *Environ 900 ménages identifiés « gens du voyage » sont ancrés sur le territoire départemental et sont installés de façon permanente ou semi-permanente sur leur lieu de vie, terrains privés ou publics et aires d'accueil* » (PLALHPD 2016 : 53). Aussi, les données chiffrées et le nombre de personnes intégrées à la définition « Gens du voyage » restent toujours sources d'approximations et de controverses aussi bien par rapport aux conditions de recueil des informations que des catégories utilisées pour définir ces publics. A côté des personnes administrativement identifiées comme Gens du voyage s'observent celles qui sans relever de cette catégorie administrative ont le sentiment d'appartenir à une communauté, ou encore ceux dont l'histoire locale, la réalité de vie les classent ou ciblent comme Gens du voyage, forains, Gitans, Manouches, etc. Les écarts peuvent être alors importants en fonction des critères retenus. Bernard Pluchon (2017) en conclut que le nombre de personnes est certainement sous-estimé au regard des diversités de mode d'habitat et que plusieurs familles ne sont pas plus identifiées administrativement que localement par les pouvoirs publics ou encore des forces de l'ordre[85] comme faisant partie des Gens du voyage alors même que celles-ci s'en réclament.

Dans ces conditions, il semble important de préciser que la population enquêtée dans cette thèse est formée de Voyageurs affichant une diversité de mode d'habitat et témoignant autant de séjours temporaires que d'installations plus pérennes sur les communes de l'agglomération barogapoise et de sa périphérie.

---

[84] La DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer) a mandaté fin 2011 le cabinet AURES pour effectuer une étude de besoins et réaliser un outil à destination des différents partenaires, et notamment les élus. Cet outil se compose des 3 cahiers (Connaître, Comprendre, Agir) et des 12 fiches-outils.

[85] Ces estimations (entre 4500 et 6000) porteraient le nombre de Gens du voyage entre 0.32% et 0.46% de la population de la Loire Atlantique pour l'année 2017 (1394909 habitants selon l'Insee). Pour comparaison, au niveau national, en s'appuyant sur des chiffres « *assez largement admis* » La FNASAT avance que les populations du Voyage représenteraient entre 450 et 500.000 personnes, soit 0,77% de la population française en 2014 (65,2 millions selon l'Insee fin 2014) (FNASAT , 2015).

2. Une population périurbaine

Près de 80% des individus enquêtés séjournent ou résident sur les trois communes de Trébourg, Treze et Barogap Est (tableau 1, ci-dessous). L'installation et la présence d'un nombre important de familles depuis les années 60 sur deux communes[86] explique le nombre élevés d'individus de notre corpus (30.9% et 31.3 %) domiciliés sur celles-ci. 15% des personnes enquêtées résident dans un quartier d'une troisième commune où depuis plusieurs décennies de nombreuses familles se sont installées et ont acquis des terrains. Parallèlement, ce quartier regroupe, à proximité, des Terrains Familiaux locatifs (TEFA) et une aire d'accueil.

Il s'agit d'un effet du dispositif AME. Les communes représentées correspondent à celles où sont et prospectent les médiateurs dans la mesure où le recours au droit et à l'action sociale d'une manière générale ne passe pas par l'information écrite mais requiert pour cette population un contact direct. Les Voyageurs rencontrés se situent ainsi majoritairement dans les zones urbaines et périurbaines. Les résidents en commune rurale étaient principalement installés sur des terrains privés. Très peu d'individus seulement issus d'une de ces communes situées dans le vignoble Barogapois et connue pour la présence ancienne de nombreuses familles de Voyageurs, ont été rencontrés dans le cadre de l'AME. Les explications restent à explorer : les Voyageurs peuvent disposer de leurs propres réseaux pour se positionner sur des emplois saisonniers ou non, ou bien ne pas en rechercher et privilégier le travail indépendant. Comme l'indique les travailleurs sociaux de l'association DOUÏ, sur cette commune rurale, les Voyageurs qu'ils accompagnent sont principalement commerçants. Une mobilité plus importante, tout comme l'absence d'une présence continue sur le territoire intercommunal d'un médiateur emploi représentent d'autres sources possibles d'explication.

Un des biais de représentativité du corpus réside dans le fait que les Voyageurs de l'enquête sont principalement des Voyageurs saisis par une politique publique.

[86] Un document rédigé par les services de police municipale et consultable au sein des archives communales de l'une de ces deux communes recense les familles nomades présentes en 1960. Il se présente sous la forme d'un tableau et liste l'ensemble des personnes présentes sur le terrain, en précisant à la fois leurs noms et prénoms, leur date de naissance, ainsi que le lien de parenté. Par ailleurs, se retrouve l'adresse du terrain et sa référence cadastrale. Figure aussi sur ce document le titre d'occupation du terrain et le nom du propriétaire, le véhicule utilisé (caravanes, roulottes, voitures ou camions) ainsi que son numéro d'immatriculation. Ce sont les mêmes familles que l'on retrouve aujourd'hui sur la commune et celles alentour.

Tableau 1_Personnes au RSA. Situation familiale avec ou sans enfants

Répartition des individus rencontrés selon les communes

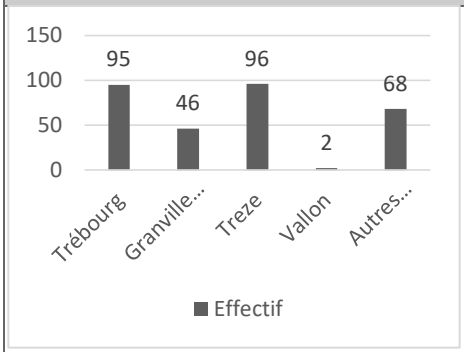

	%
Trébourg	30.9%
Barogap, quartier Est	15%
Treze	31.3%
Vallon	0.7%
Autres communes	22.1%
Total	100.0%

Lecture : 30.9% des enquêtés résident ou sont domiciliés sur la commune de Trébourg.

Source : données du corpus d'enquête – Mickaël Guérin 2017

Les personnes résidant en habitat « classique » (maison, appartement) représentent un peu moins d'1/5eme des personnes rencontrées. 3/4 combinent résidence en caravane et habitat construit (chalet en bois, maisonnette…) comme le montre le graphique n°1 en page suivante. 2/3 vivent exclusivement en caravane. Une majorité est installée sur des terrains privés, dont plus de la moitié hébergés par leur famille. Seuls 4 « jeunes célibataires » sont hébergés dans le mobil home de leurs parents.

4 personnes de notre corpus sont en stationnement non autorisé sur l'ensemble de l'année (sur des parkings d'usine avec l'accord du propriétaire par exemple) et 17 (11.4%) alternent stationnement réglementé et non réglementé. Ils partent des aires d'accueil pour stationner avec ou sans l'accord des propriétaires, sur des parkings d'usines fermées dans des zones d'activités industrielles ou commerciales durant les périodes hivernales. Pour ceux qui résident sur les aires d'accueil et perçoivent les minimas sociaux, les éléments financiers entrent en ligne de compte dans les décisions de rester ou de trouver d'autres lieux de stationnement. Ces stationnements évitent d'une part de s'acquitter du paiement du droit de place sur les aires d'accueil. Mais surtout, les stationnements sur des parkings d'usines de zones artisanales offrent de multiples possibilités de raccordements aux fluides (eau et électricité). Le recours à des branchements illégaux permet de préserver un certain confort de vie et évite les coûts engendrés par le paiement des consommations d'eau et d'électricité. Dépenses qui peuvent s'avérer

importantes, notamment celles liées au chauffage électrique dans des caravanes d'abord pensées et construites comme habitation de loisir estival et donc à l'isolation succincte.

Ces zones bitumées ont l'avantage d'être nombreuses (la plupart des communes de l'agglomération dispose d'une zone artisanale tout comme les communes de zone rurale). Tout en étant à la périphérie des agglomérations et éloignées des zones d'habitation (ce qui les exposent moins au rejet des riverains), elles sont généralement situées à proximité des centres et des commerces. Ce choix des zones bitumées est aussi motivé par des raisons de confort et d'hygiène car elles assurent des conditions de vie plus agréables, en évitant des zones trempées et boueuses de zones naturelles par exemple.

Le périmètre de recherche d'emploi se limite pour les Voyageurs rencontrés aux communes limitrophes de celles sur lesquelles ils résident régulièrement. Par exemple, elles restent circonscrites à l'agglomération Barogapoise pour les familles qui résident à l'année sur ce territoire et elles comprennent quelques communes rurales dans un rayon de 20 km pour des familles qui sont éloignées des centres urbains.

Graphique 1_Type d'habitat des enquêtés

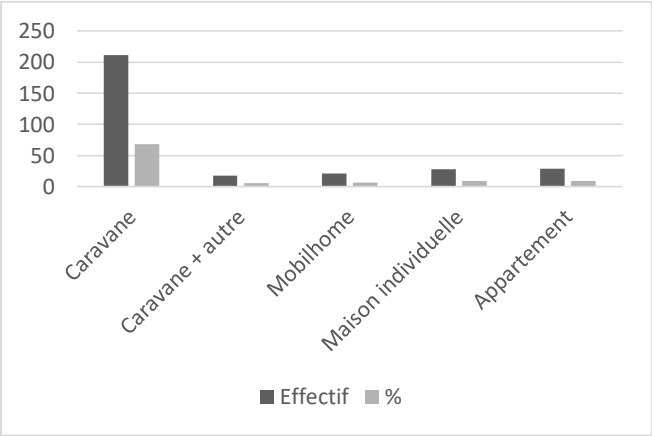

Source : données du corpus d'enquête – Mickaël Guérin 2017

Pendant *le Voyage* sur la période estivale le nombre de Voyageurs partis d'aires d'accueil comme de terrains privés qui stationnent sur des zones non réglementées s'accroit. Car, à l'inverse de la période hivernale, les Voyageurs veillent à se protéger de la chaleur des zones goudronnées et recherchent davantage les espaces verdoyants tels que des stades de football, des zones engazonnées de complexes sportifs ou de zones artisanales, etc. Il s'agit, pour eux, d'échapper aux contrôles ou aux visites des salariés des collectivités et des structures qui interviennent sur les aires d'accueil. Cette pratique permet d'« *être tranquille* » comme le

formulent plusieurs Voyageurs. Cette expression parait d'autant plus étonnante que ces types de stationnements illicites, à l'inverse d'un stationnement sur une aire d'accueil, les exposent à de possibles sanctions pénales[87]. Mais, les Voyageurs s'adaptent : ils attendent les référés d'expulsion et restent le temps de la procédure avant de se décider à partir. Par ailleurs, des Voyageurs trouvent des accords, négocient des temps de stationnements avec les élus, avec des propriétaires d'usines. Ils jouent par exemple sur l'image et les clichés accolés aux Roms migrants pour signifier que leur présence protège ces propriétaires de l'occupation du parking de l'usine par ces derniers. S'appuyant sur l'image des bidonvilles Roms et de la crainte que cela engendre chez les propriétaires, ils déplacent le stigmate, pour négocier des temps de stationnement. Dans le prolongement des observations réalisées par Swanie Potot, concernant l'absence de relations d'entente entre les Voyageurs de l'aire d'accueil et les Roms des bidonvilles de Nice (Potot, 2018), les coopérations au nom d'une destinée et d'une histoire commune véhiculées par les organisations internationales Roms participent d'une mythification qui ne se vérifie que rarement dans les interactions quotidiennes. Le plus souvent, prévalent sur l'entente, les attitudes de rejet de la part des Voyageurs de ceux qu'ils nomment les « *Roumains* » et auxquels ils prêtent une partie de leurs propres stigmates (saleté, vols…).

Mais l'évitement de promiscuités fâcheuses, au nom de la quête de tranquillité, s'entend aussi par rapport aux autres Voyageurs. Le stationnement sur des parkings d'usines s'opère sur un mode sélectif qui se traduit par le tri dans l'entre-soi. Jason (**groupe 2**) stationne depuis peu de temps sur le parking d'une usine qu'il avait déjà occupée l'année précédente. Il s'est accordé avec le propriétaire pour rester durant les mois d'hiver. Lorsque je le vois, il est affairé avec un de ses frères, un cousin et de jeunes garçons adolescents à nettoyer les déchets abandonnés par de précédents occupants. Jason m'explique qu'un homme de cette famille est venu le voir pour savoir s'il pouvait séjourner avec eux. Il a feint d'ignorer que ce dernier faisait partie des responsables des détritus, déplorant les « *dégâts* » et réprouvant ces autres Voyageurs « *sales* » qui « *ne se respectaient pas* ». Le message parut suffisamment clair pour que l'homme s'en aille et ne s'installe pas. Lors d'une visite sur un parking d'usine, alors qu'un panneau installé par les Voyageurs, mentionnait à l'entrée que celui-ci était complet, nous nous sommes aperçus qu'il n'en était rien. Entraver l'entrée sur le site est aussi une autre tactique employée pour se ménager un entre-soi serein. Ces stationnements en dehors de zones réglementées, notamment

[87] Voir note 14 sur le doublement des sanctions de la loi du 7 novembre 2018.

sur les parkings d'usines fermées, peuvent permettre, sous certaines conditions, des séjours prolongés, plusieurs semaines, voire plusieurs mois en hiver.

De la même manière, les aires d'accueil sont parfois occupées quasiment à l'année par les mêmes familles, généralement installées sur la commune depuis très longtemps. La présence prolongée sur les lieux de vie que confirme l'enquête (3/4 partent moins de 2 mois dans l'année comme l'indique le graphique n°2, ci-dessous) invite à interroger le lien entre une présumée mobilité et le faible engouement pour le salariat et l'adhésion aux actions spécifiques d'insertion. Habiter en caravane, on le voit, ne représente pas un obstacle à la signature de contrats longs voire même de CDI (Contrat à Durée Indéterminée). Nous verrons, cependant, comment les Voyageurs eux-mêmes, parfois, joueront de ce présupposé du nomadisme pour prétendre à l'incompatibilité pour eux d'une recherche de contrats de travail salarié.

Graphique 2_Durée de mobilité sur le *Voyage* de la population enquêtée selon la catégorie d'entrée dans l'AME

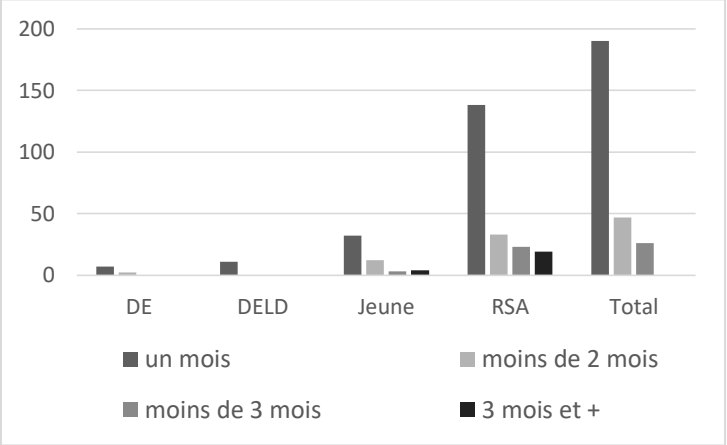

Source : données du corpus d'enquête – Mickaël Guérin 2017

3. Famille et RSA: une précarité en dehors des situations d'isolement

62% d'hommes composent notre corpus ce qui témoigne de leur surreprésentation parmi les Voyageurs réceptifs à l'offre de recherche d'emploi, sachant que par exemple, l'association

DOUÏ domicilie sur le département en 2016, 2385 personnes de plus de 18 ans répartis entre 49.3% d'hommes et 50.7% de femme[88].

L'hypothèse, toutefois, d'une propension des Voyageurs à se saisir de l'AME en fonction du sexe du conseiller à l'emploi n'est nullement à exclure comme nous incline à le penser la corrélation du ratio avec la féminisation des médiateurs. En effet, le nombre de femmes enregistrées dans l'AME a cru avec l'arrivée de deux femmes médiatrices en 2013. Cette année-là, 174 personnes étaient suivies (56.3% d'hommes contre 43.7% de femmes). En 2014, l'écart s'est amenuisé (50.7 % d'hommes et 49.3 % de femmes pour 189 personnes) avant de légèrement augmenter en 2016 et en 2017 (54% d'hommes et 46% de femmes) suite à un remaniement de l'équipe qui s'est soldé par le remplacement d'une des médiatrices par un homme. Par ailleurs, comme nous l'aborderons plus loin, la prégnance du modèle familial traditionnel assis sur une répartition stricte des rôles sexués à l'intérieur des couples contribue fortement à limiter la disponibilité des épouses et des mères pour le salariat.

a) Une prépondérance des situations de vie en couple, même en situation de précarité

La confrontation des diverses données collectées révèle un écart entre la situation officiellement reconnue, déclarée aux administrations ou aux services publics et les situations réelles que nous avons pu vérifier. La cause, bien repérée chez les bénéficiaires de certaines prestations sociales, est imputable aux conditions d'éligibilité liées au statut du ménage. Ainsi ils se déclarent célibataires à raison de 55% alors que 64.2% sont en réalité en couple.

[88] Association DOUÏ, statistiques 2016 – Version 1 – Document de travail. Sur l'ensemble, soit 3507 personnes enregistrée dans leur base de données, l'association comptait 50.56% d'hommes et 49.44% de femme.

Tableau 2_Situation familiale de la population enquêtée

		Situation matrimoniale observée			
		vie seule	couple	NR	**Total général**
Situation matrimoniale déclarée	Célibataire	105	59	5	**169**
	Marié(e)/Vie maritale	0	138	0	**138**
	Total général	**105**	**197**	**5**	**307**

Lecture : En ligne : sur les 169 personnes qui se déclarent célibataires auprès des différents opérateurs ou administrations (CAF, Sécurité Sociale, Pôle emploi, Mission locale, CMS…), 59 sont en couple.
En colonne : sur les 197 personnes observées en couple au cours de l'enquête, 59 se déclarent célibataires auprès des différents opérateurs ou administrations.

Source : données du corpus d'enquête – Mickaël Guérin 2017

Sur les 228 personnes qui perçoivent le RSA, 53.9% sont déclarées en couple auprès de la CAF tandis que ce taux atteint 73.2% d'après nos observations de terrain. La majoration de l'allocation pour une famille monoparentale (du type de l'Allocation de Soutien Familial) explique assurément cet écart. L'exemple de ce jeune homme de 19 ans qui vit en couple avec un enfant et réside en caravane sur le terrain de ses grands-parents est révélateur. Il confie qu'initialement, lorsque sa compagne était enceinte, ils s'étaient déclarés en couple. Via son réseau familial, il a appris que si sa compagne se déclarait mère célibataire, elle percevrait une majoration de son allocation RSA. Ils ont alors fait le choix de déclarer s'être séparés auprès de la CAF (Caisse d'Allocation Familiale). Sa compagne a déclaré vivre seule avec un enfant à charge. Ce jeune homme précise « *Qu'elle touche 200 euros de plus.* » Ce jeu avec les statuts d'ayant-droit auquel les Voyageurs sont rompus se remarque également chez maints allocataires du RSA se déclarant comme célibataires. Dans de telles configurations, la mère devient toujours la personne de référence du ménage qu'elle forme avec les enfants. Quant aux hommes, leur statut de papier est celui de célibataire et sans enfant à charge, qu'ils en aient ou non reconnu la paternité.

Graphique 3_Situation familiale observée des personnes au RSA en %

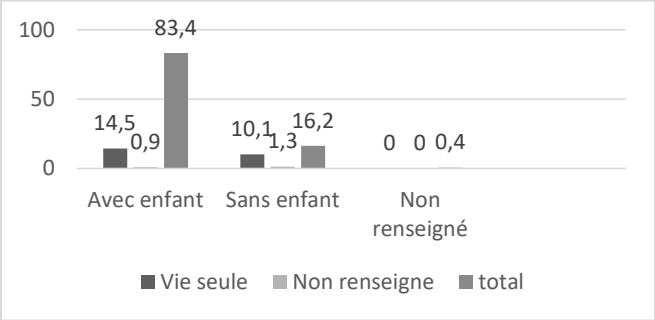

Source : données du corpus d'enquête – Mickaël Guérin 2017

b) Type de famille et RSA, une précarité en dehors de l'isolement familial et relationnel

Il existe une forte disparité entre les caractéristiques des ménages allocataires du RSA au niveau national comparées à celles de nos enquêtés. Tandis que les couples avec enfants représentent 15.2% des allocataires du RSA au niveau national[89], ils composent plus de la moitié des familles du corpus (51.8%). Le modèle social de la famille constituée autour d'un couple avec enfant(s) est encore fortement inscrit dans les pratiques des Voyageurs enquêtés. La mise en couple et la création d'un ménage autonome s'effectuent relativement tôt dans les biographies et s'accompagnent très vite de l'arrivée d'un premier enfant. Les statuts liés aux rôles d'« *hommes mariés* », de « *femmes mariées* », de père et de mère apparaissent toujours fortement valorisés. Cela se confirme également pour les ménages monoparentaux. On recense 33.6% de ces derniers au niveau national (31.1% pour les femmes et 2.5% pour les hommes) contre seulement 15.4% de ce type déclarés à la CAF (14.5 % pour les femmes et 0.9 % pour les hommes) dans notre corpus. Ce taux descend même à 9.7% pour les familles que nous avons enquêtées.

Les données pour la France métropolitaine montrent que les familles monoparentales et les individus seuls composent la majorité des personnes au RSA (31.2% et 55.2% en 2018)[90].

---

[89] Nombre de bénéficiaires d'un droit payable au titre du revenu de solidarité active (RSA) - Source : CNAF, fichier FILEAS – BENETRIM - Date de dernière mise à jour : 19 mars 2015.

[90] En 2018, il y avait en France métropolitaine 1670062 bénéficiaires du RSA socle non majoré selon la situation familiale, dont 227736 bénéficiaires en couple (13.64%), 521096 familles monoparentales (31.2%) et 921230 personnes seules (sans conjoint ni personne à charge) (55.2%). Source INSEE chiffres clefs,

Si la vie en couple apparaît comme un élément protecteur du recours aux minimas sociaux au niveau de la population française métropolitaine, elle est la situation majoritaire pour les personnes au RSA sur notre terrain d'enquête. Par ailleurs, si la précarité familiale accompagne tendanciellement la vulnérabilité sociale (ou inversement)[91], ce n'est pas la situation majoritaire sur notre terrain d'enquête. En effet, l'isolement social[92] est une donnée quasi-absente de notre terrain d'enquête, puisque les individus de notre corpus sont très généralement en co-résidence où ils partagent leur quotidien et leurs lieux de vie avec des membres de leur famille, qu'il s'agisse de co-résidence sur des terrains privés, des aires d'accueil ou dans des stationnements non autorisés[93]. C'est même plutôt la présence familiale qui s'observe à travers la co-résidence familiale et la cohabitation intergénérationnelle. L'entourage familial offre un rempart à l'isolement familial, à cette vie marquée par le manque (Castel, 2009). La perception des minimas sociaux est de plus une donnée que les Voyageurs intègrent à leur situation sociale sans réticence ni dissimulation. J'ai ainsi souvent entendu des femmes plaisanter entre elles en relatant avoir croisé plusieurs Voyageuses dans les grandes surfaces en début de mois : « *Ça se voit qu'on est le 5.* », « *Ils ont touché leurs allocations.* », « *Y'avait tous les Voyageurs aux commissions.* » Le fait que la situation financière soit rythmée par le versement régulier de prestations familiales et sociales dans la gestion mensuelle des budgets n'étonne personne, témoigne de la banalisation du recours à de telles prestations. Etre allocataire du RSA ne souffre, on le voit, aucune forme de discrédit social dans l'entre-soi Voyageur. Que le fils de Titi âgé de 17 ans ait pu m'interpeller en ces termes sans crainte de vexer son père : « *T'es Voyageur ? Tu bois pas et t'es pas au RSA* ? » illustre bien cette banalisation du recours aux aides sociales au titre de moyen de subsistance parmi d'autres.

« Bénéficiaires du RSA socle non majoré selon la situation familiale » Données annuelles de 2009 à 2018. Paru le 4/03/2020. URL : https://www.insee.fr/fr/statistiques/2407796#tableau-figure1.

[91] Les salariés proches de *« l'intégration disqualifiante »*, à savoir ceux qui vivent les conditions les plus précaires d'emploi sont significativement plus instables au niveau familial selon Serge Paugam (2007)

[92] Pour une présentation et une définition de la notion d'isolement social, nous renvoyons à l'article de Jean-Claude Kaufmann (1994) « *Vie hors couple, isolement et lien social: Figures de l'inscription relationnelle* », in Revue française de sociologie, Oct. - Dec., 1994, Vol. 35, No. 4, pp. 593-617.

[93] Pareillement, d'après nos observations, les personnes du corpus enquêté vivant en appartement maintiennent toutes des liens avec leur famille et ne sont pas en situation d'isolement relationnel.

Tableau 3_Comparaison type de famille et RSA (en %) entre données nationales et corpus

Type de famille	Données nationales 2015	Données de notre corpus	
		Situation déclarée à la CAF	Situation observée sur le terrain d'enquête
Couple avec enfant	15,2%	51,8%	68,4%
Couple sans enfant	3,7%	1,7%	4,8%
Femme seule avec enfant	31,1%	14,5%	8,8%
Homme seul avec enfant	2,5%	0,9%	0,9%
Femme seule sans enfant	17,3%	5,3%	4,4%
Homme seul sans enfant	30,2%	25,4%	10,5%
Situation inconnue	0,0%	0,4%	2,2%
Total	100,0%	100,00%	100,00%

Lecture : 15.2% des personnes au RSA sont déclarées être en couple avec enfant au niveau national
51,8% des individus au RSA de notre corpus sont déclarés en couples avec enfant auprès de la CAF
68.4% des individus au RSA de notre corpus ont été observés en couple avec enfant sur notre terrain d'enquête

Source : données nationales INSEE : Bénéficiaires du RSA socle non majoré selon la situation familiale. Données annuelles de 2009 à 2018.

La présence majoritaire de couples ne doit toutefois pas masquer les évolutions qui traversent la constitution des familles voyageuses, également exposées aux ruptures et aux recompositions familiales. De même pour les familles monoparentales dirigées par des femmes, qui connaissent, comme les autres, des conditions d'existence fragilisées. Si la cohabitation familiale les préserve d'une précarité relationnelle, en revanche, elles n'échappent pas à la précarité économique. Comme pour d'autres femmes, les contraintes liées à l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle restent plus lourdes pour les femmes seules avec enfants (Milewski et al., 2005). Par exemple, les situations d'incarcération du conjoint accroissent davantage encore la vulnérabilité de ces femmes, car en plus d'assumer seule la gestion quotidienne du foyer, elles doivent composer avec les obligations morales qui s'imposent à elles en tant que femme d'un détenu. Ces obligations grèvent leurs disponibilités pour dégager des ressources financières complémentaires via le salariat ou une activité indépendante tout en engendrant des coûts supplémentaires. En effet, elles doivent alors composer avec les temps et horaires assignés pour les parloirs et les coûts occasionnés par les déplacements lorsque le lieu d'incarcération est éloigné de plusieurs centaines de kilomètres de leur lieu de résidence. Ainsi, Vanesse, une femme de 38 ans, mère de 6 enfants, dont le fils aîné est incarcéré dans le sud de la France et le mari sur la côte Atlantique, multiplie les allers-retours tous les mois pour leur rendre visite dans leur Centre de détention respectif. A ces coûts, il faut aussi ajouter l'argent

donné au compagnon pour qu'il « cantine » en prison. Enfin, les mères de jeunes enfants se retrouvant seules doivent aussi composer avec la norme de disponibilité maternelle qui prime sur celle de pourvoyeuse de revenu. D'où les difficultés pour trouver des relais assurant la garde des jeunes enfants, notamment en dehors des temps scolaires[94]. D'autant que recourir aux systèmes de garde des *Gadjé* (crèches, assistantes maternelles) reste une option inenvisageable comme nous le verrons plus loin. Le quotidien est alors rendu plus complexe pour ces femmes quand il faut par exemple déplacer les caravanes lors de la fermeture des aires d'accueil ou en cas de changement de lieux de stationnement. Ces situations requièrent l'aide de proches (qui possèdent un permis EB par exemple). L'incarcération du conjoint, on ne s'en étonnera pas, semble être aussi un facteur d'arrêt du *Voyage* pour ces femmes.

B. Du type d'habitat à l'inscription spatiale

1. Jeunes célibataires sur terrains privés, couples stationnant, couples résidents

Afin de mieux objectiver les liens entre les différentes caractéristiques sociodémographiques de la population, nous avons soumis les données à une analyse des correspondances multiples (ACM). Les individus pour lesquels trop de renseignements manquaient, ont été soustraits de l'ensemble. L'analyse concerne au bout du compte 275 individus caractérisés par 9 variables actives : le sexe, l'âge à leur entrée dans l'action, la situation familiale connue, le niveau d'alphabétisation déclaré, le niveau d'étude déclaré, le nombre d'enfants, les lieux d'habitat, le type de logement, la durée de mobilité annuelle déclarée.

5 variables liées au dispositif d'accompagnement seront également prises en considération et projetées en tant que variables supplémentaires dans l'espace construit par les

[94] De manière plus générale, dans le débat sur le RSA, la question de la garde des jeunes enfants a été totalement passée sous silence. Selon l'étude de l'Horty et Denis (2008), le RSA procurerait toujours un gain financier lors de la reprise d'emploi, mais, nous rappelle Pierre Concialdi à condition de ne pas compter, entre autres, les frais de garde et les coûts de transport. En effet, dans le cadre de cette étude, la garde était confiée aux grands parents (seuls 6 % des enfants de quatre mois à deux ans et demi sont gardés par leurs grands-parents). Pour l'auteur, d'une part, on entérine ainsi la disqualification sociale de ce travail de garde, et d'autre part, le fait de passer sous silence cette question de la garde d'enfant « *contribue à pousser de facto les mères et, en particulier, les mères isolées, dans un faisceau de contraintes de plus en plus insoutenables face à l'injonction du « travailler plus* ». » (Concialdi, 2009 : 178-179).

variables actives. Le statut lors de l'entrée dans l'action : Demandeur d'emploi (DE), Demandeur d'emploi longue durée (DELD), RSA, Jeune ; l'expérience salariée en amont de leur entrée dans l'action, la durée sans expérience salariée lors de leur entrée dans l'action (les dépourvus d'expérience sont définis comme primo) et enfin le type et la durée du contrat salarié obtenu au cours de l'action.

Pour décrire les deux premiers axes de l'ACM, nous avons retenu les modalités dont les contributions sont supérieures à la moyenne. Ainsi, l'axe 1 est construit sur l'opposition entre d'une part, une population plus sédentaire qui réside en appartement ou maison, plus nombreuse à avoir un niveau d'étude plus élevé (niveau V) et qui est peu ou pas mobile. D'autre part, une population plus mobile qui vit en caravane et séjourne sur des aires d'accueil ou stationne sur des espaces non réglementés. Les individus se distribuent en fonction du mode d'habitat sur un continuum qui va du séjour en habitat caravane sur aire d'accueil ou en zone non réglementée à l'habitat caravane sur terrain privé jusqu'à l'habitat sédentaire en maison ou en appartement (avec statut de propriétaire ou de locataire d'un logement social).

Le second axe distingue les individus selon leur lieu de résidence (aire d'accueil versus terrain privé familial), mais aussi selon leur situation familiale avec d'un côté des personnes vivant en couple, entre 35-44 ans avec plus de 3 enfants et déclarant de grandes difficultés de lecture et d'écriture. De l'autre, des jeunes âgés de 18-24 ans célibataires.

La variable sexe intégrée dans l'ACM n'est pas une variable déterminante dans la définition de profils qui seront détaillés par la suite. Cependant, comme nous le verrons au cours de ce travail, le genre influe le type d'activités économiques indépendantes réalisées ainsi que les pratiques salariales[95]. Une classification ascendante hiérarchique (méthode de Ward), réalisée à partir des facteurs de l'ACM, permet de définir trois groupes.

Le premier groupe [▲] que nous désignons au moyen de l'expression « **jeunes célibataires** » représente 37.5% des enquêtés. Il s'agit principalement de jeunes inscrits dans la tranche d'âge des 18 à 24 ans, célibataires et sans enfants. Ils sont majoritairement hébergés chez leurs parents sur des terrains familiaux où ils résident en caravane. Ils déclarent ne pas avoir de difficulté avec la lecture et l'écriture. Jeunes, ils sont plus souvent à la recherche d'une première expérience salariée. S'ils ne disposent pas nécessairement d'un niveau de scolarisation

[95] Comme le rappelle Julien Gros à propos des calculs de significativité dans les études ethnographiques de cas, « *une p-value n'est pas symétrique : si un résultat significatif autorise à raisonnablement affirmer l'existence de l'effet dans la population générale, un résultat non significatif ne permet pas de conclure à l'absence », (Gros, 2017 :138).*

plus élevé que ceux du groupe des individus en résidence mobile (un niveau scolaire VI), ils déclarent plus majoritairement ne pas avoir de difficultés par rapport à la lecture et l'écriture. Ces jeunes entretiennent un lien sinon avec la commune, au moins avec le territoire communal sur lequel ils séjournent pour y avoir le plus souvent passé leur enfance et avoir plusieurs membres de leur famille également installés sur des terrains privés situés aux alentours.

C'est, par exemple, la situation de Kevin, un jeune homme de 20 ans, célibataire et sans enfants. Il séjourne en caravane auprès de sa mère qui habite en maison dans le cadre d'un projet d'habitat adapté pour les Gens du voyage sur la commune de Treze. Il a suivi une scolarité jusqu'en 4eme SEGPA. Comme d'autres jeunes de son âge qui résident sur ce quartier d'habitat adapté, Kevin ne part pas sur le *Voyage*. Son réseau de sociabilité est essentiellement orienté vers des membres de sa famille maternelle et paternelle et des familles de Voyageurs du quartier. Kevin a côtoyé des médiateurs qui intervenaient sur le quartier dans le cadre d'actions de médiation sociale conduites par une association spécialisée sur demande de la commune. Avant la construction de ce secteur d'habitat « Voyageur », une équipe d'éducateurs de rue intervenait auprès de la population du quartier. Il méconnaît le fonctionnement de la Mission locale de la commune tout comme celui de Pôle emploi. Il possède son permis de conduire et un véhicule personnel. Ses activités professionnelles ou extra-professionnelles se réduisent à quelques expériences informelles auprès de son père et de ses oncles pour des travaux d'élagage et d'entretiens d'espaces verts. En tant que salarié, il a eu une première expérience comme ouvrier maraîcher pour la cueillette du muguet. Sans ressources régulières, il souhaite se positionner sur un emploi salarié. Via son réseau social et familial, il a obtenu des informations relatives aux Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) sur lesquels plusieurs de ses oncles ont travaillé. Conforté dans son projet par ces témoignages familiaux sur les conditions d'exercice de l'activité et l'encadrement hiérarchique, il a obtenu un premier contrat de travail de 6 mois dans le cadre de ces chantiers dans le secteur du maraîchage. A la suite de celui-ci, il s'est vu ouvrir des droits à l'assurance chômage pour une durée de 6 mois, mois durant lesquels il a combiné ses indemnités avec des aides ponctuelles au sein de sa famille.

Le deuxième groupe [●], celui des « **couples stationnant** » qui représente 47.6% des enquêtés renvoie principalement à des individus qui séjournent sur les aires d'accueil pour les Gens du voyage. Ils habitent davantage en caravane, sont plus mobiles et partent plus fréquemment sur le *Voyage* pour des périodes de 1 à 3 mois voire plus. Ils vivent en couple et sont plus nombreux à avoir 2 enfants. Ils sont en moyenne plus jeunes (la classe d'âge des 24 - 35 ans y est plus représentée) et plus souvent allocataires du RSA que les individus du troisième

groupe. En raison d'une faible scolarisation (un niveau scolaire VI comme 83.4% des personnes du corpus[96]), ils déclarent davantage avoir de grandes difficultés d'écriture.

Abraham représente bien ce profil. A 30 ans, il vit maritalement et est père de trois enfants. Il séjourne entre 9 et 10 mois sur une aire d'accueil de 8 emplacements de l'agglomération barogapoise. Tous les autres occupants de l'aire d'accueil sont des membres de sa famille paternelle ou maternelle. Il a interrompu sa scolarité en primaire et a suivi des cours par correspondance du CNED. Il déclare ne pas écrire (il déchiffre) et avoir de grandes difficultés pour lire. Sous le régime fiscal de la micro-entreprise depuis 2009, il travaille dans le secteur de l'entretien des espaces verts. Parallèlement, il a développé des compétences en mécanique automobile qu'il met à profit en se livrant ponctuellement au commerce de véhicules d'occasion. Avant d'être travailleur indépendant, il a accompagné son père sur des activités d'entretien et de nettoyage de bâtiment et de récupération de ferraille et métaux. Durant la période estivale, il quitte l'aire d'accueil entre un et trois mois pour se rendre sur la côte atlantique en restant dans le département aux confins du Morbihan. Une partie de l'été, il stationne sur des espaces verts (en stationnement non règlementé) sur des communes de l'agglomération barogapoise ou à proximité.

A l'âge de 21 ans, il a occupé un poste d'ouvrier d'entretien d'espaces naturels durant 3 mois dans un atelier et chantier d'insertion (ACI)[97]. Ce fut sa seule expérience salariée jusqu'à ses 29 ans. Sa recherche d'emploi est motivée à la fois par les menaces de sanctions financières de la part des services insertion du département (CLI) et par un suivi judiciaire. Il a occupé un emploi salarié sur le même type de poste et le même type de structure durant 4 mois qu'il n'a pas renouvelé. A la suite de celui-ci, Abraham a repris ses activités indépendantes. Sa compagne n'a pas d'activité professionnelle hormis, le temps d'une courte saison, la cueillette et la bouquetterie du muguet durant la dernière semaine d'avril.

---

[96] En effet sur les 307 individus de notre corpus, 256 personnes ont un niveau scolaire VI (83.4%), 30 personnes ont un niveau Vbis (9.8%) et 21 un niveau V (6,8%).

Selon la définition de l'Insee : Le niveau VI correspond aux années intermédiaires du premier cycle de l'enseignement secondaire (6e, 5e, 4e) et aux formations préprofessionnelles en un an. Le niveau V bis correspond à l'année terminale du premier cycle (3e) et aux années intermédiaires du second cycle professionnel court (certificat d'aptitude professionnelle-CAP et brevet d'études professionnelles-BEP). Le niveau V correspond aux années terminales du second cycle court (CAP/BEP) ainsi qu'aux années intermédiaires du second cycle long (2des et 1res générales, technologiques et professionnelles ainsi que la première année de préparation des brevets professionnels).

[97] Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) sont des structures d'insertion par l'activité économique. Ils ont pour objectif de recruter, accompagner, encadrer et former des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles en vue de faciliter leur retour à l'emploi. Les biens ou services produits visent à répondre à des besoins collectifs non satisfaits (environnement, rénovation de bâtiment ancien...).

Les individus correspondant à ce dernier groupe [■], les « **couples résidents** », sont plus nombreux à avoir adopté un habitat sédentaire (en appartement ou en maison) et ils sont des résidents anciens de la commune ou de communes proches[98]. A la différence des autres, peu habitent en caravane. Ils ont arrêté la pratique du *Voyage*, en ne partant jamais plus d'un mois. Les 35-44 ans y dominent tandis que les 18-24 ans y sont sous-représentés et ils ont en moyenne plus d'enfants (3 et plus). C'est au sein de ce groupe que se retrouvent les individus possédant un niveau d'étude plus élevé (niveau V bis ou V). Ils sont allocataires du RSA, mais sont aussi plus fréquemment que les autres demandeurs d'emploi de longue durée. C'est aussi dans leur groupe que l'on retrouve les individus déclarant une expérience salariée plus conséquente (supérieure à 2 ans).

Gato incarne ce groupe sous plusieurs registres. C'est un homme de 37 ans. Il est le cadet d'une famille de 11 enfants. Il est marié et père de trois enfants. Sa compagne n'est pas Voyageuse, Gato l'a rencontrée durant sa jeunesse sur la commune de Trébourg où il résidait. Il a principalement vécu en habitat sédentaire dans la mesure où ses parents se sont sédentarisés en maison en devenant propriétaires au milieu des années 80. Aujourd'hui, il est locataire d'une maison en logement social. Durant son enfance, il partait en famille sur le *Voyage* les mois d'été. Petit à petit, ses parents ont cessé *le Voyage*. Accompagné de ses fils encore célibataires, le père de Gato se déplaçait sur de courtes périodes pour proposer ses services de ramonage (relancer ses clients réguliers d'une année sur l'autre et chiner des travaux de peinture de bâtiment aux alentours). Gato a suivi sa scolarité jusqu'au collège en 4eme Segpa (Section d'enseignement général et professionnel adapté). A 18 ans, grâce à un de ses beaux-frères qui travaillait comme opérateur dans une usine de galvanisation, il a intégré l'entreprise avec des contrats intérimaires et CDD. Par la suite, à l'exception d'un contrat CDI de 4 ans et demi dans cette même entreprise de galvanisation entre 21 et 25 ans, il a alterné les périodes d'emploi et de chômage en multipliant et diversifiant ses postes (ouvrier de production, manutentionnaire, ouvrier TP, chauffeur livreur, ouvrier du bâtiment en déplacement, agent de fabrication) sur des contrats CDD ou des missions intérimaires. Sa femme travaille en CDI sur un poste d'agent polyvalent de service en restauration collective depuis 5 ans. Gato ne recherche pas de poste en CDI aujourd'hui. Parallèlement à ses activités salariées, il améliore ses revenus en prêtant la main à des actifs indépendants de sa famille, intensifiant ses démarches de recherche d'emploi salarié en fonction de ses besoins pécuniaires. Aujourd'hui, le réseau de sociabilité de Gato se

[98] Pour certains leur famille est sur la commune depuis le début des années 60, comme le montrent les archives de Treze. La même situation s'observe sur la commune voisine de Trébourg.

compose à la fois de Voyageurs et de *Gadjé*. Ses frères et sœurs ont également adopté un habitat sédentaire en tant que propriétaires ou locataires.

2. Des pratiques du salariat associées à l'occupation de l'espace géographique

Le type d'habitat scinde notre population entre ceux qui résident en habitat sédentaire et ceux qui séjournent en habitat mobile sur aire d'accueil ou sur terrains privés. Les individus hébergés sur terrains familiaux sont majoritairement ceux qui correspondent au groupe des « jeunes célibataires ». Les pratiques de co-résidence, résultent largement des entraves à l'accès aux places en aires d'accueil et à l'acquisition d'une parcelle de terrain pour s'installer, même si elles s'expliquent aussi par l'usage maintenu de l'hébergement par des membres propriétaires de la famille. L'obtention d'un contrat de travail est largement corrélée à une ancienneté d'installation et à l'expérience salariée en amont de l'action. Tendanciellement, la distance au salariat s'observe principalement dans le groupe des « couples stationnant » alors qu'elle s'amoindrit chez les « couples résidents ».

La distribution des types de contrats obtenus par les enquêtés au cours de l'AME montre le lien entre ceux-ci et l'appartenance à l'un des trois profils présentés ci-dessus. En effet, dans un premier temps, nous observons que les contrats les plus longs sont ceux obtenus par les « couples résidents » qui sont aussi ceux qui disposent d'une plus longue expérience salariée. Les contrats en CDI ou les CDD supérieurs à 6 mois sont clairement associés à ce groupe. Plus stabilisés à la fois dans l'emploi et le logement, ils incarnent, de toute évidence, la corrélation entre l'inclination au salariat et la sédentarité d'une part, et la vie en habitat classique d'autre part. La durée de mobilité et le type de lieu d'habitation ou de séjour constituent également comme des facteurs favorables au recours au salariat. Certes, la caravane n'exclut pas d'investir une activité salariée ; néanmoins, plus on abandonne la caravane et plus l'expérience salariale a des chances de s'allonger. L'obtention de contrats supérieurs à 6 mois ou en CDI reste très largement associée aux conditions d'habitat ainsi qu'à l'âge des individus. En effet, ces types de contrats sont très faiblement présents dans le groupe des « jeunes célibataires »[99].

[99] En effet, bien que le nombre d'hommes accompagnés soit largement supérieur à celui des femmes, le nombre de femmes ayant obtenu un contrat de travail de plus de 6 mois ou en CDI est supérieur à celui des hommes (29 femmes et 24 hommes, soit 53 personnes sur 307 (17, 3%). Tout type de contrat confondu, sur les 307 individus de notre corpus, 120 ont obtenu un contrat supérieur à trois mois, soit 39% des personnes accompagnées.

A l'opposé, les individus dépourvus de contrat de travail salarié se distinguent en deux catégories. La première concerne ceux qui, antérieurement, ont connu une expérience salariée. La plupart résident sur des terrains privés familiaux (plus de la moitié des situations) ou des TEFA et y séjournent une grande majorité de l'année sinon à l'année. Cela nous conduit à interroger les facteurs autres que la mobilité et l'ancienneté résidentielle (temps de présence) qui interviennent dans la dynamique de recherche d'emploi. Comme nous l'aborderons au cours de cette recherche, le travail salarié représente bien souvent une perspective envisageable pour autant qu'il procure une rémunération complémentaire à d'autres sources de revenus. La seconde catégorie concerne principalement les individus dont le CV ne comporte aucune expérience salariée. Il s'agit principalement de « jeunes célibataires » et, à une moindre fréquence, de personnes en couple et en résidence mobile qui se caractérisent, notamment, par un manque de qualification professionnelle et appartiennent aux « couples stationnant ».

De la même manière, l'obtention de contrats aidés peut s'expliquer en partie par les prérequis et les conditions d'entrée en poste pour ces emplois qui s'exécutent très majoritairement auprès de structures de l'insertion par l'activité économique. En l'occurrence, l'absence de qualification et d'expérience salariée n'apparaissent pas nécessairement comme des freins à l'entrée en contrat puisque ces structures, subventionnées, ont vocation à accompagner les individus dans le développement de compétences et de qualifications (un objectif socio-professionnel peut consister par exemple en l'apprentissage de la lecture et de l'écriture). Or, davantage qu'un support d'insertion professionnelle au sens strict, les Voyageurs voient dans ces emplois des opportunités surtout monétaires voire, le cas échéant un moyen d'acquérir des compétences à la condition que celles-ci puissent être sans délai transférables aux activités de prédilection exercées en indépendant. D'où l'attention portée par les jeunes (18-24 ans) à la nature de l'activité proposée par l'offre de contrat de travail. Pour les allocataires des minimas sociaux, nous verrons que le positionnement sur un contrat est une option cruciale qui répond à d'autres impératifs que ceux professionnels liés aux attentes des services qui gèrent le dispositif RSA. Aussi, parfois, comme nous le verrons dans la seconde partie de cette recherche, une activité comme, par exemple, le maraîchage, ne les intéresse pas ou peu, mais présente l'avantage de satisfaire les injonctions officielles, que celles-ci émanent d'institutions d'aide sociale ou judiciaires.

De plus l'envie ou la résignation qui, selon les profils, caractérisent l'esprit dans lequel s'appréhende l'adhésion à l'AME ne sont pas indifférents à la saisonnalité. L'acceptation ou non d'un contrat comme de sa durée risque, en effet, d'obéir aux rythmes annuels du Voyage.

Les « couples stationnant », par exemple, privilégient la recherche pendant les mois de septembre ou octobre en vue d'un emploi durant les périodes dites hivernales. Ils anticipent en cela leur indisponibilité au cours de la période estivale où ils seront partis sur le *Voyage*, « *suivre des missions* », ou bien encore exercer une activité comme travailleur indépendant. Car en définitive, ce ne sont pas seulement et essentiellement les temps de mobilité effectifs sur l'année qui constituent des facteurs distinctifs entre les différents groupes. Rares sont, en effet, ceux qui partent sur le *Voyage* plus de trois mois par an et encore plus rares ceux absents jusqu'à 6 mois. Outre la distinction classique fondée sur l'intensité du nomadisme et qui scinde les Voyageurs en itinérants, « semi-sédentaires » et « sédentaires », c'est bien plus la manière d'occuper et de domestiquer les espaces d'installation qui serait clivante. Concrètement, être locataire ou séjourner en caravane à l'année sur un TEFA ou bien sur une aire d'accueil pour Gens du voyage n'induit pas nécessairement la même inscription au sein de l'environnement géographique ainsi vécu. Le premier formalise et autorise la stabilité du séjour, le second perpétue la fonction temporaire de l'accueil. Deux manières de vivre et d'occuper l'espace qui déterminent aussi fortement le recours à des emplois salariés sur des temps plus ou moins longs.

Plan général de la thèse

L'évolution du cadre réglementaire et législatif affecte les Voyageurs dans l'exercice de leurs activités économiques indépendantes et contraint toujours davantage leurs conditions de circulation et de stationnement. Sur notre terrain d'enquête, même si l'habitat mobile dont la caravane est l'emblème, reste majoritaire, le rapport au *Voyage* a muté et n'est plus le seul garant d'une source de revenus. En regard de la pratique d'activités économiques et notamment par son étroite liaison avec l'objet de la recherche sur l'emploi salarié, la constitution de ce corpus revêt un intérêt particulier. Pour ces individus majoritairement allocataires du RSA, à côté des prestations sociales et d'activités indépendantes, le recours ponctuel au salariat peut apparaître comme une alternative envisageable dans une économie de la débrouille. Il permet d'éclairer les pratiques d'une partie de la population présente depuis plusieurs décennies sur le territoire métropolitain et fragilisée pas les mesures règlementaires successives.

Aussi, dans la première partie de cette recherche, nous allons nous intéresser à la manière dont les Voyageurs sur notre terrain d'enquête mettent en œuvre et adaptent différentes activités indépendantes à leurs conditions de vie. En effet, loin de s'inscrire dans la seule poursuite et la reproduction d'activités traditionnelles, les Voyageurs ajustent et accommodent

leurs pratiques économiques, s'essaient à de nouveaux secteurs et inventent de nouvelles sources de revenus. Ce sont ces différentes formes que nous nous proposons d'explorer en nous intéressant d'abord à l'activité ancienne qu'est la récupération et la vente de métaux et de ferraille et à la pratique d'une activité menée de manière illégale, la pêche à la civelle (chapitre 1). Puis, nous explorerons le développement de métiers artisanaux et des nouvelles formes de prospection de clients qu'accompagne la recherche de gages de crédibilité professionnelle (chapitre 2). Enfin, nous clôturons ces études de cas à travers l'analyse d'activités commerciales et l'invention de nouvelles manières de commercer dans l'entre-soi que sont la vente par internet et les marchés voyageurs (chapitre 3).

Dans une seconde partie, en prolongeant la question des pratiques adaptatives, nous aborderons les modalités de salarisation des Voyageurs au prisme des tensions qui apparaissent entre la poursuite de pratiques économiques ou culturelles propres et les attentes des opérateurs des politiques d'insertion dans le cadre du RSA (chapitre 4). Nous chercherons à voir comment les Voyageurs actualisent et adaptent les métiers et leurs pratiques pour répondre aux injonctions d'un dispositif d'accompagnement compris par eux comme un dispositif de contrôle (chapitre 5). Nous approcherons une diversité de manière d'y recourir afin de mettre en exergue que le salariat reste perçu non comme support d'accès à une stabilité économique, mais comme une possibilité de complément de revenus qui s'incorpore dans un panel plus vaste de ressources économiques envisageables et disponibles (chapitre 6). Ces positionnements marqués par des recherches d'emplois ponctuels, voir précaires marquent en cela un point d'achoppement par rapport aux attentes des services en charge des politiques d'accompagnement des allocataires des minimas sociaux qui perçoivent le salariat comme un moyen exclusif et central d'insertion sociale et professionnelle et d'accès à l'autonomie financière.

***

PARTIE I _ DEVENIR INDEPENDANT, UNE DOUBLE ADAPTATION

« Chaudronniers pour la plupart ou maquignons, lorsqu'ils ne sont pas voleurs — ou qu'ils ne cumulent pas ces « professions » — les Tsiganes vivent en dehors des lois civiles et religieuses. […]. En résumé, le Tsigane est parvenu à garder son indépendance et sa liberté. Il en use et en abuse ; mais est-il heureux ? On dirait plutôt qu'il ne veut pas l'être, à en juger par le proverbe tsigane cité par M. Cora. : Kek man camov tejib bolli-mengreskœnœs, Man camov tejib weshenjugalogbnœs ! C'est-à-dire en français : « Je n'ai pas l'habitude de vivre comme un chrétien, je vis comme un chien sauvage ! »

Guido Cora, Professeur de géographie à l'Université de Turin, 1892

Introduction de la première partie

De quoi vivent les Gens du voyage quand la pratique du *Voyage* décline ? La préférence pour les activités indépendantes sur laquelle insistent les recherches anthropologiques consacrées aux Tsiganes est-elle toujours de mise ? Comment ces activités indépendantes sont-elles concrètement exercées ? Sont-elles systématiquement exclusives du salariat ? Les transformations juridiques et économiques affectant les secteurs d'activité où elles se déploient remettent-elles en cause les pratiques des Voyageurs ?

Ce sont ces questionnements qui traversent notre étude menée sur une population caractérisée par une présence prolongée de plusieurs décennies autour de la métropole barogapoise et pour laquelle la pratique du *Voyage* n'est plus la source essentielle de ressources économiques. Dans un contexte d'inscription prolongée sur un territoire, comment apparaissent, se construisent, se maintiennent et évoluent des activités pour lesquelles le renouvellement de clientèle n'est plus intimement lié au nomadisme ? Quels sont les effets de la sédentarité aux activités des Voyageurs ? Pour interroger le processus de salarisation, en saisir tout à la fois les freins et les ressorts, comprendre comment le salariat peut ou non présenter une alternative envisageable et s'insérer, le cas échéant, dans des trajectoires biographiques, il nous parait essentiel de revenir plus largement sur la manière dont les Voyageurs conçoivent et organisent leurs activités économiques.

Les Voyageurs sur notre terrain d'enquête adaptent leurs conduites professionnelles aux évolutions des contextes locaux et législatifs. Dans cette première partie, nous nous proposons de montrer comment la pression législative et réglementaire qui cadre l'ensemble des activités professionnelles indépendantes exercées par les Voyageurs, et qui les fragilise produit, dans le

même temps et en réaction, des pratiques adaptatives faites d'accommodements et d'innovations. Ainsi, la double adaptation dont il est question ici se comprend dans des conduites qui tendent à la fois à officialiser de plus en plus leurs conduites professionnelles sous le statut de micro-entrepreneur tout en recherchant de nouveaux moyens de poursuivre et/ou développer leurs activités professionnelles, en jouant de différents ressorts. En progressant des activités indépendantes les plus traditionnelles et clairement identifiées vers les plus récentes, moins visibles, incluant des formes liées au commerce sur les marchés ou via les réseaux sociaux ou bien encore à des prestations artisanales innovantes, nous nous proposons d'analyser leurs spécificités respectives du point de vue de leur insertion dans l'économie de marché[100].

L'étude sera conduite en essayant d'éviter les écueils d'une approche univoque, soit légitimiste réduisant les Voyageurs à des porteurs de « handicaps » soumis à la domination culturelle, soit relativiste qui, sous couvert de dispositions constitutives de leurs particularismes, en ferait des débrouillards-nés. Le premier chapitre sera consacré à une activité traditionnelle et emblématique : la récupération et la vente de la ferraille. Nous en présenterons les caractéristiques et l'organisation selon qu'elle trouve sa source d'approvisionnement auprès d'une clientèle prospectée ou lors d'une récupération en déchèterie parfois tolérée, en dépit de l'interdiction (chapitre 1). Nous conclurons ce chapitre en prolongeant l'exploration des conditions d'entrée et de mise en œuvre d'une activité illégale, à travers l'exemple de la pêche à la civelle dont on verra que l'exercice obéit à des règles collectives.

Ensuite, en nous appuyant sur des activités artisanales en plein essor comme les travaux d'élagage, d'entretien d'espaces verts, de peinture ou de couverture dans le bâtiment, nous étudierons dans le deuxième chapitre, le positionnement de Voyageurs sur des métiers dont l'exercice est réglementé. La pratique de ces métiers sera questionnée au regard de la valorisation de la pluri-activité. Nous montrerons comment à la fois les Voyageurs contournent

[100] Cette première partie s'appuie sur les résultats de l'enquête ethnographique, issue de mes observations de terrain lors de mon activité professionnelle de conseiller à l'emploi. Parallèlement, ces résultats se complètent des observations effectuées et discussions entretenues avec des Voyageurs de mon réseau personnel à l'occasion d'interactions quotidiennes, de regroupements familiaux (anniversaires, mariages, veillées mortuaires…), mais aussi de participation et d'observations à l'occasion de travaux réalisés chez des particuliers ou de livraison de métaux. En outre, les informations ont été complétées des données issues du corpus statistique notamment les activités exercées par les travailleurs indépendants ont été recoupées avec les activités enregistrées sur les numéros SIREN.

les obligations législatives liées à l'exercice de métiers réglementés et convertissent les anciennes pratiques de prospection au porte-à-porte en recourant à des annonces via des supports numériques.

Enfin, dans un troisième chapitre, nous nous intéresserons aux activités de commerce en revenant sur la pratique plus traditionnelle des marchés. Nous analyserons ce que l'allongement ou la pérennisation de la présence locale produit sur les interactions sociales avec les *Gadjé* et au niveau de l'entre-soi. Les activités économiques des femmes, malgré leur sous-représentation dans la population enquêtée, sera alors saisie à partir de pratiques émergentes telles que la vente par internet initiée par des jeunes. Enfin, nous analyserons l'essor des « marchés de Voyageurs » qui, à la fois, illustrent l'invention d'un commerce de niche orienté vers une clientèle essentiellement voyageuse et témoignent d'une redéfinition de la frontière avec les *Gadjé*.

Chapitre 1 _ Faire la Ferraille : un créneau menacé

Introduction du chapitre

Au XVIIIème siècle, c'est d'abord pour des raisons de salubrité publique qu'un certain nombre d'activités malsaines et nuisibles sont éloignées des zones d'habitat ou bien que des fortifications sont abattues pour permettre d'aérer les villes : dans ce contexte où « *assainir, c'est aussi nourrir* » (Barles : 2011), les déchets alimentaires servent d'engrais dans les champs et des systèmes de collecte s'organisent à Paris et dans de grandes villes. Au début du XIXème siècle, dans un souci d'assainissement des centres urbains, la loi du 10 octobre 1810 interdit l'implantation de certaines activités jugées polluantes et incommodantes en deçà des fortifications. Elle rejette alors les industries à la périphérie des villes, et corollairement, les premiers recycleurs appelés chiffonniers dont le travail de collecte dans les déchets et les ordures provoque la stigmatisation (Gonzalez-Lafaysse, 2010).

C'est aussi à cette même période, dans le sillage de la révolution industrielle, qu'apparaissent des innovations techniques marquantes qui permettent une production et une utilisation toujours plus massive du fer et de nouveaux matériaux comme l'acier. La baisse des coûts de fabrication favorise leur utilisation dans des secteurs en plein développement tels que la mécanisation du transport (chemin de fer, locomotives …), l'architecture (la construction d'ouvrages d'arts à Paris, comme le pont des Arts en 1803 ou la gare du Nord en 1863), l'industrie (conserverie). Au début du XXème siècle, stimulé par les deux conflits mondiaux, le recyclage de métaux contribue à l'effort de guerre pour satisfaire les besoins en armement. Puis, à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, les destructions massives laissent derrière elles des milliers de tonnes de matériel. Le déblaiement des plages du débarquement, par exemple, va constituer une aubaine pour les récupérateurs, et au premier chef les Voyageurs, plongeant en scaphandre, découpant et remontant à la surface des morceaux d'épaves, de carcasses de navires pour les revendre chez les marchands de ferraille[101]. Ces matières premières sont nécessaires et de plus en plus prisées, pour la Reconstruction, du fait de la hausse régulière et

[101] Ce fut notamment le cas de Voyageurs de mon réseau personnel qui exercèrent quelques mois cette activité aux alentours de Saint-Malo. Cette histoire des ferrailleurs maritimes de l'après-guerre est notamment relatée par Patrick David dans son ouvrage *Les épaves du débarquement : Histoire du ferraillage en Basse-Normandie*, éditions Broché, 2011.

constante de la consommation lors des Trente Glorieuses. Mais cette croissance de la consommation s'accompagne de manière concomitante de la prolifération de déchets.

Le début des années 70 voit l'amorce d'une prise de conscience internationale qui se manifeste par une réglementation de la gestion de déchets. En 1972, la convention de Londres interdit l'immersion des substances dangereuses. Dans cette dynamique, en France, la loi de 1975 a pour objectif d'empêcher « *tout risque pour l'environnement et pour la santé humaine* ». Elle accentue la responsabilité des collectivités locales en matière de collecte, de transport et de traitement des déchets. A travers la taxation des ménages, le principe de pollueur-payeur – adopté par l'OCDE en 1972, puis en 1986 par la CEE– est conçu pour financer le nouveau système de collecte sélective. La loi stipule qu'« *est appelé déchet tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon* ». Cette définition est toujours en vigueur aujourd'hui.

La loi Royal de 1992 modernise la gestion en question et renforce les dispositions de 1975. Depuis lors, la règlementation toujours plus contraignante encadre le traitement des déchets et définit les objectifs en matière de valorisation des métaux récupérés. Elle va avoir des répercussions importantes sur les pratiques de prospection directe et de collecte de ferraille par les Voyageurs.

Ceux qui l'exercent incarnent l'image prototypique du récupérateur. Les préoccupations écologiques d'alors ne semblaient pas encore influencer positivement celle-ci. Durant de nombreuses décennies, la disgrâce associée à l'activité de chiffonnier, empreinte parfois d'un soupçon de déviance s'est attachée aux activités des bohémiens et nomades comme le laisse entrevoir cet extrait d'un entretien réalisé par Linda Gonzalez-Lafaysse avec un ancien chiffonnier qui a exercé dans les années 60 : *« Comme je faisais le métier de chiffonnier, je n'étais pas très bien vu dans la commune.[...] On me prenait pour un Gitan.[...] C'était un métier ingrat que j'avais choisi.* » (*ibid.* : 529). Aujourd'hui encore, les révélations de fraudes qui font parfois la une des journaux ainsi que les commentaires afférents sur les forums[102]

[102] Voir par exemple ce commentaire relatif à un article de Marie Sasin « Angers : 16 enfants se disputent l'héritage de leur père chiffonnier » sur le site de RTL et publié le 21/06/2018. Bien qu'il ne soit aucunement fait mention de Gens du voyage, un commentaire de l'article, déposé par un internaute, trahit sans équivoque la suspicion de son auteur : « *Ça paye ce métier-là. C'est comme rempailler une chaise une ou deux fois par mois ou récupérer un moteur de machine à laver, ça permet de rouler en BM, camionnette blanche et immense caravane toute neuve en permanence et avec Mini ou DS3 pour madame. Les gens qui bossent eux, roulent en Clio ou en 3008 d'occasion et n'ont pas droit au RSA, CMU, allocs multiples et cie. La France d'aujourd'hui quoi !* ». URL: https://www.rtl.fr/actu/justice-faits-divers/angers-16-enfants-se-disputent-l-heritage-de-leur-pere-chiffonnier-7793832008.

confortent souvent le stéréotype du récupérateur de métaux roulant en « *grosse cylindrée allemande* ». En pareil cas, il n'est pas rare que le Voyageur figure le coupable idéal. En outre, à l'instar des chiffonniers stigmatisés naguère par la souillure de leur activité et la médiocrité de leurs gains, les récupérateurs qui, aujourd'hui, sont au contact des déchets et de la saleté retirent rarement de gros profits de la collecte des métaux usagés. Les cas spectaculaires de réussite ne sauraient, en effet, laisser dans l'ombre et faire oublier la réalité de tous ceux, majoritairement maintenus dans une économie de subsistance et qui, par choix souvent contraint par le rétrécissement des possibles, s'adonnent à cette profession. Comment les Voyageurs investissent-ils ce créneau de la revente des métaux ? Nous montrerons que l'accroissement de la concurrence dans ce secteur d'activité en lien avec une nouvelle valorisation politique et financière de la récupération des déchets, et l'accroissement de la régulation juridique est à la source d'un sentiment de relégation chez les Voyageurs qui se voient privés d'un de leurs moyens traditionnels de subsistance. Nous verrons au fil de ce chapitre que, loin d'être des individus seulement contraints par les cadres règlementaires, les Voyageurs réagissent, s'appliquent à s'ouvrir aux mondes des Gadjé et à y entretenir des relations dans le but de conserver des avantages locaux quant à l'accès aux ressources. Nous tenterons d'identifier les acteurs impliqués et le rôle des réseaux d'interconnaissance et de l'insertion dans le tissu social et économique local. Entre les conditions d'entrée dans l'économie formelle et les modes d'ajustement et de contournement des cadres législatifs et réglementaires, nous nous intéresserons aux différentes tactiques que les Voyageurs mettent en œuvre pour s'adapter et poursuivre leurs activités face aux évolutions de leur environnement.

La récupération des métaux ne se fait pas uniquement en déchèterie et s'exerce sous des formes économiques et légales variées. Ainsi, après avoir présenté le secteur de la vente des métaux (I) nous brosserons un tableau des différentes sources d'approvisionnement auxquelles ont recours les Voyageurs sur notre terrain d'enquête, de la collecte de matière première liée à la prospection et à la fidélisation d'une clientèle (II) à celle de la récupération en déchèterie (III). Nous compléterons cette partie consacrée aux récupérateurs à travers la présentation d'un projet d'encadrement institutionnel de récupération en déchèterie (IV). Enfin, afin de rompre avec les représentations communes qui ignorent la diversité des formes de l'économie informelle et les réifient, nous conclurons ce chapitre en nous intéressant, nous l'avons dit, à la pêche à la civelle qui nous donnera l'opportunité d'insister d'une part sur les modes de régulation collective de l'activité et, d'autre part, sur les différentes manières de la conduire en tant que pêcheur-Voyageur (V).

I. La marchandisation du recyclage des métaux : concurrence et réglementation croissantes

En France, à l'instar de la plupart des pays industrialisés, la production et le prix des ferrailles fluctuent au gré du marché et de l'activité de plusieurs secteurs industriels (automobile, sidérurgie…). Au niveau mondial, la demande ne cesse de croître : « *Si les 3/4 des ressources mondiales extraites annuellement bénéficient à 1/5ème de la population mondiale, au cours des 20 dernières années, la production des principaux métaux a doublé (tirée par les demandes indienne et chinoise) et dans à peu près le même temps, le nombre de métaux utilisés dans l'industrie a plus que triplé* (…) *Le problème concerne notamment des métaux non-ferreux comme le cuivre, le manganèse, le nickel, dont les tonnages extraits ont été multipliés par quatre, cinq ou six en un demi-siècle*. » (Henry-Witteman : 168). En 2006, les métaux représentaient 20% des échanges internationaux de matières premières (Bihouix et Guillebon 2010).

Il existe plusieurs filières de récupération et de recyclage des métaux en France[103]. Dans son livre blanc sur une prospective du secteur du recyclage d'ici 2030, la FEDEREC (Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage) annonce que l'industrie française du recyclage va voir son mode de « *fonctionnement bouleversé et traversé par des dynamiques de changement inhérentes aux évolutions du métier, à la réglementation ou aux innovations technologiques* ». En 2013, environ 1000 entreprises de recyclage ont collecté 12,9 millions de tonnes de ferraille et 1,8 Mt de métaux non-ferreux[104]. La filière comptabilise 2500 établissements pour 1300 entreprises avec une multitude d'entreprises de type PME, TPE. Elle connaît un processus de concentration entre les mains de grands groupes (Derichebourg, Guy Dauphin Environnement (GDE)…) qui ne cessent de consolider leurs positions sur ce créneau

[103] En 2014, le secteur de la collecte et du traitement des métaux (ferrailles et métaux non-ferreux confondus) emploie selon FEDEREC 7150 salariés (5700 ETP). Le chiffre d'affaires des activités de collecte et de préparation des ferrailles s'élève cette même année à 3,1 Milliards d'euros, en baisse de 12 % environ par rapport à 2012. Le cours des ferrailles a chuté en 2014 (- 13 % à - 15 % selon les qualités), une tendance amorcée depuis 2011 et qui se poursuit en 2015 (ADEME ; Bio by Deloitte, 2017).

[104] Portail minéralinfo, « *Recyclage des métaux ferreux, non ferreux et des verres en France, en 2013* ». Mis en ligne le 25/07/2014.

du recyclage et du négoce des métaux[105]. Aujourd'hui, il existe trois sources principales qui contribuent de manière à peu près égale à l'approvisionnement de déchets de métaux. Les deux premières proviennent de gisements professionnels et industriels : les déchets de ferraille issus du traitement des véhicules hors d'usage (VHU) ; ceux provenant des démolitions (aciers usagés du BTP, épaves de navires, d'avions …), de matériels de fabrication et de construction (déchets issus des chantiers du B.T.P., de l'industrie ou du secteur agricole), de produits en fin de vie (outils et machines usagées agricoles, industriels…). Le troisième gisement est celui des déchets de ferraille mis au rebut par les particuliers puis collectés en déchèteries ou achetés au détail auprès de collecteurs[106].

Dans le langage courant, le terme de « ferrailleur » sert autant à qualifier les récupérateurs de métaux, en l'occurrence les Voyageurs, que les marchands de ferraille qui leur achètent le fruit de leur récupération. Nous prendrons soin de réserver le terme de « ferrailleur » à ces derniers que nous désignerons également, comme le font communément les Voyageurs, par l'état de « chiffonniers ». Bien que les Voyageurs aient coutume de répondre par « *je fais la ferraille* » ou encore « *je fais les métaux* » et bien plus rarement par les qualités de récupérateur ou revendeur de métaux quand il leur faut préciser leur activité, c'est néanmoins par ces dernières que, par convention, nous les nommerons. Cette manière de déclarer son activité en s'identifiant, non pas par un état professionnel ou une catégorie officielle de métier mais par la matière travaillée n'est d'ailleurs pas anodine. Elle trahit une spécialisation que l'on pourrait qualifiée « d'opportunité » qui n'exige ni formation ni certification.

Ce qui n'implique nullement qu'elle ne réclame aucune compétence. La récupération et la revente nécessitent en effet l'acquisition de connaissances et de savoir-faire particuliers pour organiser et rentabiliser le travail de collecte et, *in fine*, accroitre le prix de revente des matières ramassées.

Dans un premier temps, nous nous intéresserons à la détermination du cours des métaux sur le marché international à partir duquel les marchands de ferraille déterminent leurs prix de rachat auprès des récupérateurs (A). Dans un second temps, nous verrons comment l'encadrement réglementaire initié pour lutter contre la fraude et protéger l'environnement a limité la « liberté de récupérer » des Voyageurs, contribué à leur déclaration comme micro-

[105] O. Durin, « *Le marché du recyclage en France à la croisée des chemins* », article mis en ligne le 7/04/2016. Médiapart, le blog de Olivier Durin.

[106] *Environnement et technique*, « *les chiffres de l'industrie du recyclage* », hors série Octobre 2013. URL : https://www.environnement-et-technique.com/revue/promo/hs-recyclage-2013/hs-recyclage-2013.pdf - consulté le 12/08/2018.

entrepreneurs, et contraint les anciennes pratiques de valorisation des métaux (B). Enfin, nous montrerons comment cette activité fortement sexuée, mettant le corps à l'épreuve, est aussi un support de valorisation masculine (C).

A. La soumission aux prix

Initialement considérés comme déchets, les métaux ont l'avantage de pouvoir être recyclés quasi-indéfiniment après utilisation sans perdre leurs qualités d'usage. « *La récupération permet de pallier également la rareté de certaines ressources naturelles, ou de mettre à la disposition de l'industrie qui procède au recyclage des matières premières plus riches et plus faciles à transformer que les matières initiales. La ferraille équivaut ainsi à du minerai d'une teneur de 100% et permet d'obtenir directement l'acier, alors que le minerai de fer doit au préalable être fondu dans le haut-fourneau avant de subir un convertissage, destiné à éliminer une partie du carbone résiduel* » (Henry-Witteman 1996 :169). Dans ce secteur, il existe deux types de déchets : ceux de métaux ferreux et ceux de métaux non-ferreux. Les métaux ferreux (ou ferrailles) comprennent le fer et des alliages ferreux (fontes et aciers). Plus abondants, ils ont généralement moins de valeur que les métaux non-ferreux. Ces derniers comprennent tous les autres métaux. Les plus répandus sont le cuivre (conducteurs et câbles électriques ou téléphoniques, tuyauterie, climatisation, cages d'aquaculture, …), le zinc (gouttières, bardages), l'aluminium (câbles, profilés de menuiserie, couverture de toiture, rideaux de séparation), le plomb (entourage d'éléments de toiture, tuyauterie…), etc.

1. Une seconde vie tarifée des métaux

Les prix des métaux s'établissent selon les règles du marché, suivant l'offre et la demande. Ils sont cotés au L.M.E (*London Metal Exchange*). C'est à partir de cette cote que les ferrailleurs[107] fixent leurs prix de rachat. En dépit du cours des différents métaux sur le marché qu'ils suivent avec attention, les Voyageurs conservent une certaine latitude. Tous les récupérateurs que nous avons rencontrés, nous avons pu en juger, s'enquièrent des prix proposés par les ferrailleurs de leur zone de livraison pour comparer et fourbir les arguments utiles à la négociation. Comme ils le savent d'expérience, le prix du cuivre, notamment, varie

[107] Nous emploierons ici ce terme pour désigner les marchands de ferraille qui, selon la législation française, sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

selon le ferrailleur mais aussi et, surtout, selon sa qualité. Dans le tableau présenté ci-dessous, pour le premier trimestre de l'année 2019, les prix proposés s'étalent de 0.80 euros à 4 euros par kilogramme (tableau n°4, page suivante). Ainsi se décline la qualité depuis le cuivre gainé (câble électrique) jusqu'au « cuivre propre » (cuivre dénommé Millberry, correspondant au cuivre de fils électriques dénudés) en passant par le « cuivre mêlé » (fil brûlé, cuivre de canalisation, cuivre électrique étamé) moins cher que le haut de gamme. Deux autres alliages à base de cuivre sont également fortement prisés. L'un, assez courant, le laiton (aussi appelé cuivre jaune) est un alliage de cuivre contenant entre 20 et 40% de zinc. Il est utilisé pour la plomberie ou la décoration. Le prix de ce métal est d'environ 2 € le kilo chez un ferrailleur. Le bronze, alliage à base de cuivre et d'étain, moins courant, est principalement utilisé pour la sculpture et la fabrication de cloche. Il se négocie aux alentours de 6,30 € le kilogramme en 2021. Au-delà du cours du prix des métaux sur le LME[108], la variation des tarifs proposés pour certains métaux dépend de la qualité du produit proposé et de sa classification. On comprend, dans ces conditions, que la classification du métal, tributaire du degré de pureté et de souillure reconnu à la matière, puisse devenir l'enjeu crucial et le point d'accord ou d'achoppement de toute négociation de prix entre le vendeur et le marchand, en l'occurrence le Voyageur et le ferrailleur.

[108] La fluctuation sur le marché s'observe selon les années à la hausse ou à la baisse : après une forte augmentation entre 2002 et 2008, la tonne de cuivre se négociait à plus de 8 000 dollars américain la tonne (5749 euros selon taux de change 2008). Le prix est redescendu aux environs de 2000 dollars américain en 2009 (1388 euros selon taux de change 2009). En 2011, le cours dépasse les 10000 dollars (7483 euros selon taux de change 2011). Source : https://www.prixdesmetaux.fr/cuivre.html

Tableau 4_Tarifs des métaux et ferrailles

FERRAILLE	
Fer	***de 80 € à 100 €***
Platin	***de 40 € à 60 €***
METAUX NON-FERREUX	
Cuivre	***de 3.5 € à 4 € / kilo***
Plomb	***de 0.70 € à 1.20 € / kilo***
Zinc	***de 1 € à 1.30 € / kilo***
Inox	***0.50 € / kilo***
Aluminium	***de 0.30 € à 0.60 € / kilo***
Laiton	***de 2.00 € à 2.50 € / kilo***
Titane	***sur demande***
Bronze	***sur demande***
Almélec	***sur demande***
Carbure de Tungstène	***sur demande***
METAUX FERREUX	
Moteurs ferreux	***150 € / tonne***
Moteurs électriques	***de 120 € à 250 €/ tonne***
CÂBLES ELECTRIQUES	
Câbles cuivre	***de 0.80 € à 1.20 € / kilo***
Câbles aluminium	***de 100 € à 300 € / tonne***
BATTERIES AUTOMOBILES ET INDUSTRIELLES	***de 500 € à 600 € / tonne***

Prix pratiqués par un marchand de ferraille en Aquitaine, sur la semaine 47 de l'année 2019. Les prix présentés s'entendent pour des métaux livrés par les vendeurs chez le ferrailleur.

Source : Tarifs de rachat au détail des métaux et ferraille, Phénix Recyclage. URL : Tarifs de rachat au détail des métaux et ferraille - Phenix Recyclage - Recyclage et location bennes 64 et 40 (phenix-recyclage.com)

2. La lutte réglementée contre la fraude

Le commerce des métaux est souvent abordé par les médias[109] sous la chronique délictuelle ou judiciaire de vols de métaux dans les espaces publics. En 2015, l'Office central

[109] Voici quelques titres de journaux ou sites internet en lien avec le vol des métaux : « *Un vaste trafic de métaux volés démantelé dans l'Est de la France* », France bleue 29 janvier 2016 ; « *Vol de métaux : suspecté à cause de sa basket* », Ouest France 25/12/2015 ; « *3 tonnes de métaux volés planquées en forêt* », prixdesmetaux.fr 31 aout 2014 ; *« L'explosion des vols de métaux : causes et conséquences* », prixdesmetaux.fr 25 mars 2013 ; « *Vols de métaux, l'impossible traque* », Le monde Magazine 29 avril .2011. Ces articles mettent en avant les dégâts occasionnés pour les entreprises du secteur public par exemple ou le caractère organisé des vols. Le journal 20minutes.fr propose un aperçu de la diversité des objets dérobés pour l'année 2005 en Loire Atlantique, sur les zones d'intervention de la gendarmerie : ces vols représentent 9,9 km de fils de cuivre, 3 tonnes de câbles divers, 7 tonnes d'inox, 16 tonnes d'essieux, 8000 arceaux de serres, 1130 barres de métaux divers, 1 escalier en aluminium de 5 mètres de haut, 150 fûts de bière en inox, etc. , 20minutes.fr, « *Les chiffres du vol de métaux en Loire-Atlantique* », Publié le 18juin 2006. URL : https://www.20minutes.fr/nantes/115529-20061018-chiffres-vol-metaux-loire-atlantique. Consulté le 17/11/2018

de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI) a recensé 7 816 vols de métaux et tentatives commis sur le territoire métropolitain. Les « locaux » ont représenté 44,5 % des mis en cause pour les vols de métaux recensés par l'Office (soit 460 individus sur le total des 1034 mis en cause) contre 38 % d' « itinérants internationaux » (436 individus). Les « itinérants français » ont représenté 10,4 % des mis en cause (108 individus). Enfin, 2,9 % étaient des « employés » dans les sites visés (30 individus). 34,4 % des atteintes recensées consistant en vols de métaux ou tentatives portés à la connaissance de l'OCLDI[110] visent des entreprises privées, 30,2 % des domaines de l'Etat et enfin, 21% des particuliers. Eu égard à son prix de transaction, on ne saurait s'étonner que le cuivre particulièrement convoité soit aussi le plus volé (58 % des vols de métaux).

Certains vols ont des répercussions importantes, au-delà du coût pour les collectivités et l'Etat, en termes de sécurité et d'accès aux services publics (installations urbaines, voies de transports urbains ou ferroviaires, lignes téléphoniques, parc éolien…). C'est une des raisons qui justifie le renforcement, à des fins de contrôle et de répression, de l'encadrement du commerce des métaux après les engagements du Grenelle Environnement et la directive 2008/98/CE[111]. La loi de finances rectificative de 2011 a introduit un nouveau dispositif visant à faciliter le contrôle de l'achat au détail de métaux ferreux et non-ferreux afin de lutter contre les trafics. Cela se traduit par deux mesures : suppression du seuil[112] en deçà duquel les ventes de métaux peuvent être réalisées en espèces. Cela signifie que plus aucun achat en espèces n'est possible. Cette suppression fut applicable au lendemain de sa publication au Journal officiel, le 31 juillet 2011. Elle introduit également une nouvelle obligation déclarative portant sur les

---

[110] ONDRP (Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales), « Les vols de métaux et tentatives portés à la connaissance de l'OCLDI en 2015 » - La criminalité en France - Rapport annuel 2016 de l'ONDRP.

[111] En 2012, c'est en partie pour lutter contre les vols de métaux que le ministère du commerce, de l'artisanat et de la consommation a présenté l'adoption des nouvelles réglementations de 2011. « Le métier de ferrailleur obéit à un certain nombre de réglementations spécifiques comme celle des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, celle visant la tenue du registre de police ou celle relative aux pratiques commerciales liées à l'achat au détail de métaux ferreux et non-ferreux. Sur ces deux derniers points, l'adoption d'une série de dispositions s'est avérée ces dernières années urgente au vu de la recrudescence des vols de métaux et de la constitution des filières illégales de vente de métaux volés sur l'ensemble du territoire ». [Archive] 13ème législature – Question Ecrite n°130442 posée par M. Olivier Dussopt au ministère du commerce, de l'artisanat et de la consommation et réponse de ce ministère. URL : http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-130442QE.htm

[112] En 2010, afin de faciliter le contrôle des opérations d'achat et de vente de métaux ferreux et non-ferreux, la loi du 12 juillet avait inséré un nouvel alinéa 3 à l'article L. 112-6 du Code monétaire et financier, disposant que toute transaction relative à l'achat au détail de métaux ferreux et non-ferreux excédant un montant fixé par décret à 500 euros (article D. 112-4 du même code) devrait être effectué par chèque barré, virement bancaire ou par carte de paiement.

personnes physiques ou morales qui se livrent à titre habituel à l'achat au détail de ces métaux. Cette loi insère également un nouvel article dans le Code Général des Impôts, l'article 88 A[113], relatif aux personnes qui se livrent de façon habituelle à l'achat de ces métaux. A compter du 1er janvier 2012, les ferrailleurs sont tenus de remettre, avant le 31 janvier de chaque année, à la direction des services fiscaux du lieu de leur domicile ou du siège de l'établissement, une déclaration comportant les nom et prénom, l'adresse, la date et le lieu de naissance de chacun de leurs vendeurs de métaux ferreux et non-ferreux ainsi que le montant total des achats effectués[114]. Cette nouvelle loi induit donc, côté vendeur, la nécessité de posséder un compte bancaire dans le but d'enregistrer et de favoriser la traçabilité de toutes ses transactions.

B. Un service de débarrassage de ferraille sous statut de micro-entrepreneur

Pour les Voyageurs, dire qu'ils « *font la ferraille* » ou qu'ils « *font les métaux* », revient à déclarer s'adonner principalement à la récupération de ferraille provenant des objets relégués, abandonnés, destinés aux rebuts (épaves automobiles, « ferraille de ferme », grillage, mobiliers, matériaux de construction …). L'approvisionnement de ces divers produits réclame des moyens et suppose des ressources dont l'importance et l'efficience dépendent de plusieurs facteurs. De fait, la connaissance du territoire local, l'inscription dans un réseau de clients ou de liens d'interconnaissance, la possession de matériel et de lieux de stockage s'avèrent décisives pour exercer cette activité.

Dans le circuit du recyclage des métaux, les Voyageurs interviennent dans une des premières phases qui est celle de la collecte, de la récupération, du tri et de la valorisation avant la revente aux ferrailleurs[115]. En achetant ou en récupérant même de petites quantités auprès des particuliers ou de professionnels, ils offrent un service qui n'est pas forcément assuré par d'autres. Alors que les marchands de ferraille ne se déplacent qu'à partir d'un volume assez important qui est de dix tonnes environ, comme nous le confirmera le salarié d'une association qui accompagne un Groupement de récupérateur de métaux, les Voyageurs se déplacent,

[113] Loi n° 2011-900 du 29 juillet 2011 de finances rectificatives pour 2011.

[114] Déclaration d'achat au détail de métaux ferreux et non-ferreux - Décret n°2012-1322 du 28 novembre 2012.

[115] Alain Reyniers (2003) mentionne l'existence de ferrailleurs grossistes sur le secteur de Grenoble.

débarrassent gratuitement ou même rachètent les vieilles ferrailles et métaux auprès d'une clientèle de garagistes, d'artisans, de petites entreprises (TPE, PME), bien contente de trouver un débouché à leurs faibles quantités. C'est ce (petit) marché du rachat, note Orsetta Bechelloni, qui conduit les Voyageurs à adopter des manières de faire juger parfois hardies et effrontées lorsqu'ils s'arrêtent dans la cour d'un particulier, d'une ferme ou d'une entreprise, klaxonnent pour avertir de leur présence et demander intempestivement s'il y a de la ferraille à débarrasser ou à vendre (Bechelloni, 1998).

Les Voyageurs sont conscients d'occuper une niche économique en proposant un service de proximité de débarras pouvant aller de quelques dizaines à quelques centaines de kilogrammes de ferraille, même s'il leur arrive, parfois, de débarrasser plusieurs tonnes de métaux.

Pour exercer ce métier en disposant d'un statut légal, les récupérateurs s'inscrivent généralement à la Chambre de Commerce et d'Industrie de leur lieu de domiciliation sous le régime fiscal simplifié de la micro-entreprise (anciennement auto-entrepreneur, devenu micro-entrepreneur depuis le 1er janvier 2016). La création d'une entreprise sous le code APE 3832Z : « Récupération de déchets triés » apparaît relativement accessible pour la plupart des Voyageurs de notre enquête puisqu'elle ne requiert pas de condition minimale de qualification ou d'expérience, à la différence de la création d'entreprise artisanale de métiers réglementés (peintre, maçon, élagueur par exemple).

En outre, celle-ci est relativement facile à mettre en œuvre puisqu'elle nécessite peu de matériel pour débuter. Un aimant — pour tester ferraille, alliage, métal non ferreux—, une pince coupante ou monseigneur, un marteau, une hache, des clés, des tournevis, et un véhicule peuvent suffire pour prospecter, désosser, démonter, apprêter, charger, transporter. Cette facilité de mise en œuvre se comprend aussi parce qu'elle permet, entre le moment de la prospection et la vente chez le ferrailleur, d'obtenir un paiement dans la journée. Contrairement à d'autres professions, il n'est pas nécessaire d'établir un devis ni, même si cela peut demeurer un frein, de détenir un lieu pour stocker la marchandise. L'accord se négocie bien souvent dans l'immédiateté et le chargement de métaux peut rester dans le véhicule dans l'attente de la livraison.

C. Une activité masculine entre force et virilité

1. Une socialisation sexuée précoce

Très jeune, les Voyageurs et, notamment, les garçons, peuvent participer s'ils le souhaitent et dans la mesure de leurs aptitudes aux activités des adultes, si elles se font dans l'entre-soi de l'espace domestique. Vers 12 ans, ils peuvent accompagner leurs aînés lors de leurs tournées de prospection (Formoso, 1986). Un homme âgé d'une soixantaine d'années se souvient s'être lui-même essayé au « *déferrage* » sur des moteurs de voitures vers l'âge de 9 ans. Il s'agissait alors, plus que d'une activité récréative, d'une manière de participer à une activité économique avec ses oncles qui le laissaient finir de dévisser les boulons de moteurs qu'ils venaient de débloquer et de desserrer. C'était aussi un temps ou en tant que garçon, il participait autour du feu au « *brûlage du cuivre* » et accompagnait régulièrement un de ses oncles pour livrer les métaux auprès du chiffonnier. Il se sentait particulièrement fier lorsque ses oncles mentionnaient sa participation lors des discussions avec d'autres adultes. Les souvenirs d'enfance de ce Voyageur âgé font écho aux activités de Tyron, enfant âgé de 10 ans, qui accompagne quelquefois son oncle « *faire la ferraille* » et récupérer dans les déchèteries. Il récupère lui-même des morceaux de cuivre et il en « *chine* » à des membres de sa famille (il sait que c'est ce métal qui rapporte le plus dans ceux qui sont assez facilement récupérables). Après plusieurs semaines d'ouvrage, et après avoir « *brulé* » avec son oncle, mais séparément, le fruit de sa récupération, il l'accompagne « *pour livrer son cuivre* ». Comme Tyron est mineur, son oncle procède à la vente en son nom. Dès leur retour de chez le ferrailleur, son oncle vient à notre rencontre (nous discutions avec son père et un beau-frère de ce dernier) et nous annonce, fier de son neveu : « *Il s'est fait 80 euros le petit avec son cuivre.* » L'argent ainsi gagné par Tyron lui appartient. Il en dispose selon son envie, comme tous les jeunes garçons concourant aux activités de leurs aînés.

Dès le plus jeune âge, les enfants sont socialisés à la différenciation des rôles économiques sexués en même temps qu'à l'autonomie pour les garçons et à la dépendance pour les filles. Tandis que les premiers aident leur pères ou d'autres hommes de la famille dans leurs tâches et en perçoivent une rétribution monétaire, les secondes sont appelées à s'occuper des tâches domestiques liées à l'entretien de l'espace de vie du foyer (caravane, chalet ou maison), à la préparation des repas, à l'accueil des invités et à l'éducation des enfants et elles n'en reçoivent aucune rétribution monétaire ni compensation. Au-delà d'un apprentissage empirique

de techniques et d'acquisition de savoirs et savoir-faire, la division des tâches calée sur la séparation des espaces se conçoit aussi comme un apprentissage des rôles futurs assignés dans la participation aux revenus du ménage. Car si le jeune garçon est très vite formé à acquérir son autonomie pécuniaire en échange de ses obligations de coopération à l'activité économique de la famille, la jeune fille, quant à elle, doit se familiariser aux tâches domestiques, apprendre à devenir une jeune femme « *propre* »[116], une épouse et une mère et à s'en complaire sans attendre de rétributions autres que symboliques. Ainsi, sitôt la petite enfance, la différentiation s'impose entre l'homme « naturellement » pourvoyeur des revenus du ménage et la femme dédiée à l'entretien de l'espace domestique, régi par la gratuité des échanges dans l'entre-soi.

Parfois cependant, les femmes peuvent accompagner leur compagnon et l'aider dans les opérations de ferraillage, de récupération et de réparation de palettes comme Sabrina, une femme de quarante ans (**groupe 3**). Après avoir assisté son compagnon durant plusieurs années, elle insiste sur l'aspect éminemment physique de ce travail. A l'évocation des motifs qui l'ont conduite à devoir se livrer à ce qu'elle confie être, selon ses propres mots, « *un travail d'homme* », Sabrina souligne les contraintes pécuniaires qui lui laissaient très peu d'alternative à cause du caractère et des limites de compétences de son ex-mari. Elle n'en conclut pas moins, selon ses schèmes de représentations et en raison des qualités et des dispositions physiques requises, au caractère éminemment masculin du ferraillage ou de la récupération de palettes. C'est peut-être pourquoi, aujourd'hui, rares sont les femmes qui exercent seules et à leur propre compte, ces activités. Les deux exceptions dont j'ai connaissance, sont une jeune femme célibataire qui fait partie du Groupement des Récupérateurs de Métaux et une femme plus âgée qui vit également seule aujourd'hui. S'agissant de ces deux femmes, l'activité se limite à la récupération en déchèterie, à l'exclusion de toute autre prospection.

Au-delà de compétences et connaissances techniques, les conditions de travail dans lesquelles le corps est mis à l'effort, révèlent autant les difficultés d'exercice de ce travail que la valorisation d'aptitudes physiques de résistance et de force perçues par les Voyageurs comme des attributs masculins.

[116] Lorsqu'il est utilisé à l'attention d'une femme, le terme « propre » a deux sens distincts, mais qui se recoupent dans la mesure où il renvoie à une notion d'honneur de la famille pour les Voyageurs : c'est la qualité d'une femme mariée à maintenir en état de propreté l'espace domestique et c'est la virginité pour une jeune femme avant le mariage.

2. Le corps comme outil

Comme pour d'autres métiers pratiqués par les Voyageurs, où le corps des hommes est un outil et la valorisation de la force physique la norme, ceux liés à la récupération des métaux et au déferrage en sont une expression éclatante. Les Voyageurs, comme d'autres travailleurs manuels, utilisent leur corps comme un outil nécessaire pour subvenir quotidiennement à leurs besoins et ils en écoutent peu souvent les plaintes (Boltanski, 1971). Pour ceux qui vont à la déchèterie, ce travail consiste à descendre dans la benne, soulever, déplacer des masses importantes en équilibre précaire sur des amas de ferraille. Puis, une fois extraits, arrachés à ce bac de métal, il faut encore jeter à terre puis charger un à un ces objets, ces anciennes machines, ces tubes, ces plaques, aux arêtes agressives, qui pèsent parfois plusieurs dizaines de kilogrammes sur le plateau du camion. D'autres fois, il faut se saisir des tôles rouillées et de vieux grillages, les tirer et les dégager puis les plier et les écraser avant de les pousser pour les empiler toujours plus haut dans le fourgon. C'est à chaque fois prendre le risque de se couper, de s'écorcher, en ne prenant pas cas de la douleur lorsque les muscles se tétanisent sous la tension du poids ou de la répétition des efforts et des charges portées. « *Faire la ferraille* », c'est exécuter régulièrement ces efforts brusques, accepter cet ahan, ce travail éreintant qui oblige, en ramassant des tôles d'acier chauffées par le soleil d'été, à expérimenter la conductibilité thermique des métaux. « *Faire la ferraille* » pour les Voyageurs, c'est souvent prendre des risques avec leur propre corps. C'est charger avec les moyens à disposition une machine de plusieurs centaines de kilogrammes à deux ou trois personnes, puis au cours d'une discussion avec un autre Voyageur, se glorifier de cette performance qui exalte autant la force physique que l'ingéniosité pour réaliser une telle prouesse. C'est mettre en avant le gain financier opéré de la sorte, mais c'est surtout raconter quelquefois en exagérant, pour ce que cela exprime de soi, la sueur et la douleur occasionnée, mais surtout l'habileté et la malice déployées. C'est aussi parfois surcharger le véhicule jusqu'au seuil de rupture car il n'est ni envisageable de courir le risque de se faire dérober sa récupération ni de ruiner la rentabilité de l'opération par un second tour coûteux. Que l'expression de la force soit un des plus sûrs gages de virilité n'empêche pas les Voyageurs qui en ont les moyens, d'investir dans du matériel et des outils adaptés tels que des grappins, des treuils, à la fois pour minimiser le recours à la seule dépense physique, mais aussi pour accroitre les domaines d'intervention possibles et les bénéfices économiques. C'est aussi dans une logique de rationalité économique que se comprend l'activité du brûlage des câbles ou de bobines en cuivre de moteur. Cette façon particulièrement polluante de séparer le fil de cuivre de sa gaine plastique, au cours de laquelle

les Voyageurs inhalent les vapeurs néfastes offre en contrepartie le grand mérite de n'exiger aucun moyen tout en dispensant d'un travail fastidieux.

Tout dépend des manières de pratiquer la récupération et la valorisation de métaux, qui peut être principale ou connexe, privilégier la prospection auprès de particuliers ou d'entreprises ou se cantonner à la récupération en déchèterie.

II. Commerce des métaux, fidélisation d'une clientèle et inscription territoriale

Nous avons vu dans la présentation liminaire de notre population d'enquête que le mode d'habitat clive notre population. Nous verrons dans cette partie comment le mode d'habitat pèse sur les activités économiques (ici la récupération de métaux). Nous nous intéresserons ici à la prospection et à la fidélisation de clients particuliers ou de professionnels sur une même zone géographique limitée (A). Nous montrerons que la mise en œuvre de cette activité se différencie selon les ressources économiques et/ou sociales des Voyageurs concernés.

Dans une économie de la pluri-activité, il est logique qu'une même activité soit investie tantôt à titre principal et tantôt à titre ponctuel…. Cette observation qui vaut pour plusieurs des activités étudiées permet de mettre en évidence une économie de la pluri-activité, qui est peu visible aux membres ou encadrants de la société salariale qui raisonnent plutôt selon la distinction binaire : avoir un emploi ou pas. Aussi, nous nous intéresserons dans les paragraphes suivants à la mise en œuvre de cette activité à titre principal (B) puis sise dans une économie de la pluri-activité de son recours à titre ponctuel (C).

A. La prospection de clients particuliers ou professionnels

1. Des modes de faire diversifiés

Les Voyageurs, nous l'avons signalé, « *chinent* », achètent et/ou récupèrent auprès des particuliers et des professionnels. La chine fait appel à des qualités commerciales et relationnelles certaines. Comme les autres modes d'exercice, elle recouvre une multiplicité de manières de faire. Elle peut tout autant donner lieu à de l'achat ou/et de la vente que s'apparenter

à des formes de mendicité telle que la « *menghel* » (Tauber, 2011). Dans le cas présent, elle consiste à aller prospecter les clients, faire du démarchage en porte-à-porte auprès de particuliers, d'agriculteurs ou d'artisans dans les parcs industriels, dans des zones d'activités artisanales ou encore sur des chantiers en construction. Souvent la prospection s'exerce à deux, soit deux hommes adultes soit un homme accompagné d'un jeune garçon (fils ou autre apparenté). Elle peut également s'exercer seul. La tournée se fait avec un véhicule utilitaire, souvent avec un fourgon et lorsque cela est possible avec un camion muni d'une benne. Les récupérateurs peuvent parcourir jusqu'à 100 ou 150 km dans la journée. Le démarchage direct, basé sur la recherche active de clients peut également permettre de proposer d'autres interventions en fonction des talents et compétences du « *chineur* ». En fonction des attentes des clients, suggérées parfois avec insistance, l'interaction peut déboucher, selon les savoir-faire des Voyageurs en présence, sur du débarras de meubles, l'élagage d'un arbre, un ramonage, un nettoyage de toiture, ou une récupération de légumes et de fruits chez un maraîcher ou une entreprise du MIN. La prospection sert à repérer les occasions de se saisir des « *bons coups* ». C'est ainsi qu'en 2016, lors d'une de leurs tournées, deux beaux-frères d'une trentaine d'années sont revenus avec un camion utilitaire plateau qu'ils avaient repéré et estimé relégué par les propriétaires. Après marchandage, ils l'ont acheté pour la somme de 300 euros. Le véhicule n'étant pas initialement destiné à la vente, il ne disposait pas de contrôle technique. L'un des beaux-frères obtint néanmoins de sa compagnie de l'assurer provisoirement sur le champ ce qui leur permit de repartir avec pour rentrer chez eux. Ils l'utilisèrent dans la foulée pour effectuer leur récupération sans s'acquitter d'une nouvelle carte grise dont le coût équivalait au montant d'achat du camion, soit 300 euros environ. Suite à une panne, ils le revendirent à d'autres Voyageurs (avec un petit bénéfice) quelques mois plus tard. Si ce n'est à la débrouille, le « *bon coup* », l'« *occase* » sont souvent attribués à la chance (Reyniers, 2003).

Tous ceux qui « *font la ferraille* » ne disposent pas d'un terrain individuel où stocker des métaux, contrevenant ainsi souvent à la législation qui oblige les professionnels à disposer d'un espace réglementé[117]. De fait, les Voyageurs enquêtés entreposent chez eux, sans disposer d'une plateforme bétonnée spécifique (normalement obligatoire). Ils se contentent de séparer les métaux en fonction de leur nature, la ferraille étant déposée à même le sol (pour des raisons

[117] Les activités de stockage et de récupération des déchets des métaux sont soumises à autorisation dès lors que la surface au sol excède 50 m2. Le transport relève de la réglementation des déchets. Selon le Décret n° 2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets, les métaux sont répertoriés dans différentes rubriques en fonction de leur provenance.

d'encombrement) alors que les métaux tels que le cuivre sont stockés dans des bacs et containers en plastique.

2. Un monde professionnel hiérarchisé

Certains Voyageurs font de la démolition et du démontage pour récupérer la ferraille et les métaux, alors que d'autres n'effectuent que de la récupération et du ramassage. Chat (**groupe 3**), par exemple, est allé débarrasser un mobile-home chez un particulier après la défection d'un autre Voyageur rechignant à le découper afin de le transporter. Il en conclut : « *Ils [les Voyageurs] ne veulent pas travailler.* » Dans ce cas précis, la réflexion de Chat renvoie autant à la notion de courage par rapport à la quantité de travail à fournir, qu'à la capacité de saisir les opportunités qui se présentent. De plus, une telle opération de découpage et de déconstruction nécessite de posséder du matériel adapté autant pour le démontage (matériel de découpe et de chargement) que pour le transport et la livraison (véhicule adapté type camion benne, voire équipé d'un grappin pour saisir et charger les matériaux), voire pour le stockage (terrain avec espace dédié). Chat dispose de toutes ces ressources puisqu'il possède un terrain privé, deux camions à plateau dont l'un est muni d'une grue. De plus, il peut s'appuyer sur des membres de sa famille proche (fils et gendres) pour l'accompagner et l'aider dans la réalisation de ces travaux importants.

Le milieu des récupérateurs de métaux est loin d'être homogène, Une large disparité des moyens et des manières de faire existe même s'ils adoptent des conduites qui se diffusent par imitation : on observe ainsi l'utilisation du camion à plateau au cours des dernières années par plusieurs Voyageurs de l'agglomération. Ce type de véhicule offre le double avantage d'être plus facile à charger et permet un volume de chargement plus important qu'un fourgon. Il peut servir au chargement d'un « *véhicule à débarrasser* » et offrir également une polyvalence d'usage. Il semble notamment plus particulièrement prisé par les Voyageurs qui ont des activités de récupération et revente de métaux, mais aussi par ceux qui réalisent des travaux d'entretien des espaces verts et d'élagage. Ceux qui le peuvent investissent également dans des systèmes ampiroles qui permettent de déposer la benne du camion au sol. Un jeune homme, qui avait mis en vente son camion à plateau dans l'objectif d'en acquérir un autre muni de ce procédé de benne amovible m'explique que ce système permet de ne « *pas se casser les reins* ». D'autres possèdent un camion à plateau avec une grue et un grappin pour charger les gros morceaux de ferraille.

La capacité de stockage qui dépend de la disponibilité ou non d'un terrain pour entreposer est également un facteur important de différenciation du milieu. Car si certains Voyageurs ont la capacité d'entreposer, notamment pour le platinage, d'autres stationnés sur des aires d'accueil ne disposent pas de cette possibilité. Aussi sont-ils contraints, s'ils ne peuvent ou ne veulent livrer et vendre les métaux récupérés au jour le jour, de contrevenir à l'interdiction d'accumuler sur place le produit des récupérations, comme j'ai pu fréquemment l'observer[118]. La présence de camions plateaux stationnés sur ces mêmes aires d'accueil, chargés de ferraille en attente de livraison révèle le contournement de la législation concernant le stockage. Ou encore le dépôt peu visible parce que moins encombrant de ces autres métaux (cuivre, laiton, par exemple) dans des bacs et des remorques qui patientent en attendant une montée des prix jusqu'à la livraison chez le *chiffonnier*.

Les conditions de stationnement, ne sont, on le voit encore ici, nullement étrangères aux disparités économiques, à la capacité d'investir de nouveaux domaines d'intervention ainsi qu'à l'exposition aux infractions à la réglementation. Plus largement, l'inscription territoriale, qui n'est d'ailleurs pas sans lien avec le mode de stationnement des récupérateurs travailleurs indépendants, reste aussi une des clés du développement et de la fidélisation d'une clientèle ainsi que des alliances et des accords locaux qui autorisent l'accès aux déchèteries.

B. Faire la ferraille : une activité principale

Le commerce des métaux pour les Voyageurs ne résulte pas seulement de la récupération et du débarras auprès de particuliers. Plusieurs d'entre eux rayonnent sur une zone de prospection familière, auprès d'entreprises avec lesquelles ils entretiennent des relations commerciales. Ils se constituent une clientèle à qui ils achètent la ferraille et les métaux avant de les valoriser et de les revendre. Ce type de relation commerciale implique une inscription régulière sur un territoire et la faculté de satisfaire et fidéliser la clientèle. C'est le cas de Karl (**groupe 3**) et de Raul (**groupe 2**) qui, de concert, exercent exclusivement cette activité de récupérateur de ferraille. Tous deux sont apparentés (ils sont beaux-frères) et prospectent sur un territoire circonscrit, situé à la jonction de zones périurbaines et rurales abritant leur réseau

[118] Par le passé, au regard de cette activité économique exercée par plusieurs Voyageurs, ce stockage de métaux a été autorisé sur certaines aires d'accueil de la métropole, ainsi que l'activité de déferrage qui y était associée. Aujourd'hui, cette tolérance semble exceptionnelle et lorsqu'elle est présente, elle apparaît plutôt comme le résultat d'un contexte et d'une histoire locale particulière.

de clients qu'ils débarrassent ou auprès desquels ils rachètent des métaux. Le premier réside actuellement sur un terrain familial situé en zone péri-urbaine sur lequel il peut stocker. Ce terrain appartenait à son père. Le second alterne des stationnements sur deux ou trois aires d'accueil pour les Gens du voyage d'octobre à avril (ces aires d'accueil sont situées au sud de l'agglomération en zone périurbaine) et s'installe sur des sites non réglementés le reste de l'année sur des communes rurales du sud de la même agglomération. Tous deux sont déclarés sur une activité de récupérateur de déchets triés depuis un peu plus d'une dizaine d'années. Ils ont débuté sans reconnaissance officielle bien avant leur immatriculation au registre de commerce et d'industrie, chacun disant avoir « *toujours fait la ferraille* ». Ils ont connu un parcours similaire en ayant appris auprès de leurs pères respectifs ce qu'il convient de savoir en matière de récupération. Par ailleurs, aucun des deux n'a jamais collecté de la ferraille en déchèterie. Comme le dit Raul, il a toujours « *chiné* ». Il tient à distinguer son activité de prospection de clients par rapport à la récupération en déchèterie.

Aujourd'hui, ils ont leur propre réseau de clients constitué de particuliers et de professionnels (garages, entreprises du bâtiment, usines, agriculteurs, etc.). Ils proposent deux possibilités : soit ils « d*ébarrassent* », c'est-à-dire qu'ils proposent un enlèvement gratuit, soit ils rachètent les métaux. Tous deux s'enorgueillissent d'être connus, voire même reconnus sur leurs territoires. Bien qu'ils continuent à élargir leur clientèle en explorant de nouvelles zones d'habitations ou artisanales et/ou commerciales, ils insistent sur l'importance du maintien du réseau qu'ils se sont constitué et sur l'aspect primordial du rapport de confiance établi avec les *Gadjé*. Karl et Raul sont conscients d'avoir forgé cette relation de confiance grâce à leur temps relativement long de présence régulière sur le territoire. Le premier souligne qu'il travaille depuis longtemps avec les mêmes *Gadjé*. Le second explique s'en être toujours tenu à récupérer uniquement ce que les clients lui avaient indiqué, même s'il y avait d'autres métaux ou matériels à côté de ceux à débarrasser. C'est en référence à ces valeurs de sérieux et d'honnêteté que Raul prend l'exemple *d'usines*[119] où, désormais le *Gadjo* se contente de lui signaler les métaux qu'il doit emporter en le laissant sans surveillance.

Cette valorisation recouvre évidemment d'importants enjeux identitaires, eu égard à l'image dépréciée du récupérateur de métaux voleur. Tous deux cherchent à se distinguer de ceux, Voyageurs ou non, qui, pour faire un profit plus important en une seule fois ne s'imposent pas la même éthique. Pour autant, la considération morale n'est pas la seule rétribution de leurs

[119] Le terme d'usine désigne ici plus généralement une entreprise. Il peut effectivement s'agir d'une usine, mais également d'une entreprise du bâtiment, de travaux publics, etc.

raisons d'agir. La relation de confiance les dispense quasiment d'avoir à chiner en se contentant de veiller à l'entretien et à la relance de leur réseau de clients qui les contactent lorsqu'ils ont besoin de leurs services. Raul s'appuie également sur un capital de prospection antérieur tout en conservant une activité liée à la chine en zone rurale dans un rayon d'une trentaine de kilomètres autour de ses lieux de stationnement. Le cas du père septuagénaire de Johnny (**groupe 3,** p. 344) ressemble beaucoup à ceux de Karl et Raul. D'après les dires de son fils, celui-ci avait commencé à faire la ferraille en allant au « *gadou* »[120] avec une petite remorque accrochée derrière une mobylette. Puis, au fur et à mesure, son père « *s'est monté, il a acheté une p'tite auto* », puis une remorque plus grande, puis un fourgon. Il a débuté une prospection pour « *faire le tour des garages* » et y récupérer ou racheter des métaux et des batteries usagées, en délaissant parallèlement peu à peu la récupération dans les « *gadous* ». Comme pour Karl ou Raul, au fil des années, le lien commercial tissé avec les garagistes l'amena à délaisser *la chine*, puisqu'il était directement contacté pour effectuer des débarras.

Enfin, il existe aussi, de manière plus singulière, d'autres pratiques qui confirment les ressources inhérentes à une inscription géographique et relationnelle sur un territoire. Ainsi, Jean (**groupe 3**), un Voyageur d'une soixantaine d'années qui est installé sur un terrain privé et ne voyage pas. Il a depuis plusieurs années « *une benne dans une usine* ». Concrètement, il s'offre en tant que prestataire de service auprès de l'usine en mettant à disposition et à demeure sur le site une benne à ferraille. En fait, d'un côté, Jean a négocié avec le responsable de l'usine le débarras des métaux, de l'autre, il a négocié avec le ferrailleur (qu'il connaît par ailleurs) que celui-ci mette une benne à demeure. Aux yeux de Jean, chacun tire un profit de cet accord tacite : le responsable de l'usine dispose à domicile d'un lieu de dépôt et d'enlèvement de ses chutes de métaux, le ferrailleur s'assure un apport en métaux régulier. Jean, quant à lui, se rémunère sur la vente des métaux (ici, en l'occurrence des chutes d'usinages) auprès du ferrailleur. Lorsque la benne est pleine, l'entreprise contacte téléphoniquement Jean qui assure un rôle d'intermédiaire. Il se charge alors d'appeler lui-même le ferrailleur pour que celui-ci effectue une rotation de benne. Comme pour les enquêtés précédents, c'est à la suite de prospections régulières et répétées sur un même territoire et auprès de clients « fidélisés » que Jean a pu concevoir et proposer cet arrangement avec le responsable de l'usine. L'inscription sur le territoire que révèlent ces situations ne saurait être confondue avec l'ancrage et

[120] Ce terme désignait la décharge publique.

l'ancienneté territoriale. Les Voyageurs concernés ne sont pas seulement installés durablement sur le territoire, ils y ont également tissé des liens socialement stratégiques.

C. Faire la ferraille : une activité économique parmi d'autres au rythme des saisons

1. Economie de subsistance et précarité

Comme les profils précédents, héritiers des savoir-faire familiaux acquis depuis l'enfance par imitation, Armando (**groupe 3**) a appris à *chiner*, à identifier les métaux et à déferrer[121] en accompagnant son père, dès ses 11 ans, dans ses tournées de *chine*. Aujourd'hui, à 27 ans, il vit en concubinage et il a quatre enfants dont le plus âgé a 8 ans. Il réside en caravane sur le terrain de ses beaux-parents, trop exigu pour autoriser le stockage de matériaux. Il est le seul à « *faire les métaux* » sur ce terrain avec un fils encore trop jeune pour l'assister dans ses prospections. Occasionnellement, il parcourt les environs avec un de ses cousins, en quête de travaux d'entretien d'espaces verts. Pour la collecte de métaux, il opère de différentes façons. Il récupère parfois auprès d'une déchèterie dont il connaît les gardiens. En contrepartie de leur autorisation de récupérer, il leur offre un pack de bière ou de soda, une bouteille d'alcool. Là, Armando ne récupère que ce qu'il nomme les « *métaux* », c'est-à-dire ce qui correspond aux métaux non-ferreux (le cuivre, le laiton, le zinc, l'aluminium, l'inox) à la fois à plus forte valeur ajoutée (le prix est proportionnel à la rareté) et moins volumineux. Mais il prospecte aussi au porte-à-porte. Dans sa camionnette, il peut faire 150 km dans la journée pour *chiner* de la ferraille. Quand il trouve de la ferraille mêlée (le platinage) « *à débarrasser* », il appelle son père encore actif et propriétaire d'un camion plateau, pour que celui-ci vienne la récupérer : il « *lui donne* », comme il dit. Comme Armando, beaucoup de Voyageurs combinent ces deux modes de récupération, soit de manière concomitante, soit en alternance. Mais si les raisons de ces comportements et de ces choix sont diverses, il s'agit, à chaque fois, d'une adaptation aux contextes, aux situations et aux sollicitations du réseau relationnel. Par exemple, l'impossibilité de poursuivre la récupération en déchèterie peut inciter un homme à reprendre la *chine* auprès

A. [121] Sur notre terrain d'enquête déferrer englobe toutes les activités qui participent au travail de séparation des différents métaux. Voir ci-dessous dans ce chapitre : B- *Récupérer, trier, déferrer : suivre la législation*

de particuliers. La récupération en déchèterie peut aussi être saisonnière, se maintenir en période d'installation locale et s'interrompre en période d'itinérance pour laisser place à la *chine*. Elle peut aussi être source de revenus d'appoint comme un jeune homme de notre connaissance qui s'y adonne en complément de travaux d'élagage et d'entretien d'espaces verts. Après l'éviction des Voyageurs de la déchèterie où ils étaient auparavant tolérés de manière informelle pendant les horaires d'ouverture, il a négocié la possibilité de récupérer ponctuellement auprès des employés de la déchèterie. Qu'il s'agisse de la *chine* ou bien de la récupération en déchèterie la présentation de soi, on l'a maintes fois constaté, joue un grand rôle. Quoiqu'il en soit, c'est souvent de leur propre appréciation de leurs aptitudes et qualités personnelles de négociation que dépend l'orientation privilégiée par les Voyageurs vers l'une ou l'autre de ces sources d'approvisionnement.

Pour Armando, la récupération de ferraille s'inscrit dans une pratique plus large et diversifiée de prospection et de sources de revenus. En effet la récupération de ferraille n'est pas son activité principale, mais lui permet de compléter ou de remplacer les sources de revenus issues de ses activités de travailleur indépendant ou de salarié. Il s'est déclaré comme micro-entrepreneur à 21 ans. Il est immatriculé à la Chambre de Commerce et d'Industrie dans la rubrique commerce de ferrailles et déchets. Mais lorsqu'il *chine*, il en profite pour « *afficher* »[122] des travaux d'entretien d'espaces naturels. Et lorsqu'il ne travaille pas pour son compte, il lui arrive de s'employer comme saisonnier agricole ou bien, via des agences intérimaires, comme ouvrier agroalimentaire ou manutentionnaire ou encore ouvrier polyvalent en entretien d'espaces naturels dans le cadre d'un contrat aidé dans une structure d'insertion par l'activité économique durant 18 mois. Bien qu'Armando partage avec de nombreux Voyageurs un « idéal de travailleur indépendant »[123], il ne lui répugne pas d'accepter des emplois salariés. La faveur accordée à l'un des statuts reste, au bout du compte, affaire de saison, d'opportunités de travail, de contraintes économiques plus ou moins impérieuses. En fait, comme de nombreux autres Voyageurs, il joue de son aptitude à la disponibilité et à l'adaptation doublée d'une réactivité aux opportunités et aux événements d'ordre personnel, familial, professionnel. Mais ces choix, il est important de le souligner, sont rarement déconnectés de l'environnement familial où s'expérimentent et se diffusent par imitation les conduites en matière de travail.

---

[122] « *Afficher* » consiste à déposer des prospectus publicitaire dans les boites aux lettres des particuliers.

[123] Nous empruntons cette expression à Florence Weber dans son ouvrage, *Le travail à côté* (Weber, 1989).

La simplicité de sa mise en œuvre ainsi que la rentrée immédiate d'argent expliquent la faveur dont jouit, aux yeux de beaucoup de Voyageurs, la récupération de métaux. Nous venons de le voir pour Armando mais c'est aussi le cas de Tony qui y trouve une prompte réponse à ses tourments pécuniaires et un moyen d'agrémenter son quotidien. Agé d'un peu plus de quarante ans, il vit en concubinage, avec deux enfants encore à charge. Ses aînés sont mariés et eux-mêmes parents. L'aire d'accueil pour les Gens du voyage où il réside à longueur d'années est une petite « *place*[124] », qui comporte moins de dix emplacements occupés essentiellement par des membres de sa famille proche (parents, frère et sœur). Tony n'a plus son permis de conduire (celui-ci lui a été retiré pour conduite en état d'ivresse) et doit solliciter, lors de la fermeture annuelle de l'aire, son frère ou son beau-frère pour déplacer ses caravanes. Durant la fermeture, il séjourne le plus souvent sur la même commune jusqu'à deux mois en dehors des stationnements autorisés. Durant de nombreuses années, il a « *fait la ferraille* » sans être déclaré. Il a été allocataire du Revenu de Solidarité Active (RSA) durant une quinzaine d'années et il était inscrit dans ce dispositif lorsque nous l'avons rencontré la première fois en 2014. Tony a eu également recours à des emplois salariés pour dégager des revenus. En effet, il a occupé plusieurs emplois de saisonnier agricole pour les vendanges, la récolte des pommes ou la cueillette du muguet en complément de son activité informelle de récupérateur.

Entre 2016 et 2017, il a occupé pour la première fois durant 18 mois un emploi salarié d'ouvrier d'entretien d'espaces naturels en structure d'insertion. En 2018, depuis un an environ, il est inscrit dans l'agence Pôle emploi de sa commune de domiciliation qui est également celle où il réside. Il a ouvert des droits à l'assurance chômage pour une durée de 18 mois et il perçoit l'ARE (Allocation Retour à l'Emploi).

Généralement, il prospecte en compagnie de son beau-frère qui a son permis de conduire. Les frais, notamment de carburant, comme les gains nés de la vente sont partagés équitablement. La facture est éditée à tour de rôle, au nom de l'un et de l'autre. Le fils de Tony, âgé de quinze ans est également rétribué pour son aide quand il se joint à eux. Une récupération régulière, en déchèterie et ailleurs, implique pour eux une vente régulière qu'ils ne peuvent différer à cause, rappelons-le, de leur installation en aire d'accueil et d'une existence vécue au jour le jour. Il leur faut faire avec l'état de vétusté de leur véhicule qui limite leur marge de prospection en termes de rayonnement géographique, mais aussi de fiabilité de circulation. Leur vulnérabilité économique les expose aux écarts réglementaires et aux risques sécuritaires

[124] « *La place* » ou « *la place désignée* » sont les termes utilisés par les Voyageurs pour désigner l'aire d'accueil.

(contrôle technique, état des pneumatiques, assurances…). Comme beaucoup de Voyageurs au budget très serré, ils ont l'habitude de remplir leur réservoir à coup de 10, 20 ou 30 euros de carburant pour effectuer leurs déplacements quotidiens. Lorsque le prix d'une tonne de ferraille, qui aura demandé une ou deux journées de travail, se négocie autour de 120 euros, investir cette somme dans un plein de carburant (le réservoir du camion fait 80 litres[125]) n'est pas concevable. Cette économie de subsistance, loin d'être réservée aux seuls Voyageurs indépendants contraints à circuler pour mener leur activité, concerne également ceux qui, salariés subalternes, employés par intermittences, doivent s'acquitter de cette dépense de transport du fait de la localisation même des lieux de vie des Voyageurs[126].

Même si, entre 2010 et 2013, son activité informelle de récupérateur est complétée par des emplois agricoles saisonniers (vendanges, récolte des pommes ou cueillette du muguet) permet d'atténuer les affres de la précarité, l'équilibre est fragile et demeure soumis au moindre aléa. Et c'est précisément ce qui s'est passé quand le beau-frère de Tony a perdu son permis de conduire. Si le défaut de son propre permis de conduire a accru sa dépendance à ses proches et limité sa capacité de mobilité, l'impossibilité de conduire de son beau-frère (également pour conduite en état d'ivresse), les a privés tous deux de la capacité de *chiner*, c'est à dire de se déplacer, de transporter, récupérer et vendre des métaux.

Acculé par la dégradation de sa situation, Tony se vit contraint d'accepter un contrat de travail salarié de plusieurs mois[127]. Il devait d'ailleurs le conserver même après que son beau-frère eut récupéré son permis de conduire, combinant ainsi son emploi à temps partiel et les jours où il ne travaillait pas, la récupération de ferraille.

---

[125] Le carburant représente un budget conséquent pour un récupérateur de métaux. Aujourd'hui encore, beaucoup de Voyageurs parlent et calculent le nombre de kilomètres qu'ils peuvent faire en fonction de la somme monétaire dépensée et non en référence au nombre de litres de carburant correspondant. La hausse du coût du carburant se traduit directement pour eux en nombre de kilomètres en moins pouvant être parcourus. Aussi comptent-ils en nombre de kilomètres.

[126] Les aires d'accueil, les aires de grands passages estivaux, les terrains familiaux privés ou publics sont souvent situés à l'extérieur des zones urbaines ou des bourgs. Le recours aux transports alternatifs au véhicule personnel (notamment transport en commun, mais aussi vélo) est très peu développé chez les Voyageurs. Au-delà de l'éloignement des lieux de vie des dessertes en transports en commun, la valorisation culturelle de l'autonomie de déplacement et de mobilité des individus, comme en témoigne le passage du permis de conduire pour les jeunes (et plus particulièrement pour les jeunes garçons impatients d'aller chiner seuls pour se dégager des revenus) doit être prise en compte pour expliquer la dépendance au mode motorisé privé et la vulnérabilité des Voyageurs face à une augmentation du prix des carburants.

[127] Ce choix s'est opéré après que son beau-frère a lui-même intégré le même type de contrat et d'emploi sur une autre structure d'insertion. Tony a ainsi disposé de premiers éléments d'information venant d'un proche concernant les conditions d'exercice de ce type d'emploi.

2. Se saisir des opportunités de pluri-activité

Saisissant toutes les opportunités, Tony effectue aussi, en plus de la récupération de métaux, des travaux d'élagage ou de taille de haie que lui proposent d'autres membres de sa famille disposant de l'équipement et du matériel qui lui font défaut. Cet ajout ponctuel d'ouvrages, qui sont autant de sources de revenus, s'observe chez de nombreux Voyageurs. Ainsi, Karl et Raul peuvent effectuer de la récupération et de la revente de palettes en même temps que de ferraille. Pour eux, il n'y a pas de différences fondamentales entre les deux activités; d'autant plus qu'elles peuvent s'exercer en même temps, sur les mêmes zones, auprès des mêmes clients. Pareillement, Robin (**groupe 3**) est déclaré comme récupérateur de métaux sous le régime fiscal de la micro-entreprise. Lors de notre rencontre, il m'explique qu'ils « *s'entraident* » avec un Voyageur qu'il connaît de longue date. Durant le printemps et l'été, il va l'aider à faire des travaux dans le secteur du bâtiment, notamment de la peinture de façades. En contrepartie, celui-ci l'accompagne l'hiver pour le ferraillage. Dans cette configuration, chacun trouve son intérêt à une telle diversification en raison notamment du ralentissement de l'activité des entreprises pourvoyeuses de ferraille imputables aux congés d'été. De plus, la baisse du cours des métaux à cette saison amenuise les gains. A contrario, les beaux jours sont propices à la réalisation de travaux artisanaux d'extérieur, notamment ceux liés au nettoyage, au ravalement et à la peinture de façades. L'existence de Robin se trouve ainsi fortement rythmée par les saisons : «T*u sais bien, c'est que l'été que tu travailles quand tu fais du décapage*. *L'hiver tu fais rien, c'est pas l'hiver que les Gadjé vont faire peindre leur maison.* » Le partage des gains se déroulent de la main à la main : « *Tu donnes des sous à l'autre, mais comme ça, sans le déclarer.* » La solidarité, la coopération, apparaissent alors comme des remparts contre la « *vulnérabilisation* » (Douard, 2012). Mais cette coopération et surtout le renouvellement de celle-ci s'inscrit dans une économie du don/contre-don qui exige la plus grande confiance entre Voyageurs. Elle est très souvent fondée sur les liens forts et denses de la parenté voire, parfois, d'une interconnaissance étroite.

III. Récupérer en déchèterie : la réglementation à la source d'un sentiment de relégation

La question de la réglementation de la collecte des déchets n'est pas nouvelle et déjà au XIXème siècle, en décembre 1842, les édiles de Bordeaux soucieux de défendre leurs intérêts et sensibles à la valeur des déchets fixent « *un arrêté municipal de la ville de Bordeaux [qui] proscrit la fouille du contenu des poubelles et en octroie la pleine propriété en premier lieu à la municipalité, en second lieu, après enchères, à des sociétés privées. Dès l'entrée en vigueur de cette nouvelle réglementation, persister à récupérer les déchets sur la voie publique équivaut à commettre un vol à l'encontre de la municipalité* » (Gonzalez-Lafaysse, 2010 : 522-524). Il en va de même en 1899 à Paris où la municipalité réglemente la profession de chiffonnier après l'arrêté préfectoral de 1883.

Pendant de nombreuses années, la récupération et la revente de métaux ferreux ou non-ferreux s'est pratiquée de manière informelle, mais comme le note la FEDEREC[128] dans son livre Blanc : « *Une pluralité de nouveaux entrants aux modèles économiques très différents arrivent sur ce marché. Jusqu'ici seules sur leur marché, les entreprises de recyclage vont devoir s'habituer à composer avec toute une série de nouveaux acteurs, partenaires ou concurrents : éco-organismes, industriels, univers de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire, collectivités territoriales, start-ups innovantes… La concurrence générée par l'arrivée de ces nouveaux entrants est d'autant plus rude que leurs modèles économiques sont très différents de celui des entreprises de recyclage. La revente de la matière n'est souvent plus au cœur de la création de valeur. Leur modèle peut reposer sur les bénéfices sociaux du projet, comme insérer des publics en difficulté, ou sur des bénéfices en termes d'image, dans le cadre des politiques RSE et des rapports de développement durable des entreprises.* » Se développent ainsi des associations intermédiaires, des structures d'insertion qui obtiennent auprès des collectivités l'autorisation d'être présente en déchèterie pendant les heures d'ouverture, pour récupérer des matériaux et objets destinés au réemploi et à la revente. Les Voyageurs ont quant à eux l'impression d'être ceux qui ont été laissés pour compte, voire pour certains d'entre eux, ceux qui sont spoliés de leurs moyens de subsistance. Les hommes font fréquemment état dans les conversations de leur sentiment que les réglementations autour des déchèteries (des mesures de sécurité et de surveillance à l'interdiction de récupérer) s'apparentent à leur interdire

[128] La Fédération professionnelle des entreprises du recyclage

l'exercice de leur activité. Ils ont le sentiment de se voir dépossédés d'un pan de leur identité de Voyageurs.

A. Faire avec la règlementation

1. D'un accès toléré à une surveillance renforcée

A côté du travail de *chine,* de prospection de clients, l'autre manière et moyen de récupérer de la ferraille et des métaux consiste à se rendre directement sur les points de dépôt. En 1992, la loi interdit les décharges publiques et instaure les déchèteries. Bien entendu l'apparition de celles-ci a modifié les pratiques des Voyageurs. A l'époque des décharges publiques, malgré les horaires d'ouvertures et les enclos, l'accès pour les récupérateurs était plus ou moins libre, en tout état de cause toléré.

La récupération se faisait directement dans les coffres ou les remorques des véhicules des usagers qui venaient jeter leurs déchets. A côté des particuliers venaient également décharger des professionnels. Ainsi, comme le mentionne la mère de Gato, une femme d'une soixantaine d'années : *« à l'époque, on pouvait ramasser de tout : de la ferraille et des métaux, mais aussi des légumes* (abandonnés par les producteurs et grossistes du Marché d'Intérêt National)[129], *des cigarettes (*en raison de la proximité avec un établissement de la Seita (Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes*), « du linge » (*comprendre dans ce cas des vêtements*), des outils, des jeux…* », autant d'objets à replacer sur un marché de revente.

Plusieurs familles pouvaient investir le même « *gadou* »[130]. Généralement, elles se connaissaient. Etaient alors présents sur le « *gadou* » des hommes, mais aussi des femmes, des adolescents et des enfants, parfois même en bas âge. Ils venaient à pied ou en véhicule qu'ils garaient sur le côté de la décharge. Les jeunes enfants ou ceux en bas âge restaient dans ou aux abords des véhicules. C'était également l'endroit où étaient amassés les objets et les matériaux

---

[129] Le secteur de la redistribution s'est judiciarisé, notamment à travers la loi n° 2016-138 du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, dite loi Garot. Celle-ci « *implique de responsabiliser et de mobiliser les producteurs, les transformateurs et les distributeurs de denrées alimentaires, les consommateurs et les associations* ». Afin de prévenir et de lutter contre le gaspillage alimentaire, en plus de la sensibilisation et de la formation de tous les acteurs, elle promeut « *l'utilisation des invendus propres à la consommation humaine, par le don ou la transformation* ». Enfin, les distributeurs *« ne peuvent délibérément rendre leurs invendus alimentaires encore consommables impropres à la consommation ou à toute autre forme de valorisation* ». La loi favorise fiscalement les dons aux associations caritatives.

[130] Le terme « *gadou* » désigne chez les Voyageurs rencontrés la décharge publique. De nos jours à ce terme s'est largement substitué celui de déchèterie.

soustraits. Il existait une forme d'organisation informelle de la récupération que l'on pourrait traduire ainsi : « premier arrivé, premier servi ». La technique était assez simple : on « *guettait* » l'arrivée d'un véhicule qu'on escortait jusqu'au lieu de déchargement avant même qu'il ne s'arrête. Pour s'attirer les faveurs du chauffeur (autrement dit être désigné directement destinataire de ce qu'il jetait), la technique était de se proposer pour vider son coffre, sa remorque, la benne. En d'autres termes, le premier arrivé à proximité du véhicule (voiture ou camion) s'assurait le droit d'en récupérer en priorité le contenu. La concurrence était vive et pouvait parfois provoquer quelques éclats de voix ou mêmes des bagarres. Mais en général, les récupérateurs savaient qu'ils avaient un intérêt commun à ce que leurs activités ne soient pas perçues comme gênantes par les gardiens sous peine d'exclusion.

Avec la création des déchèteries, apparaissent les premiers tris sélectifs au moyen de bennes destinées uniquement aux métaux, aux gravats, celles dédiées aux bois, aux cartons, au verre, aux déchets verts, au « tout venant », sans omettre les contenants pour les huiles de vidange. Puis au fur et à mesure le tri a obéi à une multiplicité de critères débouchant sur une catégorisation toujours plus affinée des déchets : les bennes pour le mobilier, les caisses étanches pour les bidons plastiques, ainsi que les bacs destinés aux plastiques durs ainsi que ceux pour les bâches plastiques, les contenants pour les polystyrènes, les cabanes qui se ferment pour l'électroménager et les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), les bacs étanches pour batteries, etc. Progressivement, la tolérance d'une plongée dans les bennes en fin de journée a fait place à l'interdiction et à la pénalisation d'une pratique désormais qualifié de vol. Aujourd'hui plusieurs déchèteries sont équipées de vidéosurveillance et d'un service de gardiennage avec un vigile.

Manuel (**groupe 3**), un trentenaire qui « *fait les métaux* » de façon occasionnelle me raconta qu'il avait été convoqué au tribunal pour s'être emparé un soir, dans une déchèterie, de batteries et de métaux. A son arrivée, le portail était fermé et comme très souvent aujourd'hui, vidéo-surveillé et clôturé par un grillage. Il est entré par une brèche déjà existante. Par la suite, il a reçu une convocation au tribunal situé à une soixantaine de kilomètre de chez lui. Au regard de la distance il confie : « J*' suis pas allé au tribunal pour ça.* » Condamné à une amende et à deux mois de prison avec sursis, il m'exprima son étonnement d'être poursuivi pour vol de choses que les *Gadjé* jettent. Manuel ne comprend pas comment il est possible de considérer et qualifier de vol la récupération d'un déchet qui a été jeté, mis au rebus. Il n'invoque pas la violation de propriété (s'être introduit sur un espace clôturé) mais s'en tient au statut des biens concernés. Pour Manuel comme pour les autres, c'est bien le changement de la législation et

son application qui ont inventé le délit et non le changement de comportement des Voyageurs. Apparentée naguère à du glanage, telle était la récupération qu'ils pratiquaient[131].

Les conditions de collecte ont beau se modifier, les Voyageurs continuent à se saisir des matières et des objets dont la société se déleste. Un article paru dans *Ouest France* où il est fait mention de la difficulté pour le gestionnaire d'une déchèterie de la Métropole de faire respecter un règlement intérieur interdisant la récupération témoigne de la résistance des Voyageurs : « *Il est interdit de se servir dans les bennes, or les récupérateurs de métaux ne l'entendent pas ainsi. La ferraille, c'est leur gagne-pain, alors, comme autrefois, ils voudraient continuer à se servir dans ce tas de choses jetées et insistent. En réponse de quoi, la collectivité dépense chaque fois un peu plus pour protéger le site. Et « ça n'a pas marché », admet le maire »*[132]. C'est d'ailleurs en réponse à ces situations conflictuelles que la Métropole a lancé une expérimentation afin d'encadrer et de réglementer une pratique de récupération sur une déchèterie de l'agglomération (voir partie IV de ce chapitre, p.).

La plupart des Voyageurs procèdent eux-mêmes à la livraison de leurs collectes aux ferrailleurs, quotidiennement ou dans des délais plus ou moins rapprochés comme en témoigne le cas de Karl. Pourtant, nous en avons également rencontré qui font retirer par ces mêmes ferrailleurs le produit du platinage, ou bien encore des épaves de voitures. Un salarié de l'association qui accompagne le Groupement des Récupérateurs de Métaux, confirme ce retrait à domicile, pourrait-on dire, lorsque les volumes avoisinent les 10 tonnes de ferraille. D'après les Voyageurs qui travaillent régulièrement avec les mêmes chiffonniers, 6 ou 7 tonnes peuvent toutefois suffire à rendre possible ces reprises sur place, lorsqu'une relation commerciale régulière est établie depuis plusieurs années. Le volume de ferraille, autrement dit l'encombrement, plus que le poids, devient le critère à partir duquel ils estiment le bon moment pour appeler le chiffonnier. Lors d'une discussion avec un homme d'une soixantaine d'années, celui-ci m'expliqua que les chiffonniers acceptaient de se déplacer pour venir enlever « *de quoi remplir une benne* », cinq ou six épaves de voiture (VHU dont le moteur et les fluides ont été retirés) par exemple.

---

[131] Nous pouvons faire ici une analogie avec les conséquences des enclosures en Angleterre, (Thompson E P, 1968, cité par Neeson et Collings 1999 : 86 et *sq.*) où la mise en clôture des terres agricoles par les *landlords* rompt avec le système traditionnel de la culture de biens communaux (*openfield)*. Au milieu du 18eme siècle, les enclosures privent un grand nombre de petits paysans de la culture des biens communaux. Ainsi privés de leur moyen de subsistance et contraints à l'exode rural massif, ils formeront la première main-d'œuvre prolétaire de la révolution industrielle.

[132] *Ouest France*, 12/10/2017.

Karl fait appel à un ferrailleur (toujours le même qu'il connaît depuis plusieurs années) une fois par mois environ. La relative aisance qui est la sienne en est la condition : il dispose d'un espace de stockage suffisant, mais aussi d'une réserve de trésorerie qui lui permet d'assumer les coûts de la prospection en patientant quelques semaines avant de vendre le produit de sa récupération. La fluctuation des cours de la ferraille n'influe quasiment pas sur son rythme de vente tout en lui laissant le temps de profiter d'une meilleure conjoncture du marché pour vendre, par exemple, du cuivre ou de l'inox. Pour ces métaux de plus grande valeur, Karl effectue lui-même les livraisons, d'une part parce que les volumes en sont rarement suffisants pour justifier et intéresser le déplacement du chiffonnier avec un camion benne poids lourd. D'autre part, parce que cela lui permet un ajustement plus souple aux cours. Quoiqu'il en soit, son mode d'agir repose sur une relation commerciale confortée par des accords oraux, certes, mais respectés et une fiabilité perçue de part et d'autre, entre lui et le ferrailleur. C'est ce dont il fait état lorsqu'il dit qu'il a « *toujours fait ça* » (la récupération de ferraille) et qu'il a une clientèle, en amont, composée de professionnels fidèles (garagistes, entreprises…) et, en aval, restreinte à deux ou trois chiffonniers.

Les modalités de livraison chez un ferrailleur diffèrent quelque peu en fonction du type de chargement et de la nature des métaux à vendre. Il m'est arrivé d'accompagner un Voyageur d'une trentaine d'années pour « *aller livrer* » des métaux triés à un ferrailleur dont il connaissait les salariés pour avoir préalablement vendu des métaux auprès de ce Groupe. L'ensemble provenait de récupérations réalisées dans des déchèteries environnantes. A l'époque, cet homme occupait un emploi salarié de gardien de déchèterie[133], ce qui s'avérait propice à la récupération durant son temps de travail. Il recherchait exclusivement des métaux non-ferreux et des batteries. Cette activité était loin de lui être inconnue puisqu'il l'avait antérieurement exercée, en indépendant non déclaré, principalement dans une déchèterie située à proximité de son lieu de résidence.

Dans ce cas précis, le chargement comprenait seulement des métaux non-ferreux (cuivre, aluminium, zinc…) et des batteries usagées qu'une camionnette de type Citroën

[133] Ce métier a souvent fait l'objet de demandes de la part de Voyageurs dans le cadre de mon activité de conseiller à l'emploi. Un des motifs de cet engouement réside dans la possibilité offerte (même si elle n'est pas officiellement autorisée) de pouvoir récupérer en priorité des métaux, mais également d'autres produits et objets. Plusieurs Voyageurs que j'ai rencontrés qui ont occupé un tel poste de gardien faisaient part de ce même intérêt lié à la récupération de métaux, elle-même synonyme d'accroissement des revenus. Le travail le week-end n'apparaît pas alors comme un frein, voire même est source d'intérêt car il coïncide avec des journées où le nombre d'usagers est plus important et donc le volume de produits pouvant être récupérés aussi. Nous aborderons ultérieurement la différence de conception de la semaine qui n'est pas nécessairement inscrite pour les Voyageurs dans une dichotomie semaine de travail/week-end.

Berlingo et une remorque avec PTAC[134] de moins de 500 kg suffisent à transporter. Après la pesée de chaque sorte de métal, effectuée à l'aide d'une balance à bascule industrielle, le montant de l'ensemble avoisinait les 1100 euros.

Lorsque la livraison concerne un chargement homogène (de la ferraille à découper, ou uniquement du zinc, de la fonte, par exemple…), la pesée s'effectue le plus souvent sur un pont-bascule pour estimer le poids du véhicule une première fois chargé et une seconde fois à vide, l'écart correspondant, bien sûr, au poids de la marchandise livrée. Entre les deux pesées, le déchargement s'effectue généralement par le Voyageur soit manuellement, soit en levant la benne lorsque celle-ci est basculante. Le soin mis à déposer le contenu de la livraison dans l'espace dédié au matériau en question, le plus souvent sur une dalle bétonnée destinée à cet effet, est un gage d'estime inspirée au client.

2. Un marché fluctuant et concurrentiel

Ces interdictions d'accès aux déchèteries faites aux Voyageurs, liée sans doute à la réputation sulfureuse dont ils sont souvent l'objet, participent à renforcer leur sentiment de relégation : elles sont perçues comme une contrainte supplémentaire exercée par les *Gadjé* à leur égard. Vécue comme une perte de revenus, certains Voyageurs déplorent également la concurrence supplémentaire des *Gadjé* qui vendent eux-mêmes les métaux auprès des chiffonniers voire « *prennent des papiers* »[135]. La création d'entreprises de recyclage adhérentes à la Fédération des récupérateurs de métaux, promouvant et appliquant des modes d'agir rationnels en vue de contractualiser avec des professionnels le débarras de leurs rebuts, met en scène la concurrence sur un même marché et exacerbe le ressentiment à l'égard des *Gadjé* des Voyageurs moins bien armés pour se plier aux nouvelles règles.

Au-delà de distinguer à travers les conditions d'exercice ceux qui exercent cette activité de manière principale ou ceux qui s'y adonnent épisodiquement, la fluctuation des prix des métaux sur le marché impacte également l'abandon ou la reprise de cette activité, accroissant ou diminuant alors la concurrence que se livrent les récupérateurs.

---

[134] PTAC : poids total autorisé en charge.

[135] Cette expression est utilisée par les Voyageurs pour signifier une inscription au registre des métiers ou du commerce. Dans l'ensemble des situations rencontrées, il s'agit principalement d'un statut de travailleur indépendant sous le régime simplifié de micro-entrepreneur.

Le cours des métaux influe en effet de manière significative sur le métier de récupérateur. Une flambée des cours des métaux survenue, par exemple, en 2010, s'est traduite par un redémarrage de cette activité pour un bon nombre de Voyageurs. On a assisté cette année-là et les suivantes à une augmentation notable du nombre de récupérateurs. Cela eut pour conséquence directe de tendre les conditions d'exercice et de relativement tarir les sources d'approvisionnement, condamnant les plus fragiles à la relégation vers d'autres activités. L'exacerbation de la concurrence s'entend clairement dans les propos tenus par Jean déplorant les pratiques des autres Voyageurs. Jean est un homme de 59 ans qui vit sur un terrain privé et qui a toujours eu une petite activité de récupération de ferraille. Il distingue les Voyageurs qui « *font les métaux* » de manière principale de ceux qui s'y adonnent accessoirement en plus d'un travail dans le bâtiment ou du commerce sur les marchés. Pour lui, les Voyageurs « *font eux-mêmes leur malheur* ». Il prend, l'exemple des hausses du cours des métaux, qui à chaque fois, à l'instar de celle du début des années 2010, a conduit, autour de la Métropole, beaucoup de Voyageurs à se convertir ou simplement renouer avec ce secteur d'activité. Pour lui, cet afflux de nouveaux Voyageurs sur cette niche économique a, certes, accru la concurrence, mais a aussi modifié fortement les pratiques, notamment en banalisant le rachat de la ferraille aux *Gadjé*. Il dénonce les effets néfastes pour l'ensemble des Voyageurs désormais quasiment obligés, sous peine de se faire éconduire, à faire des offres de rachat de la ferraille lors de la chine. Il s'ensuit une sorte de double peine quand le cours des métaux repart à la baisse sans que, pour autant, cesse l'habitude prise du rachat. Confrontés à cette baisse, les Voyageurs qui reprennent leurs anciennes activités ont beau soulager la pression de la concurrence en renonçant à la récupération, ils n'en ont pas moins dérégulé le marché naguère fondé sur la gratuité. Ceux qui se maintiennent se retrouvent désormais obligés de faire des offres d'achat de la ferraille alors même que les cours en baisse réduisent les gains financiers.

Jean reproche à ces Voyageurs de perturber un système d'accord fondé sur l'échange débarras/don. Cette concurrence révèle l'atomisation d'une société de Voyageurs où chacun, solidaire dans le cercle étroit de proches, travaille en vue de satisfaire ses intérêts propres et immédiats, sans considération pour d'éventuels intérêts communs. Nous verrons que ces condamnations a posteriori des conduites de Voyageurs qui « *tuent le commerce* », qui « *mangent la chine* » ou encore qui « *rongent le pays* », ciblent tout aussi bien des activités commerciales comme la vente sur les marchés et les foires que des activités artisanales dans le bâtiment, l'élagage ou l'entretien des espaces verts.

Cette concurrence entre Voyageurs s'observe dans un contexte plus large d'accroissement réglementaire et concurrentiel. L'encadrement des conditions de vente et d'achat des métaux pour permettre la traçabilité des transactions, l'interdiction d'accès aux lieux de collecte que représentent les déchèteries ou encore l'apparition et la concurrence de nouvelles structures sur ce marché fragilisent d'autant plus les Voyageurs que les règles environnementales en contraignent davantage les conditions d'exercice.

En effet, de toutes les normes encadrant cette activité traditionnelle des Voyageurs, celles imposées au nom de la défense de l'environnement ont été particulièrement nombreuses au cours des dernières années. Qu'il s'agisse de la réglementation stricte visant le stockage des déchets de métaux ferreux et non-ferreux, des conditionnements obligatoires (des bacs étanches pour stocker les batteries qui doivent être livrées vidées de leur acide) ou encore de l'interdiction du brûlage du cuivre. Ces normes environnementales, induisent des investissements en matériels et équipements auxquels la quasi-totalité des Voyageurs ne peuvent prétendre, les contraignant à l'abandon du commerce de certains déchets. Cette exclusion d'un secteur de prédilection provoque, de surcroît, le resserrement autour de créneaux encore accessibles de récupération de matières premières, engendrant du même coup une amplification des rivalités. Sur les espaces de déchèteries, par exemple, cela se traduit par l'arrivée de nouveaux prétendants aux ressources que sont les « Roms migrants »[136] (le plus souvent en situation d'extrême pauvreté). Confronté aux discours des *Gadjé* les assimilant à ces derniers, au nom d'une identité tsigane supposée et de l'habitat en caravane, les Voyageurs ne trouvent bien souvent la réplique qu'en stigmatisant, à leur tour, les Roms en question. A plusieurs reprises, j'ai eu l'occasion d'entendre des Voyageurs vitupérer à l'encontre de ces derniers en alléguant qu'ils récupèrent dans les déchèteries sans jamais se faire interpeller ou ne paient pas les amendes quand ils sont condamnés par les pouvoirs publics : « *On leur dit rien* », contrairement à eux, qui sont « *Français* » et ne jouissent d'aucune impunité. La rareté de la ressource, la promiscuité sur les mêmes espaces de fouille dont la fréquentation reste soumise à une répression appliquée de façon discrétionnaire ne peuvent qu'alimenter l'ostracisme réciproque

[136] Nous reprenons ici la définition de Samuel Delépine (Delépine, 2015(b) : 203) « *Pour éviter les confusions avec les Gens du voyage (catégorie administrative franco-française) ou les Tsiganes en général, l'appellation « Roms migrants » s'est démocratisée depuis une dizaine d'année en France et en Europe (« Roma migrants »). Sont ainsi désignés les Roms qui migrent, surtout depuis les années 2000 même si le phénomène a débuté dès 1990, depuis l'Est de l'Europe vers l'Europe occidentale En France, ce sont environ 20000 personnes, essentiellement roumaines et bulgares, dont nous parlons ici* ». Plus loin, il précise ces *« personnes sont avant tout des migrants roumains, bulgares, kosovars…mais ce n'est pas ainsi qu'ils sont considérés. L'inconscient collectif insiste sur l'ethnie, le rom ou le tsigane, et le classe dans une catégorie de nomades instables, ingérables et criminalisés (Olivera, 2008*) » (*ibid.* : 204).

de ces populations. De plus comme nous l'avons déjà évoqué, les Voyageurs sont aussi de plus en plus confrontés à d'autres concurrents, parfaitement légitimes, qui se sont imposés sur le marché de la récupération avec le label valorisant et encouragé de l'insertion et de la lutte contre le gaspillage. Ces nouveaux acteurs associatifs (éco-cycleries, ressourceries), autorisés à stationner pendant les heures d'ouverture avec un fourgon sur certaines déchèteries[137] jouissent auprès des usagers d'une bienveillance certaine à l'origine de leur puissance de collecte.

B. Récupérer, trier, déferrer : suivre la législation

Le déferrage pour les Voyageurs consiste à démonter des machines, des moteurs, des objets afin d'en séparer les composants. Il s'agit à proprement parler d'une activité de recyclage et de valorisation, puisque l'objectif est bien d'opérer un tri en fonction de la qualité et de la valeur marchande de chacun des métaux (matière seule, matière souillée ou amalgamée assemblée à d'autres). En fonction de chacun et du matériel nécessaire, le déferrage ne s'apparente pas seulement à une activité de démontage. Bien souvent d'ailleurs, les Voyageurs rencontrés ne s'embarrassent pas à démonter pièce par pièce un moteur ou un ensemble métallique quelconque. Le plus souvent, l'objectif est d'être efficace et parfois la manière le dispute au style. Déferrer fait toujours l'objet d'un ajustement entre le temps passé et la plus-value réalisée. Ainsi, parfois, il s'agit davantage d'un travail de vigueur dans lequel il faut casser, démonter où l'on se sert d'une masse, d'un marteau, d'une meuleuse, d'un coupe boulon pour briser et découper les divers éléments puisque ceux-ci sont vendus au poids indépendamment de leur aspect esthétique. Par exemple, plusieurs récupérateurs, dont Karl, ont tendance à ne plus déferrer les moteurs, préférant les livrer en un seul bloc. Pour lui, le temps nécessaire à l'extraction des pièces en aluminium du reste du bloc moteur ne justifie pas le gain financier produit. Il démonte, en revanche, d'autres parties du véhicule qu'il revend séparément, comme les disques de freins, le pot catalytique (qui peut se revendre entre 50 et 100 euros

[137] Dans la métropole, ces structures sont principalement des entreprises d'insertion qui inscrivent leur démarche dans une dimension en lien avec la préservation de l'environnement, donc éco-citoyenne et éco-responsable. Ce sont d'abord ces aspects qui sont mis en avant. Démarche qui aujourd'hui est symboliquement valorisante, alors que les activités des Voyageurs sont perçues comme des activités de survie, de pauvres. En cela, ils sont encore stigmatisés comme l'étaient les chiffonniers au siècle derniers (Gonzalez-Lafaysse, 2010). Alors que l'activité des Voyageurs est perçue comme la résultante d'une nécessité, d'une contrainte inscrite dans un présent et dans une perspective strictement individuels, ces structures sont présentées sinon comme étant économiquement « désintéressées » du moins comme étant soucieuses d'un avenir commun autant que de l'insertion des plus démunis.

l'unité grâce aux métaux précieux qui le composent : or, argent, platine, etc.). D'autres Voyageurs ne s'embarrassent même pas à démonter et préfèrent livrer les épaves entières (partie cycle et moteur). Lorsque le prix de la ferraille est au plus haut, il leur apparait plus rentable et plus efficace de consacrer du temps à la recherche et au débarras pour livrer au plus vite les carcasses de véhicules. Sans même invoquer les conditions matérielles nécessaires au démontage (outillage, encombrement), c'est bien le temps et l'effort requis qui ne leur semblent pas se justifier au regard du bénéfice obtenu. A ces considérations financières viennent s'ajouter, comme nous le verrons, les contraintes liées à la réglementation pour inciter les Voyageurs à s'épargner toutes ces opérations de transformation des produits. Il y a encore quelques années, les éléments de machines à laver étaient aussi démontés, notamment pour en récupérer le tambour lorsqu'il était en inox, ou encore les circuits de gaz des réfrigérateurs ou congélateurs qui étaient en cuivre[138]. Là encore cette dernière pratique s'amenuise autant au regard de la réglementation sur les appareils électriques ménagers appelés aussi D3E que des matières premières avec lesquelles ils sont fabriqués (par exemple, les tambours de machines à laver sont également fabriqués en matières plastiques).

A chaque fois, pour les Voyageurs rencontrés, l'action de déferrer doit répondre à un choix économique rationnel et suivre la législation.

Photographie 8_homme démontant des chauffe-eaux pour récupérer les parties en cuivre. Eté 2017

[138] Décret n° 2005 829 du 20 juillet 2005 faisant suite à la directive européenne 2002/96/CE. Sur le principe de la responsabilité des producteurs, ce texte fixe le cadre de la mise en place de collectes sélectives des D3E en France. Il prévoit également la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements mis sur le marché.

Le traitement des Véhicules Hors d'Usage constitue un dernier exemple concret d'effet de la réglementation sur l'activité. Depuis fin 2003, les VHU (voitures particulières, camionnettes et cyclomoteurs à trois roues) sont considérés comme des déchets dangereux dans la mesure où ils contiennent des éléments liquides et solides classés dans cette catégorie : huiles, filtres à huile, liquides de frein et de refroidissement, fluides de climatisation. Leur destruction doit être confiée à des professionnels agréés[139], démolisseurs ou broyeurs, seuls autorisés à transmettre la carte grise du véhicule à la préfecture pour annulation. Dans la chaîne de destruction, les Voyageurs se posent comme interface entre l'ancien propriétaire et les ferrailleurs disposant d'un agrément. Ce rôle d'intermédiaire est jugé rentable par plusieurs de nos enquêtés. L'augmentation du prix des métaux, notamment de la ferraille, au début des années 2010 a encouragé plusieurs d'entre eux à se lancer dans cette activité pour compléter leurs revenus. Sachant qu'une épave se monnaye entre 100 euros et 200 euros, les Voyageurs offrent de débarrasser les véhicules gratuitement, permettant à l'ancien propriétaire d'éviter, en échange de la fourniture de la carte grise du véhicule, d'un certificat de non-gage et d'une photocopie d'une pièce d'identité, un remorquage onéreux chez le démolisseur. Aujourd'hui, plusieurs Voyageurs ont cependant abandonné ce créneau de livraison d'épaves en raison d'une paperasserie trop lourde à assumer au regard du gain escompté. Ils déplorent que les ferrailleurs aient désormais tendance à fixer le montant des reprises d'un véhicule de moyenne gamme à moins de 50 euros : une rentabilité estimée beaucoup trop faible par Kenny (**groupe 2**) quand il faut prendre en compte le carburant, le temps passé au retrait et parfois au démontage de certaines pièces.

[139] Article R. 322-9 du Code de l'environnement. À défaut, la condamnation peut aller jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende (art. L. 541-46 du Code de l'environnement). La destruction d'un véhicule hors d'usage est gratuite à condition que celui-ci soit complet.

IV. Récupérer en déchèterie : s'accommoder de l'encadrement institutionnel.

A. Le Groupement des Récupérateurs de Métaux (GRM) : un exemple d'encadrement de pratique

1. D'une récupération tolérée à une récupération organisée

La récupération de métaux en déchèterie, que celle-ci procède d'arrangements avec les gardiens ou de conventions avec les autorités locales, ne laisse pas d'apparaitre de plus en plus comme la source de problèmes aux yeux d'élus locaux, d'employés municipaux et de techniciens des services.

Officiellement interdite sur l'ensemble du territoire national, elle peut être parfois tolérée. Toutefois, pour clarifier, au regard de la loi, une autorisation en demi-teinte, est né le projet de conduire une action expérimentale, à l'initiative de la Métropole afin de régulariser la récupération des métaux et de réglementer l'accès des Voyageurs aux déchèteries. L'initiative procédait de la volonté de réguler et d'apaiser les conditions de récupération. A l'origine, trois sites fréquentés par des Voyageurs depuis plusieurs années avaient été identifiés pour mener l'action. En 2015, une seule déchèterie fut retenue. Le choix résulte d'une situation antérieure particulièrement conflictuelle entre les Voyageurs et les employés de l'entreprise en charge de la gestion du site. S'ensuivaient des gênes pour le service et des désagréments pour les usagers. Le programme s'est concrétisé par la création d'un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) constitué de sept personnes qui vivent et partagent un même lieu de vie à proximité de la déchèterie, dont certaines sont apparentées, et une convention avec la Métropole. Chacun est travailleur indépendant. Ce Groupement qui a pris le nom de Groupement des Récupérateurs de Métaux (GRM) est composé de six hommes et d'une femme qui sont âgés de 20 à 60 ans. Chacun dispose d'un jour précis dans la semaine pour récupérer. L'octroi d'une journée fixe de présence individuelle a été décidé en interne par les membres du GRM, sur la base de leurs habitudes antérieures. La convention répond à un cahier des charges précis comprenant, notamment, un règlement intérieur, l'identification de chaque récupérateur ainsi que ses devoirs en termes de sécurité et de salubrité. Il importe de préciser que la gestion de la déchèterie est

assurée par contrat par une entreprise privée. Et que l'accompagnement de ce groupement est confié à une association intervenant à l'interface entre les Voyageurs, la Métropole et les employés de la déchèterie. Cette association a participé activement à la phase préparatoire à la mise en œuvre de cette expérimentation.

Pour la Métropole, l'objectif affiché était double : il s'agissait d'abord, de soustraire les Voyageurs concernés à l'économie informelle (Fontaine L. et Weber F., 2011) en les professionnalisant, autrement dit en assurant, dans un cadre légal, une rentabilité à l'activité pour les encourager à sortir du dispositif RSA[140] et, ensuite, de pacifier les relations avec les usagers et les employés de la déchèterie.

2. Intégrer l'économie formelle : une charge réglementaire importante

Afin de favoriser le développement de ce groupement, l'association a créé un poste dédié en novembre 2015 dont l'objectif est de développer l'activité économique du GRM et d'installer un service de dénudage[141]. En assurant le lien avec les récupérateurs du GRM et Barogap métropole, il participe aux réunions mensuelles du comité de suivi (auxquelles participent le président du GRM) où il rend compte de l'expérimentation. Il participe également au comité de pilotage de l'action en présence des techniciens et élus de la Métropole.

Au niveau de ses relations avec les Voyageurs, il voit régulièrement chacun des sept récupérateurs du GRM. Il a une mission de réorganisation et de médiation qui est « *à faire tout le temps* ». Par exemple, il mentionne que de son point de vue, « *tout ce qui est administratif* » est difficile pour les Voyageurs, notamment les documents nécessaires au suivi de l'activité et à la traçabilité des métaux collectés et vendus. Il effectue un travail de médiation sur le respect de la convention (temps de présence de chacun des récupérateurs et gestion des absences, respect des règles de sécurité). Par exemple en termes de traçabilité, il effectue un travail important : une fois par semaine, il prend en photo le registre des sorties de déchèterie où figure, en l'absence de balance, une estimation par le technicien de la déchèterie de la quantité de métaux sortis. Il récupère les bons de livraison des récupérateurs auprès des chiffonniers qu'il

[140] A noter que lors de l'entretien, les deux aspects s'entremêlaient pour notre interlocuteur : la sortie du dispositif RSA correspondait à de la professionnalisation. Cela peut nous interroger : est-ce à dire que dans les représentations des acteurs (associatifs, publics, financeurs) la professionnalisation coïncide avec la sortie du dispositif RSA ? Et quel est le sens de la professionnalisation dans ce cas précis ? Est-ce la fin des pratiques de brûlage de cuivre, la tenue de registres, l'application des règles et le suivi du règlement intérieur de la déchèterie ?

[141] Le dénudage consiste à séparer mécaniquement le fil de cuivre de sa gaine plastique. C'est sous cet aspect que le cuivre récupéré se vend le plus cher.

transcrit par la suite sur des tableaux de suivi d'activité afin de pouvoir en rendre compte. Sur le registre de déchèterie apparaissent les mentions : matière de déchets, code des déchets, quantité-volume, date et heure, numéro du bon d'immatriculation du véhicule, nom de l'entreprise de transport, installation de traitement. Sur ce registre, les métaux sont différenciés en trois catégories : fer (ferraille à cisailler), cuivre et métaux (aluminium, laiton, zinc, inox...). Le salarié précise qu'il passe beaucoup de temps à créer des tableaux pour le suivi des récupérateurs. Il présente ceux-ci tous les mois lors des comités de suivi avec mention des sorties (poids, traitement) et volumes d'activité (métaux, fer, cuivre).

Les documents ont été conçus spécialement pour le projet (bon de prélèvement, bon de transmission, registre de Police). Le salarié de l'association précise que ceux-ci ont été pensés et imposés par les pouvoirs publics afin de prévenir le traitement de câbles volés. C'est pour la même raison que les capacités de la machine retenue pour le dénudage de câbles électriques sont limitées à un diamètre maximum (21 mm2). Pareillement, la responsabilité juridique de l'association est apparue importante afin de pouvoir porter l'activité de dénudage. Lors d'une discussion, son directeur m'avait évoqué une structure accusée de ne pas pouvoir justifier de la provenance de certains métaux dénudés. Aussi avait-il été, lors de la phase préalable à la mise en œuvre du projet, particulièrement attentif aux clauses relatives au dénudage des câbles.

3. Dénuder le cuivre : intégrer des considérations économiques et environnementales

La création d'une activité de dénudage des câbles électriques en même temps que la création du GRM avait pour vocation initiale de lutter contre une pratique assez répandue qui consiste à faire brûler ceux-ci afin d'en éliminer les parties plastiques. Les arguments avancés en faveur du dénudage étaient alors de plusieurs ordres. D'un point de vue sanitaire, en évitant d'avoir recours au brûlage des câbles, il s'agissait de prévenir les intoxications et autres maladies dues à la respiration des fumées toxiques de plastique brûlé. Ensuite, d'un point de vue environnemental, il s'agissait d'empêcher les mêmes émanations toxiques pour l'air et la diffusion dans les sols des matières carbonisées. Enfin, d'un point de vue économique, il s'agissait de tenir compte du fait que le cuivre dénudé se revend plus cher que le cuivre brûlé. De plus, il n'est plus possible officiellement depuis 2014 de revendre du cuivre brûlé. Le salarié

de l'association précise que dans les faits, il y a encore une certaine tolérance de la part de certains ferrailleurs.

Ainsi, lorsqu'un récupérateur du GRM apporte un lot de câbles de cuivre à des fins de dénudage, le salarié de l'association complète un bon de traitement en trois exemplaires : un pour le récupérateur, un pour la traçabilité (association et GRM) et un pour la comptabilité. Enfin, l'ensemble des traitements de câbles par dénudage (quelle que soit la provenance) est consigné dans un registre de police. Si les récupérateurs destinent au dénudage des câbles d'une origine extérieure à la déchèterie, ils doivent fournir les preuves de traçabilité, en présentant un bon de prélèvement (reçu lors de l'achat ou de la récupération).

Le service de dénudage est facturé aux Voyageurs du GRM à hauteur de 20 centimes d'euros par kilogramme de câble brut dénudé. Au départ, ce coût, comparé bien sûr à la gratuité du brûlage, rendait les récupérateurs d'autant plus récalcitrants qu'ils avaient le sentiment de payer aussi le poids du plastique, sans comprendre qu'ils avaient à s'acquitter du prix du service rendu, notamment du travail du salarié. Ils se déclaraient disposés à payer plus cher mais en rapport au kilogramme de cuivre dénudé. L'expérience leur ayant prouvé qu'ils se méprenaient, leur attitude évolua en trois temps. De façon exploratoire, ils commencèrent par soumettre à l'opération de dénudage tous les types de câbles pour finir par se convaincre que les câbles souples et petits n'étaient pas « traitables » par la machine. Puis, ils se rendirent compte que les câbles trop durs sollicitaient trop de manutention pour rester rentables (les câbles électriques de 1,5 mm2 en trois fils utilisés pour l'éclairage dans les habitations nécessitent quatre opérations avant leur dénudage complet). Enfin, une troisième phase les amena à identifier les types de câbles en fonction de l'intérêt économique à les vendre soit brut soit dénudé au chiffonnier. D'après le salarié de l'association, les expérimentations menées dans le cadre du GRM ont ainsi permis, aux récupérateurs de développer une expertise en tenant compte de la nature et de la section des câbles à traiter. Il leur est apparu que l'intervention, dans sa forme actuelle, n'est pas viable en raison de son coût salarial, nettement sous-estimé, d'où son abandon partiel. Tout en ignorant si les Voyageurs du GRM étaient, naguère, adeptes du dénudage, par brûlage ou tout autre mode, le salarié de l'association a remarqué depuis sa prise de fonction que les récupérateurs vendaient de plus en plus du câble électrique brut. Les Voyageurs adopteraient, selon lui, une conduite davantage rationnelle en prenant en considération la pénibilité et le temps de travail (prendre le câble, le charger, le décharger, le brûler ou le dénuder, le recharger dans le véhicule). Si les contextes réglementaires et environnementaux (surveillance des transactions, identification des protagonistes, immatriculation des véhicules de livraison,

traçabilité des marchandises, règlement en chèque et non plus en espèces, rachat interdit du cuivre brûlé) n'y sont évidemment pas étrangers, la modification des comportements des Voyageurs doit aussi beaucoup et sans doute plus à des stratégies nouvelles fondées sur le calcul et l'évaluation des coûts plutôt qu'à l'obéissance aux normes sanitaires qui nourrissent et justifient, en revanche, les préoccupations des techniciens, des élus et des encadrants associatifs.

En 2016, l'accès à la déchèterie a été entravé par une barrière limitant le passage aux véhicules de moins de deux mètres. Avant cette date, deux sites seulement sur les treize que compte la Métropole disposaient d'une dérogation à cette limitation de la hauteur des véhicules. L'impossibilité pratique, pour maints professionnels, de se soustraire à l'interdiction de dépôt s'est immédiatement soldée par une chute des apports de cuivre qui ont été divisés par deux en cinq mois. La baisse des quantités récupérables a, en outre, coïncidé avec une baisse de 30% à 40% de la valeur du cuivre sur le marché. Il s'ensuivit une démotivation des affiliés au groupement conduits à délaisser certains jours la déchèterie pour se laisser attirer par d'autres activités estimées plus lucratives mais qui s'écartent du rayon d'intervention du travailleur social missionné. Ces activités ressortissent soit au même domaine, soit à des secteurs connexes comme la mécanique automobile ou la vente de véhicule d'occasion. C'est ainsi qu'en dépit d'un encadrement à vocation socialisatrice et professionnalisante, le dispositif n'a pas (encore ?) répondu à l'un de ses attendus qui est de favoriser la sortie du dispositif RSA. L'accompagnement, cependant, aura incontestablement permis de répondre avec succès aux attentes de pacification des relations entre les Voyageurs, les employés et les usagers de la déchèterie et de normaliser les modalités d'intervention des récupérateurs, si l'on en juge, notamment par les comportements relatifs au stockage des métaux. Dépourvu d'un espace d'entrepôt des métaux récupérés considérés comme des déchets et soumis à la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), le stockage doit faire l'objet d'une demande d'ICPE, qui en fonction des risques de pollution des sols, d'accident ou de nuisances pour l'environnement oscille graduellement d'une simple déclaration, à la demande d'autorisation en bonne et due forme. Avant la création et durant les premières années du GRM, les Voyageurs stockaient leurs collectes sur leur lieu de vie, à proximité de la déchèterie, et exposées au regard et aux récriminations des riverains, des gardiens et des techniciens des collectivités (commune et Métropole). Sous la pression de la Métropole et des édiles communaux, au nom de la salubrité et de la sécurité, appuyée par le salarié de

l'association, les membres du GRM ont fini par se plier aux recommandations tout en conservant l'habitude de charger leur véhicule en attendant la livraison chez le chiffonnier.

A l'adoption par les Voyageurs de ce que l'on pourrait appeler des disciplines d'exercice de la récupération (respect du règlement intérieur et d'un cadre d'intervention, obligation de présence sur les jours de travail, suivi administratif et traçabilité des ventes, participation à des réunions de suivi de l'action avec les techniciens et élus) qui attestent l'intérêt du dispositif aux yeux de ses initiateurs et porteurs, il convient d'ajouter les bénéfices connexes en termes de police des lieux et d'économies réalisées par la collectivité. Le GRM, en dispensant d'un recours à des vigiles et à la vidéosurveillance (présents sur d'autres déchèteries) a non seulement limité le coût de la sécurité mais également celui occasionné par les détériorations[142].

Ce dispositif de politique publique qui repose sur un accord conventionnel impliquant des Voyageurs et des représentants de collectivités locales n'est pas sans susciter incompréhension et jalousie de la part de ceux qui, interdits d'accès à toutes les autres déchèteries de la Métropole, ont bien du mal à accepter une autorisation qu'ils perçoivent comme un traitement de faveur discriminatoire. Bien que condamnés à braver les réglementations ou à subir le régime souvent discrétionnaire d'une récupération tolérée, beaucoup, on va le voir, n'en continuent pas moins de fréquenter les déchèteries.

B. Pratiques adaptatives et tactiques pour s'accommoder de la législation

1. Accords locaux et permissions discrétionnaires

Le contrôle de l'accès aux déchèteries conduit les Voyageurs à déployer des stratégies qui ne relèvent pas nécessairement de l'illégalisme. Dans certaines communes, attendre la fermeture de la déchèterie afin d'explorer les contenus des bennes peut être une option viable qui n'implique pas obligatoirement une exposition à des poursuites judiciaires. Après la fermeture, l'accès se fait soit en escaladant, soit plus généralement grâce à une ouverture

[142] Les dégradations ont d'ordinaire lieu la nuit, pendant les heures de fermeture et là où des métaux stockés, ce qui n'est pas le cas avec l'organisation du GRM, tentent les voleurs.

réalisée dans la clôture, « *par un trou dans le grillage* » comme le disent certains Voyageurs. Une relative connivence avec les gardiens est, dans ce cas, cruciale, à condition de ne rien laisser transparaître de son passage en veillant à ne point encombrer l'espace de circulation autour des bennes. Plutôt que de licence, mieux vaut parler alors de manquement consenti dès lors que l'intrusion demeure invisible. D'où, en pareil cas, la vigilance des Voyageurs à respecter les lieux en contrepartie de l'accord tacite les liant aux employés. On ne saurait expliquer autrement la réaction de Voyageurs après avoir appris l'incendie de « *la cabane du gardien* » où ils avaient leurs habitudes. Nous les avons entendus blâmer les auteurs, désapprouver cet acte de vandalisme sur le chalet en bois utilisé par les gardiens qui « *étaient gentils* », déplorant par la même occasion les conséquences fâcheuses de l'événement. Ils avaient parfaitement conscience de la fragilité de leur situation comme le reconnait un récupérateur d'une trentaine d'années expliquant que les gardiens le laissaient faire car il « *laissait propre* », qu'il « *mettait un coup de balai* » avant de partir. Mais l'arrangement avec les gardiens peut prendre d'autres formes. Il arrive, en effet, que ces derniers prennent l'initiative de prévenir le Voyageur quand des usagers déposent des objets (petits meubles, bibelots, vélos, outillages...) propices à la revente sur des brocantes ou des vide-greniers. En guise de remerciement, un contre-don s'exprimant parfois en bouteilles d'alcool vient alors consolider l'accord avec le gardien.

Pour ceux qui ont accès à la récupération en déchèterie durant les horaires d'ouverture s'observe le plus souvent une organisation informelle et tacite au sein d'un ensemble Voyageur. A l'instar de l'occupation des aires d'accueil pour les Gens du voyage, la récupération obéit à des usages concourant à limiter la concurrence et l'accès dans telle ou telle déchèterie en établissant un ordre de préséance. Il n'y a rien de formalisé dans cette reconnaissance qui résulte simplement d'une légitimité fondée sur l'ancienneté de la fréquentation des sites considérés par certains Voyageurs ou familles de Voyageurs. Il n'y a rien là d'inéluctable ni de gravé dans le marbre.

Les accords avec les gestionnaires de déchèterie viennent court-circuiter les ordres de préséance établis dans l'entre-soi Voyageur. En effet, quand un Voyageur déserte volontairement ou se retrouve refoulé d'une déchèterie par les gardiens ou le gestionnaire de celle-ci (suite à des manquements au règlement ou des conflits avec les usagers ou le gestionnaire), il est fort probable qu'un autre tentera de lui succéder. Dans la mesure où le nombre de sites accessibles est réduit, les vacances de place ne tardent pas à être connues dans les cercles Voyageurs où tout le monde connait tout le monde et est capable de localiser les

lieux de récupération des uns et des autres. Ce mode de régulation, interne aux familles voyageuses, se comprend en référence à un code de l'honneur proscrivant de prendre le travail d'autrui, même en situation économique difficile. Le code de l'honneur, non écrit, qui prescrit ce qui est permis et « *ce qui ne se fait pas* » imprime autant qu'il exprime la différenciation entre un Voyageur et un *Gadjo*. En l'occurrence, le code de l'honneur heurte la logique marchande du travail qui veut que la force de travail soit interchangeable et éloigne de la rationalité économique classique.

Ces régulations internes transcendent les interactions entre les Voyageurs et les employés et gestionnaires de la déchèterie puisque les habitudes de récupération sont aussi connues d'élus locaux. Comment expliquer autrement l'identification des Voyageurs et des déchèteries susceptibles d'intégrer le projet de GRM ? En effet, notamment sur les petites communes, la présence de récupérateurs n'est pas sans passer inaperçue et ne peut longtemps être ignorée par les représentants de la collectivité, à travers leurs élus ou les techniciens en charge de la gestion des déchets. Comme pour la situation du GRM, c'est parfois dans un souci de pacification sociale que celle-ci est permise, mais c'est aussi parfois le résultat d'une exception charitable laissée à certaines familles identifiées et installées depuis plusieurs années ou décennies sur une commune dont on sait que la présence n'engendre pas de relations conflictuelles avec les gestionnaires ou les usagers. Forme de reconnaissance des « Gens du voyage d'ici », ceux qui respectent le règlement et que l'on oppose à ceux de passage.

2. La diffusion de tactiques de contournement de la réglementation

Lorsque les Voyageurs se voient refuser l'accès à une déchèterie, ils profitent parfois de de la proximité de l'aire d'accueil pour contourner l'interdiction (photographie n°9, page suivante). La tactique consiste alors à s'installer avec leur véhicule à l'entrée du lieu pour proposer aux particuliers de les soulager de leurs métaux. Certains peaufinent la technique en placardant une invitation à déposer ferraille et métaux à l'entrée de l'aire d'accueil pour les Gens du voyage, sans se soucier des horaires d'ouverture de la déchèterie. L'économie (temps, carburant) permise par un tel procédé qui rend inutile la prospection, est évidente. Cela réclame simplement d'être régulièrement présent près du site, notamment lorsqu'une pancarte est mise en place avec, au pied de la pancarte, un dépôt de ferraille en guise d'incitation. A l'entrée de cette aire d'accueil (photographie n°10, page suivante), un des Voyageurs qui y réside à l'année (il y est depuis plusieurs années) exerce comme récupérateur de métaux. Il y a quatre ans, il a mis une pancarte invitant les personnes à déposer leurs ferrailles à l'entrée de l'aire. Depuis,

cette pratique perdure. Lorsqu'il est présent, il aide les personnes qui déposent à décharger. Il utilise une partie de l'aire d'accueil comme lieu de stockage. Au centre de celle-ci, derrière les épaves de voiture, fruit d'un accord avec le ferrailleur, on peut apercevoir deux bennes (jaune et bleue) déposées par ce dernier (photographie n°11, page suivante). Lorsqu'une des bennes est pleine, le récupérateur appelle le ferrailleur pour qu'il vienne la chercher et déposer une benne vide. Les épaves de voitures en premier plan sont également destinées à la livraison. Elles ont commencé à être partiellement dépolluées.

L'intercommunalité gestionnaire souhaite empêcher ces dépôts, tandis qu'ailleurs sur une autre commune de la métropole Barogapoise, un Voyageur résidant sur une ancienne aire d'accueil transformée depuis en terrain familial continue, lui, sans être encore inquiété, de détourner les usagers de la déchèterie toute proche pour réceptionner leurs rebuts.

Données cartographiques ©2019 Google

Photographie 9_Vue satellite de la déchèterie (à gauche) et l'aire d'accueil (à droite).

Photographie 10_Entrée de l'aire d'accueil où des ferrailles sont déposées _ Novembre 2018

Photographie 11_« Le recours aux bennes » _ Novembre 2018

Parallèlement à ces initiatives individuelles pour pallier l'interdiction de récupérer en déchèterie, l'inscription dans un réseau d'interconnaissance étendu permet dans un premier temps de suspendre les effets de la réglementation. Suite à la prohibition des paiements en espèces survenue en 2011, certains la contournèrent en se déplaçant dans un département voisin, à plus de 40 km, pour vendre leurs métaux auprès d'un ferrailleur qui était un des derniers à accepter des paiements en espèces. Comme plusieurs autres Voyageurs avec lesquels j'ai échangé, Armando connait et travaille avec plusieurs marchands de ferraille autour de l'agglomération où il réside, mais également dans les départements voisins auxquels il revend le produit de ses collectes. Son réseau d'interconnaissance recense les ferrailleurs susceptibles de lui racheter la ferraille et les métaux au meilleur taux voire même ceux qui acceptent par exemple de racheter le « *cuivre brûlé* »[143].

Il arrive également que la solidarité intrafamiliale soit sollicitée (Douard., 2012). Le règlement par chèque peut, par exemple, s'opérer par l'entremise d'un proche du réseau familial ou relationnel titulaire d'un compte bancaire et disposé à accompagner lors de la livraison. Le remboursement en espèces n'a plus qu'à attendre l'encaissement. Aucun secteur investi par les Voyageurs n'échappe à ce mode de transit de l'argent fondé sur la confiance. Ce recours au membre de sa famille se fait généralement sans contrepartie financière, mais il peut également faire l'objet d'une rétribution sous forme de pourcentage de la vente. Ces arrangements avec la législation dont on sait qu'ils peuvent être illégaux (par rapport aux déclarations fiscales, ou à la perception d'allocations sociales, par exemple) ont cours dans les entre-soi voyageurs

[143] Plusieurs marchands de ferraille refusent de racheter le « *cuivre brûlé* », à la fois pour des raisons écologiques, mais surtout pour des raisons de lutte contre les trafics. Pour autant, dans certains pays frontaliers tels que la Belgique ou l'Espagne, le rachat de ce cuivre est toléré.

restreints, sans solliciter le concours d'un quelconque réseau organisé. Parfois, ils se laissent observer ponctuellement, exprimant la volonté de survivre d'individus acculés par les nouvelles exigences professionnelles et dont l'activité de récupération est l'unique façon d'accroître leurs ressources. Ainsi, il y a quelques années de cela, chez un chiffonnier, alors que nous livrions du zinc avec un Voyageur et que nous attendions hors du véhicule pour la pesée, nous vîmes arriver à pied deux Voyageuses âgées d'une cinquantaine et d'une trentaine d'années. Chacune d'elle portait deux sacs plastiques (tels ceux que l'on trouve dans les commerces de la grande distribution) remplis de « *cuivre brûlé* » qu'elles déposèrent sur la balance. L'homme que j'accompagnais me dit que ces femmes étaient venues à pied pour que la vente s'effectue en leur nom mais en lieu et place de quelqu'un d'autre. Il sourit en signe d'approbation et de compréhension d'une tactique qui prémunissait contre les risques d'identification par le relevé d'immatriculation des véhicules et l'identité du vendeur, comme l'exige la réglementation lors de toute transaction. En repartant, à proximité de l'entreprise du ferrailleur, nous aperçûmes ces mêmes femmes entrer dans un fourgon au volant duquel un homme les attendait.

On a vérifié maintes fois que la récupération ne pouvait se maintenir et ne se poursuivait que dans les interstices des réglementations, aux marges plus ou moins franches de la légalité. Robin qui dispose d'un compte professionnel chez un premier ferrailleur livre également, cette fois en tant que particulier, des métaux chez un autre. Alors qu'il perçoit chaque mois le montant de ses ventes auprès du premier, il se fait payer directement et au coup par coup par le second. En veillant à ce que cela n'excède pas 3000 euros par an[144]. Ce montage lui permet d'échapper au règlement des cotisations inhérentes à son activité professionnelle indépendante (12% du montant de la vente pour un micro-entrepreneur au régime fiscal simplifié).

Les solutions inventées par les Voyageurs pour contourner les modifications réglementaires, sans être stratégiques à proprement parler, relèvent plutôt de tactiques, pour reprendre la distinction faite par Michel de Certeau, en cela qu'elles mettent rarement à l'œuvre un projet à long terme mais cherchent, en fonction des circonstances, à régler efficacement les

[144] Voir note 14 concernant l'obligation de déclaration des ferrailleurs. Par ailleurs, la limite de 3000 euros à laquelle fait référence Robin, n'est pas une limite de vente à laquelle un particulier est autorisé, mais elle renvoie à l'obligation faite au ferrailleur de vérifier pour ceux qui dépassent ce montant que les sommes seront bien déclarées aux impôts. Dans le cas contraire, il pourrait être poursuivi pour participation à du travail dissimulé : Article L324-14 : "*Toute personne qui ne s'est pas assurée, lors de la conclusion d'un contrat dont l'objet porte sur une obligation d'un montant au moins égal à 3 000 euros en vue de l'exécution d'un travail, de la fourniture d'une prestation de services ou de l'accomplissement d'un acte de commerce, que son cocontractant s'acquitte de ses obligations au regard de l'article L. 324-10, ou de l'une d'entre elles seulement, dans le cas d'un contrat conclu par un particulier pour son usage personnel, celui de son conjoint ou de ses ascendants ou descendants, sera tenue solidairement avec celui qui exerce un travail dissimulé* ».

difficultés qui se présentent avec des ressources disponibles limitées dans un environnement aux possibilités restreintes. Les ajustements constatés procèdent, en effet, moins d'anticipations que d'accommodement aux changements réglementaires, d'adaptation réactive aux normes menaçant la viabilité de l'activité de récupération. En passant d'une pratique informelle à une activité déclarée de travailleur indépendant auquel, bien souvent, contraint le passage de la récupération en décharge publique à celle en déchèterie, du débarrassage gratuit au rachat de métaux auprès de clients, du règlement de la vente en espèces au règlement en chèque bancaire, les Voyageurs ont eu maintes fois l'occasion d'éprouver le régime provisoire de leur mode d'agir, un pis-aller dans une économie de subsistance régie par l'urgence et l'immédiateté : « *Il [leur] faut constamment jouer avec les événements pour en faire des «occasions». Sans cesse le faible doit tirer parti de forces qui lui sont étrangères.* » (De Certeau, 1990 : 46 cité par Proulx, 1994 :179*)*. C'est cette survie au présent qu'évoque, avec une pointe de nostalgie Jean, un homme de soixante ans, lorsque nous discutons des conditions de la récupération des métaux qu'il a connues jadis. Il me dit que « *dans le temps c'était beaucoup plus simple* » que « *c'était pas autant surveillé* », qu'on pouvait aller dans le *gadou* quand on voulait, « *dans le temps, quand tu allais sur le gadou, tu ramassais deux ou trois bouts de ferraille, des métaux. Si tu n'avais pas de sous, tu allais au gadou et dans la journée, l'après-midi même tu allais livrer et tu pouvais t'acheter à manger* », « *T'avais pas besoin d'aller demander les aides et leur machin-là !* » Ces propos rejoignent ceux de Johnny rappelant comment son père « *a réussi* » à vivre de manière correcte de son activité de récupérateur de ferraille : *« Mais à l'époque tu n'avais pas besoin de papiers, t'allais au chiffonnier et il te payait comme ça. »* Approche fondée ou vision fantasmée d'un passé révolu ? Les Voyageurs pratiquant la récupération de manière quasiment informelle n'ont-ils pas eu, depuis toujours, tendance à s'affranchir des cadres législatif et réglementaire du moment ?

3. Brûler le cuivre, un pis-aller qui perdure

Dans la mesure où il est plus valorisé en cuivre mêlé que sous forme de cuivre gainé, beaucoup de Voyageurs perpétuent l'action de brûler. Sur le site internet d'un marchand de ferraille, une vidéo de présentation du broyage de câbles électriques est promue comme l'alternative écologique au « brûlage sauvage ». Nous avons vu précédemment que l'argument sanitaire et écologique avait servi à légitimer bon nombre de mesures imposées par l'association encadrant le Groupement des Récupérateurs de Métaux. Le financement d'une machine à

dénuder avait été également justifié comme support d'éducation environnementale et comme moyen de lutter contre une pratique culturellement ancrée.

Sans négliger la prise en considération des aspects environnementaux et sanitaires, ce sont, nous l'avons souligné, les aspects économiques qui furent à l'origine du renoncement au brûlage, et non pas des motivations d'ordre sanitaire, alors même que les Voyageurs savent pertinemment que cette pratique n'est pas garante d'un état de santé irréprochable ni pour eux, ni pour leur entourage, ni pour l'environnement. La couleur charbon du nuage de fumée couplée à l'odeur prégnante de plastique brûlé suffisent à les convaincre du caractère dangereux de cette pratique. Pour autant, ils continuent « *à brûler* » selon le terme en vigueur pour se faire comprendre de tous. Des différences existent cependant sur la manière d'opérer. Le brûlage peut se faire sur leur terrain, lorsque les Voyageurs sont propriétaires, ou bien encore sur un terrain vague, éloigné du lieu de vie. Mais dans ce cas précis, il est nécessaire que les personnes restent présentes tout au long du processus. Par ailleurs, certains utilisent des bacs, des bidons en ferraille, de vieilles baignoires dans lesquels se consument les câbles et autres bobines. Ils utilisent des fourches ou des pelles afin de favoriser la combustion des gaines. Les cendres sont ensuite jetées voire, parfois, laissées dans les bidons ayant servi à la combustion qui seront livrés mêlés avec d'autres ferrailles. D'autres brûlent à même le sol, ce qui semble concerner les Voyageurs non propriétaires de leur terrain. Un Voyageur me faisait remarquer qu'agir de la sorte ne convient pas car c'est « *sale, surtout quand il pleut* », car « *après, tu marches dedans et t'en mets partout.* » Ainsi, ce ne sont pas les considérations environnementales liées au caractère polluant de l'activité de brûlage qui distinguent les Voyageurs, mais plutôt la façon de pratiquer celui-ci.

Brûler le cuivre, poursuivre une activité devenue interdite, pour accroitre son prix de revente ou faire appel à un prête-nom pour vendre une partie des métaux récoltés représentent des pratiques adaptatives et des tactiques qui permettent de s'accommoder de la législation. Ces pratiques ne s'exercent toutefois pas de façon uniforme et elles distinguent aussi les Voyageurs entre eux. Pour certains, elles cèdent le pas à d'autres pratiques informelles, qui si elles peuvent être illégales ne s'exercent pas en dehors de tout cadre et demeurent soumises à des règles collectives. C'est ce que nous proposons de montrer dans la partie suivante à travers l'exemple de la pêche à pied de la civelle

V. Une activité économique informelle valorisée et valorisante : la pêche à la civelle

La civelle, ou pibale, désigne l'alevin de l'anguille de moins de 12 cm. Synthétiquement, il existe deux types de pêche. Une pêche pratiquée par les professionnels qui se fait en bateau et utilise un procédé appelé le drossage : la capture se fait dans deux grands filets d'un mètre environ déployés de part et d'autre du bateau qui navigue à contre-courant. Une seconde pêche plus traditionnelle qui s'exerce à pied, depuis la rive à l'aide de tamis. L'activité de pêche s'exerce à la marée montante, le soir ou de nuit, durant la période hivernale, de début novembre à fin avril. La période la plus favorable se situe en janvier et février. Cette pêche, en bateau ou à pied, est extrêmement réglementée et contrôlée. Elle nécessite l'obtention d'une licence spéciale délivrée avec parcimonie. Cette licence autorise à pratiquer cette activité généralement sur cinq mois, de novembre à mars et définit pour chacun les quotas de capture autorisés[145].

Plusieurs Voyageurs de notre population pêchent à pied, depuis la rive et sans autorisation. La pêche est interdite aux non-professionnels depuis 2007, aussi, les Voyageurs rencontrés l'exercent hors cadre réglementaire en commettant, de fait, le délit de braconnage. Tous ne la pratiquent pas de la même façon. Car si certains pêchent de manière régulière et prolongée tous les ans, d'autres s'y essaient plutôt épisodiquement. Certains ont déjà été interpellés, poursuivis pénalement et condamnés à plusieurs reprises. Lorsqu'on les interroge sur leur défaut de licence (attribution de droit de pêche), ils invoquent d'abord les obstacles à l'obtention, le coût que représente l'investissement dans le matériel, dans la mesure où la majorité des professionnels pêchent en bateau. La première des complications avancée est celle liée aux démarches administratives (soumission d'un projet d'entreprise pluriannuel, inscription auprès des Affaires maritimes). La réticence, d'une manière générale, aux contrôles des services de l'Etat joue aussi son rôle. Les pêcheurs professionnels ont, en effet, l'obligation de tenir un registre de déclaration de captures. « *Le titulaire de la licence doit consigner au fur et à mesure, pour chaque espèce de poissons, chaque sortie de pêche et chaque type d'engin utilisé, les résultats de sa pêche sur une fiche mensuelle fournie par le service gestionnaire* »

[145] Depuis la mise en place en 2010 du plan de gestion, « *la civelle est soumise à un quota national de captures réparti entre les marins pêcheurs et les pêcheurs fluviaux, comportant chacun un sous-quota « consommation » et un sous-quota « repeuplement par bassin* ». Par exemple, pour la campagne de pêche à la civelle 2018-2019, les quotas maritimes et fluviaux nationaux sont de 65 tonnes de civelles, dont 40% pour la consommation et 60% pour le repeuplement (lepecheurprofessionnel.fr).

Et « *toute absence de déclaration de pêche peut donner lieu à la résiliation du « bail » ou de la « licence* » […] *La nature, le nombre, les dimensions et les conditions d'utilisation des engins et des filets que le locataire est autorisé à utiliser pour chaque lot font l'objet des clauses et conditions particulières du cahier des charges élaborées par le préfet* »[146]. Un Voyageur qui a pêché pendant plusieurs années nous confiera, après s'être plaint que « *la carte coûte une fortune* », et qu'il faut acheter un bateau, que « *les clisté (gendarmes) passent sur toi avant les Gadjé* », déplorant que ces derniers seraient les premiers braconniers. Mais il se lamentera aussi d'avoir à remplir des papiers et que « *nous, on sait pas le faire* ». La pêche dans les règles, on le voit, suscite les mêmes appréhensions et les mêmes réticences que la conformité à l'exercice de toute autre activité : se soumettre à des procédures, déclarer ses gains, s'exposer aux contrôles. Les Voyageurs qui, en dépit des risques, s'y adonnent mettent d'abord en avant l'aspect lucratif.

A. Une activité réservée et codifiée au sein de l'entre-soi

L'équipement des pêcheurs varie selon la forme de pêche pratiquée. Le matériel le plus simple est constitué d'un « tamis-filet » (sorte de grosse épuisette à maille très fines de 60 à 80 cm de côté). Une fois arrivé sur place, le pêcheur s'installe sur la rive face à l'eau et tamise à contre-courant. Il vérifie et verse le contenu dans un seau sur lequel est placé un autre tamis qui a une fonction de calibreur. Ce dernier laisse passer les civelles et retient à la fois d'éventuels débris et déchets dans l'eau, mais également des poissons plus gros (petites anguilles ou autres espèces de poissons). La plupart du temps, les pêcheurs rejettent à l'eau ces autres prises. La pêche se déroulant de nuit et en eaux troubles, le pêcheur utilise une lampe, (généralement une lampe frontale) qu'il allume principalement pour contrôler le contenu de son tamis, mais qui peut également rester allumée lors des séances de pêche. Il existe plusieurs techniques, une première dite « à la posée » qui consiste à tenir son tamis et à le remonter. L'autre, beaucoup plus physique, consiste à « brasser », c'est-à-dire à faire des mouvements réguliers d'aller et retour dans l'eau avec le « tamis–filet ». Cette seconde technique, bien que plus physique, est jugée plus efficace. Les personnes qui pêchent depuis la berge, sont

[146] Source : La pêche professionnelle en eau douce – Le Pêcheur Professionnel (lepecheurprofessionnel.fr))

généralement vêtues de tenues discrètes et sombres qui permettent de se mouvoir aisément pour, le cas échéant, déguerpir rapidement. Une autre forme de pêche consiste à disposer et installer des filets en forme de nasses (ou verveux) qui conduisent les poissons au fond de la poche. La pêche à l'aide d'une « poche » se fait, par exemple, dans les étiers, les cours d'eau à faible débit, dans les marais. Pour son installation, au début de la marée montante, le pêcheur attache un côté de celle-ci sur un bord d'étier (en y plantant un piquet) puis il traverse le cours d'eau et y accroche l'autre partie du filet sur l'autre rive. Ensuite, le pêcheur reste à proximité et garde en main une corde qui est accrochée au fond de celui-ci. Toutes les 20 minutes environ, il tire sur cette corde afin de ramener à lui le fond du filet, en vider le contenu dans un tamis. Il procède ainsi pendant deux ou trois heures, le temps de la marée montante. Dans ce second cas, les pêcheurs, agissant dans l'eau, sont généralement équipés de cuissardes et de cirés. Les civelles, vivantes, sont transportées et conservées dans des viviers protégés, pour le transport, dans des caisses en polystyrène afin d'éviter les chocs thermiques. Ensuite, les produits de la pêche sont transvasés dans des bacs circulaires ou rectangulaires de 1.5 à 2 m et d'environ 80 cm de haut, oxygénés par une pompe à air et positionnés à l'ombre (comme d'anciens congélateurs coffre par exemple) en attendant la vente. La durée de la pêche est conditionnée par les horaires (de nuit) des marées. Celle-ci peut donc s'étaler sur deux ou trois heures, mais peut aussi se réduire à une demi-heure entre le crépuscule et l'aube.

Cette activité requiert un investissement dans du matériel et des connaissances minimales à la fois sur les conditions et les lieux de pêche, mais aussi pour assurer la conservation des civelles vivantes. Un vrai savoir-faire consiste ainsi à identifier et anticiper les conditions favorables à la pêche (météorologie, coefficient de marée, orientation du vent, température de l'eau qui ne doit pas être inférieure à 8°c). Ces connaissances techniques ainsi que les sites de pêche se transmettent, comme des secrets, dans l'entre-soi.

B. Des règles collectives à respecter

Au niveau de cette pêche, le nombre de lieux propices étant restreint, il existe une organisation et des principes tacites qui en régulent l'accès. Sans être la « propriété » d'une personne particulière et réservés à son usage exclusif, les « meilleurs » emplacements font l'objet de titres d'accès qui sont comme décernés par les pêcheurs au sein de leur cercle très fermé. La préséance obéit à la légitimité à occuper prioritairement un site qui repose

généralement sur l'ancienneté, la primauté de la pratique de la pêche sur ladite « place ». « *Nous on a nos places, ça fait tellement longtemps qu'on fait ça* », nous disent les Voyageurs pour justifier ces règles implicites de préséance. L'usage du « nous » renvoie à son cercle de famille élargie, à son réseau d'interconnaissance. Ceux qui s'adonnent à la pêche se connaissent la plupart du temps. Aussi, les « places » peuvent faire l'objet de prêt voire même de location selon le degré du lien entre l'usager en titre et l'occasionnel, mais aussi en rapport avec la situation et le degré de rentabilité de la « place ». Des principes fondent également les règles tacites concernant la distance à respecter entre deux pêcheurs de sorte que celui positionné en aval ne coupe pas la ressource du pêcheur situé en amont. Ces places de pêche identifiées peuvent d'ailleurs être plus ou moins aménagées (« terrassées » avec des graviers, des cailloux, etc.).

Ces règles qui relèvent de la coutume n'empêchent évidemment pas les contentieux qui se règlent, eux-mêmes, dans l'entre-soi. Un Voyageur m'a raconté comment, une nuit, il avait été témoin d'une bagarre entre deux Voyageurs se disputant un emplacement. Les autres personnes présentes n'ont ni pris part à l'altercation ni pris parti. Elles ont dû estimer que le litige se réglait de manière équitable, c'est-à-dire « d'homme à homme » à un contre un, indifférentes, le cas échéant, au jeu des alliances et des apparentements. Même dans cette dernière hypothèse, la neutralité s'imposait, sans pour autant empêcher les commentaires de circuler plus tard dans l'entre-soi, de soutenir ou, à l'inverse, de réprouver le comportement des protagonistes de la rixe en fonction du système d'octroi des places. Hormis la situation conflictuelle assez exceptionnelle que nous venons d'évoquer, le code de conduite, auquel les nouveaux entrants doivent se plier, est plutôt bien respecté.

C. Une économie souterraine solidaire, lucrative mais à risque

La pêche se pratique entre hommes et, généralement, à plusieurs. Le solitaire est souvent un novice qui n'appartient pas encore au cercle des pêcheurs. Ainsi, ils commencent « seuls » mais finissent nécessairement par s'intégrer au groupe déjà constitué sur le site. Ceci se vérifie d'autant plus que les lieux de pêche identifiés sont restreints (écluses, canaux, marais…) et que le groupe offre une sécurité autant pour les risques physiques (chute dans

l'eau) que pénaux (surveillance par rapport aux contrôles des gendarmes, des agents des affaires maritimes ou des douaniers).

Afin de prévenir les contrôles et de préserver pour partie le fruit de leurs pêches, une ou plusieurs autres personnes qui tiennent un rôle de « guetteur » (muni de téléphone ou de talkies walkies) accompagnent les pêcheurs. Le « guetteur » est aussi celui qui, avec son véhicule, vient chercher le produit de la pêche. En cas de départ précipité dû à un contrôle, le guetteur peut s'échapper en voiture et sauver la pêche. Si le pêcheur se fait arrêter en flagrant délit, la peine encourue, échelonnée selon la quantité de produits braconnés, sera moindre.

Cette coopération qui vise à déjouer les contrôles profite également à la communication relative aux lieux de pêche fructueuse. Les membres d'une même famille, ou d'un même réseau de proches habitués à pêcher ensemble, ont tendance à se disperser pour explorer divers lieux et ainsi se tenir informés téléphoniquement de la qualité de pêche. Ces informations ne circulent que dans le cercle restreint. Sur un terrain privé, il m'est arrivé d'entendre, par exemple, en une fin de matinée, en semaine, deux Voyageurs discuter : l'un était devant son véhicule, le capot ouvert, affairé à réparer une panne liée au circuit électrique lorsque l'autre est venu lui faire part de son excellente pêche de la veille. Avant de lui en parler, il avait attendu qu'un troisième Voyageur, venu aider à réparer le véhicule se soit éloigné pour discuter avec un quatrième. Le récit de sa nuit de pêche (l'abondance, le mode opératoire adopté consistant à ne pas éclairer son tamis pour en dissimuler le contenu aux autres pêcheurs) se devait de rester confidentiel et rapporté seulement à celui qui allait l'accompagner le soir même.

Cette anecdote révèle la concurrence entre les Voyageurs tout autant que les solidarités pour se ménager le bénéfice d'une ressource rare. Pour autant, les prises sont individuelles et le contenu des viviers l'est aussi. Un homme qui avait perdu plusieurs kilogrammes de civelles dans son bac après l'arrêt de la pompe à oxygène, me confia suspecter une panne intentionnelle causée par un « jaloux » installé sur ou à proximité de son lieu de vie.

Un article consacré à une audience dédiée au braconnage de civelles au tribunal correctionnel de Barogap en 2016[147] souligne bien la dimension collective de la pêche : « *Un mois plus tôt, ils étaient, au même endroit, une quinzaine à œuvrer. Mais un seul à se faire pincer* » ou encore, « *Les braconniers pêchaient en famille. Sept interpellations. Quatre majeurs, trois mineurs. « Je pêchais le sandre », « Je me promenais », « Je suis venu voir les*

[147] Frédéric Véronneau : « Les braconniers de civelles à l'amende », in Le pêcheur professionnel.fr Source : http://www.lepecheurprofessionnel.fr/index.php/le-coin-de-l-anguille/braconnage

pêcheurs » ont-ils indiqué pêle-mêle. Aucun n'expliquant par contre la présence dans leurs affaires d'un kilo d'alevins d'anguille ». Les pêcheurs poursuivis pour braconnage encourent 22 500 € d'amende et jusqu'à 75 000 € et un an de prison (en cas de trafic en bande organisée). D'où les postures adoptées en fonction des probabilités de quantum de peine. Un homme expliquait ne plus « pouvoir » pêcher suite à ses premières condamnations car il craignait les risques d'emprisonnement. Ceux qui pratiquent plus régulièrement cette activité, relativisent cette crainte au regard des gains escomptés[148]. Ils savent que l'emprisonnement ne guette que les « multi-multirécidiviste ». Bref, le risque d'amende suffit rarement à dissuader de retourner pêcher. Quant au braconnage en tant que tel, celui-ci ne s'appréhende jamais sur le registre écologique de préservation de la ressource. Les Voyageurs se complaisent à penser qu'ils « *ne volent personne* », et « *ne font de mal à personne* ». Les trous dans le filet de la répression permettent également de limiter la dissuasion. Comme en témoigne la disparité des peines prononcées à l'issue de l'audience spéciale à Barogap de 2016 au cours de laquelle une vingtaine de braconniers, récidivistes et primo-poursuivis, comparaissaient pour des interpellations entre janvier et avril 2016. L'un d'eux pêchait la civelle « *depuis toujours* », et indiquait prendre « *20 kilos par an* », qu'il revendait « *entre 50 et 100 €* ». D'autres, interpelés avec une faible quantité (180 grammes) la présentaient comme un appoint de revenus ou vouée à leur consommation personnelle. En fonction des situations, les prévenus ont été condamnés à des amendes s'élevant de 600 € à 5000 €, assorties de dommages et intérêts à verser aux parties civiles.

L'article de presse chroniquant le procès choisit de présenter la situation d'un chômeur et d'une personne au RSA. Les Voyageurs de notre connaissance, qui pratiquent la pêche à la civelle, découvrent une pluralité de situations. Certains exercent une activité indépendante commerciale ou artisanale, d'autres s'emploient ponctuellement comme salariés en contrat à durée déterminée, d'autres n'ont aucune activité déclarée et sont au RSA ou encore sans statuts au regard de l'insertion (des jeunes, essentiellement, en dehors des circuits des opérateurs de l'emploi ou de l'insertion). Leur point commun est de ne pas avoir d'autre activité régulière pendant la saison de la pêche. Cela ne signifie pas qu'ils n'en aient pas eu, avant ou après. En effet, cette activité, incompatible avec l'emploi salarié, requiert une certaine disponibilité tributaire des horaires de marées. Les travailleurs indépendants, eux, peuvent se rendre

[148] Les tarifs de revente se font au kilogramme et varient en fonction des périodes, des années, des quotas, c'est-à-dire de l'offre et de la demande. Le kilogramme variant entre 110 et 400 € le kilo, selon les années[148], la pêche à la civelle est particulièrement lucrative. Les personnes que j'ai rencontrées me faisaient plutôt part d'une fourchette de prix de 200 à 300 euros le kilogramme.

disponibles pour la saison de pêche, tout au moins durant une partie de celle-ci, soit parce qu'ils exercent des activités moins prenantes durant la période hivernale (les travaux dans le bâtiment, le commerce sur les marchés…) soit parce que celles-ci sont compatibles (tri et valorisation de métaux, travaux d'espaces verts, élagages…). Les revenus engendrés par cette activité, en plus de varier selon les intéressés, sont malaisés à estimer. Les montants sont difficilement quantifiables, ils peuvent aller de quelques centaines à plusieurs milliers d'euros. Un jeune homme m'avait indiqué avoir gagné un peu plus de 10 000 euros durant une saison entière. Je l'avais appris au cours d'une discussion concernant la gestion de l'argent en fonction des situations familiales et notamment le fait d'être un « *homme marié* » avec enfant ou un « *garçon* » en couple sans enfant. D'une manière générale, les Voyageurs restent assez peu diserts sur leurs gains. Quand ils évoquent la pêche, c'est essentiellement pour signaler, sur un mode allusif, les moments de pêche abondante, ou bien leurs ruses pour échapper aux contrôles. La discrétion reste de mise sur les autres dimensions de l'activité.

Un article sur un pêcheur professionnel dans l'estuaire de la Loire impute aux braconniers l'amoindrissement de la ressource. *« Cet hiver encore, les pêcheurs de l'estuaire ont vu des braconniers "par dizaines, à pied dans les roseaux, avec juste une lampe frontale et un simple tamis", raconte Benjamin Colliot. " Tant que l'Etat ne déclarera pas la guerre au braconnage, (...) les pêcheurs continueront de respecter les quotas pour préserver l'espèce et d'un autre côté, les braconniers la pulvériseront ", déplore M. Vallée, qui préside l'organisation de producteurs Estuaires, créée après l'interdiction en 2010 d'exporter cet "or blanc" hors Union européenne. ».*[149] En écho à cet article, un homme me dira comprendre le point de vue des pêcheurs professionnels soumis aux charges et au coût d'amortissement du matériel et qui se trouvent confrontés à la concurrence déloyale des braconniers. Mais pour autant, il n'envisage pas d'arrêter cette activité, il ajoute surtout *« quand tu vois le paquet de sous qu'il y a à se faire, tu peux pas, tu peux pas ! Il y a trop de sous à se faire* ! » Il compare l'argent ainsi obtenu par rapport à une journée de travail comme salarié voire même par rapport à un mois de travail comme salarié référencé au SMIC. Il peut gagner en deux ou trois heures de pêche (trois kilogrammes de civelles à 300 euros le kilogramme) l'équivalent de deux tiers d'un mois de smicard (1200 €) qui ne permet pas de vivre décemment (« *Faut dire ce qui est, tu ne peux pas vivre* »). Aussi concède-t-il : « *Tu n'as pas le choix de le faire* (la pêche*).»* Il en relativise également le caractère immoral comparativement à la vente de stupéfiants (comme

[149] « Dans l'estuaire de la Loire, les pêcheurs à la traque de la civelle », La dépêche, le 20/03/2015 – *2015 AFP.*

le trafic de cannabis, pour lequel des Voyageurs ont été interpellés sur Barogap en octobre 2017[150]). Il conclut qu'il est préférable de pêcher. Plusieurs avouent même trouver fort dommage que cette activité soit seulement hivernale, sans quoi, ils pêcheraient durant l'ensemble de l'année. Ils ponctuent cela par des expressions telles que « *ce serait trop beau !* », « *quelle idée !* » L'attrait du bénéfice économique à l'origine de la rationalité de leur choix de pêcher, malgré les risques, transparait clairement dans l'attitude de ce jeune homme qui m'a appelé un début de mois de mars, afin que je l'aide à trouver un emploi salarié. Il m'informa alors que son souhait était de pouvoir signer un CDI dans l'objectif d'obtenir plus tard un emprunt bancaire pour acquérir un terrain et s'y installer. Il était stationné sur le terrain privé d'un membre de sa famille maternelle depuis quelques semaines. Auparavant, pendant plusieurs années, il était installé sur le terrain d'un membre de la famille de sa compagne avec ses beaux-frères, dans une commune voisine. Il m'explique en avoir assez d'être toujours avec les mêmes personnes et qu'il souhaite changer d'environnement. Moins d'un mois après cette rencontre, il m'avertit préférer patienter jusqu'à la fin du mois d'avril, voire mai pour se rendre disponible car la pêche avait repris. Le seul inconvénient de cette activité tenait, à ses yeux, à la rémunération qui, s'opérant exclusivement en argent liquide, oblitérait ses chances d'obtenir un prêt bancaire immobilier. D'où son souhait de se positionner sur un travail salarié en contrat à durée indéterminée qui demeure le seul moyen de parvenir à ses fins. Finalement le recours au crédit (de tel ou tel type) dans le cadre de l'économie domestique préside sans doute aussi à l'arbitrage selon les moments du cycle de vie entre des activités économiques plus ou moins légales.

A l'instar de ce qui motive l'attrait de la plupart des activités indépendantes prisées par les Voyageurs, l'autonomie dans le travail, l'acquisition du savoir-faire par imitation, le gain immédiat et la faiblesse de l'investissement initial sont les facteurs décisifs de leur entrée dans ce monde de la pêche. Comme l'explique Bouboule, un homme de 55 ans, « *Tu entends parler que ça pêche, qu'il y a des sous à se faire, alors tu commences à demander comment tu fais pour pêcher.* » Ainsi, il explique que les hommes apprennent et s'essaient à la fabrication d'un tamis, qu'ils accompagnent d'autres Voyageurs pour se familiariser aux modes opératoires. Il illustre cette forme d'apprentissage en l'apparentant à l'exemple de la ferraille, *« On a toujours fait ça depuis qu'on est petit, on a toujours été dedans, on allait chiner dans les fermes, voir*

[150] « Coup de filet dans un camp de gens du voyage à [Barogap] », Vendredi 13 octobre 2017, France Bleue Loire Océan - https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/coup-de-filet-dans-un-camp-de-gens-du-voyage-a-Nantes-1507889737

*s'il y a quelque chose à débarrasser. On chargeait le camion, on était sur le gadou (la décharge), les Gadjé arrivaient pour décharger, on leur disait : « attendez, attendez ! On va vous aider. On mettait de côté ce qui était bon (*il mime, avec un sourire complice, l'aide au déchargement du véhicule*). J'ai vu faire deux, trois tours ferraille dans la journée ! On récupérait les métaux, on brûlait le cuivre, c'était la débrouille. Il fallait être débrouillard, il faut trouver des sous quand tu as une famille à nourrir, t'as pas le choix de te débrouiller.* » On retrouve ici, comme toujours, ces mêmes valeurs reposant sur le sens pratique, la débrouillardise, l'audace et la faculté d'adaptation qui fait de nécessité vertu (Bourdieu, 1980).

Conclusion du chapitre

« Faire la ferraille », cette activité rémunératrice et physique perçue comme masculine — bien que des femmes puissent l'exercer seules ou accompagner leur mari — laisse apparaître des disparités dans la manière dont les Voyageurs l'exécutent quotidiennement. Celles-ci s'observent d'abord dans la manière d'accéder aux ressources. Viser par la *chine* ou la prospection à rechercher de nouveaux clients n'équivaut évidemment pas à se fournir auprès d'une clientèle fidélisée sur un territoire déterminé. Effectuée le plus souvent en solitaire ou en binôme, elle peut aller du simple ramassage de quelques kilogrammes de métaux dans la maison d'un particulier à des travaux qui s'étalent sur plusieurs jours, de découpage ou de démontage de serres agricoles chez des maraîchers, par exemple. Pour ceux qui récupèrent en déchèterie, cette collecte oscille entre le ramassage informel et toléré avec l'assentiment tacite des employés qui y travaillent, et un ramassage illégal de métaux le matin ou le soir en dehors des horaires d'ouverture. Rare sont les situations où, comme nous l'avons vu pour le GRM, cette récupération en déchèterie s'effectue dans un cadre conventionné et réglementé. La distinction des deux modes d'approvisionnement en matière première opérée pour présenter cette activité reste formelle et n'implique nullement que les Voyageurs ne puissent, dans les faits, les cumuler.

La récupération de métaux se fait parfois éphémère, sporadique en complément d'une autre source de revenus (contrat salarié et/ou autres activités exercées de manière indépendante). A d'autres moments, elle se fait régulière, continue et répond à elle seule aux attentes de ceux qui l'exercent : entre ceux qui disposent d'équipements et d'un espace de stockage et ceux qui sont obligés de livrer quasi quotidiennement.

Ainsi, au-delà des différences, depuis plusieurs décennies, le ferraillage permet à de nombreux Voyageurs de dégager des ressources en dehors des circuits balisés de l'économie formelle. Aujourd'hui, nombreux sont ceux qui se déclarent en s'enregistrant comme travailleur indépendant sous le régime de la micro-entreprise, même si plusieurs autres l'exercent de manière informelle en tant qu'activité principale ou en complément d'une autre source de revenus —la vente des métaux étant toujours réalisable par un particulier, elle ne nécessite pas de disposer d'un statut professionnel. Mais, la réduction des sources et lieux de récupération, l'arrivée d'entreprises qui communiquent sur la préservation de l'environnement et le réemploi, liée à celles de la pénurie annoncée de matières premières laissent présager l'accroissement de la concurrence sur ce même secteur. A n'en pas douter, les préoccupations environnementales, les plans de réduction et de valorisation des déchets qui prolongent le

développement d'une économie circulaire vont continuer d'alimenter un accroissement de la législation qui encadre l'exercice de cette activité.

La présence de plus en plus longue sur un même territoire d'individus qui pratiquent la même profession, accroît également la concurrence entre Voyageurs en accélérant la relégation et les difficultés des plus fragiles, de ceux qui disposent de moins de capital économique et relationnel. Ainsi, à plusieurs reprises j'ai eu l'occasion d'entendre des Voyageurs affirmer que la *chine* est de plus en plus difficile, que « *Le pays*[151] *est rongé* », « *La ville, elle est mangée par les Voyageurs.* » Il est probable que ces affirmations étaient pour partie liées aux difficultés économiques de mes interlocuteurs, dont la plupart étaient allocataires des minimas sociaux. Mais, plus largement, elles laissent transparaître de nouvelles difficultés face à un environnement changeant dont les effets délétères s'expriment de manière exponentielle sur ceux qui, en ne maîtrisant pas les savoirs de bases, les outils et procédures, accumulent les conditions de l'exclusion. La bureaucratisation du monde (Hibou, 2012) qui, sur le modèle issu du monde de l'entreprise, développe un ensemble de normes, de règles, de procédures et de formalités, contribuent à créer les conditions de la mise à l'écart. En effet, dans le cadre de leurs démarches administratives ou professionnelles, elle renforce la dépendance d'une partie des Voyageurs aux associations spécialisées d'entraide et aux acteurs sociaux des services publics.

Pourtant, face à de fortes évolutions du secteur du recyclage, la collecte de la ferraille apparaît encore comme d'accès facile puisqu'elle peut être rapidement mise en œuvre, qu'elle ne requiert pas de capital scolaire spécifique et ne nécessite, d'un point de vue économique et d'équipement, que peu d'investissement initial. Dans ce contexte, les obligations normatives et environnementales semblent encore des considérations éloignées des préoccupations principales des Voyageurs rencontrés qui, pour la plupart, évoluent dans une économie du quotidien. Comme nous l'avons vu, ils s'adaptent alors et mettent en place des tactiques qui, si elles restent l'arme des plus faibles et les contraignent à une adaptation perpétuelle, n'en font pas pour autant de simples acteurs passifs sans ressources. Face à ces chamboulements, ils peuvent mobiliser un réseau d'interconnaissances et de ressources locales qui leur permettent

[151] Dans ce cas précis, le terme de « *pays* » est à comprendre dans le sens localité, commune. A de nombreuses occasions, je l'ai entendu lors de discussions avec des Voyageurs qui l'utilisent expressément dans ce sens. Comme le mentionne Le Littré, il renvoie au sens le plus voisin de la signification étymologique. « *Le canton, la localité où l'on est né ; en cet emploi, il se dit d'ordinaire sans adjectif possessif. Il est certain que, si elle n'avait pas été mangée, elle serait revenue au pays,* VOLTAIRE, *Ingénu, 1* ». URL : https://www.littre.org/ - consulté le 12 décembre 2018.

de trouver des solutions pour faire face à la nécessité de gérer le présent. En définitive si la récupération de ferraille peut s'exercer un peu partout dans la mesure où elle ne requiert que peu de capital, d'investissement économique et matériel, elle révèle un avantage des Voyageurs locaux sur les Voyageurs de passage. Forme d'attribut d'autochtonie (Retière, 2013) qui favorise un accès privilégié aux déchèteries qui s'avère souvent discrétionnaire et lié à des accords locaux. La création du GRM entérine cet avantage à travers une convention avec la métropole qui contractualise, réglemente et modifie des pratiques jusqu'alors informelles. Souvent par nécessité, il faut être en mouvement, prêt à saisir des opportunités, c'est-à-dire prêt à expérimenter, à répondre favorablement à une demande puis s'essayer sur ce nouveau champ d'intervention. Manière d'être et de faire qui s'exprime à travers les capacités des Voyageurs à se réinventer et à créer dans ces interstices des activités nouvelles en profitant pleinement des outils de l'économie et de la société contemporaine. Disposition qui favorise le développement d'expérimentations, de formes multiples de sources de revenus que l'on peut regrouper sous le terme d' « économie populaire » en cela que cette expression fait « *référence aux activités développées par ceux qui sont exclus du monde du travail salarié et par les travailleurs qui, à cause de bas salaires, cherchent dans le travail indépendant un complément à leur revenu*[152] » (Castel O., 2006 : 6). Ce sont ces autres formes d'activités liées au commerce sur les marchés ou via les réseaux sociaux, ces nouvelles formes de prestations de services artisanaux proposées à des clientèles de particuliers dans le secteur du bâtiment ou des espaces verts, que nous allons aborder dans les chapitres suivants.

***

[152] L'auteure reprend la définition de l'économie populaire de Sarria Icaza et al., 2006 : « On entend par économie populaire l'ensemble des activités économiques et des pratiques sociales développées par les groupes populaires en vue de garantir, par l'utilisation de leur propre force de travail et des ressources disponibles, la satisfaction des besoins de base, matériels autant qu'immatériels. » (Sarria Icaza A. M. et Tiriba L. (2006), « Économie populaire », in J-L Laville, A.D. Cattani, *Dictionnaire de l'autre économie*, Folio actuel, Gallimard, Paris, pp.259-268.)

Chapitre 2 _ Des activités artisanales inscrites dans l'économie de marché

Introduction du chapitre

Etameurs, vanniers, rempailleurs, forgerons évoquent des métiers artisanaux traditionnellement pratiqués par des groupes tsiganes (Vaux de Foletier, 1970). Des contes de différents pays d'Europe comme « Les Quatre Clous de la Croix », « Le Chat » ou « Les Saintes-Marie-de-la-Mer » associent ces derniers aux métiers de la forge (Solet, 1998). Le travail du métal est documenté sur l'ile de Corfou dès le XIVème siècle (Reyniers, 1998 : 8). Comme le métier de marchand de chevaux, celui de forgeron traverse les continents, puisqu'il est identifié comme une profession traditionnelle tsigane aussi bien en Europe que dans les Amériques (Feliciello 1985 ; Sutre, 2014).

Les recherches consacrées aux activités économiques des Voyageurs après avoir insisté sur la pratique de métiers artisanaux séculaires peu à peu tombés en désuétude ont constaté que les Voyageurs investissaient principalement, et de manière complètement informelle, des « interstices » de l'économie de marché que Berland (1986) avait désignés sous le terme de « niches péripatétiques ». Celles-ci correspondent à la demande de certains biens et services existant dans une région et à une période donnée. Il s'agit d'une demande régulière mais ponctuelle de la part des communautés sédentaires[153]. Que nous enseignent, à cet égard, les activités économiques de notre population de Voyageurs relativement « ancrée » localement et allocataire du RSA ? Peut-on confirmer que celles-ci se déploient encore aujourd'hui dans les interstices de l'économie de marché ? Alors que les traditionnels métiers de l'artisanat sont, à l'exception du rempaillage qui résiste un peu, tombés en désuétude, dans quelle mesure ceux qui les ont supplanté, relevant notamment des secteurs du bâtiment et de l'entretien des espaces verts, obéissent aux mêmes formes d'exercice, tant pratique que juridique ? Nous verrons effectivement que le positionnement des Voyageurs depuis quelques décennies sur ces créneaux réclame des aptitudes manuelles et physiques inédites et aucunement traditionnelles. Leur développement et leur diffusion s'expliquent tout à la fois par les potentialités offertes de

[153] Pour une présentation des notions de niches péripatétiques, communautés péripatétiques et stratégies péripatétiques, nous renvoyons à l'article de Léonardo Piasere, "Les slovensko roma: entre sédentarité et nomadisme", *Nomadic Peoples* (1986): 37-50.

débouchés et de rémunération et par la possibilité de concilier ces activités avec celle de la chine. Si les Voyageurs ont aujourd'hui développé des compétences sur ces métiers, celles-ci ont été acquises majoritairement dans le cadre familial, en dehors de tout cadre d'apprentissage, d'expérience ou de formation reconnu par l'Education nationale ou le Ministère du travail. Cependant, ces professions comme celles de façadier-peintre, de ramoneur ou d'élagueur n'en demeurent pas moins des métiers réglementés. Cela signifie qu'entre autres obligations à remplir pour pouvoir créer une entreprise, tout prétendant à un statut individuel de micro-entrepreneur doit pouvoir attester ses qualifications professionnelles dans le métier en question. Dans ces conditions, bien peu de Voyageurs sont en mesure d'afficher leur conformité à la législation. D'où l'adoption de pratiques adaptatives et de contournement auxquelles ce chapitre est précisément consacré.

Après avoir présenté la manière dont les Voyageurs exercent ces activités (I), nous reviendrons sur le cadre législatif relatif à leur exercice (II). Plus précisément, nous aborderons la manière dont les Voyageurs s'engagent dans ces professions artisanales pour lesquelles les modes de diffusion dans l'entre-soi par emprunt et imitation sont décisifs. Nous nous intéresserons aux tactiques déployées par les Voyageurs pour contourner les contraintes des cadres réglementaires et législatifs qui les excluent de ces métiers règlementés de l'artisanat et les relèguent aux franges de l'économie informelle (III). Nous mettrons enfin en évidence, en guise d'illustration de l'appropriation de nouvelles manières de prospecter, les caractéristiques et enjeux de la diffusion d'annonces, notamment sur un site internet d'achat et de vente entre particuliers (IV).

I. Gérer son temps et son travail

Au cours de cette partie, nous nous intéresserons aux différentes conditions qui favorisent l'adoption et la mise en œuvre d'une activité chez les Voyageurs qui s'observe souvent en lien avec une pratique de la pluri-activité (A). Puis nous examinerons les avantages et les limites des modes de diffusion d'une nouvelle activité professionnelle et de l'exercice d'activités multiples (B).

A. Des activités aisées à mettre en œuvre

La majeure partie des filières artisanales investies par les Voyageurs se caractérise par une faible mobilisation de capital, réduite, bien souvent, à un véhicule (un fourgon utilitaire ou un camion plateau, quelques échelles et outillages). De fait, pour ceux qui partent sur le *Voyage* et pratiquent la *chine*, l'essentiel est de pouvoir réaliser le travail sur place, au moment même de la prospection[154], ou en tout cas, de se ménager la possibilité de transporter avec soi le matériel nécessaire à sa mise en œuvre. Un exemple particulièrement révélateur de ce faible investissement initial en matériel trouve son illustration dans la pratique, qui m'a été rapportée par un de ses proches, d'un Voyageur proposant des prestations de nettoyage de toitures et de façades dans les Antilles françaises. Celui-ci que rien ne distingue d'autres touristes, s'envole pour une période de 2-3 mois environ. Il voyage en famille et en avion avec seulement ses valises pour bagages. Sur place, il loue un appartement. Pour prospecter les clients et réaliser les travaux de « *décapage* » des façades et toitures, il loue un véhicule utilitaire et acquiert le matériel nécessaire sur place (nettoyeur haute pression, pulvérisateur à pression, quelques balais et brosses, une échelle). Il achète, selon ses besoins, les produits de nettoyage (anti-mousse, eau de javel, …). L'idée lui est venue à la suite d'un premier séjour de vacances au cours duquel il a remarqué que ce type de prestations n'était pas développé sur ce territoire. Il a décidé d'y retourner une seconde fois en vacances et de se lancer. Cet exemple est très particulier et reste exceptionnel dans la mesure où il engendre des coûts de locations conséquents pour le transport, le logement et le véhicule. Toutefois, cet exemple met particulièrement bien en évidence l'association entre la valorisation de l'audace et un faible investissement initial en matériel. L'inclination à provoquer sa chance est une qualité fortement valorisée dans la mesure où elle présuppose une disposition à la débrouille, dont seraient dépourvus la plupart des *Gadjé,* bien incapables d'affronter les épreuves liées, par exemple, à la perte d'un emploi et de se réinventer dans l'urgence. Aussi pour les Voyageurs, il n'y a presque rien à perdre à expérimenter une nouvelle activité. Il s'agit même plutôt de l'inverse, si cela ouvre la possibilité de gagner de l'argent. Le faible investissement économique initial favorise d'autant ce comportement, qu'il limite les pertes financières éventuelles. Et si

[154] Suite à un démarchage à domicile, le client dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à motiver sa décision, ni autres frais à régler. Aucun paiement ne peut être réclamé lors de la signature du devis. La loi interdit au professionnel de percevoir de l'argent avant l'expiration d'un délai de 7 jours à compter de la conclusion du contrat. Ainsi, pour respecter ces réglementations, les travaux devraient débuter 15 jours après la signature du devis.

d'aventure celle-ci ne fonctionne pas, il est toujours possible de revendre le matériel à un autre Voyageur qui l'exerce déjà ou qui souhaite s'y essayer.

Le nettoyage de façade, en règle générale, dispense d'acquérir, à l'avance, les produits nécessaires. Il en va autrement, nous l'avons vu, pour ceux qui font le commerce de la ferraille ou la réparation de palettes qui, dans les mêmes conditions d'habitat, ont toujours le souci du stockage des matériaux sur une partie de leur terrain en attendant de réparer et de revendre. Un des avantages d'un travail n'exigeant ni espace ni matériel particulier s'observe dans l'organisation de la journée de travail. J'ai accompagné à plusieurs reprises trois hommes qui effectuaient des travaux de réparation en couverture (changement de gouttière, pose d'un solin, réparation de fuites sur toitures) et de nettoyage de façades et de terrasses (pulvérisation d'eau de javel et nettoyage haute pression). Les matériaux indispensables étaient achetés au début de chaque séquence du chantier après une estimation grossière des besoins. Il n'était pas rare que le temps pris à s'approvisionner excédât la durée de la réparation, ce que tout artisan rationnel n'aurait pas manqué de moquer. En vue de la réparation d'un toit en goudron bitumé sur un chantier situé à une cinquantaine de kilomètres du lieu de résidence de Carlos (**groupe 2-3**), nous avons passé 2h30, sans compter le temps de trajet, à chercher et acheter le matériel avant l'intervention qui aura duré 1h15. Une autre fois, le tour de quatre magasins spécialisés et grandes surfaces de bricolage nous occupa 3 h durant. Pour ces entrepreneurs, le temps n'est pas un impératif pour rendre efficace leur conduite de travail. Les chantiers s'enchaînant bien souvent au gré de chaque commande acceptée à l'issue de la prospection, aucune planification des lendemains n'existe. Un samedi, le gendre de Paline, qui exécute surtout des travaux de peinture et de nettoyage de façades, me téléphone. Je ne l'avais croisé qu'à deux ou trois occasions. Par contre, je connais Paline (**groupe 2-3**) depuis plusieurs années ; il sait que je suis couvreur et s'est procuré mes coordonnées téléphoniques auprès de mon beau-frère pour les communiquer à son gendre. En chinant ce même samedi, ce dernier venait de décrocher une commande pour un changement complet de toiture d'environ 100 m^2, sans savoir comment s'y prendre ni apprécier le temps nécessaire. Ce qui ne devait aucunement l'empêcher d'envisager de réaliser les travaux dans la semaine. Déclinant sa proposition de travailler avec lui le lundi suivant, je lui communique le numéro d'un Voyageur de mon réseau susceptible d'être disponible, qui, à son tour, le renverra vers un autre. Cet exemple illustre comment le travail s'ordonne au fur et à mesure de la prospection. Il se conclut dans l'immédiateté, en dehors de toute projection, pour deux raisons essentiellement. Les travaux s'enclenchent en premier lieu pour dégager rapidement des revenus, certes, mais également pour éviter que le contrat n'échappe du fait de la concurrence (notamment d'autres Voyageurs qui sont en dehors de leur

cercle d'interconnaissance). Le fait de chiner, de prospecter même régulièrement ne garantit en rien de profitables retombées toujours très aléatoires. D'où une irrationalité apparente des conduites qui, au bout du compte, s'inscrivent dans une logique nullement dénuée de discernement, un discernement aux prises avec une projection impossible parce que soumise à l'urgence et à l'incertitude du lendemain.

Maurice (**groupe 2**), âgé de 48 ans est père de 5 enfants. Il réside sur une aire d'accueil à l'année. Il est entrepreneur depuis plusieurs années dans le bâtiment. Une campagne d'affichage dans les boites aux lettres des communes environnantes a débouché sur un contrat pour changer un faîtage sur une toiture en tuiles. Après avoir démonté celui-ci, il apprend que les tuiles faitières sont d'anciens modèles qui ne sont plus disponibles dans le commerce de la grande distribution ou auprès d'enseignes spécialisées. Il décide alors de les nettoyer, de leur donner une seconde vie avant de les reposer : il les brosse puis les pulvérise à l'eau de javel pour en retirer les traces de lichens et champignons avant de les rincer. Puis il les repeint avec une peinture spéciale toiture avant de les reposer le lendemain. Maurice sait pertinemment que le temps passé chez lui à relustrer ces tuiles est du temps de travail, mais il se fait aider par un de ses enfants. Pour lui, la plus-value réalisée est plus importante que s'il avait dû acheter des tuiles faîtières neuves puisque la réfection de celles-ci lui a occasionné peu de frais en termes de produits. Il ne perçoit pas le temps passé à la réfection de ces tuiles comme du temps de travail qu'il faudrait comptabiliser pour évaluer son prix de vente. Ce temps de travail se confond avec celui de la vie familiale et de sa sociabilité : il s'interrompt à ma venue pour prendre le temps de discuter autour d'un café puis, à mon départ, reporte sa reprise de l'ouvrage à plus tard suite à l'arrivée d'autres Voyageurs. Maurice contrôle ainsi les conditions d'exercice de son activité et privilégie la « *coopération familiale où chaque individu prend sa place en tant que membre du groupe et non en observant la norme du travail individuel, en solitaire – de façon à ne pas se fondre dans la société des non-Tsiganes*. » (Bechelloni, 2018 : 76) Cette quantification du travail s'appuie notamment sur l'expérience et l'estimation, sans obéir à des méthodes de chiffrage précis des mètres carrés ou linéaires à poser ni prendre en considération un taux horaire. Un autre jour, en fin d'après-midi, je participe à une discussion avec six hommes (tous apparentés) autour de la table sous l'auvent de la caravane. Deux sont stationnés au même endroit, tandis que les autres résident sur leur terrain privé à une quinzaine de kilomètres et sont de passage après leur journée de travail. La discussion s'oriente sur le travail de *chine* et la nature des contrats obtenus en ces mois d'été. Moïse (**groupe 2**) est peintre en bâtiment sous le statut de micro-entrepreneur et il vient de terminer un chantier négocié par

son père. Il reproche à ce dernier d'avoir sous-estimé la quantité de peinture nécessaire pour repeindre un toit en ardoise. Ce dernier lui réplique que si, dans la zone où ils *chinent,* toutes les maisons sont identiques et chacune demande 5 pots de peinture pour recouvrir l'ensemble du toit, la présence de panneaux solaires sur une partie de la toiture en question, leur permet de faire l'économie d'un pot. L'échange porte alors sur cette erreur d'estimation et sur le fait que Moïse a dû diluer une partie du dernier pot de peinture pour terminer de peindre toute la surface. Les hommes présents conviendront de la nécessité d'un cinquième pot de peinture même s'il doit en rester plus de la moitié à la fin du chantier. L'un d'entre eux, toutefois, insistera sur le prix pour en appeler à l'obtention d'autres chantiers pour ne pas le gaspiller. Cet exemple illustre bien en quoi l'irrégularité des ressources qui conditionne les modalités d'entreprendre (mise en œuvre, achat de matériaux) soutient le modèle économique. En conclure, cependant, que l'incertitude des commandes explique à elle seule ces comportements ne correspond pas aux réalités observées. Comme le montrent les modes de fonctionnement de Voyageurs dont les revenus sont plus réguliers, il importe de ne pas négliger ce qui ressortit aux habitudes culturelles, autrement dit à l'incorporation d'une disposition à la gestion au jour le jour des ressources et des besoins.

Quand Angelo (**groupe 2**) décroche, à l'issue de sa prospection, des travaux de couverture, il utilise le nom de l'entreprise de son beau-frère (avec l'accord de celui-ci). Un jour, il m'appelle en fin de matinée et me demande de l'aider à faire un devis (remplacement d'un faîtage scellé) qu'il doit remettre au client. Nous sommes convenus qu'il me rejoigne en début d'après-midi à mon bureau en centre-ville. Il ne sait pas écrire et me demande d'inscrire « remplacement du faîtage » sur le carnet autocopiant destiné aux factures ou aux devis. Il a bien pris une photographie du toit avec son portable mais il en ignore la dimension précise en mètres linéaires. Il me commande de fixer le montant de la réparation autour de 950 euros. Il lui semble judicieux d'indiquer un prix inférieur au seuil des 1000 euros au-delà duquel, selon lui, les clients rechignent.

Contrairement à ce que pourrait laisser penser leur inaptitude bien réelle à raisonner en normes comptables, les Voyageurs ne sont pas indifférents voire inconscients de la relation temps et coût du travail comme s'ils étaient incapables d'évaluer les temps nécessaires à la réalisation des travaux. Il n'en est rien, du moins si l'on prête attention à leurs façons très singulières d'apprécier le bon accord et de se comporter sur les chantiers. Prenons le cas de Cabri (**groupe 3**), emblématique à cet égard. Il réalise avec deux autres membres de sa famille des travaux de terrassement (avec une mini-pelle) et d'espaces verts pour un client. En fin de

matinée, il rend visite à son cousin qui habite à proximité. Ce dernier en profite pour lui demander de niveler son terrain à l'aide de la mini-pelle afin de créer un espace gravillonné pour installer une caravane. En début d'après-midi, Cabri réalise les travaux. En réponse au cousin préoccupé par la réaction du client suscitée par son absence du chantier, Cabri le rassure en précisant qu'au regard du prix demandé, il est « obligé » de prendre son temps et qu'il n'y retournera pas ce même jour. Il a prétexté devoir se consacrer aux préparatifs des travaux pour justifier son départ dudit chantier. Cette anecdote révèle également l'importance que revêt, par-dessus tout, aux yeux des Voyageurs, l'autonomie dans l'organisation du temps de travail.

Cet attachement à l'autonomie est cependant mis à mal par deux données de contexte qui sont la concurrence et la réglementation. Tandis que la première, stimulée et intensifiée par la publicité d'annonces affichant des tarifs à la tâche ou au m², malmène le cadre coutumier de négociation au porte-à-porte et induit une révision des prix à la baisse, la seconde contraint les conditions d'exercice d'une pluri-activité qui, depuis toujours, se présentait comme l'alternative prisée à la perte de rentabilité d'une activité unique.

B. La pluri-activité : une offre ouverte de multiservices

Pour Orsetta Bechelloni « *la pluri-activité de nombreux tsiganes demeure incompatible avec une conception figée des activités économiques, faisant correspondre de façon systématique un acteur à une fonction précise dans l'économie globale : ainsi, ce qui peut apparaître comme un point positif, attestant des capacités d'adaptation des tsiganes dans le domaine économique, ne peut de fait que s'exercer dans l'illégalité et être pénalisé en conséquence*. » (Bechelloni, 1998 : 79) La propension observée des Voyageurs à se cantonner rarement à une unique activité pourrait, si l'on n'y prenait garde, être imputable à leurs seules dispositions culturelles. Sans infirmer complètement l'interprétation selon laquelle ils seraient encouragés, dès l'enfance, à faire feu de tout bois, nous souhaiterions montrer que cette proposition, par trop univoque, réserve une part trop belle aux particularismes culturels au détriment des déterminants économiques. Beaucoup d'exemples historiques, mais aussi contemporains, de pluri-activité ne font-ils pas douter que celle-ci puisse, parfois, davantage procéder d'un atavisme que d'une confrontation aux aléas de l'existence ?

Pensons aux ouvriers de l'artisanat et aux ouvriers paysans du XIXème siècle (Noiriel, 1986) ou encore, de nos jours, aux intérimaires du spectacle (Deroin, Hamzaoui, 2016), dont

la multiplication des emplois et des employeurs répond à la nécessité de compléter les revenus insuffisants, saisonniers ou pas, retirés de l'exercice d'une activité unique[155]. En guise de preuve du fait que les Voyageurs ne manifestent pas, sur ce point, une altérité indépassable, songeons à tous ceux qui s'investissent dans une seule activité dès lors qu'ils estiment celle-ci suffisamment rémunératrice. C'est le cas des brocanteurs et des ferrailleurs/grossistes du camp américain décrits par Orsetta Bechelloni (Bechelloni, 1998 (b)) ou celui de Charles (**groupe 2**) que nous aborderons dans le chapitre suivant qui, sa vie durant, a fait le commerce de tapis. L'accès à une relative aisance peut, de fait, conduire à ne pas courir après les opportunités qui se présentent. Ce qui ne signifie pas, pour autant, l'abandon de cet habitus singulier qui prédispose les Voyageurs à se tenir toujours disponibles pour diversifier, au prix de quelques conversions, leurs sources de revenus. Surestimer, cependant, une telle disposition culturelle en éludant le fait que celle-ci s'est formée au cours d'une socialisation visant à forger les corps et les esprits à se débattre contre la précarisation de l'existence, serait une erreur. Distants, en raison de leur éloignement précoce, des circuits de qualifications scolaire puis professionnelle, la majorité des Voyageurs rencontrés reste incapable de satisfaire pleinement aux conditions légales de création et d'administration d'une entreprise artisanale, même en tant que micro-entrepreneur.

Le contournement des « règles du jeu » (Fontaine L. et Weber F., 2011) devient dès lors la seule façon pour eux de se prêter au jeu économique : la pluri-activité inscrite dans des cadres informels, aux marges bien souvent de la légalité, apparait, dans ce contexte, le moyen d'y parvenir. Comme nous l'explique Carlos, pouvoir proposer une multiplicité de services, c'est toujours s'ouvrir la possibilité de chiner quelque chose, un nettoyage de toit, une peinture, la taille d'une haie, etc. Cette polyvalence se comprend à plusieurs niveaux. Elle donne la possibilité de maximiser les chances d'obtenir un contrat. Une fois chez le *Gadjo*, la persuasion repose tout autant sur l'aptitude à répondre positivement aux demandes qu'à la capacité d'énumérer l'éventail des compétences mobilisables. Papou, un homme de 65 ans (**groupe 3**) évoque devant le client à convaincre tout ce qu'il sait faire, en lien ou non avec l'objet initial de son rendez-vous. Ainsi, rappelle-t-il avoir reçu une commande de travaux en mécanique automobile après s'être déplacé pour nettoyer une toiture, ou encore avoir acheté un véhicule au voisin d'un client lors d'un ramonage. Mais négocier, c'est aussi prendre des risques. Il

[155] L'épisode du confinement lié au COVID 19 illustre comment, par exemple, des saisonniers qui interviennent généralement sur des emplois en hôtellerie restauration ou du loisir de plein-air peuvent chercher à se reconvertir dans d'autres secteurs comme le maraîchage pour pallier le tarissement (même ponctuel) de leurs ressources.

arrive, en effet, de décrocher un contrat sans avoir la compétence requise pour l'honorer mais en restant confiant dans les collaborations et l'assistance matérielle susceptibles d'être fournies par le réseau des proches (Williams, 1984 ; Robert, 2007)[156]. Ainsi s'explique que le nuancier de compétences dont doit disposer tout Voyageur, et qui s'avère crucial, on vient de le voir, lors des négociations, se trouve valorisé. De fait, loin de seulement augmenter l'étendue des champs d'intervention professionnelle en permettant la traversée de mauvaises passes, en cas de conjoncture difficile, l'acquisition de nouveaux savoir-faire, par imitation auprès de proches mais également par apprentissage auprès de *Gadjé,* contribue fortement à accroitre l'estime de soi.

Sur notre terrain d'enquête, cinq Voyageurs ont appris, par la voie de l'apprentissage et de l'expérience professionnelle, le métier de plaquiste (pose de cloison sèche en plâtre). Trois d'entre eux proposent aujourd'hui des prestations de cette nature en tant que travailleurs indépendants. Comme toujours, l'adoption puis la diffusion d'une activité obéissent aux deux critères principaux que sont la rentabilité et la facilité de mise en œuvre. En voyant qu'un Voyageur dégage des revenus réguliers, qu'ils « *se fait de beaux sous* », le métier en question devient attractif jusqu'à se transmettre de proche en proche et se répandre. Sur mon terrain d'enquête, depuis 2010, j'ai pu observer la propagation des prestations liées à la couverture en bâtiment. La plupart pénètrent ce créneau en proposant ce que l'on pourrait nommer des « petits travaux » qui correspondent à des tâches spécifiques du métier de couvreur : changement de quelques tuiles ou ardoises sur le toit, réparation et changement de rives ou de faîtages, ou encore pose d'une fenêtre de toit pour les plus expérimentés. Plus rares sont les entrepreneurs qui effectuent des travaux de rénovation plus conséquents ou des remplacements de l'ensemble de la couverture d'une maison. On retrouve parmi eux, ce n'est pas un hasard, les plus ancrés localement, et qui sont aussi résidents sur des terrains privés. L'engouement des Voyageurs pour ce secteur particulier s'explique par les perspectives de revenus immédiats. Il se comprend aussi car il est moins soumis à la concurrence, notamment de la part des Voyageurs qui tardent

[156] Se reporter par exemple à la situation évoquée ci-dessus au sujet du gendre de Paul. Mais, sur notre terrain, d'autres Voyageurs mobilisent un réseau plus large et s'allient les services *de professionnels* qu'ils rémunèrent de la main à la main. Ainsi, Georges (p. 179) fait appel à « *un p'tit raclo* » pour effectuer des travaux de couverture que lui-même ne sait pas réaliser, d'autres font appel aux services de mécaniciens automobiles pour des interventions précises, nécessitant des outils ou des compétences qu'ils ne maitrisent pas, etc. Nous développerons au chapitre 3 ce maintien d'un réseau relationnel gadjo qui forme ce que Leonardo Piasere a nommé un « *capital gadjikano* ». (Piasere, 1985).

encore à l'investir massivement[157]. A l'instar des individus nés à l'étranger dont l'emploi de bûcherons–tâcherons permet d'échapper à la discrimination sur le marché du travail ouvrier, en leur laissant l'espoir d'atteindre des rémunérations plus élevées (Gros, 2014), les Voyageurs se positionnent sur ce secteur en souffrance, bien que rémunérateur[158]. La couverture vient alors compléter ou supplanter d'autres activités artisanales du bâtiment, tels les travaux de peinture, jugés désormais moins rentables en raison d'une offre particulièrement encombrée.

La comparaison des deux exemples cités ci-dessus, à savoir ceux de plaquiste et de couvreur, laissent apparaître quelques critères qui conduisent au choix d'une activité au détriment d'une autre. L'investissement en matériel, grosso modo équivalent, n'entre pas ici en considération. Sur notre terrain d'enquête, les trois Voyageurs qui exercent comme plaquiste indépendant (installation et pose de plaques de placoplâtre pour réaliser des cloisons, des murs et des plafonds) ne font pas de prospection directe en porte-à-porte et ne déposent pas de tracts publicitaires dans les boites aux lettres. Ils travaillent essentiellement via des annonces qui circulent dans leur réseau personnel et/ou professionnel. Chacha (**groupe 3**) et son fils Noé (**groupe 3**) travaillent ensemble principalement comme sous-traitants d'une entreprise généraliste du bâtiment. Ils interviennent principalement à l'intérieur des habitations, sur des chantiers neufs ou de rénovation, en habitat individuel ou collectif.

A l'inverse de ceux qui exécutent des travaux de toiture ou de peinture, ils négligent ce qui, précisément, justifie l'attrait des Voyageurs pour une activité donnée : ils n'ont plus besoin de chiner, ne privilégient pas forcément une clientèle de particuliers, n'acceptent pas exclusivement des tâches en rénovation, réalisables en extérieur et de courte durée. Ils échappent, en outre, à la concurrence que se livrent les autres Voyageurs présents sur ces créneaux propices à satisfaire leur penchant pour la négociation au porte-à-porte, l'intervention rondement menée et le paiement non différé qui se révèlent, outre l'acquisition sommaire de savoir-faire, autant d'attributs fortement prisés. Des attributs qui allaient d'ailleurs porter les limites de l'attraction de ces activités qui, d'anciennes « niches économiques » peu investies par les Voyageurs, s'apparentent désormais à un marché saturé.

---

[157] Pour les « travaux de couverture », l'évolution du chiffre d'affaire était de 8.9 points en 2018 (108.9) par rapport à 2015 (indice chiffre d'affaire base 100). Source : INSEE, Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie et la construction - "Travaux de couverture".

[158] Selon les données de besoins en main-d'œuvre publiés par Pôle emploi, en 2018, le métier de couvreur arrivait en tête des 10 métiers pour lesquels le recrutement était jugé le plus difficile.

Les grands rassemblements estivaux tels que ceux organisés par Action Grand Passage (AGP)[159], loin de n'être que des moments où « *Les forces de travail fusionnent pour un meilleur profit. Les réseaux économiques déjà préétablis – et souvent affaiblis – s'agrandissent et laissent la place à des opportunités plus gran*des (Bergeon, 2014) » sont aussi des moments de déconvenues. Lorsque Paline part sur les missions, il mentionne prospecter seulement au cours des deux ou trois premiers jours de son installation. Passé ce délai, les conditions se dégradent : les clients potentiels, prospectés à répétition, sont agacés par les nouvelles sollicitations, menacent d'appeler la gendarmerie, récriminent contre des prédécesseurs ayant « salopé » le travail. Joseph, (**groupe 2-3**) qui a suivi, lui, une mission évangélique passée par la Belgique, confirme. Lorsque je lui demande s'il a réussi à travailler, il répond que cela était difficile car : « *Tout le monde fait la même chose.* » Il ajoute qu'ils étaient « *150* [personnes] *tous les matins* » à partir prospecter pour les mêmes prestations.

L'exercice de la pluri-activité, vantée comme une capacité culturelle à la flexibilité et à la souplesse présente aussi, on le voit, ses revers. Une nouvelle activité jugée rémunératrice, en raison de ses modes de diffusion au sein des Voyageurs, essentiellement basés sur l'imitation de proche en proche, créent de fait les conditions de son expansion et son effet pervers, l'accroissement de la concurrence. Celle–ci induit alors une sorte de course en avant forçant à explorer de nouveaux métiers dont l'exercice ne réclame que d'être compatible avec un faible investissement initial, un encombrement minimal en matériel, une prospection directe des clients, des travaux de court terme avec une mise en œuvre immédiate et un encaissement dès l'achèvement de ceux-ci. Ce n'est qu'en gardant à l'esprit la force de ces critères d'adoption de ces activités que nous pouvons comprendre la moindre attraction des métiers réglementés qui requièrent de justifier d'un diplôme ou d'un nombre d'années d'expériences professionnelles. Même si, comme nous allons le voir dans la partie suivante, les Voyageurs parviennent malgré tout à les occuper en réformant leurs modes de prospection des clients et, parfois, au prix de quelques entorses à la réglementation.

[159] « Action Grand Passage » (AGP) : association intervenant auprès des maires des communes dans lesquelles sont envisagés des déplacements de grands groupes de caravanes de Voyageurs.

II. Le contrôle des métiers réglementés

A l'exception de Chacha, de son fils Noë et de quelques autres, les Voyageurs qui se livrent à des tâches artisanales dénichent directement leurs clients en « *chinant* ». L'orientation vers ces types de travaux ressortissant aux métiers du bâtiment avait déjà été observée au début des années 90 : « *La complémentarité entre l'artisanat et la chine des femmes a cessé. Les activités exclusivement masculines (la ferraille, le commerce des véhicules d'occasion ainsi que, plus récemment apparus, certains travaux du bâtiment comme le ramonage et la fumisterie, le nettoyage et le ravalement des façades et murs crépis, pratiqués selon le mode de la chine, c'est-à-dire la sollicitation directe du client) sont maintenant prépondérantes. […] »* (Reyniers, Williams, 1990 : 97-98). Sur notre terrain d'enquête, les travaux de peinture de toits et plus récemment de couverture (changement de toiture, de tuiles, de faîtage ou rives, pose de fenêtres de toits, changement et réparation de gouttières…) ainsi que les prestations d'entretien d'espaces verts (taille de haies, élagage d'arbres), déjà évoqués, sont venus progressivement se greffer sur les activités citées par ces auteurs. Comme nous l'avons mentionné plus haut, ces nouvelles prestations obéissent à des critères de prédilection, dont la faible durée d'exécution (une demi-journée, deux-trois jours) et le mode de prospection. Des variations se font jour, cependant, que dénotent parfois, notamment en couverture, un allongement des délais tolérés (plus d'une semaine) ou bien encore l'approbation de nouvelles techniques de communication qui sont autant le résultat d'adaptations des Voyageurs à l'évolution technologique et aux pratiques de consommation des clients que de leur établissement local.

Nous nous intéresserons dans cette première partie aux conséquences du contrôle de la qualification professionnelle sur la création d'entreprise sur des métiers réglementés de Voyageurs de notre corpus d'enquête (A). Après avoir présenté l'accroissement de difficultés que représente la numérisation des procédures de création et de déclaration des revenus de la micro-entreprise pour les Voyageurs (B), nous relaterons à travers l'exemple de deux travailleurs indépendants des formes de résistances à ces démarches numériques (1). Enfin, l'exemple de la participation de trois Voyageurs à une réunion sur les étapes de la création d'entreprise nous permettra d'éclairer l'opposition dans la manière d'appréhender les risques liés à la création d'entreprise (2).

A. *Le contrôle de la qualification professionnelle*[160]

Le statut d'auto-entrepreneur, créé en 2008, avec une application au 1er janvier 2009, afin de permettre la création d'entreprises de très petite taille avec des formalités et une gestion simplifiée, ne requérait à l'origine ni d'être immatriculé au registre du commerce des sociétés (RCS) pour les commerçants, ni au répertoire des métiers (RM) pour les artisans. L'article 27 de la loi relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, dite « loi Pinel » du 18 juin 2014, a supprimé cette dispense en imposant l'obligation d'immatriculation à tous ceux qui se sont installés après le 19 décembre 2014. Ceux établis avant cette date avaient jusqu'au 19 décembre 2015 pour se conformer à la loi en effectuant cette déclaration. Prenant acte des inégalités de formation et de qualification professionnelle entre les micro-entrepreneurs et les artisans jaloux de leur statut, l'article 22 de cette même loi a créé des conditions plus restrictives pour y accéder[161]. Elle a réservé cette qualité aux personnes physiques et aux dirigeants de personnes morales exerçant dans un secteur artisanal qui justifie d'un diplôme, d'un titre ou d'une expérience professionnelle dans le métier pratiqué[162]. Pour exercer dans le secteur concerné, le chef d'entreprise doit apporter la preuve de la qualification des employés de son entreprise (lui-même ou l'un au moins de ses salariés) auprès de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) qui est chargée d'en effectuer le contrôle. Le défaut de qualification peut être compensé par l'attestation d'une expérience professionnelle dans le métier considéré de trois années minimum sur le territoire de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen (EEE), en tant que salarié, dirigeant de société ou travailleur indépendant non salarié.

---

[160] Le CNRLT (Centre National de ressources Textuelles et Lexicales), définit la qualification professionnelle : « *DR. DU TRAVAIL, ÉCON., SOCIOL. Ensemble des connaissances et des diplômes d'un travailleur, ainsi que de son expérience professionnelle et de ses qualités personnelles et morales le rendant apte* à un poste de travail dans une entreprise ». Ainsi, pour Erwan Oiry, « *La qualification correspond à l'attribution d'une qualité à une personne ou à un objet. Dans le domaine de la gestion des entreprises, elle consiste à établir une correspondance entre une personne ou un poste de travail avec un niveau de professionnalisme (telle personne est opérateur spécialisé, tel poste est de niveau agent de maîtrise)*» (Oiry, 2019 : 352). Pour Pierre Naville, « il s'agit d'un phénomène de structure qui s'étend à la totalité des sociétés humaines existantes » (1979 : 498). La notion de qualification renvoie à la valeur sociale des tâches effectuées et aux modalités de la formation des travailleurs (Naville, 2012 [1956]). Notion collective, davantage attachée au poste de travail elle est souvent remplacée aujourd'hui par celle plus individuelle de compétence. Pour une analyse des relations entre les notions de "qualification" et de "compétence" en sociologie du travail, nous renvoyons aux articles de Claude Dubar (1996) et d'Erwan Oiry (2005).

[161] Dans un rapport de juin 2015, la FNAE (fédération des micro-entrepreneurs) note que les chiffres de la création sont en très nette perte de vitesse, notamment au niveau des deux secteurs impactés par l'immatriculation obligatoire, la construction et le commerce. De nombreux micro-entrepreneurs ont préféré plus simplement supprimer leur entreprise.

[162] Il modifie ainsi le décret 98–247 du 2 avril 1998, selon lequel un entrepreneur immatriculé depuis au moins 6 ans au répertoire des métiers pouvait se prévaloir de la qualité d'artisan même s'il ne disposait pas de la qualification requise ou n'exerçait pas directement le métier.

L'entrepreneur s'expose à une radiation du registre si ces pièces justificatives ne sont pas remises aux chambres consulaires concernées dans les trois mois qui suivent son immatriculation au répertoire. En outre, depuis le 1er juin 2017, une qualification d'un niveau CAP ou BEP au minimum doit concerner le métier exercé, et non plus le groupe d'activité. En clair, un artisan peintre en bâtiment ne peut pas s'installer comme carreleur. Enfin, cette loi a supprimé la dispense pour les micro-entrepreneurs de suivre le Stage de Préparation à l'Installation (SPI) (loi n° 2014-626, 18 juin 2014). Toutes ces restrictions réglementaires, qui ont progressivement perverti l'esprit très libéral de la loi de 2008, constituent autant d'obstacles à franchir pour des Voyageurs au niveau scolaire et à la maîtrise de l'écrit déficients. Dans notre corpus, sur les 91 personnes travailleurs indépendants en exercice ou ayant exercé, seuls 4 hommes disposent d'un niveau CAP, de surcroît obtenu dans une spécialité autre que celle requise par leur secteur d'activité. Parmi ces travailleurs indépendants, 14 hommes et 1 femme déclarent ne savoir ni lire ni écrire. Ce chiffre atteint 34 individus, soit plus d'1/3 des entrepreneurs, si l'on y ajoute ceux qui déclarent simplement savoir déchiffrer, mais ne pas savoir écrire (tableaux n°5 & 6, ci-dessous).

Tableau 5_ Niveau d'étude des travailleurs indépendants

	Niveau étude scolaire			
Secteur d'activité	V	VBIS	VI	Total
artisanat	4	4	24	32
commerce		5	46	51
Service			8	8
Total	4	9	78	91

Légende :
Niveau VI et V bis : sorties en cours de 1er cycle de l'enseignement secondaire (6ème à 3ème) ou abandons en cours de CAP ou BEP avant l'obtention du diplôme.
Niveau V : sorties après l'année terminale de CAP ou BEP ou sorties du 2nd cycle général et technologique (en cours de Seconde ou de Première).

Source : données du corpus d'enquête – Mickaël Guérin 2017

Tableau 6_Niveau d'alphabétisation des travailleurs indépendants

Travailleurs indépendants	Pas de difficultés	Légères difficultés	Moyennes difficultés	Grandes difficultés	Total
Artisanat	14	7	3	8	32
Commerce	16	16	12	7	51
Service	2	2	4		8
Total	32	25	19	15	91

Légende :
Pas de difficulté : individu qui lit et écrit.
Légères difficultés : individu qui peine à lire et à écrire.
Moyennes difficultés : individu qui déchiffre mais n'écrit pas.
Grandes difficultés : individu qui ne lit pas et n'écrit pas.
J'ai estimé le niveau d'alphabétisation à partir des déclarations faites par les personnes lors de notre première rencontre.

Source : données du corpus d'enquête – Mickaël Guérin 2017

En plus des 91 travailleurs indépendants recensés ici, 13 personnes nous ont sollicité pour les aider à créer une micro-entreprise entre 2015 et 2018 (2 femmes et 11 hommes dont 3 en artisanat)[163]. Parmi elles, aucune n'avait la qualification exigée pour prétendre exercer dans l'artisanat[164], une seule jeune femme disposait d'une formation scolaire de niveau 5 (un CAP en vente), et un seul homme a pu faire valoir trois années d'expériences professionnelles salariées pour satisfaire aux obligations réglementaires dans le terrassement. Les chances de se conformer scolairement aux nouvelles réglementations sont limitées autant pour ceux qui interrompent leurs études en fin d'école primaire que pour ceux qui les poursuivent en collège, dans le cadre des classes EFIV (Enfants de familles itinérantes et de voyageurs) ou en suivant des cours du CNED (Centre national d'enseignement à distance) (Guérin et Latimier, 2018). De plus, une trajectoire heurtée et discontinue de salarié permet rarement de pouvoir justifier des trois années d'expérience professionnelle exigées. Ces conditions excluent les Voyageurs

[163] J'ai effectué ces démarches pour deux personnes désireuses de travailler dans le bâtiment. Il s'agissait de deux Voyageurs que je n'accompagnais pas personnellement sur une recherche d'emploi salarié. Ils avaient un profil très différent. Le premier, en 2013, avait une vingtaine d'années. Il ne possédait pas de qualification professionnelle (il avait essentiellement suivi des cours du CNED) mais revendiquait des expériences acquises auprès de membres de sa famille en peinture en bâtiment. Il s'est inscrit en déclarant sur l'honneur posséder la qualification nécessaire (avant la loi Pinel de 2014). Le second, en 2018, était âgé d'une quarantaine d'années et disposait de plusieurs années d'expériences professionnelles salariées comme ouvrier de terrassement et comme conducteur d'engins. Pouvant le justifier grâce à ses certificats de travail, il s'est déclaré sur un métier en lien avec le terrassement. Plusieurs autres personnes m'ont fait une demande analogue pour des métiers du bâtiment à la même époque. Je leur expliquais les implications de la loi Pinel de 2014 sur les métiers réglementés et notamment la nécessité de produire des justificatifs d'expériences ou de diplôme en lien avec l'activité envisagée dès l'inscription auprès de la chambre des métiers. La plupart ne pouvait pas répondre à cette exigence.

164 L'écart de qualification professionnelle entre les individus de notre corpus et celles des artisans qui exercent dans le secteur du bâtiment est très important. En 2013, en France, dans ce secteur 13,7% des artisans n'ont pas de diplômes et 6,8 % ont un CEP, BEPC ou brevet des collèges. 45,1 % ont un CAP-BEP et 34,4 % un baccalauréat et plus (DGE, 2016).

de la promotion par l'entreprenariat alors même que le dispositif avait été conçu au départ pour favoriser le cumul du statut avec l'exercice d'une autre activité (Grollier et al., 2015). Suite à la loi Pinel, à défaut d'une ancienneté d'inscription depuis plus de trois ans comme micro-entrepreneur attestant une expérience professionnelle, il devint très difficile d'apporter la preuve de la qualification nécessaire à l'immatriculation. En cas d'incapacité de fournir les justificatifs exigés, l'alternative à la cessation de l'entreprise consiste alors, hormis la reconversion dans le salariat ou le repli sur un créneau non réglementé, à poursuivre l'activité sans immatriculation (en utilisant l'ancien numéro d'immatriculation dans les communications).

B. Nouvelles formalités

Les formalités de comptabilité et de gestion pour les micro-entrepreneurs se limitent à une déclaration de chiffre d'affaires sur le portail officiel des micro-entrepreneurs et à la tenue d'un livre de recettes et de dépenses. Depuis le 1er janvier 2016, ces renseignements doivent être fournis par voie dématérialisée. Or, si la plupart des Voyageurs rencontrés sont habitués, voire très à l'aise pour parcourir des sites Internet et y effectuer des recherches ou des achats, leurs usages, en la matière, restent généralement plus intuitifs et moins rigoureux que ne l'exigent les formalités réclamées par les organismes et les administrations. Cette dématérialisation susceptible d'accroître la distance aux services publics[165], comme alerte un rapport récent du défenseur des droits (2019), affecte au premier chef des Voyageurs déjà peu familiers des démarches administratives. Le déchiffrage du langage administratif, la compréhension des demandes, la maîtrise de l'outil informatique et l'accès à une connexion internet supposent des aptitudes dont ils sont dépourvus ou qu'ils possèdent sans rigueur. Concrètement, l'enregistrement de l'activité professionnelle demande la création de plusieurs comptes professionnels en ligne auprès d'autant d'organismes : un premier compte sur le portail du « guichet-entreprise.fr » pour déclarer l'entreprise, ce qui induit d'avoir une adresse de messagerie. Puis, après avoir renseigné un ensemble de champs concernant son profil, l'intéressé doit déterminer son activité à partir des propositions codifiées qui apparaissent à

[165] Lors d'une présentation d'une action d'initiation informatique pour des allocataires du RSA de la Fondation Orange Solidarité, une assistante sociale faisait part de son ressenti, partagé par ses collègues face à la difficulté d'utilisation et à l'aspect laborieux de la navigation sur ces sites, même pour des professionnelles comme elles, socialisées aux démarches administratives.

l'écran. A cette étape, il importe de savoir si l'activité retenue nécessite une immatriculation à la Chambre des Métiers ou de l'Artisanat (CMA) ou à la Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI) et si elle entre dans la catégorie des métiers réglementés. En effet, selon les interlocuteurs et les départements, une même activité peut relever de l'un ou l'autre de ces organismes. Par exemple, les travaux de petit entretien d'espaces verts comprenant la tonte de pelouse, la taille de haies et le débroussaillage chez les particuliers relèvent de la CCI de Barogap-Aberville alors que l'enregistrement comme « hommes toutes mains » pour effectuer des petits travaux de bricolage dépend de la CMA. Avant de se poster devant l'ordinateur, il faut veiller avoir scanné les divers justificatifs[166] qu'il conviendra d'importer au fur et à mesure de leur sollicitation à chaque étape de la procédure d'inscription. Après l'enregistrement par le greffe du tribunal de commerce, le futur micro-entrepreneur doit créer un compte personnel sur le site « autoentrepreneur.urssaf.fr » pour effectuer ses déclarations de chiffre d'affaires en ligne et s'acquitter directement du paiement de ses cotisations. Enfin, il lui faut se créer un espace professionnel sur le site « impots.gouv.fr » afin de pouvoir régler la Cotisation Foncière des Entreprises (depuis 2011, cette taxe est due dans chaque commune où l'entreprise dispose de locaux et de terrains : le forfait minimal dû au titre de l'année 2017 est compris entre 216 € et 514 €[167]). L'une des conséquences, non des moindres, de la multiplication et de la complexité de ces démarches en ligne est aujourd'hui une dépendance accrue des Voyageurs envers les services sociaux ou les associations spécialisées pour leur venir en aide.

1. Résister pour « être tranquille »

Rares sont ceux qui, réticents à se créer des comptes personnels sur les sites internet de ces administrations, résistent, comme Carlos et Georges, à ces nouvelles formalités. Ces derniers continuent de compléter et d'adresser leurs déclarations par voie postale sur support papier. Pour cela, ils conservent un exemplaire vierge de leur déclaration de chiffre d'affaires, dont ils font plusieurs copies. Ils la complètent et l'adressent par courrier aux services de

166 Par exemple, une copie d'une pièce d'identité recto verso, un justificatif de domicile (une facture d'abonnement électrique ou d'eau de moins de trois mois, un justificatif d'une structure de domiciliation…). Pour une personne hébergée, une attestation d'hébergement et une autorisation de création d'entreprise. Mais aussi, une attestation sur l'honneur de non-condamnation avec filiation, une attestation de diplôme ou d'expérience professionnelle accompagnée du formulaire JQPA (Justification de qualification professionnelle artisanale) pour les métiers réglementés.

167 L'activité imposable à la CFE doit être exercée en France et remplir l'ensemble des conditions suivantes : présenter un caractère habituel ; être exercée à titre professionnel ; être non- salariée (cela signifie que les salariés ne sont pas concernés par la CFE). Des exonérations permanentes ou temporaires sont accordées à certaines entreprises.

l'Urssaf, trimestriellement, avec une plus ou moins grande régularité pour Carlos (il m'appelle pour que je lui remplisse sa déclaration). Un attachement irrépressible à leur autonomie qu'ils expriment par la volonté de se préserver de l'intrusion des *Gadjé* dans leurs affaires est à l'origine de leur refus de recourir à des associations pour les assister dans la gestion administrative ou pour effectuer les démarches par internet. Tous deux peuvent prétendre au dispositif RSA mais ne veulent pas en faire la demande car « *c'est trop d'emmerdements* ». Georges (**groupe 3**) a 55 ans, il vit en couple et a toujours exercé une activité indépendante, initialement comme commerçant sur les marchés, puis comme artisan dans le bâtiment. Il est propriétaire d'une maison et ne part plus sur le *Voyage* depuis plusieurs années. S'il n'a pas de souci avec la lecture et l'écriture, il a toujours délégué la gestion de « *ses papiers de travail* ». Il y a plusieurs années, en tant qu'allocataire du RMI, il avait été accompagné dans ses démarches par l'association IEK. Le contrôle des services de la CAF et la condamnation de proches parents à rembourser une partie des sommes perçues l'auront définitivement décidé à se « *débrouiller tout seul* ». Aujourd'hui, comme micro-entrepreneur, il fait appel à ses intimes (sa femme, sa belle-fille et moi-même) pour rédiger ses courriers et remplir les formulaires. Carlos, lui, qui a 35 ans, vit, sans être déclaré en couple, avec sa femme, allocataire du RSA, sur le terrain de ses beaux-parents. Il est père de trois enfants et a toujours été travailleur indépendant. Il ne sait ni lire, ni écrire. Il part sur le *Voyage* pour suivre les missions évangéliques ou accompagner sa belle-famille, pendant la période estivale durant un à deux mois. Il n'a jamais fait de demande d'allocation RMI ou RSA et ne l'envisage pas. A l'instar de Georges, il préfère mener ses affaires à l'abri des regards de *Gadjé*, fussent-ils des travailleurs sociaux ou des salariés d'association bienveillants. Comme Georges, Carlos s'appuie sur des membres de sa famille ou le cercle de ses relations locales pour rédiger des devis ou déclarer ses chiffres d'affaires et calculer ses cotisations sociales. De plus, l'envoi des déclarations sous forme papier garantit mieux que le numérique un rapport à l'administration autorisant des ajustements, des tactiques, des tentatives de négociations, des bricolages (de Certeau, 1980).

On pourrait penser que leur choix de conserver l'usage des procédures de papier résulte de leur manque d'équipements informatiques et de leur volonté d'économiser le coût d'une assistance (la cotisation annuelle versée à l'association IEK, la moins chère sur le marché, s'élève à 180 euros pour un micro-entrepreneur au RSA). Or, tous les deux possèdent un Smartphone, doublé pour Carlos d'une tablette et pour Georges d'un ordinateur portable et peuvent, à tout moment, solliciter les compétences de proches pour effectuer les démarches administratives dématérialisées. En outre, Carlos s'est fait installer par une personne, rétribuée

de la main à la main, un site internet professionnel sur lequel est exposé et actualisé l'ensemble de ses services. Tous les deux consultent des sites d'annonces entre particuliers et utilisent des annuaires professionnels en ligne pour répertorier leur entreprise. Ils ont également souscrit, en demandant l'aide de tiers, à une assurance décennale obligatoire pour exercer leurs activités dans le bâtiment. Il s'agit donc bien, de leur part, d'une envie irrépressible de garder la main sur leurs affaires, comme en témoigne également leur résolution de ne pas recourir au dispositif et/ou à l'allocation RSA, bien que leurs revenus déclarés annuellement les y rendent éligibles. Chacun soutient ce choix pour s'épargner les contraintes liées à un contrat d'insertion obligeant à rendre des comptes[168]. Comme le dit Carlos : « *Je préfère leur laisser leurs sous et qu'ils me foutent la paix.* » Il déclare moins de 3000 euros par an de chiffre d'affaires pour sa micro-entreprise et Georges un peu plus de 5000 euros.

La synthèse du rapport final consacré au non-recours aux minimas sociaux et aux soins des personnes en situation de précarité, remis à l'Assemblée nationale en septembre 2016, dressait trois types de profils de « *travailleurs pauvres* » qui ne font pas de demande : « *Des personnes en emploi précaire et/ou connaissant une alternance de périodes d'emploi et de chômage », des agriculteurs exploitants […] des indépendants, en particulier des autoentrepreneurs* » (ODENORE, 2016 : 5). Carlos et Georges peuvent être classés parmi ces derniers. Les causes relevées dans ce rapport sont plurielles, en lien avec des situations sociales et administratives généralement complexes. Il n'en demeure pas moins que les travailleurs pauvres « *ne se reconnaissent pas toujours dans les aides qui leur sont proposées et/ou veulent rester à distance de ce qu'ils considèrent être le « monde de l'aide sociale* » » (*ibid. : 5*). Or, Carlos et Georges ne partagent pas une telle disposition d'esprit. Ils n'envisagent pas le « *monde de l'aide sociale* » en termes de honte sociale ou de disqualification qui les exposerait, au milieu des leurs, à un stigmate infamant. Leur raison, pragmatique plus que symbolique, est simplement de se tenir à l'abri d'une intrusion des services sociaux dans la gestion de leur vie. Leur appréhension de ce risque ne se construit pas sur une simple impression mais repose sur une conviction forgée à la suite de très nombreux témoignages de membres de leur entourage familial et par l'observation des obligations auxquelles doivent se plier des proches,

[168] Georges et Carlos croisent en ce sens les analyses d'Aain Cottereau rappelle que « *L'important est d'être indépendant, ce qui signifie avant tout une liberté d'organiser son travail et l'ensemble de sa vie, une liberté d'initiative et de responsabilité. Souvent, dans les formulations actuelles, on confond cette dimension avec la « liberté d'entreprendre », chargée idéologiquement. Mais la liberté du travail à son compte, plutôt qu'à compte d'autrui, est aussi un horizon omniprésent pour des gens en condition économique modeste ou pauvre à l'extrême, sans qu'il s'agisse de se faire « entrepreneur » au sens courant actuel* ». (Cottereau, 2016 : 15)

allocataires des minimas sociaux. Toutefois, Georges et Carlos, conscients d'avoir aujourd'hui les moyens de s'en dispenser, ne présagent pas de leur posture, si la nécessité s'en faisait sentir.

Résistants aux nouvelles modalités d'enregistrement sans être réfractaires, on vient de le voir, à l'utilisation de nouveaux outils pour prospecter et élargir leurs clientèles, ils partagent avec les Voyageurs une même approche des formations à la création d'entreprise perceptible, notamment, dans leur appréciation de l'obligation du suivi d'un stage de comptabilité et gestion avant de pouvoir s'installer.

2. Le Stage Préalable à l'Installation (SPI) : une impression d'inutilité

Jusqu'à la loi PACTE du 24 mai 2019, le futur entrepreneur devait obligatoirement suivre le Stage Préalable à l'Installation (SPI) avant son immatriculation au Répertoire des Métiers. De très nombreuses dispenses étaient octroyées en raison du niveau de formation scolaire en gestion ou comptabilité ou de l'expérience professionnelle dans ces domaines ou dans la direction d'entreprise. Ce stage d'une durée de 5 jours comporte des cours théoriques et des exercices pratiques qui consistent en une initiation à la comptabilité et à l'environnement économique, juridique et social de l'artisanat.

Mais pour les Voyageurs qui l'ont suivi, le SPI représente davantage une perte de temps et d'argent qu'un éventuel apport. Obligatoire pour l'immatriculation, les entrepreneurs n'avaient aucune possibilité de s'y soustraire au regard de leur profil. Les contenus pédagogiques et les préceptes de ces formations insistent sur l'importance de la préparation et de la vérification pour sécuriser et pérenniser le projet de création d'entreprise tandis que les attentes des Voyageurs s'orientent davantage vers des questionnements pratiques et pécuniaires visant une mise en œuvre rapide de l'activité. Une fois sa décision prise, un Voyageur estime inutile de revenir sur ce qui la fonde et la conforte voire même de réfléchir à ce qui la fragilise. Alors que le programme de ces formations est construit en respectant une graduation dans un processus qui va de la décision de création à l'ultime étape qui est le choix du régime juridique de l'entreprise et du statut de l'entrepreneur, l'attente des Voyageurs est d'abord et essentiellement d'ordre réglementaire et pragmatique et se résume aux moyens d'obtenir le statut de travailleur indépendant sous le régime d'une micro-entreprise relevant, si possible, d'un secteur artisanal précis. En abordant la formation, les Voyageurs ont à l'esprit que leur projet doit être conciliable avec une pluralité d'activités dont chacune puisse, à tout moment, être négligée voire abandonnée pour une autre jugée plus rentable au gré des conjonctures. Ils anticipent d'autant mieux ces transferts d'activité que les conversions de savoir-faire ne leur

paraissent pas incontournables et que les investissements financiers et matériels, nous l'avons vu, restent modérés. Ils n'ignorent pas que ces facteurs restent, pour eux, des gages de souplesse et d'adaptabilité face aux contraintes d'un environnement économique, social et spatial changeant. Comment imaginer, dans ces conditions, qu'ils puissent juger utiles les séances de formation consacrées à la méthodologie d'une étude de marché pour mesurer l'état de la concurrence et la viabilité de l'entreprise envisagée ou bien encore aux techniques de gestion ? D'autant que ce cours de gestion comptable et administrative se résume bien souvent à sa plus simple expression lorsqu'il ne se réduit pas à conseiller, comme nous l'aborderons, de déléguer celle-ci à une structure spécialisée. D'où le sentiment, pour ceux ayant dû suivre ce stage, d'avoir perdu plus de 200 euros, auxquels s'ajoutent le coût de déplacements sans compter le désagrément d'avoir dû rester plusieurs jours dans une salle de cours, une expérience douloureuse leur rappelant celle de l'école (Clanet, 2007). En 2010, j'ai accompagné Chacha et son fils Noé, évoqués plus haut ainsi que Jacques (**groupe 3**, p. 343), son neveu, respectivement âgés à l'époque de 48, 21 et 31 ans, à une réunion d'information sur la création d'entreprise. Ils étaient intéressés par le récent statut d'auto-entrepreneur. En amont, j'avais contacté la CMA pour m'assurer qu'au cours de cette réunion, ils obtiendraient les renseignements utiles aux démarches concrètes à effectuer : documents nécessaires et coût de l'inscription, modalités de calcul des charges, possibilité de mener une pluri-activité. Une fois sur place, les contenus de cette réunion d'information s'articulaient autour des conditions juridiques et fiscales de la création d'entreprise, des étapes du processus, de la validation de l'idée de projet à l'étude de marché en passant par l'élaboration d'un business plan. J'ai très vite senti s'installer le hiatus. Tous les trois m'ayant signalé vouloir partir au bout de 30 minutes, nous avons dû quitter la réunion, avant son terme, au bout d'une heure. Sur le chemin du retour à la voiture, ils ont exprimé leur frustration et ont convenu ensemble que cette réunion était inutile, qu'elle ne servait à rien puisqu'ils n'avaient pas obtenu les réponses escomptées, se justifiant à mon attention de n'avoir pas attendu jusqu'à la fin « *pour rien* ». Comme les élèves des lycées professionnels anglais, observés il y a près d'un demi-siècle par Paul Willis, qui dressaient la pratique contre la théorie (Palheta, 2011), ces trois Voyageurs, ayant interrompu leur scolarité entre la fin de l'école primaire et la SEGPA (Section d'enseignement général et professionnel adapté), réagirent en déplorant qu'une mise en situation par l'expérimentation ne soit pas au cœur de la formation (Darbus, 2008). Leur comportement, ce jour-là, ne fut, bien sûr, pas étranger au malaise ressenti d'avoir eu à endosser un rôle d'apprenant, compte tenu de la défiance que leur inspire le système scolaire (Reyniers, 2002 ; Monceau, Dufournet-Coestier, 2019). Cette hostilité manifestée à l'égard de la formation peut

se comprendre comme un acte de résistance ou bien encore de résignation face aux obstacles posés à l'aboutissement de leur projet.

III. Créer son entreprise : avant tout, avoir des papiers

Obtenir des « papiers de travail/pour le travail », créer une entreprise signifie s'assurer de disposer d'un numéro de SIREN, de la possibilité d'exercer une activité et de prouver le caractère légal de son statut de travailleur indépendant. Lors de ses observations effectuées, en 1998, c'est-à-dire l'année du décret sur la réglementation de la qualification professionnelle[169], Orsetta Bechelloni note que beaucoup d'allocataires du RMI désireux de s'inscrire au registre des métiers dans le secteur du bâtiment (qui offrait davantage de débouchés que le commerce) en furent empêchés par la législation. Toutefois, cette impossibilité légale s'est trouvée contournée dans la pratique. En effet, plusieurs Voyageurs me confirmeront avoir, avant la loi Pinel (2014), joué sur les interstices réglementaires. Jusque-là, bien qu'une qualification reconnue fût obligatoire, les organismes (CCI, CMA) et les administrations concernés ne demandaient pas d'en produire la preuve lors de la constitution du dossier de création. Ainsi, profitant de cet entrebâillement dans l'application de la législation, plusieurs Voyageurs ont créé leur entreprise dans un secteur réglementé du bâtiment sans disposer de la qualification ou de l'expérience professionnelle attendue. Ils resteront en situation d'illégalité pendant les trois premières années jusqu'au moment de les faire valider au titre de l'expérience professionnelle. Grâce à cette liberté prise avec la loi, plusieurs Voyageurs de notre corpus sont aujourd'hui reconnus officiellement comme travailleurs indépendants enregistrés sur des métiers réglementés (tableau n° 8, p. 188).

La question de la concordance entre le métier exercé et l'activité enregistrée avait été soulevée en 1974 par Aparna Rao dans son mémoire de maîtrise d'ethnologie (Rao, 1974). L'auteur avait rencontré plus de commerçants d'antiquités et de musiciens chez les Sinté étudiés que ne le laissait présager son dépouillement des registres de la chambre de commerce de Strasbourg (Reyniers, 1992 : 421). Le cas des Tsiganes étudié par Alain Reyniers ne fait donc pas exception (*ibid.*).

[169] La qualification professionnelle est réglementée par le décret n° 98-246 du 2 avril 1998 relatif à la qualification professionnelle exigée pour l'exercice des activités de l'article 16 de la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat.

Dans cette partie, nous nous intéresserons à des annonces de prestations de service publiées par les Voyageurs sur un site d'annonces entre particuliers. Ces annonces nous permettront d'analyser la concordance entre les activités proposées et celles enregistrées auprès des Chambre de commerces et d'industrie (CCI) ou Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) (A). A travers l'examen de métiers artisanaux qu'ils exercent aujourd'hui, nous discuterons l'idée que les Voyageurs inscrivent leurs activités dans des interstices de l'économie de marché (Reyniers, 1992) (B). Ne pouvant répondre aux qualifications professionnelles exigées pour déclarer une entreprise sur des métiers règlementés, nous montrerons comment les Voyageurs recourent au statut de commerçant ambulant afin de disposer d'un numéro de SIREN et pouvoir justifier de la légalité d'une entreprise (C). Conduits à pratiquer de manière illégale des métiers réglementés, nous conclurons cette partie en examinant les tactiques déployées par ces travailleurs indépendants pour fournir une image professionnelle de leur entreprise (D).

A. Activités affichées, activités exercées, activités enregistrées

A partir de l'étude des annonces publiées par des entrepreneurs Voyageurs utilisant le site internet Leboncoin, nous avons prêté attention aux types de prestations de services offertes en lien avec le statut entrepreneurial prétendument occupé. L'analyse a porté sur celles parues de mars à avril durant le premier semestre 2020, dans la catégorie prestation de service. Nous avons repéré 16 annonces déposées par autant d'entrepreneurs Voyageurs différents[170] en Loire-Atlantique. Ces annonces concernent trois activités régulièrement pratiquées par les Voyageurs, à savoir les travaux de couverture/nettoyage de toiture, les travaux de peinture en bâtiment/nettoyage de façades et enfin ceux d'élagage. Le numéro de SIREN indiqué sur ces annonces ouvre la possibilité d'objectiver l'adéquation *versus* inadéquation entre les secteurs relevant de la prestation proposée et ceux exigeant une immatriculation. L'examen montre que les prestations affichées ne correspondent pas nécessairement au code APE (Activité Principale

[170] L'absence d'indication concernant la qualité de Voyageur s'explique par leur souci de ne pas se découvrir. Aussi, les annonces repérées n'ont pas prétention à l'exhaustivité. Pour sélectionner ces annonces, nous avons recoupé les informations mentionnées dans celles-ci avec les données et observations de notre terrain d'enquête ainsi qu'avec celles disponibles à partir des numéros de Siren (nom et prénom de l'entrepreneur, adresse, date de création, activité enregistrée…).

Exercée)[171]. Plus précisément, tandis que 7 annonces concernent des travaux de couverture et de nettoyage de façade et de toiture (« démoussage »), un seul entrepreneur ayant créé son entreprise en 2011 se trouve enregistré dans l'activité correspondante, à savoir « *travaux de couverture par éléments* (code 4391b) ». Dans deux annonces proposées par des entreprises créées en 1996 et 2017 le numéro de SIREN correspond à « *autres travaux spécialisés de construction du bâtiment* (4399D)». Une quatrième annonce concerne une entreprise créée en 2019 enregistrée dans le « *nettoyage courant des bâtiments* (code 8121Z) ». Une cinquième personne est immatriculée depuis 2016 dans la catégorie « *élevage d'autres animaux* » (l0149Z) ». Une sixième exerce depuis 2018 en « *peinture vitrerie* (4334Z) ». Enfin, une septième personne ne mentionne pas de numéro de SIREN.

La rubrique « services en élagage » conduit à formuler le même constat. Aucun auteur d'annonce ne dispose de la qualification nécessaire (qui requiert, en outre, d'être immatriculé à la MSA). Sur 4 personnes, une est immatriculée en 2020 en « Récupération de déchets triés (3832Z) ». Une autre est enregistrée depuis 2016 pour effectuer du « nettoyage courant des bâtiments (8121Z) ». Un entrepreneur est immatriculé sous la catégorie « autres commerces de détail sur éventaires et marchés (4789Z) » depuis 2010. Enfin, une dernière ne mentionne pas de numéro de SIREN.

Pour terminer, l'activité de peinture en bâtiment intéresse 5 annonces repérées. La première se rapporte à une personne enregistrée depuis 2019 sur l'activité correspondant bien à la prestation proposée, « *Travaux de peinture et vitrerie* (4334Z) ». En revanche, les 3 autres sont censées dépendre de domaines différents. L'une est immatriculée depuis 2013 sous le code « *autres intermédiaires du commerce en produits divers* » (4619B). Une autre exerce depuis 2002, sous « *autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel* (8122Z) ». Et alors qu'un entrepreneur est enregistré sur l'activité « *Autres travaux spécialisés de construction* (4399D) » depuis 1997, une dernière ne communique pas de numéro de SIREN.

[171] Le code APE indique l'Activité Principale Exercée par une entreprise. On parle également de code NAF pour « Nomenclature d'Activité Française ». Ce code permet d'identifier la branche d'activité principale de l'entreprise et de chacun de ses établissements. Il est attribué par l'INSEE au moment de la création de l'entreprise, en même temps que le SIRET.

Tableau 7_Adéquation entre SIREN des entreprises et activités proposées dans les annonces

Annonce dont le numéro de SIREN de l'entreprise :	Effectif
Correspond à l'activité règlementée proposée	2
Correspond à une autre activité règlementée	4
Ne correspond pas à l'activité règlementée proposée, ni à un autre	7
Ne figure pas	3
Total	16

Source : Leboncoin.fr – avril 2020

A défaut d'être exhaustif pour la raison invoquée précédemment, ces 16 cas donnent une première indication relative au déploiement d'activités sur des métiers règlementés. Ils nous renseignent sur l'écart entre les activités pratiquées et celles sous lesquelles sont enregistrées les entreprises. On note que 6 entrepreneurs sont déclarés sur une activité réglementée (soit 37.5% des annonces) quand 2 seulement (12.5%) exercent dans le secteur déclaré officiellement.

Incapables de satisfaire aux obligations légales en termes de diplôme ou d'expérience, la majorité contourne cet empêchement en créant une entreprise dans les seuls domaines qui leur sont accessibles, là où la professionnalisation de l'activité, entendue comme codification précise d'un métier en lien avec l'institution d'une formation et la reconnaissance officielle d'une certification, n'a pas (encore) eu lieu.

Sur notre terrain d'enquête, 35.2% (32 individus) des 91 travailleurs indépendants du corpus sont enregistrés sur une activité artisanale réglementée. 43.8% (14 hommes) d'entre eux le sont depuis 2009 (tableau n°8, ci-dessous), année durant laquelle on note le plus fort taux d'immatriculation (18 individus, soit 19.8% de l'ensemble des immatriculations du corpus). La création, cette année-là, de l'auto-entreprenariat a créé un réel effet d'aubaine dont les Voyageurs profiteront pour s'immatriculer sur des métiers réglementés (ils étaient 2.8 fois plus nombreux à s'immatriculer qu'en 2010 qui occupe le second rang en nombre d'inscrits sous ce régime). Ces résultats ne concordent pas avec l'affirmation des associations du réseau FNASAT selon laquelle « *le statut d'auto entrepreneur (2009) a renforcé l'application de la réglementation des activités artisanales pour l'ensemble des métiers du bâtiment, avec l'obligation d'être titulaire d'une qualification professionnelle. Pour des personnes ayant été peu ou pas scolarisées, dont le mode d'apprentissage et de transmission passe par l'oral et l'expérience sur le terrain de père en fils, l'exercice de ces activités est désormais*

inaccessible » (FNASAT, 2016 : 16). Cette interprétation ne se vérifiera qu'à compter du 1er octobre 2015[172], date à laquelle la CMA intensifiera son contrôle des conditions d'immatriculation. C'est bien 2015 et non 2009 qui représente une charnière pour verrouiller la création d'entreprise par les chambres consulaires et qui, conséquemment, marque un coup d'arrêt brutal à l'enregistrement de Voyageurs sur des métiers réglementés de l'artisanat en ne tolérant plus leurs errements. Après 2014, sur notre terrain d'enquête, seulement deux entrepreneurs sont enregistrés sur ces métiers[173].

Tableau 8_Secteur d'activité de l'artisanat exercé et année d'immatriculation

	Année d'immatriculation											
	Avant 2000			Après 2000								
Activité déclarée	87	96	99	07	09	10	11	13	14	17	NR	Total
4322A Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux									1			1
4331Z Travaux de plâtrerie	1									1		2
4332A Travaux de menuiserie bois et pvc					1							1
4334Z Travaux de peinture et vitrerie					4	2	1		2			9
4391A Travaux de charpente								1				1
4391B travaux de couverture par éléments					2							2
4399C Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment		1			1	2						4
4399D Autres travaux spécialisés de construction[174]			1	1	3	1	1	1			1	9
8122Z Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel					3							3
Total	1	1	1	1	14	5	2	2	3	1	1	32

Source : données du corpus d'enquête – Mickaël Guérin 2017

[172] La qualification professionnelle doit être détenue soit par le chef d'entreprise, le représentant légal de la société, un salarié qui peut être un associé ou le conjoint collaborateur. En cas de non production des justificatifs requis, la CMA refuse l'immatriculation au répertoire des métiers.

[173] Ces deux individus âgés de 28 et 41 ans en 2017 disposent tous les deux d'une expérience salariée et résident sur des terrains familiaux privés, respectivement en caravane avec un chalet et en maison avec une caravane. Selon les années, ils peuvent partir un ou deux mois sur le *Voyage*.

[174] Il n'y a pas de liste de métiers définie pour ces activités (4399D) qui comprennent la réalisation de fondations, d'ossatures en béton, le fonçage de puits, la construction de cheminées et de fours industriels ou encore de piscines extérieures, etc. Les métiers représentés sont par exemple, des coffreur-ferrailleurs, des pisciniers, des monteur-assembleurs.

Par ailleurs, l'accent mis par les associations de solidarité avec les Tsiganes et Gens du voyage sur l'absence de scolarité laisse entendre qu'en raison d'un accès à la connaissance et aux savoir-faire dépendant exclusivement de la transmission familiale, les Voyageurs ne peuvent pas obtenir de qualification. Cette hypothèse est d'autant plus étonnante que l'association ORHTO, co-autrice de ce rapport, a créé dans le Sud-Ouest de la France, depuis 2007, en collaboration avec l'AFPA, la DDTEFP et le Conseil Général (depuis 2008) une action de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et de qualification professionnelle au métier de « façadier-peintre » pour des travailleurs indépendants Voyageurs. Aujourd'hui, plus de 70 personnes ont reçu le titre professionnel de « façadier-peintre », ce qui leur permet de répondre à la demande de qualification pour exercer comme artisan. En plus de ce titre, plusieurs autres ont obtenu des Certificats de Compétences Professionnelles (CCP). On peut, certes, partager le constat de la privation du droit d'exercer une activité réglementée des métiers du bâtiment sous l'effet d'un accroissement des normes et de la réglementation sans pour autant occulter les cas de ceux qui y accèdent. Dans la mesure où les associations fondent leur interprétation sur leurs propres statistiques, qu'elles-mêmes établissent à partir de leurs seuls adhérents, une partie des Voyageurs leur échappe[175].

B. Une appréhension élargie des activités économiques des Voyageurs

Nous verrons, en effet, qu'en dépit de son resserrement, bien des Voyageurs passent outre la réglementation. Ce qui nous conduit à nuancer également l'analyse produite par Elisabeth Clanet et Alain Reyniers à partir de leur étude des tracts publicitaires de 116 entreprises (Clanet, Reyniers, 2018). Partant de la description de ces affiches et de leurs contenus, ces auteurs concluent que les Voyageurs interviennent régulièrement sur un nombre limité d'activités qui sont souvent peu ou pas réglementées. Celles identifiées sont la « *rénovation de bâtiments ou de pavillons, la couverture de toiture, le ramonage, les arts et techniques de la couverture, le nettoyage, la réparation et la pose de gouttière PVC, zinc ou cuivre, la création et l'entretien d'espaces verts, le jardinage, le bucheronnage, l'élagage ou*

[175] Nous pouvons également nous demander dans quelle proportion les Voyageurs non adhérents ou non accompagnés par ces associations sont pris en considération dans les études menées auprès des Gens du voyage dans la mesure où bien souvent, les associations spécialisées servent de passerelles d'accès au terrain d'enquête.

encore la brocante » (*ibid.* : 41) qu'ils regroupent autour du ramassage spécialisé (notamment pour les brocanteurs) et du travail artisanal dans le bâtiment ou dans les espaces verts. Ils interrogent la maîtrise des compétences et des techniques utilisées, en d'autres termes la qualité du travail effectué et les éventuelles conséquences délétères du manque de formation sur la santé des Voyageurs. Ils observent que le panel de métiers présentés est relativement restreint et notent l'absence d'autres métiers qui n'apparaissent jamais sur les tracts et dont l'accès requiert une formation certifiée. Ils concluent alors que « *plus que jamais, le constat de l'inscription des gens du voyage, ou tout au moins une bonne partie d'entre eux dans les interstices laissés libres par la société environnante, ici dans le champ économique, semble aller de soi* » (*ibid.* : 43). Nous convenons avec ces auteurs de l'importance de ces nouvelles activités circonscrites à un éventail limité de professions et témoignant de la capacité d'adaptation des Voyageurs, comme le confirment également les codes APE des artisans de notre corpus (tableau n°8, p.188). Dans sa thèse de doctorat en sciences économiques, Claude Feliciello remarquait déjà la prédominance de certaines activités pratiquées par différents groupes tsiganes à travers le monde et le temps : « *soulignons à présent, qu'en dépit d'une liste fort variée, certaines préférences se manifestent à travers toute l'histoire, et si l'on ose dire, toute la géographie : travail du métal, chaudronnerie, étamage, maquignonnage, tamis, paniers, musique, danse, Bonaventure, chapardage* » (Féliciello, *op. cit.*: 24-25). Les modes de vie et d'apprentissage ainsi que la diffusion de nouveaux domaines d'intervention généralement basée sur l'emprunt de proche en proche expliqueraient, selon tous ces auteurs, ce conformisme professionnel [176]. Toutefois, à la lecture des métiers mentionnés sur les tracts, on s'aperçoit, contrairement à ce qui est avancé, que ceux qui supposent une formation qualifiante, conformément aux prescriptions du décret sur la qualification professionnelle de 1998, sont nombreux. Par exemple, le métier d'élagueur requiert une formation agricole de niveau CAP ou Bac pro, complétée par une année pour obtenir un certificat de spécialisation diagnostic et taille des arbres. Les métiers de peintre-façadier ou couvreur en bâtiment nécessitent l'obtention d'un CAP. L'exercice du ramonage est lui aussi encadré.

Nous ne pouvons que partager les constats de ces deux auteurs relatifs aux conditions d'exercice et aux modes d'acquisition des connaissances et des compétences afférents à ces métiers. Nous avons effectivement montré ci-dessus que des Voyageurs faisaient fi de l'obligation d'une qualification certifiée. En revanche, leurs conclusions selon lesquelles les

[176] Processus que l'on retrouve en partie lors de la recherche d'emploi salarié, comme nous l'aborderons dans la seconde partie de cette thèse.

Voyageurs se retrouvent dans les interstices de l'économie majoritaire nous semblent plus discutables. En effet, si les manières dont ces derniers mettent en œuvre ces professions et développent leurs savoir-faire témoignent assurément de quelques libertés prises avec la réglementation, les prestations qu'ils proposent n'en demeurent pas moins en prise directe avec l'économie générale. Elaguer un arbre, changer un faîtage, déposer une gouttière, repeindre une façade ne sont en rien des travaux qui relèvent d'une économie d'interstice laissé vacante par d'autres. En effet, ce sont des métiers pratiqués sur l'ensemble du territoire et tout au long de l'année par d'autres artisans. La définition de besoins spatialement et temporellement ponctuels de niches péripatétiques [177] est toute relative par rapport à des travaux d'entretien des espaces verts ou les travaux de peinture. En effet, si certaines professions comme le ramonage ou la peinture de toit, le nettoyage de façade relèvent d'une certaine saisonnalité puisqu'elles s'exécutent entre la fin du printemps et le début de l'automne, les travaux de couverture peuvent s'effectuer sur l'ensemble de l'année. En s'appuyant sur l'exemple des ferrailleurs, Orsetta Bechelloni (op. *cit.,* 1998) note que la pratique du *Voyage* qui permet d'offrir ou d'accéder à des biens ou des services non indispensables peut être remplacée par une mobilité plus individuelle ne nécessitant plus de voyager en famille. Dans le cas de Voyageurs à mobilité restreinte, notre enquête montre que travailler dans le secteur du bâtiment ou des espaces verts implique très souvent une activité professionnelle exercée de manière continue sur un territoire donné. On peut considérer à la suite d'Elisabeth Clanet et Alain Reyniers (*op. cit.*) qu'une « *bonne partie des gens du voyage* » développent leurs activités dans les interstices de cette économie. Ce qui n'autorise en rien à éluder la part de ceux, même minoritaire, qui en réchappent. Ce sont précisément ces parcours qui enrichissent notre compréhension des mutations contemporaines dont témoignent leurs conduites adaptatives et qui permettent d'élargir le spectre de l'hétérogénéité de cet ensemble Voyageurs.

---

[177] La notion de niche péripatétique a été définie par Berland (1986). Elle correspond à la demande de certains biens et services dans une région et à une période donnée. Il s'agit d'une demande régulière mais ponctuelle de la part des communautés sédentaires. Louis Chignard utilise le concept de niche économique qu'il reprend à Alain Reyniers (1992) où « *il est tiré d'un concept voisin de "niche écologique" que l'on peut définir comme "la fonction, l'activité, les formes d'adaptation d'une espèce dans un milieu donné". Ainsi, les populations d'origine nomade, à l'intérieur de la société à laquelle elles appartiennent, se singularisent par la fourniture intermittente de marchandises, de services, de main-d'œuvre, là où l'offre et la demande sont irrégulières dans le temps et dans l'espace. Cela répond donc à un besoin occasionnel, là où elles sont les seules à proposer des biens et des services spécialisés. Nous pouvons aussi, pour définir cette spécificité, utiliser la notion "d'espace intersticiel", c'est-à-dire l'espace que le mode d'organisation dominant laisse à des pratiques marginales. Les caractéristiques essentielles de cette pratique professionnelle sont l'indépendance, la polyvalence et la mobilité* (Chignard, *op.cit.* : 69)

Les expertises menées par les associations, rejoignant les constats d'auteurs comme Alain Reyniers ou Colas Grollemun (*Etudes Tsiganes* 2018, vol 64), soulignent la fragilisation de la situation d'une majorité des Voyageurs confrontés aux réglementations successives de plus en plus contraignantes. D'où les tactiques d'adaptation visant à y faire face que nous avons analysées dans le secteur de la récupération et de la vente de ferraille et dans celui du commerce que nous aborderons au chapitre suivant. Orsetta Bechelloni avait également remarqué ces capacités d'ajustement et d'accommodement à l'économie dominante permettant à leur communauté largement endogame de sauvegarder une certaine autonomie (Bechelloni, *op. cit.*: 76). Cependant, à la suite de Léonardo Piasere (Piasere, 1986), il convient de ne pas réduire les activités économiques des Voyageurs à l'occupation de niches et à des comportements vernaculaires comme, par exemple, le démarchage direct. En atteste l'adoption d'autres usages de prospection et de communication, empruntés aux autres professionnels présents sur un marché concurrentiel à laquelle sera consacrée la dernière partie de ce chapitre.

La prégnance d'une activité indépendante dans une configuration de pluri-activité ne cesse d'être rappelée dans les travaux sur l'économie des Gens du voyage (Reyniers 1992, 2018, Bizeul, 1993, Chignard 1995, Robert 2007, FNASAT 2016, Foisneau 2017). Nos observations de terrain vont également dans ce sens. 29.64% (91 personnes) des personnes de notre corpus ont exercé ou exercent comme travailleur indépendant sous le régime de la micro-entreprise. Ce chiffre tend à confirmer l'attachement à la maîtrise de ces conduites rétributrices (Reyniers, 1998). Il faut toutefois se garder de voir dans la pluri-activité un particularisme en omettant d'en signaler la dimension genrée. En effet, les analyses pointant la pluri-activité des Voyageurs s'appuient largement sur une donnée informulée, à savoir qu'elles font généralement référence aux seules activités masculines. Or, notre corpus révèle que les femmes cheffes d'entreprise exercent exclusivement dans le commerce (commerce sur les marchés ou auprès d'autres Voyageurs), là où la mono-activité domine. A l'exception des commerçants ambulants, les hommes sont actifs essentiellement dans les secteurs du bâtiment ou celui des travaux d'élagage, notamment pour les tâches d'exécution. Le commerce de la ferraille comme la réparation de palettes sont eux aussi fortement masculinisées. Le monde des Voyageurs reste ainsi encore profondément traversé par une division sexuée traditionnelle du travail et des possibles professionnels. Les modes de vie et d'apprentissage, les modèles culturels sont autant de facteurs qui restreignent, pour chaque sexe, les horizons professionnels. Nous aborderons plus en détail ce point dans la deuxième partie de la thèse consacrée au salariat où les métiers envisagés et accessibles aux femmes sont à la fois largement dépendants de cette répartition

sexuée des rôles et circonscrits à quelques emplois pas ou peu qualifiés. Même si cela varie selon les groupes familiaux, ce sont les hommes qui se caractérisent par une propension à la spécialisation dans un créneau sur fond d'alternance de plusieurs activités. Il s'ensuit, pour les artisans, une plus grande probabilité de se retrouver actif dans un autre secteur que celui assigné par leur immatriculation. Seuls 19 hommes sur 79, essentiellement ceux immatriculés sur des secteurs du commerce (14 individus font de la récupération de ferraille et du commerce sur les marchés), déclarent une mono-activité (voir tableaux n°9 & 10, ci-dessous). Près de la moitié des entrepreneurs indiquent deux sources de revenus principales (49.45%) ce qui n'exclut pas, à l'occasion, d'en avoir plus. C'est le cas de Joseph qui propose des travaux de nettoyage et de peinture en bâtiment ainsi que d'entretien d'espaces verts mais qui, à la basse saison, en hiver, s'associe avec Robin (p.125) pour faire de la récupération de ferraille. Inversement, ce dernier l'aide parfois sur des chantiers du bâtiment à partir des premiers jours du printemps, lorsque le besoin de main-d'œuvre se fait sentir.

Tableau 9_Travailleur Indépendant et pluri-activité

	Nombre d'activité exercée					
Secteur déclaré	mono activité	Pluri-activité 2 secteurs	Pluri-activité 3 secteurs	Pluri-activité 4 secteurs	NR	Total
Autre commerce	2				1	3
collecte/ recyclage/ valorisation de métaux	8	4				12
Commerce sur marchés/ foires	18	10	6	2		36
Service bâtiment		6	2			8
Travaux gros et second œuvre bâtiment	3	25	4			32
Total	31	45	12	2	1	91

Source : données du corpus d'enquête – Mickaël Guérin 2017

Tableau 10_Travailleur Indépendant et pluri-activité – sous total pour les hommes

	Nombre d'activité exercée					
Secteur déclaré	mono activité	Pluri-activité 2 secteurs	Pluri-activité 3 secteurs	Pluri-activité 4 secteurs	NR	Total
Autre commerce	2				1	3
collecte/ recyclage/ valorisation de métaux	7	4				11
Commerce sur marchés/ foires	7	10	6	2		25
Service bâtiment		6	2			8
Travaux gros et second œuvre bâtiment	3	25	4			32
Total	19	45	12	2	1	79

Source : données du corpus d'enquête – Mickaël Guérin 2017

C. Devenir commerçant pour justifier de la création d'une entreprise

La démarche de création d'entreprise est aujourd'hui dématérialisée. Les étapes et informations à compléter ainsi que les documents à fournir (qu'il faut scanner et enregistrer : pièce d'identité, justificatif de domicile, déclaration sur l'honneur de non condamnation…) requièrent à la fois du matériel, des outils que la plupart des Voyageurs ne possèdent pas (ordinateur, scanner, imprimantes) ainsi que les connaissances et savoirs nécessaires pour compléter les informations requises[178]. Parmi les Voyageurs avec lesquels j'ai effectué les démarches de création d'entreprises, seule une jeune femme disposait d'un ordinateur portable. Le plus souvent, les personnes avaient un Smartphone avec une adresse mail. Et encore plus souvent, il m'a fallu leur créer une seconde adresse mail et un compte personnel sur les sites dédiés. Dans chaque situation, je me suis rendu plusieurs fois (deux à trois fois) chez les personnes pour finaliser la démarche ou alors pour vérifier ou expliciter les retours de mails. En fait, si cette dématérialisation permet de ne pas se déplacer, elle apparaît, aux yeux de beaucoup, moins plaisante qu'une rencontre en face à face avec un technicien. La démarche à distance est appréhendée car elle fait toujours courir le risque, même en cas de validation du dépôt, que le dossier soit incomplet et retourné. Comme pour d'autres usagers des administrations, les Voyageurs privilégient « *l'oralité des relations interpersonnelles* » (Siblot,

[178] Depuis 2018, l'association IEK propose ce service parallèlement à l'accompagnement des travailleurs indépendants au RSA qu'elle facture cinquante euros. Afin de réaliser l'inscription en ligne, un support récapitulatif des pièces nécessaires pour le rendez-vous d'inscription leur est remis avant l'entretien. Par ailleurs, la CMA procure également le même service qu'elle facture soixante euros.

2006 : 61) en valorisant, comme d'ailleurs pour leurs prospections, l'interaction avec les agents ; ils ont toujours besoin de s'assurer par la voix (et pas seulement la voie) officielle que leur dossier est bien transmis, vérifié et conforme.

Sur les 13 individus que j'ai accompagnés dans leur démarche, je rappelle que 10 ont créé une entreprise de commerce. L'immatriculation, dans ce cas, n'exige aucune justification de qualification ou d'expérience professionnelle spécifique non plus de certification d'honorabilité, sinon une déclaration sur l'honneur d'absence de condamnation[179]. L'obtention d'un numéro de SIREN devient dès lors accessible à tous, même sans avoir suivi de cursus scolaire ou de parcours professionnel indépendant ou salarié. D'où le choix de Makel (**groupe 2-3,** p. 242) qui souhaite créer une micro-entreprise. Son objectif est d'obtenir un statut officiel d'indépendant, puisqu'il travaille et prospecte déjà, depuis 2016, avec des membres de sa famille, mais sans pouvoir espérer régulariser sa situation. Il opte donc pour une déclaration en tant que commerçant ambulant en escomptant y adjoindre, comme d'autres Voyageurs de sa connaissance, en activité secondaire celle d'« homme toute main ». Cette dernière appellation qualifie les travaux, chez des particuliers, de petit bricolage et d'interventions rapides qui ne touchent pas à la structure du bâtiment (à l'inverse de l'artisanat). Sans ignorer et encore moins oublier que ses interventions doivent officiellement être courtes, Makel ne s'interdit pas, une fois chez le client, de s'attarder en se livrant, le cas échéant, à d'autres menus travaux. Quoiqu'il en soit, avoir un statut et des papiers en règle le rassure. C'est d'ailleurs en insistant sur le confort que cela lui procure qu'il se satisfait de son (nouveau) sort : « *Comme ça quand tu te fais contrôler par les cliste*[180]*, tu as les papiers, tu ne te fais pas emmerder.* » Son beau-frère ne le contredit pas.

Revenons maintenant aux 7/16 petites annonces parues sur le site Leboncoin, qui font apparaître un numéro de SIREN dont le code APE n'a rien à voir avec la prestation professionnelle proposée (tableau n°7, p. 187). Ces profils nous laissent soupçonner une stratégie analogue à celle de Makel qui, contournant l'empêchement à s'immatriculer dans le créneau artisanal de son choix, se retrouve condamné à créer une entreprise pour un métier non réglementé). En effet, sur 51 personnes inscrites dans le secteur du commerce et des services, 22 personnes travaillent dans l'artisanat, soit près de la moitié. Plus largement, sur les 79 hommes déclarés comme travailleurs indépendants, à peine 1/4 (24,05%) affichent une immatriculation coïncidant avec le domaine travaillé (tableaux n°9, 10 et 11, pp. 193-194-196).

[179] Nous aborderons plus loin les justificatifs spécifiques demandés dans chacun des cas.

[180] Gendarme, policier.

Cette mise en conformité très relative avec la réglementation, qui ne va pas jusqu'à les autoriser légalement à œuvrer dans la plupart des secteurs artisanaux, revêt au moins le mérite, à leurs yeux, de pouvoir produire un justificatif d'exercice légal d'une activité indépendante lors des contrôles de police ou de gendarmerie. Au cours de mes échanges avec les Voyageurs, aucun n'a jamais mentionné son inquiétude concernant le fait d'exercer une activité artisanale sans avoir l'entreprise permettant d'y prétendre et de s'exposer ce faisant aux contrôles des services de l'inspection du travail, des impôts ou des contrôleurs CAF pour les allocataires du RSA. Les Voyageurs se montrent en revanche hantés par la crainte des contrôles policiers. Les relations souvent conflictuelles avec les représentants des forces de l'ordre font partie de leur socialisation. A l'instar des récépissés de consignations de naguère (voir chapitre 4, p.274), le numéro de SIREN fait figure de laisser-travailler tranquille, indépendamment de la nature du lien entre l'activité exercée et celle enregistrée. Ainsi, à propos des risques encourus en cas de sous-déclaration de chiffre d'affaires, Carlos minimise : « *tu risques quoi, une amende, c'est chi !* »[181] En revanche, il lui semble impératif de pouvoir donner le change pour lever le soupçon de travail illégal.

[181] Chi (prononcé tchi) : rien

Tableau 11_Branche d'activité et immatriculation des travailleurs indépendants

Branche d'activité principale de l'entreprise	artisanat	commerce	Service	Total général
3811Z collecte des déchets non dangereux		2		2
3832Z déchets fers/ métaux (collecte/ recyclage/ valorisation)		10		10
4322A Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux	1			1
4331Z travaux de plâtrerie	2			2
4332A travaux de menuiserie bois et pvc	1			1
4334Z travaux de peinture et vitrerie	9			9
4391A travaux de charpente	1			1
4391B travaux de couverture par éléments	2			2
4399C travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	4			4
4399D autres travaux spécialisés de construction	9			9
45.11.39 autre commerce de détail de voitures et de véhicules automobiles légers n.c.a.		1		1
4677Z commerce de gros (commerce interentreprises) de déchets et débris		1		1
4781Z Commerce de détail alimentaire sur Eventaires et marchés		4		4
4782Z Commerce de détail de textiles/ d'habillement et de chaussures sur éventaires et marchés		7		7
4789Z commerces de détail sur éventaires et marchés		25		25
4791A vente à distance sur catalogue général		1		1
8121Z nettoyage courant des bâtiments			8	8
8122Z Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel	3			3
Total général	32	51	8	91

Source : données du corpus d'enquête – Mickaël Guérin 2017

D. « Faire professionnel » pour éviter les contrôles

Maurice (p.167) me montre ses nouvelles affiches publicitaires sur lesquelles apparaissent deux numéros de téléphones portables (le sien et celui de sa femme). Le premier est référencé comme numéro de chantier et l'autre comme numéro de bureau. En me les tendant, il me dit avec un sourire, « t'as vu, *ça fait professionnel* ! » Dans le même but, il a fait floquer quelques casquettes et tee-shirts au nom de son entreprise qu'il arbore lorsqu'il travaille. Ces attributs à l'effigie de l'entreprise censés véhiculer une image professionnelle se comprennent aussi en référence à la pratique du *Voyage* qui expose particulièrement à la surveillance des forces de l'ordre. Moïse, (p.167) est le neveu de Maurice. Il a 33 ans et est père de trois enfants. Il vit en couple et stationne sa caravane entre deux aires d'accueil de

l'agglomération et le terrain privé familial. Il part sur le *Voyage* entre juin et septembre. Peintre en bâtiment, il fait également des travaux de *démoussage* (traitement de façades et toitures) et de peinture de toits. Il utilise un harnais de sécurité lorsqu'il effectue ses travaux ainsi qu'un pistolet à peinture airless[182]. Complémentaire au pistolet, le harnachement lui assure une sécurité physique et un gain en efficacité. Il peut se déplacer sur les toits en ardoises plus aisément et rapidement qu'avec des échelles de toit[183]. Mais cette manière de travailler lui offre comme bénéfice secondaire de diffuser une image de sérieux et de compétences auprès du voisinage. Pareillement, Charlie installe des échafaudages lorsqu'il réalise des travaux de peinture ou de couverture. Lui aussi avance l'intérêt que celui-ci apporte en termes de sécurité. Mais l'enjeu réside sans doute moins, pour lui, dans la conformité à la réglementation des risques professionnels à laquelle il est par ailleurs peu sensible que dans le fait d'en donner les apparences extérieures. Pour lui, comme pour Moïse, ces nouveaux outils et matériels apportent, certes, une plus-value concrète en termes de conditions de travail et d'efficacité, mais lui offrent aussi, et ostensiblement, l'image d'un artisan professionnel, à contre-courant de la réputation de Voyageurs vus comme travaillant sans formation et sans respect des règles de santé et de prévention. Moïse et Carlos veillent ainsi à démentir l'image négative de l'entrepreneur Voyageur soumis pour de bonnes raisons aux contrôles de police. Pour illustrer les gains et le changement de représentation que l'adoption de ces techniques opère vis-à-vis de l'extérieur, il évoque justement un souvenir qui met en scène les forces de l'ordre. Dans un quartier résidentiel de l'agglomération nantaise, il était accroché à l'aide de son harnais sur le toit et affairé à peindre au pistolet à peinture la toiture en ardoise d'une maison particulière. Les gendarmes passent en voiture dans la rue, ralentissent et l'observent. Moïse mentionne qu'ils ne se sont pas arrêtés pour lui demander « *ses papiers* » et, insistant sur sa surprise, qu'il ne les a pas revus de la journée. Cette scène qui semblerait insignifiante et somme toute banale aux yeux de n'importe quel artisan s'activant sur un chantier a revêtu une importance toute particulière pour Moïse. Il la cite pour rendre compte des effets sur sa manière de travailler du fait d'être identifié comme un professionnel. Moïse exerce avec des documents en règle et il a créé son entreprise sur des travaux spécialisés en bâtiment, pour lesquels il est couvert par une

[182] Le pistolet airless permet de pulvériser de la peinture à haute pression. Ce procédé est plus efficace qu'une application au rouleau ou au pinceau puisqu'il permet de couvrir facilement et rapidement de grandes surfaces même non planes, comme les toitures

[183] Pour des questions de sécurité et d'accessibilité, les couvreurs utilisent des échelles spécifiques qu'ils appellent « échelle de toit » ou « échelle de couvreur » pour se déplacer sur les toits en ardoises

assurance décennale[184]. La référence aux contrôles renvoie également à l'objectif de disposer « *des papiers* » pour « *être tranquille* »[185] lorsque les Voyageurs travaillent et prospectent des particuliers ou des entreprises.

Pour ceux qui travaillent sans ce statut de travailleur indépendant, le contrôle équivaudrait à une sanction et à une interruption définitive de la prospection dans le périmètre communal ou intercommunal. Il y a plusieurs années, pour prévenir ces vérifications qu'il pressentait inévitables, lors de son arrivée dans une commune de Gironde, Papou (p.170) s'était rendu à la gendarmerie pour se présenter et montrer ses documents de travail (Récépissé de consignation puis son relevé Kbis). Il venait chaque année dans cette même ville pour prospecter les communes aux alentours au porte-à-porte et proposer des travaux de ramonage et de peinture. Cette initiative qui, malheureusement, s'avéra vaine, avait pour but de lui éviter d'être contrôlé en pleine rue devant d'éventuels clients. S'il sait, d'expérience, que tout contrôle discrédite le chineur et dissuade les riverains de le faire travailler, il sait aussi qu'à la différence des citoyens lambda rarement contrôlés et autorisés à se plaindre, les Voyageurs, comme lui, le sont systématiquement sans pouvoir s'y opposer (Chemillier-Gendreau, 2015). Il a appris, à ses dépens, que la gendarmerie nationale voyait depuis toujours dans tout Voyageur un individu suspect et dangereux (Bordigoni, 2007).

Pour ces entrepreneurs, travailler en ayant un numéro de SIREN, donner à voir des gages de professionnalisme en utilisant des techniques et du matériel de sécurité permet de fournir une image valorisée de son travail et de multiplier les chances d'obtenir d'autres contrats auprès du voisinage. La mise en place de ces nouvelles techniques offre en outre l'avantage de diminuer les probabilités d'être contrôlé en cours de prospection ou de travaux par les forces de l'ordre et donc de perdre d'éventuels clients. Le recours au marquage publicitaire sur des véhicules comme les changements au niveau des techniques et outils utilisés signent des adaptations constantes à l'environnement économique. Avant de se disséminer largement dans l'entre-soi au point parfois d'en devenir un trait distinctif (comme les listes des domaines d'intervention sur le marquage publicitaire sur les véhicules), les nouvelles pratiques mises en œuvre apparaissent aussi comme des tentatives d'ajustement aux modes de

---

[184] L'assurance de responsabilité civile décennale est appelée communément garantie décennale. Elle garantit la réparation des dommages qui se produisent après la réception des travaux Elle a été instaurée en France en 1978, et est obligatoire pour les constructeurs et les professionnels du bâtiment.

[185] Au-delà de l'autorisation d'exercer une activité indépendante, l'inscription et la création d'une entreprise est très souvent présentée avec ce même souci d'« *être tranquille* ». « *Etre tranquille* » peut se comprendre à la fois pour ceux qui sont allocataires du RSA , comme une réponse apportée dans le cadre de la contractualisation aux demandes, attentes et injonctions des interlocuteurs du dispositif RSA, mais aussi comme l'assurance d' « être en règle » lors d'un contrôle de gendarmerie ou de police.

consommation des clients. Dans cette perspective, à la distribution d'affiches publicitaires dans les boîtes aux lettres qui est venue compléter le travail de prospection en porte-à-porte, fait écho l'utilisation de nouveaux supports de communication à travers Internet.

IV. Vers une prospection dématérialisée ?

Si la recherche de clients s'exerce toujours sous la forme de la chine et de la prospection directe, les personnes multiplient les supports gratuits ou payants pour communiquer sur leurs activités. Les entreprises sont ainsi présentes sur des sites de référencement professionnel tels que les Pages jaunes, BFM business, Google My Business ou encore des sites de vente entre particuliers, comme la catégorie Emploi-prestation de service sur Leboncoin. D'autres créent leur propre site internet qui présente leur entreprise et les secteurs d'intervention. Ce recours à des supports informatiques s'entend comme un complément publicitaire et ne dispense pas les entrepreneurs de prospecter directement ou d'aller « *afficher* ». L'affichage consiste à distribuer des flyers[186] dans les boites aux lettres sur une zone de prospection. Selon la saison et la météo, cette pratique favorise aussi la rencontre de clients potentiels affairés dans leur jardin. En effet, les Voyageurs qui pratiquent ces activités d'artisanat du bâtiment ou d'entretien d'espaces verts prospectent plus facilement dans les zones urbaines ou périurbaines, les zones pavillonnaires et les quartiers résidentiels composés de maisons particulières. Ni les centres villes ni les quartiers de grands ensembles ne sont des zones de prospection privilégiées. Plusieurs facteurs y contribuent comme l'accès et la circulation dans les centres villes des grands centres urbains, la morphologie des bâtiments qui impose de disposer de matériels adéquats (échafaudage, etc…) et la possibilité d'obtenir une réponse rapide des clients éventuels.

C'est dans l'optique d'élargir sa captation de nouveaux clients que Moïse me sollicite pour l'aider à trouver sur Internet les noms de portails professionnels en ligne qui mettent en relation des entreprises et des apporteurs d'affaires. Ces plateformes recommandent aux internautes les services d'un artisan. Elles offrent aux particuliers qui souhaitent faire des travaux de les mettre en relation avec des artisans de la région et de pouvoir par leur intermédiaire obtenir des devis. Pour ce faire, des plateformes comme « Travaux.com »

[186] Pour une présentation détaillée du contenu de ces plaquettes se reporter à l'article de Clanet dit Lamanit et Reyniers dans la revue *Etudes Tsiganes* n° 64 consacrée à l'économie des Gens du voyage en France (2018)

proposent à des artisans de s'inscrire dans leur base de données. Par exemple, sur ce site, l'inscription est gratuite pour les artisans. Ils ne paient à la plateforme la mise en relation avec les particuliers que lors de la réception des coordonnées de ces derniers. Moïse ne connaît pas le nom des sociétés, mais il fait référence à des *garçons* de son réseau de connaissance qui obtiennent plusieurs contrats mensuellement en recourant à ces prestataires. Il souhaite connaître le coût et les démarches à suivre pour bénéficier de ce type de service. Il entrevoit le recours à ce service comme un moyen d'accroître le volume de ses clients, dans un environnement qu'il présente comme concurrentiel et où la prospection directe en porte-à-porte lui paraît de plus en plus difficile.

En dehors de ces apporteurs d'affaires payants, l'appel à des prestataires sert aussi à fournir une image de sérieux, à renforcer la crédibilité et la visibilité de l'entreprise. Ainsi, quelques Voyageurs utilisent des sociétés de domiciliation[187] afin de disposer d'une adresse postale commerciale pour recevoir et réexpédier le courrier. Pour ceux qui sont domiciliés auprès d'un centre social ou d'une association spécialisée, cette pratique permet d'éviter de partager la même adresse que d'autres travailleurs indépendants eux-mêmes domiciliés dans les mêmes locaux[188]. Pour d'autres résidant dans des quartiers relégués ou identifiés comme « Voyageurs », la domiciliation permet également de bénéficier d'une adresse moins stigmatisante. D'autres usages commerciaux sont faits de cette possibilité de domiciliation provisoire. Ainsi, un peintre en bâtiment de 55 ans ouvre une boîte de domiciliation saisonnière (pour particulier) dans les départements qu'il traverse et sur lesquels il prospecte sur la période estivale. En justifiant d'une adresse locale, cette technique lui permet de laisser paraître un lien territorial qu'il présente comme un élément qui rassure les clients (et écarte l'image négative d'une démarche de Gens du voyage). Trois Voyageurs rencontrés y adjoignent un service de standard téléphonique qui leur permet d'avoir une personne qui répond aux appels et prend les messages au nom de l'entreprise. Cette pratique offre par là même l'image d'une entreprise basée localement et suffisamment structurée pour avoir un secrétariat.

La prospection en porte-à-porte se complète par le recours à des publications d'offres de services sur un site d'annonces de particuliers à particuliers comme Leboncoin. Cette

---

[187] La loi du 4/08/2008 et le décret d'application 2008-1488 du 30/12/2008 autorisent le micro-entrepreneur (anciennement auto-entrepreneur) à se domicilier dans un centre d'affaires ou une société de domiciliation.

[188] Par exemple, l'association IEK qui fait de l'accompagnement administratif de micro-entrepreneurs et de la domiciliation suit jusqu'à 160 travailleurs indépendants au RSA dont la très grand majorité est domiciliée chez eux.

plateforme de consommation collaborative se caractérise par la possibilité d'effectuer une recherche géographiquement située. En effet, le dépôt d'une annonce est gratuit et nécessite la localisation géographique de l'offre en l'attachant à une commune. Profitant de l'artifice, des Voyageurs publient plusieurs annonces avec à chaque fois une commune de référence différente. Ceci induit de connaître la répartition géographique et l'implantation des communes (ou d'effectuer une recherche) afin de pouvoir définir une zone de diffusion et de prospection. A la différence de l'affichage où la diffusion des affiches publicitaires se fait une fois sur un quartier, la diffusion d'annonces sur les sites entre particuliers requiert une certaine assiduité et nécessite de les actualiser régulièrement. En effet, au regard de la présence et de la multiplication des offres de services sur un département, une région, il est nécessaire que les entrepreneurs actualisent régulièrement leurs annonces pour les faire apparaître en première page, ou s'acquittent d'un abonnement pour paraître en première ligne. C'est la première des solutions qui est très majoritairement retenue, l'objectif étant d'utiliser le service gratuit de ces plateformes. Par ailleurs, les annonces peuvent être déposées simultanément en plusieurs départements ou régions en même temps, créant ainsi une rupture dans l'unité de temps et d'espace habituellement liée à la prospection directe. Deux annonces d'un entrepreneur illustrent ce propos.

Il propose des prestations de nettoyage de bâtiment sur deux communes espacées d'une centaine de kilomètres et situées sur deux départements limitrophes. Les annonces sont publiées le même jour et simultanément (dans la même minute). Cependant, chacune d'entre elles apparaît sous un énoncé différent, l'une employant le terme « *démoussage de toiture* » et l'autre celui de « *nettoyage de toiture* ». Elles sont accompagnées par des photographies différentes sur chacune des annonces. La simultanéité de publication des deux annonces (une minute d'écart entre les publications) indique qu'elles ont été créées en amont et que cette différenciation entre les deux résulte d'un choix raisonné. Cette différence dans l'intitulé et le visuel permet de créer l'impression de deux offres émanant de deux professionnels différents. Par contre, une fois l'annonce ouverte, tous les éléments sont communs : le nom commercial de l'entreprise, le descriptif des prestations proposées ainsi que les coordonnées téléphoniques de l'entrepreneur. L'intérêt d'une telle tactique de double diffusion est de se rendre visible sur un plus vaste territoire mais dans une zone suffisamment proche pour pouvoir effectuer un déplacement aller-retour et réaliser le travail dans la journée. En plus d'accroître les possibilités de nouveaux clients, cette technique évite d'avoir à supporter les coûts engendrés par la prospection directe en fourgon (carburant notamment) eux-mêmes toujours associés à

l'incertitude des résultats du démarchage en porte-à-porte. En outre, au niveau du contenu, l'entrepreneur construit l'image d'un professionnel qualifié et compétent en s'appuyant sur les ressorts d'une implantation géographique locale qu'accentue l'écriture en majuscule de l'expression « *Artisan de votre région* » (voir la capture d'écran n°1, ci-dessous), un énoncé qui, à l'instar des boîtes postales locales, cherche à rassurer le client potentiel en jouant sur une présence territoriale de longue date. Présence renforcée par l'image d'une entreprise qui perdure à travers la transmission générationnelle d'un savoir familial. Cette représentation déjoue à plus d'un titre celle du nomade qui n'étant que de passage ne garantira pas le travail effectué et ne sera plus joignable si d'aventure un problème survient.

Capture écran 1_Annonce professionnelle et mise en avant de l'ancrage local

ENTREPRISE XXXX

- des garantie
- des professionnels a votre écoute
- des ARTISANS DE VOTRE RÉGION
- un savoir-faire transmis de père en fils de génération en génération

Source : Le Boncoin - mai 2020

Ces annonces publiées témoignent tout autant du partage de l'information entre Voyageurs que de l'emprunt par les uns et les autres de tactiques jugées opérantes et rémunératrices. Elles s'accompagnent de tout un ensemble d'éléments qui concourent par l'illustration visuelle à diffuser une image professionnelle de l'entrepreneur, telle que la photographie de la carte de visite qui agrémente l'annonce. Plusieurs prises de vues montrent des travaux en cours de réalisation sur des chantiers et font voir des matériels professionnels tels que des montes-matériaux, des échafaudages, etc. D'autres mettent en scène les entrepreneurs affairés à travailler. Certains entrepreneurs qui publient régulièrement des annonces sur plusieurs communes ornent chaque annonce de photographies différentes. Ces images peuvent être issues de prises de vue des entrepreneurs eux-mêmes, qui semblent croître proportionnellement à l'usage de la plateforme, mais elles peuvent aussi être récupérées sur internet (Annexe n°4, captures d'écran d'annonces internet n°3 à 6, p. 482 et *sq.*).

Dans cette dernière partie du chapitre, nous nous proposons de montrer comment à la fois ces annonces professionnelles s'appuient sur des techniques héritées de la prospection directe et adoptent des nouveaux codes. Premièrement, nous montrerons comment à travers un descriptif détaillé les entrepreneurs énumèrent les activités et prestations proposées, dans le

prolongement de la proposition de multiples travaux lorsqu'ils chinent (A). Deuxièmement, nous analyserons comment le contenu de ces annonces tend à donner une image professionnelle de l'entreprise et de l'entrepreneur à travers différents gages de sérieux et de compétences (B).

A. De l'annonce à son contenu : les enjeux de la description des activités

Au-delà de la première impression visuelle, à travers le contenu même des textes, plusieurs éléments tendent à spécifier la compétence et la légitimité de l'entreprise. Premièrement, les Voyageurs enregistrent rarement leur annonce en tant que particuliers, mais très majoritairement en tant que professionnels avec le sigle « *(PRO)* » qui s'affiche en haut de celle-ci. Un numéro de SIREN de l'entreprise apparaît très régulièrement et offre une première garantie de l'exercice d'une activité déclarée et référencée. Les annonces sont publiées sous des appellations ciblées, voire avec des intitulés de métiers précis, mais les descriptifs au sein même de l'annonce élargissent généralement le domaine d'intervention. En effet, dans ces annonces, les Voyageurs réinvestissent en partie la dynamique qui sous-tend la prospection directe pour laquelle plus l'éventail des prestations proposées est grand, et plus large est la possibilité d'obtenir un contrat. Ainsi, celles-ci sont très détaillées et y paraît la volonté d'offrir au client potentiel un inventaire quasi exhaustif des interventions possibles. Pour autant, cet éventail est plus limité que dans la prospection directe et reste limité au secteur d'activité correspondant à l'annonce. Par exemple, dans l'énoncé ci-dessous, toutes les activités sont circonscrites au même domaine professionnel lié aux travaux d'élagage et d'entretien d'espaces verts: « Travaux de réalisations : *Élagage –Étêtage -Abattage d'arbre -Taille de haie -Tonte de pelouse -Débroussaillage -Dessouchage et Rognage des souches -Evacuation des végétaux* » (Voir annexe 4).

Pour les annonces du secteur du bâtiment, le descriptif est plus étoffé et peut mettre en exergue des aspects différents. Ainsi, dans le texte de l'annonce ci-dessous intitulée *« Démoussage prix promo couverture nettoyage gouttière toiture ravalement hydrofuge »*, le descriptif rappelle l'ensemble des supports envisageables *: « - Nettoyage de vos toits avec traitement Préventif et curatif antimousse et hydrofuge / Nettoyage de vos façades/ -décapage et démoussage de vos sols, murets, murs, murs en pierre, carrelage, béton, dallage … / - Traitement anti mousse contre les mousses, lichens, et champignons… »* (Voir annexe 4). Sur

cet autre exemple, l'énumération porte sur les lieux d'intervention possible. Ainsi pour cette annonce de *« Couvreur [Barogap] et ses alentours* **»,** après une amorce de politesse**,** l'auteur s'adresse directement aux clients potentiels **: «** « *Bonjour Je vous propose mes services pour tous vos travaux de couverture tuiles ardoise zinguerie charpente recherche de fuite pose de Velux etc. Nous réalisons petits et gros travaux n'hésitez pas à m'envoyer un mail ou par téléphone je me déplace gratuitement pour des diagnostics, sur [treze] [trébourg] [le Lèterin] [la Colline] [Virtou] [Saint-bastien] [Basse-Grandlaine] [haute Grandlaine] [st Berlain], tout l'agglomération [Barogapoise] et c'est environ »* (voir Annexe 4). Comme nous l'avons vu ci-dessus, chaque annonce publiée se rapporte à une commune. Les villes mentionnées sont majoritairement situées au sud du fleuve et couvrent plus de la moitié du périphérique de l'agglomération Barogapoise. Ainsi, rattachée à la proposition de déplacement et de devis gratuit, l'énumération des communes permet de circonscrire le périmètre d'intervention. Cette annonce prenant pour référence le code postal de la ville de Barogap dispense de multiplier la même annonce. L'entrepreneur qui publie la première annonce a choisi, quant à lui, une approche différente. Il démultiplie la même annonce en autant de communes de référence. Cela lui permet de ne pas avoir à détailler sa zone géographique et de privilégier la présentation d'aspects plus techniques.

Le listing des activités exercées est généralement inclus. Il indique de manière plus ou moins précise les différentes prestations que l'artisan est en mesure de réaliser. Ainsi, sous certains énoncés de métiers ou domaines d'intervention, ce sont surtout des tâches particulières qui sont mises en avant. *« Bonjour nous proposons tout type de travaux de couverture tuiles ardoise zinc réparation maçonnerie faîtage tuiles de rive solin de cheminée Pose de Velux entretien anti mousse N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements du lundi au samedi de 8h30 à 19h aux [XXXX.].»* Dans cet exemple, on s'aperçoit que les tâches signalées après « *tout type de travaux de couverture tuiles ardoise zinc »* relèvent toutes du métier de couvreur. L'enjeu d'une telle précision est de souligner qu'il s'agit de travaux plus facilement réalisables qu'un changement complet de toiture, laissant comprendre au client que la commande peut être segmentée et ne nécessite pas forcément un investissement économique important.

Ce descriptif peut être particulièrement fourni comme en témoigne la capture d'écran n°2 (page suivante) qui est incluse dans une annonce de travaux de couverture. Le texte démontre le souci de décrire par le menu la gamme des activités proposées. Comme d'autres, elle attire l'attention sur un prix bas. Ici, sont regroupées les prestations sous quatre domaines

d'activité (entretien – peinture – travaux de couverture – divers), séparés par des intervalles avec des sauts de ligne entre les différents descriptifs. Le vocabulaire technique se veut un gage de compétence (« *peinture acrylique. pliolite. minéral* […] » « *rejointement* » ; « *toiture bac acier* ») tandis que la ponctuation (majuscule en début de phrase) et l'orthographe, même s'il reste des fautes, ont fait l'objet d'une attention particulière et montre une volonté de se conformer aux bons usages de l'écrit.

Capture écran 2_Annonce pour une entreprise de couverture

Description

Nom de l'entreprise

propose multiples services À petit prix

Travaux sur certificat de garantie

(Entretien)
Nettoyage de toiture
Hydrofuge coloré
Nettoyage façade
Nettoyage aux sol terrasse
Nettoyage gouttière
Nettoyage véranda
Nettoyage piscines

Tout nos produits sont de type professionnel
Biologique si demandé
Décapage à l'eau possible.

(Peinture)o
Sur toiture.
Sur façade
Sur boiserie
Sur ferronnerie
Sur cheminée
Sur muret
Peinture intérieur

Tout nos peinture sont de type professionnel.
Agréé à chaque surface
Peinture acrylique.pliolite minéral ,glycérol.alkyde.epoxy.

(Travaux de couverture)

Changement de toiture
Pose de Velux
Étanchéité toiture terrasse
Pose de gouttière alu PVC
Scellement faitiere
Remplacement de faîtage
Intervention fuite
Toiture bac acier

Travail soigné et surtout en sécurité.

(Divers)

Petite maçonnerie
Rejointoiement
Pose pierre de parement
Habillage dessous de toit PVC
Pose planche de rive PVC alu bois
Traitement de charpente
Isolation combles
Pose chapeau de cheminée

source : Leboncoin - 2020

Cet exemple livre un condensé de la manière dont le Voyageur en question conçoit l'image du bon professionnel. Celle-ci rompt effectivement avec les stéréotypes associés aux Voyageurs touche-à-tout de père en fils et distant tant des normes et des innovations techniques que des formes convenues de présentation de soi et d'usages de l'écrit. Parallèlement, ces exemples laissent aussi voir comment la pluri-activité ou plutôt comment la proposition d'un très large spectre de prestations perdure à travers ces nouveaux moyens de communication. Par sa configuration écrite, l'annonce fige le cadre de la proposition et, à l'inverse de la discussion, empêche le développement de la négociation et de l'ouverture sur des besoins non formulés

par les clients. L'énumération s'offre alors comme un succédané palliant la force argumentative de l'oralité en répondant judicieusement à un autre et crucial enjeu : donner en amont des gages de crédibilité sur les qualités professionnelles et les compétences.

B. Donner des gages de sérieux

L'enjeu de légitimité professionnelle explique également le recours à l'utilisation de sites internet pour assurer la communication. Celui de Carlos, par exemple, qui propose des travaux de rénovation en peinture et couverture, s'abrite derrière le nom de ses fournisseurs professionnels : « *Nos fournisseurs et partenaires ont plusieurs années d'expérience et privilégie la qualité des produits à la quantité. Travailler avec [Nom de l'entreprise] c'est travailler avec des produits de qualité pour un résultat optimal.* » Puis, figure une invitation à créer un partenariat : « *Vous souhaitez faire un partenariat avec nous ? N'hésitez pas à nous contacter, nous pourrons alors discuter de votre demande et trouver une solution qui avantagerait l'un comme l'autre.* » Dessiner les contours d'une entreprise professionnelle et sûre se marque également à travers d'autres attributs comme l'indication d'une assurance décennale, ou encore des témoignages. Sont mobilisés des avis de clients qui apparaissent directement sur le site internet de l'entreprise, sur des comptes Facebook ou encore sur des annuaires professionnels : « *Très sérieux bon boulot recommander [Nom de l'entreprise]* (juillet 2019, pages Facebook d'une entreprise de peinture en bâtiment) ; « *Je conseille cette entreprise suite aux travaux réalisés sur ma toiture délai respecté entreprise sérieuse* » (novembre 2019, pages jaunes d'une entreprise de couverture bâtiment) ; « *Personne très sérieuse qualités prix Intervenu rapidement Ses Devis son abordable* » – (février 2018, pages jaunes d'une entreprise de ramonage).

La communication peut aussi s'appuyer sur la symbolique associée au prestige ouvrier et artisanal à laquelle les clients sont censés se montrer particulièrement sensibles, en jouant, par exemple, sur l'image d'excellence de l'institution du Tour de France du compagnonnage : « *Couverture zinguerie Couvreur zingueur Charpente isolation* ». « *-Nous mettons nos équipes de couvreurs (compagnon du Tour) à votre service, détection de fuite, devis gratuit sous 48 heures.* » Ou encore, recourir à la terminologie des nomenclatures pour conférer une sorte de reconnaissance officielle aux activités proposées. Par exemple, la classe 81.21Z correspond au « *nettoyage courant des bâtiments* » c'est-à-dire au ménage courant des locaux qui n'autorise pas les travaux d'entretien extérieurs de façades ou de toitures de bâtiments que peuvent,

néanmoins, proposer les Voyageurs. Ceux-ci relèvent de la catégorie 8122Z « *Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel* » qui requiert une qualification professionnelle. Exploitant une possible confusion, un jeune homme dépose son annonce sous l'intitulé « *nettoyage courant de bâtiment* » tout en la faisant coïncider avec des travaux de ravalement de façade, de peinture en bâtiment, etc. *« […] auto-entrepreneur dans le nettoyage courant du bâtiment, je vous propose mes services nettoyage courant du bâtiment toiture pignon mur façade et Muret etc. également en peinture pignon façade et boiserie entretien courant du bâtiment. »*

Ces tactiques visent la valorisation de l'aptitude professionnelle des entrepreneurs, mais elles tendent surtout à susciter la prise de contact directe par le client. Aussi, le numéro de téléphone que renseigne l'ensemble des annonces observées reste le moyen de communiquer qui garde les faveurs des Voyageurs même si certains font également figurer en complément des adresses de messagerie. Sur plusieurs annonces, les coordonnées téléphoniques apparaissent clairement à la fois dans le cadre réservé aux modes de contacts et dans le descriptif de l'annonce. La proposition de déplacement et de devis gratuit, fréquente dans les annonces, vient en complément comme incitation supplémentaire à provoquer la rencontre physique. Elle permet à l'éventuel client de solliciter sans prendre le risque d'un engagement formel. Mais plus qu'un argument commercial, la réalisation du devis suppose un déplacement et donc, une rencontre en face à face qui ouvre la voie à la négociation.

Enfin, le choix d'un nom commercial pour l'entreprise traduit bien ces évolutions dans la présentation de soi comme entrepreneur. Plutôt que d'apposer leurs seuls prénom et nom, les Voyageurs se créent des noms commerciaux. Il peut s'agir des simples initiales ou encore d'une référence à un métier. L'usage d'un nom commercial empruntant au nom évocateur d'une activité spécifique est en passe de se répandre, ce qui tendrait à montrer que, dans un espace concurrentiel, les Voyageurs cherchent à faciliter une identification rapide de leur entreprise et de son secteur d'intervention.

Sur notre terrain d'enquête, une autre innovation adoptée seulement par quelques-uns est localement perceptible, bien qu'encore assez confidentielle. Elle consiste à accepter le paiement par carte bancaire ou smartphone grâce à un terminal de paiement électronique (TPE) mobile. Les sociétés qui commercialisent cet équipement proposent l'achat ou la location du terminal (entre 80 à 250 euros HT) avec ou sans souscription d'un abonnement mensuel (à partir de 25 euros HT). Chaque transaction fait l'objet de frais de commission qui se situent autour de 1,75 % du montant (ces taux peuvent varier de 0,4% à plus de 2,5% selon les sociétés

et les types de transactions). L'inscription se fait en ligne sur les sites des sociétés. Selon les opérateurs, les paiements des clients sont virés sur le compte bancaire choisi lors de l'inscription par l'entrepreneur ou bien sur un compte spécifique associé au TPE. L'usage de ce mode de paiement a rencontré ses adeptes et s'est répandu dans les cercles de l'entre-soi. Ces TPE fournissent à la fois le terminal et l'acheminement du flux monétique et sont des solutions accessibles, indépendamment de la banque. L'entrepreneur voit son compte crédité par un virement dès réception des travaux. Il offre en outre, le bénéfice secondaire de crédibiliser l'aspect professionnel de l'entrepreneur en proposant un service pratique qui sécurise le client, rassuré par la traçabilité de l'opération en cas de litige.

L'usage du TIP, comme le recours aux services de domiciliation ou bien, l'essor de l'usage de publicités à travers des sites d'annonces et des sites internet marquent la volonté d'adapter les pratiques à un environnement dans lequel les habitudes de consommation des clients évoluent. Face à la communication numérique (démarchage des plateformes téléphoniques, parution des entreprises sur de multiples annuaires en ligne, demande de devis en ligne, apporteurs d'affaires, logiciel tels Google My Business..., sites internet dédiés), le démarchage au porte-à-porte devient de plus en plus obsolète[189]. De fait, si Carlos continue de diffuser des affiches publicitaires dans les boîtes aux lettres, dans les quartiers où il travaille, il reconnait ne presque plus chiner au porte-à-porte car les *Gadjé*, maintenant, l'appellent depuis son inscription sur plusieurs sites et annuaires professionnels. Pareillement, en 2014, à l'âge de 20 ans, Jimmyson (**groupe 3**) s'est installé comme peintre. Il a suivi sa scolarité uniquement par la voie du CNED et ne part plus sur le *Voyage* qu'à l'été durant un mois, un mois et demi, en compagnie d'autres Voyageurs. Ce moment estival ne correspond plus nécessairement pour lui à une période d'activités économiques. Vivant en couple avec un enfant, il est installé en caravane sur le terrain privé de ses parents. Depuis 2016, il propose des travaux de couverture et travaille très régulièrement avec un autre jeune Voyageur de son réseau lui–même en micro-entreprise comme couvreur. Tous deux se sont inscrits sur des plateformes d'annonces et d'apporteurs d'affaires qu'ils ont fait le choix de payer afin d'être mieux référencés. Lorsque

[189] Le Code de la Consommation prévoit un droit de rétractation dans le cadre d'un démarchage à domicile. Pour une prestation de service, le client dispose de 14 jours pour renoncer à son engagement à partir de la conclusion du contrat, en dehors de travaux d'entretien ou de réparation à réaliser en urgence à son domicile et qu'il a lui-même sollicités. De plus, avant la conclusion du contrat, le professionnel doit communiquer un certain nombre d'informations (identité du vendeur, caractéristiques essentielles du service, délai d'exécution du service, prix et conditions de paiement, etc.). En cas de non-respect, le professionnel encourt une amende administrative de 3000 € pour une personne physique, et de 15 000 € pour une personne morale.

le même client les contacte, chacun rédige son propre devis avec un montant différent (un haut et un bas), mais tous deux réalisent les travaux ensemble. Ils ont, de fait, définitivement arrêté toute forme de prospection directe et travaillent uniquement avec les clients captés par ces nouveaux moyens de prospecter.

Conclusion du chapitre

Sur notre terrain d'enquête, les activités artisanales aujourd'hui pratiquées par les Voyageurs se propagent majoritairement par le jeu de l'imitation et de l'expérimentation avec, pour conséquence, une concentration sur quelques métiers. L'entretien d'espaces verts/l'élagage ainsi que les travaux de nettoyage et de peinture des bâtiments (des façades aux toitures) sont les plus couramment pratiqués. Depuis quelques années, on note une percée des travaux de couverture. A côté de ces activités majoritaires, la maçonnerie et la pose de cloisons en plaque de plâtre gagnent des parts du marché. La diffusion dans l'ensemble Voyageur de ces activités d'exécution est favorisée, nous l'avons vu, par le faible investissement initial en matériel (au moins dans un premier temps) et leur compatibilité avec les usages et attentes traditionnels : d'abord le démarchage direct en porte-à-porte notamment auprès d'une clientèle de particuliers dans les zones rurales et périurbaines et des durées de chantiers garantes de revenus sinon immédiats ou à délais rapprochés[190]. D'où une offre propice à un travail décomposable en plusieurs tâches autorisant des alternatives, des ajustements aux besoins et aux moyens financiers des clients. Les secteurs professionnels qui satisfont à ces critères et sont, par ailleurs, en tension en raison de difficultés de recrutement de la main-d'œuvre sont alors susceptibles de devenir des niches pour les Voyageurs. On comprend, dans ces conditions, l'appétence des Voyageurs pour des secteurs dont ils pressentent, à juste titre, les potentialités économiques : le choix de la couverture en bâtiment, par exemple, où le métier de couvreur souffre d'un déficit d'images et peine à attirer de jeunes apprentis, ne s'explique pas autrement[191].

L'absence de certification scolaire, professionnelle et technique constitue, cependant, pour la majorité des Voyageurs éventuellement appâtés par les nombreux atouts de ces filières, un obstacle à leur entrée sur ces marchés du travail. Quelques-uns, aujourd'hui minoritaires, sont parvenus, en jouant sur les failles administratives et réglementaires, à accéder à certains de ces métiers soumis à qualification professionnelle. Mais, comme nous l'avons noté, depuis

---

[190] Par rapport à cet élément, par exemple Carlos demande aujourd'hui le versement d'un acompte de 30% à la signature des devis afin de pouvoir acheter les matériaux nécessaires, notamment sur des travaux de couverture.

[191] Bien entendu, nous ne signifions pas par-là que les Voyageurs n'effectuent pas de distinction entre les différents métiers qu'ils pratiquent. Ils effectuent eux aussi des catégorisations et des hiérarchisations. Mais par exemple, au niveau du salariat, le métier de gardien de déchèterie bénéficie d'une appréciation positive en ce qu'il permet de compléter ses revenus par la pratique (non autorisée) de la biffe, de la récupération de métaux et d'objets. A l'inverse, le métier d'agent de pompes funèbres fait l'objet d'un rejet immédiat en dehors de toute considération salariale ou de conditions de travail. Nous aborderons plus en détail dans la deuxième partie de la thèse consacrée salariat, certains des critères qui conduisent à valoriser ou dévaloriser un emploi.

le 1er octobre 2015, la CMA vérifie la qualification de l'entrepreneur lors de la création de l'entreprise. Dès lors, l'incapacité à remplir ces obligations condamne les non résignés à exercer sans statut officiel et à se priver des garanties professionnelles (assurance décennale, etc…). Contraints à exercer dans un cadre informel, ils en sont réduits à feindre la légalité, à devoir peaufiner leur image, concevoir des tactiques visant à singer le professionnalisme.

La pratique d'une pluri-activité qui se déploie bien souvent au-delà d'un seul domaine professionnel accentue l'inscription de leurs activités en dehors de ces mêmes cadres légaux. Mais être polyvalent, apte à négocier et disposer de plusieurs cordes à son arc se comprend aussi comme nécessité pour des entrepreneurs fragilisés par les réglementations successives sur le marché économique. L'adaptation exige alors de faire avec ce que l'on a et surtout sans ce que l'on n'a pas. Face au *Gadjo,* perçu comme celui qui n'a qu'un emploi et reste désemparé lorsqu'il le perd, le Voyageur s'enorgueillit de sa faculté à rebondir et de son sens de la débrouille. Adaptation, polyvalence, pragmatisme et malice caractérisent l'ethos entrepreneurial du Voyageur, même si cette vision ne doit pas faire oublier que la polyvalence est aussi l'expression de conditions sociales d'existence difficiles où les pratiques professionnelles continuent d'être déstabilisées par les réglementations successives.

L'exclusion d'une reconnaissance officielle ne les empêche, toutefois, pas toujours d'intervenir dans des secteurs du BTP où ils entrent en concurrence avec les entreprises et les artisans locaux. Ils prospectent, réalisent des devis, exécutent des travaux, émettent des factures, paient des cotisations sociales[192], non sans s'accorder quelques licences vis-à-vis des règles mais sans renoncer pour autant à un vrai statut d'indépendant. C'est l'institution de la micro-entreprise, aubaine au départ, en dépit des limites posées à l'exercice des métiers réglementés, qui représente la voie de prédilection d'accès des Voyageurs au statut. Devenir micro-entrepreneur signifie, à tout le moins, détenir un numéro de SIREN à arborer face aux clients et aux forces de l'ordre. Ce qui, toutefois, suffit rarement à les conformer complètement à la législation car, bien qu'immatriculés au sein d'une chambre consulaire, ils se retrouvent bien souvent dans la situation du déviant décrite par Howard Becker[193]. Loin de tenir à un

[192] Même si comme nous l'abordons au chapitre 7, les chiffres d'affaire annuels déclarés par les travailleurs indépendants qui sont souvent inférieurs à 5000 euros (notamment pour ceux au RSA) peuvent sembler minorés, il est intéressant de noter que les Voyageurs paient des cotisations sociales sur des activités qu'ils ne sont pas légalement tenus d'exercer.

[193] « N*ous devons considérer la déviance et les déviants, qui incarnent ce concept abstrait, comme un résultat du processus d'interaction entre des individus et des groupes : les uns, en poursuivant la satisfaction de leurs propres intérêts, élaborent et font élaborer les normes sous le coup desquelles tombent les autres qui, en*

refus de se déclarer comme travailleur indépendant, leur déviance réside effectivement dans l'obstruction à le faire, faute de satisfaire à l'obligation de qualification. Le renforcement des normes, au fil des législations successives, les aura comme acculés à s'adonner à une ou plusieurs activités non déclarées. En outre, on note que plus l'espace des possibles se rétrécit, plus ils se voient contraints de se frayer une issue en recourant à la pluri-activité. Parallèlement, moins ils peuvent prétendre à une reconnaissance légale, plus ils s'efforcent de valoriser leur image de professionnel en affinant la mise en scène de soi. Ils apportent un soin particulier à leur présentation vestimentaire (port de vêtements de travail, flocage de casquettes ou tee-shirt au nom de l'entreprise…) ou encore, en utilisant du matériel qui répond au double objectif d'attirer et de rassurer le client tout en mettant à distance leur étiquetage culturel. Socialisés depuis la prime enfance à se débattre contre les normes, ils s'appliquent néanmoins à feindre de les respecter. En prenant modèle sur ceux qui réussissent, ils mobilisent leurs réseaux, découvrent, s'essaient et utilisent les outils et techniques mis à leur disposition pour communiquer sur leurs entreprises.

Comme nous avons pu le montrer au cours de ce chapitre, ces nouveaux supports ont progressivement tendance à supplanter la traditionnelle prospection pour des Voyageurs durablement installés. Ces nouvelles conduites qui, progressivement, s'imposent pour rendre d'abord viable et ensuite quasi-légal l'exercice d'une activité souvent ambigu au regard de la réglementation ne s'observent pas seulement dans le domaine de l'artisanat mais gagnent aussi, selon des modalités singulières, le secteur du commerce, comme nous le montrerons dans le chapitre suivant.

***

poursuivant la satisfaction de leurs propres intérêts, ont commis des actes que l'on qualifie de déviants » (Becker, 1985 :186-187)

Chapitre 3 _ Le commerce : un ajustement entre prospection de Gadjé et création de niches économiques communautaires

Introduction du chapitre

La mobilité des Voyageurs rencontrés, quand elle perdure, se fait sur des temps plus courts. Comme nous l'avons évoqué précédemment, les textes législatifs et les politiques publiques successives contraignent et perturbent les conditions de voyage et de stationnement des Voyageurs (Bergeon, 2011). L'obligation de stationner sur les aires d'accueil, au demeurant insuffisantes[194], désorganise les itinéraires ainsi que les conditions de stationnement puisque « *les familles sont contraintes par la loi, de stationner sur des places identifiées et délimitées* » (Bergeon, 2014 : 8). Selon la sociologue Lise Foisneau (Reza Kokabi, 2021), il s'agit là d'une politique de sédentarisation qui ne dit pas son nom dont les effets sont multiples. Cet allongement des temps de présence modifie le rapport des Voyageurs au territoire et à ses habitants. Dans ce contexte, l'ajustement social et économique auquel nous nous intéressons dans ce troisième chapitre renvoie à l'adaptabilité des Voyageurs, envisagée comme capacité à moduler leur organisation en fonction des caractères de leur environnement (Williams, 1990). Dans l'espace social et géographique que constitue notre terrain d'enquête, comment ces populations voyageuses « *fréquemment suspectées de vol et de fainéantise, ou accusées de vivre en « parasites » aux crochets des « sociétés nationales » »* (Olivera et Poueyto, *op. cit.*:582), inventent-elles des formes inédites de commerce, notamment des marchés de niches économiques adaptés à ces temps de présence plus longs et aux récentes modalités de mobilité? Comment, parallèlement à une activité de commerce orientée vers une clientèle de *Gadjé,* se développe une spécialisation vers une clientèle essentiellement Voyageuse ?

En dépit des politiques publiques qui visent à les concentrer sur des espaces réservés, les Voyageurs qui disposent de ressources économiques préfèrent choisir, comme nous le montrera l'exemple de deux commerçants de tapis, leur voisinage et donc, corollairement, leurs lieux de stationnement. Dans une première partie, nous nous intéresserons aux activités

[194] Ce phénomène est accentué par l'aggravation des sanctions en cas de stationnement illégal (Loi de 2003 et 2007).

commerciales à partir de leurs liens intimes avec les pratiques migratoires et de stationnement (I).

Dans une seconde partie, à l'heure des réseaux sociaux, nous verrons que les Voyageurs (notamment les jeunes) ne dédaignent pas ces nouveaux outils qu'ils s'approprient et adaptent à leurs pratiques commerciales (II).

I. Le commerce ambulant : une activité traditionnelle en voie de fragilisation

Tout d'abord nous verrons comment les Voyageurs articulent des stratégies d'évitement d'autres familles voyageuses tout en s'inscrivant dans un rappel à l'ordre de l'égalité (Weber F., 1989) et de loyauté (A). Dans un second temps, alors que les conduites des Voyageurs, quelle qu'en soit la nature, sont essentiellement envisagées en liaison avec la pratique de la mobilité (Amellal et Michel, 2013), nous interrogerons les effets de l'enracinement et de l'ancienneté résidentielle sur les modalités d'interactions à des fins commerciales avec les *Gadjé*. La formation d'un réseau de relations à base locale transcende quelquefois le simple échange marchand. Cette situation engendre des tensions entre le maintien d'un capital de ressources autochtones et les règles de solidarité et d'échange communautaire qui ordonnent et hiérarchisent les conduites individuelles et les principes de loyauté (B). Nous conclurons cette première partie en nous intéressant à la mise en œuvre de la vente sur les marchés et aux revenus complémentaires qu'elle représente pour des commerçants ambulants occasionnels. Nous aborderons plus précisément la désillusion, suite aux premières expériences de « commerçante occasionnelle » envisagée comme source de revenus complémentaires par trois femmes vivant seules et en situation financière précaire (C).

A. L'exemple de la vente de tapis. Régularité de parcours, « capital gadjikano » et ressources locales

Charles est un homme de 70 ans qui a exercé comme commerçant ambulant tout au long de sa vie. Aujourd'hui à la retraite et ne pouvant plus voyager pour des raisons de santé,

il réside dans une commune rurale située à une vingtaine de kilomètres au sud de Barogap. Il stationne à l'année sur l'aire d'accueil et, lors de la fermeture annuelle de celle-ci, il séjourne sur le terrain d'un membre de sa famille situé sur la commune. Pour lui, l'arrêt du *Voyage* s'est fait progressivement. Après avoir voyagé à travers la France lorsque sa santé le lui permettait encore, il rejoignait ses enfants qui exercent comme commerçants ambulants sur la côte atlantique du département pendant la période estivale. Au cours de sa vie professionnelle, Charles s'est spécialisé dans la vente de tapis qu'il exposait et vendait sur des marchés ou lors de manifestations commerciales telles que des foires, des brocantes, des salons d'exposition, mais également au sein d'établissements privés. Il a d'abord exercé son activité simplement muni d'un récépissé de consignation puis, au milieu des années 80, comme commerçant déclaré et enfin, sous le régime fiscal de la micro-entreprise. En tant qu'ambulant, il suivait un parcours régulier tracé par les manifestations commerciales. Cet itinéraire le conduisait des Hauts-de-France à la Belgique puis sur la côte atlantique et méditerranéenne du Sud de la France. Lors de ses déplacements, il retrouvait des membres de sa famille. Charles ne stationnait que rarement sur des *places désignées* (aires d'accueil) leur préférant des terrains de camping, des terrains privés, prêtés ou loués auprès de sédentaires locaux (particuliers, professionnels ou même élus qu'il connaissait). En lien avec son réseau familial, il rejoignait également certaines *missions* (aires de grands passages estivaux pour les missions religieuses). En plus de la vente directe à l'occasion d'expositions, de foires et de brocantes, Charles exposait ses tapis en louant des salles ou bien des espaces au sein de casinos ou de « *grands cafés* ». Sa fille Kate (**groupe 2**), qui l'a accompagné et qui a elle–même exercé comme commerçante sur les marchés, précise que cette pratique : « C*'est comme les gens qui ont des emplacements précaires dans les grandes surfaces. Bon, ben, c'était pareil. Sauf que nous, c'étaient des salles. C'est la salle dans un casino, la salle dans un grand café. […] dans des parcs d'exposition, mettons, tu peux avoir des places.* » Dans ces cas précis, Charles, avant de conclure la vente, proposait aux éventuels clients de leur présenter ses produits à domicile *in situ* afin de mieux « mettre en scène » le tapis dans leur intérieur. Selon les mots de sa fille, le client devient ainsi acteur de la vente et le vendeur un prestataire de service : « *Tu exposes les tapis. Tu as les clients qui viennent te trouver, qui te disent de venir. Après ils te disent de venir chez eux, de leur montrer des tapis et ils t'achètent ou ils ne t'achètent pas, mettons ! (rires)*» Bien qu'en lien avec d'autres membres de sa famille, pour le *Voyage* ou le stationnement,

Charles travaillait accompagné par ses fils, comme il est d'usage indépendamment de l'activité (Formoso, 1986).

Cette pratique du commerce dans des localités familières et auprès de clients connus se retrouve aussi chez Madeleine, une femme de 55 ans (**groupe 3**). Elle est issue d'une famille de commerçants ambulants spécialisés également dans la vente de tapis et s'est elle-même mariée avec un commerçant-brocanteur de meubles neufs et anciens. Les itinéraires de Charles et de Madeleine se croisent d'ailleurs souvent. En effet, en parlant de son père, Madeleine mentionne : « *Il avait ses expositions.* […] *à Saint-Jean-de-Monts, à Strasbourg, Molsheim, Sélestat. Il avait ses magasins, il avait ses dates. Alors donc, …C'était réglé comme une horloge, mon père.* […]. *Mon autre frère, le plus vieux, lui, par contre, il fait un peu comme mon père, il rentre à Paris deux mois, deux mois et demi et il fait sa tournée. Pas la même que mon père, mais il a sa tournée aussi mon frère. […] il fait que les tapis, ils font tous les tapis chez nous.* » Dans cet extrait, les déterminants possessifs qu'emploie Madeleine à propos des foires et expositions auxquelles participait son père montrent la régularité des itinéraires, reconductibles d'année en année. Ces parcours illustrent la mise en œuvre d'un savoir-circuler où la mobilité permet au commerçant de perpétuer son activité et *« est rendue possible tout autant par une « compétence » au déplacement et au nomadisme que par l'existence de réseaux dispersés aux points stratégiques de l'espace de déploiement de l'activité* » (Spinousa, Péraldi, Foughali, 1995 : 84). Ces pratiques circulatoires s'appuient sur des solidarités familiales autant que sur des ressources locales formant ce que Leonardo Piasere appelle le « *capital gadjikano* », qui est le fait pour un Rom d'entretenir des relations privilégiées pendant plusieurs années avec un *Gadjo* (Piasere, 1985 : 143). Nous verrons que le rapport au *Voyage* et l'attachement à l'entre-soi Voyageur peuvent parfaitement se concilier avec une inscription locale d'où germeront les relations de confiance réciproque avec des *Gadjé*.

1. Choisir ses lieux de stationnement : des stratégies d'évitement dans le cadre d'une appartenance culturelle

Les conduites, en matière de circulation et de stationnement, de Charles ou Madeleine révèlent leur appréhension des promiscuités jugées risquées (autant moralement que physiquement) sur certains lieux de halte. Cette stratégie s'appuie sur des connaissances acquises dans l'entre-soi et fondées sur des réputations, mais elle procède plus largement de la volonté d'échapper aux regroupements fléchés, imposés par les politiques de gestion des

populations Tsiganes en France (Bergeon, 2010, Legros et Vitale, 2011). Kate, la fille de Charles, explique les choix de stationnement de son père par le souhait d'« *être tranquille* » et de se préserver des mauvaises fréquentations : « *Mon père, il voulait pas du tout nous mélanger avec des vilains. Parce qu'il voulait pas que nous, on tourne mal. Et si tu te mélanges avec des gens qui sont pas comme toi, ben automatiquement, tes enfants c'est la compagnie qu'ils ont après.* » Les « *vilains* », « *des gens pas comme toi* », ce sont ceux dont il faut veiller à se distancier spatialement et moralement. L'ostracisme symbolique qu'expriment ici la fille de Charles ne surprend pas de la part de Voyageurs soucieux de faire le tri entre eux pour se ménager une bonne estime de soi. Cela rappelle, à propos de Roms migrants à Nice, les observations conduites par Swanie Potot : « C*eux qui se sentent le plus dominés n'envisagent pas de pouvoir peser sur les représentations associées à leur groupe d'appartenance. Au mieux, ils cherchent à s'en distancier soit en focalisant la dépréciation sur un autre sous-groupe soit sur le mode du cavalier seul, en prétendant ne pas « être un Tsigane comme les autres ». Mais chacun sait que la dépréciation sociale est une composante de l'identité tsigane avec laquelle il faut compter.* » (Potot, 2018 :108).

En qualifiant de « *vilains* » une partie des Voyageurs, Kate désigne et stigmatise ces familles qui sont sources de conflits et avec lesquelles il importe de prévenir les mésalliances. Madeleine évoque, elle aussi, la même préoccupation en désertant les lieux dédiés, imposés et envisagés comme sources d'ennuis : *« Mais mon père, il a jamais... Quand on voyageait, qu'on faisait des grandes routes des fois, parce qu'on avait nos tombes à C., et pour la Toussaint mon père, il allait avec ses campines, et ben, si on s'arrêtait, on s'arrêtait sur une pompe à essence. Il aurait jamais été se mettre sur une place désignée, mon père. Ah, non jamais hein…on a été élevé aussi comme ça, quelque part. »* Loin de relever d'une foucade, le contrôle de leurs lieux de stationnement est devenu, pour Charles comme pour Madeleine, une seconde nature s'imposant à eux, quelles que soient les raisons familiales, religieuses ou économiques de leurs destinations et de leurs parcours migratoires.

Ces manifestations d'ostracisme sont rarement étrangères à la hiérarchisation économique (Bizeul, 1993) qui sous-tend, on l'a déjà souligné, les modes de circulation et de stationnement dans la mesure où l'évitement s'entend aussi comme la capacité à accéder à certains lieux de stationnement sélectifs, tels les terrains de camping, par exemple[195]. Il reste

[195] Plusieurs terrains de camping interdisent le stationnement aux caravanes à double essieux, qui sont des modèles largement répandus chez les Voyageurs. Si cette interdiction est argumentée par des raisons matérielles et de maniabilité, elle vise implicitement les Voyageurs comme le laisse comprendre la réponse

que les jugements portés, attachés à des comportements et à des qualités individuelles n'en demeurent pas moins moraux. Ils sont intimement liés à la réputation, autrement dit au fait d'être ou non « *estimé* », c'est-à-dire apprécié ou non indépendamment de sa qualité de Voyageur. Toutefois, maintenir la distance avec « *les vilains* » et les mauvaises fréquentations n'implique pas de se « *croire supérieur* » aux autres. « *Ne pas être fier* » est une obligation morale, être *fier* est aussi dépréciatif et aussi insultant qu'être *jaloux*. Ne pas être *fier*, c'est ne pas marquer sa distance, sa séparation d'avec le groupe de manière ostensible, c'est veiller à ne pas laisser croire à sa supériorité « absolue » comme le note Florence Weber, car seuls ceux qui n'appartiennent pas à la même catégorie le peuvent (Weber F., 1989). Dans cette société où les disparités ne sont perceptibles que de l'intérieur, ce sont ces mêmes disparités qui inclinent ces deux commerçants à déployer des stratégies d'itinérance qu'ils s'appliquent à justifier à partir de catégories morales (jalousie, fierté) sans porter atteinte à l'impératif d'égalité et à l'attachement identitaire. C'est Madeleine qui conclut à propos des pratiques circulatoires de son père : « *c'est pas une question qu'il était fier, mon père, hein. C'est une question de… ; déjà d'une, je crois qu'il avait peur. Il aimait pas les ambiances, là-dedans, des gens qui prennent les fusils. C'était pas un homme à histoires, c'était pas, voilà…on a jamais connu les places désignées, nous, jamais.* » Qu'elles soient vécues ou narrées, les mésaventures faites de heurts et de règlements de comptes confortent la résolution d'éviter les lieux de stationnement dédiés et obligatoires que sont les aires d'accueil. « *La seule fois que j'ai fait les places désignées, c'est quand j'ai pris le père de mes enfants. J'en ai un mauvais souvenir, je peux te dire, la C.*[196] *; Merci, hein. […]* » « *en 2007 que je me suis mis au R., là,*

---

apportée par la Fédération des Campeurs Caravaniers et Camping- caristes (FFCC) à un adhérent confronté à ce refus : « *Pour ces raisons, et parce que très appréciées des gens du voyage, certains terrains de camping n'autorisent leur accès que sur présentation de l'attestation de résidence principale créée pour les propriétaires de ces caravanes par la FFCC. Alors, surtout, renseignez-vous avant de vous déplacer ! Pour obtenir votre attestation, demandez-la à notre Fédération* ». Ils appellent leurs adhérents à les contacter pour obtenir une attestation qui paradoxalement s'apparente à celle administrative des gens du voyage…. puisque leur résidence principale est mobile… Url https://www.ffcc.fr/etudes-de-cas/21/reclamations-camping/100/cas-du-refus-des-caravanes-double-essieux. Il est alors possible de s'interroger sur les représentations qui fondent cette interdiction dans la mesure où elle permet d'illustrer très clairement l'ambiguïté politiquement entretenue entre une façon d'habiter, un type d'habitat mobile et une catégorie de population racialisée (Lagrave, 1993).

[196] Il s'agit de l'une des deux premières aires d'accueil de l'agglomération Barogapoise. Située à l'Est de Barogap, elle faisait partie des trois grandes aires d'accueil proposant 80 places. Les deux autres aires de l'agglomération sont Le R. à Trébourg et La F. à l'ouest de Barogap. Les Voyageurs de notre terrain d'enquête les désignent par ces noms alors qu'ils désignent les autres aires d'accueil en disant : la « *place de* » suivi du nom de la commune. La C. a été fermée en 2005 suite à des perturbations. Réaménagée, la nouvelle aire d'accueil de 16 emplacements a ouvert en mars 2010 avec une présence policière. L'aire se situe aux abords d'une zone sur laquelle sont installées depuis plusieurs décennies des familles de Voyageurs. A proximité sont installés en bidonville des Roms migrants. Cette zone que d'aucun qualifie de « no man's land » fait régulièrement les titres des journaux locaux lors d'interpellations pour lesquelles sont mobilisées plusieurs dizaines (voire centaines) de gendarmes et policiers. Par exemple, avant la réouverture de l'aire, un journaliste de *Ouest France* interrogeait

y'avait pas de coup de… Si, il y avait des coups de fusil aussi, mais tu savais que c'était un alcoolique ! »

Eviter les aires pour s'épargner tout autant les suspicions d'illégalismes et les arrestations policières que l'exposition aux représailles de la part de Voyageurs : « *Un autre coup, ils (*les forces de l'ordre*) viennent. Ils te bloquent le terrain à la première heure-là. Ils viennent chercher mon fils dans son petit campine pour euh, parce qu'ils faisaient une perquisition dans un campine, parce qu'il fallait un témoin. Je dis : « Ben allez chercher un témoin ailleurs ! Laissez mon fils tranquille ». Je dis : « vous voulez le faire massacrer ! ». Je dis, ils vont, ils vont…parce que moi, je connaissais pas ces ambiances-là, moi, hein. Bref, je me remets plus (les pieds) au R., c'est fini. Je me suis mis chez moi après. Je te le dis franc, hein, j'aimais pas du tout ! Tous les quatre matins, ils étaient fouillés de tous les côtés ; […] mais ça la fout mal pour les autres, hein. Moi je me sentais mal à l'aise, hein. [ils vont se dire] « C'est pas elle qui nous donne ?, c'est la guetteuse de la place ! » Moi j'ai pris peur. J'étais toute seule avec mes petits, j'ai dit l'année prochaine je rentre pas au R. Malgré qu'on connaissait du monde, que les gens m'ont jamais rien dit. Moi j'ai dit, je rentre plus au R., c'est bon. Je me suis mis chez moi, j'ai plus rentré au R. J'aime pas les places désignées, j'ai peur. Autant d'aller voir les gens ça me dérange pas, mais d'être sur la place, j'aime pas*. » Madeleine qui ne dédaigne nullement la fréquentation de Voyageurs continue à les visiter sur les aires d'accueil. Résolue à se tenir éloignée d'un site habitué aux incursions policières, elle n'en respecte pas moins la loi du silence que réclame la norme de loyauté, et la défiance régulant les interactions entre Roms et *Gadjé*, rappelle Lise Foisneau (2017).

Le rapport qui distribue le monde entre *« eux »* et *« nous »* s'observe et s'entend continûment lors des interactions de la vie quotidienne. Un exemple, choisi parmi beaucoup d'autres : afin de prévenir toute surinterprétation de ma part suite à ses critiques visant les habitudes de la famille de sa belle–fille qu'elle juge « *arriérées* »[197], Glu s'empressa de préciser

---

l'élu de Barogap Métropole en charge de l'habitat spécifique en ces termes : « *Cette zone avait la réputation d'un terrain vague ouvert à tous les trafics, un havre de banditisme, une zone de non-droit. L'aire sera à l'abri de ces activités ?* » **(**https://nantes.maville.com/actu/actudet_-Une-aire-d-accueil-des-gens-du-voyage-a-la-Clairiere-_-871738_actu.Htm**).** Depuis 2017, elle est de nouveau fermée suite à des dégradations.

[197] Le terme « *arriéré* » est dépréciatif. Il peut être utilisé par les Voyageurs pour qualifier, comme ici, la survivance de pratiques, comportements, propos, jugés obsolètes, voire archaïques chez d'autres Voyageurs. Je l'ai également entendu utilisé par une jeune femme pour se qualifier par rapport aux *Gadjé* (comme forme d'intériorisation du stigmate) lors d'une vive discussion avec sa tante et son oncle. Cette jeune femme souhaitait reprendre sa scolarité ou une formation et devant les arguments visant à l'en dissuader, elle conclut que, comme cela, « *on restera des* « *arriérés* » ». Parfois, le terme « *égaré* » est utilisé comme synonyme d'« *arriéré* ». *D*ans ce contexte, l'acception diffère de celle que Marc Bordigoni et Nathalie Binisti empruntent à Jean Luc Poueyto dans sa thèse de doctorat où il note qu'un manouche lui avait expliqué qu'en disant : « *Nous, les Manouches, on*

: « *C'est pas ça, mon Mickaël, on est tous des Voyageurs […].*» Sa mise au point n'avait d'autre but que de signifier qu'elle ne se posait pas comme supérieure.

Mais sa réaction, comme le confirment les stratégies d'évitement, ne signifie pas pour autant l'inexistence de divisions intra-communautaires associées à des inégalités économiques. Dans le courant des années 90, deux grandes aires d'accueil situées sur chaque rive du fleuve à l'ouest de l'agglomération Barogapoise laissaient apparaître ce type de différenciations entre des familles qui se distinguaient notamment par leurs activités professionnelles et leurs niveaux de vie. D'un côté, une aire d'accueil occupée par des familles principalement commerçantes et, de l'autre, des familles qui étaient majoritairement ferrailleurs. Cette distribution dans l'espace, calquée sur une inégalité d'accès aux biens matériels, participait à la construction de jugements de distinction. Plusieurs familles mentionnaient ne pas vouloir stationner sur l'autre aire, car pour les commerçants, les ferrailleurs vivaient comme dans « *l'ancien temps* », voire étaient « *arriérés* » tandis que ces derniers reprochaient aux autres d'être *fiers* et de se comporter comme des *Gadjé*. Ces réputations bordaient ainsi chacune des aires en fonction de leurs occupants respectifs. Mais en dépit, toutefois, des logiques de rejet, de discrédit, voire d'exclusion (Elias, 1997) qu'elle exprime, n'oublions jamais que cette différenciation n'opère jamais sans être subsumée par une distinction plus fondamentale, celle qui sépare les Voyageurs de ceux continuellement dénommés *Gadjé* (Williams, 1984). Ainsi s'explique que les impératifs de loyauté puissent avoir une incidence sur les rapports économiques entre Voyageurs et entre certains d'entre eux et les *Gadjé*. Si le « *capital gadjikano* » sert à entretenir et renforcer les relations privilégiées avec ces derniers, celles-ci n'en restent pas moins soumises à des règles. Comme nous allons le voir, la présence de plus en plus longue de Voyageurs sur des espaces communaux met en tension leurs relations de solidarité et de partage d'information.

2. « *Capital gadjikano* » et ressources autochtones

Lise Foisneau interprète cette notion de « *capital gadjikano* » comme l'acquisition d'un capital de confiance qui, en tant que capital de service, pourra aussi se convertir en capital tout court (Foisneau, 2017). La situation de Charles qui a entretenu des relations privilégiées

est des « arriérés »", l'un d'entre eux [lui] expliqua qu'en disant cela, il ne voulait pas dire que les Manouches étaient en quelque sorte "attardés" par rapport aux Gadjé, mais qu'ils restaient "en arrière", sans vouloir se dévoiler, sans chercher à s'exposer, comme les hérissons qu'ils aiment tant ». (Poueyto 1999 cité par Bordigoni, Binisti, 2002 : 3).

durant de nombreuses années avec plusieurs *Gadjé* sur les différentes localités où il stationnait illustre bien la construction et l'entretien de ce type de capital. Sa fille précise que ses deux frères aînés, à qui leur père « *payait tout* » sans les obliger à l'accompagner, allaient souvent « *se promener* » avec leurs amis sédentaires, de jeunes résidents des communes sur lesquelles ils stationnaient régulièrement. Grâce à ces relations exogames, Charles a gagné l'estime et la confiance de *Gadjé*, qui, en retour, lui auront accordé des faveurs d'ordre commercial, certes mais également l'autorisation de revenir année après année sur les mêmes lieux de stationnement et d'expositions. Ce capital a une forme très commune (Foisneau, *op. cit.*), il apparaît dans l'ensemble des secteurs marchands et des activités développées par les Voyageurs et accompagne les modifications du travail de *chine* et les contraintes liées à la mobilité. C'est bien, en effet, ce capital qui est mobilisé dans les relations entretenues par Karl, Raul ou Robin (pp.118 et 125) avec les directions de garages et d'usines auprès desquels ils récupèrent ou rachètent régulièrement des métaux. Comme Madeleine, ceux-ci parlent de « *leurs usines* » ou de « *leurs garages* » pour marquer cette relation de confiance qui leur permet d'avoir un accès sinon exclusif, au moins prioritaire à cette récupération de ferraille. Ce capital est utile pour obtenir un emplacement plus passant avec les placiers sur les marchés comme le mentionne Nadia (**groupe 3**), une commerçante occasionnelle de 50 ans, qui rappelle qu'il est plus difficile d'avoir une place correcte quand on est inconnu du placier. Comme nous le verrons ultérieurement dans ce chapitre, avec des professionnels du commerce automobile, il est indispensable d'avoir un référent dans le monde des *Gadjé*. « *La question n'est pas de savoir si ce référent est, ou non, un véritable ami, mais si la relation est suffisamment proche pour que le Gadjo puisse, le cas échéant, rendre un service, car l'entretien de la confiance suppose des visites régulières où il n'est jamais question d'échanges de biens ou de services* » (*ibid.* : 102). Les Voyageurs essaieront de développer des interactions avec des *Gadjé* disposant de ressources qui peuvent être décisionnaires, forts du principe qu'une position élevée en termes de richesse et de pouvoir favorise l'obtention de services ou de biens.

Ils mentionnent ainsi leurs relations avec un maire ou un patron d'une entreprise, dévoilant qu'ils sont conscients du jeu des positions sociales. Marc Bordigoni rappelle que, de la même manière, certaines localités ont « leurs Gitans », leurs Voyageurs. Ainsi, comme il le note à propos de familles saintoises qui font partie du « *capital gadjikano* » de certaines familles de Gitans, « *de la même manière, certains Saintois ont « leurs » familles gitanes avec qui les liens peuvent être stables durant plusieurs années* » (Bordigoni, 2002 : 495). Ces configurations peuvent aussi conduire à une discrimination des Voyageurs dans certaines

localités où les institutions et la municipalité, en particulier, tendent à établir une distinction entre ceux ancrés localement, considérés comme « de chez nous », et ceux « de passage », les allochtones. Il arrive que les familles stationnées durablement perdent ainsi progressivement leur statut d'étrangères jusqu'à être considérées comme membres de la collectivité locale (même si elles deviennent des familles de passage dans d'autres communes lors de leurs déplacements). Dans un contexte de pénurie de places de stationnement, une telle faveur concédée par certaines municipalités de se voir réserver une place dans l'aire d'accueil qu'elle refuse aux itinérants de passage (Cossée, 2007) est évidemment précieuse.

De nombreux indices de ce « favoritisme » sont décelables en Loire-Atlantique et dans les localités de la métropole Barogapoise sous forme de patronymes qui, ici ou là, laissent soupçonner l'ancrage sur une commune ou bien sur des marchés locaux où les Voyageurs sont connus et identifiés.

En allongeant leurs temps de présence sur un territoire réduit, les Voyageurs augmentent leurs chances d'interactions avec des sédentaires qui, sans former un capital d'autochtonie, sont susceptibles de devenir des ressources d'autochtonie (Retière, 2003 ; Renahy, 2010). Car si cette inscription dans l'environnement proche peut valoir à certains une mauvaise réputation, réprobation et récriminations, elle peut aussi susciter, à certaines conditions, de la bienveillance et suspendre le processus de stigmatisation. Il est alors possible de rapprocher cette situation de la configuration dans laquelle se trouvent les commerçants du marché aux puces de Marseille où *« il faut d'abord s'engager dans des échanges verbaux, lier connaissances et réseaux, « être droit et connu »* (Spinousa, Péraldi, Foughali, *op. cit.*: 80). Jouer du lien social comme d'une ressource, c'est ce que fait, notamment Bocé (**groupe 3**), un homme marié de 45 ans installé à l'année sur un terrain familial de Trébourg. Il est parvenu à nouer des relations durables avec des salariés sur le Marché d'intérêt national (MIN) de Barogap et il y récupère des produits frais (invendus de légumes et fruits) toutes les semaines. Ou encore, cet autre Voyageur du même âge qui, au fil de ses rencontres avec des salariés et gérants d'entreprises sur le MIN, a obtenu de débarrasser (mobiliers, racks de rangement…) et de récupérer les métaux d'entreprises qui ferment boutique. A la différence du travail de chine et de prospection au porte-à-porte, au coup par coup, qui prédisposent peu, sauf exceptions[198], à l'accumulation d'un « *capital gadjikano* », une présence répétée et faite d'aménités peut

[198] Pendant les périodes de Voyage, certaines activités comme le ramonage peuvent engendrer des itinéraires répétitifs et la constitution d'un réseau de clients réguliers en plus de la prospection de nouveaux clients.

favoriser l'accès à certaines activités ou certains lieux, ou encore l'obtention de services ou de biens autant dans l'entre-soi Voyageur que sur le territoire localement investi.

Avoir une relation privilégiée, sinon amicale, avec des *Gadjé* se dit avec des mots choisis. Madeleine parle ainsi des *copains* de son père pour évoquer les relations commerciales et/ou amicales que celui-ci entretient avec des *Gadjé.* Lors de nos discussions sur le terrain, le terme *copain* signifie invariablement l'altérité[199]. Ce vocable témoigne d'un rapport de défiance qui prédispose à vivre cette situation amicale comme suffisamment marginale pour devoir être spécifiquement nommée. Il connote toujours une affinité et une connivence mal ou peu stabilisée. A contrario, la relation amicale avec d'autres Voyageurs s'inscrit dans l'ordre des choses, semble « naturelle » et n'a pas besoin d'être nommée. Ce vide sémantique témoigne de la place prépondérante de la parenté dans la construction des rapports sociaux, l'organisation de la vie quotidienne et la constitution du capital social. Je n'ai personnellement jamais entendu de Voyageurs évoquer une relation amicale avec d'autres Voyageurs en utilisant un dérivé du champ lexical de l'amitié. Les Voyageurs rencontrés disent qu'ils « *s'entendent bien* » avec telle ou telle personne, tel cousin ou autre membre de la famille. Par exemple, en référence à un homme appelé Popeye, ils diront qu'ils vont « *vers le Popeye* », « *vers le père du Popeye*» ou « *vers la p'tite du Popeye* ». Ils partent sur le *Voyage* avec *Le Popeye* ou *du monde,* mais ils n'utilisent pas de termes qui marquent l'amitié (amis, copains, camarade, etc.) pour décrire ces relations. Ces manières de classer, organiser et se représenter le monde s'opposent à l'utilisation du terme *copain*, où c'est d'abord la dissemblance qui est mise en parole. Toutefois, les Voyageurs peuvent y adjoindre le qualificatif *bon* ou *bonne* pour signifier aux autres Voyageurs que la relation dépasse le seul cadre fonctionnel. L'expression « *c'est un bon copain à moi / c'est une bonne copine à moi* » marque en quelque sorte le caractère exogène de la relation[200]. Une jeune Voyageuse assistant à un mariage en compagnie d'une amie à elle, avait dû utiliser cette expression pour rappeler à la retenue des jeunes garçons dont le comportement était devenu inconvenant après avoir appris que la jeune femme n'était pas voyageuse. L'expression « *c'est ma bonne copine* » servit à rappeler aux dits garçons qu'ils devaient se comporter avec cette amie comme avec une Voyageuse, c'est-à-dire ne pas lui

[199] De manière identique, lorsque les Voyageurs utilisent l'expression *Gens du voyage* dans une discussion au sein de l'entre-soi, cela fait implicitement référence à une interaction avec un *Gadjo* ou une *Gadji*.

[200] Comme l'utilisation de l'expression « *dessalé* » pour signifier qu'un *Gadjo* ou une *Gadji* est habitué à la vie des Voyageurs.

manquer de respect ni être *malpoli*[201]. Comme dans cet exemple, le terme *copain* s'emploie lorsque la personne à laquelle il est fait référence n'est pas connue de l'interlocuteur. Une personne qui n'est pas voyageuse mais, néanmoins, partage, même partiellement, le quotidien des Voyageurs, sera dénommée par son prénom. Le terme indigène de *copain* connote donc bien l'ambivalence d'une relation qui, reliant la communauté au monde des *Gadjé*, concilie en elle accointance et altérité. Il est d'usage de l'employer quand le lien tissé transcende la dimension marchande.

L'utilisation de ce terme qui traduit la nature d'un lien irréductible à la relation simplement marchande peut également servir à réévaluer la place de la solidarité familiale. A la sortie d'une réunion d'une association de Voyageurs, nous nous retrouvons à cinq hommes dans un café. Lors de cette discussion, Stéphane (**groupe 3**) qui alterne des activités indépendantes dans le bâtiment et des missions intérimaires explique qu'il se fait souvent interpeller, lorsqu'il chine, au sujet de son teint et de son origine. Il répond qu'il est portugais pour gagner la confiance des gens, bien conscient des effets néfastes de l'étiquetage. Un peu plus tard, il nous explique s'être investi comme bénévole dans le club de football de son fils où il s'est fait des relations amicales avec plusieurs *Gadjé*. Il démythifie même, en passant, la solidarité familiale voyageuse en mentionnant qu'en cas de besoin, ce sont ses *copains* qu'il appelle car ils sont plus prompts que les membres de sa famille à lui répondre positivement. Pareillement, lors d'une manifestation organisée par l'association DOUÏ, en milieu d'après-midi, je discute avec Milo (**groupe 3**), un homme d'un peu plus de quarante ans qui assure le service traiteur pour les invités. Il est installé depuis plusieurs décennies, sur la même commune de l'agglomération Barogapoise, sur les marchés où il tient un stand alimentaire (préparation de plats à emporter). Il propose également ses services pour des événements professionnels, des comités d'entreprises, des mariages, etc. Milo me dit être surpris par la faible présence de Voyageurs, alors que l'association œuvre pour eux. Il mentionne alors cette distanciation aux *Gadjé* et ce retrait des Voyageurs en rapportant une anecdote. Habitué du bar-tabac de sa commune de résidence, il prenait un café avec des *Gadjé* qu'il a l'habitude de fréquenter. Des Voyageurs qu'il connaît sont entrés, l'ont salué et sollicité à plusieurs reprises pour qu'il les

[201] Il existe une forte tempérance sexuelle qui organise les relations entre les garçons et les filles autant au niveau des comportements et attitudes que des propos et sujets de discussion. Pour beaucoup de Voyageurs, la moralité des jeunes femmes sédentaires est considérée plus légère et elles sont perçues plus libres sexuellement. Au vu de cette liberté sexuelle fantasmée ou vérifiée, il leur apparaît alors possible d'être plus entreprenant, voire de faire des propositions, de lancer des insinuations sexuelles : autant de comportements jugés inadaptés et inacceptables envers de jeunes Voyageuses.

rejoigne. Il les a faits patienter en rétorquant à leur empressement et à leurs demandes de « *laisser les Gadjé* » que cela ne se faisait pas d'abandonner en pleine discussion des personnes connues et considérées comme des *copains*. Ces deux situations mettent en perspective les effets sur le rapport à l'autre d'une présence prolongée et harmonieuse dans une localité. Elles montrent les tensions auxquelles, en certaines circonstances, les Voyageurs sont soumis, les obligeant à s'accommoder tant bien que mal de l'opposition entre « *eux* » et « *nous* ». L'ancrage favorise l'autonomie à l'égard de la communauté et l'émancipation relative des solidarités familiales en contribuant à l'émergence de comportements plus individualisés, de solidarités que l'on dirait, au sens durkheimien, plus organiques que mécaniques. Ces processus sont au cœur des discussions entre deux Voyageurs de 55 ans lors de cette même journée. Leurs propos portent sur le déclin des solidarités chez les Voyageurs au regard d'un temps révolu et idéalisé où l'entraide et le soutien étaient de mise. A plusieurs reprises, l'un mentionne ce manque de secours entre Voyageurs aujourd'hui : « *Avant t'avais un problème, tout le monde venait, maintenant, ils te laissent seul.* », « *Tu parlais un peu fort, tout le monde venait avant !* » Ces observations relatives au déclin des solidarités avaient déjà été faites par Daniel Bizeul au début des années 90 :

« *Beaucoup parmi les voyageurs âgés dénoncent la montée de l'individualisme et de la jalousie dans leur milieu. Naguère disent-ils, les voyageurs se saluaient, s'entraidaient, s'associaient. Désormais, ils s'ignorent, et le plus souvent se font la guerre, pour une place de stationnement, pour un marché ou pour une clientèle, pour la simple ostentation. D'une situation où le statut acquis et le sens scrupuleux de la réciprocité organisait les relations entre individus et familles, les voyageurs sont passés à une situation où dominent l'émulation et la concurrence, l'une fondée sur les possibilités de différenciation, qu'induit la prolifération des signes, l'autre suscitée par la rareté relative des places de stationnement et des biens d'équipement effectivement accessibles. La rivalité entre voyageurs s'est accrue pour accéder à ces biens, les plus valorisés, et les plus coûteux, et ainsi dépasser les autres, qui se sentent humiliés d'une surenchère qu'ils ne peuvent tenir.* » (Bizeul, 1993 : p.192).

Tout en renvoyant à un effet générationnel et à une idéalisation d'un temps d'avant les *places désignées*[202], ce constat traduit des changements à l'œuvre dans les pratiques ou au

[202] Le temps « avant *les places désignées* » s'entend comme celui où le stationnement n'était pas autant règlementé avec l'obligation de stationner sur des aires d'accueil qui sont aussi perçues comme des lieux de contrôle (Lagrave, 1993 ; Bergeon, 2014), bien qu'il existait des aires d'accueil avant les lois Besson de 1990 et 2000 (Reyniers, Williams, 1990).

moins dans leurs perceptions. Ainsi, Blaireau, un récupérateur de métaux de 35 ans, se plaint de devoir « *tout fermer* » quand il s'absente de l'aire d'accueil. Il précise être obligé de fermer à clé quand il part, de « *laisser quelqu'un* » à cause des vols, des dégradations, « *ils te cassent tout, mon vieux !* » me précise–t-il en me montrant un impact sur sa caravane. Il fustige « *ceux de la place* », les autres Voyageurs présents et lie ces comportements à la taille de l'aire (12 emplacements). Quelques semaines plus tard, il s'installe sur un parking d'usine puis sur une autre aire d'accueil de plus de trente places qu'il partage avec plusieurs membres de sa famille. L'exemple de Blaireau met autant en exergue le fait que les modes de stationnement ne permettent pas à tous de pouvoir choisir les lieux d'arrêt et son voisinage direct que la valeur monétaire et symbolique de la caravane (par rapport à l'achat, la revente, l'entretien). Pareillement, des Voyageurs qui participent à des rassemblements sur des missions réunissant plusieurs dizaines, voire centaines de familles, déplorent l'obligation de fermer leur caravane, de devoir ranger leur matériel d'extérieur (tables, chaises…) : « *Ils se liav[volent] entre Voyageurs, maintenant !* » « *Y'a plus de respect.* » En définitive, il n'est pas certain que les pratiques dénoncées par Blaireau n'existaient pas auparavant. Mais, peut-être, liées à des formes d'individualisation de la consommation, de l'accès aux crédits, prennent-elles aujourd'hui une autre signification dans une société qui facilite l'accumulation et l'accès aux biens matériels. Mais ces reproches à l'encontre des comportements d'autres Voyageurs, les critiques autour de la perte de valeurs solidaires qui marquaient une différence avec les *Gadjé,* tout comme les rapprochements avec ces derniers ne sauraient remettre en cause la primauté de la loyauté et de la parenté sur le maintien d'un « *capital gadjikano* ».

Chacha, dont nous avons déjà parlé dans ce chapitre (voir p.170) est un homme âgé d'un peu plus de 50 ans. Marié et père de quatre enfants, il a toujours vécu autour de l'agglomération Barogapoise. Aujourd'hui, il est installé en zone rurale où il est propriétaire d'une maison qu'il a entièrement rénovée en s'appuyant sur son réseau voyageur mais aussi sur son « *capital gadjikano* » pour certains corps de métiers. Deux de ses enfants mariés vivent avec lui et sont installés en caravane sur le terrain de la maison. Chacha travaille principalement avec deux de ses fils et il fait appel ponctuellement à d'autres membres de son réseau, très souvent des membres de sa famille. Depuis plusieurs années, sous le statut de micro-entrepreneur, il effectue des travaux dans le bâtiment. Il travaille régulièrement comme sous-traitant avec un entrepreneur sur des chantiers neufs où il réalise des travaux d'implantation et

de pose de cloisons sèches (placoplâtre) et d'autres travaux de second œuvre. Comme il le dit : « *Je travaille avec* [lui], *c'est un bon Gadjo.* » Pour un chantier, il avait mis en relation son neveu et cet entrepreneur pour des travaux de second œuvre. Ce dernier lui signifia, mécontent, que le travail effectué devait être repris, ce que le neveu de Chacha refusa. Comme le concède Chacha qui comprend la position de l'entrepreneur, son neveu n'a pas travaillé sérieusement. Pour autant, il ne conçoit pas de prendre parti contre son neveu. Johnny (p. 344), son cousin présent lors de la discussion, souligne l'embarras de la situation parce que, comme il le dit : « *C'est compliqué, t'es pris entre la famille et un bon Gadjo !* » Puis, se reprenant, il interroge : *« Mais qu'est-ce que tu veux faire* ? » Comment, effectivement, résoudre un tel conflit de loyauté ? Si Chacha conçoit bien de dire à son neveu qu'il a abusé (mais pas devant l'entrepreneur), il ne peut se résoudre à prendre parti pour le *Gadjo* sous peine de s'exposer aux reproches de son entourage, voire d'être accusé de se comporter lui-même comme un *Gadjo*. C'est ce même impératif qui conduit toujours à soutenir les dires, même peu vraisemblables, d'un Voyageur pour ne pas lui faire perdre la face devant un *Gadjo*. A la limite, mieux vaut se taire plutôt que d'abonder dans le sens soutenu par ce dernier (Jacotot, 2012).

Au-delà de simples relations commerciales, de l'entretien d'un « *capital gadjikano* », une présence prolongée dans une localité trouble les échelles de valeurs qui régissent les interactions avec les *Gadjé*. Les pratiques d'évitement ou de dépréciation d'autres familles, la condamnation des changements qui s'opèrent dans l'organisation sociale d'un monde voyageur réifié (de la perte des valeurs de solidarité et de réciprocité à la montée de l'individualisme ou encore des pratiques consuméristes de Voyageurs « qui se crânent ») ne sauraient remettre en cause un ordre de l'égalité (Weber, *op. cit.*). Dans cette situation où « *tous se savent regardés de la même façon* » (Reyniers, Williams, 1990 : 98) s'instaure une solidarité face aux *Gadjé* où la parenté et le principe de loyauté prime sur le maintien de relations amicales ou commerciales avec ces derniers. Toutefois, au niveau des individus, des tensions naissent entre ce devoir de loyauté envers les Voyageurs (plus particulièrement envers les membres de sa famille élargie) et la conservation d'avantages issus de relations avec ces mêmes *Gadjé*. Les activités économiques traditionnelles nous placent au cœur de ces tensions et ces tourments en raison, précisément, de leur nature singulière inhérente à la rencontre entre les deux mondes, celui des Voyageurs et celui des *Gadjé*.

B. Mécanique automobile et vente de véhicule d'occasion : entre débrouille et inscription locale

Pour les Voyageurs, le véhicule est un élément essentiel, autant pour ceux qui pratiquent toujours le *Voyage* que pour ceux qui y ont renoncé, vivant ou non en caravane. Premièrement, les activités indépendantes exercées par les Voyageurs nécessitent de pouvoir se déplacer de manière autonome. Deuxièmement, pour ceux qui occupent des postes salariés, les zones d'emplois comme opérateur en industrie ou employé sur lesquels ils se positionnent se situent en périphérie de la ville, dans des lieux non desservis par les transports en commun[203] et souvent avec des horaires spécifiques (travail posté, travail de nuit dans l'industrie agroalimentaire ou le maraîchage par exemple). En outre, rappelons-nous que les Voyageurs n'utilisent pas ou très peu les transports en commun, même quand ils sont d'un accès facile (voir chapitre 5). La vie quotidienne s'organise alors autour des déplacements individuels conditionnés par la voiture.

S'il n'y a pas nécessairement de continuité, sur notre terrain d'enquête, entre la vente de véhicules d'occasion et la vente de chevaux comme cela a pu être observé auprès d'autres groupes Roms ou sur d'autres terrains (Felicello 1982, Chignard 1995, Foisneau 2017(b)), en revanche, les Voyageurs croisés pratiquent la mécanique et la vente de véhicules en complément d'autres activités. Quatre Voyageurs qui souhaitaient se déclarer comme commerçant en véhicule d'occasion m'ont demandé de les aider pour effectuer leurs démarches d'inscription comme micro-entrepreneurs. Ils sont tous les quatre âgés de moins de 30 ans et mènent parallèlement une ou deux autres activités (du ramonage à la pêche à la civelle en passant par la peinture ou la couverture en bâtiment). Au regard du régime fiscal et du montant des cotisations sociales, il ne leur semble pourtant pas intéressant de vendre une voiture sous ce statut. En effet, la cotisation sociale s'élève à 12% du prix de vente des véhicules, à laquelle il faut ajouter le prix d'achat et les frais engagés pour les réparations. Les Voyageurs ont alors l'impression de « *travailler pour rien* ». A la suite de Michael Stewart (1994), nous pouvons dire qu'il est toujours difficile de savoir réellement quel profit ils tirent réellement de ce commerce ayant souvent tendance à exagérer le fruit de leurs bénéfices réels afin de faire état

[203] Voir à cet égard le recensement des aires d'accueil sur le territoire national effectué par William Acker qui montre la mise à l'écart géographique de ces lieux. En 2019, sur près de 230 aires d'accueil recensées sur 10 premiers départements étudiés « *plus de 90 % de ces dernières sont isolées du tissu urbain, plus de 70 % subissent un environnement dégradé et que seules 3 % d'entre elles ne sont ni isolées, ni polluées* ». Url : https://visionscarto.net/inventaire-lieux-accueil

de leurs qualités commerciales, par exemple en amplifiant le prix de vente ou encore en minimisant le prix d'achat ou les frais engagés. Néanmoins, l'inscription comme commerçant de véhicule d'occasion sous le régime de la micro-entreprise offre pour eux un avantage secondaire en leur ouvrant la possibilité de rouler avec les véhicules sans avoir à changer leur carte grise[204] avant de les revendre. Les Voyageurs rencontrés procèdent de plusieurs manières pour acheter et revendre des véhicules. Dans la mesure où circule l'idée, même si la loi ne fixe aucune limite formelle, qu'un particulier ne peut vendre plus de cinq véhicules par an, ils recourent à des membres de leur famille (avec leur accord) en tant que prête-noms. Quand ce commerce ne sort pas de l'entre-soi, les transactions dispensent parfois d'un changement de carte grise. Il n'est pas rare d'entendre dire, qu'il y a deux ou trois cartes grise à faire, ce qui signifie qu'une première personne a acheté le véhicule puis l'a revendu sans la faire mettre à son nom[205]. Il peut s'ensuivre une augmentation substantielle du coût à l'achat d'un véhicule, comme ce fut le cas pour le camion plateau d'occasion vendu 1000 euros par Rocky. Les travaux de mécanique et un contrôle technique à prévoir ainsi que le changement des deux cartes grises correspondant aux cessions par les deux anciens propriétaires, fixent ainsi le montant additionnel à plus de 600 euros pour être en règle.

L'importance accordée aux véhicules (camion, voitures, caravanes) apparaît également dans le temps que les Voyageurs consacrent à leur entretien. Neufs ou d'occasion, les voitures et camions sont très régulièrement nettoyés intérieurement et extérieurement. Du « polish » pour lustrer l'extérieur des véhicules et retirer les micros rayures à l'utilisation d'autres produits moins conventionnels en guise de détachant pour les sièges ou du cirage pour redonner de l'éclat aux pneus, c'est toute une gamme de « trucs » et de savoir-faire qui se diffusent pour soigner les véhicules. Par exemple, via un site de vente de particuliers, Cauni (**groupe 3**) a

[204] En tant que professionnel de la vente de véhicule, il n'est pas obligé d'établir un certificat d'immatriculation pour tous les véhicules qu'il met à la revente. L'immatriculation du véhicule est du ressort de l'acheteur. Après avoir effectué la déclaration d'achat en ligne, le professionnel reçoit un récépissé de déclaration d'achat. Cette pièce lui permettra de vendre le véhicule par la suite. Lors de la vente, le formulaire de déclaration d'achat d'un véhicule d'occasion **(**cerfa n° 13751*02) permet la revente d'un véhicule par un professionnel de l'automobile à un acquéreur définitif. Pour les particuliers, la législation fixe à un mois le délai pour faire le changement de propriétaire d'un véhicule. Passé ce délai, le contrevenant s'expose à une amende de classe 4 (amende forfaitaire de 135 euros).

[205] L'effet néfaste de cette pratique est qu'en cas d'infraction, les amendes sont adressées au premier propriétaire. Lorsque cette situation advient dans l'entre-soi, entre Voyageurs qui se connaissent, elle se règle généralement à l'amiable. Ainsi, un jour, j'ai été contacté par un Voyageur pour l'aider suite à la réception de plusieurs contraventions dans le sud de la France pour excès de vitesse ; il avait vendu la voiture à un autre jeune homme qu'il connaissait qui l'avait vendu à son tour sans changer les papiers. Le nouveau propriétaire n'avait pas procédé à ces changements non plus. La situation s'est arrangée par le fait que le second s'est engagé à payer les contraventions (plus de quatre cents euros) et à contacter le nouveau propriétaire.

acheté au prix de 500 euros une voiture utilitaire de type Renault Express datant du milieu des années 90. Durant un peu plus d'une journée, il répare et nettoie ce véhicule. Après avoir lavé l'extérieur et aspiré l'intérieur, passé le nettoyeur haute pression sur le moteur, il repeint les plastiques extérieurs (pare-chocs et protections latérales). Il nettoie le tableau de bord avec un rénovateur plastique et détache les sièges bien que ceux-ci soient usagés et déchirés. Ainsi préparé, il envisage d'utiliser le véhicule pour lui-même deux ou trois semaines avant de le revendre aux alentours de 1000 euros. On peut, certes, penser par analogie, à la préparation des chevaux de maquignons tsiganes mais il est tout aussi pertinent de rapprocher ces pratiques de celles de garagistes qui préparent les voitures à la vente sur leurs parkings d'exposition. Si elles dénotent de la compréhension, dans le cadre d'une opération commerciale, des attentes des acheteurs et des critères qui favorisent une vente, elles renvoient aussi au statut symbolique des véhicules auprès des Voyageurs. Le temps consacré par les hommes ou les femmes au nettoyage des voitures ou fourgons utilisés pour les déplacements quotidiens ou la chine en donne un indice particulièrement probant. Celui-ci est d'autant plus visible lorsque les femmes affairées à brosser les côtés ou debout sur les toits des caravanes, les nettoient à grand renfort de jets d'eau, de balais et de produits nettoyants. Il y a quelque chose de l'ordre de la nécessité faite vertu (Bourdieu, 1980) dans ce soin qui vise autant à préserver la valeur vénale du bien (lors de l'achat d'un nouveau modèle et d'une reprise par le marchand par exemple) qu'à cultiver l'image de soi, sa réputation d'être *propre* comme disent les Voyageurs.

La pratique de la mécanique automobile se conçoit alors comme une ressource, dans un environnement contraint économiquement, comme dans les quartiers populaires de Roubaix où c'est la *« faiblesse des revenus [*qui*] oblige une bonne part de la population à réparer elle-même ou à faire réparer à moindre coût. Et cette activité est à la charge des hommes qui s'exercent à la mécanique dès leur jeunesse, en apprenant entre eux ou avec un parent, […]. On peut voir dans la rue des jeunes hommes démonter des moteurs sur les parkings, des vieux penchés sur les capots qui échangent leurs diagnostics et leurs connaissances. »* (Collectif Rosa Bonheur, 2017 : 86). Premièrement, parce qu'elle permet de réparer son propre véhicule, ensuite parce qu'elle ouvre la possibilité de gagner de l'argent en effectuant ces réparations pour d'autres et enfin parce qu'elle permet de remettre en état et de revendre des véhicules d'occasion délaissés par les garagistes. Ces enjeux autour de la pratique de la « mécanique à ciel ouvert » sur Roubaix comme réponse à une nécessité économique et comme faire-valoir masculin, se retrouvent également sur les lieux de vie des Voyageurs de notre terrain

d'enquête. La présence de véhicules sur des crics ou sur des cales, et le rassemblement ou la concentration masculine que provoque l'ouverture d'un capot de voiture sur une aire d'accueil témoignent bien de l'intérêt et de l'importance que cette activité revêt dans leur quotidien. Dans le cadre de mon activité professionnelle, durant les derniers mois, je conduisais un véhicule électrique. A plusieurs reprises, alors que mon arrivée sur les lieux de stationnement provoquait l'étonnement et la curiosité, il m'a fallu ouvrir le capot afin que chacun puisse constater et échanger sur les caractéristiques du moteur. Plusieurs dizaines de fois, sur mon terrain d'enquête, avant mes rendez-vous, je me suis trouvé penché au-dessus d'un moteur à écouter le propriétaire ou les Voyageurs présents diagnostiquer les pannes ou bien affairés à réparer.

Le commerce de voiture d'occasion obéit à plusieurs ressorts. Tout comme le jardinage, dans certains quartiers populaires, avec la diffusion de l'automobile, les petites réparations mécaniques ont longtemps été monnaie courante (Weber F., 1989). Mais, pour plusieurs Voyageurs rencontrés, la mécanique s'apparente également à la « mécanique de rue » ou à la « mécanique clinique » observée dans des quartiers populaires de Stains et Villiers le bel en Ile de France (Ndiaye, Mamou et Deboulet, 2019**).** En ce sens, elle se distingue des petits travaux mécaniques dans la mesure où elle fait appel à des compétences et des savoir-faire spécifiques « *loin d'un bricolage improvisé, l'intervention des mécaniciens de rue va de l'entretien du véhicule au dépannage, en passant par le travail plus rare de carrosserie et d'électromécanique* » (*ibid.* : 3).

Bien que peu d'entre eux disposent d'une formation en mécanique automobile, l'apprentissage se fait de manière empirique, s'acquérant au départ auprès de membres de la famille, avant de s'étoffer de proche en proche en même temps que se créé un réseau qui peut être sollicité pour obtenir un avis, pour « *passer la valise* »[206] et diagnostiquer une panne ou qui permet de trouver et de réutiliser des pièces de rechange ou d'occasion (en allant les acheter chez « *des casseurs* » ou auprès d'autres Voyageurs qui font du commerce de véhicule, ou encore auprès de ceux qui font la récupération de ferraille et débarrassent des épaves, des véhicules accidentés…).

[206] La valise de diagnostic est un ordinateur branché par une prise au véhicule. Elle permet d'obtenir les informations sur le fonctionnement de celui-ci et d'identifier l'origine des éventuels dysfonctionnements. Le cas échéant, il est possible de reprogrammer les éléments défectueux. Plusieurs Voyageurs rencontrés en possèdent une qu'ils ont achetée auprès de leur réseau (Voyageurs ou *Gadjo*). Sur la plateforme Youtube, sont à la fois présents des tutoriels pour télécharger et installer un logiciel de diagnostic multimarque ainsi que d'autres pour apprendre à s'en servir. Agés de 25 à 40 ans, ils utilisent ces tutoriels. Ces plateformes leur servent aussi de support pour rechercher, diagnostiquer et solutionner des pannes sur les véhicules.

L'interconnaissance entre Voyageurs joue aussi un rôle dans cet approvisionnement en pièces détachées d'occasion. Ce réseau permet de connaitre et de faire connaitre les fournisseurs locaux de pièces neuves pratiquant les meilleurs prix. Ces conditions d'apprentissage et d'acquisition de connaissances font également l'objet de réputation et de valorisation dans l'espace social voyageur. Comme pour les hommes des classes populaires enquêtés à Roubaix, « *la mécanique automobile fait ainsi partie de ces espaces autour desquels un univers masculin libéré des contraintes de l'emploi ouvrier a pu s'organiser, où des compétences niées ailleurs ont pu s'exprimer autour de principes canoniques comme le goût pour l'activité elle-même et la valorisation des pratiques de récupération. Souvent, les adjectifs qui ponctuent ces récits renvoient à une forme de plaisir conquise progressivement, au fur et à mesure de l'appropriation d'un savoir-faire largement partagé par les membres de la communauté*. » (Collectif Rosa Bonheur : 95). Dans les années 80, sur une des trois grandes aires d'accueil de l'agglomération Barogapoise, les Voyageurs avaient été autorisés à creuser et aménager une fosse dans un hangar pour réparer et réaliser l'entretien mécanique de leurs véhicules. L'hiver, ce même hangar servait au stockage de marchandises des commerçants (photographie n°12, page suivante).

Crédit : Le Relais- Gens du voyage, 2020

Photographies 12_Réalisation d'une fosse pour la mécanique automobile au milieu des années 80.

De nos jours, cette activité se déploie différemment en fonction, premièrement, de l'espace dont disposent les Voyageurs, secondairement de l'outillage mobilisable. De fait, les propriétaires de terrain peuvent plus facilement stocker des voitures que les personnes en aire d'accueil. L'achat et l'entreposage de véhicules, vendus sans contrôle technique, accidentés ou destinés à la destruction, permettent de disposer de pièces mécaniques et de carrosserie pour en réparer d'autres mais aussi pour les revendre à d'autres personnes. Une fois désossés de leurs pièces utiles au ré-emploi, ces mêmes véhicules peuvent être revendus au prix des métaux. Mais l'outillage est aussi un marqueur de différenciation. Il varie effectivement, allant de l'aménagement d'un garage avec ponts élévateurs à la possession de divers matériels et outils professionnels (crics hydraulique, arrache moyeux, clés à choc, valise de diagnostic etc.,) pour certains propriétaires de terrains. Toutefois, le stationnement sur aire d'accueil n'apparaît pas comme un frein insurmontable à la pratique de la mécanique. Je connais, par exemple, un jeune homme résidant à l'année sur une même aire d'accueil qui a installé à demeure un grand chapiteau en toile dans un coin de l'aire sous lequel il réalise des travaux de mécanique. De même, le stationnement sur des parkings d'entreprises, bien que contraignant, n'interdit pas complètement la pratique, dans la mesure où les Voyageurs concernés connaissent bien souvent le temps de stationnement dont ils disposent soit pour l'avoir négocié avec le propriétaire du lieu, soit en se basant sur les durées moyennes de procédures d'expulsion[207]. Dans cette dernière situation et bien qu'ils résident en caravane et restent mobiles, la mécanique concerne des Voyageurs localement ancrés. En dehors de la période estivale, leur stationnement s'observe principalement sur quatre ou cinq communes limitrophes de l'agglomération barogapoise.

L'achat de véhicule d'occasion s'effectue en consultant les sites de petites annonces ou par l'entremise de garagistes avec lesquels les Voyageurs sont en relation. Ce qui leur permet d'acheter certains véhicules à bas coût (reprises de véhicules lors de la vente d'un véhicule neuf, véhicules accidentés dont le coût de réparation dans un garage conventionnel dépasse la valeur du véhicule…) ou bien d'officier comme intermédiaire pour ces mêmes garages qui souhaitent faire de la place sur leurs espaces de parking (Collectif Rosa Bonheur, 2017 ; Foisneau, 2017(b)). Ce capital relationnel s'élargit aux techniciens de centre de contrôle technique. Le degré d'interconnaissance et de confiance établi avec des techniciens permet d'obtenir le procès-verbal attestant la visite au contrôle technique même en cas de défauts

[207] Jules, un homme de 35 ans utilise les locaux de l'usine sur le parking de laquelle il stationne pour réaliser ses travaux de mécanique à l'abri des intempéries.

constatés lors d'un diagnostic obligeant normalement à une contrevisite**.** Sous réserve de ne pas présenter de danger pour la circulation, ces défauts ne seront pas mentionnés sur le procès-verbal. Ces accommodements avec la législation sont à replacer dans le cadre des relations particulières de clientèle liant ces employés ou gérants des centres de contrôle aux Voyageurs et s'inscrivant dans une économie du don/contre-don prenant, par exemple, la forme d'une bouteille d'alcool. Ainsi, au cours d'une discussion qui débute autour d'un problème sur ma voiture, Cauni, qui en plus d'une activité d'artisan dans le bâtiment, fait du commerce de véhicules d'occasion, me dit connaître un contrôle technique qui *lui fait passer ses autos.* Il tempère immédiatement cette annonce en indiquant que cela n'est possible que si les véhicules n'ont pas de défauts ou de points de défaillances majeurs. Un peu plus avant dans cette discussion, Cauni ajoute que le seuil de tolérance du technicien s'élève quand celui-ci, souhaitant garder la voiture, s'engage à effectuer les réparations. A titre illustratif, les points qui font l'objet d'une relative latitude sont ceux pouvant être réparés assez facilement tels que des ampoules défectueuses, un témoin de tableau de bord restant allumé, des balais d'essuie-glaces usés, une fêlure sur le pare-brise, l'usure des pneumatiques, des disques de freins ou des plaquettes, un taux de pollution au-dessus de la norme, etc.

Cauni mentionne qu'il lui a fallu retrouver un autre centre de contrôle technique suite à l'impossibilité de poursuivre avec le centre situé à proximité de chez lui. En effet, après avoir communiqué cette information à des Voyageurs de son réseau, et suite à des « abus » de ceux-ci, l'arrangement avec le technicien du centre technique n'était plus possible. Cauni en déplore simplement la perte sans mentionner plus en détail les circonstances ni les éventuelles répercussions au niveau du technicien du centre du contrôle technique. Il est d'usage de communiquer dans l'entre-soi les bonnes affaires, les « bons plans », de faire preuve d'un esprit solidaire. Ainsi, lors de mes échanges avec d'autres Voyageurs qui compatissaient face à mes tracas de voiture, plusieurs me firent part de leurs relations avec des techniciens et des centres techniques « faisant passer » leurs véhicules, me proposant à l'occasion de m'y amener si j'avais des problèmes ou des doutes. Lors de ces mêmes échanges, des mésaventures identiques à celle de Cauni étaient narrées, déplorant les conséquences fâcheuses sans pour autant en condamner les responsables.

Cependant, les solidarités nouées autour des combines ont aussi leur limite. Certains Voyageurs mettent, en effet, en place des pratiques de rétention d'information en restreignant la mise en relation d'autres Voyageurs avec ces centres techniques « bienveillants ». Il en va d'ailleurs de même avec la diffusion des noms des compagnies d'assurance acceptant d'assurer

la caravane comme habitation[208]. Jaloux du « bon plan », ils se le préservent en raison des comportements de ces Voyageurs dont on sait, par ouï-dire, qu'ils « *ont tellement fait de coups d'assurance* » qu'ils sont tenus responsables de la frilosité des assureurs. D'où la défiance à leur égard qui conduit à garder pour soi les bonnes adresses, sous peine d'en ruiner le bénéfice. Une telle attitude qui revient à se soustraire à l'impérieux devoir de solidarité est, cependant, inconcevable sans le recours à la dissimulation. Comme pour les Roms Hongrois étudiés par Michael Stewart (Stewart 1994), pour lesquels le fait de placer de l'argent à la banque permettait de se soustraire à l'obligation de solidarité en alléguant ne point détenir d'argent à la maison, les Voyageurs ne refusent pas explicitement de partager le nom de leur assurance. Pour n'avoir pas à perdre la face, ils se contentent tout simplement de taire le fait d'avoir une assurance. Nos enquêtés nous feront souvent part de cette tension entre le devoir de solidarité qui s'impose à chaque individu de la famille et le souci de conserver ou, plutôt, de ne pas perdre un avantage individuel. Comme pour Cauni, les limites de la confidentialité des combines s'arrêtent souvent à ceux avec lesquels il partage son quotidien. C'est toujours de proche en proche que l'information se diffuse, suivant une circulation obéissant à la seule familiarité.

La mécanique automobile ainsi que la vente de véhicules se sont intensifiées ces dernières années avec l'utilisation des sites internet d'achat et de vente de particuliers à particuliers. Comme d'autres activités, notamment commerciales, elles témoignent bien d'une acculturation tranquille aux changements, comme avaient pu l'observer Alain Reyniers et Patrick Williams dans les années 90 au sujet de Manouches du massif central : « *des formes inédites de chine sont apparues : expositions et démonstrations artisanales, offres de service par le biais de petites annonces dans des organes de presse spécialisés, etc. Avec son automobile, un chineur (parfois les deux conjoints, chacun de son côté) peut parcourir de vastes zones avec l'esprit tranquille* » (Reyniers, Williams, *op. cit.* : 97). En effet, aussi bien

[208] Un contrat couvrant le caravaning de loisir ne protège pas les usages et risques liés au fait que la caravane serve d'habitation permanente. Les Voyageurs doivent contracter une assurance habitation standard, de type multirisques-habitation. Toutefois, il est extrêmement difficile aujourd'hui pour eux de trouver un assureur qui est prêt à couvrir ce type de garantie. C'est notamment à cause des risques liés aux événements climatiques tels que la grêle que les Voyageurs expliquent cette frilosité des assureurs. En effet, les Voyageurs craignent les effets de la grêle puisque les impacts sur l'extérieur de la caravane altèrent sa valeur. L'expression « *elle est morte, elle est grêlée* » donne sens à la hantise de voir la caravane impossible à vendre, et plus particulièrement à d'autres voyageurs. Lorsque les Voyageurs parlent de ceux qui ont fait des *« coups d'assurance »*, c'est en référence au fait de prétexter que la caravane a été grêlée pour la faire rembourser et ainsi pallier la perte de valeur qui pouvait avoir d'autres motifs. C'est en référence à cette pratique que certains Voyageurs ne divulguent pas aux autres le nom de leur assureur ou ne disent pas être assurés. Ainsi, beaucoup de Voyageurs ne sont pas assurés pour habitation (ou le taisent) car, outre le fait qu'il est difficile de trouver un assureur, lorsque cela est possible, le coût est élevé (de 1000 à 1500 euros par an selon certains témoignages). Aujourd'hui, des constructeurs fabriquent des caravanes avec comme argument de vente la présence de toits anti-grêle.

pour des motifs économiques que familiaux, la régularité des itinéraires, la prospection de lieux déjà connus, modifient la fréquence des déplacements et les conditions de rencontre et de brassage des individus. Pour ces auteurs, l'apparition d'aires de stationnement dévolues, l'utilisation de la voiture ou l'investissement de nouveaux domaines économiques sont des facteurs de changement autant dans les manières de circuler que de travailler. Toutefois, si l'installation prolongée sur un territoire favorise l'adaptation aux consommations nouvelles des *Gadjé* et permet de s'assurer une clientèle sur une zone de prospection, elle ouvre aussi les conditions de la précarisation des plus fragiles. En effet, au-delà de la concurrence des enseignes à bas prix et du commerce numérique, les commerçants occasionnels sur les marchés doivent composer avec la concurrence des autres Voyageurs installés localement, mais aussi ceux de passage.

C. Commerçants occasionnels sur les marchés : une économie aléatoire et complémentaire

1. Obtenir un emplacement pour vendre

Les marchés locaux ou marchés forains représentent à peine 0.5% de la distribution des produits non alimentaires. La participation de Voyageurs à ce réseau de distribution est aussi une preuve de l'inscription de ceux-ci dans les circuits courts locaux (Le Marchand, 2018). Si les exemples mentionnés de Charles et Madeleine laissent apparaître la nécessaire organisation et réorientation de parcours de mobilité organisés autour de manifestations déterminées, plusieurs Voyageurs rencontrés avaient également une activité sur des marchés locaux qu'ils exerçaient principalement pendant la période estivale. Ils l'ont tous développée dans le cadre de l'auto-entreprenariat en s'enregistrant comme commerçant ambulant. L'exercice de cette profession est accessible sans diplôme ni expérience mais nécessite toutefois une attestation sur l'honneur de non-condamnation. Ainsi, ces personnes sont enregistrées comme travailleur indépendant et se sont acquitté d'une somme de 15 euros pour recevoir une carte professionnelle de commerçant ambulant délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie. Cette carte est nécessaire pour accéder aux marchés puisqu'elle est demandée par le personnel chargé de la gestion des commerçants (les placiers) afin de justifier de la légalité de leur activité. Comme nous l'aborderons ultérieurement, les Voyageurs enquêtés présentent

aujourd'hui cette carte en lieu et place du récépissé de consignation utilisé pendant de nombreuses années pour accéder aux marchés comme vendeurs.

Nous n'avons pas rencontré de Voyageurs travaillant exclusivement sur les marchés ou les foires à l'année, hormis un homme qui parcourt la France entre neuf et dix mois par an comme vendeur-démonstrateur sur des foires et des expositions et occupe, en complément, des emplois intérimaires d'opérateur industrie entre fin novembre et fin janvier. En revanche, nous en avons rencontré cinq, deux hommes et trois femmes, qui avaient été commerçants ambulants à temps plein et de manière continue sur l'année à un moment de leur vie. Pour les hommes, l'arrêt est consécutif à des problèmes de santé qui ont entravé leur mobilité et les ont contraints à stopper le commerce et la pratique du Voyage. Pour les femmes, l'arrêt fait suite à une séparation du couple (nous aborderons ultérieurement, au cours du chapitre 3, des pratiques de commerce sur les marchés par des femmes seules, célibataires, veuves ou séparées). Un seul homme rencontré, âgé de près de 60 ans exerce une activité de rempailleur de chaise sur les marchés, activité à laquelle s'ajoute une saison de vendanges en Champagne toujours chez le même viticulteur depuis plus de 25 ans.

A l'inverse des marchands fixes, aussi appelés « abonnés », parce qu'ils louent, pour le temps du marché, un espace à l'année à la mairie, ces Voyageurs ne possèdent pas d'emplacement attitré. Ces commerçants non-sédentaires sont des « occasionnels » ou des « passagers ». C'est pourquoi, pour chaque marché, ils doivent se rendre sur place avant le début de celui-ci pour obtenir un emplacement. Ces places restantes sont limitées et correspondent à des espaces qui n'ont pas été attribués ou dont les locataires habituels sont absents. Elles sont soit directement données par le placier dans l'ordre d'arrivée et d'inscription des non-abonnés, soit tirées au sort (en tirant un numéro dans un sac, par exemple). Ainsi, en fonction du nombre de places restant, le commerçant ambulant « occasionnel » prend le risque de ne pas obtenir d'emplacement et donc de ne pas déballer. Bien sûr, selon les individus et les marchés, ce risque est plus ou moins fort. Cette procédure est d'autant plus prégnante que certains marchés (en journée ou en nocturne), notamment ceux estivaux sur les communes de bord de mer, sont particulièrement prisés en raison d'une demande accrue par l'afflux de vacanciers. Sur la côte du département de la Loire-Atlantique, ces marchés estivaux peuvent compter jusqu'à 350 commerçants[209]. Le montant du droit de place varie lui aussi en fonction

[209] A titre d'exemple, pour mesurer ces écarts : sur la côte atlantique, le marché central de la ville de La Baule qui a lieu tous les jours pour la période de mai à septembre comprend entre 150 et 200 places pour les commerçants. Pour la saison d'été, le marché de Tharon-plage, une autre commune du bord de mer peut accueillir

de la commune, de la taille du marché et de sa localisation. Les prix établis par la municipalité, fixés au mètre carré ou au mètre linéaire, oscillent entre un euro et 10 euros. Le nombre de mètres sollicités peut varier selon la nature des produits et la vente escomptée mais reste aussi soumis au nombre de commerçants en présence. Une femme, qui proposait des lots en tant qu'« occasionnelle », nous a précisé louer généralement un ban de trois à quatre mètres. Toutefois certains commerçants peuvent avoir des bancs de plus de huit mètres linéaires.

Les Voyageurs non-abonnés usent de diverses tactiques pour contourner les contraintes et obtenir une place, si possible, dans un endroit stratégique du marché. Sabrina (p.113) nous confie arriver très tôt pour repérer et identifier la configuration de la place. Lorsque cela est possible, elle « *chine*» également le placier afin d'obtenir un emplacement sur une allée plus passante (elle lui propose alors une contrepartie financière). En effet, l'emplacement du stand influe sur sa rentabilité puisque plus le stand se situe dans les axes de circulation principaux, plus le volume de clients potentiels croît. L'idéal étant d'être placé sur une des artères principales, à l'entrée d'une de celles-ci ou, au moins, à proximité précise Sabrina. La connaissance des placiers (qui souvent sont des employés municipaux) permet de créer une relation de confiance continue avec ces *Gadjé* auprès desquels les Voyageurs peuvent espérer des faveurs. C'est cette relation de confiance, les conditions de sa mise en place et de son maintien qu'évoque Ulysse, (**groupe 3**) à travers ses souvenirs de marchés avec son père. Ce dernier était toujours présent dès 6h30 du matin et avait fini d'installer son stand souvent avant même que les maraîchers n'installent le leur. Lorsqu'Ulysse lui demandait pourquoi ils étaient arrivés si tôt, celui-ci lui répondait simplement parce que « *c'est bien d'y être* » pour signifier que c'était important d'être là dès le début. Une présence matinale lui permettait de choisir un emplacement. En outre, afin d'accroître ses chances, un couple faisait le choix de s'enregistrer individuellement comme commerçant ambulant. Cette tactique leur permettait de doubler la probabilité d'obtenir un emplacement lors des tirages au sort sur ces marchés prisés.

Les produits vendus par les Voyageurs sont essentiellement des produits de bazar (Le Marchand, 2019). Ils proposent des vêtements, des chaussures, des jouets, des objets de quincaillerie ou de décoration. Dans le cadre de cette enquête, je n'ai pas rencontré de vendeurs de matelas ou de tapis en exercice. Deux commerçants vendent des produits alimentaires, le premier est Milo qui tient, comme nous l'avons déjà dit, un stand de produits préparés (voir

entre 200 et 250 commerçants. Sur la commune de Saint-Brévin-l'Océan, cette jauge varie de 100 à 350 commerçants pour un marché de centre-ville le dimanche à une jauge de 10 à 30 commerçants sur une autre place de la même commune le mercredi. Les marchés de certaines communes rurales comme Saint Joachim proposent des emplacements pour 10 à 20 commerçants.

p.223), le second vend des produits frais en étant salarié par ses beaux-parents *Gadjé*. A l'exception de ces deux dernières situations, les produits vendus sont en général achetés en région parisienne, en Seine-Saint-Denis à Aubervilliers auprès de grossistes que les Voyageurs connaissent par réseau ou qu'ils ont eux-mêmes prospectés lors de premiers achats. Les commerçants rencontrés qui vendent des produits de bazar sont tous allocataires du RSA et achètent, en fonction de leurs finances, un stock d'une valeur de 300 à 500 euros auquel s'ajoute le coût du trajet qu'ils effectuent dans la journée en fourgon (le coût est d'environ 100 euros en comptabilisant le carburant et les péages autoroutiers). Là encore, comme pour les activités artisanales ou de récupération de métaux, l'investissement reste donc limité. Les personnes achètent neufs ou rachètent leur matériel de stand (lits de camps, devants de tables, clayette, parasol, portants à vêtements …) à d'autres Voyageurs. Sabrina et son mari *chinent* également des lots, des fins de séries afin de diminuer le coût d'achat auprès des grossistes et ils prospectent également des magasins ou des usines. Cela leur permet dans le même temps d'acheter moins cher et d'accroître leur marge voire d'écouler plus rapidement leurs produits en les vendant moins chers. Cette pratique les a conduits à diversifier le produit de leurs ventes, des chaussures en passant par le linge ou des poupées jusqu'aux accessoires de mode. Pour autant, il ne s'agit pas là uniquement d'acheter des lots à bas coût, encore faut-il que ceux-ci trouvent des acquéreurs sur le marché. En référence à cette capacité d'adaptation, ce sens du commerce et du marchandage Ulysse évoque les qualités de son père qui « *était capable de tout chiner* » : de la ferraille aux produits vendus sur les marchés et aux meubles chinés auprès de fermiers en passant par les matelas vendus auprès de particuliers en porte-à-porte.

C'est aussi par rapport à sa facilité de mise en œuvre que cette activité de commerce sur les marchés apparaît comme un moyen pour certains de développer un complément de revenu. Le travail indépendant donne l'opportunité de dégager des liquidités plus facilement et, sinon de pouvoir en vivre exclusivement, au moins de pouvoir être acteur d'un cumul de revenus (Abdelnour, 2014). Parmi ceux qui se sont déclarés comme commerçants, à notre connaissance, deux ont réellement pratiqué cette profession sur la période estivale. Il s'agissait pour eux d'avoir une activité commerciale complémentaire à côté d'autres activités salariées ou indépendantes. Pour les autres, l'inscription comme commerçant indépendant répond davantage à l'objectif *d'avoir des papiers,* soit pour répondre à des injonctions dans le cadre du dispositif RSA, soit pour obtenir un numéro de Siret en s'adonnant à des travaux dans le bâtiment ou à l'entretien des espaces verts. Le fait d'être commerçant-ambulant laisse toujours la possibilité de pouvoir déballer sur les marchés si l'occasion ou l'envie apparaît. C'est ainsi

que Makel (p. 195) le conçoit. Jeune homme de 35 ans et père de 2 enfants, il a repris le statut de micro-entrepreneur après s'en être radié quatre ans auparavant sur demande de réorientation professionnelle de la commission locale d'insertion (CLI) lors du renouvellement de son contrat d'insertion RSA[210]. Il fait ce choix de reprise officielle d'une activité indépendante, d'une part, pour bénéficier d'un délai pour « *être tranquille* » dans le cadre du RSA (un délai de quatre années est accordé aux travailleurs indépendants pour devenir financièrement autonome). D'autre part, pour pouvoir aller *chiner* seul (aujourd'hui, il accompagne des membres de sa famille) et disposer de papiers en cas d'un éventuel contrôle de gendarmerie lorsqu'il travaille (nettoyage extérieur de bâtiments ou d'élagage). Lors de son inscription sous le régime de la micro-entreprise, il a indiqué une activité principale de commerçant de véhicule d'occasion à laquelle il en a ajouté une secondaire de commerçant ambulant. Makel part l'été deux ou trois mois sur le *Voyage* sur l'ensemble de la côte de Loire-Atlantique et celle du département limitrophe. Il présente ce choix en disant que cela lui laisse toujours l'opportunité de pouvoir vendre sur les marchés durant la période estivale et conçoit son statut de professionnel de la vente de voiture comme un moyen d'acheter et vendre des véhicules sans s'acquitter du changement de carte grise.

Opter pour les marchés durant la période estivale se comprend par rapport à la fréquentation accrue des marchés due à l'arrivée des vacanciers et touristes dans les communes balnéaires. Déballer sur ces marchés est rendu possible, quand ils ne partent pas sur le *Voyage*, par la relative proximité de ces communes du littoral avec leurs lieux de résidence (moins de 60 km), mais aussi pour ceux qui profitent des grands rassemblements estivaux pour stationner sur cet espace côtier. Trois femmes rencontrées se sont inscrites comme commerçante-ambulante avec l'intention d'exercer plus particulièrement en été. Leur situation présente quelques similarités : elles sont allocataires du RSA et vivent seules à la suite d'une séparation. Elles ne partent plus sur le *Voyage*. Les deux femmes plus âgées vivent en maison (elles conservent leur caravane pour dormir) alors que la plus jeune stationne sur des aires d'accueil de l'agglomération nantaise. Elles ont toutes trois plus de 45 ans et leurs enfants sont mariés et

[210] Dans la mesure où son activité n'était pas jugée rentable, la CLI a refusé son contrat d'insertion en lien avec la poursuite de cette activité indépendante et lui a demandé d'envisager un autre projet professionnel. Makel a interprété cette demande comme une obligation d'arrêter officiellement son entreprise. Sans diplôme et ayant été inscrit moins de trois années, il n'a pas pu reprendre les activités qu'il avait inscrites lors de cette première inscription (second œuvre bâtiment et entretien espaces verts) au regard de la loi sur les métiers réglementés de 2014. Ces éléments l'ont aussi conduit à choisir l'activité de commerçant ambulant car elle est accessible sans diplôme. Nous aborderons la compréhension des directives et comptes rendus des commissions locales d'insertion dans la partie relative au salariat.

en couple (une seule a en charge un adolescent de 15 ans). Chacune a aussi exercé de manière assez régulière des missions salariées, principalement comme agent d'entretien de locaux, mais aussi comme saisonnière agricole, le commerce ne leur permettant pas de vivre correctement. Ainsi, Katia (**groupe 2**), après avoir travaillé plus jeune avec ses grands-parents sur les marchés, se lance dans cette activité professionnelle après s'être séparée et avoir occupé quelques emplois comme agent de propreté. Vivant seule avec son fils adolescent, elle stationne à l'année entre deux ou trois aires d'accueil au sud de l'agglomération nantaise. Après une première année d'exercice, elle envisage d'arrêter les marchés qu'elle juge insuffisamment rentables. Elle déplore avoir dû à plusieurs reprises se lever à 5 heures du matin, se rendre sur le marché, payer le carburant et le droit de place, attendre toute la matinée et vendre pour 10 ou 20 euros d'articles. C'est pourquoi, en plus de ce commerce sur les marchés, elle a décidé d'élargir son activité à la vente de « *linge au monde* [aux Voyageurs] *sur les places* » autour de l'agglomération, notamment les aires d'accueil qu'elle fréquente et où elle connait des Voyageurs. Sans décider d'y renoncer totalement, Katia souhaite mixer cette activité de commerçante avec celle de salariée occasionnelle qui lui semble plus à même d'apporter un complément de revenu. Aussi n'envisage-t-elle pas d'abandonner son statut de micro-entrepreneur qui lui offre toujours la possibilité de reprendre ce commerce à des moments plus propices. Puis, c'est en observant des proches de son réseau impliqués sur les marchés de Voyageurs qu'elle décide d'expérimenter ce commerce intracommunautaire. Là aussi, outre les facilités de mise en œuvre que revêt l'orientation vers une clientèle voyageuse (en termes de capital culturel, social, relationnel et économique), c'est moins la volonté de commercer dans l'entre-soi qu'une réponse adaptative à des contraintes économiques et la recherche d'une source d'activité rémunératrice qui guident son choix.

2. Vendre aux Voyageurs : marchander au nom d'une appartenance partagée

Sur les marchés, les commerçants mettent en place des techniques (au niveau de l'attitude, du langage, des tournures de phrases ou expressions, de l'intonation de voix, etc.) pour contrôler l'information et cacher leur identité voyageuse, perçue comme une altérité disqualifiante et rebutante (Goffman, 1975 : 7). Cette pratique de dissimulation peut également s'observer par rapport à d'autres Voyageurs. Baben (**groupe 3**) qui, aujourd'hui, vend des produits alimentaires sur les marchés de Loire-Atlantique ne fait pas monstration de son appartenance voyageuse, ni auprès des *Gadjé*, ni auprès des Voyageurs. Dans ces deux

occurrences, la crainte d'une perte économique sous-tend ce comportement qui, toutefois, se justifie par des motifs distincts. Dans la première situation, Baben est convaincu qu'il perdra des clients si des *Gadjé* apprennent qu'il est Voyageur. C'est de cette crainte dont il fait part lorsqu'il rapporte une situation dans laquelle, une jeune femme voyageuse lui dit devant son stand sur le ton de la plaisanterie « *Alors le gitan !* » Baben évoque cet événement avec agacement car, dit-il, « *elle dit ça tout haut, devant tous les Gadjé qui faisaient la queue. Elle voit pas elle ! Après, ils reviennent pas, les Gadjé.* » Les Voyageurs sont nombreux à partager et à relayer cette même crainte en l'alimentant d'anecdotes et d'événements qui tendent à la confirmer. Ces comportements laissent percevoir qu'ils sont conscients des images qu'ils véhiculent et de l'étiquetage dont ils sont l'objet, comme le mentionne très clairement Stéphane (p. 226), lorsqu'il fait allusion à ses démarches de prospection. Dans la seconde situation, Baben ne fait pas état de son appartenance auprès d'autres Voyageurs car selon lui, « *il faut tout leur donner pour rien ! Ils voient pas que tu l'achètes.* » Sa formulation traduit une double contrainte à laquelle il se soumet. Premièrement, à son obligation d'accorder une réduction substantielle au nom d'une commune appartenance au monde voyageur. Deuxièmement, au risque engendré par son refus de faire un prix qui l'exposerait, ipso facto, à passer pour quelqu'un de *fier*, mais surtout pour quelqu'un qui est « *pire qu'un paysan* ».

Car c'est bien la diffusion de l'information qu'appréhende Baben qui sait pertinemment que dans ce microcosme Voyageur, l'information circule vite et que les remises faites à l'un au nom d'une solidarité interfamiliale ne sauraient être refusées à l'autre sous peine de se voir traiter de *Gadjo*. D'autant qu'il est le seul Voyageur à vendre ces produits frais sur les marchés. Mais Baben sait aussi qu'au-delà de ses tourments personnels relatifs à son identité et à sa réputation, le discrédit entacherait par voie de contagion son entourage familial, puisqu'il n'est pas seulement Baben mais « *le Baben, le fils de…* » ou encore, en fonction des interlocuteurs, le frère, le neveu, le petit fils ou le mari de telle ou telle personne connue dans cet ensemble où chacun est intimement relié à sa famille. Dès lors, il encourt le risque non seulement de s'exposer mais d'exposer ses proches à une déconsidération ressentie de manière plus virulente encore que celle vécue de la part des *Gadjé*.

L'exemple d'Angela éclaire ce même code tacite qui prédispose à demander et obtenir une « remise de droit » en faisant état de son appartenance au monde voyageur. Elle se rend avec son mari et leurs trois enfants à un spectacle de cirque. A la caisse, partant du postulat que la caissière est une Voyageuse, elle lui demande de lui « *faire un prix* », c'est-à-dire un tarif préférentiel. Elle ne paie ainsi que le prix de la visite de la ménagerie, soit 2 euros par personne

pour assister au spectacle. Apprenant que j'avais moi-même assisté à ce spectacle sans demander de remise, elle me dit sur le ton du reproche « *T'es riche toi ! T'as des sous à donner* ! », exprimant par-là autant son étonnement que mon manquement à un comportement jugé comme normal entre Voyageurs. Selon les contextes et l'environnement humain à proximité, la revendication de l'appartenance s'opère de manière plus ou moins implicite. Pour demander, par exemple, un meilleur prix, il suffira bien souvent de déclarer « *tu me fais un prix à moi ?* » ou « *tu me le fais à combien à moi ?* » pour marquer discrètement la reconnaissance mutuelle. De telles invites permettent d'éviter de mentionner à voix haute une identité qui, dans le cadre des marchés et des foires, menacerait d'échauder d'éventuels clients présents.

La reconnaissance et l'appartenance partagée fonctionnent dans le cadre de principes de solidarité qui impliquent d'adapter la relation commerciale, de laisser quelque peu en suspens les qualités vantées du commerçant à savoir palabrer, négocier. Si l'immersion des Voyageurs dans la société environnante est faite d'adaptation et de différenciation (Williams, 2011(b)), nous allons voir que des activités nouvelles telles que les marchés de Voyageurs tendent à modifier la structure de l'échange commercial. Leur existence permet aujourd'hui d'infirmer l'idée longtemps communément partagée selon laquelle l'économie tsigane se base essentiellement sur une prospection et une proposition de service aux *Gadjé* (Liégeois, 1983 ; Williams, 1984 ; Rao, 1985 ; Chignard 1995 ; Reyniers 1998 et 2018) puisque les Voyageurs deviennent eux-mêmes les clients privilégiés d'autres commerçants Voyageurs. L'utilisation des outils de communication tels que les réseaux sociaux et le développement de marchés au sein de l'entre-soi témoignent autant de leur sens de l'inventivité, de l'adaptation et de la débrouillardise dans un environnement sociétal changeant et coercitif que d'une reconfiguration des rapports économiques dans l'entre-soi.

II. De nouvelles activités professionnelles rémunératrices au sein de l'entre-soi : de l'utilisation des réseaux sociaux aux marchés de Voyageurs

Les produits vendus sur les marchés s'adressent aux *Gadjé*, mais également aux Voyageurs qui y viennent pour acheter des vêtements ou accessoires à bas coût et sur lesquels, on l'a vu, la reconnaissance mutuelle donne l'occasion de marchander et d'obtenir une remise.

L'invention des marchés de Voyageurs qui marque l'émergence d'un commerce auprès d'une clientèle ciblée, repose sur une spécialisation dans la vente de biens liés à la pratique du *Voyage* et au développement de « modes voyageuses ». En effet, si pour les Voyageurs, les marchés traditionnels représentent des lieux d'achats de produits neufs, c'est d'abord une activité marchande à l'attention principale des *Gadjé*. Depuis longtemps, des Voyageurs, dans le prolongement de leurs activités professionnelles, commercent au sein de l'entre-soi, s'adonnant à la vente « *de linge* », de vêtements, de couettes, certains s'étant même spécialisés, par exemple, comme « *marchands de campine* », c'est-à-dire dans le commerce de caravanes neuves et d'occasion. En outre, des relations marchandes avec des particuliers s'effectuent pour toutes sortes de biens, d'objets neufs ou d'occasion allant de parcelles de terrain aux véhicules ou caravanes, de l'outillage et du matériel pour les activités professionnelles, à du matériel électroménager ou de camping, etc. Ces échanges marchands concernent alors autant des produits récupérés en déchèterie ou lors de la *chine* auprès de *Gadjé* que d'autres achetés neufs et revendus sur le marché de l'occasion. Mais, au-delà de ces marchés traditionnels et de ces échanges, s'est développé un commerce plus spécifique de produits neufs orienté en priorité vers une clientèle de Voyageurs. Ce commerce auprès d'acheteurs ciblés prend plusieurs formes. Il empreinte les chemins classiques de la *chine* dans une démarche de prospection directe d'espaces de vie voyageurs, mais il mobilise aussi de nouveaux supports de diffusion comme les réseaux sociaux ou l'organisation de marchés dans des espaces dédiés et organisés au sein de l'entre-soi. En tant que tel « *ce qui fait (sa) singularité et « laboratoire » tient plutôt au dispositif lui-même, sa forme sociale et spatiale relativement inédite et ce qu'elle signifie alors de mouvement et de dynamique interne aux milieux et mondes communautaires* » (Spinousa, Péraldi Foughali, 1995 : 79).

Nous nous intéresserons dans les paragraphes suivants à ces types récents de commerce en montrant comment ils se développent et accompagnent les nouvelles modalités d'occupation de l'espace et de mobilité, tout en travaillant à la reconstitution permanente d'une appartenance culturelle. L'examen d'activités de commerce de vêtements et de produits pour la caravane via la plateforme Facebook, menées par trois jeunes femmes qui vivent en couple, nous permettra de comprendre comment apparaissent et se propagent ces nouvelles activités commerciales et sous quelle forme elles se mettent en œuvre. Comment chacune l'organise selon sa situation sociale et à quelle clientèle destinent-t-elles leurs produits ? (A).

Enfin, un marché spécifique, réservé à une clientèle de Voyageurs et constituant une vraie niche économique retiendra particulièrement notre attention. Dans la mesure où jusque-

là, la relation commerciale s'entendait comme essentiellement dirigée vers les *Gadjé*, que peut bien signifier l'échange marchand dans l'entre-soi communautaire en termes culturels, et quelles formes revêt-il pour exister dans une économie concurrentielle et fragilisée ?

Pour cela, nous verrons comment ici aussi se redistribue différentes façons de commercer de la prospection directe sur les lieux de vie des Voyageurs à la mise en place de marchés spécifiques : les marchés de Voyageurs (B).

A. La vente sur Internet : Facebook, Snapchat

A la suite de Simon Langlois analysant la diffusion des ordinateurs portables au début des années 2000, nous pouvons dire que, pour les Voyageurs rencontrés, le Smartphone a « *trouvé une utilité immédiate dans le foyer (…) et c'est la communication avec l'extérieur qui lui a permis de trouver son véritable créneau. Le* [*Smartphone*] *sert à cette fin pour les loisirs, la vie quotidienne, les activités d'apprentissage et les relations sociales, sans oublier le travail professionnel à la maison.* » (Langlois, 2002 : 95). Ainsi, Gaëlla Loiseau a observé qu'à partir des années 2010, auprès des Voyageurs qu'elle accompagnait, l'usage du Smartphone s'est développé pour effectuer des démarches et gérer les affaires courantes par internet. Cette utilisation s'est amorcée pour échanger sur les sites de discussion et les forums et pour répondre à des propos discriminatoires (Loiseau, 2015). L'auteur ajoute que « *dans un contexte ayant réduit les formes de « co-présence » entre Tsiganes et Gadjé (Loiseau, 2012), la visibilité et l'image de soi ont pris pour les Voyageurs une place déterminante dans les échanges interethniques.* » (*ibid.* : 113). Sur notre terrain d'enquête, l'utilisation des réseaux sociaux s'est largement diffusée autant pour des usages récréatifs que pour réaliser des démarches administratives ou professionnelles en ligne (déclarer ses revenus à la CAF, envoyer un devis, prendre des photographies des chantiers et produits, contacter un fournisseur)[211]. Dans un processus de modelage et remodelage, où les interfaces numériques changent le regard porté sur soi, sur l'Autre et sur le monde (Georges, 2009), de nombreuses pages Facebook, de groupes privés ou d'individus arborent des emblèmes identitaires tsiganes (caravane, hérisson, drapeau romani…) (Loiseau, *op. cit.*, 2015). Les nouvelles formes d'économie qu'illustrent des comptes dédiés comme celui des marchés de Voyageurs ou le site de vente entre particuliers

[211] Le développement du Smartphone plutôt que l'ordinateur portable s'explique aussi pour des raisons de coût et d'accès à une ligne fixe.

« Le bon coin des voyageurs » accompagnent cette expression identitaire (Le Marchand, 2018). Sur notre terrain d'enquête, l'activité de vente sur Internet est principalement exercée par les femmes, et plus précisément par de jeunes femmes, âgées de 20 à 30 ans, qui utilisent des comptes sur Facebook ou Snapchat et dont le « mur »[212] n'est pas accessible directement, c'est-à-dire ouvert à tous. Ces jeunes femmes disposent toutes en plus de leur Smartphone d'un ordinateur portable ou d'une tablette qu'elles utilisent pour leurs activités professionnelles. Enfin, elles ont en commun d'avoir été scolarisées jusqu'à la fin du collège et d'être à l'aise avec l'écriture et la lecture.

1. Se lancer dans le commerce : de la recherche de fournisseurs à la vente sur internet

Kim (**groupe 2-3**) est une jeune femme de 24 ans. Elle vit en couple depuis cinq ans et elle n'a pas d'enfants. Elle séjourne une partie de l'année en caravane sur le terrain privé de ses parents où sont également présents ses frères et sœurs mariés. Elle stationne également sur une aire d'accueil et sur les aires de grands passages estivaux sur la côte atlantique du département. Elle a effectué un apprentissage dans le commerce au terme duquel elle a obtenu un CAP en vente. Ensuite, elle a occupé un emploi salarié comme vendeuse dans un commerce de proximité qu'elle a interrompu lorsqu'elle s'est mariée. Kim est à l'aise dans ses relations sociales. Via son réseau de sociabilité, elle a occupé des fonctions d'accueil et de secrétariat dans une association d'aide aux Gens du voyage. Elle est habituée aux démarches administratives et à l'utilisation des outils numériques. En effet, elle gère pour elle et son compagnon l'ensemble des démarches administratives et fiscales du foyer. Elle s'est créé des comptes pour la plupart de ses démarches administratives (CAF, CPAM, autoentrepreneur.urssaf.fr, Pôle emploi, PayPal…). Kim, jeune femme curieuse, active et opiniâtre, lorsqu'elle a besoin de renseignements, effectue des recherches via internet, appelle les administrations concernées, ainsi que les personnes de son réseau qu'elle a identifiées comme individus ressource. En s'appuyant sur ses expériences dans le commerce et la gestion

[212] Le mur Facebook est la page qui apparait par défaut lors de la consultation du compte d'un individu.

administrative, elle a créé son entreprise en 2016, sous le statut de la micro-entreprise, comme commerçante ambulante[213].

Sur notre terrain d'enquête, le lieu d'achat des lots de marchandises auprès des grossistes est la commune d'Aubervilliers. Cette information est communément partagée entre Voyageurs. Cependant, le nom des fournisseurs de chacun est plus difficile à obtenir. Kim qui ne dispose pas de commerçants ambulants dans sa famille proche en a fait l'expérience. Elle explique avoir dû se débrouiller seule pour repérer et sélectionner des fournisseurs. Pour ce faire, elle s'est d'abord renseignée, via un moteur de recherche, sur Internet afin d'identifier les grossistes en prêt-à-porter (comme par exemple le CIFA, Centre Commercial Grossistes à Aubervilliers). Munie de ces premières adresses et avec un budget de 500 euros, elle s'est rendue sur place en fourgon accompagnée de son mari. Elle précise que cela « *a été un casse-tête* » pour trouver l'emplacement des enseignes qu'elle avait initialement retenues. Après avoir visité les premiers magasins, elle a sillonné l'ensemble des rues adjacentes pour repérer d'autres marchands. Pour elle, l'idéal étant alors d'acheter des pièces à moins de 10 euros afin de pouvoir les vendre assez facilement avec une marge lors de la revente. De retour, avec ce premier stock de vêtements, elle a monté un stand (acheté d'occasion) par trois fois, lors d'une foire et deux marchés situés dans des communes rurales et de bords de mer (en dehors de la période estivale). Elle a vendu un ensemble pour la somme de 35 €. Échaudée par cette expérience, elle décide d'arrêter les marchés, confortée par les échos qu'elle a eu d'autres commerçants ambulants sur la perte de rentabilité économique de cette activité. Inspirée par une personne de son entourage, elle choisit d'utiliser comme support de vente les réseaux sociaux sur lesquels elle est déjà active. Au-delà de l'échec qu'a représenté pour elle l'expérience sur les marchés, la mise en œuvre d'une activité commerciale à partir de chez elle lui apparaît plus simple et moins contraignante puisqu'elle n'a pas l'obligation d'être présente et d'attendre le chaland sur un stand. Au gain temporel s'ajoute tel un bénéfice secondaire, l'absence de l'acquittement du droit de place, précise-t-elle. Enfin, elle le justifie également en disant qu'elle ne veut pas se « *prendre la tête* », sous-entendu avec ses clients. Pour elle, comme pour Baben, cette expression doit se comprendre aussi dans le sens de ne pas vouloir se prendre la tête avec les Voyageurs.

[213] Comme l'ensemble des Voyageurs que nous avons rencontrés au cours de notre activité professionnelle et plus généralement sur notre terrain d'enquête, aucun d'entre eux n'a jamais participé à des formations ou des accompagnements à la création d'entreprise. Dans ce choix de la micro-entreprise, l'objectif est l'expérimentation, la prise de risque étant considérée comme minime puisque les cotisations sociales sont tributaires du chiffre d'affaire.

2. Organiser la vente sur internet autour d'un réseau d'interconnaissance

Kim débute sa prospection et la diffusion de ses produits auprès d'un réseau d'interconnaissance en proposant une offre et un service personnalisé de vente de prêt-à-porter et de bijoux fantaisie. Avant de se lancer, elle consacre plusieurs heures à identifier des sites de grossistes sur internet afin de disposer des premiers produits à mettre en vente. Pour débuter, elle commande en fonction de ce qu'elle connaît des goûts de ses futurs clients, puis elle poste en ligne des photographies de ses articles, accompagnés de leurs prix de vente sur ses profils. Initialement, elle avait créé un compte professionnel qu'elle a très vite abandonné car, de son point de vue, celui-ci ne lui apportait aucun avantage complémentaire, notamment en termes de nouvelle clientèle. Elle utilise donc exclusivement ses comptes personnels sur Snapchat et Facebook. Sur la première application, ses clients sont exclusivement des individus qu'elle connaissait auparavant alors que sur la seconde s'y adjoignent de nouvelles personnes cooptées à partir de son réseau de sociabilité directe. Dans la mesure où ses clients sont principalement des personnes qu'elle connaît et qu'elle rencontre physiquement, elle leur propose un service plus personnalisé. Elle converse avec eux et recueille leurs souhaits et leurs envies. En fonction de cette liste, elle effectue une recherche sur les sites et propose des produits en lien avec la demande. Ce procédé la dispense de constituer un stock important de marchandises puisqu'elle commande ses produits en ligne au fur et à mesure des demandes de ses clients. Une fois la commande effectuée, Kim prévient ses clients par les plateformes ou par SMS et propose deux options de livraison. Soit elle expédie le colis par la poste, avec un paiement au préalable par la plateforme de paiement PayPal (elle dispose d'un compte créé avec l'aide d'une cousine qui avait déjà fait cette démarche), soit elle le porte directement chez ses clients dans un rayon de 20 km, service qu'elle facture 5 euros.

Le commerce auprès de Voyageurs comme le pratique Kim lui permet alors d'échapper en partie au jeu des négociations puisque les clients sont préalablement sélectionnés et connus. En plus d'une clientèle constituée de Voyageurs, plus précisément de Voyageuses, elle vend à quelques *Gadjé* qu'elle présente comme des copains ou des amis. Les produits qu'elle propose à la vente peuvent varier selon les personnes auxquelles elle s'adresse. Avec l'expérience et la connaissance de son réseau, elle a identifié des différences dans les attentes et les goûts de ses clients Voyageurs ou *Gadjé*. Les premiers cherchent davantage « *Des Joggings, des baskets alors que les Gadjé demandent davantage des jeans, des pull-overs ou aussi des*

baskets. » Les filles souhaitent davantage des joggings fitness ou selon les modes, un certain type de robe. A travers ces distinctions qu'elle opère dans ses choix de vêtements entre Voyageurs et *Gadjé*, Kim sous-entend qu'il existe une sorte de mode proprement voyageuse ou en tout cas davantage voyageuse. Et c'est en rapport à cette spécificité de goût vestimentaire qu'elle oriente ses recherches et sélectionne ses produits. Mais à ses yeux comme à celui de ses clients, ces vêtements n'ont rien de spécifiquement voyageur, c'est leur usage qui les rend « voyageur ». La mode « voyageuse » qui se définit par la manière qu'ont les jeunes Voyageurs de porter certains éléments vestimentaires en se les réappropriant s'apparente à celle observée par Martin Olivera à propos des Roms Gabori de Roumanie. Il a montré à propos des vêtements « traditionnels » Gabor, que ceux-ci sont aujourd'hui perçus comme *«authentiquement tsiganes »*, mais que ces vêtements traditionnels datent des années 1980 et qu'ils n'ont *« rien d'étranger au territoire dans lequel ceux-ci [Roms Gabori] évoluent, de leur point de vue, depuis toujours »* (Olivera, 2014 : 497). Pour cet auteur, l'immersion dans la société environnante représente *« une condition première de la production du romanès, c'est-à-dire la manière des Roms d'être eux-mêmes et de faire société, dans l'entre-soi et en prise intime avec l'environnement* » (*ibid.* : 496).

Maeva (**groupe 3**), quant à elle, ne prend ses commandes, principalement de vêtements qu'elle sait prisés par sa clientèle, qu'auprès de Voyageurs de son cercle familial. La vente par internet, parce que réalisée dans l'entre-soi, lui fait croire pouvoir échapper au fisc. Allocataire du RSA, Maeva est une jeune femme de 23 ans, installée en couple avec un jeune enfant sur le terrain familial de ses beaux-parents. Elle ne constitue aucun stock et vend de manière informelle en répondant uniquement à des commandes, sans recourir à un réseau social. Elle demande à ses clientes de la régler en espèces. Les personnes auxquelles elle vend sont essentiellement des individus très proches, connus de sa parenté ou de celle de son mari. Pour Maeva, si ce commerce avec des membres de sa famille présente des avantages, une des limites tient au fait qu'en cas de rétractation, il n'est pas envisageable de demander de l'argent à la cliente sous prétexte que le produit a tout de même été commandé. Ce genre de mésaventure l'a conduite à opérer une sélection parmi ses clients plutôt que d'exiger un règlement à l'avance. Par ailleurs, Maeva complète aussi ses revenus en fréquentant la plateforme d'économie collaborative de vêtements de seconde main, Vinted, pour vendre des articles pour enfants. Ainsi, en 2019, elle a vendu pour un peu plus de 3000 euros d'articles[214]. Bien que ces

[214] En 2017, selon l'Insee, 33 % des ménages déclarent avoir vendu, acheté, ou loué des biens ou services à d'autres particuliers. 26 % l'ont fait *via* des sites d'annonces en ligne au moins une fois.

opérations menées sur internet représentent pour elle un moyen de dégager des compléments de ressources, elle n'envisage pas d'y procéder dans le cadre d'une activité professionnelle déclarée. Un message reçu sur son compte Vinted l'informant qu'au-delà de 3000 euros cette entreprise communiquait le montant des ventes aux services fiscaux l'a particulièrement inquiétée. Allocataire du RSA et désireuse de le rester, elle a décidé désormais d'être vigilante sur le montant de ses ventes futures afin de rester en deçà de ce seuil.

Shirley (**groupe 3**), 24 ans, envisage également son commerce dans cette perspective informelle, même si elle la présente comme une activité à part entière. Mère d'un jeune enfant de 5 ans, elle vit en couple avec son compagnon et ils sont déclarés ensemble au RSA. Shirley passe une partie de l'année sur l'agglomération barogapoise, surtout l'hiver. Elle s'installe alors sur le terrain privé de ses parents dont ils sont propriétaires depuis une trentaine d'années et où son père a construit une maison. Après une première partie de sa vie comme travailleur indépendant, au cours de laquelle il a été tour à tour ferrailleur, commerçant sur les marchés, brocanteur, son père a été salarié dans le bâtiment et en industrie pendant plusieurs années. Aujourd'hui, il est de nouveau travailleur indépendant dans le recyclage. Sur le terrain à côté sont également présentes la caravane de ses parents (dans laquelle ils dorment) et celle de son jeune frère également en couple. Shirley a aussi un frère aîné qui est lui-même propriétaire d'un terrain sur lequel il réside. L'autre partie de l'année, Shirley se rend dans le sud de la France, région dont est originaire son conjoint. Lors de cette période estivale, elle partage son temps entre des périodes de stationnement sur le terrain privé de sa belle-famille et des stationnements sur des aires de grands passages ou à des endroits non autorisés. Shirley a interrompu sa scolarité en fin de collège où elle a suivi une première initiation à la couture. Par la suite, elle s'est formée en autodidacte. Elle a eu plusieurs expériences salariées dont certaines étalées sur plusieurs mois, notamment comme agent d'entretien de collectivité et occasionnellement comme saisonnière agricole. Elle a interrompu son activité salariée lors de sa grossesse et n'a depuis pas eu d'autres emplois. Elle seconde à présent son conjoint dans son activité de commerçant ambulant sur les marchés où il vend des vêtements et des accessoires (ceintures, bracelets fantaisies pour les enfants, etc.). Celui-ci occupe aussi ponctuellement des postes salariés en industrie ou en service pendant la période hivernale quand il ne prospecte pas des entreprises pour la récupération de métaux avec son beau-frère. Ce recours au salariat ou à une autre activité indépendante est motivé par la faible rentabilité du commerce sur les marchés. Ainsi, parallèlement à l'aide qu'elle apporte à son mari, depuis deux ans, Shirley a développé une activité de commerce spécialisé dans la couture

d'ameublement à partir de tissus à vocation esthétique, mais aussi utilitaire, qui servent à protéger les meubles ou les coussins dans les caravanes. Elle propose également des napperons, des « caches pied de table » circulaire, des nappes, en fait tout un panel de protections plus spécifiquement destinées à l'intérieur des caravanes qu'elle peut personnaliser selon les clients et adapter aux modèles et à leur agencement. Cependant, elle ne fait pas de recouvrement en plastique transparent des cousins et banquettes de l'espace salon des caravanes (dossiers et assises). Bien que cela soit très souvent demandé par les propriétaires afin de protéger les sièges des tâches et de l'usure, Shirley écarte ce type de façons déjà proposé par d'autres Voyageurs qui ont acquis localement une reconnaissance sur ce créneau[215].

Elle a investi dans une large gamme de rouleaux de tissus (dentelles et tissus simili cuir) acquis auprès de grossistes qu'elle entrepose chez ses parents avec sa machine à coudre. Pour les besoins estivaux, elle place son matériel dans le camion (porteur poids lourd) de son compagnon. Elle peut ainsi répondre aux demandes de ses clientes dans la mesure où l'aménagement décoratif de la caravane est un secteur entendu comme féminin. Pour présenter ses produits, Shirley gère sa communication de manière assez similaire à Kim, son compte étant seulement accessible à ses amis Facebook. Si elle publie des photographies de ses réalisations, elle se garde d'en afficher le prix, n'étant pas déclarée. Elle explique ce choix par le fait que sa clientèle se limite exclusivement à des Voyageurs qui paient en espèces et ne demandent pas de factures. Mais si nécessaire, elle peut éditer une facture à partir de la micro-entreprise de son compagnon qui a le statut de commerçant-ambulant. Les pratiques de Shirley croisent ainsi celles de Kim sur plusieurs points. Chacune met en avant que le recours aux réseaux sociaux favorise la transaction commerciale et la présentation des produits sans requérir un investissement équivalent en temps et en argent à celui des marchés antérieurement pratiqués. Mais pour chacune, ce recours à l'outil informatique ne les dispense pas de se déplacer et de rencontrer leurs clients pour définir avec eux leurs besoins ou choisir les produits. Bien que rationalisée comparativement à la rentabilité des marchés, leur démarche se heurte cependant à la faiblesse de la demande. Loin d'équivaloir à un salaire, leur complément de

[215] Cette pratique est étroitement liée aux activités d'entretien et à l'objectif de maintenir la caravane principale qui a davantage une fonction de chambre à coucher dans un état le plus proche possible du neuf. Pour les femmes, la plastification des banquettes offre l'intérêt de faciliter le nettoiement, puisqu'il suffit de passer une éponge humide pour nettoyer les coussins et de les préserver des marques d'usure. Notons toutefois que cette plastification ne s'observe pas pour les caravanes nommées « caravanes-cuisine ». Comme son nom l'indique cette caravane sert à la préparation des repas et comme espace de vie familiale. Il s'agit souvent d'un modèle ancien dont le coût est faible.

revenu ne conserve un intérêt qu'à la condition de les soustraire totalement ou en partie à une déclaration.

Enfin, les profils sociologiques de Maeva, Kim et Shirley sont proches et peut-être nous renseignent-ils sur l'évolution des pratiques dont les jeunes sont souvent les porteurs. Elles appartiennent à la même génération et chacune a occupé des emplois salariés pendant plusieurs semaines ou mois avant d'être en couple ou mère. Leur compagnon a une activité rémunératrice régulière. Elles partent sur le *Voyage* durant deux ou trois mois l'été, mais elles disposent de conditions de stationnement stabilisées durant la majeure partie de l'année. En effet, toutes les trois sont sur le terrain privé de leurs parents ou beaux-parents. Ces conditions matérielles d'existence ont été particulièrement propices à leur activité, parce qu'elles sont le résultat d'un ancrage local de leur famille qui favorise la connaissance et le partage d'un réseau familial et amical Voyageur géographiquement stable. Si ce type de commerce ne requiert pas nécessairement un espace important pour stocker ou confectionner (Shirley), une adresse fixe facilite la réception des commandes de produits, à la différence d'une adresse de domiciliation au sein d'une structure spécialisée. Enfin, elles ont suivi une scolarité jusqu'au collège, au minimum jusqu'en troisième. Ce capital scolaire, rare dans leur environnement relationnel et social, aura favorisé l'acquisition de compétences et la familiarisation avec les outils numériques utiles à leur esprit d'entreprise.

Ces portraits de jeunes femmes montrent un même élan dans une recherche d'activité rémunératrice. Leurs choix se comprennent en lien avec leur situation familiale et administrative. En effet, Kim n'est pas inscrite dans le dispositif RSA, son conjoint est salarié depuis plusieurs années et s'est déclaré, il y a moins d'un an, comme micro-entrepreneur. Shirley et Maeva sont toutes les deux allocataires du RSA et vivent en couple avec un enfant. L'une, Shirley, a déclaré sa situation auprès de la CAF, à la différence de Maeva qui s'est déclarée célibataire avec son enfant à charge. Bien qu'âgée de moins de 25 ans, toutes deux sont inscrites dans le dispositif RSA depuis plusieurs années, à savoir depuis leur maternité. L'allocation perçue constitue le pivot de leurs ressources. Sachant, par expérience, que tout gain déclaré, d'où qu'il vienne, est susceptible d'amputer le montant de l'allocation, elles ont opté pour la dissimulation[216]. Leur commerce, loin de leur permettre de se dispenser des minimas sociaux, reste un moyen d'en compenser la faiblesse afin d'améliorer le quotidien. De

[216] L'absence de réponses claires dues au manque de visibilité des répercussions d'un revenu d'activité sur l'allocation RSA occasionne des craintes et des questionnements importants chez les Voyageurs rencontrés.

plus, se déclarer c'est aussi prendre le risque d'officialiser une activité qui peut être contrôlée (notamment par les services de la CAF). Kim, en revanche, ne perçoit pas d'aide sociale et n'est pas aux prises avec les tourments nés d'un budget étriqué comme Maeva ou Shirley. Assurée du salaire mensuel de son concubin, son activité ne représente qu'un complément de revenus. Il n'empêche, pour toutes les trois, il s'agit bien d'« *une nécessité et non (d') un but. C'est un compromis provisoire entre l'obligation d'avoir des sources de revenus et le souhait de garder un style de vie dans un contexte socio-économique changeant* » (Liégeois, 1994 : 95).

Le développement de ces activités de vente de vêtements et accessoires de mode peut aussi s'interpréter comme la manifestation de l'intégration des Voyageurs à l'univers de la consommation par lequel se construisent en partie les identités sociales (Lazarus, 2006). A l'encontre des craintes formulées par les plus anciens, « e*ux* [les jeunes] *ont confiance, car ils savent, par l'expérience qu'ils en font, que toutes les pratiques nouvelles qu'ils investissent, jusqu'à l'usage du téléphone portable et de Facebook, sont des pratiques spontanément différenciées à travers lesquelles ils se font ce qu'ils sont en n'étant pas des gadjé, et tout ce qui fait qu'ils n'en deviennent effectivement pas tient à leur attachement à tout ce qui les relie justement aux vieux et, à travers eux, aux défunts* » (Riviere, 2018 : 57). Face au processus d'individualisation largement induit par les modes de consommation (Langlois, Simon., 2002), ce commerce plus spécifiquement destiné aux Voyageurs laisse entrevoir des formes discrètes de différenciation. En témoignent les distinctions qu'opère Kim entre les modes vestimentaires des Voyageurs et celles des *Gadjé* ou encore la confection par Shirley de produits spécifiques.

B. Commerce au sein de l'entre-soi : de la prospection directe sur les lieux de vies aux marchés de Voyageurs

Partout dans le monde, on assiste à des processus de fabrication ou de consommation de l'exotisme à travers la musique, les produits et cuisines du monde ou des événements artistiques ethniques (Dinh, 2005). Cette économie de l'exotisme s'observe également pour les populations Tsiganes[217] notamment à travers la musique et l'habitat mobile : festivals de

[217] C'est la figure du Tsigane ou du Gitan qui est alors conviée et non celle plus prosaïque des Gens du voyage.

musique, nuits atypiques en roulotte, séjours itinérants en roulotte hippomobile ou restauration (un restaurant « Aux violons tsiganes des pays de l'Est » existait à Barogap). Cette gamme de produits ou de services n'intéresse pas ceux qui se rendent sur des marchés de Voyageurs. Comme nous allons le voir, les produits proposés sont pour la plupart des produits du quotidien qui ont un caractère utilitaire, même s'ils ne sont pas exempts de considérations esthétiques et d'effets de mode.

1. Prospecter des Voyageurs : des adaptations sexuées

Un après-midi maussade et pluvieux de septembre, sur un terrain privé de Voyageurs situé dans une voie sans issue et éloignée de la route départementale, plusieurs personnes discutent dans la pièce de vie de la maison autour d'un café. En entendant un véhicule utilitaire s'arrêter sur le gravier, le propriétaire sort et va à la rencontre de son conducteur, un homme d'une cinquantaine d'années. Celui-ci explique être commerçant et faire le tour des terrains de Voyageurs et des « *places* » afin de proposer des marchandises. Sans qu'il eût besoin de préciser qu'il était Voyageur, aucune des personnes présentes ne pouvait en douter tant le trahissaient sa manière de s'exprimer et son hexis où *« tous les principes de choix sont incorporés, devenus postures, dispositions du corps : les valeurs sont des gestes, des manières de se tenir debout, de marcher, de parler* » (Bourdieu, 1984 : 133-134). Après cette brève présentation, le propriétaire du terrain lui propose de venir prendre un café. L'homme est affable et ne suggère de présenter ses articles qu'au bout d'une heure de discussion. Auparavant, il avait pris le temps de décliner son nom de famille, connu localement, dire être originaire de Bretagne et présent pour quelques jours sur la région. Au cours de la conversation, il avait évoqué son dernier stationnement, sur une commune de Bretagne, à cause de l'hospitalisation de son frère malade. Il raconte les conditions de l'arrêt sur le parking d'une zone industrielle et fait référence aux échanges, aux altercations avec les gendarmes, les élus locaux, les employés municipaux (qui venaient tous les jours selon lui) malgré les nombreuses preuves de sa volonté de stationner tranquillement (l'hospitalisation d'un proche, peu de caravanes, le paiement de l'électricité et de l'eau consommées). Tout son récit tourne autour de la figure de l'autre et d'une opposition aux *Gadjé,* emportant l'assentiment de son auditoire. Il rappelle ainsi que *« l'acte commercial plus que tout autre activité sociale, ou du moins plus*

intensément, est un « complexe » économique et social où les deux matières sont inséparables » (Spinousa, Péraldi, Foughali, *op. cit.*: 80).

Auparavant, ce commerçant faisait les marchés. Mais comme Kim, Shirley ou Katia, c'est bien l'amenuisement de la rentabilité qui l'a incité à se spécialiser sur une clientèle voyageuse. Aujourd'hui, il vend ses produits uniquement auprès des Voyageurs qu'il prospecte et chine directement sur leurs lieux de stationnement/d'habitation et lors des grands rassemblements estivaux. Afin d'identifier les espaces de vie des Voyageurs, il explore les communes et se renseigne auprès des habitants si des « Gens du voyage » résident sur des aires d'accueil ou sur des terrains privés. Il sait d'avance que la connaissance de ces adresses, de notoriété locale, n'échappe pas aux *Gadjé*. Les produits que ce commerçant vend sont orientés et pensés comme une adaptation aux attentes et besoins des Voyageurs. Il vend des parures de draps avec des dessins imprimés (représentant des emblèmes identitaires tels des hérissons) ou des sabots pour des « *petites filles* », des lots de gants de toilettes, des pots pour le sucre ou le café en forme d'ananas et incrusté de strass, etc.

Même si l'on ne peut généraliser à partir de ce seul exemple, il est clair que ce mode de prospection se différencie des façons de faire de Katia vendant sur les places de Voyageurs auprès d'un réseau familial et relationnel ou encore de celles de Kim, Shirley ou Maeva qui utilisent Internet comme support de vente auprès d'un réseau d'interconnaissance propre. Il semble difficile de ne pas retenir l'hypothèse d'une différenciation sexuée des pratiques de prospection de clients quand celles-ci se déploient au sein de l'entre-soi. Les femmes évoluent dans un contexte domestique ou tout au moins connu et identifiable alors que les hommes élargissent le champ exploratoire à l'extérieur de cet espace. Une femme peut, certes, exercer une activité en toute autonomie (comme Kim, Shirley ou Maeva), mais à la condition de n'envisager de déplacements et de fréquentations que sous surveillance. Ainsi, Katia fait les marchés seule ou avec son fils adolescent mais lorsqu'elle *vend du linge au monde sur les places*, elle le fait uniquement sur celles où elle est connue. Les règles d'honneur restent attachées aux pratiques et ordonnent les comportements féminins à partir notamment d'un contrôle physique et symbolique des corps et des mobilités.

2. Marchandiser l'entre-soi

Les marchés de Voyageurs s'apparentent aux marchés traditionnels dans la mesure où ils organisent les conditions d'une rencontre entre des exposants de marchandises et des chalands. Leur singularité réside cependant dans le fait que de chaque côté des stands,

commerçants et acheteurs sont principalement des Voyageurs. Leur ressemblance avec les marchés de Noël tient à l'absence d'étals de produits de bouche (maraîchers, poissonniers, fromagers). Les vendeurs de stands alimentaires présents proposent du « *manger* », mais il s'agit surtout de la vente de boissons et de plats à emporter ou à consommer sur place, de sandwichs ou confiseries. Concernant leur localisation, ils n'empruntent pas les espaces des marchés traditionnels et peuvent être rapprochés par certains côtés des espaces choisis par les vide-greniers. Certains se font sur un parking de grande surface, d'autres sur celui d'une usine fermée, dans un bâtiment industriel ou bien encore sur les terrains réservés lors de grands rassemblements religieux dans le cadre des AGP. Ces marchés se déroulent généralement le week-end, du vendredi au dimanche. A l'instar des marchés traditionnels, leur taille et le nombre d'exposants sont variables en fonction des lieux, des moments d'expositions et des organisateurs. Pour certains marchés, les exposants doivent réserver en raison d'un nombre de places limité.

La manière de nommer ces marchés signale explicitement l'origine des vendeurs et des chalands à qui ils s'adressent. En effet, même si les Voyageurs qui y participent soutiennent qu'ils restent ouverts à tout le monde, ils s'emploient, par un certain nombre d'aspects, à se les réserver. En effet, ceux-ci se situent sur des lieux de vie spécifiquement dédiés ou investis par des Voyageurs. Par exemple, autour de l'agglomération barogapoise, tous les ans, un marché est organisé à l'arrière d'un petit quartier d'habitat adapté pour les Gens du voyage. Une fois sur place, il est nécessaire de traverser celui-ci via une impasse pour accéder au marché à proprement parler. Autre exemple, un homme qui stationne sur le parking d'une entreprise désaffectée a organisé un marché dans un des bâtiments de celle-ci. D'autres encore ont lieu lors de grands rassemblements sur les missions qui regroupent plusieurs dizaines de caravanes et centaines de personnes. L'accès à ces marchés de Voyageurs peut, de fait, s'avérer dissuasif pour les *Gadjé*. Ces marchés se développent à proximité d'espaces « voyageurs » ou alors dans des espaces relégués où ils inventent leurs propres usages, qui disparaitront aussitôt après leur départ. Comme pour le marché aux puces étudié par Spinousa, Péraldi et Foughali, qu'ils différencient du comptoir ou du « quartier » commerçant, les marchés de Voyageurs « *modifient les conditions et l'organisation scénique du commerce, sa visibilité et sa légitimité* » (Spinousa, Péraldi, Foughali, *op. cit.*: 81).

Bien que l'organisation d'un marché soit légalement soumise à déclaration obligatoire, nous avons appris, concernant deux marchés sur lesquels nous avons obtenu des informations, qu'aucune demande préalable n'avait été effectuée. L'un s'est déroulé dans le hangar d'un

parking d'usine sur lequel l'organisateur du marché stationne, l'autre derrière un parc de logements sociaux dédiés à l'habitat Voyageur. Comme sur un marché ordinaire, l'emplacement y est payant pour les exposants et chacun négocie directement sa participation avec les organisateurs, s'acquittant du règlement d'un droit de place. La possibilité même d'y participer comme exposant requiert soit de connaitre directement ceux qui l'organisent soit d'être recommandé. Le montant fluctue en fonction des marchés, des places disponibles et de la demande. A titre d'exemple, en 2018, le prix pour pouvoir exposer sur un marché de Voyageurs de l'agglomération de Loire-Atlantique s'élevait à 40 euros par exposant et par jour. Autrement dit, les Voyageurs qui exposent et vendent sur les marchés de Voyageurs ne sont pas les seuls à espérer tirer profit de leur participation. Celle-ci est également source de revenus pour les organisateurs. Ulysse (p.241) me parle de deux d'entre eux, des *garçons* qui demandent 50 € par jour aux exposants. Par ailleurs, Ulysse précise qu'ils complètent aussi leurs revenus en proposant « *le manger* » (les sandwichs) ainsi que des boissons lors de ces manifestations. Cette organisation de marchés de Voyageurs leur rapporte de 1000 à 1500€ chacun pour les 4-5 jours du marché. Pareillement, Jacques (p. 343) rappelle qu'un Voyageur installé sur un parking d'usine a loué le hangar pour un autre marché de Voyageurs. Il aurait demandé 1000 euros à l'ensemble des exposants tenant un stand. Il n'y a aucune gêne à gagner de l'argent de la sorte avec des membres de la famille (Stewart, *op. cit.*, 1994). Ulysse invoque le sens du commerce et de la débrouillardise de ces deux *garçons* qui ont, de surcroît, organisé un petit tournoi de pétanque entre Voyageurs leur ayant rapporté environ 400 euros chacun. Loin de critiquer ces comportements, Ulysse les perçoit comme l'expression fortement valorisée d'un art d'inventer des sources de revenus à moindre coût.

3. Un usage identitaire de produits standardisés

Les produits proposés, qu'ils soient d'un usage quotidien et décoratif[218] ou d'un usage spécifique en lien avec l'habitat caravane ou la pratique du *Voyage* (notamment une pratique « voyageuse » du stationnement comme les « raccords pompiers » pour se raccorder aux bornes

[218] Voir à ce sujet l'article de Stéphanie Harounyan sur le site internet du journal *Libération* en date du 26 mai 2017 « Le marché des gitans, un nomade land » qui présente quelques articles vendus sur le marché des Saintes-Maries-de-la-Mer au cours du pèlerinage. Malgré l'aspect stéréotypé des produits présentés (couteau, marmite, édredon, jogging, bijoux), le report des propos de Gabrielle vendeuse d'édredons illustre la spécialisation de produits pour une clientèle voyageuse : « *Gabrielle ne fait que les marchés de voyageurs partout en France. «Les autres ne comprendraient pas le prix*, assure-t-elle. *C'est 200 euros, mais les gens économisent toute l'année pour se le payer. Et comme les jeunes mariés doivent faire leur lit, j'ai toujours des clients !» » En ligne Url : https://www.liberation.fr/france/2017/05/26/le-marche-des-gitans-un-nomade-land_1572623*

à incendie), n'échappent pas à une certaine standardisation. Ils participent au renforcement de l'appartenance au monde voyageur en ce sens qu'ils répondent au souci de mettre en scène des dispositions esthétiques communes. Est-ce à dire que tous les Voyageurs partagent les mêmes goûts ? Certainement pas, bien que la diffusion de ces objets de décoration des intérieurs Voyageurs ne manque pas de produire une relative uniformisation. Lors d'une discussion avec une femme au sujet des produits présents sur les marchés de Voyageurs, celle-ci me dit : « *ils vendent tous la même chose* » ; « *Le Voyageur, il a pas de personnalité.* » Propos aussi entendus lors d'un autre échange avec un jeune homme de 27 ans qui, en référence au développement de cette activité, dit « *C'est partout* » et « *Ils* [les Voyageurs] *vendent tous la même chose.* » Néanmoins, chez l'une (dans sa maison) et chez l'autre (dans sa caravane), se retrouvaient ces objets de décoration ou accessoires divers issus de ces mêmes marchés de Voyageurs (pots en forme de fruit avec des strass, de la vaisselle, chaises blanches et tee-shirts ou veste en polaire…). Comme support de convivialité, le rituel du café se rappelle autant sur les stands que dans les intérieurs sous forme d'articles servant pour le préparer (cafetières) ou le contenir (thermos) ou le servir (tasses). Au niveau des modes vestimentaires, les Voyageurs suivent les modes successives véhiculées par la société environnante[219], même si parfois des éléments particuliers sont réinterprétés ou réappropriés pour correspondre à un usage précis : ils deviennent alors des attributs de la représentation de soi. On peut citer, par exemple, les sabots que les femmes chaussent avec des socquettes aux pieds (plus souvent dans l'entre-soi qu'à l'extérieur), la pince en plastique pour tenir les cheveux en chignon ou le gilet en polaire dont elles croisent les côtés en même temps que les bras (attitude protectrice fréquente dans les situations d'interactions avec les autres). J'ai pu remarquer, pendant une saison, la vogue, chez les jeunes garçons de moins de 15 ans, de jogging dont les capuches et l'intérieur des poches étaient frappés d'impression fourrure (type léopard) ou encore chez les hommes adultes le port d'un gilet orange endossé à des fins professionnelles en 2018. En ce sens, les biens diffusés à l'occasion des marchés de Voyageurs participent d'une réappropriation identitaire que le renoncement au *Voyage*, entre autre, ne peut manquer de fragiliser.

A la différence d'autres commerces ethniques ou identitaires (Dinh, 2006), les produits que l'on retrouve sur les marchés de Voyageurs ne sont pas estampillés d'une aire géographique particulière. Ils sont commandés directement par Internet ou bien les

[219] A cet effet, le recueil photographique publié par l'association DOUÏ représente une illustration très intéressante de ce fait social. Les modes vestimentaires des Voyageurs reflètent les décennies (années 60 à 90) dans lesquelles les photographies ont été prises.

commerçants vont se fournir auprès de grossistes en Seine-Saint-Denis[220]. Détenir tel type de cafetière ou telles parures de draps, telles chaises ou telles paires de sabots ne suffit pas à faire de soi un Voyageur, encore faut-il que les autres agissent de même. Comme le montrent les affiches publicitaires des marchés de Voyageurs (Voir annexe 4) les produits proposés relèvent de gammes homogènes (vaisselles, tapis, sabots, …)[221]. Leur marque les distingue des marchandises vendues sur les autres marchés qui sont davantage liés aux commerce de bazar (Le Marchand, *op. cit.*). Sur les bassines en plastique (utilisées pour faire la vaisselle) figure l'écusson de la marque Guess (vêtements et accessoires de mode). Comme d'autres marques, celle-ci participe *« d'un imaginaire permettant de les scénariser afin de les rendre désirables et donc consommables* » **(**Heilbrunn, 2010 : 72). C'est en s'appuyant sur ce « d*iktat du symbolique* » (*ibid. :* 77) que ces bassines utilisées pour faire la vaisselle illustrent à la fois l'entrée des Voyageurs dans le monde de la consommation et la préservation de leur distinction face aux *Gadjé*. La bassine en plastique de couleur blanche sur laquelle le commerçant a floqué la marque vendue plusieurs dizaines d'euros (jusqu'à 35 euros)[222] cesse dès lors d'être une simple bassine. Ainsi, si les marchés de Voyageurs reprennent les principes d'organisation et d'agencement des marchés ordinaires (forme des stands et présentation, dispositions des étals), ils s'en distinguent en même temps par cette offre de produits à destination d'une clientèle symboliquement captive.

Les marchés de Voyageurs permettent également d'acheter à l'abri du regard des *Gadjé*, un regard qui, selon les situations, peut être jugé suspicieux, hautain ou apeuré. Il n'y a pas besoin de se censurer, de surveiller son langage, de contrôler ses conduites dès lors qu'elles se conforment au code de l'entre-soi, notamment à l'égard de l'autre sexe. On peut reprendre l'analyse de David Caplovitz (1963) relative aux habitudes de consommation des habitants des *Housing projects* de Harlem (HLM). Disposant de peu d'argent, ils aspiraient aux mêmes biens que la classe moyenne mais achetaient plus cher leurs marchandises auprès des commerçants ou colporteurs locaux. En effet, « c*es espaces marchands sont accueillants à leurs vêtements*

---

[220] Un Voyageur effectue des commandes en Asie du sud-est et se déplace au Vietnam pour acheter directement des produits qu'il fait venir par conteneurs.

[221] Cette conformité peut être rapproché des observations effectuées par Alain Reyniers et Patrick Williams au début des années 90 où : « *comme les gestes de la vie quotidienne, la répartition des générations, l'habitat (les modèles de caravane), les activités, les relations avec l'environnement, etc., sont à peu près identiques sur tous ces terrains. On a l'impression que chacun vit la même vie, mais dans son coin*. » (Reyniers, Williams, *op.cit*. : 98)

[222] Pour comparaison, le prix d'un produit similaire se situe aux environs de 5 à 15 euros en grande distribution.

*élimés ou à leur anglais parfois hésitant d'immigrants. En contrepartie, les marchands s'autorisent à vendre des produits de mauvai*se *qualité au prix de la bonne, arguant qu'il leur faut couvrir le risque, puisqu'ils vendent à crédit.* » (Blic (de) et Lazarus, 2007 : 103)

Les prix pratiqués, tels ceux des « *bassines Guess* », sont souvent plus onéreux que dans d'autres commerces. Ce qui fait dire à certains que ces ventes s'apparentent à de l'« escroquerie »[223]. Mais, ceux-là même qui dénoncent les abus, ne peuvent s'empêcher de s'y rendre. A la différence des marchés de Harlem, les transactions se font exclusivement en espèces. L'usage de l'argent liquide tient une place importante dans les échanges des Voyageurs, indépendamment des montants[224]. La socialisation aux échanges monétaires quotidiens est marquée par l'usage de la monnaie sonnante et trébuchante, inhérent à une gestion au jour le jour, attachée à une satisfaction immédiate des besoins, à la prodigalité et marquée par des difficultés à planifier les achats (Hoggart, 1970). Cet attachement à l'usage de l'argent en espèces se comprend aussi par la nécessité quotidienne de visualiser concrètement, d'achat en achat, ce qu'il reste de disponible, à la différence du paiement par carte qui empêche la visualisation immédiate des comptes (Lazarus, 2006). Mais disposer d'argent liquide se comprend aussi dans une gestion de l'acte commercial au quotidien, dans un prolongement du travail de chine et de la faculté de rester en veille si l'occasion se présente, de saisir les opportunités, de pouvoir susciter et sceller un achat ou une vente afin de réaliser une bonne affaire. Ce n'est pas seulement le propre d'une économie de pauvreté et de subsistance (passive) mais aussi d'une économie de la pluri-activité et de la bonne affaire (active). Car même en dehors de la prospection, chaque jour révèle son lot de surprise et personne n'est à l'abri de la chance. Encore faut-il être en mesure de la saisir. Enfin, sur les marchés, les prix des produits vendus excèdent rarement 100 euros et, dans cette économie où l'argent est rare, ce type de paiement rassure les commerçants et facilite, en outre, la dissimulation de leur revenu à l'attention du fisc.

---

[223] Les prix des articles ne sont pas systématiquement affichés. Voici quelques exemples de prix de 2020 : Les « parures » (housse de couette) se vendent entre 30 et 50 euros. Les pots en céramique, appelés « pots à sucre » ou « pots à café » sont vendus entre 30 et 60 euros (en lot de 2). Les sabots de la marque Sanita varient de 30 à 40 euros. Les balais destinés au nettoyage de l'extérieur des caravanes se négocient aux alentours de 20 euros. Les thermos à café se vendent entre 40 et 80 euros. Les tapis de caravanes (5 tapis) peuvent se négocier entre 80 et 210 euros selon les séries. Les prix varient en fonction de la qualité des produits mais également en fonction de leur nouveauté.

[224] Ainsi ce jeune couple qui à l'issue du mariage a réuni la somme d'un peu plus de 6000 euros et avec l'argent déjà thésaurisé, achète une caravane d'occasion à un membre de la famille proche qu'il paie en espèce.

Ces marchés ne sont pas à l'abri des critiques. Certains leur reprochent l'uniformité des produits, d'autres la croissance du nombre de commerçants attirés par cette niche non extensible et menacée de saturation. Cette forme d'entreprenariat, comme beaucoup d'autres activités indépendantes pratiquées par les Voyageurs, se caractérise par un faible investissement initial (économique, matériel, humain…) et une relative facilité de mise en œuvre. D'où son essor rapide mais aussi sa fragilité dans un environnement social et culturel où l'imitation et l'essai sont toujours les moteurs des initiatives. Ainsi, ce qui apparaît au départ comme une nouveauté, comme un créneau porteur, se retrouve très rapidement menacé par un excès de concurrence[225]. L'idéalisation des qualités du « chineur », tant prisées et valorisées ne survit pas à une telle concurrence qui met en péril les Voyageurs les plus vulnérables. Les récits de «belles affaires» à force d'audace, de malice, de persuasion, ont perdu leurs accents enchanteurs. Ainsi, dans les caractéristiques des marchés de Voyageurs on retrouve celles déjà vu à propos d'autres activités plus traditionnelles dans les chapitres précédents. Ulysse, fait porter la responsabilité de la perte de rentabilité du commerce de matelas sur les marchés aux conduites des Voyageurs. Pour lui, ce sont eux *« qui ont fait leur malheur »* en vendant des matelas à 80 euros alors que lui et d'autres les vendaient entre 200 et 300 euros. Pareillement, Robin (p.125) déplore que certains Voyageurs *démoussent un toit* pour 100 euros ou vont abattre un arbre pour 150 euros. Ces constats formulés par des personnes en situation de fragilité financière, dont les ressources économiques et familiales amputées restreignent les capacités de rebond, s'entendent aujourd'hui dans les discours de Voyageurs plus stabilisés économiquement, comme Joseph ou Paline (pp. 173 et 166) qui sont propriétaires de leurs terrains et continuent de voyager l'été. Moins impactés financièrement par cette concurrence, ils n'imputent pas la perte de rentabilité de leur activité à d'autres Voyageurs. Néanmoins, ils font ce même constat d'une concurrence accrue par l'uniformisation de l'offre, et la concentration de la demande à l'occasion des rassemblements estivaux de plusieurs centaines d'individus sur un même stationnement. Chacun d'eux suit ces missions sur une partie de la saison estivale, moins pour des motifs religieux que pour des raisons de facilité de stationnement et de regroupement familial. Joseph regrette que les possibilités de travail et la *chine* soient difficiles dans ce contexte car chaque matin 150 personnes qui proposent les mêmes services partent prospecter les communes environnantes. Pour cette raison, Paline limite sa prospection aux deux ou trois premiers jours de son arrivée sur une commune. Après,

[225] Pour rappel, c'est dans ce cadre que se sont développées des activités de ramonage, puis de peinture et nettoyage de façade et toiture, ou ces dernières années celles de couverture ou encore d'entretien d'espaces verts.

dit-il, les communes alentours « *ont été rongées* » et les riverains excédés par ces sollicitations renvoient les chineurs sans ménagement, voire appellent la police.

Conclusion du chapitre

Les Voyageurs ne cessent de faire évoluer leurs pratiques du commerce en fonction des changements auxquels ils se confrontent. Depuis les années 60, le remplacement des chevaux par l'automobile, la pénalisation et la disparition progressive d'anciennes possibilités de stationnement, la centration autour des périphéries d'agglomérations, le développement de terrains institutionnalisés, l'allongement des temps de séjours ou leur pérennisation, ainsi que la croissance réglementaire ont modifié les conditions de circulation et de travail, faisant déjà apparaître des formes inédites de chine au début des années 90 : « *Expositions et démonstrations artisanales, offres de service par le biais de petites annonces dans des organes de presse spécialisés, etc.* » (Reyniers, Williams, *op. cit.*: 101). C'est ainsi que « d*es familles qui n'ont commencé à fréquenter les terrains institutionnalisés qu'avec réticence ont peu à peu intégré ce type de séjour dans leur pratique du voyage, notamment pour la sécurité et le confort (on est sûr au moins de trouver l'eau et l'électricité sur place) qu'ils offrent durant la période d'hiver, pour les facilités qu'ils procurent à qui se lance dans une exploitation systématique d'un territoire, par exemple à la saison des foires et des gros marchés* » (*ibid.* : 101). Dans ce contexte, des Voyageurs, installés sur ces terrains institutionnels qui allaient se développer pour devenir les aires d'accueil pour Gens du voyage ont remplacé le «porte-à-porte par la vente sur les marchés. De nos jours, la multiplication d'enseignes pour « petits budgets » qui proposent des produits manufacturés à bas coûts tels que des vêtements, accessoires et décorations ou articles pour les personnes et la maison accroit la concurrence et fragilise le commerce de produits de bazar ou de fin de séries vendus sur les marchés par les Voyageurs. Le développement de l'économie numérique affaiblit davantage leurs clientèles en facilitant l'accès à ces produits sur l'ensemble du territoire national, des villes aux zones rurales. La création d'une entreprise pour exercer comme commerçant ambulant (sous le statut de la micro-entreprise) reste cependant accessible financièrement et relativement aisée à mettre en œuvre en ce sens qu'elle ne requiert pas de qualification professionnelle pour se déclarer comme travailleur indépendant. Toutefois, déballer sur un marché devient lui-même enjeu de concurrence pour ces commerçants ambulants occasionnels dont les temps de présence sur un territoire s'allongent quand ils ne sont pas pérennes. Ce statut est attractif en ce sens qu'il ouvre des attentes et des perspectives qui permettent d'espérer solutionner la précarité financière. Mais, l'exemple de trois femmes précarisées fait apparaître un décalage dans l'appréhension de leur situation sociale et économique et le potentiel rémunérateur des marchés : elles surestiment leurs atouts et mésestime l'état de la concurrence. Cet écart conduit à des

désillusions qui affermissent la nécessité de réintroduire le salariat, même ponctuellement, comme source complémentaire de revenus.

Pour faire face à cette concurrence croissante les Voyageurs investissent d'autres secteurs commerciaux, cherchent à s'adapter aux demandes et aux conditions de vie qui leur sont laissées. Si comme nous l'avons montré, ils perpétuent la maitrise d'un « *capital gadjikano* », l'allongement des temps de présence et la sédentarisation font apparaître des changements dans la relation aux *Gadjé*. Ce capital se transforme parfois en relation amicale et le *Gadjo* devient alors un « *bon copain* ». Toutefois, si le maintien d'un capital de ressources autochtones peut laisser apparaître des tensions, le principe de loyauté et d'égalité réaffirme les règles de solidarité et d'échange communautaire. Il hiérarchise les conduites individuelles et les solidarités entre Voyageurs en rappelant le déshonneur que symbolise le fait de se comporter comme un *Gadjo*.

La mécanique automobile et la vente de véhicules d'occasion témoignent des changements qui s'opèrent doucement et des adaptations mises en œuvre par les Voyageurs dans la conduite d'activités commerciales. Du point de vue du statut, c'est d'abord l'obtention de papiers de travail de commerçant de véhicules d'occasion qui comme nous l'avons montré offrent des avantages secondaires. Financièrement, ces activités offrent en partage à des individus ayant un même niveau de vie, de limiter les dépenses en diminuant les coûts liés à l'entretien des véhicules et d'être des sources de revenus (le plus souvent informels, l'achat et la vente se faisant sans statut ou sans recourir systématiquement à celui-ci pour ceux déclarés comme commerçant d'automobiles d'occasion). Par sa diffusion et son partage l'exercice d'activités considérées comme masculines et fortement valorisées est source de liens en multipliant les interactions. Elles permettent alors d'entretenir un réseau Voyageur, en favorisant la reproduction d'espaces d'échanges, de communication de « bons plans », d'acquisition et de transmission de compétences dans l'entre-soi. Mais, comme nous l'avons évoqué, parallèlement, elles réclament de développer un capital local fait de garagistes et de casses automobiles, de centre de contrôle techniques automobiles. En cela, elles révèlent des tensions sous-jacentes, des accommodements au devoir de loyauté que les Voyageurs mettent en œuvre pour préserver certains avantages liés à leur « *capital gadjikano* ».

Les tentatives de commercer par internet à partir de plateformes de réseaux sociaux montre comment des jeunes femmes contribuent à dégager des revenus qui restent envisagés comme complémentaires dans un budget familial constitué de multiples apports (activité indépendante, salariat, prestations sociales et/ou minimas sociaux). La ségrégation urbaine,

sociale et économique qui les stigmatise dans l'espace public contribue parallèlement à l'émergence de niches économiques à caractère culturel dont les usages laissent apparaître des différences dans ce monde perçu de l'extérieur comme homogène. Tout en se libérant des espaces de commerce et de contrôle des *Gadjé*, l'apparition et la multiplication d'espaces temporaires dédiés, dans un contexte d'amenuisement généralisé des possibilités d'itinérance, permettent de perpétuer des modalités de rencontre au sein d'un entre–soi qui se réinvente. En cela, en délaissant un commerce traditionnel principalement destiné aux *Gadjé* pour se recentrer sur l'activité de commerce dans l'entre-soi, les marchés de Voyageurs peuvent apparaître comme une des réponses fournies par les Voyageurs à la question de l'épreuve qu'ont à affronter les communautés tsiganes : « *comment assurer une (relative) autonomie, une (relative) cohésion et une capacité de perpétuation dans une situation définie par l'immersion, la dispersion et le caractère illégitime de leur présence ?* » (Williams, 2011(b) : 12). Ces marchés, qui témoignent d'une ré-adaptation active et continue aux contraintes législatives, règlementaires et économiques, constituent aussi un moyen de réaffirmer des manières de se vivre et de faire vivre une culture voyageuse.

***

Conclusion de la première partie

La gestion d'une entreprise obéit à des logiques comptables impersonnelles qui peuvent heurter les principes culturels en vigueur dans la société des Voyageurs. Les conflits de normes qui en résultent peuvent conduire à des tensions débouchant sur de véritables stratégies d'évitement pouvant s'apparenter à des comportements d'exclusion (Elias, 1995). La chine de la ferraille au sein de déchèteries ou auprès de garages comme la vente de véhicules sont rarement sans susciter de ces tourments nés des tiraillements entre obligation de solidarité entre Voyageurs face aux *Gadjé* et acquisition de titres de bienveillance par la formation d'un capital de ressources autochtones. Les attributs d'endogamie (patronyme, appartenance communautaire) qui participent à la définition de soi vont, cependant, jouer un rôle primordial dans un rappel à l'ordre des obligations. Dans un contexte de fortes concurrences, où chacun se retrouve en lutte contre les autres sur des créneaux identiques, les observations conduites par Patrick Williams en 1985 à propos des Roms installés dans la banlieue Est de Paris, où « *la conformité à l'idéal égalitaire garantit la réciprocité des échanges dans tous les domaines, permettant à chacun de persévérer dans son identité* » (Williams, 1985 : 136), restent encore d'actualité. Aujourd'hui encore, lors de la prospection de clients, sans qu'il existe d'appropriations territoriales, chacun respecte l'exclusivité des contrats ou accords que les autres Voyageurs peuvent avoir avec des *Gadjé* (garages, usines, déchèteries, particuliers…) (*ibid.*, 127). De plus, la responsabilité de la perte de rentabilité économique d'une activité est moins envisagée comme le résultat d'un processus d'imitation qui conduit à la saturation des débouchés dans un environnement donné que comme le fruit de comportements individuels qui s'opposent à l'idéal commercial.

La crainte de la perte des transmissions familiales qui sourd parfois des commentaires, savants mais pas seulement, concernant certaines activités (Cossée, Robert, 1997) exercées puis délaissées au cours de l'histoire parce que non rentables ou encore obsolètes (l'étamage, l'aiguisage, le maquignonnage, etc.,) empêche de voir la conversion des savoir-faire en question grâce à l'héritage de dispositions. De la vente, jadis, de paniers ou de mouchoirs, faite au porte-à-porte, aux marchés de Voyageurs contemporains, en passant par le développement de nouvelles activités artisanales et la communication de prestations par internet, c'est bien d'une capacité à se réinventer et à redéfinir en partie les éléments constitutifs de leur culture, en dehors des cadres définis par les *Gadjé* que témoignent les Voyageurs. L'adaptation est, pour eux, une question cruciale de survie. C'est parce qu'ils sont immergés dans la société

sédentaire que les Voyageurs (Tsiganes) doivent s'adapter. Dans un monde en changement perpétuel, vivre et produire la différence apparaît comme un moyen ordinaire de demeurer soi-même (Williams 1996).

C'est au regard de ces dispositions à s'adapter et à se réinventer que nous proposons dans la prochaine partie de prendre au sérieux la question du recours au salariat comme le prolongement de pratiques adaptatives permettant à la fois de répondre aux diverses contraintes sociales et économiques et de s'ajuster aux nouvelles règles qu'édicte la société sédentaire. Pour ce faire, dans un premier chapitre nous aborderons l'encouragement à la déclaration d'entreprise à travers l'accompagnement des micros-entrepreneurs dans le dispositif RSA et la diffusion de ce statut (chapitre 4). Dans les chapitres suivants (5 et 6), nous aborderons le prolongement de ces accompagnements sur la sphère salariale. Cette approche nous permettra de mettre en évidence l'écart entre une conception du salariat comme modèle intégrateur dans la société et des pratiques voyageuses où le salariat se comprend comme un salaire qui intervient dans l'économie familiale au même titre que d'autres sources de revenus.

***

PARTIE II _ DES ACTIVITES INDEPENDANTES A LA DIFFUSION DU SALARIAT

Introduction de la seconde partie

Les politiques publiques d'insertion sociale et professionnelle orientées vers les Voyageurs ont crû avec la mise en place des SDAGV. Comme nous le verrons dans ce chapitre, cette production continue d'actions d'insertion ciblées allait contribuer à renforcer, sinon à construire, les particularismes prêtés à cette population. L'idée fondatrice de l'auto-entreprise était de rendre la « *création d'entreprise plus simple, moins risquée et accessible au plus grand nombre* », en associant « *une simplification des formalités administratives et des promesses d'avantages fiscaux* » (Barnier, Conti & Levy-Tadjine, 2012 : 5). Ses concepteurs voyaient ce dispositif comme « *bien adapté aux personnes qui cherchent un complément de revenu (salariés, retraités, fonctionnaires, étudiants) ou voulaient d'abord tester le bien fondé de leurs projets* » (*ibid.* : 6). Bien que les Voyageurs, nous l'avons déjà signalé, n'entraient pas originellement dans les catégories cibles de publics ici mentionnés, le dispositif s'est néanmoins imposé comme une référence pour créer une entreprise. Les actions d'accompagnement sur le volet administratif pour les travailleurs indépendants Voyageurs allocataires des minimas sociaux, initiées en amont de la création de l'auto-entreprise, ont été maintenues. Combinées avec ce régime fiscal simplifié, elles restent d'actualité une décennie plus tard. Au niveau du département, ce long travail d'éducation à l'administration d'une entreprise conduit auprès des travailleurs indépendants s'est agrémenté d'actions d'aide à la recherche d'emploi salarié entendues initialement comme source complémentaire de revenus. Les profils des Voyageurs susceptibles d'être orientés vers le salariat se sont élargis sous l'effet de l'implantation de ces actions d'insertion professionnelle dans le paysage local de l'insertion sociale et professionnelle. De préconisations en prescriptions, notamment en référence à la notion d'autonomie financière qui doit permettre la sortie du dispositif RSA, le salariat qui était initialement envisagé comme une aide proposée à des travailleurs indépendants est progressivement devenu une issue envisageable et encouragée dans la prise en charge de ces populations. D'où la question de savoir si et dans quelle mesure le salariat, censé satisfaire la demande de certains Voyageurs en quête de revenus, répond bien aux objectifs affichés de

sortie du dispositif RSA ? Pour y répondre, nous allons nous intéresser dans cette seconde partie de la thèse, au travail conduit dans le cadre des parcours d'insertion et d'accompagnement professionnel par les associations spécialisées auprès des Voyageurs. Plus précisément, dans le chapitre 4, nous montrerons comment l'encadrement associatif, en s'appuyant sur le statut de micro-entreprise, a sans nul doute contribué au processus de régularisation de la situation des Voyageurs. Nous verrons comment les Voyageurs trouvent intérêt à avoir ces « papiers de travail » afin d'être en règle et comment ils composent avec les attentes qu'une inscription dans le dispositif RSA fait peser.

Dans les chapitres suivants, nous prolongerons cette réflexion en portant notre attention sur les tensions entre des référentiels opposés que font apparaitre les recherches et le positionnement sur l'emploi salarié. D'une part, il s'agira de comprendre, entre résistances et accommodements, les tactiques mises en œuvre par les Voyageurs pour répondre aux orientations à la recherche d'emploi salarié attachées aux contractualisations dans le cadre du RSA (chapitre 5). D'autre part, dans le chapitre 6, nous prolongerons ces réflexions sur les tactiques mises en œuvre par les Voyageurs afin d'explorer plus avant les tensions sur les modes de vie familiaux que le salariat révèle au sein des familles rencontrées.

***

Chapitre 4 _ L'accompagnement socioprofessionnel au service de l'indépendance

Introduction du chapitre

Dans sa thèse de doctorat, Claire Cossée (2004) rapporte qu'en Normandie, les salariés d'associations spécialisées avaient analysé les difficultés des Voyageurs à s'inscrire dans une économie de marché et dans une « réglementation rationalisée à outrance » favorisant leur inscription dans une économie informelle, rendant, de fait, peu visibles aux yeux de la société leurs activités professionnelles. Les salariés de ces associations intervenants auprès des Voyageurs imputaient les difficultés économiques de ces derniers à une forme d'archaïsme communautaire et à un manque de rationalité économique avéré : *« Ils doivent devenir modernes, ce n'est plus possible aujourd'hui de faire un peu de ferraille, un peu de porte-à-porte, bref de faire de la bricole, de vivre au jour le jour, de ne pas savoir tenir un budget, etc.* » » (Cossée, *op. cit.*, 2004 :132). Le travail conduit par ces associations, notamment dans le cadre des contrats d'insertion du RMI, visait « *à trouver un compromis entre [La Logique] de l'économie familiale informelle et celle de la réglementation, en incitant et en aidant les bénéficiaires à entrer dans un processus de légalisation de leurs activités* » (*ibid.* : 131). C'est dans une perspective idoine que les associations spécialisées sur notre terrain d'enquête continuent l'accompagnement à la légalisation d'entreprise de travailleurs indépendants. Au cours de ce chapitre, nous examinerons le travail de ces associations spécialisées dans l'accompagnement social des micro-entrepreneurs ainsi que les façons dont les Voyageurs appréhendent et déclarent leurs revenus d'activités indépendantes. Nous allons voir comment les dispositifs d'accompagnement en s'appuyant sur le régime fiscal simplifié de la micro-entreprise ont favorisé l'essor d'une démarche déclarative de la part des Voyageurs (I). Puis, nous analyserons les attentes et tactiques mises en place par les Voyageurs par rapport à ces formes de contrôle social (II).

I. Vers un droit commun de circuler et de travailler

Malgré la simplicité de l'acte de déclaration de micro-entreprise vantée par l'institution, les Voyageurs allocataires du RSA qui se trouvent immatriculés sous ce régime continuent à

faire l'objet d'un accompagnement spécifique d'aide aux démarches administratives de la part d'associations spécialisées. Nous verrons que ce statut, désormais fort prisé des Voyageurs rencontrés pour suppléer leurs autres identités de papiers est également encouragé par les associations en charge des accompagnements administratifs (A). Puis, nous éclairerons la manière dont les Voyageurs font usage de ce statut qui leur permet de jouer avec les règles déclaratives (B). Ce détour par le rapport à l'argent et au déclaratif nous permettra d'approcher la manière dont les Voyageurs administrent leur quotidien et d'identifier les premiers éléments explicatifs d'un rapport au salariat distant d'un modèle intégrateur (Castel, 1995).

A. Le statut d'auto-entrepreneur : une aubaine ?

1. Abrogation et désuétude d'anciennes « identités de papier » : le carnet de circulation et le récépissé de consignation

Au cours du XXème siècle, se sont succédé plusieurs textes législatifs qui établissaient une catégorie « ethnicisée » en même temps qu'un statut et un cadre juridique spécifique pour ceux qui sont alors appelés nomades (Declitte 1995, Robert, 2007 : 120 et *sq*., Bordigoni, 2010). En 2010, Cécile Bergeon notait que « *Le statut actuel des gens du voyage en France a été cadré par la loi du 03 janvier 1969 qui les oblige à posséder un document officiel attestant leur « non-sédentarité »* » (Bergeon, 2010 : 59). Ces dispositions s'appliquaient, de fait, seulement aux Gens du Voyage. Par exemple, elles ne concernaient ni les personnes sans-abri, ni les bateliers. Les conditions et modalités d'exercice des activités économiques ambulantes, étaient également régies par ce mode de vie itinérant (Cossée, 2010). Cette loi imposait aux personnes n'ayant ni domicile ni résidence fixe de plus de six mois exerçant une activité ambulante d'être munies d'un livret spécial de circulation délivré par les autorités administratives (Pluchon, 2009)[226]. La copie de l'attestation valant titre provisoire de circulation délivrée par l'autorité préfectorale, devait être produite au RCS (Registre du Commerce des Sociétés).

Saisi par le Conseil d'Etat d'une question prioritaire de constitutionnalité, le Conseil constitutionnel a invalidé certaines dispositions de la loi du 3 janvier 1969 (décision n° 2012-

[226] Il en existait trois types destinés aux personnes Sans Domicile ou résidence fixe depuis plus de six mois et logeant de façon permanente dans un véhicule, une remorque ou tout autre abri mobile. Le carnet de circulation était obligatoire pour les personnes sans ressources régulières. Dans la décision n° 2012-279 QPC du 5 octobre 2012, le Conseil constitutionnel a abrogé ce dernier et a jugé conforme à la Constitution l'existence des

279 QPC du 5 octobre 2012). Il a notamment abrogé le carnet de circulation destiné aux personnes ne pouvant justifier de ressources régulières suffisantes, et supprimé la nécessité d'attendre trois ans avant de pouvoir s'inscrire sur les listes électorales dans la commune de rattachement. Il a toutefois maintenu les livrets de circulation au motif que ceux-ci étaient moins contraignants. Le Conseil d'Etat lors de sa décision du 19 novembre 2014 a réaffirmé la conformité du livret spécial de circulation au regard de la décision du Conseil Constitutionnel[227]. Le législateur a cependant jugé que les dispositions de l'article 10 du décret du 31 juillet 1970 qui punissent d'une amende de 5ème classe les personnes qui circuleraient sans ce livret et d'une amende de 4ème classe celles ne pouvant justifier de la possession de ces documents devant des officiers ou agents de police judiciaire ou des agents de la force ou de l'autorité publique, *« portent à l'exercice de la liberté de circulation, […], une atteinte disproportionnée au regard du but poursuivi »*[228]. Pour rappel, cette loi du 3 janvier 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe a été abrogée par la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, entrée en vigueur le 29 janvier 2017[229]. Le décret d'application du 2 novembre 2017[230] modifie des articles réglementaires d'une dizaine de codes, dont celui du commerce (article 2). Des dispositions transitoires sont prévues pendant une durée de deux ans à compter de la promulgation de la loi. La domiciliation devient la règle et les personnes « *précédemment rattachées à une commune en application de la loi du 3 janvier 1969 et qui n'ont pas établi de domiciliation auprès d'un autre organisme sont de droit domiciliées auprès du centre communal d'action sociale (CCAS) de cette commune ou du centre intercommunal d'action sociale (CIAS) dont dépend cette commune. Les livrets spéciaux de circulation, les livrets de circulation délivrés antérieurement au 29 janvier 2017, sont acceptés*

autres titres de circulation prévus par les dispositions de l'article 2 de la loi du 3 janvier 1969 : le livret de circulation, attribué aux personnes qui disposent de ressources régulières (salariat) ; le livret spécial de circulation (type A) délivré à celles qui exercent une activité professionnelle ambulante avec une inscription au registre du commerce ; et celui de type B pour les personnes salariées des détenteurs d'un livret de type A.

[227] Voir Conseil d'État n°359223**.** ECLI:FR:CESSR:2014:359223.20141119, mentionné dans les tables du recueil Lebon.

[228] *Ibid*.

[229] La loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, parue au Journal Officiel le 28 janvier et entrée en vigueur le 29 janvier 2017. **S**ection 6 : dispositions relatives à l'abrogation de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe, articles 193-195 ELI: https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2017/1/27/LHAL1528110L/jo/texte.consulté le 12 mars 2018.

[230] Décret n°2017-1522 du 2 novembre 2017 relatif aux personnes n'ayant en France ni domicile ni résidence fixe et pris pour l'application des articles 150, 194 et 195 de la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté (Journal officiel du 4 novembre 2017).

comme pièces justificatives pour l'enregistrement au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers ainsi que pour la délivrance de la carte permettant l'exercice d'une activité ambulante »[231].

Ainsi, concrètement, depuis l'entrée en vigueur de ces dispositions, cela signifie que les Voyageurs concernés n'ont plus à justifier de la possession de ces titres de circulation auprès des officiers, des agents de police judiciaire ou de l'autorité publique. Un certificat d'immatriculation d'entreprise, qui exige un justificatif d'adresse, peut désormais s'obtenir grâce à une attestation établissant un lien de domiciliation avec un CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) ou tout autre organisme agréé. Ainsi, les personnes précédemment identifiées comme Sans Domicile Fixe (SDF) sont aujourd'hui catégorisées comme Sans Domicile Stable (SDS). Les Voyageurs concernés peuvent désormais officialiser leur statut de Sans Domicile Stable (SDS) sans avoir à fournir de documents spécifiques. Ce n'est en revanche pas le cas pour devenir commerçant ou artisan sur la voie publique ou en dehors de la commune de son domicile ou de son établissement principal puisque ces activités, comme d'ailleurs les activités saisonnières, sont réglementées. Les individus qui souhaitent les exercer doivent être, soit immatriculés au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) s'ils sont commerçants, soit au Registre des Métiers (RM), s'ils sont artisans. Pour exercer une activité commerciale sur la voie publique[232] ou bien sur les halles et les marchés, ou dans un lieu privé, une fois inscrits au RCS, ils doivent demander une carte de commerçant ambulant[233] auprès du Centre de Formalités des Entreprises du lieu où est fixé leur domicile personnel, leur élection de domicile, ou leur résidence principale.

---

[231] Site internet de la préfecture de l'Eure. « Gens du voyage - Abrogation de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969"URL : http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Solidarite-et-cohesion-sociale/Gens-du-voyage/Gens-du-voyage-Abrogation-de-la-loi-n-69-3-du-3-janvier-1969#. Mise à jour le 08/02/2017 – Consulté le 15/02/2019.

[232] La carte de commerçant ambulant ne concerne pas l'activité exercée sur la voie publique, qui relève d'un autre type d'autorisation. Si un commerçant exerce une activité ambulante uniquement sur les marchés de la commune où est situé son domicile ou son établissement principal, il n'est pas dans l'obligation de détenir la carte de commerçant non sédentaire.

[233] Pour les commerçants cette demande s'effectue auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), lors de l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou après celle-ci. Son coût est de 15 euros en janvier 2019. La carte est valable 4 ans (au lieu de 2 ans auparavant) et renouvelable. Le salarié ou le conjoint-collaborateur doit disposer d'une copie de la carte certifiée par son titulaire. En Loire Atlantique, – informations mises à jour le14 janvier 2019 – pour obtenir cette carte, les personnes doivent éditer et compléter un formulaire (cerfa n°14022*02) puis l'adresser par voie postale. Il doit être accompagné des pièces justificatives suivantes. Pour une entreprise individuelle : une photographie d'identité en couleur récente (même critère de recevabilité que pour une carte d'identité). Une copie de pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité ou extrait d'acte de naissance ou copie du titre de circulation délivré avant le 29 janvier 2017 en cours de validité). Une copie d'un justificatif de domicile ou pour les personnes hébergées, une attestation d'hébergement en original signée par l'hébergeur et une copie du justificatif de domicile de l'hébergeur Un

Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, de nos jours, la majorité de ceux qui exercent comme commerçant ambulant, ou plus généralement travailleur indépendant, le font sous le régime de la micro-entreprise. Plusieurs d'entre eux m'ont fait part qu'ils devaient, auparavant, s'acquitter d'une somme en échange d'un récépissé de consignation s'ils voulaient être autorisés à travailler durant une période de trois mois. Les interlocuteurs rencontrés ayant eu recours à ce récépissé avaient plus de 40 ans et leurs expériences remontaient à une dizaine voire une trentaine d'années. Ceux-ci utilisaient ce récépissé même s'ils disposaient d'un terrain privé et d'une adresse personnelle. Toutefois, bien qu'en apparente régression, ce récépissé sert toujours à justifier du versement de la garantie financière demandée à tout commerçant ou artisan ambulant qui exerce son activité sur la voie publique ou dans un lieu public sans avoir de domicile ou de résidence fixe de plus de six mois en France. Cette procédure fiscale consiste à effectuer un dépôt trimestriel en prévision du paiement de la TVA avant tout exercice de l'activité. Elle ne permet pas un quelconque enregistrement au RCS (Registre du Commerce et des Sociétés). Pour le renouvellement de ce récépissé, les personnes doivent fournir les mêmes justificatifs et verser un nouveau dépôt. Avant 1982, ce récépissé avec dépôt de garantie était obligatoire. Depuis, i1 ne s'applique qu'aux personnes ne disposant pas de domicile ou de résidence fixe depuis plus de 6 mois. D'où l'amendement du 22 mai 2015 déposé lors des débats à l'Assemblée Nationale[234] au sujet de la proposition de loi relative au statut, à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage (N° 1610). Son auteur, M. Coronado dénonçait le caractère « discriminant » et « stigmatisant » du récépissé inférant que « *la plupart des personnes qui se procurent ce récépissé payant ne sont pas inscrites au registre du commerce, mais pensent que ce récépissé, qu'ils paient 226 euros, leur permet d'exercer une activité commerciale dans les mêmes conditions, un peu comme une patente. Les services des impôts ne vérifient souvent pas leur situation professionnelle mais, si ces personnes font l'objet d'un contrôle lors de l'exercice de leur activité avec ce récépissé, elles sont renvoyées devant un tribunal et condamnées pour travail clandestin* ». C'est aussi pourquoi, avec M. Molac, M. Coronado a présenté l'amendement N°CL25[235], dont l'objectif visait à « *supprimer une autre disposition*

justificatif d'immatriculation ou d'inscription (à fournir dans un second temps). Pour les entreprises individuelles inscrites aux RCS, un extrait k-bis original de moins de 3 mois est transmis au CFE par le Greffe du Tribunal de Commerce.

[234] Assemblée nationale XIVe législature Session ordinaire de 2014-2015 Compte rendu intégral. Deuxième séance du mardi 09 juin 2015. URL : http://www.assemblee-nationale.fr/14/cri/2014-2015/20150256.asp#P550481

[235] Document consultable en ligne sur le site de l'Assemblée nationale. URL : http://www.assemblee-nationale.fr/14/amendements/1610/CION_LOIS/CL25.asp

dérogatoire du droit commun pour les gens du voyage : le récépissé de consignation avec dépôt de garantie ». Cet amendement a été rejeté sans de plus amples explications dans les comptes rendus des débats de l'Assemblée nationale. L'usage du récépissé montre, en reliant son usage au carnet et livret de circulation, le statut juridique bancal des Voyageurs indépendants. Il montre également que la législation récente vise, au nom de la non-discrimination, à renvoyer la situation des Voyageurs au droit commun, même s'il y a eu un rejet de l'amendement n°CL25. Ainsi l'usage des récépissés, confortant l'impression d'exercer en toute légalité, maintenait-il les intéressés, sans même leur en donner clairement conscience, hors le cadre réglementaire.

En évoquant leurs souvenirs de « *chine* », les Voyageurs confirment effectivement avoir cru exercer en toute légalité une activité de commerce ou bien artisanale, en étant détenteur d'un récépissé de consignation. Cette croyance s'est d'autant plus maintenue que les commerçants sur les marchés devaient présenter, rappelons-nous, ce récépissé comme preuve de leur activité auprès des placiers avant d'obtenir une place et de pouvoir déballer. D'autres ayant une activité artisanale présentaient ce même document lors de contrôles de gendarmerie ou de police sur la chaussée lorsqu'ils prospectaient des clients.

La délivrance de ce document n'est subordonnée à aucune justification des conditions d'exercice de l'activité. L'avantage et les bénéfices de ce récépissé sont alors rappelés par les Voyageurs. D'un point de vue matériel, chacun souligne le caractère pratique pour se le faire délivrer. Il suffisait de se déplacer au Centre des Impôts, muni d'un certain nombre de justificatifs – une photographie récente, un justificatif d'identité (livret de circulation) et du lieu de sa commune de rattachement – et s'acquitter du coût du document. Les gains occasionnés par la vente de biens ou de services ne faisaient pas l'objet de déclaration supplémentaire auprès des services fiscaux ou administratifs et n'impliquaient donc pas de cotisations supplémentaires. D'une part, la présentation de ce document lors des contrôles de police ou de gendarmerie, servait à justifier d'un statut et à poursuivre l'exercice de l'activité. D' autre part, sa présentation auprès des placiers permettait d'obtenir une place sur les marchés. D'un autre côté, les Voyageurs en côtoyaient d'autres qui, comme travailleurs indépendants, étaient tout de même soumis à l'obligation de détention d'un récépissé de consignation. L'absence de présentation de ces récépissés était passible d'une amende de 750 euros.

Aujourd'hui, la présentation de ce récépissé avec ou sans dépôt de garantie ne semble plus essentielle pour les Voyageurs disposant d'un statut de travailleur indépendant. En effet, jusqu'au milieu des années 2010, dans le cadre de leurs activités de suivi des travailleurs indépendants, les conseillers de l'association IEK – qui propose une action d'aide à la création

et à la gestion d'une micro-entreprise pour des Voyageurs allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) –, accomplissaient systématiquement cette demande auprès des centres des impôts pour tous les commerçants ambulants. Depuis un peu plus de cinq ans, ils ont cessé d'effectuer cette démarche car, dans les faits, ce document n'était ni exigé par les placiers sur les marchés, les foires, etc., ni demandé lors d'un contrôle de police ou de gendarmerie. Les Voyageurs eux-mêmes doutaient de son utilité, arguant qu'il *« ne sert à rien »* puisqu'il ne leur était plus demandé nulle part, aussi bien dans le département que dans d'autres régions. Une des explications avancées par les conseillers se trouverait dans la situation administrative de ces Voyageurs. Comme travailleurs indépendants sous le régime de la micro-entreprise, ils sont à la fois immatriculés au RCS – depuis la loi Pinel de 2014, ce qui leur permet de fournir un extrait Kbis[236] qui justifie de l'existence de l'entreprise – et ils sont détenteurs d'une carte nominative de commerçant ambulant. Aujourd'hui, ces documents suffisent à justifier de la légalité de leur activité.

Lors de ma recherche, j'ai principalement rencontré des personnes qui avaient eu recours à ce document quelques années ou décennies plus tôt. En 2017, un jeune homme de 25 ans avait demandé celui-ci pour exercer une activité artisanale de peinture et ravalement de façades pendant les mois d'été après avoir été déclaré deux ans durant en tant que récupérateur de déchets triés et plaquiste. Son souhait d'exercer cette activité de peintre en extérieur et la possibilité d'être davantage exposé à d'éventuels contrôles lors de son travail l'avait incité à réclamer ce récépissé sur lequel figurait l'activité de nettoyage de façades. Une seule fois, un homme d'un peu plus de cinquante ans m'a demandé s'il était toujours possible d'avoir « les papiers pour trois mois », ceux-là mêmes qui lui avaient été utiles quelques années plus tôt pour travailler comme commerçant-brocanteur et ramoneur. Lors de notre rencontre, il avait « des clients » réguliers, mais il n'avait pas de statut de travailleur indépendant. Il souhaitait ces documents uniquement pour réaliser des ramonages pendant les trois mois de la période estivale.

Enfin, la plupart des personnes que j'ai rencontrées disposaient d'une adresse privée (en dehors d'une domiciliation au CCAS ou auprès d'associations agréées). Aussi, comme travailleurs indépendants, elles n'étaient plus soumises à l'obligation de présenter ce récépissé avec ou sans dépôt de garantie. Lors des discussions entre Voyageurs, ce sont principalement

[236] L'extrait Kbis est la « carte d'identité » de l'entreprise. Il atteste de l'existence juridique de celle-ci. Il s'agit du seul document officiel prouvant l'identité et l'adresse de la personne (physique ou morale) immatriculée, son activité, etc. Le terme K-bis provient de la référence de l'imprimé qui était utilisé à l'origine. Dans la plupart des cas, pour être opposable, l'extrait Kbis demandé doit dater de moins de 3 mois.

les plus anciens qui mentionnent l'usage de celui-ci (« *Tu sais, dans le temps …*» ou « *Avant, on pouvait …*» Aujourd'hui, les jeunes générations s'en détournent au profit du régime de la micro-entreprise qui leur épargne de devoir débourser une somme de 150 euros (majorée de 76 euros pour l'utilisation d'un véhicule) tous les trois mois pour un document dont l'utilité ne leur paraît plus justifiée. En comparaison, le statut de micro-entrepreneur présente l'avantage indéniable d'offrir un statut officiel pour un coût de création modéré et un montant de cotisations dépendant du chiffre d'affaires déclaré, ce qui permet de « *travailler sereinement* », « *d'être tranquille* » comme disent certains Voyageurs et de tirer, de surcroît, un bénéfice des mesures d'insertion quand ils sont accompagnés dans le cadre du RSA. Pour ces derniers, pressés de satisfaire aux obligations de contractualisation, il leur offre de répondre aux attentes et injonctions de démarches d'insertion professionnelle.

2. Travailler à son compte : l'obligation de rendre des comptes

Les Conseillers en soutien administratif pour la gestion d'une micro-entreprise de l'association IEK soulignent que peu de Voyageurs tiennent un livre de recettes et de dépenses dont la tenue est normalement obligatoire. Aujourd'hui encore, s'ils observent que le nombre de ceux qui s'y résolvent augmente, il leur parait très minoritaire. Dans l'exercice quotidien de leurs activités, les Voyageurs estiment n'en avoir nullement besoin, sinon pour satisfaire des attentes de *Gadjé* (Foisneau, 2017), qu'ils soient travailleurs sociaux, salariés d'associations ou d'administrations. Se soumettre à une telle prescription reviendrait pour eux à croire en l'éventualité d'un contrôle et d'une sanction qu'ils jugent très improbables, en dehors de quelques rares situations.

Les compléter peut paraitre alors comme une contribution à sa soumission administrative. Laisser le cours des choses faire, ou comme j'ai eu l'occasion de l'entendre, l'expression « *Moukav don'; c'est tći* »[237] illustre pour partie ce rapport à l'obligation de tenir à jour ce type de documents. Conserver les copies de factures ou de devis n'apparait pas plus nécessaire à tous ceux, majoritaires, qui misent sur la chance pour échapper au contrôle de son activité et de ses comptes. Les informations recueillies auprès des Voyageurs de l'entourage instruisent sur la prise de risque et donnent le temps d'ajuster son comportement et d'affûter l'argumentation de son innocence, en prétextant son ignorance, son incompétence, notamment,

[237] Moukav est un terme romani qui signifie « laisser ». pour rappel, « *tći* » signifie « rien ». Ici, l'expression prend le sens de « laisser choir », « laisser tomber », d'abandonner l'idée en cours comme si elle n'appartenait pas à l'univers du locuteur.

à écrire, ce qui reste fréquemment vrai. La réticence aux registres s'explique clairement par une plus grande confiance dans ses aptitudes orales que dans ses faibles capacités à écrire en cas de contentieux et de négociation. Loin de méconnaitre la primauté que la société sédentaire accorde au document écrit en cas de litige, les Voyageurs veillent à archiver ceux qui attestent la légalité de leur activité.

Pour les conseillers, les livres de compte les mieux tenus sont ceux des personnes qui ont une activité de vente de ferraille. Nul doute que les contraintes encadrées par la loi et l'augmentation des contrôles ont fini par peser sur une inclination à se conformer aux prescriptions. On se souvient de l'arsenal de mesures déployées, depuis 2011, pour prévenir les vols de métaux : les paiements par chèque ou virement bancaire, l'enregistrement et la déclaration annuelle au Centre des Impôts de l'identité des vendeurs ainsi que du volume des ventes. Ces procédures s'ajoutent aux autres obligations imposées aux allocataires du RSA qui doivent effectuer une déclaration trimestrielle de leurs revenus à la CAF (qui correspond à celle du chiffre d'affaires). De plus, dans le cadre des signatures et des renouvellements des contrats d'insertion, ces informations doivent être transmises aux membres des Commissions Locales d'Insertion[238], par l'intermédiaire des travailleurs sociaux. Ou par l'association qui, le cas échéant, accompagne les personnes dans la gestion de leur entreprise. Enfin, au mois de juillet de chaque année, les services des impôts communiquent à la CAF le montant des déclarations fiscales des individus. La possibilité est alors plus simple pour cette dernière administration de croiser les données recueillies avec celles déclarées à leurs services. Il m'est ainsi arrivé, suite à un contrôle effectué par la CAF (qui verse l'allocation) auprès d'un couple allocataire du RSA dont le mari est travailleur indépendant, d'être sollicité par la femme – qui gère sans aucune aide extérieure les aspects déclaratifs de l'activité de son mari – pour lui expliciter le contenu des courriers reçus et dont les formulations lui semblaient peu compréhensibles. Cette femme était soucieuse d'être à jour et d'effectuer toutes ses démarches administratives dans les temps impartis (déclaration trimestrielle du RSA, du chiffre d'affaires de son mari…). Parallèlement à ses relevés de comptes bancaires, dans le cadre de ce contrôle, la copie de son livre de dépenses et de recettes pour l'année de référence lui avait été demandée. Elle m'indiqua n'avoir jamais eu de tels livres et ne pas savoir, ni comment se le procurer, ni comment le compléter. C'est seulement à la suite de ce contrôle et pour répondre aux attentes du contrôleur de la CAF, qu'elle envisagea d'acheter ce livre. La crainte d'un éventuel nouveau contrôle sans pouvoir présenter ce document joue un rôle primordial dans sa résolution, car il laisse peser la menace

[238] Les Commissions Locales d'Insertion sont les représentantes du département sur les territoires.

d'une suspension de l'allocation RSA qui constitue le filet sécuritaire – tout comme la CMU (Couverture Maladie Universelle)[239], du couple. Le livre de dépenses et de recettes dont il faut s'approprier les usages, implique également l'archivage des factures et des justificatifs attenants aux déclarations : autant d'efforts de socialisation administrative qui débouchent, en outre, sur des outils de contrôle de l'activité professionnelle et, corollairement, de dépendance aux travailleurs sociaux. Pour ces Voyageurs, « *T'as pas le choix* ! » exprime le mieux leur point de vue. L'adoption de ces pratiques se vit comme une nouvelle contrainte à laquelle on consent en s'efforçant d'en atténuer la prégnance sur les habitudes de vie. C'est en arbitrant entre le coût de l'accommodement et le bénéfice d'un service ou d'une prestation que les Voyageurs s'adaptent aux changements ou s'y soustraient. Une réaction de Karl (p. 118) témoigne très concrètement de son attachement à l'autonomie et du prix qu'il consent à payer pour accepter qu'elle soit rognée. Il a appris que plusieurs Voyageurs allocataires du RSA et domiciliés auprès d'une association agréée ont reçu des services instructeurs du département des courriers de relance leur enjoignant de prendre rendez-vous avec un travailleur social[240]. Il est lui-même allocataire du RSA et m'informe qu'à l'heure actuelle, il ne « *signe* » plus de contrat d'insertion[241]. Il a été récupérateur de ferraille sans aucun statut durant de nombreuses années et lorsqu'il « *faisait ses contrats* », il mentionnait qu'il cherchait une activité rémunératrice et que sa femme s'occupait de l'éducation de leurs enfants. Sa tactique consistait au départ à prétendre explorer la possibilité de se mettre à son compte sur l'activité d'achat et de revente de la ferraille ; et il a entretenu cette illusion le plus longtemps possible. Ce n'est qu'à partir du moment où la CLI n'a plus validé ses contrats après l'avoir obligé à choisir entre se mettre à son compte ou chercher un travail salarié, qu'il s'est résolu à se déclarer travailleur indépendant.

B. Accompagner les micro-entrepreneurs

Avant la mise en place de régimes fiscaux simplifiés pour les micro-entrepreneurs, les Voyageurs devaient se plier à de nombreuses procédures face auxquelles ils étaient désarmés.

---

[239] Depuis le 1er janvier 2016, la CMU de base est supprimée suite la mise en place de la PUMA (Protection universelle maladie) dont le principe est que « *toute personne qui travaille ou réside en France de manière stable et régulière a droit à la prise en charge de ses frais de santé à titre personnel et de manière continue tout au long de sa vie : tel est le principe de la protection universelle maladie* » (ameli.fr).

[240] Dans les faits, une centaine de Voyageurs allocataires du RSA et domiciliés auprès d'une association agréée avait été relancée par les services instructeurs du département de ce territoire.

[241] Il n'a pas pris rendez-vous pour renouveler son contrat d'insertion.

Un fort taux d'illettrisme ne favorise guère l'aptitude à établir sur trois années un chiffre d'affaires prévisionnel pour chaque trimestre, ni à tenir quotidiennement un registre du commerce pour les déclarations de bénéfices. Ils devaient effectuer le paiement des diverses cotisations (URSSAF, assurance vieillesse, maladie…) dont le calcul se faisait en fonction de la déclaration fiscale sur le régime du forfait. Devant la complexité des démarches administratives et des dispositions fiscales, beaucoup n'effectuaient pas leurs déclarations fiscales et ne réglaient pas leurs cotisations, se retrouvant, par la même, à exercer leur(s) activité(s) dans l'illégalité et sans couverture sociale (Bechelloni, 1998 : 78-79). « *L'adoption, le 30 juin 1992 d'un régime simplifié de déclaration fiscale*[242] *a permis aux travailleurs indépendants de s'inscrire dans un régime de déclarations de revenus semblable à celui des particuliers, réservé aux micro-entreprises c'est-à-dire à des entreprises à faible chiffre d'affaires* » (*ibid.* : 84).

1. La micro-entreprise, support d'accompagnement à la déclaration d'activité

C'est dans ce contexte et suite à l'accompagnement d'un commerçant pour ses démarches administratives qu'a été créée en 1996, l'association PANCH ; la première association en Loire-Atlantique dont l'objet était de proposer plus spécifiquement une « *action de soutien et de légalisation des méthodes de travail (déclaration de ressources, inscription au registre de commerce sous statut micro-entreprise*…) »[243] pour les travailleurs indépendants Gens du voyage qui percevaient le Revenu Minimum d'Insertion (RMI). Par la suite, plusieurs dizaines d'entrepreneurs Voyageurs se sont rapprochés de cette structure. L'idée était alors d'apporter un soutien et des outils spécifiques adaptés aux problématiques des Gens du voyage (illettrisme, mobilité…) (Adam, 1998). Cette action pédagogique dont l'objectif est le développement de l'autonomie dans le cadre de la régularisation des situations administratives ainsi que la prise en charge « *des papiers* », apparaît pour les Voyageurs comme « *un*

[242] Les travailleurs indépendants inscrivaient le montant brut de leur chiffre d'affaire sur leur déclaration annuelle de revenu. 50% de celui-ci est déduit par l'administration fiscal pour base de calcul des charges.

[243] Schéma Départemental d'accueil des Gens du voyage en Loire-Atlantique, février 1997. L'action proposée par l'association PANCH se situe dans la seconde partie intitulée « *Les dispositifs d'accueil et de soutien existants – les objectifs à atteindre* ». Elle apparaît alors comme une action d'« *aide à l'activité économique* » répertoriée dans la sous partie « *les dispositifs d'action sociale* ». Ce n'est que dans les Schémas suivants qu'apparaitra la formulation d'insertion sociale et professionnelle.

phénomène commandé par la société des non-tsiganes » et se confronte à l'idée que « *les papiers restent encore une énigme que seuls les travailleurs sociaux sont en mesure de résoudre* » (*ibid.* : 86). C'est cette même action, financée par le Conseil Général qui, à partir de 2006, a été reprise par l'association IEK. Dans ce cadre, les conseillers assurent un accueil physique et téléphonique et informent les Voyageurs sur le régime de la micro-entreprise (régime fiscal, plafonds de chiffre d'affaires, selon l'activité artisanale ou commerciale, formalités à accomplir…) et leur remettent un porte-document qui propose une méthodologie de classement (un livre de comptes qui permet l'enregistrement des recettes/dépenses, etc.). Comme il est noté dans le rapport d'activité 2018 de l'association, la difficulté demeure toujours d'amener les Voyageurs « *à faire avec* » les conseillers et non ces derniers à faire « *à la place* » des Voyageurs. Autrement dit, cette structure se donne pour vocation d'agir sur le comportement des Voyageurs en les accompagnant vers l'autonomie pour accomplir leurs démarches administratives. Dans cette perspective, il est attendu d'eux qu'ils participent et restent acteurs de leur apprentissage. Mais comme il est fréquent, en pareille situation d'encadrement de personnes vulnérables, les conseillers déplorent plus souvent devoir répondre aux attentes des Voyageurs en réalisant à leur place les actes procéduraux, qu'ils ne se réjouissent d'avoir limité leur hétéronomie.

Lors de sa présentation, le régime de l'auto-entrepreneur a été promu par le gouvernement de l'époque comme un *« instrument de cumul des revenus, destiné à tous et notamment aux plus vulnérables* » (Abdelnour, 2013 : 134), et l'inscription est « *tellement simple qu'il suffit de se renseigner sur Internet puis de s'inscrire et de déclarer ses revenus, comme l'indique la communication publique, « en trois clics* » » (Abdelnour, 2014 : 38). Les deux conseillers qui travaillent auprès des Voyageurs sur ce champ depuis plus de 15 ans constatent que la mise en place de la micro-entreprise s'est accompagnée d'une modification des comportements, notamment au niveau de la déclaration d'activité. En effet, dans sa préconisation, ce régime « *consiste à approfondir le régime micro-social en supprimant le forfait incompressible de cotisations sociales. Cette proposition est emblématique du croisement des logiques qui façonnent le dispositif. Elle s'adresse clairement aux très petites activités, pour lesquelles le forfait de cotisations sociales peut être décrit comme démesuré. Ce mélange de logique libérale et de cible sociale explique que la préconisation bénéficie de soutiens divers* » (Abdelnour, 2013 : 139). Au regard de la faiblesse de leur chiffre d'affaires, la très grande majorité des Voyageurs accompagnés par l'association IEK – même antérieurement depuis la création de l'association PANCH en 1996 – étaient concernés par

l'application de ce forfait de cotisations sociales. Dès lors, les Voyageurs semblaient concernés au premier chef par cette réforme qui, selon le site de création d'entreprise du ministère de l'économie, est *« un régime simplifié de déclaration et de versement des cotisations et contributions sociales par un prélèvement proportionnel au chiffre d'affaires, selon le principe « pas de chiffre d'affaires, pas de cotisations » »*. Ce principe de *« pas de chiffre d'affaires, pas de cotisations »* est mentionné comme un facteur d'augmentation des inscriptions par les conseillers chargés du suivi des travailleurs indépendants de l'association IEK. Parallèlement, nous l'avons souligné, la législation de 2011 relative aux récupérateurs de métaux, contribuera aussi largement à régulariser l'activité de nombreux Voyageurs. Les conseillers de l'association ont ainsi constaté une augmentation significative des Voyageurs qui se déclaraient sur cette activité ou bien qui la spécifiaient nommément depuis cette date.

Pareillement, le nombre de jeunes de moins de 25 ans, plus particulièrement 18 ou 19 ans, qui se déclarent comme entrepreneur individuel semble également croître. Aux yeux des techniciens, il leur deviendrait de plus en plus difficile, à cause des normes et des contrôles, d'accompagner leurs parents dans l'exercice de leurs activités professionnelles. L'appréhension de la répression, non négligeable, est d'autant moins contestable qu'elle se combine à des facteurs culturels. La formation d'un couple et une parentalité précoce – à 20 ans, la plupart de ceux rencontrés sont en couple – contribuent à la nécessité de pourvoir à ses besoins. D'où l'incitation à franchir le pas de la déclaration qui favorise les conditions de prospection en son nom propre. Ceci ne signifie pas, dans le cas présent, d'aller travailler seul, mais davantage de pouvoir déballer sur un marché, encaisser le chèque de vente des métaux ou réaliser une prestation à son nom, etc. Les choix qui se présentent et les possibilités divergent en fonction des individus, de leurs capacités personnelles et des réseaux de sociabilités dans lesquels ils évoluent. Pour certains jeunes garçons, cela peut traduire la volonté d'acquérir une légitimité, de concrétiser un statut, comme pour les jeunes des lycées professionnels qui souhaitent entrer dans le monde du travail salarié rapidement afin d'accéder au statut valorisé d'adulte (Palheta, 2011). Cependant, d'autres jeunes, dans les mêmes situations, continuent de travailler en accompagnant un membre de leur famille ou en travaillant sans statut officiel. D'autres encore cumulent ces activités indépendantes avec des emplois salariés ou des revenus tirés de l'économie informelle. Ces choix sont dès lors intimement liés aux compositions et recompositions des activités économiques en fonction des opportunités. Ce qui sera possible pour les uns, eu égard aux valeurs de la famille (par exemple, possibilité de recourir au travail salarié, possibilité pour les femmes d'être salariée…), aux conditions de stationnement,

d'habitat et de mobilité, à la relation entretenue avec les *Gadjé*, ou même aux pratiques religieuses, deviendra difficilement envisageable pour d'autres.

La situation de Jess (**groupe 1**), un jeune homme célibataire de 20 ans qui se positionne ponctuellement sur des emplois salariés et aide des membres de sa famille sur des chantiers (bâtiments, espaces verts) est ainsi révélatrice. Il passe son permis de conduire et en attendant d'avoir celui-ci, il dit son embarras d'aller travailler avec des Voyageurs de son entourage, dont les commentaires et les jugements l'accablent. Ceux qu'il nomme « ils », comme un ensemble indéterminé, mais qui renvoie uniquement aux autres Voyageurs de son réseau – tiennent un discours qui dévalorise ceux qui ne savent pas *chiner* seuls et qui en sont réduits à compter sur les autres. Manquer de débrouillardise, passer pour *ialo*[244], revient à occuper le plus bas échelon dans la hiérarchisation indigène du prestige. C'est pourquoi Jess souhaiterait, sitôt l'obtention de son permis de conduire, prendre *ses papiers* pour aller prospecter de manière autonome ou du moins disposer des moyens de le faire. Le fait qu'il vive en appartement n'y est sans doute pas étranger. Et encore, pour d'autres jeunes, « *le recours à l'auto-emploi se retrouve dans ces trajectoires professionnelles précaires, la discontinuité de l'emploi salarié ainsi que les faibles rémunérations qui l'accompagnent rendant une activité indépendante complémentaire à la fois nécessaire économiquement et possible à mettre en place matériellement* » (Abdelnour, 2013). C'est, par exemple, la situation de Juan qui, à 23 ans, en couple avec deux enfants, vit en mobil home sur le terrain de ses parents. Enregistré comme travailleur indépendant, il alterne ou cumule son activité de récupérateur de ferraille ou de palettes avec des missions intérimaires salariées dans le secteur agricole ou industriel.

Malgré la simplicité de l'acte de déclaration de micro-entreprise vantée par l'institution, les Voyageurs immatriculés sous ce régime, continuent à faire l'objet d'un accompagnement spécifique d'aide aux démarches administratives de la part d'associations spécialisées.

2. Tendre vers l'autonomie administrative

Pour renouveler leurs contrats d'insertion, les allocataires RSA travailleurs indépendants doivent communiquer leur chiffre d'affaires afin de justifier de leur volume d'activité et de la viabilité de leur entreprise. Comme indiqué précédemment, le département de la Loire-Atlantique a posé comme cadre de référence, pour l'ensemble des allocataires du

[244] Voir à ce sujet l'article de J.L. Poueyto (2014) qui présente des témoignages de Voyageurs en réponse à la question qu'est-ce qu'un *Gadjo* ? La place occupée par cette notion de débrouillardise et de « *Ialo* » (qui signifie « cru ») contribue à comprendre le caractère dépréciatif associé à ce terme et notamment le fait qu'il est essentiellement associé aux *Gadjé*. C'est en ce sens que peut être compris le sentiment de Jess.

RSA ayant un projet de création d'entreprise, un délai pour accéder à l'autonomie financière : il est de 4 ans à partir de la création de l'entreprise. A l'issue de ce délai, et en fonction des éléments portés à leur connaissance par les travailleurs sociaux dans le cadre des contrats d'insertion, les CLI statuent sur la viabilité du projet professionnel et peuvent préconiser l'orientation vers un projet d'insertion professionnelle sur du salariat. A la fin des années 90, dans le dispositif RMI (Revenu Minimum d'Insertion), l'objectif d'autonomie financière était déjà un des attendus non atteint des actions d'accompagnement à la gestion d'entreprise (Bechelloni, 1998). En Loire-Atlantique, vingt ans plus tard, cela semble toujours un des points d'achoppement qu'avancent les associations pour lesquelles : « *Globalement, les institutions en charge du RSA, visent l'augmentation du chiffre d'affaires avec pour objectif la sortie du RSA socle. Cela au risque de déconnecter l'entreprise des autres problématiques familiales et de faire abstraction de la fonction d'inclusion sociale de l'activité professionnelle. Pour certains conseils départementaux, l'exigence est soit le développement de l'activité sur plusieurs années soit l'arrêt des entreprises ne permettant pas aux personnes de sortir du RSA socle. La définition macro-économique, plus large que les attentes des institutions, nous invite à approfondir le sens du développement de l'activité économique des gens du voyage* » (FNASAT, *op. cit.*: 12). Favoriser les étapes qui conduisent vers cette autonomie, autoriser à garder une activité professionnelle indépendante, même si celle-ci ne permet pas de parvenir à l'autonomie financière mais maintient une forme de cohésion familiale et offre un statut, un rôle aux individus, tels sont les arguments avancés, au nom de l'inclusion sociale et non plus strictement économique. Après s'être appuyé sur la limite des possibilités d'insertion réelle que produit le dispositif RSA, l'argumentation de ces structures semble également directement empreinte des « *redéfinitions successives des dispositifs d'insertion* » qui fixe la vision du non-emploi (Mauger, 2001 : 9). Les Voyageurs sont rangés au même rang taxinomique que les fragiles, les trop fragilisés pour accéder à l'emploi, puisque leurs difficultés d'intégration dans la sphère économique entrepreneuriale tient du même éloignement à la société salariale : il s'étend « *de l'inadéquation ou de l'insuffisance des formations à la mise en cause des habitus non conformes aux attentes des entreprises comme barrières à l'emploi* » (*ibid.* : 9). De plus, les mesures et objectifs d'insertion économique trouvent une justification paradoxale dans la mise en avant de motifs culturels, présentés comme des modes de vie particuliers faisant barrière à des démarches professionnelles. Pour la FNASAT, l'injonction à l'autonomie financière produirait les conditions d'une désorganisation sociale (par le retour à une activité

informelle) et/ou de la désaffiliation (accroissement de la dépendance aux minimas sociaux sans rechercher d'autres sources d'insertion) des Voyageurs.

L'argumentation prend d'autant plus de sens que les actions conduites auprès des travailleurs indépendants n'ont pas pour objectif l'aide au développement du volume d'activité et du chiffre d'affaires. L'injonction à l'autonomie porte essentiellement sur la tenue des documents et l'accomplissement des formalités administratives et fiscales. L'évaluation de cette capacité restant à l'appréciation des conseillers et de l'entrepreneur, elle se fonde exclusivement sur la qualité de leurs échanges (Dubois, 2015 ; Siblot, 2006).

Dans les faits, l'autonomie visée par le dispositif à l'issue des quatre années de financement, est loin d'être effective. La meilleure preuve en est d'ailleurs la poursuite de l'accompagnement de plusieurs Voyageurs, en dépit d'un coût de prise en charge, auparavant financé par le département, qu'ils doivent assumer eux-mêmes.

Aucun pré-requis n'est exigé pour intégrer cette action. On constate d'ailleurs une large diversité de profils, en termes de compétences et d'attentes. L'âge, cependant, reste la variable la plus clivante pour apprécier le rapport à l'action. Du point de vue des conseillers, les nouveaux entrepreneurs et les plus jeunes s'approprient et réalisent davantage de démarches administratives que leurs aînés. Tandis que la génération la plus âgée (50 ans et plus) fortement demandeuse d'assistance, regroupe ceux qui sont aussi souvent les plus anciens dans le dispositif et qui attendent que les conseillers effectuent l'ensemble des démarches « à leur place », la génération intermédiaire, correspondant grossièrement aux quadragénaires moins distants des savoirs scolaires de base, se montre moins récalcitrante à s'emparer de ses démarches administratives. Quoiqu'il en soit, ce sont bien les plus jeunes, davantage à l'aise avec les outils informatiques et notamment l'usage des applications via les smartphones pour naviguer sur Internet et accéder aux sites institutionnels dédiés aux déclarations, qui sont les mieux armés pour gagner en autonomie. Ils paraissent plus enclins à effectuer certaines démarches et déclarations par eux-mêmes, ne revenant vers les conseillers que pour les faire confirmer ou valider. Toutefois, la génération à laquelle se rapporte, ici, la disparité des attitudes ne peut faire oublier qu'il s'agit aussi de publics confrontés à deux formes historiques d'accompagnement. En effet, les Voyageurs ayant aujourd'hui une quarantaine d'années étaient enfants lors de l'instauration du RMI en décembre 1988 et ils ont assisté au développement des aires d'accueil spécifiques modifiant les conditions de stationnement (Lois Besson de 1990 et 2000) et instituant des lieux de rencontre avec les travailleurs sociaux. Ils étaient adolescents lorsque l'accompagnement de micro-entrepreneurs fut proposé à leurs aînés. Les jeunes

Voyageurs rencontrés relèvent de cette « génération singulière » qui, depuis sa naissance, s'est vue exposée à un ensemble inédit et particulièrement serré de dispositifs spécifiques faits, à la fois, de sujétion et de protection (scolarisation, insertion, stationnement…). Au-delà de leurs savoir-faire purement techniques liés à l'usage des réseaux sociaux et des outils numériques, ils ont aussi été socialisés dans des configurations qui les ont placés au contact avec des enseignants, des travailleurs sociaux, des animateurs et l'ensemble des autres acteurs qui interviennent directement au sein de ces dispositifs.

3. La suspicion de la sous-déclaration

Lors de son Assemblée Générale en 2019, l'association IEK, dans sa présentation du rapport d'activité pour l'année 2018, rappelait avoir suivi 170 entreprises individuelles. Sur l'ensemble, 30 personnes sont sorties de l'action d'accompagnement dont 14 pour motif d'autonomie administrative. Le directeur mentionnait que ce chiffre, même s'il pouvait sembler modeste quantitativement, lui paraissait très positif puisque l'année précédente, les sorties pour le même motif ne concernaient que 11 personnes. L'accompagnement est confronté à une gageure qui consiste à proposer une action pédagogique qui vise à permettre aux individus d'accéder à la régularisation de leurs activités tout en répondant aux attentes institutionnelles de responsabilisation et de discipline « d'autonomie » des individus (Duvoux, 2009).

Comment faire atteindre un tel objectif à des Voyageurs faiblement scolarisés, voire illettrés ? Comme le souligne Nicolas Duvoux, « *appliquée à des individus dépourvus des supports sociaux nécessaires pour la mettre en œuvre, la norme d'autonomie engendre alors le développement d'une injonction paradoxale. Cette injonction l'est à double titre, d'une part, matériellement, puisque les allocataires sont, du simple fait de leur statut, incapables de répondre à la demande institutionnelle d'autonomie ; d'autre part, symboliquement, puisque l'intériorisation des normes promues par l'institution peut conduire les individus à se dévaloriser eux-mêmes et donc à s'enfermer dans une forme de dépendance* » (Duvoux, 2009(b) : 97).

Si l'on en juge par le seul montant de leurs chiffres d'affaires déclaré, comment croire que les Voyageurs puissent partager l'objectif d'un développement de leur activité ? Le montant du chiffre d'affaires déclaré se situe bien souvent au-dessous de 410 euros, revenu mensuel moyen du million d'auto-entrepreneurs inscrits en France en 2016 (Martin, 2017). A titre d'exemple, pour l'année 2018, sur 63 travailleurs indépendants suivis par un conseiller de

l'association IEK, 3 personnes ont déclaré un chiffre d'affaires annuel supérieur à 10 000 euros dont un égal à 15 000 euros, contre une majorité entre 3000 et 7000 euros.

Ces chiffres procèdent de déclarations et ne requièrent pas de justificatifs. Comme le souligne un conseiller de IEK : « *Ils déclarent ce qu'ils veulent* » et « *Personne ne les contrôle.* » Ce constat, partagé par d'autres acteurs associatifs, fut confirmé à l'occasion d'une réunion portant sur l'insertion professionnelle organisée par la DIHAL (Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement), dans le cadre de la Commission Nationale Consultative des Gens du Voyage. Au cours de cette réunion, une présentation avait été faite des CAE (Coopérative d'Activités et d'Emplois). Ce type de structure présente, en effet, l'avantage de mutualiser la gestion administrative, fiscale et comptable de l'entreprise, en proposant un statut d'entrepreneur salarié en contrat à durée indéterminée et une protection sociale aux micro-entrepreneurs. La question de la responsabilité de la coopérative en cas de non déclaration d'une partie de son activité par l'entrepreneur fut soulevée. Reconnaissant cette responsabilité, les représentants associatifs (responsables et techniciens d'associations spécialisées et associations de Gens du Voyage, salarié de la fédération …) ont unanimement et immédiatement fait part de leurs réticences à expérimenter et mettre en œuvre au niveau de leur structure ce type de coopérative. En l'absence de données fiables, la faiblesse des chiffres d'affaire laisse prise à toutes sortes d'interprétation. Les informations colportées suite à des redressements fiscaux ou à des suspensions d'allocations RSA, forment souvent des « biais de confirmation » qui viennent étayer le penchant des Voyageurs à s'accommoder de la législation et des devoirs civiques. Sur mon terrain d'enquête, cette idée que les Voyageurs travailleurs indépendants pratiquent la sous-déclaration ou la non-déclaration d'une partie de leurs activités fait consensus. Le refus des travailleurs sociaux de soutenir la formation de Coopérative d'Activités et d'Emplois par crainte d'avoir à endosser les responsabilités juridiques inhérentes témoigne de leurs appréhensions. Quand il s'agit de parler de l'activité économique des Voyageurs hors de circuits institutionnels et de rapports, l'idée la plus répandue est bien qu'ils pratiquent de manière systématique la sous-déclaration.

II. *Être en règle, jouer avec les règles*

Au cours de cette seconde partie, nous nous attacherons à mettre en perspective la manière dont les Voyageurs combinent les ressources de leur travail indépendant et les attentes des accompagnements sociaux. Nous verrons comment en s'appuyant sur les pratiques et activités illégales observées chez les *Gadjé,* et à partir de leur économie morale du travail indépendant, les Voyageurs réhabilitent leurs propres pratiques (A). Les travailleurs sociaux imputent notamment la dépendance administrative des Voyageurs à leur illettrisme et ont tendance à souligner le manque de ressources économiques, sociales et relationnelles de ceux qu'ils accueillent. A l'encontre de cette représentation, nous montrerons qu'en dehors des structures associatives spécialisées ou des services d'action sociale, les Voyageurs disposent et activent leurs propres réseaux pour répondre aux exigences administratives et se préserver des espaces de liberté (B). Nous reviendrons, dans un troisième temps, sur la nature des ressources mobilisées et des tactiques déployées par ces Voyageurs pour sauvegarder leur autonomie (C).

A. *Perceptions et usages des revenus du travail*

1. Evaluer et déclarer son chiffre d'affaires

Alors que la duperie, dont la sous-estimation des revenus serait la manifestation la plus évidente, est censée trahir une participation feinte au processus d'insertion, le fait même de s'inscrire dans le dispositif peut tout aussi bien figurer une marque d'adhésion, un signe de motivation et de bonne foi, attestant la volonté d'explorer des alternatives à sa situation.

Les Voyageurs enquêtés justifiant de leurs conditions d'existence n'envisagent point le fait de tromper le fisc sur un registre moral. Seul compte, à leurs yeux, l'accomplissement d'une activité rémunératrice comme c'était le cas pour les populations étudiées par Florence Weber : « *oui, les gens en parlent avec une certaine fierté. La première chose qui est importante pour eux, c'est que ce sont de vraies activités et qu'elles n'ont rien de criminel. Qu'elle ne soit pas déclarée est tout à fait secondaire* » (Weber F., 2008 : 47). Bien qu'ils sachent pertinemment devoir déclarer l'ensemble de leurs revenus, les arbitrages qu'ils opèrent se font par rapport à d'autres critères que ceux avancés par les professionnels de l'insertion. Leurs choix demeurent souvent empreints d'un fatalisme qui les pousse à relativiser largement la gravité de situations

litigieuses avec les administrations, au sens large. D'autant que l'argent qu'ils gagnent est le fruit d'un travail licite fourni à des clients. Lorsqu'ils discutent de leur déclaration de revenus, ils se plaisent à comparer les abus dont la société sédentaire se rend coupable en matière fiscale avec les faibles gains qu'eux-mêmes soustraient à l'impôt. Les exemples que chacun est en mesure d'avancer étayent leur démonstration, notamment à travers l'évocation des demandes d'arrangements financiers et déclaratifs – paiement d'une partie du travail réalisé en espèces, en laissant entendre qu'il n'y a pas nécessairement besoin d'une facture, etc. – qui sont parfois à l'initiative des clients. La référence à des reportages télévisés ou à des actualités relayant la mise en cause d'élus, de représentants institutionnels pour des affaires de corruption, de détournements de biens publics, d'évasion fiscale, etc., vient conforter leurs expériences personnelles pour nourrir leur conviction qu'ils n'ont de leçon de morale civique à recevoir de personne. Cela contribue à renforcer leur sentiment de participer à une déviance largement répandue chez les *Gadjé* eux-mêmes. Il est d'ailleurs intéressant de voir comment l'évocation de la profession ou de la fonction d'un client ponctue ces échanges. Comme si des attributs de statut (symboles de la détention de capitaux économique, culturel ou social) garant de l'intégrité de la personne fournissaient la preuve d'une participation généralisée à la fraude fiscale. Si les plus respectables d'entre les *Gadjé*, réputés majoritairement plus respectueux des normes et des règles, cherchent également à minimiser les coûts et à gagner de l'argent en trompant le Trésor public, il n'y a pas nécessairement d'immoralité à procéder de la même manière, a fortiori quand on est Voyageur disposant de plus modestes moyens financiers. Bien conscients de ne pas être tout à fait dans la légalité, ils demeurent convaincus de ne pas avoir l'apanage de ce type de déviances qui restent, de surcroît, inassimilables aux illégalismes incomparablement plus graves que peuvent commettre, notamment, des personnes de leur entourage, parfois même familial (*ibid.*).

Au-delà de ces comparaisons avec les *Gadjé*, les pratiques se justifient également par rapport aux modes de vie et aux perceptions des cotisations sociales. Il est préférable de prendre le risque de ne pas déclarer le fruit de toute son activité pour être en mesure de faire face à des dépenses impérieuses. « *Ne pas tenir compte des contre-handicaps que constituent parfois les stratégies collectives de survie risque de détériorer le sort d'une frange des classes populaires qui, faute d'accumuler des biens, a pu construire des niches de vivabilité d'autant plus fragiles qu'elles reposent sur des pratiques informelles.* » (Weber F., 2011 : 200). La manière dont certains Voyageurs perçoivent la part des cotisations sociales s'observe à travers des réflexions telles que « *tu travailles pour rien* », « *ils te prennent tout* », comme disait Angelo concluant

par « *t'as pas le choix* » pour signifier le montant excessif des cotisations. Ces dénonciations ne sont pas sans lien avec les effets de seuils observés dans le cadre du dispositif RSA – et qui, comme nous l'aborderons ultérieurement, provoquent la réticence ou le refus de certains Voyageurs à accepter certains contrats salariés –. Ils perçoivent les taux de cotisation sur le chiffre d'affaires (12.8% pour les commerçants et 22% pour les artisans en 2020) comme une perte d'argent concrète sur les revenus du travail. D'après eux, plus ils déclarent, plus ils cotisent et plus la retenue sur l'allocation RSA est importante. Ils ont ainsi l'impression de devoir payer à deux reprises.

Afin de pouvoir renouveler son contrat d'insertion, la pratique de la sous-déclaration nécessite également de pouvoir justifier son faible chiffre d'affaires. Tandis que prétendre être un bon chineur se comprend aux yeux de son entourage, le revendiquer face à des travailleurs sociaux prompts à s'étonner de la faiblesse du chiffre d'affaires serait plutôt malvenu. Dès lors, mieux vaut tenir à distance les enjeux de prestige indigène et se préserver de la curiosité intrusive qu'engendrerait un comportement trop ostentatoire. Dans les échanges avec les travailleurs sociaux, il importe de faire état de la baisse des prix des matières récupérées et des devis « tirés » également à l'excès. J'ai fréquemment éprouvé le contraste entre la capacité à mettre en scène les difficultés inhérentes à leur activité (prospection, concurrence, coûts, etc.), lors des entretiens avec les travailleurs sociaux – ce qui revient à se conformer à l'image que l'on s'imagine que l'autre attend de soi comme allocataire de minimas sociaux –, avec l'emphase et l'exagération qui caractérisent les récits d'anecdotes livrés au sein de l'entre-soi.

2. L'économie morale de l'activité exercée

Les Voyageurs micro-entrepreneurs se retrouvent dans les mêmes situations que les gérants de très petites entreprises qui, confrontés à l'irrégularité et à la saisonnalité de la demande et à une faible rentabilité, recourent plus couramment au travail au noir (Weber F., 2008). La rentabilité économique s'évalue alors simplement sur une estimation d'un ratio temps/coût des matériaux/ prix de vente. Ecarter la concurrence et séduire la demande exige de baisser le prix, ce qui ne reste possible qu'à la condition de supprimer les cotisations. En travaillant de la sorte, les Voyageurs sont conscients des risques encourus, en cas de contrôle ou d'accident de travail. Ils savent également que cela limite les droits (chômage, pension de retraite, protection sociale, etc…) et les possibilités d'accéder à certains services (obtention d'une carte de crédit ou d'un prêt personnel pour financer des projets d'investissement, etc…),

sans parler de la difficulté de faire valoir son expérience professionnelle auprès d'un éventuel employeur (Bajada et Schneider, 2009).

Se soustraire à l'obligation de déclarer toute personne embauchée est aussi un moyen de réduire les cotisations de l'entreprise qui doit également se comprendre en rapport avec l'économie morale des Voyageurs. En effet, il s'agit moins de salarier au sens où on peut l'entendre avec un contrat en bonne et due forme que de solliciter un proche, souvent de la famille, pour se faire aider contre une rétribution (Weber F., *op. cit.*). Dans ces situations de partage de l'argent ou de rémunération mesurée, non pas à l'heure, mais à la tâche réalisée, aucun des protagonistes ne souhaite se retrouver dans une situation de salariat. D'une part, pour des motifs financiers, puisque les déclarations se concrétiseraient par une perte d'argent. D'autre part, et peut-être davantage, par inconvenance d'une subordination formalisée. Dans leur vie quotidienne, avant d'être des travailleurs indépendants devant régler des cotisations, ce sont des individus qui ont la conviction d'appartenir à une minorité. Pris dans un entre-deux, « *l'individu qui obéit à une norme acceptée par son groupe […], se trouve en train de violer d'autres normes qu'il peut connaître ou ne pas connaître, selon l'étendue et la portée de ses appartenances à d'autres groupes* » (Sellin, 1960 : 832 cité par Sicot, 2007 : 7). Échapper à l'Impôt n'est pas susceptible de réprobation morale dans cette société où prime en permanence le devoir d'entraide économique et matérielle pour faire face aux imprévus financiers, entretenir la circularité des dons et contre-dons et sauvegarder, sinon accumuler, son capital relationnel et symbolique. Les Voyageurs peuvent vivre sur le terrain d'un parent et participer au quotidien aux règlements de factures ou à la prise en charge de travaux. Ils peuvent être eux-mêmes des parents qui assument lors d'un mariage, le coût de la fête qui s'organise rapidement, d'1 à 2 semaines après que les jeunes se sont mariés[245] et pour laquelle il faut prévoir et ne pas manquer, sans jamais connaitre à l'avance le nombre de convives. Ils peuvent aussi avoir à assumer le financement de la caravane ou d'un véhicule pour le jeune couple. Ces rituels sont porteurs de valeurs, de hiérarchisation de choix dont on ne fait pas part aux travailleurs sociaux qui, pas plus que les autres *Gadjé,* ne peuvent les comprendre ; et de fait, ils ne comprennent

[245] Le mariage signifie que les deux jeunes mariés se sont « enfuis ». Lorsqu'ils reviennent, ils sont considérés comme mariés par leurs familles et les autres Voyageurs. Dès lors, ils forment un couple autonome et disposent d'une caravane propre qui marque aussi leur changement de statut. Être « marié légitime » signifie s'être marié à l'état civil. Comme ce départ n'est pas anticipé par la famille, l'organisation d'une fête pour célébrer celui-ci, si elle a lieu, se fait rapidement occasionnant alors un coût qui n'était pas prévu. NB : sur notre terrain, l'organisation de telles fêtes pour célébrer l'union des jeunes mariés semble se développer et se « normaliser » depuis quelques années. Dans les années 80, Patrick Williams avait observé cette tendance au développement de grandes fêtes à l'occasion de mariages chez les communautés Roms (Williams, 1984)

pas toujours les choix orchestrés par ces Voyageurs qui, bien qu'allocataires de minimas sociaux, dépensent parfois les gains d'un mois de travail pour les cadeaux de Noël des enfants, partent un week-end à Disneyland pour un anniversaire, remplacent un véhicule pourtant récent ou achètent une télévision grand écran. En cela ils ne répondent pas au jugement qui s'applique aux revenus les plus faibles où « *le « bon » comportement économique est alors synonyme de « rigueur » et, plus exactement, d'ascétisme comme discipline morale et comptable* » (Perrin-Heredia, 2013). A la suite d'Axelle Brodiez-Dolino, nous pourrions dire que, comme d'autres pauvres, les Voyageurs rencontrés n'ont pas moins besoin de reconnaissance sociale que de cinq fruits et légumes par jour, un propos qu'elle emprunte à Denis Combi[246] pour lequel « *[il] y a même tout lieu de penser que la consommation ostentatoire est plus importante pour les pauvres que pour les autres catégories, dans le sens où le coût de son abandon est plus élevé » (p. 103)* (Brodiez-Dolino, *op. cit.*: 4). Cumulant les critères de stigmatisation séculaires des « mauvais » pauvres, à savoir être valides et d'ailleurs (*ibid.*), les Voyageurs de notre terrain d'enquête privilégient alors la mise à distance, dans ce rapport de défiance aux *Gadjé* (Foisneau, *op. cit.*,2017), pour prévenir toute forme d'intrusion dans la gestion de leur comptabilité. Car, « *lorsque l'écart à la norme comptable se transforme en écart à la norme sociale et lorsqu'il est suivi d'effets économiques, ces ménages semblent soumis à une sorte de « double peine » économique car ils sont non seulement les plus vulnérables aux sanctions économiques mais aussi les plus sujets à voir leurs pratiques disqualifiées du fait même de leur caractère atypique* » (Perrin-Heredia, 2011 : 89).

B. Travailleurs indépendants et allocataires RSA : des attentes convergentes

1. Le travail indépendant : un socle de contractualisation d'insertion

Rejoignant les constats des conseillers de l'association IEK, la FNASAT signale dans son étude sur l'insertion professionnelle des Gens du voyage (FNASAT, 2016) qu'une contractualisation dans le cadre du dispositif RSA favorise bien une inscription comme travailleur indépendant. En effet, dans le cadre de la signature d'un contrat d'insertion – ou

[246] Denis Colombi, *Où va l'argent des pauvres. Fantasmes politiques, réalités sociologiques*, Paris, Payot, 2020.

selon les appellations, Contrat d'Engagement Réciproque (CER) – les personnes allocataires du RSA doivent formaliser un projet d'insertion sociale ou professionnelle. L'enquête que nous avons menée nous conduit aux mêmes conclusions[247]. Il peut s'agir d'une solution à court terme dans le seul but de faire valider le contrat pour une durée de trois à six mois. L'engagement se conçoit alors simplement comme l'opportunité « *d'être tranquille* » pour quelques mois. « *Etre tranquille* » signifie alors disposer d'une solution pour répondre à ce qu'ils considèrent être les obligations de la demande de contractualisation. Le statut de travailleur indépendant signifie alors, pour les Voyageurs, qu'ils disposent d'un argument à faire valoir dans le cadre du renouvellement de leur contrat d'insertion, même si dans la poursuite de leur accompagnement social ou professionnel, ils devront apporter la preuve de l'existence de cette activité économique. Les efforts pour se maintenir dans ce dispositif révèlent l'enjeu crucial de la préservation de l'allocation RSA dans la vie de ces personnes. Il apparaît alors comme une forme d'ajustement qui ouvre l'opportunité de dégager une économie par l'obtention d'un statut légal.

Cette déclaration comme travailleur indépendant peut également paraître comme une solution non seulement acceptable mais encouragée par le travailleur social en quête de support de contractualisation. Le contrat d'insertion doit formaliser « *les objectifs qui ont été fixés dans le cadre du parcours d'insertion et les modalités d'accompagnement qui seront mises en œuvre par leur référent social (travailleur social ou chargé d'accompagnement à l'emploi*) »[248]. Le travailleur social peut donc y trouver un intérêt relativement à ses propres obligations professionnelles, afin de prévenir les éventuels griefs par rapport à sa responsabilité dans le maintien du lien contractuel et ainsi éviter de contractualiser sur des éléments qui conduiraient, selon lui et sa propre expérience, à la non validation du contrat d'insertion par la CLI. Il serait alors dans l'obligation de convoquer de nouveau les personnes, de formaliser un autre contrat, de définir et trouver de nouveaux axes d'insertion valides. Se jouent là également, au-delà des seuls impératifs professionnels, des aspects affectifs pris dans la relation qu'il entretient avec

[247] Par exemple, il y a 20 ans, les associations du Sud de la France suivaient environ 1/3 de personnes au RMI ayant le statut de travailleur indépendant (Bechelloni, 1998). En 2016, environ 37% des hommes accompagnées par l'association DOUÏ étaient déclarés comme travailleurs indépendants (dont 21% sur une activité de commerçant ou commerçant-artisan) et 7.61% des femmes (majoritairement sur une activité de commerçante ou forain : 7.46%). IEK comptabilisent 419 ménages pour leur service courrier et accompagnent 170 entreprises individuelles dont la majorité créée par des personnes au RSA.

[248] Sur le site internet du département de Loire-Atlantique, le contrat d'insertion est présenté de la sorte. URL : https://www.loire-atlantique.fr/jcms/services/rsa-insertion-emploi/l-acces-a-l-allocation-rsa/un-accompagnement-sur-mesure/un-accompagnement-sur-mesure-fr-p1_568773.

l'usager. Le choix d'un Voyageur de s'orienter vers un projet de travailleur indépendant lui apparaît, humainement, comme un moyen de temporiser la pression portée par le dispositif, comme une façon de permettre aux personnes de disposer d'un espace de respiration, d'autant plus qu'en tant que professionnel, il maitrise les cadres de référence du dispositif et les espaces de négociation possibles.

Chacun des protagonistes peut donc trouver son compte en termes humains, financiers, professionnels, relationnels, institutionnels. Ces choix résultent également d'une évolution plus large de la société et des politiques d'accompagnement portées par les institutions au niveau local. La responsabilisation des allocataires des minimas sociaux via l'incitation à renouer avec l'activité économique (Barbier, 2008) devient l'horizon d'une action publique d'insertion relevant davantage d'un régime du « workfare » que de celui d'un « welfare » (Autès, 1998 ; Krinsky & Simonet, 2012). La diffusion du recours à l'entreprenariat individuel auprès des Voyageurs recevant des minimas sociaux se comprend pour partie, par rapport à cette demande d'insertion économique. Les travailleurs sociaux, plus largement les élus et les techniciens membres de CLI peuvent, chacun à leurs niveaux et selon leur logique, voir dans ces projets autant de réels moyens de dégager une économie que des solutions pour amoindrir la pression auprès de populations perçues comme marginales.

2. Se faire discret : une échappatoire au contrôle

Rester discret sur le volume de ses activités professionnelles, éviter que des informations soient divulguées auprès des *Gadjé*, notamment aux « *Gadjé du RSA* », trahit une acculturation à l'accompagnement social nourrie des expériences de contrôle de la CAF et, plus largement, d'un rapport de défiance au quotidien. L'anecdote rapportée ci-dessous d'une de mes visites chez Karl est d'ailleurs particulièrement révélatrice de cette défiance.

Lorsque j'arrive sur le terrain familial en cette fin d'été, il fait beau, les caravanes et le mobile-home sont ouverts. Comme j'ai entendu du bruit du côté du mobil home, je me dirige vers celui-ci, mais il n'y a personne à l'intérieur. Les sons que j'entends proviennent de la télévision qui est restée allumée. J'appelle, plus exactement, je crie : « *y'a du monde ?* », et je me dirige alors vers le fond du terrain où j'aperçois Karl qui est en train de travailler au milieu d'un amoncellement de ferraille et de métaux. À mon arrivée, il est en train de ratisser le sol en rassemblant des petits morceaux de ferraille dispersés sur une quinzaine de mètre carré suite au passage du ferrailleur. Il m'informe que ce dernier vient environ une fois par mois avec un poids

lourd pour charger et retirer la ferraille. Lorsqu'il estime avoir le volume de ferraille escompté, Karl appelle ce ferrailleur avec lequel il a convenu d'un prix de rachat.

L'espace de stockage, invisible depuis la route, occupe une surface de plusieurs centaines de mètres carrés. Sans signalement particulier, l'espace est compartimenté par type de matériaux. À l'entrée, sur la droite de celui-ci (qui est aussi la partie la plus accessible) sont entreposés divers morceaux de ferraille et de « platinage » (tout venant de la ferraille : morceaux de tôle avec de la peinture, des grillages, des carcasses d'électroménager, des bidons, etc.) achetés moins chers à la tonne que la ferraille uniquement constituée de fer. Parfois, les Voyageurs plus âgés parlent de la « ferraille de ferme » pour désigner cette dernière.

Je demande à Karl l'autorisation de prendre une photographie en lui expliquant que c'est en lien avec mes études. Devant sa perplexité dissimulant mal une réticence spontanée, je m'efforce de le rassurer en lui précisant le contexte d'utilisation de ces photographies. Je lui indique notamment qu'il ne sera jamais fait mention ni de son nom ni de son lieu de résidence. Il finit par y consentir en acceptant seulement des prises de vue de la ferraille (platinage) et non du cuivre.

Echaudé par un contrôle de la Caisse d'Allocation Familiale, il est devenu méfiant et prudent concernant son activité. Il est vrai que les montants des amendes (parfois de plusieurs milliers d'euros) infligées ou bien encore la suspension du dispositif RSA de parents exerçant, comme lui, comme ferrailleurs ont de quoi lui inspirer quelques craintes.

En fait, il ne souhaite pas qu'apparaissent les trois bacs de fils électriques ainsi que celui dans lequel il fait « *brûler le cuivre* ». Devront également disparaitre de mon champ de vision un monticule de moteurs de voitures et de disques de freins, quatre ou cinq épaves de voitures, un amas d'aluminium et un autre de zinc ainsi que plusieurs dizaines de bouteilles de gaz de vingt-trois kilogrammes. L'ensemble des matières entassées sur cet espace du terrain est destiné à la vente sous forme de métaux ferreux ou non-ferreux. Ainsi n'apparaît au final sur la photographie consentie par Karl, qu'un terrain vague avec quelques morceaux de métaux jonchant le sol (photographie n°13, ci-dessous). Sur la droite, nous pouvons voir des restes de platinage ainsi que quelques déchets (pneus, bidons plastiques destinés à la déchèterie). La plus grande partie de la zone de stockage sur laquelle sont entreposés les autres métaux et carcasses de véhicules (qui n'a pu être photographiée) s'étend sur la droite de la photographie

Photographie 13_Zone de stockage sur le terrain de Karl après le passage du ferrailleur, juillet 2017

La méfiance de Karl tient à sa réticence à donner une publicité à des usages (brûler du cuivre, disposer d'un lieu de stockage non déclaré auprès de l'autorité compétente[249], exposer un volume d'activité supérieur à celui déclaré à la CAF) dont la légitimité n'est acquise que dans l'entre-soi. Comme l'a exposé Florence Weber dans le cadre de son enquête sur le travail à côté en milieu populaire, *« ces pratiques non officielles ne sont pas cachées aux autres pairs ; on en craint l'illégalité, mais on considère, « entre soi », qu'elles sont normales.* » (Weber F., 1989 : 103). La première réaction d'étonnement ainsi que l'embarras visible de Karl face à ma demande de photographie témoigne bien de cette ambivalence des usages : légitimes entre soi et blâmables à l'extérieur. En demandant à Karl de prendre en photographie son espace de stockage, j'avais enfreint le code non écrit qui réglemente ces interactions entre pairs.

[249] Selon le Décret n° 2018-458 du 6 juin 2018 modifiant la nomenclature des ICPE. La rubrique n° 2713, relative à « [l]'Installations de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710,2711,2712 et 2719 » mentionne que les installations d'une superficie supérieure ou égale à 100 m2 et inférieure à 1 000 m2 doivent être déclarées. Celles supérieures à 1000 m2 sont soumises à enregistrement. La Rubrique n° 2713 :relative à « [l]'Installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719 » .précise que dans le cas de véhicules terrestres hors d'usage, si la surface de l'installation est supérieure ou égale à 100 m2, elle est soumise à déclaration. Sur légifrance.fr : URL : https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/6/6/TREP1726478D/jo.

3. Les alternatives invisibles à l'accompagnement

La distance à l'écrit et à la chose bureaucratique parait une des raisons de la mise en œuvre de l'accompagnement proposé aux travailleurs indépendants. L'usage de l'écrit, pour les Voyageurs, est rare et fonctionnel. Patrick Williams a bien montré, à partir de l'exemple de lettres dictées par une famille pour un prisonnier, que l'écriture devait servir à transcrire l'intégrité de la parole, sous forme « d'écrit-parler ». Généralement, l'écrit n'est utilisé que pour les cartes de visites professionnelles, pour les affaires avec les *Gadjé* (Williams, 1997) et pour les « papiers ». D'où une représentation qui perdure et qui reste en partie fondée de Voyageurs illettrés. Les travailleurs sociaux ne tarissent pas d'anecdotes illustrant l'inaptitude (prétendue) à écrire et à lire de Voyageurs les sollicitant pour « faire à leur place », qui en endossant le rôle de l'écrivain public, qui en triant des papiers déposés en vrac sur le bureau. Ce sont ces mêmes jugements qui nourrissent ces classifications portées sur les personnes dites illettrés à travers lesquelles « *du manque de compétences (et donc d'autonomie) individuelles, les commentateurs en déduisent logiquement l'existence de « handicaps » et de « souffrances » individuels* » (Lahire 2006 : 42). Mais Bernard Lahire rappelle que les individus ont des ressources et liens sociaux sur lesquels s'appuyer : « *Le monde social est aussi un lieu de solidarités collectives, de logiques de groupe, de délégations sociales, qui font considérablement chuter les degrés de souffrance individuelle. […] La solidarité et la délégation permettent à l'occasion aux uns (moins compétents) de pouvoir compter sur les autres (plus compétents), les compétents et les moins compétents n'étant, selon les situations, jamais toujours les mêmes. « Pouvoir compter sur » est traduit dans la nouvelle langue de l'autonomie par « dépendre de »* (*ibid.* : 42).

Dans le prolongement de cette interprétation sur les ressources mobilisées par les personnes pour assurer la gestion de leurs *papiers* – à l'instar d'autres catégories de publics en situation précaire (Siblot, 2006) – S. Maggi montre, à partir de ses entretiens avec des Roms de la région parisienne, que les familles trouvent des supports en interne (Maggi, 2000 : 78). Les Voyageurs ont également tendance à requérir l'aide des employés de guichets ou d'associations spécialisées sans craindre d'« *instrumentaliser le travailleur social comme spécialiste du déchiffrage des papiers complexes et éviter ainsi d'entrer dans une relation plus approfondie, perçue parfois comme une ingérence dans l'organisation communautaire* » (*ibid.*:79). Ainsi par rapport à ces inaptitudes fondées ou construites, les Voyageurs endiguent le fait d'être uniquement dépendant d'un travailleur social (dépendre de) en maintenant (ou sollicitant) parallèlement un réseau d'individus susceptible d'apporter une aide ou un service similaire

(« pouvoir compter sur »). Les Voyageurs rencontrés sont attentifs à la possibilité d'établir une relation de confiance avec le travailleur social qui reste une source d'information jugée compétente, fiable et prioritaire. Mais ils peuvent la compléter par d'autres concours et supports d'aide sollicités en ultime recours dont ils ne lui dévoilent pas nécessairement l'existence afin de ne pas s'y voir renvoyé directement au moment de la demande.

C'est dans une relation duale que s'observent les attentes et les comportements des Voyageurs. Ils cultivent la relation de confiance basée sur l'interaction et le développement de relations stables et d'une certaine connaissance de l'histoire familiale et de la situation personnelle dans laquelle le travailleur social est « *apprécié pour la chaleur humaine qu'il peut éventuellement apporter dans un rapport avec des institutions toujours plus ou moins suspectées de vouloir annihiler le potentiel de la famille* » (Messu, 1999 : 44). Cette relation de confiance s'observe clairement dans les demandes de Voyageurs de conserver pour eux certaines de leurs informations personnelles. Par exemple, plusieurs avaient fait le choix de me confier leurs données pour accéder à leurs comptes personnels sur des sites internet. En effet, sachant que je disposais d'un ordinateur et que je conservais des documents dans des dossiers, ils me demandaient de garder leurs codes personnels (identifiants et codes d'espaces ou comptes personnels : Pôle emploi, création d'entreprises, d'agences intérimaires…), d'autres me communiquaient directement leurs codes et mots de passe pour accéder à leur compte (CAF, Sécurité Sociale…). Par ailleurs, les Voyageurs s'efforcent de maintenir l'autre suffisamment éloigné de sa réalité sociale et des autres lieux de solidarité familiale.

4. Accompagner des Voyageurs pauvres : un enjeu de controverses

a) Le Voyageur : un allocataire ou un micro-entrepreneur ?

L'assimilation de la condition des Voyageurs à la pauvreté s'entend parfois dans les discours des professionnels ou bénévoles qui travaillent auprès d'eux. Lors d'une réunion de préparation à une exposition grand public sur les Gens du voyage animée par un salarié d'une association agissant contre les discriminations et à laquelle participaient cinq autres représentants salariés d'associations spécialisées du département ainsi qu'un salarié et un administrateur de la FNASAT, une controverse est née au sujet du commentaire censé caractériser la situation économique des Voyageurs. Une première version (« la majorité des Voyageurs a aujourd'hui une activité économique déclarée grâce notamment au développement de la micro-entreprise dans le cadre du RSA ») a été contestée et remplacée par une seconde

(« Par sa simplicité, le régime de la micro-entreprise convient pour beaucoup de familles. La majorité des Voyageurs a aujourd'hui une activité économique déclarée ») dont le mérite était, selon les détracteurs de la première, de ne pas établir de lien direct entre les qualités de Voyageur et d'allocataire. Le débat a porté principalement sur la proportion de Voyageurs allocataires du RSA et la place du RSA et des associations spécialisées dans le développement de la micro-entreprise. Le représentant de la FNASAT qui défendait la première version, au nom de connaissances recueillies auprès d'associations spécialisées sur l'ensemble du territoire national, soutenait que les Voyageurs percevaient majoritairement l'allocation RSA et recouraient principalement au régime fiscal de la micro-entreprise. Sans infirmer complètement son point de vue, un autre interlocuteur et moi-même défendions l'idée que cette réalité décrite-là n'était que partielle et ne rendait pas justice aux autres.

L'assimilation des Gens du voyage aux allocataires du RSA ne saurait étonner de la part d'un porte-parole d'une FNASAT qui fédère un large réseau d'associations financées par les pouvoirs publics pour conduire des actions en direction de cette population. Les modalités d'accompagnement des Voyageurs allocataires du RSA font d'ailleurs l'objet d'une formation de deux journées à l'initiative de la FNASAT, et de sessions proposées par le réseau EFTA[250]. La plus-value de l'accompagnement s'y trouve, sur un mode récurrent, mise en avant au regard des spécificités d'un public que les actions menées par des structures généralistes telles les chambres consulaires ou les boutiques de gestion, faute de compétences idoines, ne prennent pas en considération[251].

b) Deux exemples de non-recours au RSA

Le fait de considérer que l'injonction à l'autonomie financière et l'obligation de contractualisation dans le cadre du dispositif RSA seraient les voies de prédilection pour la régularisation des activités indépendantes, procède d'une approche tronquée de la réalité. Comment croire, par exemple, en l'extrême précarité des Voyageurs travailleurs indépendants

[250] Ce réseau se présente comme un organisme d'échanges d'expériences entre collectivités et professionnels. Il organise ainsi plusieurs formations dédiées spécifiquement à la question des Gens du voyage et une journée nationale.

[251] Expertise au niveau des actions sociales dont la Fédération se prévaut : « Ces populations et situations constituent la matière et l'espace de travail à part entière du réseau de la FNASAT reconnu pour son expertise en la matière. Structuré autour d'un maillage associatif, ce premier réseau développe des actions avec et en direction des familles du voyage le plus souvent hors de l'agrément centre social (sur plus de 100 associations adhérentes 26 bénéficient d'un ou de plusieurs agréments centre social ou encore espace de vie sociale) » (FNASAT, 2015).

qui font appel à des cabinets comptables privés pour assurer leur gestion ? Comment ignorer ceux qui ont décidé de demeurer en dehors du dispositif RSA ponctuellement ou définitivement pour échapper aux contraintes et ne pas s'exposer à la surveillance ou au contrôle de ces administrations ? Georges (p. 180) n'est pas, à cet égard, un cas unique. Après avoir voyagé la majeure partie de sa vie, il habite aujourd'hui en maison. Bien qu'il sache lire et écrire, il ne s'est jamais occupé de ses déclaration administratives, déléguant la gestion de celles–ci à une association spécialisée ou à sa femme. Depuis plusieurs années, il s'appuie sur son réseau familial, notamment sa belle-fille, pour compléter ses déclarations. Ponctuellement, il fait appel à mes services ou alors à d'autres membres de sa famille. Georges ne veut plus du RSA avec toutes les implications de la contractualisation et du contrôle de la CAF – fourniture des relevés bancaires – qui présentent « *trop d'emmerdements* ». Des Voyageurs qu'il connaît ont dû, suite à ces contrôles, rembourser plusieurs milliers d'euros et vendre « *leur matériel* ». Mais ce n'est pas seulement cette menace qui incite des Voyageurs à dédaigner cette allocation. Ce non-recours doit s'interpréter comme une posture de résistance aux tentatives d'intégration. Paline, dont nous avons déjà évoqué la situation (p. 166) est, pour rappel, un homme de 40 ans qui vit en couple. Il a trois enfants dont l'aînée est mariée et vit avec son compagnon sur le terrain dont il est propriétaire depuis une dizaine d'années. Il est artisan dans le bâtiment et à partir d'avril, il part sur le *Voyage* quatre à cinq mois. Si aujourd'hui il est à nouveau allocataire du RSA, il y a quelques années de cela, il a été suspendu durant deux ans car il n'a pas voulu suivre les demandes d'orientation professionnelle de la Commission Locale d'Insertion. Le litige concernait son refus d'un emploi salarié qu'il interprétait comme une incitation à interrompre le *Voyage*. Face à sa défense de « [sa] coutume du *Voyage* », les membres de la CLI qui l'avait convoqué, décidèrent de le suspendre du dispositif. Il devait s'y réinscrire deux années plus tard après réception d'un courrier lui indiquant qu'il pouvait y prétendre. Aujourd'hui, ses obligations contractuelles visent des conduites en matière de soins qui n'interfèrent pas avec son activité professionnelle, ni avec son organisation familiale.

Carlos (p. 166) présente un autre cas dérogeant au stéréotype du Voyageur allocataire RSA. Âgé de 35 ans, il vit en couple sur le terrain de ses beaux-parents. Sa compagne, allocataire du RSA, est déclarée élevant seule leurs trois enfants. Son chiffre d'affaires déclaré lui donnerait accès à la CMU. Et pourtant, en dépit d'une précarité bancaire qui le laisse parfois

à découvert, notamment pendant les mois d'hiver, et de la pression de ses créanciers, Carlos préfère cette situation à celle qui l'exposerait à dévoiler sa vie aux *Gadjé* [252.] .

Loin de n'être qu'une affaire d'illettrisme, le non-recours à l'aide sociale doit ici s'entendre comme un irrépressible attachement à sa liberté. La curiosité des *Gadjé* revient souvent dans les discours, comme d'ailleurs la conduite plus ou moins intrusive des travailleurs sociaux : il/elle est « *trop curieux (se)* », il/elle « *pose trop de questions* », il/elle « *veut tout savoir* ». Pour échapper à cette curiosité et obtenir juste un service, les Voyageurs recourent également à des cabinets privés.

C. Recourir à des entreprises privées pour « être tranquille »

Une pratique courante avant la simplification du régime fiscal et qui a perduré parmi nos enquêtés consiste à faire appel à des cabinets comptables privés et à leur déléguer l'ensemble des déclarations de cotisations. Le prix demandé par ces cabinets est souvent supérieur à celui proposé par les associations qui aident les Voyageurs (la cotisation annuelle était de 600 euros pour un cabinet privé en Loire-Atlantique). Pour l'association IEK, il était de 180 euros pour un allocataire du RSA et le double pour un Voyageur non allocataire du RSA. Un entrepreneur individuel propose ce même service pour accompagner les Voyageurs sur le sud de l'Agglomération Barogapoise pour un montant annuel avoisinant 250 euros. Avant d'exercer comme travailleur indépendant, il avait été salarié de l'association PANCH qui offrait cette même prestation aux Voyageurs à la fin des années 1990 et au début des années 2000. Etabli depuis 2010 comme écrivain public, il a une clientèle d'environ 120 entrepreneurs et ne prend plus d'autres clients. Il propose le même type de service que celui fourni par l'association IEK (déclaration de chiffre d'affaires trimestrielle, CFE, création de comptes professionnels sur les sites des institutions…). D'autres Voyageurs font appel aux services de cabinets en dehors de la région, utilisant le téléphone et internet pour communiquer et transmettre leurs documents. Dans ces cas précis, il s'agit le plus souvent de structures connues, du moins devrais-je dire

[252] Sur la gestion de l'économie au jour le jour et la réprobation d'habitudes de vies, de dépenses jugées néfastes à une gestion rationnelle et une autonomie financière par les employés de terrains d'accueil, voir Daniel Bizeul (1989).

d'interlocuteurs connus, qui auront été recommandés, tant les relations sont personnalisées et réclament même de l'être du côté des Voyageurs.

La différence entre ces deux modèles, outre leur statut et mode de financement, se situe dans leurs objectifs. Les structures privées proposent une prestation de service exclusivement comptable sans inclure un accompagnement à l'autonomie. Ces cabinets s'attirent la critique des représentants d'associations qui leur reprochent leur indifférence au volume d'activité déclaré par les Voyageurs. En ne se souciant pas de rentabilité, elles ne favoriseraient pas une montée en compétence et maintiendraient, de fait, les Voyageurs dans une dépendance moralement condamnable à leurs services exclusivement marchands. En déniant à ces officines gestionnaires une compréhension des enjeux d'un accompagnement visant à l'émancipation, les responsables associatifs, notamment, lors de réunions avec les représentants institutionnels qui restent leurs financeurs, ne cherchent rien d'autre qu'à justifier leur propre action et, conséquemment, à renforcer leur légitimité. Il n'en reste pas moins que ce que les acteurs institutionnels (associations, administrations…) désignent sous le concept d'autonomie ne correspond pas nécessairement à la perception qu'en ont les Voyageurs. Recourir à un cabinet privé peut, en effet, répondre à une stratégie d'évitement d'un encadrement serré et intrusif en échappant à la sujétion quasi-inhérente à la gestion associative.

Les salariés des associations doivent, en effet, composer entre les attentes des Voyageurs et les objectifs fixés par les financeurs (notamment l'objectif d'accès à l'autonomie financière qui, comme nous l'avons vu, est aussi remis en question par le réseau d'associations de la FNASAT). Ainsi, le jugement que portent beaucoup de Voyageurs, comme Paolo (**groupe 3**), sur la gestion par les conseillers se fait à l'aune des services rendus attendus. Âgé de 45 ans, il ne sait ni lire, ni écrire et m'avait sollicité pour que je l'aide à remplir une demande de carte d'identité. Il possède une petite maison (une pièce de vie, une chambre et une salle de bain) sise sur un terrain de 400m^2. Vivent en caravane également sur ce terrain, sa fille aînée qui est mariée et mère d'un petit garçon ainsi que son fils cadet, célibataire. Depuis quelques années, Paolo est séparé et ne s'est pas remis en couple. Il me dit avoir des problèmes avec la personne qui gère ses *papiers*. Lors de notre échange, il n'a jamais mentionné ou prononcé son prénom ou son nom. Il parlait toujours de « *celle qui s'occupe de mes papiers* » ou bien de « *la Gadji* »[253]. Il est relativement contrarié par la situation. Il reproche notamment à la conseillère

[253] Souvent, sur notre terrain, les Voyageurs font précéder le prénom de la personne mentionnée par l'article défini « le » ou « la ». Par exemple, me concernant, ils disent « *le Mickaël* ».

de ne pas faire le travail pour lequel il paie annuellement une cotisation d'un peu plus de 300 €. Il s'appuie sur plusieurs exemples pour m'expliquer qu'elle « *ne sert à rien* », qu'il « *paie pour rien* ». Ses récriminations portent notamment sur le fait qu'il a dû lui-même aller chercher sa feuille de déclaration d'imposition pour cette année et que c'est également le cas pour plusieurs autres « *garçons* », pour « *du monde* »[254] qu'il connaît. Il dit que ces derniers étaient en colère et qu'ils ont « *gueulé* ». Il ajoute que plusieurs personnes qu'il connaît ont arrêté de payer leur cotisation et sont partis. Il prend l'exemple de Voyageurs que nous connaissons mutuellement, il ajoute qu'il les connaît bien car il a « *roulé avec eux sur l'été* » – il a circulé avec eux lors de ses périodes de mobilité –. Il ajoute que ce sont de « *gentils garçons, des braves garçons* », et que « *Ce sont pas des personnes qui font des histoires.* » Pour lui, le fait que ces personnes soient parties corrobore ses critiques. Lors de cet échange, il répète à plusieurs reprises : « *Tu leur donnes plus de 300 € pour faire quatre papiers dans l'année.* » Sa colère et son amertume transparaissent également dans les jugements qu'il porte sur le travail fourni par les salariés de l'association. En effet, il considère que lorsqu'il se rend dans les bureaux de la structure, « *ils sont toujours à faire des pauses cigarette* », « *ils boivent des cafés* » et que la dernière fois qu'il est allé récupérer son courrier, ils étaient quatre personnes « *juste pour prendre une enveloppe* » et lui donner le courrier. Enfin, il prend comme autre exemple sa carte d'artisan détruite par la chambre de commerce, faute de l'avoir réclamée. De fait, il a dû fournir une photographie et un chèque de 15 € pour en obtenir une nouvelle. Il impute cette erreur à la salariée de l'association qui, selon lui, ne l'avait pas prévenu qu'il fallait contacter la chambre de commerce.

Lors de cette même conversation, il précise que la gestion des affaires des autres Voyageurs qui avaient quitté l'association est dorénavant assurée par leur femme. Il ajoute que, personnellement, s'il savait faire ses déclarations réclamant « *des calculs avec des pour cent, moi je sais pas les faire* », il partirait de l'association. Notre intention n'est pas ici de faire le procès des compétences et des conduites des professionnels de l'association en question, mais bien d'illustrer l'écart qui existe entre les attentes des Voyageurs et les objectifs d'insertion assignés aux structures associatives. L'objectif de l'action est de permettre aux Voyageurs de devenir autonomes dans la gestion administrative de leur activité professionnelle. Les Voyageurs attendent un service qui équivaut à la somme qu'ils versent pour celui-ci. Ils

[254] Le terme *garçon* est ici employé dans son acception « voyageuse ». Il désigne un jeune adulte Voyageur. Parfois, il est employé pour parler d'un homme plus âgé. L'utilisation du terme « homme » a lui aussi un sens précis. Il désigne un homme Voyageur d'âge mur. Ces deux termes ne sont pas utilisés pour parler des *Gadjé* (au moins dans les interactions entre Voyageurs). De la même manière le terme « *monde* » renvoie « *au monde voyageur* ». On le retrouve aussi dans l'expression « *vers le monde* » qui signifie alors « *vers des Voyageurs* ».

demandent que leurs documents administratifs soient dûment complétés afin d'être « *tranquilles* », en règle. Cette colère exprimée à l'encontre des salariées de l'association traduit aussi l'attente immense que leur adressent ceux qui sont en situation plus précaire. Les Voyageurs, demandeurs de relations privilégiées avec les salariés et reconnaissants quand ceux-ci leur permettent d'obtenir des aides ou démêlent des situations, sont aussi capables d'émettre des jugements lapidaires, empreints d'un certain manichéisme, en cas contraire. Les « *trop gentils* » font l'objet de recommandations auprès d'autres Voyageurs quand « *de vrais gueules de mort* » réalimentent les récriminations. Il existe une forte personnalisation de la relation, dominée par les affects, et exposée à l'instabilité. Cela explique l'équilibre précaire éprouvé par Paolo se sentant à la fois contraint de poursuivre l'accompagnement, – il m'avait même proposé de me donner de l'argent pour que je m'occupe de *ses papiers* – et tenté d'y mettre fin. Le refus de la conseillère de compléter un dossier de demande de carte d'identité, au prétexte que cela sortait de son champ de compétence, ne pouvait que cristalliser sa colère et réveiller sa frustration de ne pouvoir, comme d'autres, se débrouiller seul ou compter sur l'aide d'une compagne. Il a le sentiment de payer pour un service que d'autres n'ont plus à régler alors qu'il est dans une situation économique difficile. Il doit aussi gérer l'angoisse de l'attente inhérente à l'obtention d'un rendez-vous avec un nouveau travailleur social à qui il devra réexpliquer sa situation et qui, forcément, le jugera, le cataloguera et lui demandera des pièces justificatives improbables. La relation s'inscrit toujours dans un rapport dual et, pour reprendre les mots de Daniel Bizeul: « *le malentendu va être au fond de nombre de relations entre les uns et les autres : en particulier, contre les idéaux des salariés, les voyageurs dressent leurs exigences de gains simples et concrets. Ces gains peuvent être d'ordre affectif ou matériel. Mais ils sont rarement exempts de la relation engagée, qui semble ainsi ne pouvoir exister qu'en termes de négociation sans cesse à reconduire.* » (Bizeul, *op. cit.*: 190).

L'objectif d'autonomie se confronte aux attentes de délégation de service des Voyageurs. Au-delà de ce service, ceux-ci apprécient également de pouvoir disposer d'un espace et d'une pluralité d'interlocuteurs qui leur permettent de croiser, évaluer, confirmer ou invalider des informations, des rumeurs, de se rassurer sur les démarches effectuées, le maintien de leurs *papiers*, etc. Diversifier les interlocuteurs revient à augmenter les chances de satisfaction d'une demande voire d'obtention d'une aide matérielle rapide (comme compléter un document). Il s'agit aussi d'explorer toutes les solutions possibles. Se retrouve là une disposition centrale dans le travail de chine : il ne coûte rien de demander, il n'y a que des choses à gagner.

Les Voyageurs perçoivent l'action d'accompagnement comme un rapport client-prestataire, fondé sur la fourniture d'un service en contrepartie d'une rétribution financière. Du point de vue institutionnel et associatif, cette participation financière est comprise comme un moyen de favoriser l'implication et la responsabilisation des Voyageurs. Cette participation doit leur permettre de devenir acteurs de leur projet professionnel et de s'inscrire dans une relation marchande à long terme, de se mobiliser à travers l'injonction au « *travail sur soi* » celui que « *chacun est appelé à faire sur sa propre employabilité…* » (Bresson, 2014). Du point de vue des Voyageurs, la cotisation se comprend autrement, dans le cadre d'une relation marchande à plus court terme, celle qui donne le droit d'attendre en échange de la somme déboursée un service équivalent à celui offert par n'importe quelle structure du secteur marchand.

À la différence des cabinets privés qui relèvent d'un champ économique relativement déconnecté des champs d'intervention des organismes sociaux, des administrations ou institutions publiques (CCAS, CAF, Education nationale, SPIP, gendarmerie…), les associations spécialisées qui sont régulièrement en contact, souvent dans le cadre des contrats d'insertion du RSA, avec l'ensemble des autres acteurs locaux de l'insertion sociale et professionnelle, peuvent difficilement se départir d'une image inquisitrice.

Comme pour les hobos étudiés par Nels Anderson (2011) qui préféraient aux bureaux de placement publics gratuits les bureaux de placement privés payants, la crainte des contrôles est pour beaucoup dans la faveur dont jouissent, aux yeux de certains Voyageurs et en dépit du coût, les cabinets privés. Ces derniers procèdent effectivement, à l'instar des agences privées qui répondaient aux attentes des hobos, d'une contractualisation clairement définie.

Conclusion du chapitre

L'encadrement associatif a sans nul doute contribué au processus de régularisation de la situation des Voyageurs, profitant largement, à partir de 2009, de l'instauration du statut de micro-entreprise avec le principe du « pas de chiffre d'affaires, pas de cotisation ». Les dispositions d'un tel statut se sont avérées particulièrement ajustées aux conditions d'existence et aux aspirations des Voyageurs. Ils s'en sont saisis comme d'une aubaine propre à poursuivre une activité indépendante en règle avec la législation et reconnue par les administrations et, pour ceux bénéficiaires des minimas sociaux, compatible avec les mesures de contractualisation. Quant à la dimension éducative de l'encadrement, des effets commencent à se faire sentir chez les plus jeunes, mieux armés aujourd'hui pour comprendre et s'emparer des procédures administratives et fiscales et concevoir des stratégies publicitaires. Mais cet accompagnement trouve aussi aujourd'hui ses limites dans les tensions qui émergent entre les attendus institutionnels en termes d'insertion professionnelle et d'autonomie et les attitudes de certains Voyageurs. Les pratiques et les projets de ces derniers n'obéissent que très relativement aux critères d'évaluation des organismes instructeurs focalisés sur les indicateurs d'insertion économique. Comme les recours aux cabinets privés en sont un indice, les Voyageurs privilégient, au détriment des raisons d'agir associatives (inscription citoyenne, accès au droit commun, développement de l'entreprise), un rapport instrumental et pragmatique aux réquisits comptable et gestionnaire.

Les Voyageurs mal armés pour assumer seuls la gestion de leur entreprise montrent un panel de tactiques faites d'accommodements et d'adaptation. Ces pratiques, si elles ne permettent pas de se soustraire totalement au contrôle, tendent à maintenir un espace de liberté qui parfois mène à la défection (exit) (Hirschman, 1970). Ce qu'observait il y a vingt ans Orsetta Bechelloni semble toujours d'actualité : à long terme, les associations visent que les Voyageurs deviennent autonomes et rejoignent le droit commun alors même que l'instruction des dossiers RMI (RSA aujourd'hui) les rend fortement dépendants et demandeurs de l'aide offerte par les travailleurs sociaux (Bechelloni, 1998 : 88). D'autant plus que la mise en place de SDAGV, au milieu des années 90 en Loire-Atlantique, a institué le développement d'actions ciblées portées quasi exclusivement par des structures spécialisées. Dans ces conditions, les accompagnements proposés peuvent rarement se défaire d'une conception de leur altérité en dépit des revendications universalisantes de certains acteurs associatifs soulignant que les Voyageurs sont – comme d'autres Français issus de l'immigration – des Français comme les autres. Et pourtant, « *à trop vouloir montrer qu'ils sont comme les autres — sinon plus pauvres et*

discriminés — on postule peut-être l'existence de quelque chose comme une identité française, qui plus est érigée en norme permettant de dire l'identité ou la différence » (Sicot, 2007 : 24).

Les politiques publiques en direction des Voyageurs ne manquent pas de soulever cette contradiction : plus les associations qui les mettent en œuvre sont reconnues et sollicitées pour leurs compétences, plus les élus, les professionnels, les techniciens, les acteurs collectifs – voire une grande partie de la population – se persuadent que les Voyageurs constituent bien une population à part nécessitant des interventions dédiées et un accueil adapté. Tout concourt effectivement à ce que les Voyageurs eux-mêmes se convainquent de leurs particularismes.

Dans le quotidien des interactions, s'exprime une « morale de l'Etat » (Fassin, Bouagga, Coutant, Eideliman, Fernandez, et al. 2013) où, en s'adossant à l'idéal de travail indépendant des Voyageurs, les structures relevant d'une « nébuleuse de l'accompagnement » (Paul, 2002) contribuent à normaliser les conduites de ces derniers. Cette normalisation s'observe au niveau des services instructeurs du RSA qui, s'appuyant sur le travail associatif et portés par des politiques d'activation, ouvrent la voie à une demande de positionnement sur l'emploi salarié comme source de revenu complémentaire lorsque l'objectif d'autonomie financière du travail indépendant n'est pas atteint. Au cours du prochain chapitre, nous prolongerons l'examen des effets de l'accompagnement social sur les pratiques économiques des Voyageurs en examinant le recours au salariat (chapitre 5). Nous nous intéresserons dans un second temps aux ajustements et changements qu'opèrent au niveau de l'entre-soi le choix de mener une activité salariée (chapitre 6).

***

Chapitre 5 : Le salariat, une initiative volontaire sous tension bureaucratique

Introduction du chapitre

Par salariat, il convient d'entendre toutes les formes d'emploi sous contrat, irréductibles aux seuls emplois saisonniers agricoles longtemps demeurés en marge du droit commun du travail à cause, notamment, de modes hérités d'une mobilisation largement domestique de la main-d'œuvre (Gros, 2014 : 2 ; Potot, 2010 : 203). Par ailleurs, la tension bureaucratique à laquelle fait référence le titre de ce chapitre suggère l'idée d'une interdépendance entre le salariat et les objectifs de contrats d'insertion dans le cadre du RSA. La tension bureaucratique renvoie donc ici à l'analyse des attentes respectives souvent peu convergentes des animateurs du dispositif RSA (salariés d'associations, travailleurs sociaux, techniciens de collectivités locales, membres de CLI) et des Voyageurs.

Comme nous l'avons souligné au début de ce travail, les pratiques de salariat des Voyageurs en France sont assez peu documentées. A la fin des années 90, Marc Bordigoni a consacré un article aux familles Gitanes qui, depuis les années 60, viennent chaque année se salarier comme saisonniers en Calavon dans la région d'Apt pour la cueillette des cerises entre mai et juin (Bordigoni, 1999). Ces familles offrent une main-d'œuvre nombreuse, auto-organisée, et peu accoutumée aux formes modernes de mobilisation au travail. Ainsi note-t-il la faveur qu'elles accordent, par exemple, à une rémunération à la tâche ainsi que leur tolérance au paiement (chèque ou espèces) qui ne se fait pas toujours de manière individuelle. Cette rémunération est remise généralement sous forme d'une enveloppe à chaque couple ou à celui (ou celle) qui organise et coordonne le travail (le plus souvent, celui nommé par Marc Bordigoni le *paterfamilias)* et qui se charge ensuite de la répartition entre les différents membres de la famille.

Ces divers travaux saisonniers de cueillette, à travers les accords entre paysans et familles voyageuses trahissent, au-delà d'intérêts économiques communs, le partage de « *certaines visions du monde en particulier à propos du travail et des solidarités minimales à mettre en œuvre* » qui s'opposent à la vision formaliste des fonctionnaires du Travail et de la Justice (*ibid.* : 62). Bien que relevant du salariat, ces emplois offrent la possibilité aux

Voyageurs de conserver un contrôle des conditions d'exercice de l'activité où chaque individu prend sa place en tant que membre du groupe, rejetant en cela la norme du travail individuel (Bechelloni, *op. cit.* : 76). C'est comme cela que l'exerce Jeannot (**groupe 2**), rempailleur de chaise de 55 ans qui, depuis plus de 25 ans, se rend chaque année en Champagne avec femme et enfants (aujourd'hui en couple) dans « *la même maison* » pour la période des vendanges. L'exploitant, « *un brave Gadjo* », leur prête un hangar sous lequel ils installent leurs caravanes pendant les 10-15 jours que dure la saison et la rémunération se fait au kilogramme récolté. Sonny qui vient de se marier est parti lui aussi avec ses beaux-parents pour une première fois en Champagne où ceux-ci vont depuis plusieurs années. Lorsque je le vois à son retour, nous discutons sur la manière dont cela s'est passé. Sonny est satisfait, il me dit que le travail était difficile mais qu'il y retournera car il a gagné plus de deux mille euros en 10 jours de vendanges. Attirés par ces gains, d'autres Voyageurs ne disposant pas de relations avec des viticulteurs champenois m'ont sollicité pour obtenir les coordonnées d'exploitations viticoles, mais surtout pour connaître celles qui « *payent au kilo* », et recherchent plusieurs salariés[255]. Ces deux dernières informations apparaissant comme les critères déterminants permettant de trier les annonces. Quand la rémunération se fait à l'heure et par une embauche individuelle : « *Ça vaut pas le coup !* » Ces deux critères favorisant l'attraction de l'offre d'emploi trahissent les contraintes que représente le salariat, en tant que modèle d'intégration sociale (Reyniers, 1998).

Sachant cela, faut-il en déduire que les Voyageurs seraient forcément réfractaires au salariat ? Si oui, doit-on penser qu'ils ne se prêtent au salariat que soumis aux injonctions d'insertion professionnelle et seulement après avoir usé vainement de leurs tactiques d'esquive ? En dépit de leur réticence, doit-on exclure que le salariat puisse présenter à leurs yeux un quelconque bénéfice anticipé ou même différé ? Peut-il, par exemple, servir à convertir une contrainte imposée au nom de l'insertion, en moyen d'acquérir des compétences utiles à l'exercice d'une activité indépendante ? Ou bien peut-il devenir une source de revenus plus facilement accessible pour répondre à certaines situations ou aspirations ?

[255] Pour les vendanges en champagne, la rémunération à la tâche dépend du rendement moyen de l'exploitation. Dans un article du 11/09/2016, le journal L'union, note qu'un employeur qui réalise au moins 10 000 kg par hectare rémunérera un tâcheron 0,163 € le kg (salaire brut). Plus le rendement est faible et plus le salaire est élevé. Pour une exploitation dont le rendement est compris entre 3 000 et 7 000 kg à l'hectare, le kilo sera payé 0,221 €. URL : https://www.lunion.fr/art/800353/article/2016-09-11/vendanger-en-champagne-a-quel-prix (consulté le 07/08/2020). En prenant en référence la somme de .0.221euros, pour obtenir un salaire de 2000 euros, Sonny a ramassé 12000 kilos de raisin en 10 jours). Un coupeur doit être en mesure de récolter en moyenne 800 à 1 000 kg par jour selon Wikipédia.

Dans ce chapitre, nous examinerons la tension qui existe entre d'un côté des codes et des principes d'action culturels et de l'autre côté des attentes institutionnelles liées en partie au dispositif RSA. Cette tension contribue-t-elle à renforcer une représentation que l'on rencontre dans le sens commun, chez les acteurs associatifs ou les travailleurs sociaux selon laquelle les Voyageurs sont davantage spectateurs qu'acteurs du salariat ? Dans un second temps, nous nous attacherons aux tactiques de résistances à l'insertion salariale que les Voyageurs mettent en œuvre dans le cadre des contrats d'insertion et des actions d'accompagnement socioprofessionnel (II). Comment s'accommodent-ils ou contournent-ils ces dispositifs d'accompagnement ?

Enfin, à l'opposé de ces pratiques ou tentatives d'évitement du salariat, dans une troisième partie, nous éclairerons des accommodements ou des positionnements sur des emplois vécus comme positifs.

I. La salarisation vue par les travailleurs sociaux

Dans cette première partie, nous examinerons les critères culturels présentés comme des obstacles au salariat (A). Puis, nous nous intéresserons à l'accompagnement socio-professionnel de l'AME comme support d'insertion et élément de « *visibilisation* » (Dorso, 2019) de la salarisation (B).

A. Une population perçue comme indocile et réfractaire

1. La mobilité et l'unité familiale comme freins

La majorité des associations qui travaillent auprès des Gens du voyage s'accorde sur l'existence d'une demande nouvelle vers le salariat, peut-on lire dans les relevés de conclusion d'une rencontre régionale consacrée à la question qui s'est tenue à Bordeaux le 16 octobre 2006. Il y est précisé que cette demande s'observe davantage au niveau des jeunes et des familles sédentarisées.

En 2016, les auteurs du rapport de la FNASAT sur l'insertion professionnelle des Gens du voyage mentionnent qu'au regard des objectifs assignés aux structures d'insertion, les emplois ne peuvent s'adresser qu'aux Voyageurs sédentarisés (FNASAT, 2016 : 26). Cette

affirmation fait écho à celle avancée en 2007 : « *Les sédentaires de toute évidence seront plus attirés par un travail salarié ou par un travail plus régulier, ce sera sûrement la tendance à l'avenir* » (CODIPE, 2007 : 14)[256]. Que faut-il en conclure ? Que la sédentarité favorise le recours au salariat ? C'est effectivement ce que nos données de terrain tendent à confirmer. Ou que seule la sédentarité permet le salariat ? Ce qui est, par contre, beaucoup moins évident et ne correspond pas à ces mêmes données. Dans le prolongement de l'analyse sur la scolarisation de Monceau et Dufournet-Coestier (2019), on s'aperçoit que la grille de compréhension du rapport au salariat n'échappe pas au partage bien souvent artificiel entre sédentarité et nomadisme.

La mobilité apparait comme le référentiel à partir duquel toute politique de l'emploi en direction des Voyageurs doit se concevoir. La solution devient dès lors un retour à une forme de discrimination positive[257], même si elle n'en porte pas le nom, puisqu'après avoir demandé en 2006 l'accès au droit commun, les propositions de 2007 du CODIPE vont dans le sens d'une spécialisation de l'action : « *En conclusion et compte tenu de tous les métiers que les Gens du voyage savent faire et connaissent, saisonniers ou non, pourquoi ne pas créer un groupement d'employeurs, peut-être au niveau national, qui permettrait justement de salarier, de faire des fiches de paye pour les Gens du voyage à travers la France. […]. Pourquoi ne pas envisager la création d'une agence d'intérim spécialisée à travers ces métiers qui permettrait de prendre mieux en compte ce problème des Gens du voyage ?* » (CODIPE, 2007 : 12). Il est vrai, les

---

[256] Le projet CODIPE (COntre la DIscrimination, Pour l'Emploi) était piloté et animé par l'UNISAT (Union nationale des institutions sociales d'action pour les Tsiganes – (devenue FNASAT en 2004) : *« Pour développer des formations adaptées, un "test d'activités et structures innovantes", et des outils d'accompagnement* ». « *Les dispositifs de droit commun existants ne permettent pas d'intégrer les spécificités culturelles des Gens du voyage. L'éloignement chronique, le statut de SDF sur les documents, engendrent des difficultés d'insertion. Leur retour vers le monde du travail passe par le développement de leurs propres emplois* » peut–on lire en introduction de la synthèse de présentation parue dans *Actualité de la Formation Permanente* n°194 - Octobre 2005 (Stéphanie Legoff, CODIPE, « *L'insertion économique des Gens du voyage* »).

[257] Nous l'entendons comme la définit Simon Wulh, à savoir comme une démarche de politique préférentielle à l'égard de catégories sociales repérées comme particulièrement défavorisées qui s'est développée en France depuis les années 80. Elle « *s'applique dans les domaines de la lutte contre le chômage, de la politique de la ville ou de la politique éducative* » et résulte du constat de « *l'existence de certaines inégalités originelles, telles que les inégalités dans la répartition des ressources économiques, culturelles et familiales notamment. Elle s'oppose à tout processus d'égalisation des situations socio-économiques des individus dans le cadre des seules politiques macro-sociales* » (Wuhl, 2008 : 84). Aux Etats unis, la politique dite des « opportunités légales », d'« affirmative action » se différencie de la politique de « discrimination positive ». Dans le premier cas, à compétences égales, on devra choisir un membre d'un groupe minoritaire alors que dans le second, le choix de membre d'un groupe minoritaire s'impose même à compétence moindre. L'« affirmative action » est assez bien perçue par les membres des minorités discriminées ce qui n'est pas le cas de la discrimination positive (Croizet et Leyzens, 2003).

actes du CODIPE relevaient : « *Depuis une vingtaine d'années une évolution des comportements de certaines familles qui se dirigent vers l'emploi salarié* » (CODIPE, *op. cit.*: 12). « *Est-ce que le salariat est aujourd'hui si éloigné des Gens du voyage ?* » pouvait-on lire dans ces mêmes actes. Or, dix ans plus tard, la perplexité n'est plus de mise. En 2016, en effet, la FNASAT estime à une portion congrue la place du salariat chez les Voyageurs. En 58 pages, les deux seules mesures ressortissant au thème du salariat sont introduites par ce constat : « *Ceux qui arrêtent réellement l'activité [Indépendante] se retrouvent sans autre perspective d'insertion car l'accès de ce public au salariat est rare. Comme l'ont constaté les associations, celui-ci nécessite la levée de nombreux freins et un accompagnement/médiation. Le point suivant décline l'ensemble de ces difficultés* » (FNASAT, 2016 : 22). Plusieurs des difficultés évoquées ensuite se confondent avec les freins à l'emploi évoqués lors du CODIPE.

L'organisation du modèle de la famille apparaît comme le verrou central. La famille est la valeur incontournable de l'identité de l'individu (Amellal, 2013 : 43). En revanche, souligne le rapport, l'individualisation qu'induit le salariat remet en question la disponibilité attendue de l'individu par rapport au groupe familial et vient s'opposer au fait qu'il doive être au service des besoins quotidiens de ce dernier (FNASAT, *op. cit.*: 24). Le salariat serait ainsi peu toléré et apparaîtrait comme une forme de manquement à la norme en ce qu'il mettrait en péril la cohésion sociale de la famille. La famille reconnue comme le lieu de socialisation et l'espace d'identification privilégié des Voyageurs joue un rôle de premier ordre dans le contrôle social des comportements et jugements des individus, pouvant conduire à railler celui qui occupe un emploi salarié (*ibid.* : 24). Mais « *la famille peut toutefois changer de regard en appréciant la stabilité financière qu'apporte le salariat (accès aux prêts…)* » (*ibid.* : 24). C'est, en effet, à la famille et plus largement au groupe social, qu'à l'inverse, est imputée l'acceptation du salariat. La description de la famille voyageuse s'accompagne souvent d'une vision archaïque où les modes de vie familiaux décrits renvoient à un état de nature (Lagrave, 1998 : 4) ou encore à la vision d'une population arriérée aux mœurs rétrogrades, qui vivrait comme la société française d'après-guerre, comme j'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de l'entendre au cours de formation : « *C'est comme nous, il y a 50 ans.* »

En 2005, lors d'une rencontre-débat ayant pour thème l'insertion professionnelle des Gens du Voyage en orléanais, la directrice de l'association PANCH mentionne que l'orientation vers l'emploi salarié se développe au niveau des Voyageurs vivant dans les zones urbaines et ne pratiquant plus que rarement le *Voyage*, car ils n'en ont plus la capacité financière. Elle insiste sur les conditions sociales d'une existence précaire et non sur des

attributs culturels pour expliquer la recherche d'emploi. Elle n'élude pas la mobilité, toujours présente « *dans les têtes* », tout en omettant de rappeler que tous ne sont pas mobiles. Récurrente, on le voit, est la mobilité en tant que référentiel d'un particularisme censé expliquer, éventuellement, les failles d'une action ou en tous cas la difficulté de sa mise en œuvre. Alors même qu'elle intervenait auprès de Voyageurs très peu mobiles, les explications alambiquées d'une femme ayant exercé comme médiatrice-emploi durant trois ans, traduisent bien la difficulté de se défaire du poncif : « *Non, non. On va dire que ce sont des personnes qui sont sédentarisées. Je n'aime pas trop les termes parce que, voilà…Mais, du coup, ce sont des personnes qui sont quand même fixées localement. On va avoir des personnes qui vont partir de mai à octobre (rires), mais voilà, ce sont quand même des personnes qui sont ancrées au niveau local et qui reviennent ici chaque hiver, et il y a quand même, aussi, une majorité de personnes qui ne bougent plus et qui restent là à l'année et qui vont partir une semaine ou deux en vacances, au bord de la mer comme n'importe qui* ». Et d'ajouter : « *On n'est pas sûr de l'emploi. Enfin la demande… moi… alors, ça tend à changer, ça tend à changer quand même un petit peu, mais la majorité, on va dire, c'est pas des demandes d'emplois pérennes… Parce que déjà, par rapport à ce que je disais au départ, la présence… un emploi sur un an deux ans, trois ans, si tu sais que tu pars 6 mois à l'année, c'est pas très compatible, donc c'est pas forcément leur demande. Après, il y a des personnes où ça a évolué : où le CDI au départ, c'était : « J'en veux pas parce que je ne pourrai pas partir quand je veux ». Et en fait, quand on est sur du ménage, le CDI on peut aussi le quitter comme on veut et retrouver aussi un travail rapidement derrière si ça s'est bien passé. Ca, ils l'ont compris et maintenant, voilà, un CDI fait un peu moins peur. Mais je pense que c'est aussi notre travail et du travail sur du long terme.* »

2. Un refus des rapports hiérarchiques

Un des traits culturels qui expliquerait l'écart des Voyageurs au salariat renvoie à la vision d'individus dont la socialisation aux formes contractuelles et disciplinaires du travail reste inachevée en raison notamment d'une attitude réfractaire à toute soumission hiérarchique en dehors de l'espace socialisé de la famille et du respect dû aux anciens.

Comme le laissent comprendre les actes du CODIPE et le rapport de la Fédération Nationale, la flexibilité et la mobilité des Roms et des Voyageurs que l'on pourrait envisager comme des atouts sur le marché de l'emploi intérimaire ne suffisent pas à contrecarrer les obstacles que sont la méfiance vis-à-vis des *Gadjé* offrant du travail et « *l'absence d'une*

culture de discipline, telle que celle inhérente normalement au travail salarié » (CODIPE, *op. cit.*: 15). A la suite, ce rapport n'élude pas toutefois qu'il puisse s'agir de tactiques d'évitement, autant de la part des employeurs que de celle des Voyageurs. De manière plus générale, l'écart à la norme salariale, qui se perçoit dans le registre de l'insoumission et de l'indocilité, renvoie à la naturalisation des Tsiganes en tant que stéréotypes du sauvage, d'individus « *mus par l'instinct* », nous dit Rose-Marie Lagrave. Elle précise que : « *Tous les qualificatifs utilisés pour les définir sont dans le registre négatif : ils sont bruyants, grossiers, insolents, instinctifs, violents, menteurs, provocateurs, voleurs. Cette violence impulsive et méchante est expliquée par l'absence de socialisation des Tsiganes. Aucune instance de socialisation ne parvient à endiguer cette impulsivité : « ils n'ont pas d'éducation rigide, ils sont peu scolarisés, ils ne travaillent pas comme nous »* » (Lagrave, 1996 : 3-4).

L'indocilité qu'on prête aux Voyageurs pour rendre compte de leur aversion supposée pour le salariat doit être précisée. Ces derniers, en effet, ne sont pas récalcitrants par nature à toute forme de sujétion, comme l'attestent le respect et la déférence dus à l'âge dans leurs interactions quotidiennes (Amellal, 2013), où s'impose de ne jamais « *démentir en pleine gueule* » ou « *pleine figure* » une personne plus âgée et, plus généralement, de ne pas « faire perdre la face » (Goffman, 1974) à quelqu'un devant d'autres interlocuteurs[258]. Quand le mari de Kimmy s'oppose à son oncle sur un point de mécanique automobile, elle lui dit de « n*e pas répondre* », par respect pour son âge, même dans le cas où celui-ci aurait tort. Des codes précis régissent les interactions entre adultes et à l'égard des enfants, même si celles-ci n'excluent pas toujours les accès de colère, les emportements vocaux voire les interpellations brutales qui sont, parfois, à rapporter à la virilité masculine par la mise en scène de l'expression corporelle et de la force physique.

Ainsi, lorsque les Voyageurs travaillent comme salariés, ils ne remettent pas nécessairement en cause le fait d'avoir un responsable, une personne qui dirige et donne des consignes. Cependant, ils restent extrêmement attentifs à la manière dont l'ordre est donné. Plus que la subordination en soi, c'est l'entorse au code d'honneur, voire à l'atteinte à sa virilité que le Voyageur ne peut tolérer (Bechelloni, *op. cit.*, 2008). Des expressions comme : « *Il m'a mal parlé !* », « *Je n'suis pas son chien !* », « *Même mon père me parle pas comme ça* », *« Il me crie dessus, lui ! »* renvoient à la prégnance de ces valeurs. Pour être et rester légitime

[258] Cette observation prend d'autant plus de sens dans les situations qui mettent en présence des Voyageurs et des Gadjé. Dans un principe de loyauté, cette attitude les conduit à soutenir, dans la discussion, les propos d'un Voyageur parfois même si le contenu de son discours peut paraître farfelu.

« *C'est lui qui commande, c'est normal* », celui qui exerce l'autorité ne doit pas transgresser les principes de respect. De même, celui qui s'estime déprécié ne doit pas rester sans réagir sous peine d'apparaitre manquer de courage : « *Se chier d'ssus'* », « [être] *Un chie culotte.* » Si un responsable hiérarchique prend l'habitude de donner un ordre sans mettre les formes ou de s'adresser à un Voyageur sans ménager sa dignité, le risque est grand que s'accumulent les humiliations. De manière très générale, ces situations n'engendrent pas systématiquement une réaction. Au cours de mes années d'exercice comme médiateur emploi, je n'ai eu à gérer qu'une seule fois une rixe intervenue sur le lieu de travail. Celle-ci opposait un jeune Voyageur de 21 ans, fougueux selon ses proches, et un de ses collègues pendant un temps de pause. A d'autres occasions, les Voyageurs ont préféré arrêter leur mission, en abandonnant directement le poste. Sans prétendre que cela se soit toujours déroulé sans éclats de voix ou injures, il importe de relever leur rare fréquence en comparaison à ces nombreuses situations où les Voyageurs savent faire preuve d'accommodements et de compromis pour conserver leur poste de travail. Ces attitudes rappellent les recherches sur les junkies communément connus pour leur "*comportement à problèmes*", qui démontraient par leur comportement poli avec quelle facilité ils savaient supporter la discipline (Bourgois, 1992 : 63). De fait, à les entendre mentionner, au cours d'une discussion à propos de leurs conditions de travail, que le *Gadjo*, « *le chef* » (ou la cheffe) : *« Il a le mort », « Il n'arrête pas de crier »*, qu'untel *« a une gueule de mort »*, on ne peut qu'être convaincu de leurs capacités à composer, à contenir leur contrariété, à adopter, une conformité salariale qui tranche radicalement avec l'étiquetage qui en fait de bouillonnants impétueux, inadaptés à la subordination contractuelle, incapables de contenir leurs émotions[259]. Ces hommes et ces femmes partagent avec d'autres salariés qui occupent les emplois du bas de l'échelle sociale ce rapport contradictoire au travail et à l'emploi quand ils rejettent à la fois le premier, entendu comme conditions d'exercice de l'activité professionnelle, et tiennent au second comme le fait d'avoir un travail (Maruani, 1996 : 51).

[259] Plus généralement, il serait intéressant de voir comment, par exemple, ces individus socialisés en dehors de l'histoire salariale et de ses luttes collectives reçoivent et négocient certaines demandes d'un supérieur hiérarchique (heures supplémentaires, réalisation de tâches autres que celles prévues dans le contrat de travail, etc.).

Le prix du travail : l'auto-évaluation de l'effort

Luigi me narre les raisons de son altercation avec son responsable hiérarchique lors de son premier emploi salarié, lorsqu'il avait une vingtaine d'années. Il occupe alors un poste d'agent de quai, en intérim, pour faire de la manutention de charges. A son arrivée dans l'entreprise, le responsable logistique lui présente les locaux, le quai de déchargement et lui indique qu'il devra décharger manuellement des camions avec les autres salariés affairés. Luigi se presse, ne ménage pas ses efforts et termine rapidement la tâche imposée. Une fois la besogne accomplie, il va voir le responsable pour l'avertir de son départ car il considère avoir terminé sa journée. Le responsable lui commande alors d'aller aider un autre salarié. Luigi lui demande s'il sera payé plus cher pour avoir travaillé davantage. Malgré la réponse négative du responsable, il s'exécute. Le lendemain, assigné au même poste mais échaudé de la veille, il prend son temps. En milieu de matinée, le responsable logistique lui fait part de l'écart de rythme entre les deux journées de travail. Luigi se justifie en soutenant travailler au même rythme que les autres et revendique d'être rémunéré davantage si l'on souhaite qu'il travaille plus vite. L'attitude de Luigi déplut au responsable qui mit fin au contrat, non sans s'attirer quelques noms d'oiseaux.

3. Etre Voyageur sur un marché de l'emploi labyrinthique

Un autre argument avancé pour expliquer la distance au salariat tient à la complexité des démarches. Face à un marché du travail qui se complexifie : « L*a recherche d'emploi classique avec CV, lettre de motivation, entretien d'embauche ne relève pas de la culture des Gens du voyage. Tout ce qui est proposé par les acteurs de l'emploi et les organismes où ils sont reçus pour mettre en place un parcours professionnel, est vide de sens. Selon leurs propres termes, chercher du travail revient à chiner. Ils recherchent des opportunités pour gagner de l'argent en faisant du porte-à-porte, en se déplaçant* » (CODIPE, *op. cit.*: 13). En effet, les mesures et les structures qui proposent des services dédiés à la recherche d'un emploi sont pléthores. À titre d'exemple, sur notre terrain d'enquête, une personne allocataire du RSA peut bénéficier d'un accompagnement renforcé auprès de Pôle emploi[260]. Parallèlement, à travers son service « Vie sociale et insertion », le département de Loire-Atlantique a mis en place un

[260] Avec la mise en suivi des accompagnements globaux par exemple, présentés comme une solution pour les demandeurs d'emploi les plus fragiles qui présentent des difficultés sociales (problème de logement, difficultés financières…) et professionnelles. Un partenariat est signé entre le départements et Pole emploi pour mieux coordonner et renforcer leurs interventions respectives.

service d'aide à la recherche d'emploi, les Unités Emplois, dont les missions sont d'assurer le suivi et la continuité des parcours d'insertion professionnelle uniquement des personnes allocataires du RSA[261]. À celles-ci s'ajoutent d'autres structures qui peuvent intervenir avec des champs d'expertise particuliers (comme les Missions locales pour les allocataires RSA de moins de 26 ans ou le réseau des Cap Emploi pour les allocataires disposant d'une reconnaissance de travailleur handicapé). Ce mille-feuille de structures, dont l'AME fait partie, peut paraître illisible et incompréhensible pour un Voyageur allocataire du RSA qui, dans des cas limites, se trouve inscrit à Pôle emploi et auprès des Unités Emplois tout en étant accompagné par l'AME. On ne saurait, pour autant, contester l'utilité d'une assistance à la recherche d'emploi.

En effet, tout individu qui recherche un emploi peut difficilement se passer d'un CV[262]. Or, les difficultés de lecture ou d'écriture, tout comme le défaut d'équipement en matériels (ordinateur, imprimante ou adresse email, etc. pour réaliser et envoyer le CV et la lettre de motivation) représentent, pour les Voyageurs, des freins indéniables à sa confection. Cependant, ces défaillances ne doivent pas masquer leur aptitude à les contourner en mobilisant efficacement et opportunément leur capital relationnel pour activer les relais qui comptent dans les champs de l'insertion et de l'emploi ou les salariés et bénévoles des associations spécialisées. L'anecdote rapportée par Patrick Williams concernant la retranscription de lettres dictées par une famille pour un prisonnier est significative de cette propension à traquer les compétences tous azimuts. Un manouche, *Garçounet*, lui demandait régulièrement d'écrire des lettres pour son cousin incarcéré alors que dans le même temps une commerçante du bourg, il

---

[261] Les chargé(e)s d'accompagnement emploi travaillent sur le volet de la formation et de l'emploi exclusivement pour les personnes allocataires du RSA. Ils gèrent plus particulièrement les positionnements et les suivis en postes sur les contrats aidés dans les structures d'insertion par l'activité économique, mais aussi des Contrats Uniques d'Insertion (CUI) avec des entreprises du secteur marchand ou non marchand.

[262] Le CV apparaît comme un outil incontournable de la recherche d'emploi. Outre, la multiplicité des formations pour en rédiger, son caractère obligatoire tant pour adresser des candidatures spontanées que pour répondre à des offres d'emplois émises par Pôle emploi, des sites d'annonces entre particuliers, des moteurs de recherche d'emplois, ou encore les sites internet des entreprises ou de collectivités. Les prospections directes auprès des entreprises ou des agences intérimaires requièrent également de posséder un CV. Cette demande apparaît aussi bien pour postuler auprès d'opérateurs de l'insertion par l'activité économique que d'entreprisses dites classiques ou encore auprès des agences intérimaires Le caractère systématique du CV et de la lettre de motivation dans la procédure de recrutement engendre parfois des pratiques surprenantes. Sur notre terrain d'enquête même après plusieurs années de collaboration avec des entreprises d'insertion par l'activité économique, la majorité d'entre elles demandaient des lettres de motivation bien que les personnes chargées du recrutement savaient pertinemment que la rédaction de celles-ci était de mon fait puisque je le leur disais. Mais il y a une procédure à suivre…La diffusion du CV et de la lettre de motivation s'observe également dans le recrutement de salariés saisonniers dans le secteur agricole, ou ceux-ci sont nécessaires pour répondre aux offres du livret des emplois saisonniers de Loire-Atlantique diffusé par l'ANEFA. L'envoi de candidatures par Internet accompagne cette demande.

l'apprit plus tard, davantage appréciée pour ce même service, était sollicitée pour ce type de tâche (Williams, 1997).

En Loire-Atlantique, pour complexifier, s'il en était besoin, l'identification des acteurs de l'emploi, sont adjoints aux opérateurs nationaux (les Missions locales destinées aux jeunes de 16 à 25 ans, Pôle-emploi et ses divers prestataires) des opérateurs qui dépendent d'administrations locales : chacun se voit assigner un public, depuis les « Maisons de l'emploi », financées et réparties sur la métropole de Barogap pour les demandeurs d'emplois de longue durée, aux Unités Emplois financées par le département pour les allocataires du RSA, en passant par les Point-Relais-Emploi des communautés de communes. Entre la formation à la rédaction de CV et de lettre de motivation, les forums de l'emploi sur différentes intercommunalités, les jobs-dating[263], la préparation des entretiens d'embauche, les journées de demandeurs d'emplois peuvent être bien chargées et être sources d'éparpillement et de lassitude. L'accumulation des événements, mesures et opérateurs de l'emploi et de l'insertion professionnelle, à défaut de permettre d'accéder à un emploi, occupe les demandeurs d'emploi et tend à faire de ceux-ci des experts de la recherche d'emploi.

Nous partageons avec les auteurs des actes du CODIPE et du rapport sur l'insertion de 2016 leurs analyses relatives à l'accumulation des difficultés face à l'emploi salarié que peuvent rencontrer les Voyageurs. Ceux-ci se retrouvent sur un marché de l'emploi concurrentiel où leur appartenance culturelle et l'absence ou la faible qualification professionnelle augmentent leur vulnérabilité. Lorsqu'ils accèdent au marché du travail, ils ont en partage cette concurrence qui les condamne, dans cette hiérarchisation des postes et des emplois, à ceux les moins attractifs, sous-payés, ceux qui sont considérés comme pénibles, qui cumulent des conditions d'exercice et des environnements de travail difficiles[264]. Dès lors, suite au constat selon lequel : *« L'insertion par l'emploi salarié est à ce jour peu réaliste pour le*

---

[263] Les forums pour l'emploi (ou salon de l'emploi) regroupent une multitude d'employeurs locaux. Ils permettent aux demandeurs d'emploi de rencontrer un maximum d'entreprises en une seule journée (et inversement) et de réaliser de premiers entretiens avec des recruteurs. Dans le cadre de ces rencontres, le Job-dating est le nom donné à un entretien d'embauche « express » ; d'une durée de 10 minutes environ. Un des intérêts avancés de ces types de rencontres, c'est qu'elles évitent le filtre de la pré-sélection par CV et lettre de motivation.

[264] Manutentionnaires dans le secteur du bâtiment ou les TP, saisonniers agricole et ouvriers maraichers, agents d'entretien, opérateur en industrie les exposent à divers facteurs de pénibilité tels que les manutentions manuelles de charges lourdes, les postures pénibles, l'exposition aux bruits, aux agents chimiques dangereux ou des températures élevées ou froides (comme pour des opérateurs en industrie qui travaillent auprès de bacs de zinc chauffé pour la galvanisation, ou les ouvriers agroalimentaire qui travaillent en froid positif (3°c à 6°c)), le travail répétitif ainsi que le travail de nuit ou en équipes (les trois-huit). Sans tenir compte de la rémunération, à cela s'ajoute souvent l'absence de reconnaissance ou d'autonomie.

plus grand nombre » (FNASAT, 2016 : 26), s'impose, aux yeux des acteurs opérationnels, d'intégrer l'approche du travail salarié dans la question plus large de l'insertion.

S'engager dans l'accompagnement au salariat des Voyageurs peut s'avérer une tâche relativement ingrate au regard des obstacles à surmonter pour rapprocher cette population de l'emploi. Dans son rapport de 2016, après en avoir décliné les freins, la FNASAT consacre un chapitre à la pertinence de l'accompagnement des Voyageurs par les associations membres de son réseau. Aussi n'est-il pas anodin de constater que les propositions d'accompagnement s'orientent davantage vers les entrepreneurs individuels que vers les autres prétendants à une activité : « *Par accompagnement,* [la FNASAT*] désigne l'ensemble des actions mobilisées au sein des associations visant à offrir aux entrepreneurs concernés, un appui et les ressources dont ils ont besoin pour leur permettre d'accéder à une plus grande indépendance dans la gestion administrative de leur entreprise »* (*ibid.* : 28). Ce rapport de la FNASAT[265] se focalise sur l'accompagnement des travailleurs indépendants, notamment sur les aspects administratifs. L'attention portée aux indépendants au détriment des autres actifs puise sa justification dans des constats anciens repris dans la conclusion d'un article paru dans le dossier consacré à l'insertion par l'économique des Gens du voyage de la revue « *Lien Social* » en 2007 : « *Ceux qui travaillent en continu avec les gens du Voyage sont plus réalistes, plus concrets : « Il faut bien définir nos objectifs. Sur toutes les personnes que je suis, deux seulement ont un CV », note la conseillère en économie familiale et sociale. « Ce public veut continuer une activité économique même lorsqu'il voyage. Soyons clair : une EMT [Evaluation en Milieu de Travail] permet-elle d'obtenir un contrat d'intérim ? Non et ce, sans parler des discriminations dont ils sont victimes ». Dans ces conditions, le travail indépendant paraît le plus approprié. D'ailleurs, depuis longtemps, les conseillères travaillent sur la micro-entreprise.* »

Tout se passe effectivement comme si l'emploi salarié ne pouvait, aux yeux de la plupart des intervenants des diverses commissions consultatives locales ou nationales, devenir un support d'insertion socio-professionnelle des Voyageurs. Beaucoup de ces acteurs associatifs ou institutionnels ont bien du mal à admettre que ceux qui rechignent à se couler dans le modèle dominant du travail salarié en CDI, voie royale de l'insertion professionnelle, ne sont pas forcément rétifs à tout emploi. Entérinant l'idée d'une trop faible appétence des Voyageurs pour le salariat, ces structures ont tendance à réduire les programmes d'actions

[265] Il se retrouve dans le numéro 64 de la revue *Etudes Tsiganes* de 2018 consacrée à l'économie des Gens du voyage en France.

relatives à ce créneau, comme j'ai pu en juger lors d'une réunion sur l'insertion professionnelle organisée par la DIHAL (Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement)[266] à laquelle j'ai participé comme médiateur-emploi.

En 2017, j'ai pu observer également cette absence de référence au salariat lors du comité de rédaction pour l'actualisation d'un livret d'information généraliste sur les Gens du voyage auquel contribuent plusieurs membres d'associations locales ainsi que des membres de la fédération nationale. Les discussions y trahissent ce même impensé sociologique du salariat en se centrant autour de pratiques indépendantes et, notamment, celles communément observées et admises comme pratiquées par les Voyageurs (ferraillage, commerce, artisanat….), en plus des anciennes et traditionnelles (vannerie, rempaillage, étamage…) porteuses de la symbolique du voyage. Mon étonnement fut important devant l'absence complète d'allusions au salariat dans un département qui porte une action spécifique sur cette thématique depuis plus de 10 ans, et sachant, de surcroît, qu'aucun des intervenants présents ne l'ignorait, soit pour avoir participé à des temps de travail avec les médiateurs emplois, soit pour y avoir orienté eux-mêmes des Voyageurs.

Sur un mode paradoxal de la part d'un ancien médiateur emploi auprès d'EFTA, un intervenant défendit l'idée que lorsque : « *Les Voyageurs ont besoin de travailler, qu'ils cherchent du travail [sous-entendu salarié], ils n'ont pas besoin de nous.* » Cette réflexion peut s'interpréter de deux manières : premièrement, les Voyageurs ont recours au salariat selon leurs besoins et sont en mesure d'activer un capital social et un réseau. Deuxièmement, le besoin de gagner de l'argent l'emporte alors sur le type de poste occupé, et par conséquent, le recours au salariat est intégré comme une source de revenu de quasi-urgence par une partie des Voyageurs. Ce sentiment que les Voyageurs peuvent se débrouiller sans recourir aux associations spécialisées est également partagé par une salariée de l'association DOUÏ qui travaille depuis plus de 30 ans auprès d'eux, ainsi que par d'autres salariés d'associations spécialisées sur le département (médiateurs sociaux, médiateurs emplois, travailleurs sociaux). Ces considérations pourraient sembler désabusées ou bien encore contradictoires avec la poursuite

[266] La DIHAL est chargée d'assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre des priorités de l'Etat en matière d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées. Elle assure le secrétariat général de la Commission nationale consultative des Gens du Voyage (CNCGDV). Ses analyses sur les pratiques et les activités professionnelles des Voyageurs sont celles qui se diffusent le plus dans les champs associatifs, professionnels et politiques.

d'un accompagnement, si elles ne visaient pas à rappeler que les Voyageurs, en fonction de ressources personnelles, disposent de toutes sortes de supports alternatifs, en matière de sources d'informations, de relais d'aide, de réseaux relationnels. Elles rappellent également que ces supports peuvent être activés en dehors du cadre des obligations contractuelles des allocataires RSA et en dehors d'une perspective d'insertion, autrement dit demeurer largement invisibles.

Dans le fil des études qui concluent à l'empêchement que les pratiques d'éducation familiale ou parentale prêtées aux familles Voyageuses formeraient pour que les Voyageurs adhèrent à l'idéal scolaire et construisent des relations de confiance avec les enseignants (Monceau et Dufournet-Coestier, 2019), le salariat se perçoit fréquemment comme empêché par un mode de vie familial et donc comme incompatible avec la culture des Voyageurs. Or, ces interprétations méritent, nous semble-t-il, d'être réinterrogées. Que le séjour prolongé constitue bien une condition propice à se « positionner sur un emploi » pour de nombreux Voyageurs de notre corpus, ne nous autorise pas à établir un lien de causalité entre sédentarité et emploi salarié. Car si un séjour à l'année sur un même espace (licite), prédispose, effectivement, au salariat, c'est à condition que l'implantation se prolonge sur un terrain privé davantage que sur une aire d'accueil et encore moins sur un stationnement illicite.

B. L'accompagnement comme support d'insertion

L'action de médiation sur l'emploi salarié Gens du voyage, née en 2004, a été initialement portée par l'association PANCH. Celle-ci œuvrait déjà, grâce à un financement du Conseil départemental, dans l'insertion économique auprès des Voyageurs allocataires du RMI en proposant une aide à la gestion administrative de leur entreprise. Le recours au salariat était alors envisagé comme un moyen de compléter les revenus sur des périodes de moindre activité indépendante, pendant l'automne et l'hiver. L'objectif consistait à mettre les Voyageurs en relation avec des employeurs pour des travaux saisonniers ou de courte durée. Cette orientation partait du constat que plusieurs Voyageurs occupaient déjà des postes de saisonniers agricoles et qu'ils pouvaient éprouver des difficultés pour accéder au marché du travail, notamment pour satisfaire aux demandes des acteurs de la recherche d'emploi (réalisation de CV et lettre de

motivation, entretien d'embauche, identification des employeurs au-delà du réseau d'interconnaissance, envoi de candidatures…).

La première année, en se fiant à la présence déjà repérée de Voyageurs dans le salariat agricole et confiant dans la forte demande départementale de main-d'œuvre en maraîchage et en viticulture, les opérateurs ciblèrent prioritairement ces deux secteurs. Mais, les résultats se sont avérés décevants puisqu'aucun candidat sur les soixante-dix proposés n'avait été retenu. La directrice de l'association[267], attribua cet échec au choix de publiciser exclusivement l'action en direction des Gens du voyage, ce qui eut pour effet de se heurter à l'ostracisme des employeurs.

Elle fonde son raisonnement sur le succès de la seconde année où l'on avait veillé à ne pas préciser l'appartenance des soixante-dix participants au monde des Voyageurs. Cinquante d'entre eux avaient pu alors accéder aux offres d'emploi. Cette action ne différait pas profondément de celles proposées à d'autres publics, sinon qu'elle n'exigeait pas un engagement sur une durée d'accompagnement minimum ni n'imposait d'objectifs quantitatifs à atteindre en termes d'accès à l'emploi durable[268].

L'orientation vers cette action obéissait à un protocole amplement éprouvé dans le cadre de suivis d'allocataires RMI. Le travailleur social adressait une fiche d'orientation au médiateur qui prenait ensuite contact téléphoniquement avec le candidat pour lui fixer un rendez-vous. Les entretiens se déroulaient sur une commune au sud de la métropole barogapoise dans les locaux qui regroupaient un service emploi de la métropole et la Mission locale. Aucune possibilité de rencontrer les personnes sur leurs lieux de vie ou encore de les accompagner physiquement auprès d'opérateurs publics d'emplois ou d'entreprises (rendez-vous Pôle emploi, inscription en agences intérimaires, entretien d'embauche, visite d'entreprises…) n'était envisagée. C'est seulement à compter de 2006, quand l'association EFTA prit le relais de l'association PANCH qu'à titre expérimental et à l'initiative du médiateur emploi de l'époque, les accompagnements à l'extérieur des bureaux furent possibles. Plusieurs précautions destinées à attirer les Voyageurs ont également été prises, dont celle contribuant à clarifier le rôle du médiateur qui ne devait pas être confondu avec le référent RMI. Il ne lui

[267] Propos recueillis dans la synthèse de la rencontre-débat autour de l'insertion professionnelle des Gens du voyage organisée par les associations Convergence La Source et ADAGV (Association départementale Action pour les Gens du Voyage) en 2005 à Orléans.

[268] Les sorties vers l'emploi durable sont généralement entendues comme des CDI, CDD ou missions d'intérim de 6 mois et plus, ou encore des stages ou titularisations dans la fonction publique et des créations d'entreprises.

revenait pas d'élaborer les contrats d'insertion, ni d'instruire les demandes d'aides financières ou matérielles mais bien de circonscrire son rôle à l'accompagnement au salariat. Au bout du compte, l'idée qui prévalait était que l'action puisse conserver une image positive auprès des Voyageurs afin que ceux-ci s'en saisissent et s'en fassent les propagateurs par le bouche à oreille. Pour satisfaire aux demandes émanant directement de Voyageurs, l'accueil s'est élargi à des personnes en dehors du dispositif RMI puis du RSA. A partir de 2013, l'action s'étendit à l'ensemble du département, même si les deux grandes métropoles où l'on constate une forte implantation de Voyageurs[269], y concentrent la majorité des personnes accompagnées.

1. De l'aide ponctuelle à l'injonction à l'autonomie économique

Le Schéma départemental d'accueil des Gens du voyage de 2002-2008 ne retient pas le salariat comme une voie prioritaire de l'insertion économique. Les dispositifs de droit commun tels que, les Stages d'accès à l'entreprise (SAE) ou les Contrats Initiative Emploi (CIE)[270] sont évoqués comme moyen éventuels à mobiliser. Les attendus du schéma sont explicites : « *Les contraintes du salariat sont généralement mal acceptées et il leur est préféré la libre entreprise permettant à chacun d'organiser son travail dans le temps et dans l'espace au prix de revenus souvent très modestes qui doivent être complétés par le revenu minimum d'insertion* » (SDAGDV 2002 : 38). Le schéma de 2010-2016 réaffirme l'orientation tout en insistant, en raison du particularisme de ce public, sur la nécessité d'« *accompagner vers les dispositifs existants et de mettre en œuvre des actions spécifiques pour orienter les personnes dans les dispositifs de droit commun* ». (SDAGV 2010-2016 : 89). Dans cette perspective, après avoir rappelé l'importance de la formation professionnelle pour favoriser l'insertion des Gens du Voyage : « *Certains principes spécifiques à la population visée sont mis en avant : objectifs concrets des formations, progression adaptée, étapes brèves. Aussi, la médiation par des personnes ou des structures déléguées ou associées reconnues par les gens du voyage s'avère indispensable pour construire les actions et générer l'adhésion des stagiaires. Les chantiers*

[269] Plusieurs travaux ont relevé la forte tendance des Voyageurs à s'installer autour des centres urbains (Humeau, 1995).

[270] Le Stage d'accès à l'emploi (SAE) est un stage de formation de 40 à 500 heures qui « *doit permettre de satisfaire une offre d'emploi déposée à l'ANPE en donnant à des demandeurs d'emploi les compétences professionnelles requises* ». Le Contrat Initiative Emploi (CIE) est un contrat d'aide à l'embauche mis en place pour lutter contre le chômage. Il est ouvert à toutes les personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle ou sociale (chômeurs longue-durée, titulaires de certains minima sociaux (RSA, ASS, AAH)…). Il permet aux employeurs d'obtenir une aide financière en embauchant du secteur marchand d'embaucher des salariés dans le cadre du Contrat Unique d'Insertion (CUI) sur des CDD d'au moins 6 mois ou des CDI.

d'insertion proposent également une démarche qui peut être attrayante sous réserve qu'une évolution soit engagée pour qu'ils s'adaptent à la culture et au mode de vie de ce public » (SDAGV 2010-2016 : 86). L'AME s'inscrit alors dans cette dynamique, à savoir aider les Voyageurs à se positionner sur l'emploi salarié, changer leur perception de celui-ci afin de les accompagner vers les opérateurs de l'insertion et de l'emploi de droit commun.

Entre 2006 et 2018, l'esprit même de l'action, au fur et à mesure de sa notoriété auprès des Voyageurs, a changé. Peu à peu, son installation dans le paysage des acteurs locaux de l'insertion[271] a permis de rendre visibles et quantifiables les recours au salariat sur des contrats temporaires ou rallongés du secteur marchand. Cette action a contribué à modifier le regard porté par les professionnels en charge de l'animation et de la coordination des pôles VSI (Vie sociale et Insertion) sur ses territoires d'intervention[272]. Au cours de cette période, les positionnements sur des contrats aidés, plus spécifiquement sur des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), ont mis en lumière des durées de contrats comprises entre 3 et 6 mois renouvelables jusqu'à 2 ans. Le dernier schéma, pour la période 2018-2024 (dont la révision a débuté en 2015) a pris acte de cette lente mais prometteuse évolution. Il réaffirme l'intention de : « *Faciliter l'accès à l'emploi salarié par de la médiation* » et préconise de développer le champ d'intervention auprès de publics plus jeunes. Une action intitulée : « *Favoriser l'insertion économique et sociale par la préparation à une qualification professionnelle »* destinée aux élèves EFIV, mort-née faute d'élèves/candidats, figurait au schéma précédent. Un des objectifs, prenant acte des données sur la scolarisation et la formation professionnelle, a consisté ensuite à réactiver ce programme de soutien en direction des jeunes adultes de 16-25 ans ciblés par les Missions locales. Il s'agit bien désormais d'abord de : « *Favoriser l'accès des jeunes gens du voyage aux dispositifs de droit commun (exemple : PACEA, la Garantie jeune, l'école de la 2eme chance*[273]*...)* » (SDAGV 2018-224 : 82), ensuite, de favoriser la

---

[271] Par exemple, l'impossibilité d'accueillir de nouveaux publics suite à un afflux important d'orientations au cours de la première année (par les travailleurs sociaux et les Voyageurs) à contribuer à confirmer qu'il existait une demande d'emploi salarié émanant des Voyageurs eux-mêmes.

[272] Par exemple, dans le SDAGV 2010-2016, le bilan des actions précise « *L'action mise en œuvre par [EFTA], prioritairement sur les territoires du Sud-Loire et le secteur Est de l'agglomération [Barogapoise], a bénéficié à 115 personnes en 2007 et 108 en 2008. […] l'action a permis la signature de 111 contrats de travail en 2008 (12 personnes sorties du dispositif pour emploi durable CDI ou CDD > 6 mois) et 124 contrats de travail en 2007 (81% emplois temporaires moins de 6 mois)* ».

[273] Le PACEA (Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie) créé en août 2016 est le nouveau cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes (16-25 ans) par les missions locales. Celles-ci accompagnent également les jeunes en situation de grande précarité, vers l'emploi ou la formation à travers le dispositif Garantie jeune qui s'accompagne d'une aide financière. L'école de la 2e chance accueille les

« *mobilisation des acteurs de l'insertion auprès des jeunes afin d'accompagner de manière personnalisée les jeunes gens du voyage aux différentes étapes de leur parcours* ».

Dans ce contexte, l'emploi salarié apparaît aux membres de la CLI comme une alternative envisageable pour de jeunes majeurs encore à la charge de leurs parents allocataires du RSA, dont le projet de travailleur indépendant ne semble pas viable financièrement.

2. Une injonction au projet qui pèse aussi sur les proches

L'action, bien souvent, loin d'avoir un rayon d'intervention circonscrit aux seules personnes ciblées peut, voire doit, en certains cas, concerner aussi, sur recommandation plus ou moins expresse de la CLI, des membres apparentés aux allocataires. Ce faisant, on s'aperçoit qu'une contractualisation, loin de n'impliquer que l'allocataire, relève d'une configuration ayant pour effet de renforcer la prégnance des injonctions à suivre les prescriptions des services sociaux.

Les titulaires d'un contrat RSA auxquels sont apparentés des enfants majeurs non scolarisés sont censés devoir les inciter à se préoccuper de leur insertion professionnelle. A l'initiative d'une travailleuse sociale de l'association DOUÏ relayant une demande de la CLI[274], je suis intervenu au début de l'entretien de renouvellement du contrat d'insertion d'une femme d'une quarantaine d'année pour présenter l'action de médiation à ses deux fils de 17 et 19 ans. Ma présence dispensait la famille de se déplacer plusieurs fois et, surtout, permettait d'attester une première démarche en vue du CER. Auparavant, la travailleuse sociale m'avait informé que ni les parents, ni les enfants, n'avait émis de demande d'orientation vers le salariat.

Au début de l'entretien, les deux jeunes hommes sont mal à l'aise, anxieux même, affaissés sur leur chaise, le regard porté vers le sol. En tout état de cause, ils ne sont pas habitués à devoir s'expliquer sur leur devenir professionnel et leurs choix, a fortiori face à un *Gadjo* censé détenir les clés du maintien ou de la suspension de l'allocation RSA de leur mère. Leur application à rendre compte du sérieux de leur motivation à s'investir dans un apprentissage du métier de ferrailleur auprès de leur père dans le but de devenir à leur tour travailleur indépendant témoigne de l'importance de l'enjeu qu'ils accordent (eux et leurs parents) à ce

jeunes de 16 à 25 ans en voie d'exclusion, sans emploi ni qualification. Elle propose une formation permettant de s'insérer professionnellement et socialement.

[274] Les médiateurs emplois, repartis sur les territoires de compétence de chaque CLI sont désignés nominativement sur les plaquettes de présentation de l'action, ce qui permet leur identification par l'ensemble des partenaires et des Voyageurs.

rendez-vous. Ces jeunes scolarisés jusqu'en primaire (avant de suivre les cours du CNED pour les enfants du voyage) avaient le souci d'afficher leur volonté de travailler et de mettre en avant leur implication quotidienne dans l'économie familiale.

Un jour, en compagnie de l'assistante sociale de secteur, je rencontre Steve et sa mère, Celle-ci est commerçante ambulante et vend du prêt-à-porter sur les marchés. Allocataire du RSA, elle vit seule et est stationnée sur un terrain privé, propriété de ses parents. Steve, qui a suivi les cours du CNED pour les enfants du voyage après l'interruption de sa scolarité en primaire, souhaite, à 18 ans, apprendre le métier auprès de sa mère pour s'installer lui-même comme commerçant ambulant, une fois le permis de conduire en poche. Le point de vue de la CLI, qui est à l'origine de leur convocation, est traduit par l'assistante sociale : une entreprise dont le chiffre d'affaires déclaré ne permet même pas de subvenir aux besoins d'une seule personne ne peut, par conséquent, être viable économiquement pour deux. Aussi est-il recommandé à Steve de rechercher une autre piste d'insertion professionnelle, notamment salariée, via une formation. Il (ou plutôt lui et son conseiller médiation emploi) devra, en outre, rendre compte auprès de l'assistante sociale de ses démarches en étant, notamment, présent lors des convocations de sa mère au CMS. La menace de non renouvellement du CER de sa mère force la main de Steve qui intègre l'action et entame les démarches à contrecœur. Il souhaite, toutefois, continuer à accompagner sa mère sur les marchés et minimiser l'impact des obligations sur son organisation de vie. Il n'aura fait que rencontrer une structure d'insertion lui présentant son offre de formations avant que sa mère, deux mois et demi après, me contacte par téléphone pour m'informer de son déménagement en Normandie. Elle me demande également les coordonnées de structures comme IEK, où elle souhaite se domicilier. L'hypothèse d'un lien direct de cause à effet entre la pression du dispositif RSA et son déménagement reste incertaine si l'on en croit les motifs invoqués qui seraient dus aux conditions de stationnement sur le terrain familial. Les Voyageurs (généralement ce sont les femmes qui le mentionnent) font fréquemment allusion à des membres de leur famille qui, dans d'autres départements (souvent la région parisienne), « *Ne sont pas emmerdés comme ça !* » Il leur arrive souvent d'évoquer ces disparités géographiques de traitement lorsque leurs contrats d'insertion sont refusés et/ou qu'ils sont confrontés à un conseiller Pôle emploi peu bienveillant ou à des travailleurs sociaux qu'ils estiment tatillons pour reconduire un CER. Cependant, je n'ai pas connaissance de personnes qui ont changé de domiciliation pour ce seul motif. Des

brouilles familiales, des complications administratives[275] peuvent s'avérer, en revanche, décisives pour aller voir ailleurs.

Pour les jeunes évoqués dans les deux situations précédentes, les demandes des services insertion paraissent d'autant plus coercitives qu'elles transgressent le code culturel de la transmission en désavouant l'apprentissage familial producteur de compétences. La CLI intime à ces jeunes qui ont quitté l'univers scolaire depuis plus de 6 ans, de s'engager dans une épreuve induisant de rompre avec leur socialisation en initiant un projet professionnel[276] fondé sur le salariat. Ignorant totalement les circuits de recherche d'emploi ou de l'offre de formation.

Les stages ou les formations leur paraissent inutiles et spoliateurs d'un temps qu'ils mettraient immédiatement et quotidiennement à profit pour dégager un revenu. Les jeunes Voyageurs partagent d'ailleurs cette réticence à entrer en formation ou à se qualifier avec d'autres jeunes non qualifiés qui souhaitent dans leur majorité trouver un emploi rapidement (Duchène, Poplimont, 2013). « *L'injonction au projet* » (Loquais, 2014) se conçoit davantage comme une problématique propre aux membres de la CLI et aux opérateurs des politiques de solidarité et d'insertion qu'une réponse adaptée aux aspirations et aux dispositions des jeunes dans une perspective de poursuite de formation et d'emploi. Ces programmes d'insertion par le projet doivent aussi s'envisager comme des réponses aux plaintes émanant de travailleurs sociaux, médiateurs associatifs ou professionnels gérant les aires d'accueil, déplorant les dégradations et les incivilités sur les lieux de séjours et de stationnement. Ils se plaignent de

---

[275] Jusqu'en janvier 2017 et l'abrogation de la loi de 1969, la confusion au niveau de services administratifs des notions de commune de rattachement, de domiciliation et d'adresse postale compliquait les démarches des Voyageurs. Comme le note Noro Randrianarison : « *A titre d'exemple. De nombreux centre communaux d'action sociale (CCAS) refusent d'accueillir les Gens du Voyage au motif qu'ils ne résident pas habituellement dans la commune, même s'ils y sont administrativement rattachés. Le CCAS de la commune où les Gens du voyage stationnent le plus souvent refuse de les domicilier et les renvoie vers la commune de rattachement. La commune de rattachement refuse de domicilier au motif que les personnes ne sont pas présentes sur la commune. Le rattachement étant juste une obligation administrative. Certains services départementaux posent problème à propos du revenu de solidarité active RSA, les contrats d'insertion sont parfois refusés si les démarches d'insertion sont réalisées en dehors du département. La distinction entre « commune de rattachement « et « domicile » n'agit pas en faveur des Gens du voyage et rend difficile l'accès à leurs droits fondamentaux* » (Randrianarison, 2012 : 19). Ce sont certainement en partie ces éléments qui expliquent que des personnes puissent conserver un accompagnement social dans un département alors qu'elles se sont installées et séjournent une majeure partie de l'année sur un autre département limitrophe. Ainsi, par exemple sur notre terrain de recherche, une famille conserve une domiciliation en Maine et Loire alors qu'elle séjourne principalement sur une aire d'accueil de l'agglomération barogapoise. Un jeune couple a rejoint une partie de la famille de l'homme qui séjourne en Ile et Vilaine et conserve un suivi social au CMS de secteur de Treze.

[276] La faveur que ces jeunes adultes accordent à leurs modes d'apprentissage traditionnels au détriment de la perspective salariale cristallise aujourd'hui un enjeu des politiques publiques en direction des Voyageurs, comme l'atteste l'action inscrite aux deux derniers schémas départementaux, déjà évoqués, intitulée « *Favoriser l'insertion économique et sociale par la préparation à une qualification professionnelle* ».

l'absence de cadre conventionnel pour accompagner vers l'emploi les jeunes de 16 ans–18 ans. Les propositions de remède au désœuvrement des jeunes sur les lieux de vie consistent alors en une prise en charge de jeunes identifiés comme oisifs, n'exerçant aucune réelle activité sur les aires d'accueil ou les terrains familiaux locatifs.

Au fil du temps, la notoriété acquise par l'AME auprès des Voyageurs a contribué à faire émerger des possibilités de rapprocher cette population de l'emploi salarié. Cela eut pour effet collatéral d'accroître les attentes et d'élargir les profils de Voyageurs disposés à s'impliquer. Mais cela a eu aussi pour effet de révéler l'ambivalence d'une action qui n'aura pas manqué de refléter les disparités et les tensions traversant le monde voyageur. Nous nous intéresserons à présent aux différentes modalités de recours à l'action pour les Voyageurs allant de stratégies de résistance à des sollicitations volontaires et assumées

II. Des usages pluriels des dispositifs de recherche d'emploi

L'implication des Voyageurs qui se saisissent de l'offre de médiation obéit à plusieurs ressorts et révèle une pluralité de modes d'engagement et de formes d'adhésion. Y souscrire ne signifie pas forcément consentir aux objectifs d'insertion préétablis comme nous le laisse soupçonner la disparité des postures adoptées face aux prescriptions. Certains peuvent marquer leur réticence en ne se présentant pas volontairement à un rendez-vous, d'autres feindre l'investissement en participant seulement à l'entretien de présentation pour contenter un travailleur social ou suivre une préconisation de la CLI. Mais il en est aussi qui se saisissent de l'accompagnement proposé et renouvellent même leur recherche d'emploi parfois plusieurs années consécutives, qui intègrent l'accompagnateur dans leur « *capital gadjikano* » et le sollicitent ponctuellement pour obtenir un renseignement, actualiser un CV ou envoyer une candidature. A la diversité de ces comportements répondent, en miroir, les investissements fluctuants des travailleurs sociaux ou des conseillers à l'emploi.

Au cours de cette partie, nous nous pencherons particulièrement sur les ressorts tactiques mis en œuvre pour éviter le salariat dans le cadre des dispositifs d'accompagnement, entre esquive et résistance (A) mais aussi à travers la défection (B).

A. *Contourner les obligations contractuelles*

Un des objectifs assigné à l'AME est de prévenir le non-recours en ciblant les personnes qui ne fréquentent pas les opérateurs d'aides à la recherche d'emploi (Pole emploi, Missions locales et leurs structures partenaires). Partant du postulat que les Voyageurs s'en tiennent à distance à cause de leur méconnaissance du marché du travail salarié, les CLI et autres travailleurs sociaux les incitent, à l'occasion de l'examen ou du renouvellement de leur CER, à rencontrer le médiateur emploi. Cet entretien, laissé à l'initiative de l'allocataire, ne préfigure aucune obligation mais est simplement destiné à lever les appréhensions en lui faisant connaître l'action et ses éventuels bénéfices.

Progressivement, les médiateurs emploi vont recevoir des allocataires, non plus volontaires pour s'informer mais pressés de devoir honorer les demandes de recherche d'emplois auxquelles les enjoignent les services de suivi. Des Voyageurs indépendants aux ressources insuffisantes[277], des mères de jeunes enfants en situation précaire vont ainsi rejoindre au fil des années le public-cible initial.

1. De la résistance au compromis

Paline, (p.166) travailleur indépendant dans le bâtiment (peinture) et allocataire dont le contrat d'insertion portait sur la poursuite de son activité professionnelle, s'est vu radié du RSA il y a quelques années. Son chiffre d'affaires estimé insuffisant par la CLI (moins de 3000 euros par an) avait motivé une décision d'orientation vers de l'emploi salarié. Après ses moult refus, celui-ci, désireux de poursuivre son activité de micro-entrepreneur, fut convoqué devant les membres de la CLI à qui il devait expliquer que ses temps sur le *Voyage* (d'avril à fin septembre) constituait un frein au salariat. A un interlocuteur lui suggérant d'arrêter le *Voyage*, il rétorqua qu'il s'agissait de sa « *coutume* » et qu'il ne comptait pas plus y mettre fin qu'il ne lui demandait de changer les siennes. Il clôt son histoire en me disant : « *Ils m'ont coupé les sous.* »

L'exemple de Paline montre bien qu'aux yeux des décisionnaires de la CLI, l'action permet d'offrir un cadre de normalisation par le travail salarié ou au moins d'apporter une

[277] Le service insertion du département a établi un cadre de référence dans lequel une période de quatre années est laissée aux travailleurs indépendants pour accéder à l'autonomie financière. Passé ce délai, il peut leur être demandé d'effectuer des démarches d'insertion professionnelles complémentaires, notamment de s'orienter vers le salariat.

première étape vers celui-ci. En effet, la formulation autour de l'autonomie financière renvoie surtout au seuil de l'allocation RSA puisque l'obligation de contractualisation demeure tant que les individus en perçoivent une partie[278]. À partir de ce seuil, s'arrête le contrôle des devoirs relatifs à la contractualisation et à la mise en parcours des allocataires, donc l'étude de leur dossier devant les CLI.

Durant deux années, Paline n'a plus été allocataire du RSA. C'est d'ailleurs à cette occasion qu'il apprit pouvoir conserver le bénéfice de la CMU (Couverture Maladie Universelle). A l'issue de cette parenthèse, l'assistante sociale de l'association DOUÏ l'aida à redéposer une demande de RSA. Il connaissait cette dernière depuis son enfance car elle avait été la référente de ses parents pour le RMI. Lorsque qu'il me contacte, il est déjà inscrit au RSA depuis plus de quatre ans et doit à nouveau justifier auprès de la CLI, de ses démarches d'insertion professionnelle vers le salariat, en raison des revenus insuffisants de son activité. Paline n'envisage toujours pas cette option mais espère qu'une prise de contact avec le médiateur emploi, en l'occurrence moi, lui donnera le répit pour sauver son contrat. Des soucis de santé depuis plusieurs années (douleurs dorsales), responsables de sa moindre activité, seraient des handicaps sérieux pour un emploi salarié, fatalement physique. D'où la recommandation de l'assistante sociale de constituer un dossier de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Cette demande, dont la durée de traitement s'étale en moyenne sur six mois, permit dans l'immédiat de faire valider son CER et, à moyen terme, de fournir des arguments pour une reconduction.

J'ai rencontré Paline plusieurs fois aussi bien dans un cadre professionnel que personnel. Bien qu'il justifie fréquemment la poursuite de son activité de travailleur indépendant en arguant que ce n'est pas avec « *ce que te donne le RSA que tu peux vivre* », sa crainte d'être à nouveau radié est patente. On ne saurait expliquer autrement son revirement de comportement qui, d'un refus catégorique et frontal il y a quelques années, le conduit aujourd'hui à accepter un compromis. Parallèlement, sa femme, Lola, après avoir « contractualisé » sur l'éducation de ses enfants, se fait embaucher une ou deux semaines par an dans des emplois de saisonnière agricole. Leurs comportements attestent la place importante que prennent les minimas sociaux dans les revenus de leur foyer et la nécessité de les conserver.

[278] En 2020, le montant du RSA pour une personne seule sans enfant est de 564,78 euros. Lorsque leurs revenus leur permettent de ne plus percevoir cette allocation, les individus peuvent ouvrir des droits à la prime d'activité qui remplace le RSA Activité depuis janvier 2016.

Alors que l'emploi salarié, dans son acception générique, devient désormais l'objectif de la contractualisation de Lola, celle-ci sait bien, comme tout Voyageur, que seuls les emplois ponctuels tels ceux de saisonnier agricole autorisent un accroissement de revenus sans perte des bénéfices des prestations sociales[279].

Les problèmes de santé de Paline s'ajoutent à la concurrence qui affecte la spécialité peinture en bâtiment pour fragiliser la rentabilité de son entreprise, diminuer ses rémunérations et accroître sa dépendance à l'allocation. C'est en gardant à l'esprit cette configuration particulière qu'il faut comprendre ses tactiques de résistance à l'unique voie d'insertion professionnelle qui lui est proposée.

Les registres de justification des tactiques éprouvées par Paline, comme par tout Voyageur empruntent beaucoup aux stéréotypes et aux stigmates que tous s'efforcent de retourner à leur avantage. L'attitude de Noé (voir p.172) face aux agents de Pôle emploi est particulièrement emblématique de ces usages identitaires visant à faire reconnaître un statut dérogatoire, sinon de victime.

Lorsqu'elle a lieu, l'inscription à Pôle emploi remplit des objectifs clairs : ouvrir droit à une indemnisation chômage suite à une activité salariée, satisfaire à la demande d'un chargé d'accompagnement emploi dans le cadre d'un contrat au sein d'une entreprise d'insertion, répondre positivement à la demande du travailleur social dans le cadre du CER. A de plus rares occasions, l'inscription à Pôle emploi a coïncidé avec un projet d'entrée en formation rémunérée.

Après avoir occupé un poste d'ouvrier d'exécution en bâtiment pendant 12 mois au sein de l'entreprise d'un ami de son père, Noé s'est inscrit à Pôle emploi. Il n'a aucunement l'intention de rechercher un emploi mais simplement d'ouvrir ses droits à l'indemnisation chômage. Au moment de son inscription, il est, en effet, occupé, sans statut légal, sur un chantier comme ouvrier du bâtiment avec son père travailleur indépendant et a le projet de débuter la pêche à la civelle à la saison. Lors de son premier entretien d'inscription à Pôle emploi, il déclare d'emblée au conseiller « *faire partie des Gens du voyage* » et être suivi dans ses démarches précisément par un médiateur emploi pour les Gens du voyage. Il insiste sur cet

[279] Avant d'envisager des emplois salariés, dans un contexte de budget contraint, plusieurs femmes interrogent les travailleurs sociaux pour en connaître les effets sur le montant de leur allocation RSA. La crainte est qu'après avoir travaillé, « *ils te coupent les sous* ». Pour des activités ponctuelles telles que la cueillette du muguet (1 semaine – 10 jours de travail), les modalités de calcul de l'allocation RSA permettent cependant de cumuler celle-ci avec les revenus salariés.

accompagnement qu'il préfère car le médiateur est « *habitué et nous connaît bien* ». L'enjeu pour Noé d'une telle présentation de soi est évidemment de se réclamer d'une minorité dominée justiciable, à raison, d'un accompagnement spécifique. Il avait veillé à me contacter quelques jours avant afin d'intégrer l'action de médiation emploi en escomptant bien que le conseiller Pôle emploi le laisse « *tranquille* ». L'aveu de Noé sur ses choix se comprend parce que nous nous connaissons par ailleurs. Il se confie à moi en qui il voit un Voyageur, même si c'est au médiateur qu'il demande de l'aider en l'inscrivant formellement dans l'action sans avoir à l'y intégrer pleinement en procédant concrètement à l'accompagnement en vue de lui trouver un emploi. Mais si ma complaisance, en l'occurrence, peut d'abord se comprendre comme une réponse à un ordre de la loyauté, elle ne s'y réduit pas. En effet, de manière plus générale, mon attitude renvoie à des compromis nécessaires et ajustés aux objectifs de l'action en en produisant et sauvegardant l'image positive et en garantissant ainsi un volume de personnes suivies. Ces accommodements visent aussi à assurer des résultats et à favoriser la reconduction de l'action. Quelques mois plus tard, je le croise au cours d'une soirée d'anniversaire. Il m'informe avoir revu son conseiller Pôle emploi et lui avoir indiqué être toujours suivi par moi, mais que la recherche d'emploi est difficile car il est Voyageur.

Maurice (p.167), travailleur indépendant dans le bâtiment, séjournant depuis très longtemps à l'année sur la même aire d'accueil de l'agglomération Barogapoise, a dû lui aussi, s'inscrire à Pôle emploi et démontrer ses efforts d'insertion professionnelle dans le cadre d'un suivi judiciaire (SPIP). Comme Noé, il s'appliquera moins à revendiquer qu'à faire reconnaitre son appartenance aux Gens du voyage. A sa demande, je l'accompagne lors de son entretien d'inscription. Il signale d'entrée faire partie des Gens du voyage et précise qu'il ne sait ni lire ni écrire. Il ajoute n'avoir aucune expérience salariée et partir sur le *Voyage* d'avril à fin septembre[280]. Il invoque ma présence pour prouver son accompagnement jusqu'au terme de son suivi judiciaire, et échapper ainsi aux obligations de Pôle emploi.

La situation de Chacha (p.172), bien que différente, l'expose, lui aussi, comme Maurice et Noé, à recourir au même argumentaire pour contourner ses obligations. Il doit se rendre à un entretien d'embauche obtenu par son conseiller s'il veut conserver le bénéfice de ses droits. Il nous rapporte la mise en scène à laquelle il s'est prêté. Il s'est présenté, deux ou trois grosses

[280] En effet, l'absence prolongée de Maurice entre normalement en contradiction avec son inscription et son suivi territorialisé. Si une personne dépasse 35 jours d'absence sur l'année, elle n'est plus considérée comme immédiatement disponible pour rechercher un emploi et encourt une radiation et une interruption du versement de l'indemnisation.

bagues en or aux doigts, en jeans ceint d'une ceinture à grosse boucle et en débardeur laissant paraître ses tatouages, témoignages d'anciennes incarcérations. Il a emprunté une voiture Mercedes de grosse cylindrée à un membre de sa famille. Bref, il s'est accoutré de tous les attributs stéréotypés trahissant son appartenance aux Gens du voyage (c'est ainsi qu'il s'est également présenté à l'employeur) et à l'occasion son passé de délinquant. L'issue de l'entretien fut celle qu'il avait envisagée : l'employeur ne l'a pas retenu pour le poste. Le bénéfice secondaire est double pour Chacha : il s'est de bon gré soumis aux démarches imposées et ne peut donc être tenu responsable de sa situation de chômage. Il laissera planer à l'attention de son conseiller le soupçon d'avoir été victime de son appartenance culturelle. Pour Ian Hacking: les gens « *sont conscients de ce que l'on dit d'eux, de ce que l'on pense à leur propos, de ce qu'on leur fait , ils se pensent eux-mêmes et se conceptualisent* » (Hacking, 2008 : 52). Comme pour les Roms observés par Swanie Potot, les Voyageurs « *ont conscience de la malléabilité des cadres et n'hésitent pas à en jouer dans leur vie quotidienne. Sans en être affranchis – et sans chercher à l'être – ils ne sont pas dupes d'une conception fixiste de l'ethnicité* » (Potot, *op. cit.* : 151).

Cependant, à partir de ces exemples d'instrumentalisation du stigmate, rien ne serait plus faux que de penser les Voyageurs toujours maîtres de ces jeux identitaires à seule fin d'orienter les interactions en fonction de leurs intérêts. De très nombreux cas témoignent, en effet, du contraire. Ainsi, Ted (**groupe 2-3**) est un jeune homme enjoué de 22 ans qui occupait un emploi intérimaire de manutentionnaire dans une usine d'emballage après moult autres contrats intérimaires comme saisonnier agricole, ouvrier du bâtiment, opérateur agroalimentaire ou encore employé libre-service dans la grande distribution. Il mixait ses missions salariées avec la récupération de la ferraille à laquelle il se livre en indépendant sans statut reconnu. Le troisième jour de son contrat, il s'est rendu au travail en camion plateau à cause d'une panne de sa voiture de ville et s'est garé sur le parking se situant en face des bureaux de la direction. Ce fut son dernier jour de travail. Bien que la conseillère de l'agence intérimaire n'ait eu à se plaindre d'aucun retour négatif sur son travail, elle reçut tout simplement de l'entreprise une nouvelle offre sur son poste. Une mésaventure similaire est arrivée à Sharon (**groupe 2**) au moment de se présenter avec sa sœur pour postuler sur un poste d'opératrice agroalimentaire pour une entreprise qui recrute via une agence intérimaire de Treze plusieurs centaines d'ouvriers pendant les périodes de fêtes de fin d'années. Elle a déjà travaillé pour d'autres agences intérimaires et possède plusieurs expériences comme saisonnière agricole pour le muguet et sur des postes similaires en usine agroalimentaire. Mais,

sitôt le début de l'entretien, le responsable mit un terme à ses espoirs de mission en lui signifiant qu'il ne prenait plus d'inscription de Gens du voyage suite à des soucis de comportement de plusieurs Voyageurs précédemment embauchés (absence, abandon de postes…). Il négligea son CV, resta indifférent à son expérience professionnelle et ne prit même pas le soin de l'interroger sur sa disponibilité, sa mobilité, ses éventuelles contre-indications médicales pour travailler en milieu froid. C'est ce même responsable qui devait déclarer à une collègue médiatrice emploi accompagnant deux jeunes femmes en vue d'une inscription regretter avoir « *ouvert les vannes* » à cause de déconvenues avec des Gens du voyage[281]. C'est bien évidemment l'expérience répétée de ces humiliations qui forge la matière à ruser que Noé, Maurice, Chacha et bien d'autres utilisent pour élaborer leurs tactiques d'esquive.

2. Les ressorts de la connivence avec les médiateurs

La demande explicite de Noé citée plus haut supposait, nous l'avons souligné, une grande confiance entre lui et moi, médiateur certes mais aussi Voyageur. Le comportement de Maurice qui ment en ma présence sur sa mobilité au conseiller Pôle emploi alors que je sais qu'il ne part pas sur le *Voyage* se comprend de même. On mesure dans ces deux situations comment une action d'aide à la recherche d'emploi salarié spécialisée pour les Voyageurs du département, entièrement construite pour leur faciliter l'accès à l'emploi salarié, se trouve détournée de cet objectif et devient, au bout du compte, un outil de résistance aux attentes institutionnelles et, en l'occurrence, aux demandes d'insertion professionnelle. On pourrait croire, comme évoqué ci-dessus, mon attitude régie simplement par un principe de loyauté. Or, il n'en est rien car elle est aussi le fruit d'autres enjeux que partagent les autres médiateurs

[281] L'entreprise qui conditionne des produits frais propose environ 400 missions intérimaires pendant les mois de novembre et décembre. Plusieurs années de suite, la difficulté à pourvoir ces offres d'emplois limitait les critères de sélection des candidats, à l'exception de leur motivation et de leur mobilité. Ceci a permis à de nombreux Voyageurs (plusieurs dizaines) d'obtenir un premier emploi salarié ou une première expérience sur ces postes en industrie. Le bouche à oreille au sein de l'entre-soi assurait la diffusion de l'offre de candidatures auprès de l'agence intérimaire. Dans ce flux, plusieurs se sont inscrits en affirmant être mobiles sans l'être et d'autres ont découvert des conditions de travail auxquelles ils n'étaient pas préparés. D'où les abandons de postes. Parallèlement le responsable de cette agence a été actif auprès des opérateurs de l'emploi, en participant à des forums de l'emploi, en collaborant à la mise en place d'une information collective et de journées de (pré) recrutement, etc. Il a développé et diversifié ses sources de candidatures tout en organisant en amont ses besoins en main-d'œuvre. Cela eut pour conséquence d'amoindrir ses besoins et d'affiner les critères de sélection. Dans ce nouveau jeu de concurrence entre fragilisés du marché de l'emploi, les candidatures des Voyageurs qui continuent à venir déposer leur candidature en agence au début de la saison se retrouvent reléguées d'autant plus que le dépôt des candidatures est désormais dématérialisé. Pour contourner les obstacles, le service médiation-emploi a développé la même technique que celle utilisée par les Voyageurs, à savoir « l'invisibilisation », autrement dit l'occultation de toute trace de notre intervention : préparer les dossiers, accompagner physiquement les gens en voiture et les attendre lorsqu'ils vont s'inscrire dans l'agence, créer des adresses mails personnelles pour adresser leurs candidatures.

emplois étrangers au monde des Voyageurs. En outre, les Voyageurs que j'ai accompagnés ne me (re)connaissent pas tous comme Voyageur et leur comportement à mon égard ne diffère pas systématiquement de celui qu'ils adoptent avec un collègue. Dans les échanges entre médiateurs emplois, un relatif consensus existe pour relever l'absence de volonté de recherche d'emploi des Voyageurs accompagnés et les oublis de rendez-vous. Les moments de lassitude ou de déception devant des comportements jugés désinvoltes et le sentiment d'être instrumentalisé dans le cadre du dispositif RSA sont assez largement partagés.

La mise en mot des situations rencontrées, parfois sous couvert de blagues plus ou moins ponctuées de jugements de valeurs de classe, traduit comment les médiateurs préservent ces suivis, aménagent leur accompagnement tout en sachant que les individus ne recherchent pas d'emploi. Mais cette bienveillance apparente ou ce laxisme ne doivent pas masquer ce que de telles attitudes doivent à la prise en compte de leurs intérêts personnels et professionnels. En effet, comme salariés, il importe de maintenir une image positive de l'action auprès des Voyageurs afin que ceux-ci continuent à prendre rendez-vous. Ces compromis garantissent des résultats, favorisent la reconduction de l'action et, bien évidemment, l'emploi des médiateurs. L'insertion insère en premier lieu les professionnels de l'insertion, les « *inséreurs* » rappelle Gérard Mauger (2001 : 9). Les médiateurs emplois n'échappent pas à cette logique.

A certains moments, même si la déontologie impose un accompagnement dépersonnalisé, dégagé de toute subjectivité (Le Goff, 2013), il leur arrive d'être gagné par l'empathie. Ils n'accompagnent pas des personnes pendant des mois voire des années dont ils connaissent les situations personnelles ou sociales sans s'émouvoir de certains diktats bureaucratiques. Les attentes formulées par les institutions ou les CLI ne manquent pas d'être perçues parfois comme injustes ou irréalistes, à tout le moins exaspérantes. En raison de sa connaissance approchée de cette population, le médiateur sait au moment de débuter l'accompagnement d'une nouvelle personne qu'il peut lui assurer une forme de répit, lui offrir un espace de respiration, en dépit des contraintes de suivi des procédures (*ibid.*, 2013). Cela revient, très souvent, à permettre de faire valider un CER pour 6 mois ou un an. Ces accommodements dont le médiateur reste bien conscient ont autant un rôle psychologique qu'un aspect fonctionnel en assurant une poursuite de l'action (Gernet et Dejours, 2009). En résumé, les médiateurs jouent un rôle de tampon entre les Voyageurs et les institutions en amortissant les difficultés d'une population stigmatisée tout en servant parallèlement leurs intérêts propres.

Les médiateurs emploi ne sont, toutefois, pas les seuls à mettre de l'huile dans les rouages bureaucratiques. Le contournement des effets délétères de certaines demandes d'orientation sur l'emploi salarié se fait parfois, nous allons le voir, avec le soutien et les ajustements plus ou moins explicites des travailleurs sociaux chargés de la contractualisation RSA. J'ai ainsi rencontré, sous la pression de la CLI de Vallon sur laquelle séjournent plusieurs familles commerçantes et artisanes, Claudette (**groupe 3**), commerçante ambulante de 55 ans, car son activité indépendante ne lui permettait pas d'être autonome financièrement. Cette femme perçoit moins de 70 euros/mois d'allocation RSA socle. La travailleuse sociale qui l'accompagne depuis plusieurs années est stupéfaite par cette demande au regard de la situation de cette femme qui n'a jamais été salariée, vit seule et fait six marchés par semaine. Elle est d'autant plus irritée que cette Voyageuse déclare le chiffre d'affaires le plus élevé de toutes les personnes qu'elle suit. C'est une situation similaire que vivent Christine et son mari Jeannot dont nous avons évoqué la pratique des vendanges au début de ce chapitre. La CLI a refusé le contrat d'insertion de ce dernier tout en l'adressant au service médiation pour encadrer sa recherche d'emploi salarié en complément de son activité de travailleur indépendant. Il est également âgé de plus de 55 ans et la seule expérience salariée qu'il a développée est la cueillette en famille de raisin en Champagne. Il séjourne sur les aires d'accueil et part sur le *Voyage* d'avril à septembre. Jeannot et Christine viennent toujours ensemble à leurs rendez-vous de suivi RSA auprès de la même assistante sociale de secteur d'un CMS de Treze depuis plusieurs années. Ils ont développé une relation de confiance avec cette dernière qu'ils traduisent en disant à son propos : « *C'est une gentille Gadji.* » Partis sur le *Voyage*, ils parcourent chaque année plus de 300 km pour honorer leur rendez-vous en mai et repartent sitôt l'entretien sans jamais avoir osé le dire à leur assistante sociale de crainte de l'indisposer et de menacer le renouvellement de leur contrat. Avec leur accord, j'ai informé celle-ci de cette situation qui leur a proposé une solution qu'elle présente elle-même comme transgressive, à savoir antidater la date du rendez-vous. Concrètement, afin qu'ils n'aient pas à effectuer plusieurs centaines de kilomètres pour venir signer leur CER, elle leur suggère un rendez-vous avant l'échéance de leur CER et qu'ils ne partent. Elle se charge de la transmission du document à la date officielle.

Dans ces deux situations, les travailleuses sociales qui « *comprennent intimement la vie secrète des personnes stigmatisées* » (Goffman, 1975 : 41) réagissent avec humanité à la rigueur bureaucratique. La relation établie depuis plusieurs années avec ces Voyageurs attentifs à respecter les cadres de leurs contrats (ils sont présents aux rendez-vous, ils sont conciliants…)

influe nécessairement sur l'impression d'injustice du traitement en comparaison à bien d'autres allocataires qu'elles accompagnent. Chacune m'a contacté téléphoniquement pour réaliser un entretien commun avec les Voyageurs dans leur bureau au moment du renouvellement du CER. Préalablement, elles souhaitaient me rencontrer pour envisager de concert une solution qui permette, à court terme, un renouvellement du CER et, à moyen terme, que les objectifs d'insertion des contrats puissent porter, en raison des situations de Claudette et de Jeannot, sur d'autres critères que le salariat. Le but était de pouvoir contractualiser ensuite sur des critères socioprofessionnels tout en allongeant la durée de validation des contrats, un CER pouvant être validé pour 3 mois ou un an.

Si certains s'efforcent, accompagnés en cela par leurs assistantes sociales ou un médiateur emploi, d'adoucir leurs obligations de contractualisation et d'en tempérer les effets, d'autres choisissent d'échapper, même provisoirement, à celles-ci en oubliant de rappeler les services instructeurs du RSA.

B. Délaisser les obligations de contractualisation.

1. Attendre les relances

Une assistante sociale d'une association spécialisée avait noté que plus les Voyageurs allocataires du RSA entretenaient un lien assidu avec les travailleurs sociaux de sa structure, plus ils acquéraient de la notoriété et plus ils étaient renvoyés vers de nouvelles démarches d'insertion pour se voir au final refuser leur contrat ! A l'inverse d'autres Voyageurs éloignés des obligations de contractualisation savaient se faire oublier. Autrement formulé, paradoxalement ce sont ceux qui fréquentent le plus les travailleurs sociaux des CCAS, CMS ou des associations spécialisés, donc ceux qui sont le plus engagés dans des démarches d'insertion, qui subissent le plus les orientations vers des mesures d'insertion professionnelle. Prenant acte de ce traitement différentiel, certains disparaissent des radars de la contractualisation et attendent d'être ou non relancés par les services insertion du département. C'est le choix opéré par plusieurs Voyageurs rencontrés. Après avoir vérifié et recoupé au sein de l'entre-soi l'information, selon laquelle ils ne perdent pas immédiatement le bénéfice de leur

allocation RSA en ne prenant pas de rendez-vous afin de renouveler leur contrat, ils attendent de recevoir la convocation qui les met en demeure de répondre à leur obligation d'insertion.

La manière dont Esaïe (**groupe 2**) se saisit de l'information illustre très concrètement ces tactiques. Agé d'une trentaine d'année, il est peintre en bâtiment sous le statut de la micro-entreprise pour lequel il bénéficie d'un suivi administratif avec l'association IEK. Il vit maritalement et a 2 enfants. Il stationne principalement sur une aire d'accueil de l'agglomération barogapoise et il part sur le *Voyage* environ six mois par an, souvent en suivant le parcours de missions évangéliques. Esaïe connait l'AME pour y avoir eu recours une première fois, de manière contrainte, dans le cadre d'une injonction à travailler sur son projet professionnel ordonnée par la CLI. Sa femme a également eu recours à l'AME, une première fois à sa demande pour effectuer une recherche d'emploi de saisonnière agricole pour la récolte des fraises. Une autre fois, elle y a eu recours de manière contrainte, lorsque les objectifs de son contrat CER ont été orientés vers l'insertion professionnelle salariée (elle dispose de quelques expériences comme opératrice agroalimentaire et saisonnière agricole) après la scolarisation en primaire de leur second enfant âgé de six ans. Esaïe reprend contact avec moi, après deux ans, en me signalant avoir reçu une lettre des « *Gadjé du RSA* » lui demandant de m'appeler[282]. Lors de la rencontre qui s'ensuivit, il me dit : « *J'ai fait comme tu m'as dit.* » Il m'avait effectivement demandé si son allocation RSA risquait d'être suspendue s'il ne prenait pas rendez-vous avec un travailleur social. Je lui avais alors précisé que cela ne se déroulait pas ainsi et lui avais rappelé la procédure : le secrétariat de CLI adresse un premier courrier rappelant les obligations de contractualisation et informant d'un délai de deux mois concédé à l'allocataire pour prendre rendez-vous et réaliser un CER avec un travailleur social. A l'issue de ces deux mois, si aucune démarche n'est engagée, un courrier de relance est adressé qui accorde un délai supplémentaire d'un mois. L'absence de réponse positive à ces démarches, le fait de ne pas rencontrer un référent engendre une cessation du versement de l'allocation RSA (80 % du montant pour une personne célibataire et 50 % pour une famille). Esaïe et sa femme ont alors attendu de recevoir le second courrier de relance pour prendre rendez-vous avec leur réfèrent social RSA. C'est pour satisfaire aux conditions de ce nouveau CER qu'il reprend

[282] Les courriers des CLI demandant aux personnes de réaliser des recherches d'emploi salarié citent nommément le médiateur qui intervient sur ce territoire. De fait, cet élément et l'identification du professionnel amènent les Voyageurs à personnifier l'action. Ainsi, souvent, j'étais identifié comme : « *C'est le Mickaël, pour le travail* ».

contact avec l'AME, juste avant de partir sur le *Voyage*. Ce jeu avec les délais lui permet de reporter de six mois ses démarches.

2. Jouer de l'analphabétisme

La banalisation de la rédaction de CV et de la dématérialisation des candidatures dans la recherche d'emploi, le suivi de protocoles ou de procédures de sécurité sont autant d'obstacles offrant aux Voyageurs des justifications pour contourner ou en tout cas retarder les orientations vers des démarches d'insertion professionnelle. Esaïe n'est pas le seul à recourir à ce type d'arguments. Je le connais par ailleurs pour côtoyer à titre personnel son frère aîné et avoir été surveillant d'externat dans le collège où il était scolarisé. Aussi, je suis surpris lorsqu'il m'apprend suivre des cours d'alphabétisation à l'association IEK, dans la mesure où je sais qu'il sait lire et écrire. Esaïe m'explique que, dans le cadre de son contrat d'insertion, son assistante sociale souhaite qu'il effectue des démarches de recherche d'emploi. Il a alors prétexté ne pas savoir lire et écrire feignant ce handicap pour une éventuelle embauche. Pour faire croire à son inaptitude durant les ateliers de base, il écrit avec la main droite alors qu'il est gaucher. Esaïe relate cette duperie non sans fierté d'être parvenu à abuser les *Gadjé*. Il présente ce comportement comme un compromis qui ne le bloque qu'une demi-journée par semaine. Il envisage de reprendre le même artifice à son retour de sa période sur le *Voyage* (d'avril à septembre), et de poursuivre cette tactique tout le temps que cela lui sera possible, c'est-à-dire tant que cet objectif sera accepté dans son contrat RSA.

C'est aussi la posture adoptée par Parno (**groupe 2-3**) qui vit en couple et a quatre enfants. Il occupe une place intermédiaire entre les couples résidents et les couples stationnant. Il séjourne en caravane à l'année sur le terrain familial auprès de sa belle-famille. Cependant, il s'est déclaré en tant que célibataire au RSA et est domicilié auprès de l'association IEK. A ce titre, il a un suivi social auprès du CCAS de secteur. Il a une activité saisonnière non déclarée de pêcheur de civelles. Pressé par la demande d'insertion professionnelle dans le cadre de son contrat d'insertion, il m'explique, dans un premier temps, ne pas pouvoir « *travailler* » (sous-entendu comme salarié), car il « *pêche* ». Cette activité qui se déroule le soir ou la nuit et reste tributaire des horaires des marées est, bien sûr, incompatible avec un emploi. Parno ne sait ni lire ni écrire mais sait, en revanche, comme Esaïe, que l'association IEK assure des cours d'alphabétisation pour adultes dont le suivi est jugé recevable pour instruire un contrat d'insertion. Il sait aussi que les cours en question, loin d'exiger un gros investissement, ne

prennent que deux heures par semaine et qu'il est possible de négocier les jours de présence. Comme cette formule lui assure de répondre positivement aux axes de son CER durant plusieurs mois, il envisage de la répéter tant qu'elle sera validée. La formatrice n'est pas dupe de la réelle motivation à la participation à son atelier d'alphabétisation et regrette, non sans amertume, qu'elle ne soit pas portée par une envie d'apprentissage des savoirs de base. C'est bien ce que suggère le père de Moïse que j'ai pu croiser au cours de cet atelier d'alphabétisation auquel lui et sa femme participent quand il me dit sous forme d'une confidence : « *On est obligé pour le contrat.* » Cet homme d'un peu plus de 50 ans, travailleur indépendant dans le secteur du bâtiment, traduisait bien l'aspect purement utilitariste que revêtait leur présence. Mais il arrive aussi que ces tactiques d'esquive et de feinte laissent place à d'autres formes de compromis qui n'excluent pas l'issue salariale quand celle-ci tolère des adaptations et répond à des bénéfices secondaires.

3. Le salariat au contact des *Gadjé* : les risques de suspicion

Les enjeux du positionnement sur le travail salarié et notamment par rapport aux différents types de contrat de travail transparaissent également à travers les propos de Jacques (**groupe 3**), un homme marié de 39 ans et père de quatre enfants. Il est propriétaire et vit aujourd'hui en maison sur le terrain où sa fille qui est en couple s'est installée en caravane et a construit un chalet en bois comme pièce à vivre. Depuis trois ans, Jacques a signé un CDI comme ouvrier de nettoyage urbain après avoir réalisé plusieurs missions intérimaires pour son actuel employeur. Jacques ne part pas sur le *Voyage*. Comme son cousin lui apprend qu'il a signé un contrat en CDI, Jacques lui répond : « A*près ils disent que tu deviens un Gadjo*. » Sa réplique amère trahit sa perception de l'emploi salarié comme emblématique de l'univers des *Gadjé*. Une telle appréhension, très largement partagée, se vérifie également dans le cas de Poupette, une femme célibataire de 36 ans avec un enfant qui, depuis ses 24 ans, exerce une activité de commerçante ambulante sur les marchés. Poupette (**groupe 2**) séjourne à l'année sur une aire d'accueil et depuis cinq ans environ, elle se fait embaucher comme salariée pendant la période hivernale. Lors de nos rencontres, à deux reprises, Poupette me dit que « *les Voyageurs vont devoir travailler comme les Gadjé, ils ont plus le choix* »[283]. Bien qu'elle tende à rationaliser sa propre situation, faite d'un engagement plus prononcé au fil des années dans

[283] Claire Cossée a relevé des propos similaires en 2004 de la part de Laurena, une jeune femme célibataire de 30 ans, qui recherche du travail salarié et est prête à écourter sa période de voyage pour se positionner sur un CES (Contrat Emploi Solidarité) : « *Les Voyageurs, dans quelques années, il n'y en aura plus, c'est fini maintenant tout ça !* ». (Cossée, 2004 : 136).

le salariat, son propos exprime aussi le poids des nécessités et sa mise à distance des représentations indigènes. Sa remarque ne s'entend pas comme simplement le recours ponctuel au salariat, mais traduit bien une perspective plus régulière. C'est le salariat comme mode d'accès aux ressources qui est ici en question. Pour d'autres, en revanche, travailler avec des *Gadjé* demeure inenvisageable, exigeant trop d'efforts d'adaptation. Les remarques adressées à Johnny par les membres de sa famille en disent long sur la prégnance de cette représentation. Agé d'une cinquantaine d'année, il vit aujourd'hui en maison et a été salarié pendant plusieurs années sur des postes d'opérateur en industrie et d'ouvrier qualifié du bâtiment, occupant même un poste en CDI durant neuf ans. Apprenant qu'il était salarié, ses proches lui disaient souvent avec compassion qu'il devait avoir bien du courage pour travailler avec les *Gadjé*, que cela ne devait pas être facile parce qu'ils sont « *compliqués* ». En définitive, tout se passe comme si les Voyageurs se méfiaient du salariat, moins pour le travail proprement dit, que pour la fréquentation des *Gadjé* à laquelle il condamne.

Il existe donc toute une déclinaison des rapports au salariat tributaire des niveaux d'acceptation, eux-mêmes dépendants des situations voire de l'autonomie symbolique à l'égard des proches. Les jugements de valeur de l'entourage voyageur sur l'acceptation ou non d'un emploi peuvent effectivement influer sur l'estime de soi. La réputation de se comporter comme un *Gadjo* peut porter atteinte à l'honneur et à la dignité de la personne (Honneth, 2002). Mais le salariat ménage parfois des marges de suspension du discrédit. Le fait d'effectuer, notamment, des missions intérimaires ne signifie pas que la personne y aura recours toute sa vie ou qu'elle interrompt le *Voyage* pour autant. Même si l'on constate un lien étroit entre la pratique d'une activité salariale et les temps de stationnements, cela n'implique pas irrémédiablement le renoncement à un style de vie, voire une assimilation. Les motifs de recours au salariat sont aussi nombreux que les Voyageurs en présence.

C. Un recours instrumental au salariat : éviter l'emprisonnement

Les Voyageurs suivis par un service de probation (SPIP) dans le cadre de l'exécution de leur peine en milieu ouvert font partie, avec les allocataires (RSA) et les chômeurs des publics de prédilection de l'AME. Ils doivent effectivement, comme ces derniers, rendre compte des démarches de recherche d'emploi et, surtout, accréditer ces démarches pour remplir

leurs obligations auprès des conseillers en insertion et probation. Mais ils peuvent également, comme Jason (p. 80), être demandeur d'un accompagnement pour décrocher une embauche susceptible de favoriser un aménagement de peine. L'obtention d'un contrat de travail justifierait aux yeux du JAP (Juge d'application des peines) l'aménagement de peine qui ferait échapper Jason, moyennant le port d'un bracelet électronique, à l'incarcération en centre de détention. Il ne dispose pas d'expérience salariée, n'envisage nullement d'occuper un emploi salarié à l'issue de sa peine mais se verrait bien en chantier d'insertion (ACI), notamment dans une structure qu'il a identifiée et où plusieurs Voyageurs qu'il connaît sont ou ont été salariés.

Ce dessein de Jason bute, cependant, sur la politique de recrutement de ces associations d'insertion par l'activité économique désormais soucieuses d'éviter (voire de s'interdire) d'embaucher simultanément des personnes appartenant à la même famille (parents proches ou éloignés). Une forte interconnaissance représenterait un frein aux objectifs d'intégration dans les équipes et d'insertion sociale et professionnelle portés par ces structures. Or, comme la distribution géographique des ACI rend hautement improbable l'éventualité d'y « placer » des Voyageurs qui ne se connaîtraient pas, il ne reste bien souvent qu'à tromper l'institution. Les Voyageurs ont vite compris qu'il convenait de dissimuler les liens d'interconnaissance et de parenté existant avec des personnes exerçant dans la structure où ils postulent. D'autant qu'ils cherchent avant tout à travailler pour gagner de l'argent et non pour se faire des amis. Je dois bien avouer que j'ai moi-même amplement participé à leur conseiller d'agir ainsi, en dépit des réserves que leur inspire une telle attitude qu'ils interprètent par le filtre de la stigmatisation en se défendant d'être des « *sauvages* ». Aussi perçoivent-ils la dissimulation obligée de leurs liens sociaux comme une forme d'ostracisme culturel, forme éculée d'un traitement à part auquel ils réagissent immédiatement en invoquant leurs attentes personnelles et professionnelles qui devraient suffire à témoigner de leurs capacités à s'intégrer aux équipes existantes. Le fait d'apprendre qu'il s'agit d'une règle que les structures appliquent à tous, Voyageurs ou pas, concourt à confirmer à leurs yeux le caractère incompréhensible des pratiques des *Gadjé*. Travailler avec un membre de sa famille n'exclut ni de s'adonner à la tâche ni d'échanger avec les autres.

Joshua a 21 ans (**groupe 2**), il vit en couple et a un enfant. Il séjourne actuellement en Maine et Loire auprès de la famille de sa compagne. Sa famille est installée au sud de Barogap où il est officiellement domicilié. Il est revenu dans le département pour son suivi judiciaire auprès du SPIP en espérant bénéficier d'un aménagement de peine avec le port d'un bracelet électronique. Récupérateur de métaux, il prospecte en fourgon sans clients réguliers auprès de

particuliers et de professionnels, sans statut officiel. Il n'a plus de permis de conduire. Joshua contacte le service médiation qui avait réussi à obtenir un emploi à d'autres Voyageurs de son réseau, également suivis par le SPIP. Lors de notre rencontre, il stationne sur une aire d'accueil où sont également installés des membres de sa famille. Comme Jason, l'emploi salarié représente pour lui l'opportunité d'éviter l'incarcération. Pour autant, il dispose de plusieurs expériences salariées. Il a effectué une première année d'apprentissage en maçonnerie, une formation en soudure dans un centre éducatif et occupé quelques missions intérimaires d'agent de fabrication. Joshua est un garçon dynamique, ouvert et en pleine forme physique. Il commence par intégrer un ACI en maraîchage, secteur pour lequel, il n'a aucun intérêt, mais qui lui permet d'obtenir un bracelet électronique. 15 jours après avoir débuté son contrat, il est rattrapé par une autre affaire pénale qui met un terme à son contrat. Tandis que Jason et Joshua accomplissaient leur peine en milieu ouvert, P'tit Bill est incarcéré. C'est sa compagne qui me contacte afin de se renseigner sur les possibilités offertes par le service médiation, sachant qu'une sortie anticipée de détention avec le port d'un bracelet électronique se trouve conditionnée à l'obtention d'un contrat de travail. P'tit Bill (**groupe 3**) a 34 ans, il vit en couple (vie maritale, trois enfants) et habite en maison au sud de l'agglomération barogapoise. Il a quatre mois d'expériences salariées sur des missions intérimaires et six mois comme ouvrier d'espace vert dans un ACI. Par ailleurs, il a exercé au sein de l'entreprise familiale (sans statut) dans le tri et la valorisation de métaux et l'entretien d'espaces verts. Il obtient un emploi en insertion sur l'ACI situé à cinq kilomètres de son domicile où il avait déjà travaillé dans un secteur qui l'intéresse, l'entretien d'espaces naturels. Assidu et appliqué à son travail, il a la possibilité de suivre ce contrat durant deux ans. Mais après six mois, le jour même de la fin de sa condamnation, P'tit Bill abandonne son poste et ne donnera plus de nouvelles à son employeur.

Ces trois situations illustrent comment le recours au salariat sert des intérêts à court terme qui, certes, rencontrent les objectifs d'insertion du SPIP mais ne sont pas liés à des aspirations d'insertion professionnelle de la part des Voyageurs. Aucun de ces hommes n'envisage de poursuivre au-delà du délai contraignant de leur condamnation. Dans la hiérarchie des contraintes estimées par Jason, Joshua et P'tit Bill dont l'existence s'inscrit dans une économie informelle inhérente aux motifs qui ont conduit à leur incarcération, le salariat et son lot de subordination apparaît alors comme un moindre tribut au regard du coût psychologique, familial et économique de l'emprisonnement.

III. S'impliquer dans la recherche d'un emploi salarié

En délaissant les approches qui essentialisent le rapport des Voyageurs au salariat, nous essaierons de montrer dans cette partie, à partir de quelques études de cas, qu'ils n'y sont pas forcément réfractaires. Il existe, certes, comme nous venons de le voir, tout un panel de tactiques et de pratiques mises en œuvre pour résister aux injonctions, sinon au salariat, à l'insertion professionnelle par l'emploi salarié. Pour autant, les Voyageurs émettent aussi des demandes où le salariat se conçoit comme un complément régulier ou ponctuel d'une activité indépendante ou des minimas sociaux. Il est aussi, parfois, une source de revenus plus facilement accessible, notamment pour les jeunes et les femmes en quête d'une rémunération individuelle. Dans ces conditions, l'emploi salarié peut tout aussi bien servir à convertir une contrainte imposée au nom de l'insertion, en moyen d'acquérir des compétences utiles à l'exercice d'une activité indépendante qu'à justifier une rémunération fixe pour obtenir un prêt, compléter des revenus, traverser une mauvaise passe ou encore garantir le maintien dans les dispositifs d'aide sociale.

A. Des usages connexes au salariat

Dans cette partie, nous montrerons qu'au-delà d'une seule source ponctuelle de revenus, le salariat devient une réponse acceptable qui a des sources d'intérêts secondaires dans le cadre d'une activité indépendante (A). Nous conclurons ce chapitre en expliquant comment l'expérience concrète vécue sur un emploi par un Voyageur entraine l'intérêt d'autres Voyageurs de son réseau familial et relationnel à cette même profession (B).

1. Le salariat au service de l'indépendance

Katia dont nous avons évoqué la situation de commerçante au chapitre précédent (p. 243) est une femme de 43 ans qui a trois enfants et vit séparée depuis plusieurs années. Son fils aîné et la cadette sont en couple. Actuellement, son nouveau compagnon est incarcéré et elle assume seule la charge de son fils de 14 ans. Elle possède une petite caravane (4 mètres) et un fourgon dans lequel dort son fils. Elle utilise ce véhicule pour se rendre sur les marchés. Allocataire du RSA, elle y vend des vêtements ou des lots de quincaillerie et des petits accessoires depuis sept ans. Elle a interrompu sa scolarité au collège. Après une première

expérience salariée comme employée de libre-service en région parisienne à l'âge de 17 ans, elle s'est consacrée à son rôle de femme au foyer durant quinze années lorsqu'elle s'est mise en couple à 19 ans. Elle est devenue mère à 21 ans. Au cours de cette période, chaque année, elle réalisait une saison agricole comme vendangeuse, d'abord en Champagne puis en Loire-Atlantique. A l'âge de 35 ans, suite au départ de son concubin, elle se retrouve seule avec trois enfants à charge. C'est à ce moment-là qu'elle fait le choix de l'emploi salarié afin de compléter les revenus de son allocation RSA. Durant deux années, ces activités viennent entrecouper ses périodes de chômage. Elle assure plusieurs missions intérimaires comme agent de production et, principalement, agent de propreté. Il s'agit majoritairement de remplacements sur des temps partiels qui lui apportent un complément tout en restant compatibles avec les horaires de son fils scolarisé en primaire. En 2011, elle s'inscrit comme commerçante ambulante dans la vente de prêt-à-porter, la « *vente de linge* ». Ce choix résulte à la fois d'une lassitude (temps partiel, horaires entrecoupés et revenus d'activés faibles) et de sa mise en couple. Jusqu'en 2016, elle se consacre exclusivement à cette activité indépendante, hormis un remplacement de deux mois en 2012 sur un poste d'agent d'entretien à temps partiel à 80% au sein d'une entreprise où travaillent d'autres femmes voyageuses qu'elle côtoie. Les horaires et les conditions de travail, le soir à partir de 18 heures, conviennent à son organisation familiale, notamment par rapport à ses enfants. Elle était disposée à signer un contrat plus long au sein de cette entreprise jusqu'à l'incarcération de son compagnon la laissant seule quelques mois, en 2016, pour assurer la charge de son fils. Elle ne fera que différer son projet pour finir par saisir une offre d'agent de propreté dans une entreprise où elle rejoindra d'autres Voyageuses. Grâce à son réseau familial, elle obtient un CDD de trois mois sur un poste d'agent d'entretien à temps complet (6h-13h) en attendant la sortie de prison de son conjoint. Mais en 2018, quelques mois après sa séparation d'avec lui, Katia, qui se retrouve à nouveau seule avec son fils à charge, nous recontacte en vue de retravailler. Elle a arrêté son commerce sur les marchés qui a cessé d'être rentable (tout en conservant son statut de micro-entrepreneur). Les choix de travailler comme salariée ou comme travailleur indépendant, de poursuivre un temps une activité ou de la stopper obéissent à une quantité de facteurs mais qui restent fortement genrés. Durant de nombreuses années, Katia s'est installée dans un rôle de mère et d'épouse, en ayant une activité salariée très ponctuelle. C'est son compagnon qui assurait la fonction de pourvoyeur de revenus pour le couple en complément des minimas sociaux.

Dans ce contexte, le salariat de Katia, très épisodique, s'inscrivait dans la continuité des saisons agricoles débutées avec sa famille lorsqu'elle était adolescente. Nous verrons dans le

chapitre suivant consacré aux modèles familiaux que l'autorisation de travailler lui avait sans doute été donnée par son père. Son recours au salariat a d'abord procédé d'une nécessité lorsqu'elle s'est retrouvée seule, privée de pensions alimentaires[284], avec ses trois enfants à charge. Sa trajectoire, heurtée par ses déboires conjugaux, alterne chômage, petits boulots et inactivité. Elle se caractérise également par une succession d'emplois précaires (Abdelnour, *op. cit.*, 2014) loin de lui assurer une stabilité financière et encore moins une insertion professionnelle. Elle envisage plutôt le salariat comme un état complémentaire à celui d'allocataire RSA et de bénéficiaire de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMU-C)[285] après une évaluation rationnelle des coûts occasionnés par ses déplacements pour le travail (frais de carburant notamment) et ses contraintes de mère célibataire. Les impératifs économiques de sa situation de mère chargée de famille pèsent lourdement sur ses choix. Ils pèsent également pour ces Voyageuses dont le conjoint est incarcéré même si celles-ci ne bénéficient pas des mêmes latitudes. Ces dernières devront, certes, prendre en charge l'organisation familiale mais devront, en plus, assumer leur rôle de femme mariée, ce qui implique d'être disponible pour se rendre aux parloirs et soumise à l'autorisation de leur mari pour ce qui est de travailler.

2. Une rationalité financière singulière

Au-delà de la perte effective d'argent, les plafonds d'attribution de la CMU-C et les modalités d'application des calculs de l'allocation RSA impactent les déclarations de revenus d'activités et déterminent les modes d'appréhension de l'emploi salarié. Le calcul des droits s'effectue sur une base trimestrielle et le versement de ces nouveaux droits se réalise sur le trimestre suivant. Ainsi les conséquences sur l'allocation RSA de la déclaration de revenus

[284] En règle générale sur notre terrain d'enquête, il n'y a pas de demande de pension alimentaire du parent qui a la charge des enfants mineurs (majoritairement les femmes). A l'image du mariage qui est validé au sein de l'entre-soi, la séparation y est de même actée. Pour autant, lorsque les individus sont déclarés en couple au RSA, ils procèdent à la déclaration de leur séparation auprès des services concernés. Les aides sociales ne pouvant être perçues qu'à titre subsidiaire, après mise en jeu de la solidarité familiale, des allocataires ont dû compléter et prouver avoir effectué une demande de pension alimentaire auprès de l'autre parent ou adresser au président du département le formulaire de demande de dispense d'engagement de procédure en fixation d'une pension alimentaire (Cerfa n° 14990*01).

[285] Le plafond d'attribution de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMU-C) est fixé à 8 810 euros annuel pour une personne seule. Les personnes ayant à leur disposition un logement à titre gratuit (propriétaire, personne logée gracieusement) ou bénéficiant d'une aide au logement se voient appliquer un forfait logement qui est ajouté à leurs ressources et varie selon la composition familiale.

d'activités supplémentaires ne sont effectives que sur le trimestre de référence suivant[286]. Dès lors, pour compenser la discontinuité produite sur le montant de l'allocation versée, il faut que les personnes anticipent et économisent une partie de l'argent gagné. De fait, ce sont ces procédures qui peuvent les mettre en difficulté, même si d'un point de vue purement comptable, la somme des revenus du travail et celle de l'allocation RSA (même avec la retenue) est supérieure à la seule allocation RSA de base (RSA socle). En écho aux propos des Voyageurs, ces mêmes éléments liés aux modalités de fonctionnement des dispositifs sont mentionnés sur notre terrain d'enquête par des acteurs associatifs et des travailleurs sociaux enquêtés. Ces derniers ne remettent pas en cause les retenues sur l'allocation RSA qu'engendre la déclaration d'autres revenus d'un travail comme indépendant ou salarié, mais ils reconnaissent les difficultés que ces modalités peuvent produire dans la gestion quotidienne d'un budget nécessairement contraint.

Cet équilibre, même s'il résulte de la précarité du dispositif RSA, peut aussi expliquer certaines sources d'incompréhension entre les attentes et objectifs des services du département et les Voyageurs travailleurs indépendants. Pour les premiers, la reproduction dans le temps de la déclaration d'un faible chiffre d'affaires sera lue comme symptomatique d'un défaut de ressources ou/et de compétences autrement dit comme l'expression des freins, sinon des empêchements à atteindre l'objectif d'insertion professionnelle dont l'autonomie financière est le parangon. En revanche, une activité, même peu rémunératrice, sera perçue par les seconds comme un moyen de dégager des revenus, partiellement déclarés, à la fluctuation desquels doit impérativement répondre la régularité de l'allocation RSA. C'est en substance ce qu'expriment les propos de Gary (**groupe 3**), un homme de 42 ans déclaré célibataire au RSA (voir p.241). Il réside à l'année avec sa compagne sur le terrain privé de ses parents sur lequel est aussi installé l'aîné de ses trois enfants qui vit en couple et a un enfant. Durant la période estivale, Gary exerce une activité de commerçant ambulant sous le régime de la micro-entreprise ainsi que des travaux d'élagage ou d'entretien d'espaces verts. L'hiver, il pêche à la civelle. Il ne recherche pas de travail salarié. Nous échangeons sur les contrats sur ACI auxquels des hommes de son entourage ont souscrit. Ce type de contrat de 26 heures hebdomadaires permet

[286]Le Revenu de Solidarité Active a remplacé le Revenu Minimum d'Insertion (RMI) le 1er juin 2009. **Le RSA socle** s'adresse aux personnes n'exerçant aucune activité et n'ayant pas ou plus de droit au chômage ou à l'Allocation de Solidarité Spécifique. Depuis le 1er janvier 2016, la prime activité a fusionné le RSA activité et la prime pour l'emploi. Elle s'adresse aux travailleurs touchant des revenus entre 285 euros et 1.806 euros nets par mois pour une personne seule. Elle est versée chaque mois pour un trimestre. À l'issue de la déclaration trimestrielle, de nouveaux droits sont étudiés par la CAF.

de dégager un revenu mensuel net de 860 euros environ. Par rapport à ce type de contrat et la retenue effectuée sur l'allocation RSA, Gary me dit : « *Tu gagnes 300 euros par mois en plus, ça vaut pas le coup*. » A la suite de quoi, il précise qu'en allant chiner « *Tu vas travailler 2-3 jours, c'est ce que tu te fais.* » Le raisonnement se présente comme irréfutable et la comparaison éclairante : trois jours de travail sans être déclaré avec des membres de sa famille auxquels s'ajoute l'allocation RSA ou 26 heures par semaine pendant 1 mois (environ 15 jours de travail) permettent d'obtenir la même somme. De plus, au niveau des suivis sociaux et professionnels, selon la durée du contrat, l'individu peut ouvrir des droits à l'allocation chômage et basculer vers un accompagnement par Pôle emploi alors que la première solution lui permet de rester dans le dispositif RSA et de préserver une stabilité d'accompagnement avec le travailleur social. Si Gary rationalise sa propre pratique de cumul de revenus, comme lui, sur notre terrain d'enquête, les hommes expliquent que ce n'est pas économiquement rentable d'aller travailler : leur refus d'un emploi ne s'explique le plus souvent pas autrement que par la faiblesse de sa rémunération comparativement à l'allocation perçue. Les femmes, quant à elles, hiérarchisent différemment les motifs de leur réticence. C'est, notamment le cas de Sabrina (p. 113) qui ne recherche qu'un travail à temps partiel, aux alentours de 20-25 heures par semaine. Elle ne souhaite pas travailler à temps plein ce qui lui ferait perdre l'avantage de certaines aides sociales. Elle exprime son choix en disant : « *Ça ne vaut pas le coup* » de travailler à temps plein, « *on perd de l'argent* ». Elle rejoint, en cela, ces autres femmes qui, à la différence des hommes, invoquent principalement ces craintes de perdre certains avantages, notamment la CMU, en travaillant à temps plein. Tandis que les hommes insistent sur la rémunération, l'argumentation développée par les femmes pour rendre compte des motifs qui président à leurs choix en matière de travail fait essentiellement référence à la protection sociale à laquelle, dans la durée, la famille peut prétendre. Elles se situent davantage dans une approche gestionnaire de l'ensemble des ressources du couple.

Si le mode de calcul économique propre aux Voyageurs n'interdit pas, comme on l'a vu, l'accès au salariat, il apparaît comme une préoccupation essentielle dans une gestion quotidienne de ressources limitées. Les pratiques de ces Voyageurs comme celles d'autres publics de l'accompagnement social (chômeurs, pauvres, etc.), posent les limites de politiques d'activation fondées sur une logique d'incitation par le gain qui a préfiguré à la mise en place du RSA et qui devait permettre de « *faire gagner plus à tout bén*éficiaire *du RMI qui prenait un emploi, et de compléter les salaires des « travailleurs pauvres* » » (Barbier**.**, 2013 : 98).

3. Salariat, travail indépendant et effets de seuils : la recherche d'un équilibre

Louidji (**groupe 2**) a installé, à l'année, sa caravane sur un terrain privé où il a construit un chalet qui lui sert de pièce de vie. Le lieu accueille un autre chalet que se partagent un cousin marié et sa mère qui possèdent chacun leur caravane. Ce terrain se situe au sein d'une zone à l'est de l'agglomération sur laquelle sont répartis plusieurs terrains privés ainsi qu'un TEFA dont la gestion est assurée par Barogap. La famille de Louidji, dont ses frères qui séjournent à l'année sur le TEFA, est installée sur ce quartier[287] depuis plusieurs décennies. Louidji ne part pas sur le *Voyage* (**groupe 3**). Il est inscrit comme micro-entrepreneur se livrant à la récupération de ferraille. Comme tous ses frères et sœurs, Louidji est allocataire du RSA. Il participe à l'AME depuis le début du programme en ayant occupé des emplois de très courte durée en débutant, via une association, qui fait de la mise à disposition (missions de quelques heures à une ou deux journées). Il commence, la première année, en 2007, par une mission intérimaire d'une quinzaine de jours comme opérateur agroalimentaire pour les périodes de fin d'année. En 2008, il effectue six missions intérimaires sur des postes d'opérateurs en industrie, de manutentionnaire, d'ouvrier du bâtiment (opérateur de production, agent de nettoyage industriel, plaquiste) d'une durée oscillant de quelques jours à quelques semaines. Entre ces séquences de travail salarié, Louidji poursuit son activité de récupérateur de métaux. En 2009, année particulièrement lucrative, il n'assure que deux missions intérimaires. En 2010, il renoue avec l'intérim en tant qu'opérateur de production dans une entreprise de galvanisation à chaud où il avait occupé le même poste précédemment. D'autres Voyageurs travaillent également dans cette usine. De l'avis même du responsable du recrutement, les conditions de travail sont particulièrement difficiles. Il s'agit d'un travail en équipe (2x8) sur des postes éprouvants physiquement par la manutention répétée de charges lourdes dans un environnement bruyant et exposé à la saleté. Louidji estime la rémunération attractive. Grâce aux primes de pénibilité, aux heures supplémentaires, aux indemnités de précarité et aux congés payés, il parvient à dégager une rémunération mensuelle nette de 1600 à 1800 euros. L'employeur lui propose de l'embaucher sur un CDI après un CDD de 6 mois, ce qu'il refuse au premier motif qu'il perdra les indemnités de précarité. Il retournera d'ailleurs en missions intérimaires dans cette même entreprise deux années plus tard. Le CDI comme le CDD de 6 mois qu'il refuse sont jugés

[287] Nous employons ici le terme de « quartier » dans le sens de partie d'une ville ayant une physionomie propre, une certaine unité. Les habitants de ce quartier sont désignés du nom de la rue qui le traverse, devenue synonyme de zone d'habitation voyageuse.

incompatibles avec l'exercice de son métier de ferrailleur en parallèle. Louidji ne se résout à accepter un emploi salarié qu'à la condition de ne point renoncer à son activité de ferrailleur et de conserver sa prestation RSA et le bénéfice de la CMU. Il ne recherche pas une stabilité à travers l'emploi, mais davantage une forme d'équilibre entre ces différentes sources de revenus et le maintien de ses droits.

L'exemple de Louidji comme celui d'autres Voyageurs rencontrés conduit à renverser la proposition de Sarah Abdelnour qui constate que : « *Le recours à l'auto-emploi se retrouve dans ces trajectoires professionnelles précaires, la discontinuité de l'emploi salarié ainsi que les faibles rémunérations qui l'accompagnent rendant une activité indépendante complémentaire à la fois nécessaire économiquement et possible à mettre en place.* » (Abdelnour, 2014 : 8). S'il partage avec les salariés précaires une même trajectoire faite de fragilités statutaires et économiques les conduisant au cumul de l'auto-emploi et du salariat en pointillé, c'est pour lui, à l'inverse, le recours au salariat qui devient la ressource d'ajustement face à la discontinuité des revenus du travail indépendant.

B. Usages valorisés et valorisants du salariat

1. Une source d'acquisition de savoirs et savoir- faire

Le recours au salariat pour les Voyageurs est souvent présenté comme une orientation par défaut, résultant de l'arrêt de la pratique du *Voyage* ou faisant suite à des accidents de vie. Ce constat est avéré depuis de nombreuses décennies, Alain Reyniers (1992) rappelant l'enquête menée par Edith Falque[288] en 1971 à partir d'un échantillon de Manouches implantés en région parisienne. L'auteure avait recensé 125 métiers définis, déclarés et classés en fonction de leur compatibilité avec la pratique de l'itinérance. 96% des individus se déclaraient travailleurs indépendants. S'agissant des Manouches sédentarisés (35% de l'ensemble), 14.5% étaient salariés. En s'appuyant sur les données de l'aumônerie tsigane, l'auteure rapportait que 19.7 % des Manouches sédentarisés exerçaient comme salariés. Hormis Marc Bordigoni (1999) étudiant l'activité de saisonnier agricole à travers la France des Gitans du Calavon et Bernard Formoso s'intéressant aux Tsiganes en Haute-Provence (Formoso 1986), les auteurs relèvent

[288] Edith Falque, *Voyage et tradition. Approche sociologique d'un sous-groupe tsigane : les Manouches.* Paris, Payot, 1971, p. 123-132, cité par Alain Reyniers, 1992 : 416 et *sq*.

majoritairement une inadéquation entre les caractéristiques culturelles des Voyageurs et le salariat même si tous rappellent qu'il arrive que des Voyageurs se salarient (en dehors d'emplois de saisonniers agricoles). Les numéros de la revue *Études Tsiganes* consacrés à l'économie des Gens du voyage en 1998 et 2018 concluent encore à une inclination prioritaire à l'exercice d'activités indépendantes. A l'exception du numéro de 1998 qui aborde des expériences de salariat dans le cadre de l'insertion par l'activité économique portée par des structures spécialisées, les autres numéros traitent principalement des conditions de maintien des activités indépendantes, de leur pérennisation contrariée par des réglementations toujours plus prégnantes et des contraintes liées au stationnement et à la pratique du *Voyage*. Les Voyageurs que nous avons rencontrés n'y dérogent pas. C'est l'activité qui prime sur l'emploi ou la profession. Lorsqu'ils envisagent une activité rémunératrice, c'est bien d'une activité dont il est question et celle-ci se situe dans le maintenant et l'aujourd'hui. C'est déjà l'observation qu'avait tirée Orsetta Bechelloni de l'investissement de jeunes Manouches au sein d'une entreprise d'insertion qui salariaient prioritairement des Voyageurs. Une autre action menée sur Strasbourg laisse soupçonner une recherche de stabilité chez des Voyageurs salariés, plus âgés et plus en marge du marché de l'emploi. En outre, l'entreprise d'insertion dans laquelle ils sont employés reproduit en partie, ce qui n'est pas anodin, les conditions d'un travail auto-organisé où les encadrants sont eux-mêmes des Voyageurs (Bechelloni, *op. cit.*: 92 *sq.*).

a) Des savoirs transférables…

Lorsque les Voyageurs s'inscrivent et acceptent de signer un contrat dans le cadre de l'insertion par l'activité économique, notamment sur les Ateliers et chantiers d'insertion (ACI), ils ne cherchent pas à augmenter leurs chances d'un retour à l'emploi. Communément considérés à la marge de l'emploi ordinaire, ces contrats aidés qui sont décrits comme une étape nécessaire de « *remobilisation* » vers le travail répondent plus prosaïquement à d'autres attentes, dont celle, fréquemment, de satisfaire une injonction des CLI. En l'occurrence, les Voyageurs expriment sans fard l'absence d'alternative : *« Je n'ai pas le choix »*, « *C'est les Gadjé du RSA* », « *Autrement, ils me coupent mes sous.* » Mais les ACI comme toutes ces structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) offrent heureusement la possibilité, bien souvent, de travailler avec d'autres Voyageurs dans des conditions, sinon agréables, relativement supportables. Les rythmes de travail, les relations hiérarchiques, l'organisation

des journées et les objectifs à atteindre n'y sont pas soumis aux mêmes impératifs de rentabilité que ceux des entreprises du secteur marchand classique voire des entreprises d'insertion (EI)[289].

Les Voyageurs ne voient donc pas le travail en ACI comme un moyen de s'insérer via l'emploi salarié, mais comme une réponse immédiate à un besoin factuel. Ils travaillent, ils dégagent des revenus. Leur état d'esprit reflète l'écart qui les sépare des obligations d'insertion et des objectifs de résultats en termes de formation ou de placement en emploi qui déterminent en partie le renouvellement des conventions et la validation du nombre de postes pour les structures[290]. Dans le cadre de l'accompagnement socio-professionnel des salariés en insertion, les structures proposent des formations. Celles qui contiennent des actions d'acquisition de savoirs (alphabétisation), d'orientation ou d'évaluation professionnelle, d'acquisition ou de réactualisation des savoir-faire (tel le dispositif compétences clefs[291]) n'intéressent pas ou très peu les Voyageurs. Ces formations, envisagées comme des moyens pour accéder aux connaissances nécessaires aux évolutions professionnelles, personnelles et sociales ne correspondent guère à leurs aspirations. Pour tous les Voyageurs accompagnés sur ces emplois, le suivi de ce type de formation de remise à niveau durant leur contrat de travail en ACI s'apparente à une obligation sans intérêt. Pour eux, la formation doit être courte et apporter directement une qualification, un savoir-faire qui permette de réaliser une nouvelle tâche ou de se prévaloir des compétences nécessaires à l'exercice de leur activité. Cependant, il leur faut obligatoirement jouer le jeu de l'attente de formation et de l'insertion professionnelle au cours de l'entretien de sélection s'ils veulent obtenir leur contrat de travail. Tout refus de suivre les stages de formation dans le cadre des accompagnements socioprofessionnels se voit sanctionné par un non-renouvellement de celui-ci. Nadia (p. 223) allait l'éprouver à ses dépens : à 51 ans, elle qui ne sait ni lire ni écrire, souhaitait un contrat d'agent de service en restauration collective. A l'issue de l'entretien de sélection, elle refuse de suivre les cours d'apprentissage de la lecture et de l'écriture (sur le lieu de travail) qui lui sont imposés comme condition

---

[289] Les ACI sont conventionnées par l'Etat et l'embauche de personnes en insertion agréées par Pôle emploi ouvre droit à une aide au poste d'insertion.

[290] L'aide reçue par les ACI comprend un montant socle et un montant modulé. Le montant socle est fixé, chaque année, par arrêté et prend en compte l'évolution du SMIC. Le montant de la part modulée est exprimé en pourcentage du montant socle, entre 0 % et 10 %. Il tient compte des caractéristiques des personnes embauchées, des actions et des moyens d'insertion mis en œuvre par la structure, des résultats constatés à la sortie de la structure.

[291] Créée en France en 2009, ce programme réunit les dispositifs d'insertion, de réinsertion et de lutte contre l'illettrisme (IRILL), les ateliers de pédagogie personnalisée (APP) et l'initiation à la navigation sur internet (NSI). Il s'inscrit dans un cadre européen définissant les compétences de base pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. Il s'adresse aux jeunes et aux adultes, notamment en difficulté, afin qu'ils développent et actualisent leurs « *compétences clés* » tout au long de la vie.

d'obtention du contrat. A l'encontre du conseiller qui insiste sur la nécessité de savoir lire les consignes, les dates de péremption des aliments, les normes HACCP, etc., pour travailler en restauration collective, Nadia objecte, en vain, qu'elle peut s'appuyer sur les autres salariés présents.

Mais parfois, ce sont les situations vécues en formation qui rendent celle-ci inenvisageable. Titi est un homme calme et réservé, il est habitué au travail salarié et aux interactions avec les *Gadjé*. Titi (**groupe 3**) vit à l'année sur un terrain privé dans une commune où ses parents et sa famille sont installés depuis plusieurs décennies. Lors d'une journée de formation pour un emploi sur lequel il est retenu et qui l'intéresse fortement, il refuse de participer à un exercice de simulation qui consiste à prendre la parole devant le groupe sur un thème imposé. Il sort de la salle en expliquant ne pas vouloir participer à cet exercice qu'il estime inapproprié. Alors qu'il a besoin d'argent, Titi sait que cela signifie renoncer à ce contrat de deux mois. Heureusement, la formatrice le rattrape, écoute son point de vue et le fait réintégrer le groupe en le dispensant de l'exercice. Lorsqu'il relate cet épisode, il fait référence au sentiment de honte, « *quelle latche !* » qu'il a éprouvé en entendant la demande. La mission consistait à faire du porte-à-porte auprès des particuliers pour présenter les nouvelles règles de gestion de déchets. Pour Titi, ce travail s'apparente à la chine qu'il a exercée plus jeune. Il n'éprouve pas le besoin de s'y préparer en répétant une scène. Selon Titi, on ne peut pas présupposer la manière dont l'interaction va se dérouler, celle-ci se vit et s'expérimente.

Pago (**groupe 3)** est un homme de 47 ans. Il est père de quatre enfants et séjourne à l'année sur un terrain privé dont il est propriétaire. Il y a construit une petite maison qui sert de pièce de vie (cuisine/salon/salle TV). Frère cadet de Maurice, il exerce comme travailleur indépendant dans le secteur du bâtiment. Il a créé son entreprise sous le régime de la micro-entreprise la même année que son frère, enregistrée sous le même secteur d'activité. Il est allocataire du RSA. Dans le cadre du renouvellement de son contrat d'insertion, la CLI lui demande ainsi qu'à sa compagne de rechercher un emploi salarié. Dans un premier temps, cette dernière occupe des emplois saisonniers agricoles (cueillette du muguet), puis quelques mois plus tard, effectue des remplacements comme agent de service dans des écoles primaires. Ces remplacements se font sur des temps partiels pendant les périodes scolaires et sont compatibles avec son organisation familiale. Pago, quant à lui, après avoir signalé des problèmes de santé, se voit pressé d'explorer des pistes complémentaires à sa seule activité indépendante. Comme un emploi salarié lui est alors vivement conseillé, il sollicite l'AME avec l'intention de faire valider son contrat RSA et, en guise de démarche concrète, il rend visite aux ateliers liés au

bâtiment de l'association LAROUTE. C'est chemin faisant que l'idée lui prend de suivre le stage d'évaluation puis de signer le contrat de travail pour acquérir de nouveaux savoirs et savoir-faire. Sa première intention, en accomplissant cette visite, était de contenter la CLI en concédant éventuellement effectuer le stage de six semaines afin de pouvoir poursuivre tranquillement son activité de micro-entrepreneur. Mais à l'issue de la visite et d'un second entretien avec la conseillère du stage, il décide de signer le contrat de travail de 13 heures hebdomadaires sur douze mois, attiré, par les conditions de travail. Il choisit les activités liées au secteur du bâtiment et notamment aux travaux de maçonnerie. Pago s'accorde avec l'encadrant technique et le conseiller en insertion de la structure sur l'objectif de se former, de développer empiriquement des connaissances et des compétences. On voit ici que l'aspiration première à satisfaire les obligations d'insertion peut finir par croiser, après moult négociations, d'autres enjeux. Il s'est écoulé, en effet, un an entre sa première visite de la structure et le début de son contrat. Il a effectué sa période d'évaluation au début du printemps, a demandé à pouvoir débuter son contrat de travail six mois plus tard en septembre, à l'issue de la période estivale consacrée à la période du *Voyage*. Il a pensé et négocié cette temporalité avec LAROUTE avec l'intention de « *gagner six mois* » par rapport à ses obligations de contractualisation. Il valide ainsi son CER en y mentionnant sa période d'évaluation et en intégrant son entrée en poste après l'été. Il a également pu s'accorder en partie sur les jours de travail hebdomadaire. Enfin, un facteur décisif pour lui a été d'acquérir de nouvelles techniques qu'il peut réinvestir dans son activité indépendante telle que les travaux d'enduits extérieurs de murs, les techniques de fabrication et de pose d'enduits anciens pour la réfection de vieux murs, le coulage de dalles, etc. Autant de nouvelles compétences qui lui permettent d'élargir le panel de ses offres de travailleur indépendant.

Cet exemple montre, comme dans la majorité des cas, que c'est toujours après s'être soumis aux injonctions dans la seule intention de se contenter de les satisfaire pour en être quitte, que des bénéfices secondaires peuvent être ressentis et pris en compte par les intéressés. Ces Voyageurs allocataires du RSA qui n'entrevoient au départ d'autres intérêts aux ACI que celui de leur permettre de dégager un salaire en accomplissant « *un p'tit travail tranquille* » où « *tu ne te tues pas* » ont alors bien du mal à croire aux vertus d'un apprentissage encadré. Ce n'est que dans un second temps, pour ceux qui persévèrent, que leur est venue la conscience d'acquérir de nouveaux savoir-faire pouvant s'avérer particulièrement utiles à la conduite de leur micro-entreprise.

b) Lutter pour le respect en valorisant ses compétences

Cependant, à la différence de ces formations de remise à niveau qui, comme épreuve renouvelée de l'expérience scolaire, sont perçues négativement, il en est qui suscitent l'intérêt des Voyageurs. Dans le cadre de ces contrats aidés, plusieurs Voyageurs (des hommes essentiellement) trouvent un bénéfice à se former sur des formations courtes de type CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité)[292]. Ce faisant, leurs attentes croisent les objectifs assignés à l'accompagnement socioprofessionnel des structures employeuses qui cherchent à accroitre les qualifications des salariés pour une meilleure insertion sur le marché du travail.

La formation de cariste-manutentionnaire, par exemple, peut déboucher sur une véritable qualification reconnue en logistique et monnayable auprès des agences intérimaires. Mais elle peut aussi, comme dans le cas de Jimmy qui travaille comme salarié dans une association humanitaire collectant et distribuant des denrées alimentaires, présenter l'avantage, à court terme, de lui éviter les tâches plus ingrates et répétitives de simple manutentionnaire (déchargement des camions, rangement des marchandises, approvisionnement des postes de travail…). A la fin de son contrat, Jimmy n'envisage d'ailleurs pas de faire jouer cette qualification. Son but est simplement de maintenir ses droits à l'indemnisation chômage puis de réintégrer le dispositif RSA entre ses périodes d'incarcération. D'autres, en revanche, saisissent l'offre de formation dans l'intention de réinvestir les compétences acquises dans leurs activités d'indépendant. Ainsi, à 27 ans, Steven, un frère de Jimmy, salarié depuis un an sur un ACI de maraîchage se forme à la conduite de mini-pelle (CACES R372 catégorie 1) afin de pouvoir proposer des prestations de terrassement dans le cadre de son projet d'entreprise en entretien d'espaces verts. Ce savoir-faire complètera son expérience développée dans l'activité menée en compagnie d'autres membres de sa famille.

En outre, ces formations de cinq jours (qui se font sur le temps de travail et sont donc rémunérées) sont aussi l'occasion pour les Voyageurs de se faire valoir. La détention du CACES ne recouvre pas seulement un enjeu économique (augmenter ses chances d'espérer une meilleure rémunération) mais aussi symbolique. Rappeler le déroulé de ces formations offre ainsi l'occasion de réaffirmer, en une forme de retournement du stigmate (Goffman,

[292] D'une durée d'une semaine maximum, les CACES sont des dispositifs de formation et d'évaluation de conduite d'engins automoteurs de manutentions ou de levage. Suite à la réussite aux épreuves théoriques et pratiques les stagiaires se voient délivrer un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité d'une validité de 5 ans (à l'exception des CACES - Engins de chantier pour lesquels elle est de 10 ans). A l'issue de cette période, le titulaire doit suivre un stage de « recyclage » pour en prolonger la durée de validité de cinq ans.

1975), la supériorité des Voyageurs sur les *Gadjé*. C'est, par exemple, Armando (p.121), rappelant ne savoir ni lire ni écrire, qui s'enorgueillit d'avoir obtenu son CACES sans peine autant dans la partie pratique (conduite) que théorique (le formateur lui lisant les questions) alors que d'autres « *petits Gavalé* », qui savent lire, sont « *bons à rien* ». Il décrit par le menu comment ceux-ci se trompent sur des réponses théoriques et maîtrisent mal l'engin lors des déplacements.

Sara, 22 ans, (**groupe 1**) séjourne sur une aire d'accueil au sud de l'agglomération. L'été, sa famille s'installe sur leur terrain privé cadastré en zone agricole sur lequel ils ne peuvent installer leurs caravanes que trois mois sur l'année selon les règles locales d'urbanisme[293]. Elle est célibataire sans enfant et elle a interrompu sa scolarité en primaire. Sara a commencé à travailler comme salariée sur des emplois de saisonnière agricole de 16 à 21 ans en Champagne avec sa famille. Après avoir accompagné sa sœur durant une année comme commerçante sur les marchés, elle a occupé plusieurs emplois salariés, en débutant sur des remplacements d'agent de propreté en entreprise et dans un établissement scolaire. Elle y a également effectué des remplacements comme agent de surveillance scolaire (en école primaire). Sara n'avait jusqu'à ses 22 ans, jamais recherché un emploi à temps complet, alternant périodes de travail et d'inactivité. Elle dispose néanmoins de plusieurs expériences en industrie comme opératrice de production et de conditionnement agroalimentaire et préparation de commande. C'est alors qu'elle apprend par des relations familiales qu'une entreprise de fabrication de gâteaux située à 15 kilomètres recrute des opératrices. Elle a appris par d'autres femmes Voyageuses qui y sont employées que les conditions sont meilleures que dans ces autres usines que toutes connaissent pour y avoir travaillé (entre autres, une entreprise de conditionnement des produits de la mer caractérisée par un environnement froid et des rythmes soutenus liés à une forte saisonnalité de la production). Sara intègre l'usine comme opératrice de conditionnement, via une agence intérimaire, pour des remplacements pendant la période estivale. Elle travaille en équipe sur un roulement en 3x8. Après quelques mois, Sara se voit proposer de suivre une formation en interne pour devenir conductrice de ligne[294]. L'offre l'intéresse autant pour les retombées pécuniaires escomptées (même si celles-ci restent très

[293] Selon l'article R. 421-23 du Code de l'urbanisme, l'installation de caravanes pour une durée supérieure à 3 mois par an, en dehors des terrains de camping et parcs résidentiels de loisirs, est soumise à déclaration préalable En outre, en application de l'article R. 111-34 du Code de l'urbanisme, le PLU ou le document d'urbanisme en tenant lieu peut interdire la pratique du camping en dehors des terrains aménagés.

[294] Durant toute la durée de son contrat, Sara n'a jamais informé ses collègues qu'elle vit en caravane sur une aire d'accueil. Certains, curieux de son accent lui ont demandé d'où elle venait. Elle n'a jamais fait part de son appartenance culturelle de peur que cela nuise à ses relations avec ses collègues.

limitées) que pour la nature du poste. Cela représente aussi pour elle une forme de promotion source de fierté et elle est encouragée par son frère et sa mère. Elle y voit une source de renforcement de son estime de soi et de reconnaissance de ses qualités personnelles. Elle restera deux années en poste avant de mettre un terme à son contrat au moment de se marier et d'être enceinte de son premier enfant.

2. La légitimation par les pairs

Se déclarer candidat pour un emploi salarié est, certes, un acte individuel mais qui peut aussi résulter de l'envie de suivre un proche venant d'obtenir un contrat. Cela présente le double avantage d'éviter d'affronter seul l'épreuve et de partager les coûts du transport.

Titi, dont nous avons parlé précédemment séjourne sur le terrain familial de ses parents à Treze en caravane où il vit en couple avec ses trois enfants. Il a construit de ses mains un petit chalet en bois qui lui sert de pièce de vie et de cuisine. Scolarisé jusqu'en 3ème, il a suivi des formations courtes (type pontier) durant son parcours professionnel fait d'alternance de période de chômage et de travail avec des membres de sa famille. Il dispose de plusieurs expériences salariées comme ouvrier du bâtiment ou en industrie. Lors de notre première rencontre en 2010, il est depuis peu sans activité salariée et est indemnisé par Pôle emploi. Il vient de terminer un contrat aidé comme agent polyvalent en collectivité. Titi fait preuve de réserve et se dit complétement perdu face à la complexité des démarches. Sa compagne, qui n'est pas voyageuse, maîtrise, elle, les outils informatiques et les démarches administratives. Active, elle consulte très régulièrement les offres d'emplois via les sites internet de Pôle emploi ou les sites d'annonces (moteur de recherche d'emploi, site internet d'agences intérimaires, etc.) et adresse les candidatures de Titi par voie électronique ou postale. Titi ne veut plus travailler dans le bâtiment, secteur dans lequel il s'est abîmé la santé. Aujourd'hui, il recherche un « *p'tit travail tranquille* ». Via une agence intérimaire, il occupe plusieurs postes d'ouvrier en industrie, refusant une proposition de CDI essentiellement pour cause de perte de revenus par rapport à des missions intérimaires, mais aussi parce qu'il n'envisage pas rester sur ce type de poste qui ne l'intéresse que modérément et ne propose pas d'évolution (salariale notamment). Dans le cadre de ses recherches d'emploi en 2013, Titi accède à un contrat ponctuel pour l'agglomération barogapoise dans les secteurs de l'entretien et du nettoyage urbain. Après plusieurs CDD, il finit par être embauché par la Métropole. L'apprenant, plusieurs hommes me contactent pour me demander s'il est possible de l*es « faire entrer [où j'ai fait] entrer le Titi ?* » Pareillement, Jesson (**groupe 3**) est commerçant ambulant depuis 4 ans. Il réside sur le terrain

de ses beaux-parents et alterne ses temps de séjours entre Loire-Atlantique et les Bouches du Rhône où sa famille est installée. Il ne sait ni lire ni écrire et a travaillé dans le cirque familial de 5 à 19 ans. Un drame familial a conduit à l'arrêt de cette activité. A partir de ce moment, il a travaillé dans les services, le commerce, l'industrie, la logistique. Lorsque trois ans après une première rencontre, il recontacte l'AME après avoir occupé un emploi d'agent de service polyvalent dans un lycée durant un an, il recherche des contrats pour la saison hivernale car l'activité de commerce est insuffisamment lucrative et s'est avérée décevante pendant la dernière période estivale. Il recherche un travail à temps complet pendant, éventuellement, plusieurs mois afin de réunir l'argent pour l'achat de matériel nécessaire à un projet de spectacle estival. Il obtient un poste d'agent d'entretien urbain pour la Métropole.

Dans la foulée, Blaireau (**groupe 2**) me contacte en m'informant avoir vu Titi et être à son tour embauché comme agent d'entretien urbain pour la saison automnale (soufflage et ramassage des feuilles) par la Métropole. Dans le prolongement de cet appel, je suis contacté par un de ses cousins que je ne connais pas, aussitôt suivi du frère de ce dernier et d'un autre cousin. Parallèlement, un autre m'appelle qui souhaite postuler sur le même poste que Jesson qu'il prétend avoir vu non sans m'avoir demandé de confirmer que je « *l'ai fait rentrer à la ville* », et ainsi de suite… avec le beau-frère de Jesson, un cousin de sa femme, etc. Tous résident sur des terrains privés autour de l'agglomération barogapoise (à part Blaireau qui est sur une aire d'accueil ou en stationnement non règlementé) et ont déjà des expériences salariées. Les motifs de la demande sont souvent identiques. De l'échange qu'ils ont eu avec les autres Voyageurs de leur entourage, ils se persuadent des avantages de ces postes en termes de salaire et de conditions de travail principalement. A l'instar du processus de diffusion du « bon plan » en matière de créneau d'activité indépendante, l'attrait de l'emploi salarié doit beaucoup à la circulation de l'information relative aux conditions de travail au sein de l'entre-soi. Ces requêtes successives témoignent de la confiance que ces hommes accordent à la parole d'un membre de leur entourage, forcément crédible, en comparaison à la présentation d'un emploi faite par un *Gadjo* qui est d'abord passée à la moulinette de la défiance. Ces comportements sont caractéristiques de sociétés intégrées où une forte interconnaissance supplée avantageusement aux circuits formels de la communication : les liens communautaires assurent au bouche-à-oreille les gages de confiance qui manquent aux institutions.

C'est à partir du récit de son oncle Ulysse (p. 241) que Néfro (**groupe 3**) souhaite travailler dans la même structure que lui. Ils résident tous les deux sur le terrain familial qui appartient au père d'Ulysse. Quatre autres frères et sœurs d'Ulysse sont aussi installés sur ce

terrain ainsi que certains de leurs enfants et leurs petits-enfants. Quelques-uns séjournent à l'année, d'autres seulement quelques semaines ou quelques mois. Il existe une variation des installations, la majorité des petits enfants réside en caravane, certains avec des chalets à proximité ou en mobil home.

L'association LAROUTE propose des ateliers socioprofessionnels adossés au CHRS et a ouvert ses formations aux allocataires du RSA. Il s'agit d'une structure de type CAVA (Centre Adaptation à la Vie Active Bâtiment) qui n'a donc pas pour finalité principale l'emploi, mais plutôt la socialisation des individus en vue d'une entrée sur le marché du travail (Barbier, 2013). Elle ouvre la possibilité d'obtenir un contrat de travail d'un an à raison de 13 heures hebdomadaires sur différentes activités d'élevage et d'entretien d'espaces verts, de restauration, de blanchisserie ou encore du bâtiment. La proposition de contrat est précédée d'une période probatoire d'évaluation du comportement qui n'est pas rémunérée. Ulysse (**groupe 3**) vit en couple, il est allocataire du RSA et n'a pas d'activité régulière. Il a stoppé le *Voyage* pour raison de santé, il y a un peu plus de cinq ans et il a cessé son activité de commerçant ambulant depuis deux ans. Il élève pour son agrément des oiseaux en volière ainsi que des coqs de combat qu'il vend à l'occasion. Le contrat aidé d'un an en élevage remplit les objectifs inscrits dans son CER. Le temps de travail sur une journée et demi hebdomadaire lui permet par ailleurs de vaquer à ses occupations et de pouvoir dégager des revenus à travers en « *bricolant* » (*Weber F., op. cit., 1989*). Comme pour Pago, l'environnement de travail essentiellement en extérieur, l'autonomie qui lui est accordée, un rapport hiérarchique vécu comme moins prégnant et un rythme tranquille le satisfont pleinement et l'engagent à poursuivre son contrat. Néfro a 27 ans, il est allocataire du RSA. Il vit maritalement et il a 4 enfants. Il n'a pas d'activité indépendante déclarée et il dispose de quelques expériences salariées anciennes comme saisonnier agricole. Lors d'un précédent contrat salarié en ACI, six ans auparavant, il a abandonné son poste le matin même de son embauche au motif que les *Gadjé*, avec qui il a toujours du mal à s'entendre, le prenaient pour un « esclave ». Mais pressé par son contrat d'insertion, intéressé par l'activité d'élevage et surtout, encouragé par la présence et les retours d'Ulysse, il se porte candidat sur le même poste. Pendant plusieurs mois, il restera en poste aux côtés de ce dernier, travaillant le plus souvent en binôme. Et, comme on pouvait s'y attendre, quelques semaines après le départ d'Ulysse, Nefro ne souhaite plus continuer et ne renouvelle pas son contrat. Des premiers propos tenus par Néfro, son assistante sociale conclut qu'il était réfractaire au salariat. Son expérience salariale avec son oncle prouve

au contraire, que selon les conditions d’exercice de l’emploi, il est en mesure de s’y maintenir sur plusieurs mois.

Conclusion du Chapitre

Les Voyageurs sont présentés comme une population culturellement réfractaire voire hostile au salariat en raison d'une réputation faisant d'eux des individus indociles, bridés par une organisation familiale incompatible avec l'individualisation inhérente à la salarisation. Mais la dynamique d'insertion qui s'est développée au cours de ces 20 dernières années sur l'emploi salarié a profondément modifié la manière d'appréhender les possibilités de travail salarié des Voyageurs sur notre terrain d'enquête. En effet, initialement, une action d'aide à la recherche d'emploi, prémisse de l'AME, était destinée en priorité à des Voyageurs travailleurs indépendants, allocataires du RMI et volontaires pour compléter leurs revenus par un emploi salarié ponctuel (dans le secteur agricole) sur la période hivernale. Comme nous l'avons montré, suite à cette mise en place et au fur et à mesure de son implantation dans le paysage de l'insertion professionnelle territoriale, l'AME a été intégrée à la boite à outils des services prescripteurs et instructeurs du RSA (assistantes sociales de CMS et CCAS, travailleurs sociaux d'associations, membres de CLI). Les cadres de mobilisation de l'AME et les motifs qui président à l'orientation des publics se sont alors diversifiés rendant de plus en plus envisageable l'orientation de Voyageurs sur des emplois salariés. Par un effet de « visibilisation », l'AME a contribué à modifier l'image que les acteurs du dispositif RSA avaient du salariat des Voyageurs et rendu concevable ce qu'une approche fondée sur des critères d'ordre culturel laissait paraître inenvisageable. Ainsi, dans un contexte plus général de politiques d'activation, la demande de recherche d'emploi salarié s'est faite plus contraignante et s'est élargie à des Voyageurs au RSA réticents à cette orientation, qu'ils s'agissent de jeunes femmes et de mères, de travailleurs indépendants ou encore de leurs enfants majeurs. Parallèlement, les Voyageurs de notre terrain d'enquête se présentent sur le marché de l'emploi du bas de la hiérarchie socioprofessionnelle qui leur semble labyrinthique et où, de surcroit, leur faible niveau de scolarisation, leur absence ou manque d'expérience salariée et l'étiquetage culturel limitent leur employabilité face à la concurrence[295]. Enserrés dans cette double contrainte, les Voyageurs mettent en œuvre des tactiques de résistance, de contournements entre accommodements et tentatives d'évitement et éprouvent la ductilité de

[295] A l'instar la mise en concurrence internationale des travailleurs saisonniers migrants observée par Swanie Potot dans les exploitations agricoles du sud de la France (Potot, 2010)

ces injonctions au salariat. Parfois, afin de minimiser l'attente institutionnelle, ces tactiques se réalisent avec l'assentiment ou la collaboration de travailleurs sociaux.

Toutefois, loin d'entériner l'interprétation selon laquelle les Voyageurs se caractériseraient par l'évitement systématique de l'emploi salarié, nous voyons que celui-ci peut d'une part, apparaitre comme un expédient acceptable face à des alternatives comme la suspension d'une partie de l'allocation RSA ou l'incarcération. D'autre part, il peut constituer une source de revenus plus facilement accessible ou adaptée pour subvenir ponctuellement aux besoins ou bien encore aider au financement d'un projet concret (préparer des dépenses exceptionnelles, comme les achats de noël, obtenir un prêt, etc.). Le salariat offre alors des avantages certains en procurant des gains financiers, sans pour autant procéder d'une aspiration à l'intégration, à la valorisation sociale ou bien encore à l'autonomie financière. Il ne procède pas plus du souhait de sortir du dispositif des minimas sociaux comme nous le montrent les divers arbitrages auxquels condamne la crainte de perdre le statut d'allocataire du RSA ainsi que les avantages sociaux tels que le droit à la CMU, la CMU-C[296] perçues par les Voyageurs comme d'indispensables secours à leur double vulnérabilité sociale et sanitaire (Brodiez-Dolino, 2013).

En l'évitant ou en recourant de manière diversifiée au salariat, sur notre terrain d'enquête, les Voyageurs installés localement font état de leur capacité d'adaptation et de leurs rôles d'acteurs face aux modifications de leur environnement et aux évolutions des dispositifs sociaux. A l'instar du processus qui les conduit à exercer de nouvelles activités indépendantes, l'attrait ou le choix de certaines professions salariées (déterminées par leurs conditions d'exercice et de rémunération, leur durées, etc.) prend appui sur l'expérience concrète de pairs dont la valeur d'exemple favorise la diffusion de pratiques au sein de l'entre-soi. Le choix de se salarier ou non obéit nécessairement aux enjeux de la distinction entre « *eux* » et « *nous* » en demeurant tributaire de la défiance qu'inspirent les *Gadjé* et donc le fait de travailler pour et/ou avec eux. Les jugements portés sur un poste de travail salarié ou sur une entreprise particulière opérés au sein de l'entre-soi à partir de l'expérience concrète de proches demeurent les principaux vecteurs de la diffusion, de l'acception ou du refus d'un emploi salarié et plus

[296] La Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) a été mise en place au 1er janvier 2000. Elle permet à toute personne résidant régulièrement en France et de façon ininterrompue depuis plus de trois mois, de bénéficier d'une protection complémentaire gratuite et renouvelable. Elle vise à lever les barrières financières à l'accès aux soins des plus pauvres, comme l'avance de frais et les restes à charge laissés par l'assurance maladie obligatoire. (ONPES, Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale). Elle inclut également certains forfaits, par exemple pour les lunettes, les soins dentaires ou encore, les prothèses auditives

généralement du salariat. En cela, le salariat ne peut se comprendre indépendamment de la tension générée entre emploi et modèles familiaux et culturels. C'est à ces mises en tension que nous allons nous intéresser dans le dernier chapitre.

***

Chapitre 6 : Une initiative volontaire sous tension communautaire

Introduction du chapitre 6

Les « modèles familiaux » qui vont être évoqués dans ce chapitre renvoient à une forte division sexuée des rôles, un trait partagé par la plupart des classes populaires jusqu'à aujourd'hui, avec toutefois des formes de recomposition. Ils renvoient également à la valorisation des liens de la parenté élargie qui fonctionnent comme des liens de solidarité économique et affective primordiaux. En 2007, Iulia Hasdeu introduit le numéro 33-34 d'*Etudes Tsiganes* consacré aux femmes en rappelant que dans les familles tsiganes prévaut une forte division sexuée des rôles : « *le genre est incontournable dans un très large nombre de groupes tsiganes du fait de l'assignation des femmes à un rôle très précis, celui de bru, épouse et mère en particulier, de la norme hétérosexuelle très stricte et du mariage comme affirmation de la tsiganéité (Williams, 1984)* » (Hasdeu, 2007 : 6)[297]. Toutefois, ce chapitre entend insister sur l'ambivalence des processus à l'œuvre : d'un côté le poids maintenu du modèle familial traditionnel marqué par une forte division des rôles et la norme de l'homme pourvoyeurs de ressources, de l'autre le progrès de l'individualisation/émancipation y compris des femmes, notamment via la salarisation même ponctuelle. En cela, les Voyageuses ont en partage ce que souligne Olivier Schwartz : les rapports de genre dans les familles populaires actuelles se caractérisent par un mélange de reproduction et de changement (Schwartz, 2018).

[297] Ce numéro offre à la fois une perspective historique de la perception politique des femmes tsiganes (H. Asséo) et s'ancre dans l'époque contemporaine à travers, par exemple l'analyse de la transmission des rôles féminins au sein de familles gitanes (E. Stitou), ou encore l'étude des comportements de jeunes Voyageuses à l'extérieur de la famille et les craintes et contraintes qui entourent leur corps (O. Bechelloni). La reprise d'un article de 1975 de Judith Okely expose les contrastes entre les stéréotypes extérieurs à la femme tsigane et les conduites idéales attendues par les Tsiganes eux-mêmes (12). Plus généralement, il se propose, comme le mentionne la quatrième de couverture, d'explorer *« ce monde des femmes : des Gitanas d'Espagne, des Gypsy Women du Sud de l'Angleterre, des Voyageuses de Bourgogne, des Manouches d'Alsace, des Romnia de Roumanie. Il invite également à réfléchir sur les frontières et sur les injonctions politiques qui traversent le corps des femmes et marquent leurs existences, ainsi que sur le fait d'écrire sur les femmes tsiganes ».*

Enfin, les modèles familiaux tsiganes se caractérisent par le poids des relations fondées sur l'âge qui, comme nous le verrons, viennent brouiller les relations salariales de type contractuel.

Sur notre terrain d'enquête, la tension dont il est ici question entre changement et reproduction est alimentée par des éléments du contexte institutionnel, notamment l'individualisation des CER et le fait que l'injonction au salariat s'étend désormais des jeunes mères de famille aux femmes célibataires via le RSA. L'une des conséquences de l'individualisation des CER est de déconsidérer l'échelle du couple et le choix de vie attenant fondé majoritairement sur une division stricte des rôles et l'exercice par l'homme d'une activité professionnelle. Pour ces femmes que le modèle familial prisé éloigne de la « bonne candidate à l'insertion », le contrôle social confine à une « pression normative » culturelle. C'est précisément aux tensions entre ce modèle familial traditionnel et les pratiques masculines et féminines du salariat que ce chapitre est consacré.

Se salarier induit-il nécessairement une rupture radicale avec les cercles de sociabilité, la famille proche ou élargie ? Existe-t-il des variations et des conciliations singulières selon les individus ? Les plus jeunes, on le verra, investissent de nouveaux secteurs d'emploi et des métiers en dehors du seul secteur agricole tels que l'industrie, le bâtiment ou le transport. Ils bousculent en cela l'idée selon laquelle l'âge serait le seul élément favorisant une multiplication d'expériences du salariat dans des secteurs d'activité diversifiés. Dans quelle mesure le rapport au salariat varie-t-il en fonction de l'âge ? Le salariat est-il exclusivement l'apanage des Voyageurs les plus âgés dont les capacités à investir des activités économiques indépendantes et/ou informelles s'amenuisent avec la diminution des capacités physiques ?

Au cours de ce dernier chapitre, nous nous intéresserons dans un premier temps aux ajustements et adaptations que le salariat engendre dans le quotidien des Voyageurs, hommes et femmes, qui y recourent (I). Dans une seconde partie, nous aborderons des éléments de mobilité individuelle qui révèlent des changements liés à l'allongement des temps de présence et se comprennent dans la reproduction sociale de l'occupation des espaces domestiques et des espaces *gadjé* (II).

Enfin dans une troisième partie, nous nous intéresserons aux conditions d'accès à l'emploi salarié sur un marché de l'emploi concurrentiel qu'hypothèque enquêtés l'appartenance des Voyageurs aux catégories sociales faiblement ou pas du tout qualifiées (III). Pour autant, nous montrerons que si l'univers des possibles professionnels circonscrit aux métiers les moins valorisés, les Voyageurs tendent à hiérarchiser ces emplois en fonction de

leurs propres attentes et représentations et en excluent certains comme « *sales boulots* » (Hughes, 1956).

I. Le salariat : ajustement et désajustement aux modèles familiaux

Le terme de « modèle familial » qui figure dans le titre de cette partie renvoie d'abord à des manières d'être ou de vivre en famille. Il correspond ici au vécu concret mais aussi aux idéaux des individus (Marquet, 2008). L'idée de « modèle » vise à souligner la pérennité d'un modèle traditionnel où parenté, habitat et mode d'existence se recouvrent. Pour les Voyageurs, ce modèle renvoie à la place centrale de la famille dans l'organisation sociale des individus : « La famille comme catégorie sociale objective (structure structurante) est le fondement de la famille comme catégorie sociale subjective (structure structurée) (Bourdieu, 1993(b) : 34). La notion de tensions au niveau des modèles familiaux découle du principe selon lequel comme lieu de la reproduction sociale par excellence, « *la famille, si elle doit pour exister et subsister, fonctionner comme corps, tend toujours à fonctionner comme un champ, avec ses rapports de forces physique, économique et surtout symbolique* » (*ibid*. : 36). Dans un contexte où le modèle prédominant reste la famille dite « classique », composée d'un couple de sexes différents et de son (ses) enfant(s), d'autres modèles sont en même temps présents dans la population enquêtée tels que les familles monoparentales (essentiellement fémino-centrées), les familles recomposées, ou encore les couples homosexuels. Ces changements semblent toutefois encore peu analysés dans les études sur les Gens du voyage, à l'instar des évolutions à l'œuvre dans les rapports sociaux de sexe qui s'appuient encore souvent de nos jours sur des analyses et études qui ont besoin d'être actualiser.

Au cours de cette partie, nous nous intéresserons dans un premier temps aux ajustements et adaptations entre obligations familiales et salariales que la situation de salarié engendre dans le quotidien des Voyageurs (A). Puis, nous examinerons plus spécifiquement les modalités de mise en œuvre du salariat féminin déterminée à la fois par l'âge et les rôles sociaux sexués (B).

A. Entre économie domestique et salariat

Marc Bordigoni montre bien comment la primauté de l'unité familiale peut devenir une source de contrainte dans l'exercice de l'emploi salarié pour les Gitans (Bordigoni, *op. cit*.,1999). Il note qu'une des grandes craintes des exploitants agricoles (supérieure à la crainte des intempéries) est d'être confronté au décès d'un membre de la famille chez ceux qu'ils emploient comme salariés agricoles car ceux-ci partent et abandonnent les champs sans préavis. La prégnance du modèle familial et des obligations qui en découlent est telle que l'ensemble des Gitans apparentés partent du jour au lendemain laissant l'employeur dépourvu de main-d'œuvre. Mais cet exemple des Gitans salariés en Calavon démontre aussi que le statut de salarié ne remet pas nécessairement en cause la hiérarchie des normes sociales et culturelles, puisqu'il n'empêche nullement les Voyageurs d'abandonner ensemble leur poste sans se soucier des conséquences ni de leurs obligations contractuelles de travail.

Sur mon terrain d'enquête, j'ai observé plusieurs fois ces mêmes situations d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille qui conduisent des Voyageurs à suspendre immédiatement leur contrat de travail. Même si l'impératif de présence auprès d'un proche engendre des conduites variables selon les circonstances, les individus et les types de contrat, il impose toujours un abandon du poste de travail. Les situations de travail sur des contrats temporaires, notamment intérimaires, laissent une plus grande souplesse pour mettre fin au contrat. Parmi les enquêtés, des Voyageurs ont aussi quitté des emplois intérimaires sans prévenir l'employeur tandis que d'autres m'ont demandé de l'informer. Certains Voyageurs préviennent des collègues dont ils ont les coordonnées téléphoniques en les chargeant d'avertir l'entreprise. Pour les salariés en contrat plus long, ces situations peuvent contrarier le maintien dans l'emploi. Il leur faut alors s'adapter et envisager des parades. Lors de l'hospitalisation d'une personne âgée ascendante d'une famille nombreuse, un des descendants, salarié en CDI, s'était mis en arrêt de travail durant plusieurs semaines pour se rendre quotidiennement sur le lieu d'hospitalisation distant de 80 km de son domicile. Une autre fois, un cousin m'avait demandé de contacter son employeur. Son frère qui était en contrat dans une structure d'insertion avait informé le directeur du motif de son absence. A ce dernier lui rappelant les obligations relatives au contrat de travail et lui notifiant l'impossibilité d'être absent, il a simplement répondu qu'il ne serait pas là. On ne déroge pas aux rituels en pareilles circonstances.

Interrogé par le journaliste d'actu.fr[298], Jacky Auffray, un ferrailleur à la retraite installé depuis la fin des années 90 sur l'aire d'accueil d'Argentan dans l'Orne, mentionne l'importance des liens familiaux. Deux de ses filles séjournent auprès de lui et ont des emplois dans les communes à proximité. Il lui serait difficile d'envisager vivre en maison car comme il le dit : « *On est né et on vit en famille. On perdrait beaucoup si on se séparait et vivait chacun chez soi.* » Il faut garder à l'esprit cet attachement à la famille pour comprendre comment et pourquoi les individus négocient et inventent des modalités d'inscription dans le salariat en veillant à préserver leurs valeurs et obligations culturelles comme la présence aux événements familiaux (décès, mariage, fêtes). Ce qui n'est pas toujours aisé comme en témoignent les complications que dut affronter Sandy (**groupe 2**). Elle venait de recevoir par téléphone la confirmation d'un contrat de travail de trois mois en CDD comme agent d'entretien dans une entreprise d'insertion, à raison de 20 heures par semaine. Il s'agissait de son premier contrat. Elle a 23 ans et vit seule avec deux enfants car son « mari » est actuellement incarcéré. Elle séjourne en aire d'accueil et perçoit une allocation RSA. Elle recherchait un emploi à temps partiel et m'avait contacté pour l'aider. Avant cela, adolescente, elle a eu plusieurs expériences comme vendeuse de prêt-à-porter sur les marchés en assistant des membres de sa famille. Elle fut retenue sur un poste d'agent d'entretien dans une recyclerie. Mais à la suite de son entretien, la directrice, la jugeant avenante et souriante, lui proposa un poste de vendeuse. Elle devait débuter son contrat un lundi matin. La veille de se rendre à un mariage qui se déroulait à 200 kilomètres. Bien qu'elle tienne à cet emploi pour des raisons financières, elle ne concevait pas de ne pas assister à la cérémonie. Pour la sortir d'embarras, elle se résolut à m'appeler pour que je négocie un début de contrat le jeudi ou la semaine suivante.

Concernant le moment choisi par la fille de son cousin pour se marier, Cabri (p.168) manifeste sa perplexité en disant : « *Quelle idée de faire un mariage le dimanche soir !* » Il regrette d'autant plus cette idée saugrenue qu'il travaille le lundi matin dans une entreprise depuis quelques mois sous contrats renouvelables mensuellement. Dans la mesure où le mariage était prévu sous un chapiteau (prêté par un membre de la famille) dressé sur le terrain familial des parents du marié, il aurait pu, selon lui, être organisé n'importe quel autre soir[299].

---

[298] Gens du voyage à Argentan : « *Les habitants ne savent pas comment nous vivons* » - Publié le 07 août 2020.

[299] Les mariages ne sont pas planifiés à l'avance. Souvent, les parents se retrouvent devant le fait accompli C'est une fugue du couple qui scelle l'union. Une fois le mariage consommé, l'organisation d'une fête se fait dans la foulée. Aussi, lorsque les Voyageurs réservent une salle de fête pour célébrer le mariage, ils prennent la première date libre qui est souvent un jour de la semaine. D'où la réflexion de Cabri.

Un autre cousin, également salarié, fera remarquer à Cabri qu'avant d'être salarié, il se souciait bien peu du moment retenu pour un tel événement. Quoiqu'il en soit, malgré la gêne occasionnée par le fait de travailler le lendemain matin, il s'est rendu à ce mariage avec sa famille et ses enfants adolescents, en veillant à rentrer plus tôt que d'habitude. Quant au père de la mariée, lui-même salarié, il avait pris deux jours de congés pour l'occasion, se réservant, en cas de refus de l'employeur, la possibilité de prendre des jours d'arrêt maladie[300]. Si l'on en juge d'après l'étude de la Fédération nationale sur l'insertion socio-professionnelle des Gens du voyage (FNASAT, 2016), le fait d'être salarié contribuerait à soumettre l'individu à des espaces et des temps contraints et, ce faisant, à le séparer de ses autres cadres de l'existence sociale. Selon cette thèse, le salariat représenterait pour les Gens du voyage la faucille des relations familiales. Notre enquête montre, au contraire, que l'emploi salarié n'implique nullement une rupture radicale avec les cercles de sociabilité, la famille proche ou élargie. Nous constatons plutôt des configurations bâties sur des compromis et une variation des arbitrages en fonction des individus. L'exemple de la fratrie de Ken (**groupe 2**) illustre bien cette complexité des relations entre la salarisation et les liens familiaux. Ken, le frère cadet de Cabri est micro-entrepreneur en travaux d'entretien d'espaces verts. Il vit en couple avec trois enfants sur le terrain de ses parents et il n'envisage nullement de se salarier. Résolument, il refuse l'option du salariat en dépit d'un suivi judiciaire qui lui impose des démarches d'emploi salarié. Lorsqu'il évoque son choix par rapport à ses frères qui alternent le salariat avec d'autres activités indépendantes, il n'invoque pas de raisons familiales, mais fait davantage référence à la possession de capacités personnelles liées à la chine. Il explique que ses frères ont choisi de se salarier car : « *Ils ne savent pas chiner.* » Le salariat, valorisé par ses frères, ne correspond, à ses yeux, qu'à un statut moins valorisant que celui de travailleur indépendant et reste une alternative soumise à des contraintes, ici l'incapacité à chiner seul pour en dégager des revenus.

B. Le salariat féminin sous tension des rôles familiaux

Comme indiqué dans l'introduction de ce chapitre, les modèles familiaux renvoient les femmes en premier lieu aux rôles de mère et d'épouse. La transmission des rôles féminins débute par l'observation, par une forme de « *toujours déjà su* » (Williams, 1993 : 61) et les

[300] Le « mariage » étant ici une fête qui célèbre une union libre et informelle entre les deux jeunes, il n'ouvre pas de droit à des jours de congés pour événements familiaux. Quand ces fêtes ont lieu un soir de semaine, les enfants sont toujours présents en compagnie de leurs parents.

jeunes filles intègrent les conduites féminines propres à leur groupe social et reproduisent les façons de faire de leurs mères et des femmes plus âgées (Formoso, 1986, Stitou, 2007). Apprenant alors à devenir des femmes « *propres* » (Stitou, *op. cit.* : 83), elles se préparent au mariage et à la maternité. Toutefois, comme nous le verrons dans ce chapitre, le recours au salariat s'impose parfois et favorise la sortie des femmes de la sphère domestique.

1. D'abord, mère et épouse

Les mères de jeunes enfants qui me téléphonent pour prendre rendez-vous et/ou m'expriment leurs motifs lors de la première rencontre agissent rarement spontanément et de leur propre chef. En effet, souvent, elles me disent : « *C'est la Gadji* » ou « *c'est l'assistante sociale qui m'a dit de t'appeler.* » Elles se différencient ainsi immédiatement des hommes enquêtés qui recherchent du travail salarié. Plus les Voyageuses rencontrées me connaissent et m'identifient comme Voyageur, plus elles me font savoir ouvertement qu'elles ne recherchent pas de travail[301]. Bien décidées, cependant, à répondre à la demande de recherche d'emploi, elles avancent des disponibilités horaires difficilement compatibles avec les offres de travail existant dans le secteur envisagé. Par exemple, plusieurs jeunes femmes expriment des disponibilités entre 9h15 et 11h30 puis de 14h à 15h30 pour des candidatures d'agent d'entretien polyvalent de locaux qui sont, de fait, inconciliables avec les exigences des employeurs imposant des horaires avant 8 heures du matin ou le soir après 17 ou 18 heures. Feindre ainsi son volontarisme revient, en définitive, à afficher la primauté accordée à son organisation familiale et à son rôle domestique. La posture de Jessica (**groupe 2**), une jeune femme de trente ans, mère de quatre enfants, illustre bien l'intrication du statut familial qui lui est assigné avec ses dispositions à l'égard du travail salarié. Elle réside en caravane sur le terrain de ses beaux-parents et part sur le *Voyage* entre deux et trois mois l'été. Elle vit en couple et perçoit une allocation RSA, les clauses de son contrat d'insertion portant sur l'éducation de ses enfants. Je la connais en dehors de mon cadre professionnel ce qui nous autorise une certaine spontanéité. Au cours d'une discussion, elle me dit : « *Tu vois bien qu'ils sont fous ces Gadjé* ! », une femme doit être « *folle* » pour confier ses enfants à d'autres personnes qu'elle ne connait pas. Selon elle, c'est d'une part dangereux pour la sécurité des enfants et, d'autre part, incohérent d'aller travailler pour payer quelqu'un d'autre à garder ses

[301] Les injonctions de la CLI dans le cadre du CER auprès des jeunes mères se sont accrues au point de devenir quasi systématiques. La dimension volontaire de l'orientation des personnes vers cette action de recherche d'emploi salarié, initialement prévue, devient ainsi de plus en plus discutable.

enfants. Elle résume, une femme va *« donner des sous, une fortune à une autre pour faire garder ses p'tits. Autant rester chez soi ! »* Bien qu'elle considère, en pareille occurrence, le travail salarié insuffisamment rémunérateur, Jessica ne l'exclut pas par principe mais seulement lorsqu'il perturbe le modèle familial imposant à la mère de très jeunes enfants de privilégier leur éducation. C'est aussi ce modèle que rappellent Kenny (p. 136) et sa femme lors d'une discussion avec une cousine de Kenny. Ils sont âgés de moins de vingt-cinq ans et ont chacun deux enfants en bas âge scolarisés. La discussion s'est engagée sur le recours aux services du péri-scolaire et du transport en commun pour dégager la disponibilité nécessaire au travail salarié. Lors d'un entretien de contractualisation RSA avec l'assistante sociale, la cousine de Kenny explique que l'accompagnement obligatoire des enfants à l'école le midi et le soir suffit à l'empêcher de travailler. A l'objection que ses enfants pourraient prendre les transports en commun, elle aurait répliqué qu'elle ne laisserait certainement pas ses enfants prendre seuls « *le car* », car cela est trop dangereux et qu'elle a peur qu'ils se fassent enlever. Et rapportant que l'assistante sociale lui aurait rétorqué qu'elle aussi pouvait se faire enlever, elle finit par conclure : « *Tu vois bien qu'elle est folle.* » Tous trois acquiescent. Le jeune homme commente : « *Mais c'est comme ça vers les Gadjé, pour eux, tu dois mettre tes petits à la crèche* », « *les mettre dans le car pour aller travailler* » tandis que sa cousine renchérit sous forme d'une antiphrase : « *Sûrement que je vais aller mettre mes petits à la crèche !* »[302]

La prise en considération des entraves aux démarches de recherche d'emploi salarié qu'invoquent ces jeunes femmes dans le cadre de leur CER amènent les services sociaux à désigner leurs prescriptions sous la forme atténuée de préconisations. Il n'en reste pas moins que les personnes n'effectuant pas les démarches d'insertion recommandées s'exposent à une suspension d'une partie de leur allocation RSA allant de 50% de son montant pour une famille à 80% pour une personne célibataire.

[302] Ces femmes Voyageuses se savent destinées à occuper des postes salariés en bas de l'échelle sociale et y préfèrent leur place au sein du foyer familial. En cela, elles rejoignent certaines femmes en situation de domination sociale aux Etats unis qui aspiraient, elles, à pouvoir quitter le monde du travail et retourner à la maison :
« *Revenant sur les luttes féministes des années 1970 aux États-Unis, Bell Hooks [2017, p. 244] rappelle avec force combien les rapports de classe et de race structuraient une autre opposition, qui pouvait alors sembler évidente, entre un marché du travail qui émanciperait et une maison qui aliène. Elle affirme ainsi que tandis que les féministes blanches « lasses d'être isolées dans (leurs) foyers » voulaient « être libérées de tout ça pour entrer dans le monde du travail », les femmes noires qui avaient toujours travaillé en dehors du foyer mais aussi les femmes blanches des classes ouvrières désiraient, elles, « passer plus de temps avec leur famille » et « quitter le monde du travail aliéné* ». » (Simonet, 2018 : 172)

Cette différenciation sexuée du rapport au travail salarié se retrouve dans le processus aujourd'hui encouragé d'individualisation du contrat. Lorsque ce dernier concernait les couples, la contractualisation s'organisait schématiquement autour de l'activité professionnelle pour le mari et de la parentalité pour la femme. Lors de la signature, la présence des hommes n'était pas systématique et bien souvent les femmes venaient seules au rendez-vous. L'individualisation des contrats a conduit à multiplier par deux le nombre de contrats signés. Désormais, la demande de s'orienter vers un emploi salarié concerne tout autant les jeunes femmes célibataires que celles qui vivent en couple.

2. Mère, épouse… et éventuellement salariée

Sachant que l'AME s'adresse à des individus âgés entre 18 ans et 60 ans, la moyenne d'âge d'entrée dans l'action est de 28.9 ans (elle varie peu en fonction du sexe, 28,6 ans pour les hommes et 29.4 ans pour les femmes). On note une petite surreprésentation des individus de 45-54 ans, qui peut aussi s'expliquer par rapport à la date de la première mise en place de l'action, en 2006. A l'époque, cette tranche d'âge était âgée de 30, 35 ans et apparaissait comme le cœur de cible des actions d'orientation vers l'emploi salarié.

Graphique 4_Répartition du nombre d'enfants par individus

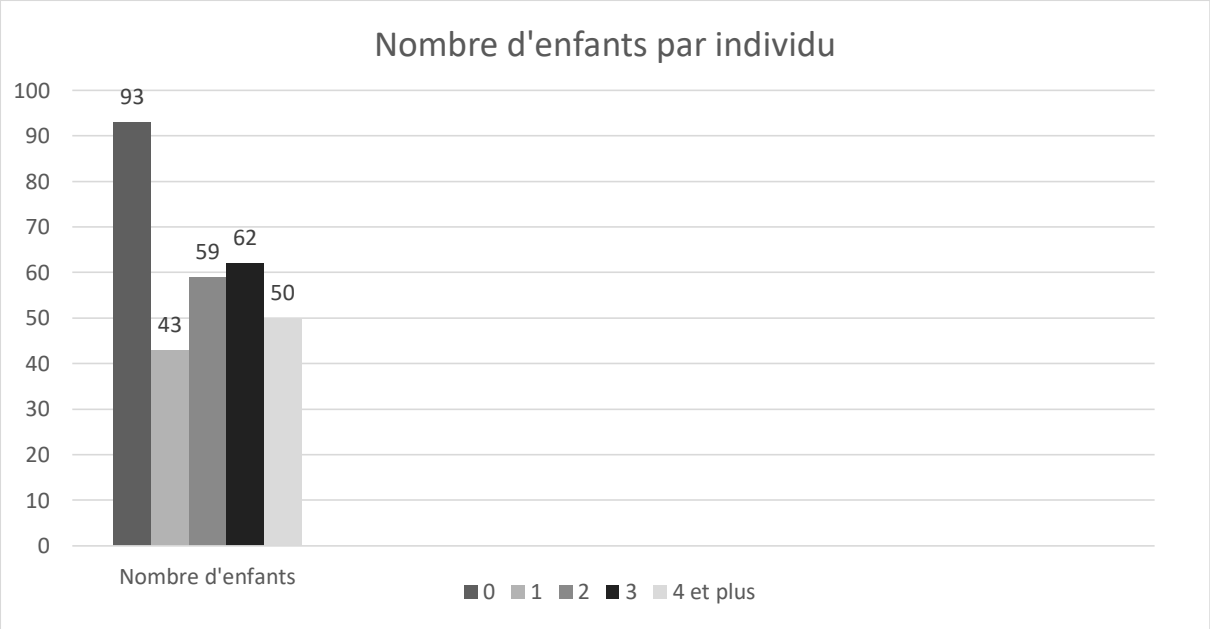

Source : données du corpus d'enquête – Mickaël Guérin 2017

Graphique 5_Moyenne d'âge de la population enquêtée

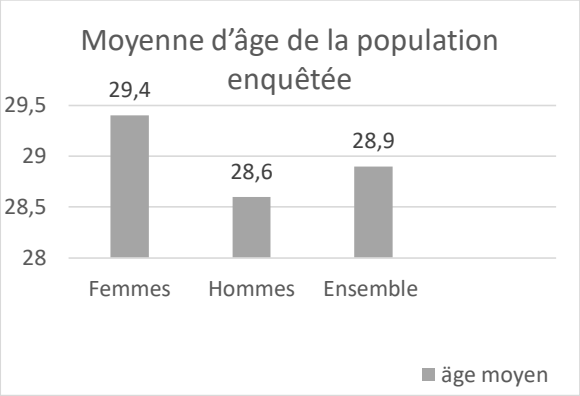

Source : données du corpus d'enquête – Mickaël Guérin 2017

La surreprésentation des personnes sans enfants peut s'expliquer, pour une part, par le nombre de jeunes rencontrés. En effet, sur 93 individus sans enfants, 60,22 % appartiennent à la tranche d'âge des 18 à 24 ans[303] (56 personnes, dont 39,78% des hommes (37 individus) et 20,43% de femmes (19 individus), qui ne représentent que 30,94% (95 individus) de l'ensemble des individus suivis. Si l'on considère la tranche d'âge des 18-30 ans ce taux passe à 78,49% (73 individus) alors que cette même tranche d'âge ne représente que 51,79% de l'ensemble des individus du corpus. Les hommes dans cette tranche d'âge représentent près de la moitié (49,46% soit 46 individus) de l'ensemble des personnes sans enfants tandis qu'ils représentent seulement un quart de l'ensemble des hommes suivis.

A la différence de leurs aînés, les jeunes, majoritairement en dehors des dispositifs publics d'insertion ou d'emploi tels que le RSA ou Pôle emploi, ne sollicitent pas, contraints et forcés, le service AME. La plupart, en effet, de ceux que j'ai accompagnés auprès d'une Mission locale ne s'y sont pas inscrits pour le seul bénéfice de la Garantie jeune mais avec l'intention d'être éligible à une entrée sur un contrat de type CIVIS sur un chantier d'insertion (ACI). Cette inscription n'aura été perçue comme un moyen d'apporter une preuve de démarche d'insertion que dans les circonstances exceptionnelles d'un suivi judiciaire par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). L'inscription de ces jeunes à Pôle emploi, pour laquelle ils sollicitent mon concours, n'obéit pas plus à l'injonction d'un service social. Cette démarche répond uniquement, dans la mesure où ils peuvent justifier du nombre d'heures travaillées (à savoir 610 heures de travail salarié durant les 28 derniers mois), à la procédure d'ouverture de leurs droits aux indemnités de chômage. Les seules inscriptions de

[303] Il s'agit de l'âge des personnes à leur dernière entrée dans l'action d'aide à la recherche d'emploi.

jeunes au service Médiation qui procèdent, non pas d'une résolution personnelle, mais d'une orientation, en l'occurrence par un(e) assistant (e) social (e) sur demande de la CLI, concernent ceux dont nous avons déjà parlé, et qui restent à la charge de leurs parents allocataires du RSA.

Hormis ces rares situations, la recherche d'emploi salarié par des jeunes résulte essentiellement d'une démarche volontaire, ce qui les distingue fortement à la fois des jeunes femmes et mères, et de leurs aînés, rarement animés d'autres desseins que celui de sauvegarder leur droit à l'allocation (RSA).

Les femmes âgées de 18 à 24 ans représentent près du quart (23,78%) de l'ensemble du corpus. Elles approchent la moitié (48%) des femmes sans enfants. Que la jeunesse soit corrélée à une moindre fécondité n'a rien d'étonnant à ceci près qu'il convient de rapporter cette statistique à la nature même du corpus. Il s'agit effectivement d'une population construite par une politique sociale, l'AME, tributaire en tant que telle des facteurs sociaux et culturels qui en régissent l'accès. Il convient, en effet, de ne pas oublier que les jeunes femmes célibataires arrêtent le plus souvent leur recherche d'emploi lorsqu'elles forment un couple officiel (exemples de Jess, p.286 ou de Lena, page suivante), prélude à la naissance d'un premier enfant.

Les activités économiques des femmes voyageuses sont principalement orientées vers l'entretien domestique et l'éducation des enfants. En définitive, il est rare que la maternité autorise un autre motif d'interpellation du service Médiation que celui induit par une orientation de travailleur social ou une injonction de la CLI (Commission Locale d'Insertion). L'exemple de Fanny (**groupe 2-3**) montre, a contrario, ce qu'il peut en coûter de réprobation à une jeune mère désireuse de s'affranchir de cette norme culturelle qui privilégie la garde à temps plein des jeunes enfants par la mère au détriment des activités économiques extérieures au foyer. Cette jeune Voyageuse de 19 ans vit en couple et a deux enfants dont le second a un peu plus de six mois. Elle me connait pour l'avoir déjà aidée à trouver des remplacements comme agent d'entretien ou des emplois saisonniers agricoles et être régulièrement présent sur l'aire de stationnement. J'étais en train de discuter avec sa tante et sa mère, lorsqu'elle nous rejoint pour m'annoncer son intention de travailler et me demander si j'ai « *du travail* » à lui proposer. Interloquées, sa mère et sa tante réagissent immédiatement et vivement en la tançant : « *T'es pas bien !* », « *T'es folle* ! », lui rappelant vertement qu'elle a « *un p'tit bébé* ! », l'interpellant : « *Comment comptes-tu le faire garder ?* » (ce qui sous-entend clairement leur refus de suppléer à ses devoirs de mère), bref, la culpabilisant de vouloir travailler. Ne souhaitant pas m'immiscer dans cette discussion, je prends congé en invitant Fanny à

m'appeler ultérieurement pour réfléchir à sa demande. Je la croiserai plusieurs fois les jours suivants sans qu'elle n'évoque à nouveau son projet devant moi.

La garde des jeunes enfants n'interdit, néanmoins, pas systématiquement l'exercice d'une activité lorsque celle-ci s'effectue sur des temps courts, pour des saisons agricoles par exemple ou encore pour des remplacements. Quand Teddy (**groupe 2-3,** p. 395) évoque la pénibilité du travail dans le bâtiment pour justifier sa volonté d'arrêter, sa sœur prend l'exemple de Tacha, sa belle-sœur, pour renchérir : « *Quel travail n'est pas dur aujourd'hui* ? »[304]. Cette dernière qui a pourtant deux *« p'tits enfants* » travaille comme ouvrière de production intérimaire où elle commence à « *3 ou 4 heures du matin* ». Tout en louant son courage et sa volonté, elle souligne que Tacha ne laisse pas pour autant ses deux enfants dont le dernier a 3 ans seuls et veille à les confier en garde à sa cousine qui réside sur la même aire d'accueil. Tacha qui perçoit une allocation RSA n'avait pas contractualisé sur de la recherche d'emploi salarié mais avait opté pour une mission de courte durée. Comme d'autres jeunes femmes mères de jeunes enfants, Tacha avait trouvé, ponctuellement, dans un travail intérimaire une source de revenus complémentaires à l'allocation. L'exemple de Tacha montre que le recours au salariat demeure une éventualité même lorsque ces jeunes Voyageuses prétendent ne pas avoir ni vouloir de travail salarié au nom de la priorité accordée à leurs devoirs de mère.

Léna (**groupe 1**) est une jeune femme célibataire de 20 ans qui habite sur le terrain privé de ses parents où elle loge dans sa propre caravane. Ce terrain est situé en zone rurale, à l'extérieur d'une petite commune d'un peu plus de 3000 habitants, située à 20 kilomètres de Barogap. Cadette d'une famille de cinq enfants, elle a arrêté sa scolarité à 12 ans en classe de 5eme au collège. Par la suite, jusqu'à 16 ans, elle a suivi des cours par correspondance du CNED (Centre national d'enseignement à distance**).** Elle ne part pas sur le *Voyage*, mais elle part en vacances, l'été, en terrain de camping avec son frère pendant un mois. Elle me connait depuis plus d'un an car j'accompagne son frère aîné dans ses recherches d'emploi sur des postes d'opérateur en industrie ou d'agent d'entretien d'espaces verts. Au cours d'un entretien avec lui, sa compagne me demande si je peux aller voir Léna pour l'aider à trouver du travail. Elle venait d'avoir 18 ans, possédait son permis de conduire et un véhicule. Lorsque je la

[304] La conversation se tint en décembre et le contrat évoqué est un contrat d'opératrice en conditionnement pour une entreprise de fruits de mer. Les missions proposées étaient de courtes durées. Elles n'excédaient que rarement trois semaines – un mois. Les Voyageurs rencontrés effectuaient le plus souvent des missions d'une à deux semaines avant les périodes de Noël. Sur notre terrain d'enquête, cette entreprise était connue et reconnue par les Voyageurs depuis plusieurs années et très nombreux étaient ceux qui y avaient éprouvé les difficiles conditions de travail dans un environnement froid (4-7°c) et en travail posté. En cette période de forte activité, les journées de travail pouvaient être de 8, 9 voire 10 heures.

rencontre pour la première fois, Léna n'a ni expérience salariée ni expérience informelle auprès de sa famille. Néanmoins, elle connait des membres de sa famille ayant déjà été salariés. Elle a, notamment, échangé avec son frère et sa belle-sœur, ainsi qu'avec une tante sur les conditions de travail et de rémunération dans l'industrie agroalimentaire et l'entretien de locaux d'entreprises ou d'autres établissements. Après avoir rédigé un CV et l'avoir avertie des attentes des employeurs, je l'ai accompagnée pour l'inscrire dans trois agences intérimaires situées à une vingtaine de kilomètres. Lors de nos rencontres sur son lieu d'habitation, Léna, jeune femme timide et réservée, circule généralement en sabot entre les caravanes, mais elle adapte sa tenue pour aller déposer ses candidatures auprès des agences intérimaires. Je l'ai suivie durant presque deux ans sur sa recherche d'emploi salarié. Toutes nos rencontres ont eu lieu en présence d'un ou plusieurs membres de sa famille (belle-sœur, mère, père, frères, sœurs, oncle…) mais il m'est aussi arrivé de la conduire seule dans des agences intérimaires ou des entreprises. Son premier contrat fut une mission intérimaire sur un poste d'opératrice en conditionnement dans le cadre d'un accroissement d'activité d'une entreprise située à 6 kilomètres de son lieu de résidence. L'agence intérimaire l'avait contactée la veille en fin d'après-midi. Ultérieurement, elle a été rappelée pour deux journées de remplacement sur la même semaine puis pour travailler dans la foulée la quinzaine suivante.

Après ces premières missions et malgré ses relances régulières, les deux agences intérimaires où elle est inscrite, cessent leurs propositions. Elle me recontacte et en consultant les offres d'emplois, elle détecte un poste d'agent d'entretien polyvalent en remplacement qui nécessite de se déplacer sur plusieurs sites au cours de la journée, mais présente l'intérêt d'un volume horaire quotidien de 5 à 7 heures de travail dans des bureaux d'entreprises. Son choix, qu'encouragent ses parents, inquiets d'envoyer une jeune femme seule chez des *Gadjé,* Léna le motive elle aussi par son refus d'occuper un emploi semblable au domicile de particuliers en raison des risques encourus.

Léna mit, cependant, fin à ce travail au cours du premier mois à cause des conditions de travail et des coûts occasionnés par les déplacements entre chacun des sites de travail. En la recroisant en présence de ses parents et de son oncle, son père me confirme que ce travail ne « *vaut pas la peine* » en raison des dépenses occasionnées. Les souhaits de Léna visent désormais des postes d'opératrice en industrie, notamment d'agent de conditionnement. Elle affiche une régularité dans sa recherche de missions, privilégiant l'intérim car elle écarte les emplois pérennes à temps complet. Elle réside chez ses parents sans exprimer la volonté d'en partir pour s'assumer seule. Elle épouse ainsi le même modèle familial que celui observé par

toutes les jeunes femmes rencontrées sur mon terrain d'enquête qui attendront le jour du mariage pour quitter le giron parental et fonder un foyer autonome.

3. Le salariat féminin : une étape avant le mariage

Léna, nous venons de le voir, dédaigne le travail à temps complet et cherche un équilibre dans l'intermittence des missions intérimaires. Elle organise sa vie en comptant sur le soutien financier et matériel de ses parents, satisfaite de se retrouver « *chez soi chez ses parents* » (Ramos, 2011 : 14). Après une année, elle a suffisamment travaillé pour ouvrir des droits à l'assurance chômage[305]. Elle consulte régulièrement son Smartphone pour prendre connaissance des offres sur un site de petites annonces, m'appelle à intervalles plus ou moins rapprochés afin d'actualiser son CV, rédiger une lettre de motivation pour un emploi qu'elle a identifié ou se tenir au courant des entreprises qui recrutent ou encore appeler un employeur. Mais un jour où j'avais remarqué, à mon arrivée sur le terrain familial, la présence d'une nouvelle caravane, je m'enquis auprès de Gino (**groupe 3**), le frère de Léna, qui stationnait là. Il me répondit qu'il s'agissait en fait de sa sœur. Et sa compagne de me dire que Léna venait de « *se marier* » dans la semaine et qu'elle ne m'appellerait plus pour chercher du travail.

Durant toutes ces années en tant que médiateur-emploi, j'ai maintes fois été témoin de ces situations où les jeunes femmes s'impatientent d'une maternité qui leur conférera le statut d'adulte. Leurs expériences de travail salarié temporaire rappellent par certains côtés celles des jeunes femmes de milieux populaires repérées par les historiennes et sociologues de l'emploi féminin pour qui l'usine s'inscrivait dans le cycle biographique comme une étape avant le mariage et la naissance du premier enfant[306]. Pour ces jeunes Voyageuses, l'aspect temporaire de leurs emplois reste aussi un moyen de se défendre contre les maux du travail (Noiriel, 1986 : 234 *sq.*)[307]. Comme pour les immigrés au cours du XXe siècle (*ibid.*), les emplois salariés occupés par les Voyageurs, et plus particulièrement par les femmes, sont souvent les moins qualifiés (manutentionnaire, ouvrière spécialisée, agent de propreté, opératrice en industrie

---

[305] Il fallait pouvoir justifier de 610 heures de travail salarié au cours des 28 derniers mois.

[306] Nous renvoyons ici à la sociologue du travail féminin Margaret Maruani, *Travail et emploi des femmes*, La Découverte, 5eme éd, 2017, ainsi qu'à l'historienne Françoise Battagliola, *Histoire du travail des femmes*, La Découverte, 2008.

[307] C'est aussi parfois une modalité de réponse apportée par des femmes rencontrées qui lors de leur contrat d'insertion contractualisent sur une recherche de travail salarié à la suite d'une demande émanant plutôt des instances d'évaluation des démarches d'insertion que sont les Commission Locale d'Insertion dans le dispositif RSA.

agroalimentaire, salariée agricole) et dépourvus de perspectives d'évolution[308]. Mais la diffusion de ces emplois n'en est pas moins révélatrice des changements dans les organisations familiales et les rythmes saisonniers annuels. Dans l'histoire de l'activité féminine de ces femmes voyageuses, à la suite de Margaret Maruani, nous pouvons dire que la nouveauté n'est donc pas le travail qui, sous des formes diverses, a toujours existé, mais l'emploi salarié (Maruani, 2004).

Elles ont beau priser en priorité les entreprises où elles sont assurées de se retrouver entre Voyageuses, le fait même de travailler en dehors du foyer contribue à les émanciper de la tutelle familiale. Ces emplois les affranchissent également des rythmes saisonniers où les enfermaient les emplois agricoles pour leur offrir des opportunités sur l'ensemble d'une année. Une entrave, de taille, à ce processus inachevé d'individualisation réside dans les accents patriarcaux d'une société qui n'en a pas encore fini avec la consécration du rôle de pourvoyeur de revenus attaché à l'homme. J'ai fréquemment constaté que l'accès d'une femme au travail rémunéré en dehors du foyer restait subordonné à une forme d'autorisation de son compagnon, de son mari ou encore de ses parents pour une jeune femme célibataire. Au cours d'un rendez-vous de suivi, Shanon (**groupe 1**) me demande si je peux faire un CV pour sa sœur qui a 19 ans. Je lui réponds par l'affirmative et l'invite à aller la chercher dans sa caravane présente sur la même aire d'accueil. Shanon revient bredouille en me disant que sa sœur ne peut venir avant d'avoir été autorisée par son mari à travailler. A l'inverse, une femme de trente ans, qui a été salariée en remplacement d'agent d'entretien ou en tant que saisonnière agricole pour le muguet, avant de se « *marier* » m'annonce rechercher du travail car : « *Il* [son mari] *veut bien que je travaille.* » Elle ajoute que sa fille aînée de 17 ans peut s'occuper de ses frères et sœurs dont le benjamin a 9 ans. On voit ici encore qu'une fois levé le verrou de la garde des enfants, le travail féminin salarié devient possible.

[308] Dans ses travaux sur les travailleurs étrangers dans l'agriculture française, qui se situent au croisement de la sociologie du travail et des migrations, Swanie Potot montre que le système économique mondialisé internationalise la concurrence entre ces travailleurs. Les employeurs cherchant à minimiser le coût de ce salariat qui reste la variable d'ajustement par laquelle il est possible d'abaisser le prix de revient des produits, favorisant de fait la précarité du travail et le maintien d'un taux de salaire bas. Les salariés agricoles sont majoritairement des travailleurs étrangers qui trouvent « *là une niche d'emploi qui leur est ouverte et acceptent alors de se soumettre aux exigences des employeurs en échange de salaires qui, bien que maigres, restent nettement supérieurs à ceux auxquels ils peuvent prétendre dans leur pays d'origine* » (Potot, 2013 : 204).

C. *Un rapport féminin au salariat : la crainte et ses parades*

1. L'univers de travail : une promiscuité menaçante

Sandy dont nous avons dressé un portrait synthétique ci-dessus est une jeune femme de 23 ans, mère de deux enfants de 5 et 3 ans. La première fois que je la rencontre, elle est habillée d'un jeans et d'un pull à col roulé rouge orangé et chaussée de baskets. Un sac en bandoulière, les cheveux attachés en queue de cheval haute, une paire de lunettes de vue rectangulaire en plastique noire me surprennent chez une Voyageuse, tant son look l'éloigne de l'image que je m'en fais. Célibataire, elle stationne avec ses parents sur des aires d'accueil et des parkings d'usine et de la périphérie barogapoise. Elle vit seule, son compagnon étant incarcéré. Elle souhaite travailler à temps partiel, a des expériences dans la vente sur les marchés et recherche quelques heures comme agent d'entretien. Sandy avait fait une si bonne impression lors de son entretien que la directrice du chantier d'insertion avait, on s'en souvient, envisagé de lui proposer un poste de vendeuse dans la recyclerie plutôt que celui d'agent d'entretien. Mais après 15 jours, elle m'appelle pour m'annoncer son impossibilité de continuer à travailler car comme elle me le dit : « *Les Gadjé me guettent comme une bête, Mickaël.* » Le malaise qu'elle a ressenti l'a amenée à interrompre sur le champ son contrat, à la surprise de la directrice. L'impression de gêne, le sentiment d'être en insécurité, qui contraste avec son attitude enjouée et frondeuse lorsqu'elle est en compagnie d'autres Voyageurs sur l'aire de stationnement, n'est pas rare, chez ces femmes ne maîtrisant pas suffisamment les codes en cours en matière de relations entre les sexes en dehors de leur univers familier. D'où leur requête de se faire embaucher à deux minimum, sinon à plusieurs, pour n'avoir pas à affronter seule un collectif de travail menaçant. Peut-être davantage que des comportements jugés abusifs (regards insistants, avances sexuelles, attouchements…), ce qui est craint est de devoir interagir seules avec des Gadjé de l'autre sexe[309]. Quand ce souhait ne peut être exaucé au moment du recrutement, elle ne manque jamais de saisir l'occasion de faire entrer une proche dès qu'une offre se profile. Elles ont besoin d'une présence rassurante qui apporte une sécurité physique et psychologique, et garantit par la même occasion une forme de surveillance conjointe de leurs conduites pour les tenir à l'abri de toute suspicion de comportements déplacés et non conformes

[309] Maryse Jaspard dans son ouvrage sur les violences contre les femmes (2007), note que par-delà le sentiment ressenti par ces jeunes femmes, les recherches sur les violences contre les femmes ont établi que les femmes appartenant aux minorités ethniques sont davantage l'objet de violences sexuelles que les femmes de la population majoritaire.

à la morale voyageuse (Bechelonni, 2008). Nous pouvons également penser que la norme d'interdiction des relations sexuelles en dehors du mariage pèse pour partie sur le rapport au salariat des jeunes filles et alimente leurs craintes des contacts avec les hommes *Gadjé*.

2. Affronter la menace ensemble

Une vingtaine de femmes rencontrées âgées entre 20 à 55 ans s'inscrivent chaque année pour la semaine de cueillette du muguet. Dans l'agglomération barogapoise, les besoins de main-d'œuvre dans cette spécialité horticole se comptabilisent en milliers de saisonniers (cueillette, tri, conditionnement). Pour certaines femmes, cette activité est l'unique expérience salariée de l'année. D'année en année, ces femmes retournent souvent chez le même maraîcher qui leur réserve leur « place », non pas pour travailler en plein champ, mais pour travailler soit en 2*8 ou de nuit sur les chaînes de tri des brins de muguet ou sur la bouquetterie[310]. C'est le cas dans une importante entreprise de maraîchage qui salarie plus de mille personnes pour cette saison du muguet. Les femmes qui reviennent (souvent elles se font recruter avec d'autres membres de leur famille) savent qu'elles doivent déposer leur candidature dès le mois de février pour un contrat de travail qui intervient dans la dernière semaine d'avril. Certaines d'entre elles reçoivent directement un courrier de l'employeur qui les informe de la possibilité de venir s'inscrire pour le travail de nuit. Elles signent à ce moment-là leur contrat de travail dont elles conservent une copie pour se rassurer car elles craignent toujours et surtout de perdre leur poste. Plusieurs saisonnières que je connais, embauchées pour la bouquetterie pendant une semaine depuis plusieurs années, sont particulièrement attentives à la période d'inscription auprès de l'employeur et vigilantes à ne pas la manquer. Elles démontrent ainsi leur capacité à maîtriser le temps long et à anticiper et prévenir les aléas en fonction des modalités de recrutement de l'employeur. Elles prévoient d'une année sur l'autre leur participation à ces contrats et s'organisent aussi en fonction de ce travail saisonnier. Quatre d'entre elles, par exemple, qui occupent un poste saisonnier de nuit depuis plusieurs années auprès du même maraîcher ont hésité à s'engager sur d'autres contrats de travail longs par crainte de manquer la saison et de perdre le bénéfice de leur fidélité à l'entreprise qui auraient risqué de leur faire perdre « leur place ». Le muguet a aussi valeur, en quelque sorte, de rite initiatique pour l'emploi salarié. Les jeunes femmes (célibataires ou avec des enfants, même jeunes) font à cette occasion leur première expérience en accompagnant les aînées de leur famille. Toutes

[310] Pour un bref aperçu de cette activité, une vidéo de 19 secondes sur le tri du muguet dans la région nantaise peut être visionnée sur la plateforme Youtube. URL : https://www.youtube.com/watch?v=yYjfhdbYhLg

celles rencontrées souhaitent se positionner en priorité sur du travail de nuit, qui est plus rémunérateur et qui facilite également la garde des enfants. Puisqu'il s'agit d'une mobilisation de courte durée, la garde des enfants peut être confiée à une proche de la famille (sœur, mère, belle-mère, etc.), sachant que les hommes s'en acquittent rarement. On retrouve ici des critères d'évaluation du « bon » travail salarié partagés avec les hommes : l'emploi doit être rémunérateur et concentré dans le temps. Et des critères propres aux femmes : l'emploi salarié doit être très ponctuel et si possible intervenir en dehors du temps de la vie domestique et familiale

En résumé, on peut dire que « la saison du muguet » lève les obstacles et les appréhensions au salariat, parce qu'elle répond à plusieurs critères : une durée courte, une mobilisation collective qui ménage le confort de l'entre-soi, ainsi que des horaires de nuit plus rémunérateurs[311] (600-700 euros selon la durée du tri) et moins chronophages par rapport à la garde des enfants. Cette activité est en cela admise, et admissible comme activité féminine occasionnelle, même pour de jeunes femmes mères de jeunes enfants.

Bien que la main-d'œuvre requise pour la cueillette du muguet soit plutôt féminine, il arrive que des hommes y participent. Il s'agit essentiellement de jeunes hommes dont c'est le premier contrat et qui s'orientent ou plutôt sont orientés vers les travaux de cueillette du muguet en plein champ qui sont jugés éreintants : les femmes leur préfèrent le travail de tri des brins de muguet sous un hangar à l'abri des intempéries. Contredisant l'image des Tsiganes censés ne supporter travailler qu'à l'extérieur, ces femmes privilégient ces postes en horaires décalés qui seront d'ailleurs pourvus en priorité, à la différence de la cueillette en plein champs, bien souvent occupés par les derniers inscrits. Relégués dans les activités peu ou pas qualifiées, les Voyageurs n'en manifestent pas moins leurs préférences et leurs dégoûts. Femmes et hommes développent une conception et une évaluation des activités économiques ajustées à leurs conditions d'existence. L'étude de la différenciation sexuée du rapport au salariat parmi les Voyageurs enquêtés nécessite aussi d'examiner leur rapport à la mobilité spatiale.

[311] L'aspect rémunérateur renvoie aussi au fait que les voyageurs comptent en jours de travail et non en semaine avec jours ouvrés. Par exemple, si ces femmes travaillent sept jours consécutifs, elles diront avoir gagné la somme sur une semaine. Là aussi il y a une manière de percevoir et évaluer le travail et de compter ses gains qui est partagé entre hommes et femmes.

II. La locomotion motorisée, un enjeu vital

A. Usages sexués du deux-roues motorisées

71% des personnes rencontrées déclarent posséder un permis de conduire et un véhicule (218 individus) au moment de leur première entrée dans l'action d'aide à la recherche d'emploi salarié. La probabilité de détenir l'un et l'autre augmente évidemment avec l'âge. Six sur dix (61.8%) des 18-24 ans sont sans permis de conduire, alors qu'ils représentent quatre sur dix (129/307 individus soit 42,02%) Voyageurs enquêtés. Pour les 18-20 ans, ces taux sont respectivement de 40.45% et 23.78% (73 individus).

Des différences apparaissent entre les sexes lorsqu'on prend en considération la variable « deux roues motorisées » et la catégorie des 18-20 ans. Sur cette tranche d'âge, les jeunes femmes sans permis de conduire, sont surreprésentées. 50% d'entre elles sont dans cette situation contre 35,09% des hommes, tandis que tous âges confondus, ce sont 13.68% des femmes contre 10.53% des hommes. Cet écart de 15 points entre les garçons et les filles laisse apparaître que l'obtention du permis de conduire est plus fréquente pour les premiers.

A la différence de la voiture qui, en dépit de la différence genrée, reste un équipement dont l'accès est relativement banalisé, le scooter est perçu comme dangereux. Ce danger est associé à la fois à la circulation sur la route et aux risques potentiels que représentent les automobilistes, mais également à la crainte que les jeunes fassent « *les fous* », qu'ils soient imprudents. Seuls des hommes déclarent circuler en deux-roues motorisées (en scooter principalement). Ces jeunes hommes (à l'instar des personnes rencontrées qui conduisent sans permis de conduire) ne partent pas sur le *Voyage*. Tous résident en appartement, maison, sur des terrains privés ou des terrains familiaux locatifs, moins souvent de manière prolongée sur une aire d'accueil. Le scooter représente un moyen de déplacement typiquement masculin qui peut être mis en lien avec l'occupation différenciée des espaces selon les rôles sexués (Formoso, 1986). Hormis l'espace de vie qui se confond partiellement avec l'espace domestique, le monde est celui des *Gadjé*, extérieur à la protection assurée par la famille et le groupe de pairs (*ibid.*). La notion de danger à laquelle est rattaché l'usage d'un deux-roues renvoie alors lorsqu'il s'agit des jeunes femmes, à un registre particulier irréductible aux seuls risques corporels liés à la circulation. Les adolescentes et les jeunes femmes, notamment célibataires, jouissent d'une moindre autonomie dans leurs déplacements en dehors de la sphère familiale que celle accordée aux garçons. Cela se traduit par un contrôle plus prégnant sur leurs

déplacements et leurs fréquentations. A l'âge de la puberté, le scooter est un moyen de locomotion réservé aux jeunes garçons pour aller se promener et s'amuser, se déplacer sur leur temps libre, rendre visite à des amis ou à de la famille. Il facilite leurs déplacements individuels dans l'environnement des *Gadjé* dans lequel ils sont aussi jugés plus aptes que les filles à se défendre.

Par ailleurs, à plusieurs reprises, j'ai eu l'occasion d'observer sur mon terrain d'enquête, de très jeunes garçons circuler sur de petites motos de cross (type dirtbike de 50 cm^3) ou bien sur des quads de même cylindrée ou 125 cm3, faisant souvent la fierté de leur pères ou des hommes présents. Les adolescents et jeunes adultes ont un usage récréatif de ces engins principalement utilisés pour le plaisir et pour circuler autour des lieux de vie, sur des chemins, des champs, des sentiers. Je n'ai pas constaté que des personnes les utilisaient pour des déplacements autres que ludiques. Tout se passe comme si les qualités nécessaires à la maîtrise et à la conduite de ces engins ne pouvaient être que typiquement masculines. Par conséquent, l'incitation à cette conduite des jeunes garçons va de pair avec la valorisation des prouesses et de l'aptitude censée être masculine à prévenir les dangers et éviter l'accident. La pratique des deux-roues conforte la perception selon laquelle les jeunes garçons sont plus compétents pour la conduite de toutes sortes de véhicules mécaniques (voiture, scooter, motos, quads…)[312]. Corollairement, se renforce l'idée selon laquelle la circulation en scooter présente un risque plus élevé pour les jeunes femmes. Comme me le dira une Voyageuse justifiant la plus grande liberté qu'elle avait laissée dans leurs déplacements à ses jeunes garçons par rapport à ses filles : « *Une fille c'est pas pareil !*» Le scooter est également utilisé comme moyen de locomotion par des hommes plus âgés mais à titre tout à fait exceptionnel.

Les deux-roues utilisés éventuellement pour des déplacements, le sont rarement pour des motifs professionnels. Les hommes, quel que soit leur âge, préfèrent par ordre de priorité le covoiturage, l'accompagnement par un membre de la famille voire, pour une minorité, la conduite sans permis de conduire. Concrètement, sur l'ensemble de notre corpus, cinq

[312] Il n'est pas rare de voir des pères offrir de ces mini-motos coûteuses à leurs jeunes garçons parfois dès l'âge de 5-6 ans. J'ai eu l'occasion d'assister à des dérapages sur un parking avec un quad de 350 cm3 conduit par un jeune garçon de 7 ou 8 ans (qui n'avait aucun équipement) encouragé et filmé par des jeunes hommes tandis que des adultes avaient arrosé le sol pour faciliter la glisse. Une autre fois, un homme d'une trentaine d'années que je connais est arrivé sur l'aire d'accueil en moto-cross accompagné de son fils de 8 ans. Son arrivée a créé un rassemblement des jeunes et des hommes présents. Après avoir fait quelques tours dans les champs environnants avec son fils, il provoqua un jeune homme en lui lançant un défi, proférant qu'il avait peur, qu'il ne savait pas conduire, etc. Je pourrais multiplier les exemples où les pères se montrent fiers des prouesses de conduite de leurs fils ou encore de mise en scène de bravade qui tendent à valoriser le virilisme. Les motos et les quads destinés aux loisirs des enfants sont conçus comme des objets de loisirs, liés en premier lieu à l'amusement et non à la mobilité et peuvent être emportés dans les bagages sur la période du Voyage.

personnes seulement utilisent un scooter pour se rendre au travail. Trois ont moins de vingt-trois ans, résident en appartement et n'ont pas encore passé le permis de conduire pour des raisons économiques. Ils utilisent régulièrement leur scooter pour leurs déplacements quotidiens. L'utilisation de celui-ci dans le cadre professionnel représente la dernière solution après avoir épuisé les deux autres options principales que sont le co-voiturage ou la conduite par un tiers. Les deux autres, âgés d'une quarantaine d'années, ont recours au scooter parce qu'ils se sont vu annuler leur permis de conduire. Ils sont tous les deux allocataires du RSA. Le premier, Tony, que nous avons croisé à plusieurs reprises dans cette thèse, réside en couple avec quatre enfants sur une aire d'accueil. Déclaré célibataire sans enfant auprès des services sociaux, il s'adonne à la récupération de métaux sous le régime de la micro-entreprise. Il proposait également des travaux d'entretien d'espaces verts jusqu'à la perte de son permis de conduire. C'est à la suite de cette annulation mais aussi afin de répondre à la demande du service instructeur du RSA qu'il me contacte pour rechercher un emploi salarié. Avant notre rencontre, il avait déjà été saisonnier agricole en viticulture et pour la cueillette du muguet durant une semaine. Lors de notre entrevue, Tony n'envisage pas de postes précis, mais souhaite pouvoir travailler en extérieur, « *pas enfermé* » comme il le précise, soit dans le secteur du bâtiment ou dans l'entretien d'espaces verts, puisqu'il dispose d'expériences dans la taille de haies et sur des petits travaux d'élagage. Après avoir occupé via une agence intérimaire d'insertion quelques courtes missions comme ouvrier de voierie ou manutentionnaire au cours desquelles il a utilisé un scooter, il est retenu pour un emploi d'agent d'entretien d'espaces naturels sur un Atelier et Chantier d'Insertion (ACI). Un premier contrat de six mois à raison de 26 heures hebdomadaires pour un salaire mensuel net d'environ 850 euros, avec la possibilité de voir ce contrat renouvelé deux fois pour une durée totale de 24 mois, s'offre à lui. La structure se situe à 12 kilomètres de son lieu de vie. Tony n'a trouvé personne parmi ses proches pouvant le conduire à son travail comme cela est parfois le cas en pareille situation. En effet, aucune des personnes présentes sur l'aire d'accueil ni sa femme, ni sa mère ou son fils majeur et marié n'a de permis de conduire. De plus, son beau-frère avec lequel il menait une activité de récupération de ferraille se l'est fait retirer également suite à des infractions (excès de vitesse, conduite en état d'ivresse…). Il n'a pas non plus trouvé de possibilités de covoiturage auprès de collègues de travail. Ainsi, tout au long de ses 18 mois de contrat, il utilise son scooter pour effectuer le trajet qui le sépare de son lieu de travail.[313]

[313] Il n'a pas envisagé de stationner sur l'aire d'accueil située à moins d'un kilomètre et demi de son lieu de travail. Ce choix ne s'explique pas seulement au regard de sa situation et de son impossibilité de déplacer et de

Le second, Jimmy, doit parcourir 7 kilomètres pour se rendre au travail. Il vit en couple avec trois enfants sur un terrain appartenant à la mairie qui regroupe plusieurs familles. Il a, lui aussi, fait quelques saisons dans l'agriculture ainsi que deux passages dans des structures d'insertion. Parallèlement et ponctuellement, il aide des membres de sa famille dans leurs activités indépendantes. Lorsqu'il me contacte, il a un suivi socio-judiciaire par le SPIP assorti d'une obligation de démarches d'insertion professionnelle. Il recherche un travail afin, me dit-il, d'éviter une éventuelle peine d'emprisonnement. Dans la mesure où j'ai déjà accompagné d'autres membres de sa famille sur des emplois en contrat aidé et/ou en chantier d'insertion (ACI), c'est d'abord pour intégrer ce type de structure qu'il me sollicite. Plus précisément, il souhaite se positionner sur deux ou trois structures qui se situent à proximité de chez lui autant pour les recommandations encourageantes de la part d'autres Voyageurs que pour des questions de distance. Mais délaissant ses trajets en scooter sitôt la fin de la première semaine, il reprendra son véhicule pour circuler sans permis jusqu'à la fin de ses 6 mois de contrat. A la différence de Tony appréhendant les risques encourus (financiers, administratifs, éventuellement d'incarcération), Jimmy les minimise en rappelant qu'il fréquente le quartier depuis son plus jeune âge, qu'il connait parfaitement les itinéraires et les rues qui lui permettent d'éviter les éventuels contrôles policiers.

Par ailleurs, tous deux ont une expérience distincte de la justice. En effet, Jimmy a un passé judiciaire, également partagé par plusieurs membres de son entourage familial et environnement social alors que ce n'est pas le cas de Tony. Aussi, Jimmy a plusieurs fois été confronté aux interpellations policières de grande ampleur sur son lieu de résidence[314], contrairement à Tony. Les jugements portés par leurs entourages respectifs ne sont pas étrangers à leur rapport différencié aux illégalismes et à la répression qui s'ensuit. Lors de discussions avec le beau-frère et le fils de Tony, ceux-ci argumentent et valorisent sa persévérance pour effectuer ses déplacements quotidiens sur l'ensemble de l'année, notamment par rapport aux intempéries de la période hivernale. Alors que dans le cas des proches de

tracter sa caravane. En effet, lors de la fermeture annuelle de l'aire d'accueil, il trouve, au sein de son réseau, des personnes pour déplacer celle-ci à quelques kilomètres. Depuis plusieurs années, il stationne à l'année avec les membres de sa famille proche (sœur, mère, enfants mariés) sur l'aire d'accueil de la même commune. Son souhait de préserver et maintenir le stationnement sur cette aire d'accueil se comprend également au regard du manque de places de stationnement sur l'agglomération. C'est également par rapport aux autres familles, aux réputations et aux choix d'évitement et de rapprochement qui en découlent qu'il faut comprendre sa décision.

[314] Plusieurs opérations mobilisant 200, jusqu'à 300 policiers et gendarmes ont fait la couverture de la presse locale lors de perquisitions et interpellations.

Jimmy, ce sont ces mêmes arguments météorologiques qu'ils reprennent pour soutenir et justifier son choix de reprendre sa voiture.

Mais la différence entre Jimmy et Tony ne s'arrête pas à leur posture plus ou moins légitimiste en matière de répression routière. Tous deux ne disposent pas d'une alternative économique en cas de perte de l'emploi salarié. En effet, Jimmy a la possibilité de solliciter d'autres membres de son réseau pour dégager des ressources complémentaires, contrairement à Tony. La situation de ce dernier reste relativement inhabituelle et résulte de contraintes qui limitent sa prise de risque.

L'emploi salarié qui figure pour de nombreux jeunes rencontrés un moyen de financement de leur permis de conduire, complémentaire ou non d'un travail informel au sein de l'entreprise familiale, peut justifier, à leurs yeux, l'usage temporaire du scooter. Pour les deux personnes plus âgées, dont les revenus d'une activité indépendante ou informelle ont été lourdement affectés par la suspension de leur permis de conduire cela ne constitue, en revanche, que le dernier des pis-aller. Dans tous ces cas, on le voit, le recours au scooter ne peut être qu'une alternative provisoire à l'obtention du permis de conduire, support et gage d'autonomie. Ce moyen de transport résulte de l'épuisement d'autres possibilités comme celle de recourir aux solidarités entre époux ou parents. Pour ceux qui n'ont pas de permis ni de véhicule, l'individualisation et la répétition des trajets individuels sur des périodes longues laissent soupçonner une fragilité des solidarités familiales. En effet, l'entraide qui est possible ponctuellement, devient difficile à mettre en œuvre dans le cadre d'un contrat salarié qui exige des déplacements quotidiens, le cas échéant, onéreux.

Graphique 6_Moyens de transport des jeunes 18-24 ans

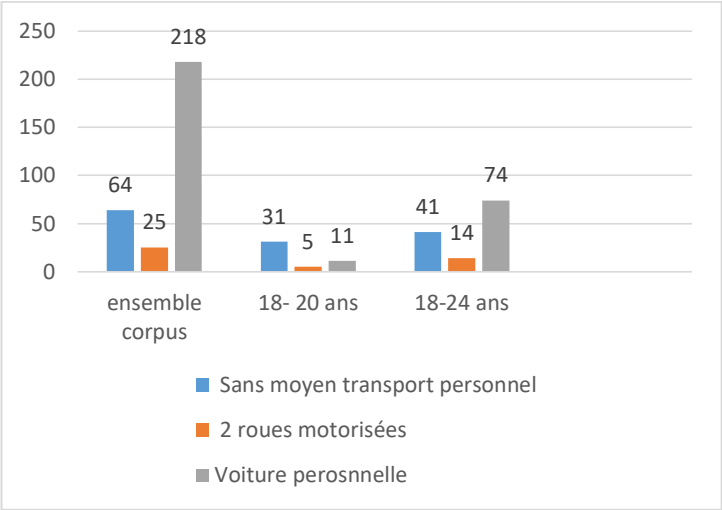

Source : données du corpus d'enquête – Mickaël Guérin 2017

B. *Se marier : conduire*

1. Autonomie budgétaire du couple et permis de conduire

L'accès au permis de conduire ne révèle guère d'écart significatif entre les sexes. Les jeunes femmes de 18 à 24 ans représentent 62.5% des femmes sans permis et 39.31% de l'ensemble des femmes tandis que les jeunes hommes de la même tranche d'âge représentent 61.41% des hommes sans permis et 43.69% de l'ensemble des hommes. Ce pourcentage légèrement plus élevé chez les hommes s'explique par le fait que le retrait de permis de conduire concerne exclusivement des hommes[315]. Les personnes qui ne disposent pas de véhicule personnel recherchent le covoiturage ou bien, quand cela n'est pas possible, elles se font transporter par un proche (généralement, par le mari ou la femme pour les personnes en couple ou bien par le père ou la mère pour les jeunes célibataires). Aucune personne rencontrée n'utilise les transports en commun pour aller travailler et rares sont celles qui les utilisent pour d'autres déplacements personnels, même quand l'accès en est aisé. Ce n'est pas forcément le coût du transport qui est rédhibitoire pour les personnes rencontrées. Des aides existent et

[315] Sur l'ensemble des Voyageurs enquêtés, cette situation de conduite sans permis a été observée pour une dizaine d'individus et des hommes exclusivement. Elle a été observée dans deux cas de figure distincts qui paraissent liés à l'âge. A savoir des jeunes hommes de 17 à 22 ans qui conduisent avant de passer leur permis d'une part et d'autre part, des hommes plus âgés qui continuent à conduire après une suspension de permis. La plupart des hommes rencontrés qui circulent sans permis résident sur des terrains familiaux. Trois personnes résident sur des aires d'accueil. L'ensemble des personnes ne partent pas ou plus sur le *Voyage*.

plusieurs jeunes notamment en ont connaissance. Ce sont davantage les conditions de circulation dans les transports publics qui sont avancées comme arguments pour ne pas les utiliser. Le premier réside dans le sentiment d'insécurité occasionné par les dangers physiques encourus et la crainte d'être agressé (notamment pour les jeunes femmes). Les temps de trajet, d'attente ou les correspondances nécessaires pour relier deux destinations sont également des arguments avancés. A cela s'ajoute bien sûr les lieux qui ne sont pas desservis. Il existe tout un ensemble d'arguments avancés par les Voyageurs pour expliquer l'inadéquation des transports publics à leurs besoins.

En plus d'être un outil de mobilité individuelle, le permis de conduire reste un symbole important d'autonomie, notamment pour les jeunes hommes. Indissociablement lié à l'habitat mobile, à la caravane, il est le gage de pouvoir aller travailler, chiner en toute indépendance. Le permis de conduire, et par voie de conséquence, le véhicule sont des pré-requis de l'union maritale pour les *« garçons »*. L'union, « *le mariage* »[316], symbolise la création d'une unité familiale, d'un couple autonome pour lequel il est attendu que le garçon soit en capacité de dégager des revenus nécessaires à la subsistance et aux besoins du nouveau ménage. En effet, le fait d'être *marié* implique d'avoir son propre espace de vie autonome[317]. En caravane ou en maison, sur terrains privés ou en aire d'accueil, la cohabitation pour dormir n'est pas possible avec les parents. Quand les parents habitent en maison, le jeune couple s'installe sur leur

[316] « *Se marier* », « *être marié* » ne s'entend pas d'un point de vue administratif pour les Voyageurs rencontrés. Dans ce cas de figure, ils disent qu'ils sont « *mariés légitime* ». « *Le mariage* » et le fait d'être reconnu comme « *marié* » par les autres Voyageurs, se caractérise par cette séquence au cours de laquelle les deux jeunes s'enfuient et vont le plus souvent chez un membre de la famille, ou des amis pour une période plus ou moins longue. La relation sexuelle équivaut à une consommation du mariage. Dans un second temps, depuis quelques décennies, s'organise également une fête qui célèbre ce mariage. Souvent, elle a lieu dans la semaine qui suit l'union ou alors dans un délai très court après celle-ci. Parfois, selon les familles en présence et les individus, il est toléré que les jeunes « *fréquentent* ». Ce terme signifie qu'ils sont reconnus en couple par les Voyageurs (notamment les parents) mais sans qu'il y ait de relations sexuelles. La tolérance reste très inégalitaire entre les garçons et les filles. Si un garçon peut *fréquenter* une jeune fille qui n'est pas voyageuse, il est plus rare qu'une jeune femme voyageuse fréquente un jeune sédentaire et que cela soit connu/admis de la famille ou des parents. De même, l'interdiction de relations sexuelles avant le mariage s'impose aux jeunes filles et non aux jeunes garçons (pour lesquels il est toléré qu'ils aient des relations sexuelles avec des *p'tites gavali* (jeunes femmes non voyageuse).

[317] Nous avons observé sur notre terrain d'enquête que, lors de mariages, les parents de la mariée offraient en cadeau au jeune couple plus généralement la caravane, et les parents du marié, le camion. Il n'y a pas là de systématicité, de caractère obligatoire, cette pratique reste fonction des moyens des Voyageurs. Il y a comme une métaphore de la place et du rôle de chacun des sexes à travers ces usages puisque la caravane comme espace de vie domestique est attachée à la femme et le fourgon comme support de mobilité et de développement d'économie est celui de l'homme. Par exemple, s'ils n'ont pas les moyens d'acheter une caravane ou un véhicule, les Voyageurs peuvent faire des dons de leur propre matériel. Ainsi, lors du mariage de sa fille, Paul a donné la caravane dans laquelle celle-ci dormait auparavant avec sa sœur (4.7m). Steve, quant à lui, a donné sa propre caravane à sa fille qui venait de se marier. Le mariage ayant eu lieu en automne, il s'était racheté une caravane au printemps.

terrain, où ils peuvent partager les lieux de vie et les repas mais doit posséder à minima une caravane pour dormir. Par exemple, Jordan (**groupe 3**) habite avec ses parents dont la caravane est installée sur le terrain d'une de leur fille en zone rurale. Il s'est « *marié* » à 18 ans mais il n'a pas encore obtenu son permis de conduire. Il aide son père dans son activité indépendante de peintre en bâtiment. Jordan a des moyens restreints, aussi, dans un premier temps, lui et sa compagne ont vécu dans une petite caravane (3.8 m) installée dans la cour de la maison de sa sœur. Une des priorités pour Jordan a été de passer son permis de conduire et d'acquérir un véhicule qu'il a financé grâce à des missions d'intérim. Bien qu'il se soit quelquefois déplacé en scooter pour quelques courtes missions à proximité de son lieu de résidence, il profitait le plus souvent du covoiturage avec son beau-frère et deux de ses frères quand tous les quatre étaient embauchés, par intérim, dans la même usine. Si la formation du couple, même sédentarisé, implique une autonomie budgétaire censée reposer sur l'homme, on comprend que celle-ci soit indissociable de la possession d'un véhicule. Pour les jeunes femmes célibataires et plus généralement pour les femmes moins soumises que les hommes au rôle de pourvoyeur de revenus du ménage, le permis de conduire revêt d'autres enjeux qui tiennent plus aux contraintes de mobilité qu'à des contraintes économiques. L'autonomie et la mobilité qu'apporte la voiture a ainsi redistribué des tâches qui sont davantage conçues comme féminines : transporter les enfants à l'école (les siens, mais aussi ceux de proches), aller faire les courses, se déplacer auprès d'administrations, se déplacer pour le travail ou encore conduire un second véhicule auquel est attelée la remorque ou la seconde caravane lors de la période de *voyage*[318].

.

[318] Sur notre terrain d'enquête, les femmes avaient et conduisaient plus souvent une automobile qu'un fourgon. Durant les périodes du voyage, lorsqu'un couple a deux véhicules et qu'il se déplace, la répartition sexuée des véhicules tracteurs et des caravanes et/ou remorques est assez similaire : les hommes conduisent généralement le fourgon auquel est attelée la caravane principale (double essieux) et les femmes conduisent plus souvent une automobile à laquelle est attelée une seconde caravane (pour les enfants ou une remorque).

Graphique 7_Possession du permis de conduire : corpus et 18-24 ans

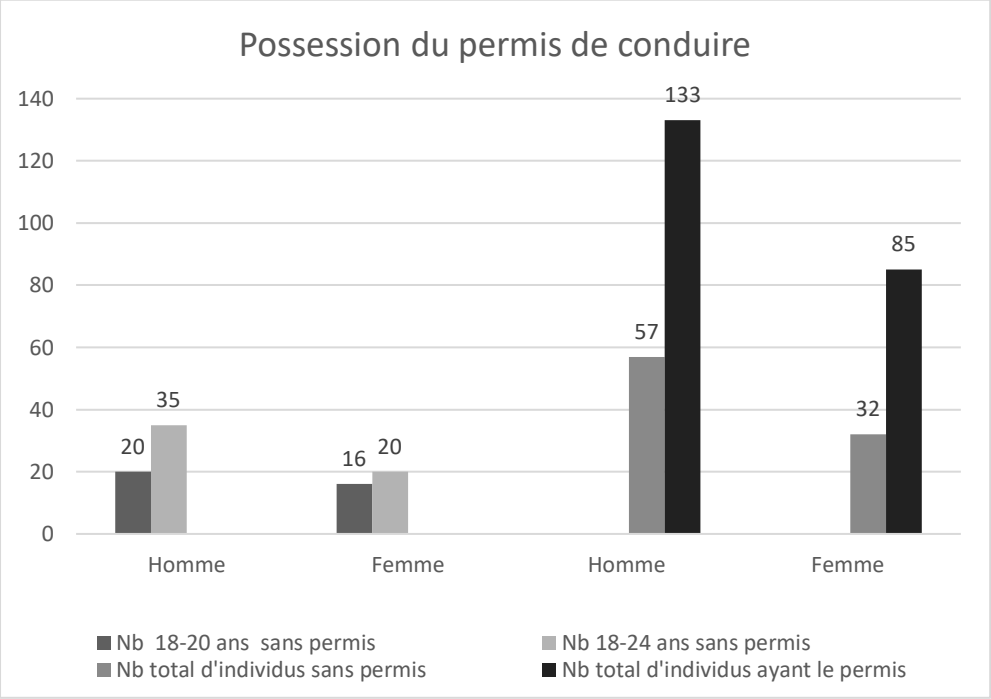

Source : données du corpus d'enquête – Mickaël Guérin 2017

2. L'importance du permis de conduire dans la mise en œuvre d'une activité rémunératrice

Paline est un homme de 40 ans (p.166) est pour rappel travailleur indépendant. Il a fait l'acquisition à crédit d'un terrain il y a une quinzaine d'année. Puis, environ cinq ans après son premier prêt, il a de nouveau emprunté pour construire sur le terrain, à l'aide de son réseau familial et amical, une petite maison de 40 m^2. Celle-ci comporte une cuisine, une salle d'eau et une chambre. Paline conserve toutefois sa caravane pour dormir et une autre caravane pour ses enfants. Il part sur le *Voyage* de mai à fin septembre avec ses frères. Cette période est pour lui synonyme de forte activité professionnelle en raison des conditions météorologiques propices à l'exercice de son activité.

Lorsqu'il s'est marié à l'âge de 18 ans, Paline s'est installé avec sa compagne dans sa caravane sur le terrain de ses parents. Avant de se mettre en couple, il accompagnait son père qui avait une activité de brocante. En tant que responsable de famille, il a cherché à dégager des revenus propres et devait dès lors subvenir par lui-même aux besoins de son couple. Ainsi, avec son cousin Jo, lui-même en couple et père de 19 ans qui résidait sur une aire d'accueil à

proximité de chez lui, ils ont débuté une activité de récupération et de revente de métaux et ferrailles. Chacun avait une expérience de la chine, de la prospection et du travail. Depuis l'âge de 12 ou 13 ans, ils avaient accompagné leur père lors de tournées de chine auprès de particuliers et de professionnels, Paline menant différentes activités de commerce et de brocante ; Jo des activités de nettoyage, de peinture en bâtiment et de ramonage. Chacun d'eux avait également une expérience dans la récupération de ferraille, le tri et la valorisation de métaux acquise auprès de ferrailleurs de leur famille. Ils possédaient leur permis de conduire et un véhicule qu'ils avaient financés grâce à l'argent gagné en travaillant auprès de leurs parents et proches.

C'est au volant d'un vieux fourgon qu'ils allaient alors prospecter les professionnels des zones industrielles, les particuliers et récupérer dans des déchèteries. Ils exerçaient sans statut. Cette activité leur est apparue la plus simple à mettre en œuvre puisqu'elle pouvait l'être immédiatement et sans investissement supplémentaire en matériel. De plus, il y a une vingtaine d'années, chaque livraison de métaux était payée immédiatement et en espèces, ce qui leur permettait de disposer quotidiennement d'argent. Lorsque Paline ou Jo évoquent cette époque, c'est en référence à cette nécessité de se débrouiller, à la nécessité « *au début* » ou « *quand t'as rien* » de trouver des solutions pour subvenir aux besoins rapidement. C'est aussi en référence à la condition minimale que représentaient alors le permis et le véhicule pour assumer les charges liées à leurs responsabilités familiales, sans être obligé de solliciter quelqu'un pour aller chiner.

Les jugements portés sur les jeunes garçons qui se marient sans être titulaire du permis confirment l'importance cruciale de cette ressource. Les commentaires suivants : « *Il a rien dans les mains* », « *Il a même pas le permis, je sais pas comment ils vont faire* » qu'inspire à une femme d'une cinquantaine d'année le jeune homme avec lequel sa nièce vient de se « *marier* » en témoignent. L'importance du permis et du véhicule se remarquent également lorsque les individus cherchent du travail salarié. Les Voyageurs s'en prévalent souvent pensant se donner les meilleures chances de décrocher un contrat de travail. Comme si, à l'instar de la chine, tout emploi l'exigeait.

Ces mêmes jugements désapprobateurs s'entendent à l'encontre des jeunes femmes qui consentent à se marier avec un jeune homme qui ne possède pas de permis de conduire. On va leur reprocher facilement un manque de discernement, une immaturité. Déplorer l'extrême

jeunesse des mariés, « *C'est trop jeune !* »[319], vise, certes, la précocité de leur mariage (15, 16 ans, 17 ans) mais pointe aussi, faute de permis de conduire, l'incapacité pressentie à assumer les devoirs nourriciers qui incomberont aux futurs parents. Même si les prestations familiales, voire sociales, viennent atténuer les risques liés à l'absence de revenus, l'injonction au travail rémunérateur masculin demeure. En effet, ces prestations sont conçues comme féminines, ce que l'on observe à travers le fait que les hommes disent « ses allocations » pour parler des allocations familiales versées par la CAF. Souvent le compte CAF du couple est aussi au nom des femmes puisque ce sont elles qui gèrent l'argent reçu et sont en relation avec les services administratifs.

La dialectique entre les devoirs assignés à l'homme et les attentes légitimes des femmes transparait bien dans les propos tenus lors d'une discussion mettant en scène Teddy et des membres de sa famille. Lorsqu'il m'a contacté la première fois, il venait de se séparer et n'avait pas d'expérience salariée. Au moment de notre rendez-vous, Teddy réside en caravane sur le terrain privé de ses parents. Il a 23 ans, vit de nouveau en couple depuis moins d'un an avec une nouvelle compagne qui est enceinte de leur premier enfant. Il a stoppé sa scolarité en fin de primaire. Il possède son permis de conduire et un fourgon. Il n'exerce pas lui-même une activité indépendante, mais il aide ponctuellement des membres de sa famille dans des travaux de peinture en bâtiment et d'élagage. Parallèlement, il dégage un bénéfice en achetant, réparant et revendant ponctuellement des voitures d'occasion. Teddy est un jeune homme plutôt affable, souriant et blagueur. Il exhale une certaine insouciance, ne semble pas inquiet pour son avenir professionnel ni ne doute de ses capacités à dégager un revenu. Il recherche, des contrats courts, de brèves missions en agences intérimaires avec une préférence pour un poste de chauffeur-livreur. Comme pour d'autres hommes Voyageurs rencontrés, il envisage ce métier au regard de deux facteurs principaux : le fait d'aimer et savoir conduire (notamment des fourgons) et le fait ne pas avoir de patrons « *sur le dos* ». Je l'ai accompagné à la recherche de ce type d'emploi et de postes de manutentionnaire lors d'inscriptions en agence intérimaire. Ces démarches n'ayant pas abouti, je lui ai suggéré un poste d'ouvrier du bâtiment en contrat aidé sur un chantier d'insertion dans une structure située à une dizaine de kilomètre de chez lui. Il s'agissait d'un contrat de travail à durée déterminée de 6 mois renouvelable. Le temps de travail hebdomadaire était de 26 heures réparties sur quatre jours. Teddy connaissait la structure ainsi

[319] Souvent, les jeunes femmes étaient moins âgées que les garçons lors des mariages et l'on peut supposer que la référence au permis de conduire institue également une référence de l'âge minimum convenable de mariage pour un homme.

que les conditions de travail après en avoir discuté avec un de ses cousins qui y avait été salarié. Je le rencontre à sa demande un mois et demi après le début de son contrat. Il m'apprend avoir été en arrêt de travail pendant 15 jours suite à une blessure au bras et n'être pas allé travailler depuis l'avant-veille car il souhaite mettre fin à son contrat de travail.

Ce rendez-vous se déroule dans la pièce de vie de la maison de ses parents. En plus de Teddy sont présents ses parents, sa compagne ainsi que sa sœur aînée et son mari. Au cours de nos précédentes rencontres, ses parents avaient évoqué à plusieurs reprises la nécessité pour lui de dégager des revenus, d'avoir une activité rémunératrice plus régulière. Leurs recommandations se firent de plus en plus pressantes après sa mise en couple. Aussi, ses parents ne partagent pas son choix d'interrompre son contrat immédiatement. De leur point de vue, Teddy a intérêt à garder ce « *petit travail* » pour pouvoir toucher « *un peu de sous* », puis après ouvrir des droits à l'allocation chômage, ses parents me demandant confirmation. Ils l'encouragent à reprendre et à finir la semaine de travail, d'autant que la structure fermera pour la période des fêtes, lui permettant d'être en vacances et de pouvoir « *toucher ses sous* ». Sa mère s'adresse directement à Teddy et prend à témoin l'ensemble des autres personnes présentes : « *C'est pas vrai* [ce que je dis] ?», *« J'ai pas raison* ? ». Teddy a été marié une première fois et il a « *divorcé* » très rapidement après sa mise en couple, ce qui n'a pas été sans créer de la distance entre sa famille et celle de son ex-compagne. L'essentiel de l'argumentaire tourne autour de son remariage et de sa future paternité en rapport avec son âge qui lui impose dans l'urgence de changer de comportement. Au regard des responsabilités qu'il doit assumer, sa mère et sa sœur attendent de lui qu'il gagne « *des sous* » afin d'assurer la charge de sa famille. A la fin de l'entretien, Teddy confirme son choix de stopper son contrat et quitte la pièce me laissant discuter avec ses parents et sa sœur aînée[320]. Cette dernière condamne son comportement et dit que, pour elle, son frère ne « *veut pas travailler* ». Elle ajoute qu'à son âge, il doit subvenir à ses besoins puisqu'il s'est marié et que sa femme est enceinte. Elle ajoute que ses parents « *payent ses assurances de véhicule et de caravane* » et que cela ne peut pas continuer. Ce n'est pas tant le coût engendré par le paiement de ces charges qui est pointé du doigt, ni même une remise en cause des solidarités familiales, mais bien la responsabilisation inhérente à sa mise en couple. En effet, sa sœur et sa mère insistent : « *Ce n'est pas ça », « C'est*

[320] Elles sont les principaux protagonistes de la discussion avec Teddy. Son père est un peu plus en retrait. Le mari de sa sœur et la compagne de Teddy également présents ne sont pas intervenus dans la conversation.

pas ce que ça coûte » afin de rappeler que ce n'est pas tant leurs dépenses qui sont l'enjeu de la discussion que l'attitude de Teddy vis-à-vis de ses responsabilités familiales.

La conjugalité, à laquelle est associée la décohabitation, traduit l'accès à l'âge adulte consacré par l'entrée en parentalité (Ramos, 2011). La sœur de Teddy interpelle sa belle-sœur pour lui signifier qu'elle a aussi une responsabilité et un rôle à jouer pour l'inciter voire le forcer à changer d'attitude. Ce qui était admissible tant qu'il était « *un jeune garçon* »[321] cesse de l'être aujourd'hui parce qu'il va devenir père, de surcroit déjà séparé à deux reprises. C'est ce que traduisent clairement les propos tenus par sa mère : « *Il fait rien, il se lève pas, il met les pieds sous la table et il mange. Il ne s'inquiète pas ! C'est trop beau ! Ça peut pas durer !* »

Dans la situation de Teddy, ce n'est pas le fait d'occuper un emploi salarié ou indépendant qui est discuté, mais bien plus fondamentalement la nécessité d'avoir un comportement en adéquation avec ses futures responsabilités de père, donc de pourvoyeur de revenus. De par cette répartition des rôles familiaux, la compagne de Teddy est aussi considérée comme ayant une part de responsabilité : elle est tenue de rappeler à son mari ses obligations. Elle doit aussi réaffirmer que par son statut de mère et d'épouse, elle est dispensée d'avoir une activité rémunératrice propre.

La mobilité, la possibilité de conduire un deux-roues ou un véhicule, associe à la valorisation de qualités masculines, une occupation et une division sexuée des lieux entre un espace domestique féminin et un espace extérieur masculin. Dans un système d'apprentissage essentiellement basé sur l'observation et l'expérimentation auprès de pairs, en dehors des cadres de qualifications scolaires, le permis de conduire et la possession d'un moyen de transport sont les garants d'une possibilité de revenus en ce qu'ils autorisent la possibilité de mettre immédiatement en œuvre une activité rémunératrice. Ils deviennent en cela les supports indispensables pour dégager des revenus.

La possession de ces supports comme éléments déterminants d'accès aux ressources économiques voit son prolongement dans la croyance pour les Voyageurs que ces éléments se suffisent à eux-mêmes pour obtenir un emploi salarié autant au niveau des hommes que des femmes. En dehors d'expériences antérieures salariées, ils pensent qu'être disponibles, mobiles et volontaires suffira à leur embauche. L'accès à des postes en structure d'insertion où le permis de conduire des salariés en insertion peut être une denrée rare tout comme le fait de postuler

[321] Jeune homme célibataire.

sur des emplois peu ou pas qualifiés dont les localisations et horaires de travail sont peu compatibles avec les transports en commun renforcent cette croyance. Toutefois, la multiplication d'expériences salariées et la diffusion des informations relatives aux modalités de recrutement et attentes des employeurs au sein de l'entre-soi modifient ces perceptions et les comportements. Comme les évolutions de l'acte commercial de prospection en porte-à-porte que nous avons évoqués précédemment, ces adaptations s'observent dans la présentation de soi autant au niveau vestimentaire qu'au niveau du parcours professionnel, de ses expériences passées comme de ses qualités professionnelles.

Dans la troisième et dernière partie de ce chapitre, nous allons nous intéresser aux types d'emplois auxquels accèdent les Voyageurs de notre terrain d'enquête et à la diffusion du salariat.

III. Le salariat une diffusion timide mais réelle

Dans un premier temps, après avoir présenté les secteurs d'emplois et les principaux métiers auxquels accèdent les Voyageurs enquêtés au regard de leur parcours scolaires et professionnels (A), nous étudierons comment dans ces métiers peu ou pas qualifiés, ces derniers hiérarchisent les emplois (B). Dans un troisième temps, nous verrons comment en dehors des traditionnels emplois agricoles, de nouveaux secteurs et métiers sont investis, notamment par les jeunes (C)

A. Des emplois de relégation

Une corrélation existe entre l'expérience salariée en amont de l'entrée dans l'AME et le niveau d'alphabétisation déclaré par les individus[322]. Cette corrélation est également en lien avec le type de stationnement et d'habitat. En effet, ceux qui séjournent sur des aires d'accueil sont 17% à déclarer ne pas savoir lire et écrire. Ce chiffre s'élève à 22% pour ceux qui stationnent également sur des espaces non autorisés alors que les individus en habitat sédentaire

[322] 55.4% des individus déclarent ne pas avoir de difficulté pour lire et écrire et plus de 83 % ont un niveau VI. Il serait intéressant de sonder de plus près comment se distribuent cette autoévaluation par rapport aux conditions de scolarité.

(maison, appartement) ne sont que 2,63% à déclarer ne pas savoir lire et écrire et les personnes résidant sur des terrains familiaux ou locataires TEFA, un peu plus de 9%. Ceux qui ne savent ni lire ni écrire sont proportionnellement plus nombreux parmi ceux sans expérience salariée. Ajoutons que les femmes, en dépit d'un niveau scolaire guère plus élevé, sont moins nombreuses à déclarer ne pas savoir lire et écrire, ce qui pourrait s'expliquer en raison des tâches qui leur incombent à savoir la prise en charge des démarches administratives et des rapports avec les travailleurs sociaux, les enseignants et les professionnels de santé. On note cependant que les individus de notre corpus restent majoritairement moins bien formés que la population départementale au RSA inscrite à Pôle emploi. En effet, en 2017 en Loire-Atlantique, 11.8% des personnes allocataires du RSA inscrites à Pole emploi ont un niveau VI et 37% ont un niveau V alors que ces taux sont respectivement de plus de 83% et moins de 7% pour notre corpus.

La Loire-Atlantique et l'agglomération barogapoise[323] représentent des pôles d'emploi relativement attractifs par comparaison avec le territoire national. Le taux de chômage départemental au 3ème trimestre 2019 est de 7%. Il est légèrement inférieur au taux national (8.3%) et supérieur à celui du bassin d'emploi de Barogap (6.7%). Sur un an, d'octobre 2018 à septembre 2019, Pôle emploi indique avoir recueilli 93 650 offres d'emploi sur le département, principalement dans le secteur tertiaire (88,2%). L'industrie représente 6,4% de celles-ci, la construction 3,5%, et l'agriculture 1.9%[324]. Durant cette même année 2019, au niveau départemental, 74.1% des projets de recrutement dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire se font sur des emplois saisonniers. Et plus généralement, 31,4% des projets de recrutement sont liés à une activité saisonnière. Les ouvriers non qualifiés des industries agroalimentaires et les ouvriers maraîchers sont les métiers les plus tendus avec plus de 90% de recrutements jugés difficiles. Il s'ensuit que les Voyageurs enquêtés, caractérisés par un faible niveau de qualification scolaire et/ou professionnelle, saisissent leurs opportunités d'emplois en ciblant précisément des métiers du bas de l'échelle sociale qui sont souvent structurellement en tension, obéissent à des rythmes saisonniers[325]. Ils s'exercent à temps

[323] La zone d'emploi de Barogap correspond à 28 % de la population régionale en 2009. Elle a contribué pour un tiers à l'augmentation de celle-ci lors de la décennie écoulée (Direccte, Tissu économique des zones d'emploi, volet n°1 - avril 2013 : 7).

[324] Observatoire de l'emploi des Pays de la Loire - *Le marché du travail : chiffres clés* - Septembre 2019 - publié le 30 octobre 2019.

[325] Parmi les 68 300 intentions d'embauche, plus de 21 400 le sont dans le cadre d'une activité saisonnière selon Pole emploi (données avril 2019).

partiel et/ou sont associés à des conditions de travail difficiles[326]. Les Voyageurs enquêtés exercent les métiers d'exécution en industrie (opérateurs, agents de quai, manutentionnaires), dans le bâtiment (manutentionnaires, ouvriers non qualifiés), les services (agents de propreté, agents de services en collectivité, agents polyvalent de nettoyage urbain) ou l'agriculture (ouvriers maraîchers, saisonniers agricoles).

Les métiers accessibles aux hommes sont essentiellement des métiers à dominante manuelle qui requièrent un engagement physique important. Pour eux, qu'ils soient jeunes ou plus âgés, les qualités manuelles sont sources d'une valorisation qui s'accompagne d'une auto-exclusion des métiers plus intellectuels ou de service[327] (Willis, 2011 [1977]).

Mais l'orientation vers ces emplois se caractérise également par une absence de perspectives et de choix, clairement ressentie par des Voyageuses exprimant souvent avec une lucidité empreinte de fatalisme leur situation d'intense domination sur le marché de l'emploi. Bien qu'elles le formulent sous forme d'une question : « *Qu'est-ce que tu veux qu'on* [fasse] *?* », c'est bien l'absence de choix que leur inspire la plupart du temps l'annonce d'une recherche d'un poste de femme de ménage ou d'agent polyvalent d'entretien : « *On sait rien faire d'autre* ! » Elles ont intériorisé la structuration sociale et sexuée des positionnements professionnels qui les maintient au bas de l'échelle sociale et économique et façonne l'univers de leurs possibles. Leurs perspectives d'emplois sont aussi d'autant plus limitées à quelques métiers et secteurs bien précis qu'elles s'échangent majoritairement au sein d'un réseau de sociabilité voyageur[328]. Les processus et les modalités de candidatures sont des points aveugles

---

[326] Hervé Bonnet, Didier Martin (Pôle emploi), « *Jusqu'à 130 métiers en tension dans les zones d'emploi des Pays de la Loire* », (Direccte, 2013, op.cit : 12). Les métiers en tension correspondent à ceux pour lesquels sur une période donnée, le nombre d'offres d'emploi enregistrées par Pole emploi est toujours supérieur au nombre de demandes d'emploi enregistrées

[327] Il reste ici un large domaine d'exploration au niveau de l'insertion professionnelle car l'apprentissage de ces codes s'opère en dehors du cadre scolaire, au moins à partir du collège. En effet, si comme les « *lads* » étudiés par Willis, les Voyageurs développent *« une culture anti-école »*, à la différence des « *lads* » qui poursuivent des filières d'enseignement professionnel, les Voyageurs quittent rapidement le cadre scolaire (Willis, op.cit,). Le modèle dominant de poursuite des études jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire voir au-delà, étroitement imbriqué à la société salariale et la promesse d'un avenir meilleur, d'ascension sociale que promeut l'institution scolaire trouve ses limites à travers des questionnements tels que : « *A quoi ça sert ?* » (Guérin et Latimer, 2019). Pour une approche des effets de décapitalisation que produit le système scolaire sur les Voyageurs voir la thèse de doctorat en sciences du langage d'Erell Latimier (Latimier, *op.cit.,* 2020).

[328] Cette observation s'étend également aux Voyageurs qui utilisent des sites de recherche d'emploi via internet. Ils limitent leur champ d'investigation aux métiers connus. Face à l'étendue numéraire de l'offre, afin de discriminer, le plus souvent la recherche s'effectue par emploi-métier, activités ou mots clefs. La recherche s'effectue alors, souvent par mesure d'économie de temps et souci d'efficacité à partir d'appellations précises (femme de ménage, agent d'entretien) ou de mots clefs dont l'activité est liée au métier recherché (ménage, nettoyage). La plupart des sites proposent cette même forme de recherche par emploi-métier ou mots clefs (Pole emploi, Méta moteurs d'offres d'emplois (Indeed, Monster'), sites spécialisés d'agences intérimaires. Un

de ces auto-exclusions. Pour illustrer ceci, je prendrai l'exemple déjà mentionné d'une dizaine de Voyageurs qui m'ont contacté pour obtenir un poste contractuel d'agent d'entretien urbain en collectivité (nettoyage des voiries, soufflage de feuilles en automne, etc.) après le succès du recrutement d'un homme de leur connaissance sur ce poste dans le cadre de l'accompagnement de l'AME. Pour postuler sur ces offres, il est nécessaire d'effectuer des candidatures en ligne sur les sites des collectivités après y avoir créé un compte personnel. Pour obtenir un entretien de recrutement, il ne suffit pas d'avoir accès à l'outil informatique, encore est-il nécessaire de maitriser la procédure de dépôt de candidatures. Les Voyageurs ne s'orientent pas d'ordinaire vers ces types de postes non pas par désintérêt mais par méconnaissance, soit de l'emploi, soit des critères pour y accéder. Comme pour les nouvelles activités indépendantes, une fois l'emploi connu et reconnu, les informations circulent au sein des réseaux de sociabilités des individus. Souvent, j'ai entendu au cours de ces années des phrases du type : « *Ils veulent tous faire la même chose* », « *S'il y en a un qui est embauché quelque part, ils veulent tous y aller !* » Il me semble que ces allusions à un conformisme des Voyageurs font fi des contraintes sociales, économiques, matérielles mais aussi de la méconnaissance des différents arcanes qui structurent le marché de l'emploi. Nous avons vu que la volonté des Voyageurs de candidater à plusieurs répondait à des motifs de sécurisation du cadre de travail et aussi à des préoccupations financières (co-voiturage). Mais leurs demandes procèdent aussi plus prosaïquement de leur appréhension propre du champ des possibles comme le montre leur prédilection pour des emplois sur lesquels ils ont obtenu dans les relations d'interconnaissance des commentaires favorables : puisqu'un Voyageur que je connais a pu lui-même y avoir accès, je peux y prétendre ! Si l'envie d'être ensemble, dans un entre-soi communautaire ne formate pas toujours les demandes[329], celles-ci réclament fréquemment, en revanche, un minimum d'informations fiables sur les conditions, ce qui souligne encore le besoin de sécurisation psychologique. En outre, cette pratique s'appuie aussi sur des modes de diffusion des activités indépendantes essentiellement basées sur le mode de l'observation et de l'expérimentation au sein de l'entre-soi. Concrètement, lorsqu'un Voyageur obtient un poste salarié, les demandes qui émergent d'autres Voyageurs ne s'encombrent pas de savoir si ce premier dispose d'expériences antérieures ou spécifiques pour le poste. Sur notre terrain d'enquête, les

élargissement est possible en saisissant uniquement la zone géographique de recherche. Cette manipulation permet d'obtenir l'ensemble des emplois proposés sur cette zone géographique, mais cela requiert de discriminer ensuite l'ensemble des annonces, ce qui peut être chronophage. C'est pourquoi les Voyageurs rencontrés utilisent la première méthode évoquée.

[329] Comme pour les jeunes Voyageurs pour lesquels, lors des sorties en extérieur, le groupe offre une protection physique et morale (Formoso, 1986).

Voyageurs ont plutôt tendance à estimer que si un Voyageur qu'ils connaissent est employé sur un poste, ils sont en mesure de réaliser pareillement le même travail.

Les emplois occupés ne soustraient généralement pas aux insécurités matérielles ou économiques, en raison, précisément, de la discontinuité et/ou de la faiblesse des revenus qui est aussi génératrice d'une multiplicité de fragilités (en terme de logement, de santé, d'éducation, etc.). Aussi, à l'instar d'autres ouvriers non qualifiés étudiés par Christian Baudelot et Michel Gollac soumis à des cadences, des contraintes ou des conditions de travail difficiles, le travail reste pour ces Voyageurs et Voyageuses, comme pour les catégories sociales les moins favorisées, d'abord défini comme une obligation et le plaisir relève a priori plutôt de la sphère hors travail (Henni, 2003). Mais, au sein même d'une perception du travail salarié comme obligation, les Voyageurs hiérarchisent, choisissent certains métiers ou en disqualifient d'autres, une évaluation dont on peut chercher à mettre en évidence les critères.

B. Evaluation des emplois : des critères spécifiques

Les métiers sur lesquels les Voyageurs s'emploient sont plus ou moins valorisés et valorisants. Ils impliquent des jugements en termes de valeur et de prestige au fondement du regard des autres et de l'image de soi (Lhuillier, 2005). Si des métiers apparaissent enviables, d'autres répugnent. Lorsque je demande aux personnes si elles ont des idées, des envies de métiers pour orienter leur recherche d'emploi, la réponse « *tout* » vient régulièrement. S'ils me signifient par-là que la tâche effectuée leur importe peu au regard de l'urgence d'acquérir un salaire, il n'en demeure pas moins que plusieurs activités professionnelles s'apparentent à leurs yeux à du « *sale boulot* » (Hughes, 1956) et sont jugées dégradantes, dégoûtantes ou humiliantes. Au cours de mon activité de médiateur emploi, l'évocation de ces « sales boulots » m'a souvent servi de support pour amener les Voyageurs à écarter certaines professions et secteurs d'activités. L'évocation d'un métier qui renvoie « *à ce qui va à l'encontre de [*leurs*] conceptions morales les plus héroïques* » (Hughes, 1996 (1951) : 81, cité par Seiller et Silvera, 2020 : 25), tel que celui d'agent/porteur funéraire ou d'ouvrier de tri dans une usine de traitement et d'incinération de déchets fonctionne ainsi comme un repoussoir.

Dominique Lhuillier rappelle que : « *Le « sale boulot » est toujours une question de jugement porté sur l'objet traité, la manière dont on le traite et les finalités poursuivies dans ce traitement. Les sources de jugement sont multiples : il y a des jugements macrosociaux,*

c'est-à-dire les représentations sociales de ces objets-là (la mort, la vieillesse, la folie, les déchets, etc.), les jugements que peuvent porter les pairs et les jugements que chacun porte sur ce qu'il fait » (Lhuillier, 2014 : 33). Au niveau de l'entre-soi Voyageur, des hommes classent et requalifient des métiers comme celui de gardien de déchèterie. L'activité est valorisée au regard de ses conditions d'exercice, de ses avantages complémentaires en nature et/ou en revenus : récupération et revente de métaux ou d'objets et matériaux. Elle inscrit l'individu dans une stratégie d'échange de biens et de services, de dons et contre-dons, autant d'éléments vecteurs d'honneur et de reconnaissance au sein de l'entre-soi. Dans cette société de Voyageurs, les hiérarchisations de ces emplois se reconfigurent en fonction de leurs propres critères de jugement. Ils s'affranchissent de la division sociale et symbolique du travail, en neutralisant la définition du sale boulot dont le travailleur des déchets, pourtant inscrit au bas de l'échelle sociale, serait emblématique. A leurs yeux, ce métier est d'autant plus facile à assumer qu'il est source de valorisation sociale.

De même, le métier de chauffeur livreur en messagerie avec un véhicule VL a pu être prisé par plusieurs Voyageurs, notamment des hommes. L'attrait pour la conduite comme l'habitude de circuler et de manœuvrer avec des fourgons ou le fait de ne « *pas avoir un patron sur le dos* », de ne pas « *être enfermé* » sont les principaux éléments qui contribuent à valoriser cet emploi[330]. Mais la réalité d'exercice du métier peut vite contrebalancer les motifs de son attrait. La pression ressentie, les risques encourus (financiers et de retrait de points sur le permis de conduire), le rythme imposé à la livraison d'un nombre déterminé de colis, les temps de travail supplémentaires non rémunérés afin de finir la tournée (au moins sur les premiers temps pour intégrer l'organisation de l'entreprise et identifier les clients, etc.) viennent infléchir les représentations initiales. Ainsi, une entreprise d'insertion qui propose des postes de chauffeurs-manutentionnaires pour réaliser des tournées de collecte de vêtements usagés n'intéresse que peu de Voyageurs. Dans ce cadre, l'annualisation du contrat de travail à temps plein qui occasionne un volume horaire plus important sur l'été et le maintien d'une rémunération au smic horaire contrarient la séduction première qui s'attachait à la conduite automobile et au déplacement seul ou en binôme à la journée.

La pratique salariale tend également à produire et reproduire une distinction sexuée des emplois. Si les activités saisonnières agricoles traditionnelles exercées en famille comme les

[330] Cet attrait se comprend aussi en avec d'autres métiers dont la rémunération est identique. La possession du permis de conduire depuis plus de 2 ans et souvent une première expérience professionnelle (pas nécessairement obligatoire) sont attendus. Le métier peut ainsi être accessible sans qualification particulière.

vendanges analysées par Marc Bordigoni (*op. cit.*, 1999) regroupent sur des tâches en apparence similaires des hommes et des femmes, elles n'échappent pas aux différenciations internes, réservant aux premiers la tâche de portage du raisin et aux secondes sa cueillette. Une répartition asexuée des tâches se rencontre toutefois dans certains emplois maraichers, par exemple la cueillette de tomates ou de concombres sous serre. Par contre, concernant le secteur de la récolte du muguet, ce sont principalement les femmes qui occupent les postes de bouquetterie[331] : les postes de tri des fleurs et de mise en bouquet sont davantage occupés par elles. Au cours d'une visite d'une exploitation maraîchère, lors d'un échange sur ses attentes en termes de compétences et d'expériences, l'agriculteur nous informe préférer employer des femmes pour les activités de plantations (salades) car elles restent plus longtemps en poste que les hommes. Situation qu'il explique en disant que les femmes sont plus patientes que ces derniers. Patience, précision, minutie restent des qualités attachées à la féminité qui participent à la distribution des postes proposés aux Voyageurs au sein d'autres secteurs comme l'industrie agroalimentaire. Par exemple, les chaînes de conditionnement de l'entreprise de fruits de mer déjà évoquée précédemment sont fortement féminisées alors que l'espace d'expédition et de palettisation (stockage, palettisation manuelle, etc.) est quant à lui fortement masculinisé. La distinction en fonction du genre partage ainsi les métiers entre ceux considérés comme féminins ou masculins. Cette différenciation se retrouve au niveau des secteurs d'activités investis par chacun des sexes.

Ainsi, les métiers du bâtiment, l'entretien et le nettoyage extérieurs des espaces urbains ou des espaces verts, certains métiers du secteur industriel (notamment ceux qui requièrent la manutention de charges lourdes) ou encore la conduite comme chauffeur livreur sont des secteurs plutôt masculinisés. Les femmes Voyageuses occupent davantage des métiers en lien avec la sphère domestique et l'éducation des enfants. Ainsi, les postes liés à l'entretien courant des bâtiments (ménage) en entreprises, mais aussi en structures scolaires (agent polyvalent de restauration) concernent majoritairement les femmes. Mais alors que les postes en école primaire sont privilégiés, ceux en lycée sont parfois refusés par des femmes qui s'y sentent en insécurité. L'univers de l'école primaire leur paraît plus familier que celui du lycée qui renvoie, pour nombre d'entre elles, à un monde inconnu et menaçant en raison de la taille des bâtiments et de l'âge des lycéens. Il y a un rapprochement évident entre les types de métiers les mieux

[331] Par exemple, les chaines de conditionnement d'une entreprise de fruits de mer sont fortement féminisées alors que l'espace d'expédition et de palettisation (stockage, palettisation manuelle, etc) est quant à lui fortement masculinisé.

prisés par les Voyageuses et ceux que l'on retrouve en tête des métiers souhaités par les personnes allocataires du RSA et inscrites à Pôle emploi. Ainsi, le nettoyage de locaux se positionne en tête de ceux recherchés par la « *population RSA* », qui est selon les données de Pôle emploi (2017) « *moins formée et moins qualifiée* ». En dépit de la croissance des règles et des normes d'hygiène ainsi que des attentes de qualification (norme HACCP[332] en restauration scolaire par exemple, etc.), les possibilités d'accéder à un emploi dans les entreprises de nettoyage restent nombreuses. Face aux difficultés de recrutement, ce secteur ouvre des opportunités d'accéder à un emploi même s'il y aurait beaucoup à dire sur les conditions d'exercice de ceux-ci et les types de contrats proposés (temps partiels, travail sur plusieurs sites). Pour des jeunes femmes sans expérience salariée (et sans formation) ou des femmes ayant eu des expériences professionnelles ponctuelles et anciennes et qui souhaitent reprendre une activité salariée, ces métiers offrent des possibilités d'embauche à court terme. D'autant plus que la possession du permis de conduire et d'un véhicule personnel, dont sont munis la grande majorité des Voyageurs accompagnés, s'avère être un atout non négligeable, notamment lorsqu'il s'agit d'embaucher dans des zones artisanales non ou mal desservies par les transports en commun. Néanmoins, une différence importante se fait jour au niveau de ces métiers de l'entretien de locaux. Les Voyageuses rencontrées refusent catégoriquement les emplois de femme de ménage au domicile des particuliers[333]. Les raisons invoquées, comme pour les postes en lycée, font référence aux dangers physiques auxquels les femmes s'exposent, par le fait de se retrouver seule chez des *Gadjé*[334]. Les emplois en maraîchage agricole (saisonnier, voire sur des contrats plus longs de trois à six mois), les postes d'opératrice de conditionnement ou de production en industrie agroalimentaire sont aussi des secteurs prisés, notamment pour les chances que ces places réservent d'être recrutées en groupe d'interconnaissance.

Dans les structures d'insertion, il est fréquent que des Voyageuses et des Voyageurs soient recrutés sur des postes identiques. Dans ces situations, il arrive cependant que la

---

[332] HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) est une méthode de gestion de la sécurité sanitaire des aliments. Elle sert de référence à la définition de normes relatives à la sécurité des denrées alimentaires.

[333] Au cours de ces huit années, sur les 117 femmes rencontrées, seules deux ont occupé un poste d'employée familiale via une entreprise d'aide à domicile. Elles ont un profil et un parcours scolaire similaire. Elles ont effectué une première année en lycée professionnel dans le secteur du service à la personne. Elles sont séparées, vivent seules avec de jeunes enfants à charge. Elles sont âgées de 30 à 35 ans et elles sont allocataires du RSA. Elles vivent en appartement (après avoir vécu leur enfance ou une grande partie de celle-ci en maison).

[334] Le fait de travailler seule chez des *Gadjé* expose également à un danger moral, relatif à la réputation et la vertu, celui d'être potentiellement seule chez un autre homme.

préséance masculine retrouve ses « droits » à travers la captation par les hommes des tâches les plus valorisées, au détriment des femmes. Dans une ACI qui récupère et recycle des papiers et cartons, la collecte des conteneurs s'opère en fourgon auprès d'entreprises et de collectivités. Puis une fois de retour sur site, des salariés opèrent les tris. Durant des semaines, la conduite du fourgon, fonction jalousée, fut confiée à une Voyageuse jusqu'à ce que l'arrivée d'un Voyageur se solde par son remplacement. L'un et l'autre se connaissent et appartiennent au même réseau de sociabilité. Il eut été inconcevable de ne pas procéder à ce transfert de fonction compte tenu des normes de distribution sexuée où : « *Le prestige social (entendu en termes de reconnaissance) et la désirabilité de chacune des tâches contribuent à diviser les tâches du haut et du bas d'une échelle non plus technique mais de valeurs du travail* » (Lhuillier, 2005 : 77). Le constat de cette situation d'effacement sinon volontaire du moins consenti de la femme Voyageuse au profit de l'homme Voyageur, a conduit le chargé d'insertion de cette structure à s'interroger sur les effets contre-productifs pour la femme de cette embauche, notamment par rapport à son refus affirmé de continuer à occuper le poste de chauffeur. Cette situation met en évidence des enjeux extra-professionnels que ce chargé d'insertion ne maîtrise pas, mais qui vont à l'encontre de ses valeurs d'égalité de traitement entre salariés indépendamment du genre.

C. Vers une multiplication des secteurs et postes salariés chez les jeunes Voyageurs

Les individus âgés de 18-24 ans et ceux de 35-44 ans représentent près de 75% de notre corpus. Comme nous l'avons vu, les premiers (31.8%) sont ceux où l'on trouve le plus fort taux d'individus n'ayant pas occupé d'emploi salarié. A l'inverse, ils ne sont que 12 % dans cette situation chez les 45-54 ans. Mais si ces taux confirment, s'il en était besoin, un lien entre l'avancée en âge et l'existence d'une expérience salariée, on s'aperçoit que ce lien varie selon les domaines ou secteurs d'activités préalablement occupés. En effet, si les jeunes de 18-24 ans sont presque deux fois moins nombreux que leurs aînés à avoir des expériences diversifiées sur 3 postes et plus (11% de la tranche d'âge), cette probabilité est constante pour les trois autres catégories d'âge (environ 20% pour chaque tranche d'âge)[335]. Si l'écart est patent à partir de

[335] Nous laissons volontairement la catégorie des 55-60 ans qui ne comprend que 2 individus de notre corpus et qui ont chacun occupé 2 postes différents.

trois postes, les probabilités d'avoir occupé deux postes différents sont quasiment identiques chez les 18-24 ans, les 35-44 ans et les 45-54 ans. Ce constat n'autorise pas à lui seul à conforter l'hypothèse d'une diffusion plus importante du salariat mais il montre qu'aux emplois de saisonniers agricoles s'adjoignent désormais, notamment chez les plus jeunes, de nouveaux secteurs d'emplois. Il relativise une interprétation qui conduirait à penser, en lien avec la valorisation de la débrouillardise ou la mise en place de la pluri-activité chez les Voyageurs que l'âge est le seul élément favorisant une multiplication d'expériences du salariat dans des secteurs d'activité diversifiés.

Tableau 12_Nombre de postes différents dans divers secteurs occupés par les individus selon la tranche d'âge

	Tranche d'âge					
	18-24	25-34	35-44	45-54	55-60	Total général
Nombre de postes salariés situés dans divers secteurs d'activité						
0	41	14	11	3	0	69
1	43	26	19	11	0	99
2	30	38	13	6	0	87
3 et +	15	20	10	5	2	52
Total général	129	98	53	25	2	307
Légende : 38 individus appartenant à la tranche d'âge des 25-34 ans ont occupé deux emplois salariés sur des domaines ou secteurs d'activités différents.						

Source : données du corpus d'enquête – Mickaël Guérin 2017

Graphique 8_% d'individus ayant exercé différents postes dans divers secteurs selon la tranche d'âge

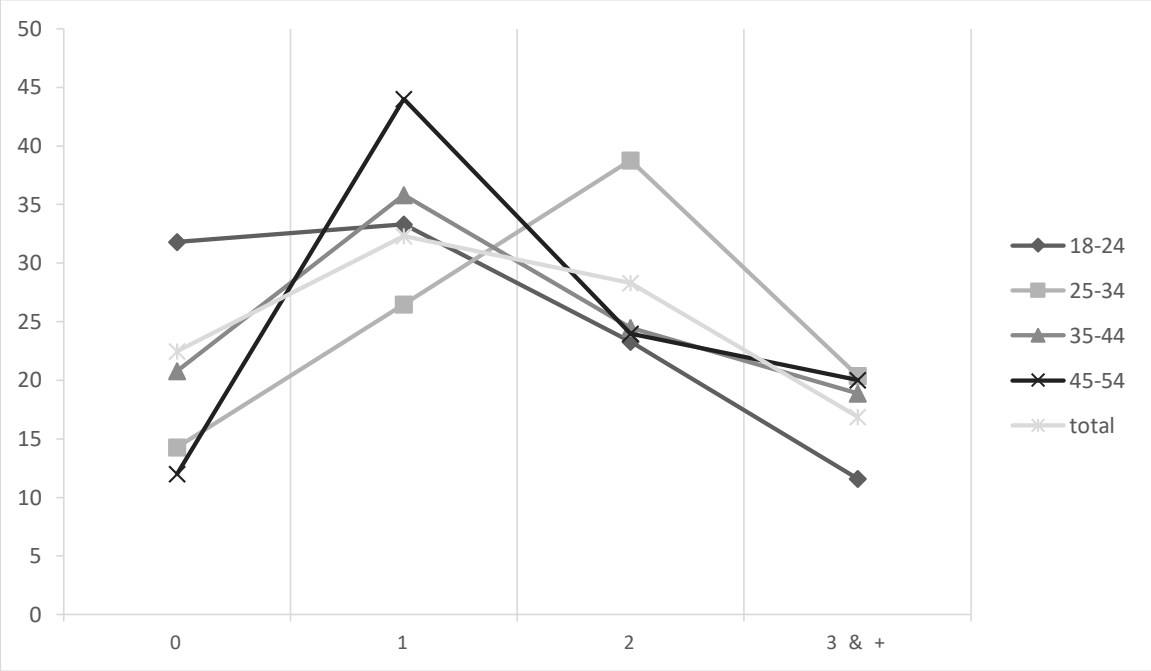

Source : données du corpus d'enquête – Mickaël Guérin 2017

Ces données confirment que l'agriculture ne représente plus la seule source d'entrée des jeunes sur le salariat. Cela ne signifie pas nécessairement qu'il y a un déclin du recours au salariat saisonnier agricole, mais cela indique, par contre, qu'il existe un éventail plus large des secteurs investis. Nous pourrions aussi supposer au regard de la mobilité restreinte de la population enquêtée que l'absence ou la diminution de l'offre d'emplois agricoles (saisonniers ou permanents) sur le territoire serait une raison du moindre positionnement sur ces postes. Mais il existe en Loire-Atlantique, une activité maraîchère, horticole et viticole importante qui occasionne des volumes d'emplois conséquents sur plusieurs saisons. Par exemple, autour de l'agglomération barogapoise, il y a une activité maraîchère dynamique autour de la culture de tomates et de concombres, ou encore la récolte des fraises qui engendre des recrutements d'emplois saisonniers nombreux à partir du printemps et pendant l'été. L'activité liée au muguet engendre également à elle seule plusieurs milliers d'emplois à la fin du mois d'avril. L'activité viticole sur les communes rurales proches de l'agglomération requiert de la main-d'œuvre principalement à la fin de l'été les vendanges et quelques offres pour la taille de la vigne durant la période hivernale. Le livret Anefa 44 (Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture**)** des emplois saisonniers agricoles de 2019, proposait ainsi 4182 postes dans les différentes productions agricoles de Loire-Atlantique, dont 3320 pour la seule

saison du muguet[336]. Aussi, au regard de cette dynamique activité agricole départementale et autour de la métropole barogapoise, ce n'est pas l'absence de besoins ou d'emplois saisonniers agricoles qui peut expliquer le moindre recours des jeunes Voyageurs à ces emplois. Cela prouve tout simplement l'attraction de nombreux autres secteurs répondant à d'autres critères sélectifs. Comme nous avons pu le voir à propos des ACI, l'attrait pour le contenu même des activités exercées peut être secondaire par rapport à d'autres considérations : la distance du lieu d'embauche, les conditions de travail (au niveau des tâches à effectuer, mais aussi des relations de travail, entre collègues ou hiérarchiques), la durée du contrat et du temps hebdomadaire de travail, l'urgence de débuter un contrat, etc.

Les emplois non qualifiés en industrie en sont une illustration. Leur intérêt se justifie à la fois par les conditions de travail (moindre pénibilité, non exposition aux intempéries) et les possibilités de rémunération qu'ils offrent. Se développe ainsi à travers un réseau de diffusion d'informations et d'évaluations entre Voyageurs une connaissance locale du marché de l'emploi qui participe d'une hiérarchisation des entreprises en fonction de ces conditions. Le travail intérimaire est également davantage recherché en raison de la limite de l'engagement temporel et de la facilité d'arrêt de la mission qu'il permet. Il occasionne également le versement direct des avantages financiers liés aux contrats courts (versement des indemnités de précarité et des congés payés). Mais surtout, il peut offrir rapidement des solutions d'accès à l'emploi et de rémunération pour des individus en situation économique précaire, qui parfois vivent au jour la journée (Castel, 1995), en tout cas pour lesquels l'anticipation économique n'est pas toujours possible.

[336] L'ANEFA, vise à développer l'emploi et la formation en agriculture. Par rapport à son objectif d'information sur les besoins en recrutement de salariés agricoles, elle publie tous les ans un livret des emplois saisonniers (de quelques jours à plusieurs mois) dans différentes productions agricoles d'une soixantaine d'entreprises de Loire-Atlantique. La liste des postes n'est pas exhaustive et en fonction des difficultés de recrutements, certains secteurs géographiques ou certaines productions ne sont pas répertoriés dans le livret. Ces offres sont proposées, toute l'année en maraîchage, horticulture, pépinière, arboriculture, aviculture, polyculture-élevage et viticultur**e.**

Conclusion du chapitre

L'expression un « *petit travail* » afin de percevoir « *un peu de sous* », utilisée ci-dessus par la mère de Teddy (p. 396) ne résume-t-elle pas à elle seule un rapport spécifique au salariat ? Loin d'être sacralisé comme support principal d'intégration sociale, il est minoré en tant qu'activité économique parmi d'autres, tout aussi rémunératrices et intégratrices du point de vue des Voyageurs. Le salariat apparaît alors comme « appoint », comme « à côté ». D'un autre côté, pour d'autres Voyageurs, qui ont en commun le fait de se placer parmi les « couples résidents », à l'image de Jacques, Titi, ou encore Johnny dans un rapport au *Voyage* distant, l'implication dans le salariat s'est faite plus prégnante mais sans pour autant compromettre les principes de loyauté à l'égard des groupes d'appartenance ni les soustraire à la division du monde entre « *eux* » et « *nous* ».

Pour synthétiser ce qui a été mis en évidence, nous pouvons parler d'une pluralité d'activités économiques traversant les frontières du marché et de l'emploi comme de la famille. Comme nous avons pu le voir au long de ce chapitre, l'emploi salarié n'implique nullement une rupture radicale avec les cercles de sociabilité, la famille proche ou élargie. Les hommes et les femmes sur notre terrain d'enquête s'accommodent et composent avec ces contraintes, tout comme ils réinterprètent et hiérarchisent en partie entre « sales boulots » et « bons plans » en fonction de leurs propres échelles de valeurs. Pour les femmes, il existe des usages et des effets ambivalents de la diffusion du salariat, car même intermittent le salariat ouvre l'espace des possibles pour ces jeunes femmes assignées aux rôles familiaux traditionnels. Même si, comme nous avons pu le voir, l'activité salariée féminine aux âges de la parentalité reste encore empreinte d'une «spécificité » des comportements d'activité féminins. Ce sont ces changements de comportements de femmes en âge d'avoir et d'élever des enfants qui déterminent au niveau national le grand bond en avant de l'activité féminine depuis les années 1960 (Maruani, 2011 : 64).

Nous avons pu le voir, les modalités de la pluri-activité varient en fonction des étapes du cycle de vie. Les plus jeunes expérimentent plus aisément de nouveaux secteurs notamment via les candidatures en agences intérimaires généralistes qui peuvent leur proposer des postes auxquels ils n'avaient pas eux-mêmes songé. L'âge ne représente plus alors le seul élément favorisant une multiplication d'expériences salariées dans des secteurs d'activité diversifiés. Apparaissant comme ressources complémentaire pour accroître ses revenus, cette diffusion

élargie l'univers salarial des possibles et les perspectives d'y recourir. Les jeunes hommes et femmes deviennent ainsi des sources de changements en intégrant ces nouveaux métiers et secteurs d'emploi. Ils contribuent ainsi à les faire connaître dans l'entre-soi.

Au-delà d'une approche essentiellement fondée sur le poids de la culture et/ou de la tradition, la prise en compte des conditions sociales d'existence des Voyageurs, de leurs faibles niveaux scolaires et de qualifications professionnelles, explique aussi leur positionnement sur les « franges basses » du marché du travail. Les champs à explorer restent vastes s'agissant des adaptations et des capacités des Voyageurs à inventer, créer et recomposer des sources de revenus à l'instar d'autres habitants des quartiers populaires paupérisés (Calderon, 2019 ; Rosa Bonheur, 2019). Dans ces configurations, les individus redéploient des économies morales faites de solidarités, de petits services, d'inventions d'activités informelles qu'ils conjuguent avec divers usages du salariat. C'est bien cette conjugaison qui se décline à tous les temps et sur tous les modes qu'il faut appréhender pour penser les recompositions professionnelles chez les Voyageurs et leur rapport évolutif et pluriel au salariat.

***

Conclusion Générale

Pourquoi enquêter sur les activités économiques et la salarisation des Voyageurs alors qu'une abondante littérature existe sur les Tsiganes et leurs économies en France, et plus généralement en Europe et à travers le monde ? Comme je l'ai déjà mentionné en introduction, ce travail s'est nourri de l'écart important entre, d'une part, les réflexions et discours que j'entendais sur les activités économiques communément associées aux Gens du voyage et sur leur absence de salarisation, et d'autre part, mon travail quotidien de conseiller emploi où je constatais très régulièrement (et pour cause !) que des Voyageurs occupaient des postes salariés. Mes observations coïncidaient avec celles effectuées auprès de mon réseau personnel qui contredisaient pour partie les propos entendus autant concernant le positionnement sur le salariat que la pratique des activités indépendantes.

Ainsi, le fil directeur de cette thèse part du constat que les activités économiques des Voyageurs sont, en France, majoritairement abordées sous l'angle du travail indépendant et de l'exercice d'activités traditionnelles. Cette perception partielle de la diversité des pratiques économiques des Voyageurs et notamment l'absence de prise en compte de leur salarisation, amènent à minorer, voire à occulter les dynamiques de changement et les processus d'adaptation qui les affectent. Cet « oubli » du salariat renforce une approche « culturaliste » des Gens du voyage qui présente deux limites que ce travail s'efforce de dépasser.

L'idée dominante concernant les activités économiques des Voyageurs et leur aversion supposée du salariat tend à souligner avant tout le poids et la perpétuation des traditions et donc à relativiser les changements sociaux observés dans cette population. En tenant compte de la diversité des activités économiques pratiquées et des modalités concrètes de leur mise en œuvre et en documentant avec précision les recompositions de ces activités dans la période contemporaine, la thèse contribue au contraire à déplacer l'attention vers ces changements sociaux.

En nous appuyant sur l'ethnographie économique (Dufy et Weber, 2007), nous avons entendu le terme d'« économie » de manière large comme « ensemble des ressources et activités économiques » que celles-ci soient déclarées ou non, légales ou non, salariées ou indépendantes, formalisées ou informelles ; les ressources peuvent être de la monnaie mais aussi des liens, des savoir-faire, des dispositions. Nous avons ainsi pu envisager les activités

économiques des Voyageurs de façon ouverte et plurielle afin de déconstruire les représentations stéréotypées qui les envisagent essentiellement comme des « pauvres » passifs ou inactifs ou comme s'adonnant uniquement à des activités économiques clandestines et illégales.

Ces activités économiques des Voyageurs, qu'elles soient indépendantes ou salariées ne se construisent pas exclusivement sur des modèles traditionnels. Au-delà de l'idée que ces activités découleraient de leur appartenance culturelle (à travers en particulier la force d'un système d'apprentissage empirique basé sur l'imitation, la participation et l'essai réussite/erreur), il s'est agi de montrer comment la position des Voyageurs au bas de l'échelle sociale, même indigène, influençait leurs choix d'activités et surtout les limitait. S'il est indéniable que la culture au sens d'un ensemble de représentations et de pratiques transmises entre les générations et dans des contextes délimités façonne le rapport à l'économie des Voyageurs, leur univers des possibles est également largement dépendant de leur place dans la hiérarchie sociale et de leur appartenance à des franges précarisées de la société qui se trouvent encadrées par diverses institutions. Au-delà d'une vision homogénéisante que l'on rencontre dans les médias[337], mais que l'on retrouve aussi, comme nous l'avons montré au cours de ce travail, dans les discours ou écrits associatifs ou institutionnels[338], notre recherche met au jour les ajustements et adaptations économiques différentiels qu'opèrent ces Voyageurs adultes, durablement installés et majoritairement allocataires des minimas sociaux ou en situation de précarité.

Derrière les activités traditionnelles, une recomposition de la pluri-activité

En partant de l'examen des activités indépendantes qui sont le plus généralement associées aux Voyageurs, nous avons mis en évidence d'une part, un phénomène de fragilisation économique en relation avec les évolutions sociétales (renforcement de l'encadrement réglementaire et légal aussi bien au niveau des conditions d'exercice d'une activité indépendante qu'au niveau des conditions matérielles de stationnement). Nous avons d'autre part souligné d'entrée de jeu la vitalité de l'adaptation et de l'inventivité économique

[337] Sur les différents stéréotypes et les discriminations dont sont l'objet les Gens du voyage, voir par exemple le documentaire d'Anna Pitoun et Valérie Mitteaux « *Des poules et des grosses voitures* » (2013).

[338] Les analyses des discours et débats politiques sur les Gens du voyage au sein de l'Assemblée nationale de Bernard Pluchon (2009) par rapport aux lois de 1912 et 1969 (2009) ou de Christophe Robert (2000 ; 2007) sur la loi Besson de 2000 en sont deux des nombreuses illustrations.

aux fins de dégager des ressources à travers l'investissement de nouveaux secteurs d'activités ou de nouvelles manières de commercer.

La pluri-activité et son corollaire, la valorisation culturelle de la débrouillardise, restent le modèle économique dominant. Pour les Voyageurs enquêtés, ces pratiques sont des réponses adaptatives, des formes de saisies d'opportunités face aux changements de leur environnement social, économique et juridique. Le salariat (dans ses formes subies ou choisies) s'insère dans ce modèle. La thèse met en évidence un phénomène de recomposition de la pluri-activité en analysant celle-ci moins comme la traduction d'une disposition séculaire et atemporelle à la « débrouillardise », qui demeure peu contestable, que comme une adaptation aux changements de l'environnement. Si l'ethos entrepreneurial voyageur se caractérise par l'audace, le pragmatisme, la malice et l'aptitude à se reconvertir au gré des contextes et des environnements, la thèse nous en offre plusieurs illustrations : vente sur des sites collaboratifs, apparition de marchés de Voyageurs, orientation vers de nouvelles activités artisanales comme la couverture en bâtiment ou l'élagage, etc. Depuis toujours, la pluri-activité est apparue intimement liée à une économie de la subsistance en favorisant la permutation et le privilège accordé à l'une ou l'autre des activités au gré des opportunités du marché ou des rythmes saisonniers. Cette pluri-activité qui se déploie à la fois de façon synchronique et diachronique reste peu visible aux membres et aux encadrants de la société salariale qui raisonnent plutôt selon la distinction binaire : avoir ou pas un emploi.

Etre reconnu légalement comme exerçant une activité, le développement de la micro-entreprise l'a autorisé en permettant aux Voyageurs de disposer d'un statut. Mais, alors même que le statut de la micro-entreprise favorise la légalisation de l'activité, la gestion d'une entreprise qui obéit à des logiques comptables heurte les principes en vigueur chez les Voyageurs. Les dispositions à la polyvalence portent en elles les germes d'un travail informel où les activités se déployant souvent au-delà d'un seul domaine professionnel s'exercent en dehors des cadres légaux. Plus la réglementation se fait présente et pressante et plus l'espace des possibles légaux se réduit et plus les Voyageurs recourent à la pluri-activité, qui en retour accroit les situations de travail hors du cadre légal.

L'utilisation de nouveaux outils de communication permettant de diffuser une image professionnelle de son entreprise apparait comme un moyen de cibler et de toucher de nouveaux clients tout en dissimulant l'exercice illégal de métiers règlementés. Notre thèse contribue à travers le cas des Voyageurs à une approche renouvelée et réaliste du travail informel qui n'en nie les rapports de domination et d'exploitation qui le traversent ni n'omet

que « *l'absence de régulation étatique ne signifie pas l'absence de codes, qui peuvent agir puissamment en lieu et place des lois* » (Morice et Potot, 2010 : 15). Si l'activité de pêche à la civelle donne à voir cette régulation et stratification des places en interne, l'illégalité de certaines activités ne saurait en même temps dissimuler la fragilisation des Voyageurs dans la conduite contrainte de leurs activités : craintes par rapport au dispositif RSA ou aux contrôles de police, collecte en déchèterie toujours subordonnée aux décisions des détenteurs d'un pouvoir discrétionnaire. En cela, la pluri-activité inclut aussi des accès contrariés et déstabilisés à certaines activités dont la réglementation accrue fragilise encore un peu plus le groupe des Voyageurs en complexifiant l'accès aux sources de revenus d'individus qui sont déjà les plus précarisés d'entre eux. .

Parallèlement, comme nous l'avons vu, les modes de développement et d'appropriation des activités économiques chez les Voyageurs, basés sur l'expérimentation directe et rapide d'activités exercées par des pairs, favorisent la concentration sur quelques métiers. Une telle configuration conditionne à plus ou moins long terme des formes de saturation de l'activité, notamment dans un contexte de réduction des territoires et lieux de prospection dû à l'allongement des temps de séjours ou à une présence continue. De plus, comme en témoignent Paline ou Joseph (pp.166 et 173), cette concurrence frappe également ceux qui circulent dans le cadre de grands rassemblements estivaux. Le choix individuel perçu au départ comme rationnel .... procède d'un effet d'aubaine bien illusoire. Ce sont d'ailleurs les moins pourvus en ressources qui, réputés "*manger la chine*" en seront d'ailleurs les premières victimes.

Comme l'indique notre corpus d'enquête, les femmes sont moins concernées par ces effets d'aubaine induits par l'exercice de la pluri-activité et expérimentent alors plus rapidement les limites de ce modèle économique voyageur. Pour celles en situation de monoparentalité, le salariat devient alors une réponse acceptable dans des situations de précarité marquées par une évaluation et un arbitrage constant des bénéfices et pertes que l'exercice d'une activité rémunératrice fait peser sur le maintien de leurs droits sociaux (CMU Allocation RSA). Leurs activités de subsistance sont guidées par une rationalité économique propre, à l'instar des ménages « pauvres » étudiés par l'enquête ethnographique (Ducourant et Perrin-Hérédia 2019). Montrer la rationalité à l'œuvre dans les activités des Voyageurs vient rectifier l'idée selon laquelle ils seraient encore davantage que d'autres populations pauvres aux marges de l'économie marchande et capitaliste. Le caractère économiquement rationnel de leurs arbitrages et activités, souligné tout au long de la thèse, vient aussi mettre en question l'idée des associations et travailleurs sociaux, prompts à promouvoir pour les Voyageurs la

nécessité de devenir « modernes » à cause de leur supposé manque de rationalité économique : « *Ils doivent devenir modernes, ce n'est plus possible aujourd'hui de faire un peu de ferraille, un peu de porte-à-porte, bref de faire de la bricole, de vivre au jour le jour, de ne pas savoir tenir un budget, etc.* » (Cossée, 2004 : 132).

De tels discours et représentations reposent sur une vision très partielle de leurs pratiques puisque les Voyageurs n'ont de cesse de s'adapter par l'usage de nouveaux outils et techniques de communication et de commerce numériques. Ces nouveaux outils augurent même, pour certains, des renversements de leurs manières de prospecter en délaissant la chine traditionnelle. L'exemple des marchés de Voyageurs témoigne d'une réponse adaptative à la perte de rentabilité des marchés de bazar (Le Marchand, 2018) en réorientant le commerce sur l'entre-soi, participant du même coup à redéfinir, en partie, les éléments constitutifs de leur(s) culture(s) en dehors des cadres définis par les *Gadjé*.

Le présupposé généralisé d'une irréductible exception culturelle sert d'argument pour réclamer l'adaptation des actions d'insertion professionnelle. Comme nous l'avons évoqué, plusieurs professionnels intervenant auprès des Voyageurs (techniciens et cadres de services d'insertion, représentants d'associations spécialisés, intervenants-formateurs) s'appuient sur l'argument des « dispositions culturelles » pour expliquer des rapports, des manières d'être et de faire caractéristiques des Voyageurs qui les tiennent éloignés du salariat. Cette représentation des dispositions et activités économiques des Voyageurs favorise la reproduction des processus de différenciation et d'essentialisation y compris par ceux qui sont précisément censés conduire des actions vers le droit commun : pouvoirs politiques locaux, militants associatifs et salariés d'association spécialisées, travailleurs sociaux, etc.

La salarisation : tout bouge et rien ne change

L'« oubli » du salariat dans les travaux sur les Gens du Voyage comme dans les représentations des associations contribue également à légitimer le fait d'envisager les Voyageurs de manière séparée et décontextualisée, en minorant leurs participations à la « société salariale » et les processus d'adaptation qui en résultent. Un second objectif de cette thèse était d'éclairer cette forme d'impensé sociologique. Un des premiers éléments mis en avant pour déqualifier le travail salarié des Voyageurs est que leur organisation familiale ne serait pas compatible avec l'individualisation qu'engendre le travail salarié. Notre enquête montre, au contraire, que l'emploi salarié n'implique nullement une rupture radicale avec les

cercles de sociabilité, la famille proche voire élargie. On constate plutôt des configurations bâties sur des compromis et une réelle variation des arbitrages en fonction des individus.

Sur notre terrain d'enquête, davantage que la distinction classique fondée sur l'intensité du nomadisme qui scinde la population entre « itinérants », « semi-sédentaires » et « sédentaires » (Monnier, 2004 : 10), ce sont les manières d'occuper et de domestiquer l'espace qui déterminent le positionnement sur le salariat et l'obtention d'emplois salariés d'une durée plus ou moins longue. Concrètement, être propriétaire de son terrain ou locataire qui séjourne en caravane à l'année sur un TEFA ou bien encore locataire sur une aire d'accueil pour Gens du voyage n'induit pas une semblable inscription dans l'environnement géographique. La propriété d'un terrain formalise et autorise la stabilité du séjour, la location sur une aire d'accueil perpétue la fonction temporaire de l'accueil (même s'il existe un allongement des temps de stationnement sur ces aires, voir une forme « d'appropriation »). L'ACM nous a permis de mieux objectiver les liens entre les différentes caractéristiques sociodémographiques de la population et leur inscription spatiale. Les « couples résidents » en habitat mobile sont les plus stabilisés : ils sont plus nombreux à avoir adopté un habitat sédentaire ou à résider sur des terrains privés. Au niveau scolaire, c'est dans ce groupe qu'apparaissent les plus formés (niveau V bis ou V). Ce sont ces « couples résidents » qui se positionnent le plus longtemps sur le salariat (ils ont une expérience salariée plus importante, obtiennent et occupent des contrats plus longs). Etre locataire sur aire d'accueil, caractérise davantage les « couples stationnant ». Au-delà de la stigmatisation sociale, à l'instar des locataires sur terrains de camping (Gaspar lion, 2018 : 98 et 99), ces situations placent les Voyageurs en posture de dépendance et de sujétion par rapport aux gestionnaires d'aire d'accueil (Foisneau, 2017) ou aux élus locaux. Vulnérabilité accentuée par le sous-dimensionnement des possibilités d'accueil et le fait d'être en stationnement non réglementé. C'est parmi ce groupe que l'on trouve les individus qui ont le moins d'expérience salariée[339], les périodes sans salariat les plus longues et ceux qui occupent des contrats très courts.

Enfin, les « jeunes célibataires », eux aussi, plus généralement stabilisés sur des terrains privés nous éclairent sur les changements à l'œuvre. Le salariat s'apprécie pour eux comme une opportunité de revenus qui supplée à la diminution ou l'absence d'opportunités de travail au sein de l'entre-soi. Il représente aussi pour les jeunes femmes une rare occasion de dégager des rémunérations propres. Pour ces jeunes, comme pour leurs aînés, le salariat reste

[339] En dehors des jeunes qui recherchent leur premier emploi salarié, bien sûr.

principalement une source de revenus monétaires mobilisable selon ses besoins et qui s'appuie sur l'expérience des pairs. Toutefois, des transformations se font jour dans les modes de transmissions liées aux rapports entre les générations puisque ce sont ces jeunes qui en recourant aux agences intérimaires favorisent la diffusion de nouveaux secteurs d'emplois, élaborent de nouvelles pratiques et saisissent de nouvelles opportunités par l'expérimentation de nouveaux secteurs et emplois : la logistique et le transport en messagerie, la grande distribution, l'agro-alimentaire, la surveillance péri-scolaire, le nettoyage urbain…

Les effets de générations s'observent également à travers la promotion du régime de la micro–entreprise qui se trouve particulièrement ajusté aux conditions d'existence et aspirations des Voyageurs. Le travail d'encadrement associatif a contribué au processus de régulation d'activités indépendantes pour l'ensemble des générations. Néanmoins, la dimension éducative des accompagnements proposés s'observe davantage sur les jeunes générations qui, accoutumées à l'exercice et à l'accompagnement sous le régime de la micro-entreprise de leurs aînés et socialisés aux réseaux sociaux et outils informatiques sont plus capables de prendre en main les aspects administratifs liés à la numérisation des services publics. Mais ces accompagnements montrent aussi leurs limites entre d'une part, les attendus institutionnels en termes d'autonomie et d'insertion professionnelle et d'autre part, les pratiques et projets de Voyageurs qui n'obéissent que très partiellement aux critères d'évaluation des organismes.

A travers la contractualisation et l'injonction à « l'insertion professionnelle », entendue comme l'entrée dans la vie active ou l'accès à un emploi stable (Roy, 1995), et bien que cet idéal ait déjà tenu une place tout à fait décalée lors de la mise en place du RMI compte tenu des évolutions sociétales (Castel et Laé, *op. cit.*, 1992), les politiques d'insertion visent à insérer et enjoignent à sortir du dispositif RSA des individus qui, de leur côté, ne recherchent pas nécessairement à en sortir et/ou à obtenir un emploi stable. Les Voyageurs tendraient à percevoir et vivre le RSA sur le mode du RMI, c'est-à-dire que le fait d'avoir droit et de toucher ce revenu consacrerait à leurs yeux leur « insertion » ; au contraire les travailleurs sociaux envisageraient de plus en plus le RSA comme un sas, une situation transitoire.

Nous pourrions croire qu'il n'y a pas de changement, toutefois, en réalité depuis une vingtaine d'années, sur notre terrain d'enquête, l'accompagnement sur l'emploi salarié proposé par l'AME a modifié la manière dont les travailleurs sociaux appréhendent le rapport au salariat des Voyageurs : c'est un des résultats originaux de cette recherche. L'accompagnement proposé par les structures contribue alors à normaliser les conduites des Voyageurs. En s'appuyant sur le travail associatif, dans le cadre des politiques d'activation, les

services instructeurs du RSA engagent de plus en plus les Voyageurs allocataires à s'orienter vers le salariat lorsque l'objectif d'autonomie financière du travail indépendant n'est pas atteint. Dans le même élan, l'individualisation des contrats d'insertion vient directement malmener les modèles familiaux voyageurs où les rôles sont clairement définis, l'homme étant le pourvoyeur de revenus du ménage tandis que la femme est avant tout épouse et mère.

Face à ces injonctions, les Voyageurs mettent en place des tactiques de contournement et d'accommodement, parfois avec l'assentiment des assistants sociaux qui jouent là un rôle tampon. Si pour ces Voyageurs au RSA, le positionnement sur l'emploi salarié vise d'abord à se maintenir dans ces dispositifs pour répondre aux injonctions institutionnelles, il fonctionne également comme un choix volontaire dans une économie de subsistance. Dans chacune de ces situations, les Voyageurs concernés occupent un rôle actif face aux modifications de leur environnement et aux évolutions des dispositifs sociaux.

Le salariat ne représente pas pour les Voyageurs un statut social valorisé et valorisant, le graal d'une intégration sociale réussie, ils y cherchent non pas une reconnaissance sociale, mais un « revenu », entendu comme salaire, rémunération monétaire qui offre en prime des avantages secondaires (prêt bancaire, par exemple). Comme travailleur indépendant, la manière de se présenter et de se qualifier à travers l'expression d'une activité plutôt que d'un métier, nous l'avons dit, trahit une spécialisation que l'on pourrait dire d'opportunité qui n'exige ni formation ni certification. Une telle vision se retrouve jusque dans les pratiques de travail salarié où les Voyageurs tenant à distance et dans l'ombre le statut et l'emploi se centrent sur l'activité : ils disent qu'ils « font les crevettes » ou qu'ils « travaillent aux crevettes », qu'ils « font le muguet », « les tomates », etc. Finalement l'activité salariée est dépouillée de ses spécificités et mise sur le même plan que n'importe quelle activité économique, indépendante ou informelle. De manière identique, le salariat est investi non pas comme une activité économique spécifique de par la dimension d'emploi, de statut mais comme une activité économique comme une autre : on va donc « chiner » des activités salariées ou bien telle ou telle tâche au sein d'une activité salariée comme on « chine » des occasions de revenus légales ou illégales.

L'activité salariée se comprend alors au regard des tensions et divisions internes à la population étudiée qui sont le produit des transformations décrites au cours de ce travail. Elles permettent d'appréhender les tactiques qui préfigurent au positionnement ou à l'évitement d'un emploi salarié. Mais, comme nous l'avons montré, elles sont aussi le produit de pressions environnementales. Parmi celles-ci, depuis 10 ans, le dispositif RSA, notamment à travers

l'injonction à l'insertion professionnelle et l'autonomie financière comme attendus de la contractualisation, influence les comportements et orientations professionnelles des Voyageurs enquêtés. Bien qu'en rapport à l'injonction à l'autonomie financière, les réponses apportées par ces derniers peuvent différer les unes des autres, la contrainte que représente la menace d'une suspension d'allocation a une incidence certaine sur les choix professionnels et les pratiques des Voyageurs enquêtés.

Prolonger la recherche au-delà de Voyageurs allocataires du RSA

Qu'en est-il aux échelles nationale, départementale ? L'existence d'une action dédiée à l'accompagnement sur le salariat de Voyageurs modifie-t-elle les résultats de l'enquête ? Le processus de salarisation des Voyageurs s'observe-t-il indépendamment des contextes locaux ? Si oui, comment et pourquoi ?

Cette enquête a été menée auprès de Voyageurs résidant en zone urbaine et péri-urbaine, dans un département de l'Ouest de la France qui a été industrialisé plus tardivement que d'autres régions françaises (dans les années 70) et donc reste encore relativement industriel par comparaison avec les régions de vieille industrie comme le Nord ou l'Est. Aujourd'hui encore, l'offre d'emploi sur des métiers peu ou pas qualifiés (industriels et agricoles) reste importante. Aussi, dans la mesure où en ce qui concerne les Voyageurs, *« chaque échantillon local de la totalité donne de celle-ci une image particulière – partielle et partiale »* (Williams, *op. cit.*, 2011 : 19), les observations effectuées ici pourraient être questionnées pour des Voyageurs résidant dans des zones rurales ou urbaines où les taux de chômage ouvrier sont importants et l'accès à l'emploi salarié davantage contraint et concurrentiel. Nous pourrions nous demander ce qu'il en est lorsque les Voyageurs vivent dans une « ville désœuvrée » comme celle de Roubaix (Merken, 2020), confrontée à la désindustrialisation et au déclin de capitalisme industriel où le Collectif Rosa Bonheur (2019) a exploré les activités aux marges du travail formel, l'économie populaire d'habitants tenus à l'écart des principaux circuits marchands et classés « inactifs » « chômeurs » ou « assistés » ? Ou encore ce qu'il en est de ceux qui vivent éloignés des grands centres urbains ?

L'approche par l'ethnocomptabilité « *qui permet de faire l'inventaire des ressources réelles d'une activité économique invisible aux yeux des institutions* » (Pruvost, 2013) pourrait constituer un moyen d'éclairer plus finement encore que ce qui a été proposé dans cette thèse, la recomposition des activités économiques des Voyageurs, en s'intéressant à leurs besoins et

à leur conception du « bien être », sachant que dans une économie au jour la journée, ils préfèrent le modèle de l'autonomie du ménage à la stabilité salariale (Castel, 1999). Il ne s'agit pas d'avancer que les Voyageurs ne recherchent pas une stabilité économique, puisque si les enquêtés ne tiennent pas à la stabilité salariale, ils tiennent à un revenu minimum stable tel le RSA. En cela, ils se distinguent du couple de boulangers paysans décrits par Geneviève Pruvost (2016) qui refusent le RSA, mais restent à minima arrimés à la société salariale (CMU, services publics comme l'école…). Plus généralement, en les comparant aux alternatifs, « décroissants », « écologistes », ces Voyageurs se tiennent à distance du salariat de façon pratique, sans être dans un processus de détachement de la société « *mainstream* » *(*Pruvost, 2013(b)) et sans que cela s'accompagne de discours politiques de critique du capitalisme et des institutions.

Par ailleurs, nous avons pu voir plus précisément qu'il existe des usages et des effets ambivalents de la diffusion des emplois salariés féminins, qui n'en est pas moins révélatrice de changements dans les organisations familiales et les rythmes saisonniers annuels. Car, même intermittent, le salariat ouvre l'espace des possibles pour de jeunes femmes assignées aux rôles familiaux *(*Maruani, *op .cit,* 2011). Aussi, afin de « *ne pas confondre la mesure et l'évaluation* » (Cottereau, *op. cit.,* 2016), il serait intéressant en s'attachant à objectiver et à rendre visible la participation effective des femmes à l'économie domestique, de questionner cette « révolution discrète » (Sofer, 2003 : 215) des femmes voyageuses. Une approche des économies féminines visibles et invisibles, notamment au sein d'un espace familial élargi permettrait d'éclairer et caractériser sous un jour nouveau, au-delà des seuls rôles d'épouse et de mère, les modèles familiaux traditionnels. Cette approche permettrait de rendre compte au sein d'une vision de l'économie tsigane jusque-là indifférente au genre, des modalités de la contribution féminine à l'économie familiale dans des conditions sociales d'existence difficiles.

En partant du constat que même dans une situation de subalternes, où les « *détenteurs de la force légitime (les Etats et les citoyens de ces Etats) [ont] la force de peser sur [leur] destin* », les Voyageurs sont « *capables de gouverner leurs vie* » (Williams, 2011(b) :25), les champs à explorer sont nombreux. Aujourd'hui encore, au-delà d'un ensemble Voyageur réifié, l'exploration concrète de la multiplicité des situations permettrait de sortir des travers d'une vision culturaliste des Voyageurs. Par exemple, il pourrait être intéressant d'étudier plus précisément les parcours de Voyageurs et de Voyageuses qui occupent, ont occupé ou occuperont des contrats en CDI ou CDD de longue durée y compris dans la fonction publique.

Les postes du bas de la fonction publique tels ceux d'éboueurs ou de balayeurs favorisent des formes de « *« désubalternisation » au sein du salariat d'exécution (faible présence ou pression hiérarchique, absence de contraintes fortes de productivité ou de rendement, possibilité de jouir d'un sentiment d'indépendance, de liberté ou d'autonomie dans la réalisation du travail)* » (Bret. : 558). Ces critères participent-ils de l'intérêt des Voyageurs à s'y essayer comme en témoigne l'attrait pour les postes d'agent de nettoyage urbain au sein de la métropole sur notre terrain d'enquête ? Est-ce que ces choix augurent des ruptures avec les cercles de sociabilité Voyageurs ?

De la même manière, l'intérêt des femmes Voyageuses pour les emplois d'exécution sur des postes d'agent d'entretien polyvalent en école primaire ou d'agent de restauration scolaire sous différents types de contrats (comme contractuelle, en remplacement, en contrats aidés, en CDI ou titularisation pour la fonction publique territoriale) réinterroge les modèles et témoigne des reconfigurations des rôles familiaux en cours. Pour ces Voyageurs et Voyageuses, l'intégration de ce salariat à statut (Cartier, Retière et Siblot, 2010), aux cultures professionnelles singulières se situe à priori à l'opposé des critères de positionnement sur le salariat des Voyageurs de notre terrain d'enquête. Aussi, comment ces Voyageurs et Voyageuses s'y intègrent-ils ? Correspondent-ils à une forme de promotion sociale en les intégrant aux « *groupes subalternes mais non démunis* » (Schwartz, 2011(b)) ?

Ce travail qui a entrouvert la voie à l'exploration des dynamiques de salarisation des hommes et femmes Voyageurs, invite ainsi à élargir le champ de recherche à d'autres populations de Voyageurs en dehors des seuls allocataires RSA afin d'explorer plus avant la frontière entre des positionnements contraints et d'autres volontaires et de comprendre comment ces dynamiques de salarisation sont prises en considération et parfois invisibilisées par les acteurs institutionnels et associatifs. Patrick Williams propose que l'ethnologie des Tsiganes ne s'intéresse non plus à la « question tsigane », au « problème tsigane », mais aux « *individus tels qu'ils se présentent, c'est à dire, justement comme autre chose que des « Tsiganes »* » (Williams, 2011(b) :25). Au croisement de la sociologie économique, des rapports sociaux et des politiques sociales, les Voyageurs représentent un bon observatoire contemporain des modes d'encadrement de populations prises dans une économie au jour la journée et des différentes tactiques d'ajustement qu'elles déploient. Dans ce « *dynamisme de l'inachèvement* » (*ibid*. 27), nous l'avons dit, les Voyageurs, au regard d'un modèle économique incluant minimas sociaux, emplois salariés intermittents, esprit d'entreprise, activités indépendantes formelles et informelles, peuvent apparaître comme un

cas emblématique des populations précarisées dans un contexte de déstabilisation de la société salariale.

***

Table des illustrations

Capture d'écran

Capture écran 1_Annonce professionnelle et mise en avant de l'ancrage local *203*

Capture écran 2_Annonce pour une entreprise de couverture *206*

Capture écran 3_Annonce d'une prestation service en couverture *479*

Capture écran 4_Annonce d'une prestation de service en nettoyage/« démoussage » de toiture *480*

Capture écran 5_Annonce d'une prestation de service d'élagage *481*

Capture écran 6_Illustration du travail en cours de réalisation avant/après *482*

Capture écran 7_Illustration de travaux en cours de réalisation *482*

Capture écran 8_Mise en scène de soi au travail *482*

Capture écran 9_Affiches publicitaires pour des marchés de Voyageurs. *484*

Capture écran 10_Affiches « marchés de Voyageurs » période de noël. *485*

Cartes

Carte 1 _ Localisations des sites d'habitat hors aire d'accueil *474*

Carte 2 _ Répartition des aires d'accueil en Loire-Atlantique – 2014 *475*

Extraits de documents

Extrait de document 1_RCS d'une entreprise immatriculée en 1980 avec une seule activité commerciale *476*

Extrait de document 2_Exemple d'un registre du commerce et des sociétés *477*

Extrait de document 3_Exemple d'un formulaire de déclaration de début d'activité *477*

Extrait de document 4_RCS d'une entreprise immatriculée en 1980 avec une seule activité commerciale *478*

Graphiques

Graphique 1_Type d'habitat des enquêtés *79*

Graphique 2_Durée de mobilité sur le Voyage de la population enquêtée selon la catégorie d'entrée dans l'AME *81*

Graphique 3_Situation familiale observée des personnes au RSA en % *84*

Graphique 4_Répartition du nombre d'enfants par individus *375*

Graphique 5_Moyenne d'âge de la population enquêtée *376*

Graphique 6_Moyens de transport des jeunes 18-24 ans *390*

Graphique 7_Possession du permis de conduire : corpus et 18-24 ans. *393*

Graphique 8_% d'individus ayant exercé différents postes dans divers secteurs selon la tranche d'âge *408*

Photographies

Photographie 1_Terrains privés _ Agglomération Barogap_ 2017 & 2018 ..... *50*

Photographie 2_Aire d'accueil _ Agglomération Barogap _2017 ..... *50*

Photographie 3_Stationnements hivernaux non réglementés sur zones artisanales _ Agglomération Barogap _ 2016 et 2017 ..... *50*

Photographie 4_Stationnements estivaux : espace vert communal et complexe sportif _ Agglomération Barogap _ 2017 ..... *51*

Photographie 5_Grand rassemblement estival _ Littoral de Loire-Atlantique _ 2018 ..... *51*

Photographie 6_Rendez-vous dans le cadre de l'AME _ Aire d'accueil Treze _ 2018 ..... *51*

Photographie 7_Aménagement d'une « caravane cuisine » _ 2016 ..... *51*

Photographie 8_homme démontant des chauffe-eaux pour récupérer les parties en cuivre. Eté 2017 ..... *135*

Photographie 9_Vue satellite de la déchèterie (à gauche) et l'aire d'accueil (à droite). *145*

Photographie 10_Entrée de l'aire d'accueil où des ferrailles sont déposées _ Novembre 2018 ..... *145*

Photographie 11_« Le recours aux bennes » _ Novembre 2018 ..... *146*

Photographies 12_Réalisation d'une fosse pour la mécanique automobile au milieu des années 80. ..... *234*

Photographie 13_Zone de stockage sur le terrain de Karl après le passage du ferrailleur, juillet 2017 ..... *299*

Photographie 14_Affiches « marché Voyageur de noël à Barogap *485*

Représentations graphiques

Représentation ACM 1_Individus et modalités les plus contributives *486*

Représentation ACM 2_Répartition des individus sur l'ACM *487*

Représentation ACM 3_Répartition des modalités supplémentaires liées au salariat et des modalités actives les plus contributives *488*

Représentation ACM 4_Graphe des individus selon la durée de leur expérience salariée avant l'AME *489*

Représentation ACM 5_Graphe des individus selon les contrats salariés obtenus au cours de l'AME *490*

Représentation ACM 6_Graphe des individus selon leur type d'habitat *491*

Tableaux

Tableau 1_Personnes au RSA. Situation familiale avec ou sans enfants *78*

Tableau 2_Situation familiale de la population enquêtée *83*

Tableau 3_Comparaison type de famille et RSA (en %) entre données nationales et corpus *86*

Tableau 4_Tarifs des métaux et ferrailles *108*

Tableau 5_ Niveau d'étude des travailleurs indépendants *176*

Tableau 6_Niveau d'alphabétisation des travailleurs indépendants *177*

Tableau 7_Adéquation entre SIREN des entreprises et activités proposées dans les annonces *187*

Tableau 8_Secteur d'activité de l'artisanat exercé et année d'immatriculation *188*

Tableau 9_Travailleur Indépendant et pluri-activité *193*

Tableau 10_Travailleur Indépendant et pluri-activité – sous total pour les hommes *194*

Tableau 11_Branche d'activité et immatriculation des travailleurs indépendants *197*

Tableau 12_Nombre de postes différents dans divers secteurs occupés par les individus selon la tranche d'âge *407*

Bibliographie

Abdelnour, S. (2013). L'entrepreneuriat au service des politiques sociales : La fabrication du consensus politique sur le dispositif de l'auto-entrepreneur. *89*, 131-154.

Abdelnour, S. (2014). L'auto entrepreneuriat : une gestion individuelle du sous emploi. doi:10.4000/nrt.1879

Abric, J.-C. (2003). De l'importance des représentations sociales dans les problèmes de l'exclusion sociale. (ERES, Éd.) *Exclusion sociale, insertion et prévention,*, pp. 11-17.

Acker, W. (2019, décembre 04). *Pour un inventaire des lieux d'accueil des « gens du voyage» ». Visionscarto.* Consulté le février 06, 2020, sur https://visionscarto.net/inventaire-lieux-accueil.

Adam, C. (1998). Apprivoiser le destin de chacun. *Etudes Tsiganes, 12*, pp. 103-107.

Anderson, N. (2011). *Le Hobo, sociologie du sans-abri.* Paris: Armand Colin.

Asséo, H. (1994). *Les tsiganes : une destinée européenne.* Gallimard.

Aubin, E. (1996). La liberté d'aller et venir des nomades : l'idéologie sécuritaire. *Etudes Tsiganes, 7*, pp. 13-36.

Aubin, E. (2001). L'évolution du droit français applicable aux tsiganes. Les quatre logiques du législateur républicain. *Etudes Tsiganes, 15*, pp. 26-56.

Aucher, L., & Barnier, F. (2009, janvier 15). Le rural et le populaire. entretien avec Nicolas Renahy. Consulté le 01 09, 2020, sur http://www.laviedesidees.fr/Le-rural-et-le-populaire.htm

Autès, M. (1998). L'insertion, une bifurcation du travail social. *Esprit*, pp. 60-76.

Autès, M. (2013). Le monde du silence. *La Revue Française de Service Social*(249), pp. 28-31.

Auzias, C. (1995). *Les tsiganes ou le destin sauvage des Roms de l'Est. Le statut des Roms en Europe.* Michalon.

Auzias, C. (2000). *Samudaripen, le génocide des tsiganes.* L'esprit frappeur.

Bachiri, d. (2006). Alternatives à la fabrication des apartheids ethniques : déscolarisation et discriminations dans les niches ethniques. pp. 63-73.

Bajada, C., & Schneider, F. (2009). Unemployment and the Shadow Economy in the oecd. *Revue économique, 60*(5), pp. 1033-1067.

Bajard, F. (2013). Enquêter en milieu familier. Comment jouer du rapport de filiation avec le terrain ? *Genèses*(90), pp. 7-24.

Barbier, J.-C. (2008, 11 04). Pour un bilan du workfare. Consulté le 11 03, 2017, sur https://laviedesidees.fr/Pour-un-bilan-du-workfare.html

Barbier, J.-C. (2011). Activer les pauvres et les chomeurs par l'emploi |leçon d'une stratégie de réforme]. *Politiques sociales et familiales, 104*. Consulté le 09 19, 2020, sur http:/persée.fr/doc/caf_2101-8081_2011_num_104_1_2595

Barbier, J.-C. (2013). Les politiques d'insertion en France et l'activation de la protection sociale en Europe. Dans S. Hazouard, & al., *L'aide au retour à l'emploi : politiques françaises, allemandes et internationales* (pp. 93-101). Cergy Pontoise: IFAEE. Consulté le 09 21, 2020, sur http://books.openedition.org/cirac/299

Barles, S. (2011). Les villes transformées par la santé, XVIIIe-XXe siècles. *Les Tribunes de la santé, 33*(4), pp. 31-37.

Barnier , L.-M., Conti, M., & Levy-tadjine, T. (2012). Le statut d'auto-entrepreneur joue-t-il contre l'accompagnement ? Premiers questionnements et agenda de recherche. Consulté le 03 22, 2021, sur https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00842222

Battagliola, F. (2008). *Histoire du travail des femmes.* Paris: La Découverte.

Baugnet, L. (1998). *L'identité sociale.* Dunod.

Bechelloni, O. (1998). A propos de quelques initiatives d'aide à l'insertion économique. *Etudes tsiganes, 12*, pp. 74-102.

Bechelloni, O. (1998 (b)). Des vanniers devenus brocanteurs au pays des grands crus. *Etudes tsiganes, 12*, pp. 29-46.

Bechelloni, O. (2008.). L'art du marchandage : des voyageuses sédentaires en territoire « étranger. *Etudes tsiganes, 33-34*, pp. 94-119.

Becker, H. S. (1985). *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance.* Editions Métailié.

Becker, H. S. (2007). *Les ficelles du métier: comment conduire sa recherche en sciences sociales.* La découverte.

Begag, A. (2003). *l'Intégration : idées reçues sur l'intégration.* Le Cavalier Bleu.

Belqasmi, M. (2014). La construction d'une "question Tsigane" : entre catégorisations et mobilisations sociales. *Migrations Société, 152*(2), pp. 47-56.

Benarrosh, Y. (2001). Le travail : norme et signification. *Revue du MAUSS, 18*(2), pp. 126-144.

Bergeon, C. (2010). Politiques publiques et pratiques d'acteurs : comportements de Voyageurs en réponse à la législation spécifique du stationnement et de la circulation. *e-migrinter, 06*, pp. 56-64.

Bergeon, C. (2011). Initiatives et stratégies spatiales. Le projet circulatoire face aux politiques publiques. L'exemple des Rroms et des Voyageurs du Poitou-Charentes (France) et de la Wallonie (Belgique). *Thèse de doctorat de Géographie, Université Poitiers*, 488.

Bergeon, C. (2014). Les Gens du voyage en France : représentations collectives et contrôle d'une minorité nationale. doi:10.4000/belgeo.14864

Berger, P., & Luckmann, T. (2018). *La Construction sociale de la réalité.* 3e éd. Armand Colin. doi:10.3917/arco.berge.2018.01.

Bertaux, R. (2004). L'insertion conceptualisation et pratiques. Orientations de l'action. Département de la Meuse (Direction de la Solidarité). Consulté le 01 07, 2017, sur https://www.roger-bertaux.com/data/news/bertaux-insertion-conceptualisation-et-pratiques-orientations-action.pdf

Bertheleu, H. (2002). Idéologie urbaine et relations interethniques: quelques remarques. *Les Cahiers du CERIEM*, pp. 79-92.

Bessette, J. (1999). La fabrication du criminel : entre contingence de carrière et réaction sociale . Dans B. G. dir., & P. d. Bourgogne (Éd.), *De la déviance à la délinquance. XVe-XXe siècle* (pp. 133-148). Editions Universitaires de Dijon.

Bidet, M. (2009). Les gens du voyage, locaux ou cosmopolites? La gestion publique du nomadisme en France. *Thèse de doctorat de sociologie, École normale supérieure de Cachan-ENS Cachan*, 541.

Bihouix, P., & de Guillebon, B. (2010). Quel futur pour les métaux ? Raréfaction des métaux : un nouveau défi pour la société. *EDP Sciences*.

Bizeul, D. (1989). *Civiliser ou bannir, les nomades dans la société française.* L'Harmattan.

Bizeul, D. (1993). *Nomades en France : proximités et clivages.* L'Harmattan.

Bizeul, D. (1999). Faire avec les déconvenues. Une enquête en milieu nomade. *Sociétés contemporaines, 33*(1), pp. 111-137.

Bizeul, D. (2007). Mauvais sort ou mauvaise volonté, les incasables des politiques sociales sont-ils responsables de leur situation ? *La fabrique des populations problématiques par les politiques publiques.* Nantes: Maison des sciences de l'homme Ange Guépin. Consulté le 01 16, 2019, sur http://www.msh.univ-nantes.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?CODE_FICHIER=1182265343547&ID_FICHE=1327,).

Blanchet, R. (1997). *Un peuple-mémoire: les Roms: Tziganes, Gitans, Romanichels, Manouches, Bohémiens, autant de noms pour un seul peuple.* n°18 Prieuré.

Blic (de), D. & Lazarus, J. (2007). *Argent des riches, argent des pauvres.* (D. de Blic, Éd.) La Découverte. doi:10.3917/dec.debli.2007.01

Blum Le Coat, J.-Y., Catarino, C., & Quiminal, C. (2003). *Bilan critique des études et documents concernant les "Gens du voyage".* Paris: Ministère de l'équipement, du Transport et du logement.

Boltanski, L. (1971). Les usages sociaux du corps. *Annales. Economies, sociétés, civilisations, 26ᵉ année*(1), pp. 205-233. doi:10.3406/ahess.1971.422470..

Bonicco, C. (2007). Goffman et l'ordre de l'interaction : un exemple de sociologie compréhensive. *philonsorbonne, 1*. doi:10.4000/philonsorbonne.102..

Bonnechère, M. (2010). *Le droit du travail.* La découverte.

Bordigoni, M. (1999). Femmes du village, hommes immigrés et familles gitanes : les trois âges d'une main d'oeuvre saisonnière en Lubéron (1950-1999). *Europaea, M et T Sardegna, 1*, pp. 10-30. Récupéré sur <halshs-00162395>

Bordigoni, M. (2001). "Terrain désigné", observation sous contrôle : quelques enjeux d'une ethnographie des Tsiganes. *Ethnologie Française, 31*(1), pp. 117-126.

Bordigoni, M. (2002). Le "Pélerinage des Gitans", entre foi, tradition et tourisme. *Ethnologie française, 32*, pp. 489-501.

Bordigoni, M. (2007). Différence et ambivalence : la figure du boumian en Provence et Languedoc. Dans G. Audisio, *Vivre dan sla différence hier et ajourd'hui* (pp. 155-161). A; Barthélémy. Récupéré sur <halshs-00423631>

Bordigoni, M. (2008). La discrimination instituée dans l'unicité citoyenne : le paradoxe de la France face à la présence tsigane. Dans 2. R. Antropologia (Éd.). Porto Seguro, Bahia, Brésil. Récupéré sur >halshs-00456545>

Bordigoni, M. (2010). Comment la France inventa ses nomades. *Migrations Sociétés, 22*(131), pp. 53-67.

Bordigoni, M. (2013). *Gens du voyage. droit et vie quotidienne en France.* Dalloz.

Bordigoni, M. (2019). *Gitans, Tsiganes, Roms...Idées recues sur le monde du voyage.* Le Cavalier Bleu.

Bordigoni, M., & Benisti, N. (2002). Mon gadjo , le gitan... emprunts lexical et reconfiguration catégorielle. *Variation, catégorisation et pratiques discursives.* Paris III, Sorbonne nouvelle: SYLED et Centre de recherche sur le français contemporain. Récupéré sur <halshs-00004000>

Boumaza, M., & Pierru, E. (2007). Des mouvements de précaires à l'unification d'une cause. *Sociétés contemporaines, 65*(1), pp. 7-25.

Boumaza, M., & Campana, A. (2007). Enquêter en milieu difficile. *Revue francaise de science politique, 57*(1), pp. 5-25.

Bourdieu, P. (1979). *La distinction.Critique social du jugement.* Paris: Editions d eMinuit.

Bourdieu, P. (1980). Le capital social. *Actes de la recherche en sciences sociales, 94*, pp. 2-3.

Bourdieu, P. (1980). *Le sens pratique.* Paris: Editions de Minuit.

Bourdieu, P. (1982). *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques.* Paris: Fayard.

Bourdieu, P. (1984). *Questions de sociologie.* Paris: editions de minuit.

Bourdieu, P. (1993). *(dir) La misère du monde.* Paris: Seuil.

Bourdieu, P. (1993(b)). À propos de la famille comme catégorie réalisée. *Actes de la recherche en sciences sociales, 100*, pp. 32-36. doi:10.3406/arss.1993.3070

Bourgois, P. (1992). Une nuit dans une "shooting gallery" [Enquête sur le commerce de la drogue à East Harlem]. *Actes de la recherche en sciences sociales, 94*, pp. 59-78.

Bresson, M. (2014). La participation : un concept constamment réinventé. *Socio-logos*. Consulté le 03 24, 2019, sur http://journals.openedition.org/socio-logos/2817

Brodiez-Dolino, A. (2013). Entre social et sanitaire : les politiques de lutte contre la pauvreté-précarité en France au XXe siècle. *Le Mouvement Social, 242*(1), pp. 9-29. doi:10.3917/lms.242.0009.

Brodiez-Dolino, A. (2019). La pauvreté comme stigmate social. Constructions et déconstructions. *Métropolitiques*. Consulté le 05 31, 2019, sur https://www.metropolitiques.eu/IMG/pdf/met-pdf-brodiez.pdf

Brodiez-Dolino, A. (2020). Pour cesser d'étiqueter les pauvres, à Propos de Denis Colombi, Où va l'argent des pauvres. Fantasmes politiques, réalités sociologiques. *La vie des idées*. Consulté le 03 17, 2020, sur https://laviedesidees.fr/Denis-Colombi-Ou-va-l-argent-des-pauvres.html

Calderon, J.-A. (2019). Penser les classes sociales à partir des marges de l'emploi. *Mouvements, 100*(4), pp. 111-118.

Calligaro, O. (2017). Quelle(s) culture(s) pour l'Europe ? Les visions contrastées du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne de 1949 à nos jours. *Politique européenne, 56*(2), pp. 30-53. doi:10.3917/poeu.056.0030

Canut, C. (2011). La langue romani : une fiction historique. *Langage et société*, pp. 55-80. doi:10.3917/ls.136.0055

Caplovitz, D. (1963). *The Poor Pay More : Consumer Practices of Low-Income Families.* New York: The Free Press.

Carrere, V., & Daadouch, C. (2000). Les gens du voyage en mobilité surveillée. *Plein droit "D'autres frontières", 46*. Récupéré sur http://gisti.org/doc/plein-droit/46/voyage.html

Cartier, M., Retière , J.-N., & Siblot , Y. (2010). *Le salariat à statut Genèses et cultures.* Presses Universitaires de Rennes.

Castel, O. (2006). De l'économie informelle à l'économie populaire solidaire : concepts et pratiques. *L'économie informelle : une alternative contrainte à l'exclusion économique et sociale*. Neuchâtel, Suisse. Récupéré sur halshs-00119530

Castel, R. (1995). *Les métamorphoses de la question sociale. Une Chronique du salariat.* Paris: Fayard.

Castel, R. (2003). *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé?*

Castel, R. (2009). *La montée des incertitudes. Travail, protection, statut de l'individu .* Seuil.

Castel, R., & Lae, J.-F. (1992). *Le revenu minimum d'insertion. Une dette sociale.* Paris: L'harmattan.

Céfaï, D., & Amiraux, V. (2003, avril 29). Les risques du métier. engagements problématiques en sciences sociales. *Cultures et Conflits*. Consulté le 04 19, 2019, sur http://journals.openedition.org/conflits/829 ; DOI : 10.4000/conflits.829

Cère, P. (1872). *Les populations dangereuses et les misères sociales.* E.Dentu.

Chanal, M., & Eyraud, B. (2002). Histoire d'une recomposition minoritaire. *Etudes Actions*(1227). Consulté le 05 02, 2017, sur https://www.millenaire3.com/ressources/histoire-d-une-recomposition-minoritaire

Chanal, M., & Uhry, M. (2000). Gens du voyage : le nécessaire renouvellement de l'intervention publique. *Hommes et migrations*(1227), pp. 65-75. Consulté le 05 31, 2017, sur http://www.persee.fr/doc/homig_1142-852x_2000_num_1227_1_3569)

Charlemagne, J. (1983). Tziganes et nomades : quel statut juridique? *Espaces, populations, sociétés*, pp. 147-150. doi:10.3406/espos.1983.923

Charlemagne, J. (1999). Politiques sociales, exclusion, santé. *Etudes Tsiganes, 14*(2), pp. 10-33.

Chauchet, S. (2017). l'habitat des gens du voyage ou le mode d'habitat permanent en résidence mobile. *Etudes Tsiganes, 61-62*(2), pp. 84-123.

Chemillier-Gendreau, M. (2015). la force de l'ordre. Une anthropologie de la police des quartiers de Didier Fassin. *Spirale*, pp. 49-50.

Chignard, L. (1995). Le système économique du voyage. *Hommes et Migrations*(1118), pp. 69-74.

Clanet, E. (2007). La scolarisation des enfants du voyage au centre national d'enseignement à distance. *Distances et savoirs, 5*(4), pp. 5559-574.

Clavé-Mercier, A., & Cossée, C. (2019). Quelles situations se cachent derrière la catégorie "enfants issus de familles itinérantes et voyageurs (efiv)". *Etudes Tsiganes, 65-66*, pp. 5-21.

Collectif Rosa Bonheur. (2017). Les garages à ciel ouvert : configurations sociales et spatiales d'un travial informel. *Actes de la recherche en sciences sociales, 216-217*, pp. 80-103.

Collectif Rosa Bonheur. (2019). *La ville vue d'en bas. Travail et production de l'espace populaire.* Paris: Éditions Amsterdam.

Colombi, D. (2020). *Où va l'argent des pauvres. Fantasmes politiques, réalités sociologiques.* Paris: Payot.

Concialdi, P. (2009). Qu'importe le travail, pourvu qu'on ait le RSA. *Travail, genre et sociétés, 22*(2), pp. 177-182.

Coquio, C., & Pouyeto, J.-L. (2014). *Roms, Tsiganes, Nomades. Un malentendu européen.* editions Karthala.

Cora, G. (1892). Les Tsiganes, étude ethnographique, historique et morale. *Le Globe. revue genevoise de géographie, Tome 31*, pp. 114-117. Consulté le 12 27, 2020

Cossée, C. (2002). Familles tsiganes et protection de l'intimité. *Ethnologie française, 32*(1), pp. 49-59.

Cossée, C. (2004). Tsiganes et politiques : vers quelle re-présentation? Représentation politique et mouvements minoritairesen France et en Hongrie. *Thèse de doctorat de Sociologie, Université Paris 8*, 672.

Cossée, C. (2007). "Les Tsiganes, ils ne veulent pas s'intégrer!"La question de l'intégration au service des logiques d'exclusion? *Les migrations internationales : enjeux contemporains et questions nouvelles*, pp. 135-147.

Cossée, C. (2016). Le statut "gens du voyage" comme institution de l'antitsiganisme en France. *Migrations Sociétés, 163*(1), pp. 75-90.

Cossée, C., & Robert, C. (1997). Faire de l'argent...mais pas à tout prix. *Agora débats/jeunesses, 10*, pp. 61-76. Consulté le 05 28, 2020, sur https://www.persee.fr/doc/agora_1268-5666_1997_num_10_1_1568

Cottereau, A. (2016). Ne pas confondre la mesure et l'évaluation : aspects de l'ethnocomptabilité. (123), pp. 11-26. doi:10.3406/caf.2017.3179

Croizet, J.-C., & Leyens, J.-P. (2003). *Mauvaises réputations, réalités et enjeux de la stigmatisation sociale.* Paris: Armand Colin.

Darbus, F. (2008). L'accompagnement à la création . Auto emploi et recomposition de la condition salariale. *Actes de la recherche en sciences sociales, 175*(5), pp. 18-33.

David, P. (2011). *Les épaves du débarquement - histoire du ferraillage en Basse-Normandie.* Orep éditions.

Delclitte, C. (1995). La catégorie juridique "nomade" dans la loi de 1912. *Hommes et Migrations*(1188-1189), pp. 23-30.

Delépine, S. (2015). Gens du voyage en France. Pour un accès au droit commun. *225*(1), pp. 99-105.

Delépine, S. (2015 (b)). Les "Roms migrants" en France : Du fait migratoire à la construction d'un problème public. *Contemporary French Civilization, 40*(2), pp. 199-213. doi:10.3828/cfc.2015.12

Delsouc, M. (2002). Les temporalités et les spécificités d'intervention. *Ville-Ecoles-Intégration Enjeux*(2), pp. 55-56.

Dhume, F., & Dukic, S. (2011). « Scolarisation des enfants tsiganes » : les ambiguïtés d'une notion ». *Cahiers Pedagogiques, A l'école avec les élèves roms, tsiganes et voyageurs*, pp. 1-5. Récupéré sur <halshs-01421980>

Dinh, B. (2006). L'entreprenariat ethnique en France. *Hommes et Migrations*(1264), pp. 114-128. Consulté le 02 27, 2020, sur 10.3406/homig.2006.4534https://www.persee.fr/doc/homig_1142-852x_2006_num_1264_1_4534

Dorso, F. (2019). L'hypothèse de l'inconnaissance dans les dynamiques d'(in)visibilisation de la ville informelle. *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement [En ligne], 43*. doi:10.4000/tem.6201

Douard, O. (2012). Jeunes gitans voyageurs. Vulnérabilité et puissance sociale. *Agora débats/jeunesses, 62*(3), pp. 111-124.

Dubar, C. (1996). La sociologie du travail face à la qualification et à la compétence. *Sociologie du travail*(38e année n°2), pp. 179-193. doi:10.3406/sotra.1996.2268

Dubois, V. (2005). Le guichet des organismes sociaux ou l'institution des pauvres. *Les débats du travail social,*, pp. 205-208. Récupéré sur <halshs-00464328>

Duchène, M., & Poplimont, C. (2013). Insertion professionnelle, socialisation des jeunes français "sans qualification" et formation par alternance. Les dispositifs d'« insertion par l'activité économique » en question. *Education et socialisation, 34*. Consulté le 07 02, 2018, sur URL : https://journals.openedition.org/edso/460

Ducourant, H., & Perrin-Heredia, A. (2019). *Sociologie de la consommation.* Armand Colin.

Dufournet-Coestier, V., & Monceau, G. (2019). Scolariser les enfants en tentant de contrôler les parents. Le cas des enfants du voyage en France. *Sociétés et jeunesses en difficulté*(22). Consulté le 05 11, 2020, sur http://journals.openedition.org/sejed/9626

Dufy, C., & Weber, F. (2007). *L'ethnographie économique.* Paris: La Découverte.

Duvoux, N. (2009). *L'autonomie des assistés. Sociologie des politiques d'insertion.* Paris: PUF.

Duvoux, N. (2009 (b)). Les assités peuvent-ils être autonomes? Sociologie compréhensive des politiques d'insertion. *Lien social*(61), pp. 97-107.

Duvoux, N. (2009 (c)). L'injonction biographique dans les politiques sociales. Spécificité et exemplarité de l'insertion. *Informations sociales, 156*(6), pp. 114-122.

Elias, N., & Scotson, J. (1997). *Logiques de l'exclusion : enquête sociologique au coeur des problèmes d'une communauté.* Fayard.

Eydoux, A., & Tuchszirer, c. (2011). Du RMi au RSA : la difficile mise en place d'une gouvernance décentralisée des politiques d'insertion. *Revue française des affaires sociales*(4), pp. 90-113.

Falque, E. (1971). *Voyage et tradition. Approche sociologique d'un sous-groupe tsigane : les Manouches.* Paris: Payot.

Fassin, D., Bouagga, Y., Coutant, I., Eideliman, J.-S., & al. (2013). *Juger, réprimer, accompagner : Essai sur la morale de l'Etat.* Le Seuil.

Favreau, L. (2000). A quoi sert le travail social? vers une redéfinition et un redéploiement. *Erudit*. Consulté le 11 20, 2020, sur https://depot.erudit.org/id/002096dd

Feliciello, C. (1985). Problèmes d'acculturation économique : un exemple : la population tsigane. *Thèse de doctorat de Sciences Economiques*. Université de Nice, Faculté de droit et sciences économique.

Filhol, E. (2007). La loi de 1912 sur la circulation des "nomades" (Tsiganes) en France. *Revue Européenne de Migrations Internationales, 23*(2), pp. 135-156. Récupéré sur https://laviedesidees.fr/La-France-contre-ses-Tsiganes.html

Filhol, E. (2010). La france contre ses Tsiganes. *La vie des idées*. Consulté le 04 23, 2013, sur https://laviedesidees.fr/La-France-contre-ses-Tsiganes.html

Finding, S. (2006). Variations autour de l'exclusion. *Les cahiers du MIMMOC*. doi:10.4000/mimmoc.91

Foisneau, L. (2017). La crainte des Roms. Pratiques romanès de la défiance. *Tracés. revue de sciences humaines, 31*. doi:10.4000/traces.6714.

Foisneau, L. (2017(b)). Terrain partagé. Remarques méthodologiques sur l'ethnographie des gens du voyage. *Études Tsiganes, 61-62*(2-3), pp. 144-159. doi:10.3917/tsig.061.0144

Fontaine, L., & Weber, F. (2010). *Les paradoxes de l'économie informelle : à qui profitent les règles.* Karthala éditions.

Formoso, B. (1986). *Tsiganes et sédentaires.* L'harmattan.

Foucault, M. (1976). *Histoire de la folie à l'âge classique.* Gallimard.

Gaulejac (de), V. (1996). *Les sources de la honte.* Paris: Desclée de Brouwer.

Georg, S. (1998). *Les Pauvres.* Paris: PUF.

Georges, F. (2009). Identités numériques et représentation de soi : analyse sémiotique et quantitative de l'emprise culturelle du Web : 2.0. *Réseaux : Web : 2.0, 2*(154), pp. 165-173.

Gernet, I., & Dejours, C. (2009). Evaluation du travail et reconnaissance. *Nouvelle revue d epsychologie, 8*(2), pp. 27-36.

Giraud, O., & al. (2014). Les normes d'emploi au défi de l'auto-entreprenariat et des micro entreprises individuelles. Une comparaison France Brésil. *Revue. Tiers Monde, 218*(2), pp. 35-52.

Goffman, E. (1974). *Les rites d'interaction.* Editions de Minuit.

Goffman, E. (1975). *Stigmate, les usages sociaux des handicaps.* Paris: Editions de Minuit.

Gonzalez-Lafaysse, L. (2010). Les chiffonniers bordelais à la fin du XIXeme siècle. entre professionnalisation et stigmatisation. *Ethnologie française, 40*(3), pp. 521-530.

Gotman, A. (2001). *Le sens de l'hospitalité. essai sur les fondements sociaux de l'accueil de l'autre.* Paris: PUF.

Gotman, A. (2002). Barrières urbaines, politiques publiques et usages de l'hospitalité. *Les annales de la recherche urbaine, 94*, pp. 7-15.

Gotman, A. (2004). L'hospitalité façonnée par le droit : la loi Besson sur l'accueil et l'habitat des gens du voyage. Dans A. G. (dir), *Villes et hospitalité. Les municipalités et leurs étrangers* (pp. 199-234). Paris: Fondation de la maison des sciences de l'homme.

Grimard, L. (2011). Segmentation et exclusion des Gitans de Perpignan. *Mémoire en vue de l'obtention du grade de maitre és sciences en Anthropologie*, 133. Université de Montréal.

Gros, J. (2014). Les bûcherons-tacherons, des travailleurs restés à l'écart du salariat. *La nouvelle revue du travail*(5). doi:10.4000/nrt.1875

Gros, J. (2017). Quantifier en Ethnographe : sur les enjeux d'une émancipation de la représentativité statistique. *Génèses*, pp. 129-148. Consulté le 02 17, 2021, sur : https//www.jstor.org/stable/26614653

Hacking, I. (2008). *Entre science et réalité : la construction sociale de quoi?* Paris: La Découverte.

Hamidi, C. (2012). De quoi un cas est-il le cas? Penser les cas limites. *Politix, 100*(4), pp. 85-98.

Heillbrunn, B. (2010). Les marques, entre valeur d'image et valeur d'usage. *L'expansion Management review, 137*(2), pp. 72-78.

Henni, A. (2003). Sociologie du travail. *L'Année sociologique, 53*(2), pp. 537-555.

Henry-Witteman, M.-V. (1996). Le recyclage des déchets : approche économique d'une activité nouvelle. *Revue française d'économie, 11*(3), pp. 165-191.

Hibou, B. (2012). *La bureaucratisation du monde à l'ère néolibérale.* La Découverte.

Hirschman, A. O. (1970). *Exit, voice, and loyalty : Responses to decline in firms, organizations, and states.* Harvard university press.

Hirschman, A. O., & Besseyrias, C. (1972 [1970]). *Face au déclin des entreprises et des institutions.* (L. E. ouvrières, Éd.) Economie et Humanisme.

Hoggart, R. (1970). *La culture du pauvre.* Paris: Editions de Minuit.

Honneth, A. (2002). *La lutte pour la reconnaissance.* Paris: Editions du Cerf.

Hooks, B. (2017). *De la marge au centre - Théorie féministe.* Paris: Editions Cambouraki »[1re éd.: 2000] (traduction de l'anglais par Noomi B. Grüsig).

Hughes, E. C. (1951). The Work and the Self. Dans J. Roher , & S. Muzafer, *Social Psychology at the Crossroads* (pp. 313-323). New York: Harper & Row.

Hughes, E. C. (1956). Social Role and the Division of Labor. *The Midwest Sociologist, 17*(1), pp. 3-7.

Hughes, E. C. (1996). *Le regard sociologique. Essais choisis.* Paris: Editions de l'EHESS.

Humeau, J.-B. (1995). *Tsiganes en France : de l'assignation au droit d'habiter.* L'Harmattan.

Jacotot, M. (2012). De la philosophie à la sociologie : honneur et "capital symbolique" dans la Rome républicaine. *Anabase, 16*, pp. 189-205.

Janodet, L., & Ferreira, C. (1993). *Les Tsiganes et les gens du voyage dans la cité.* Paris: L'Harmattan.

Jaspard, M. (2011). *Les violences contre les femmes.* Paris: La Découverte. doi:10.3917/dec.jaspa.2011.01

Joseph, I., & Grafmeyer, Y. (2004). *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine.* Champs Flammarion.

Karsz, S., Autès, M., Castel, R., Roche, R., & Sasier, M. (2000). *L'exclusion definir pour en finir.* Dunod.

Kaufmann, J.-C. (1994). Vie hors couple, isolement et lien social : Figures de l'inscription relationnelle. *Revue française de sociologie, 35*(4), pp. 593-617.

Kenrick, D., & Puxon, G. (1995). *Destins gitans.* Paris.

Krinsky, J., & Simonet, M. (2012). La servitude et le volontaire : les usages politiques du travail invisible dans les parcs de la ville de New York. *Sociétés contemporaines, 87*(3). doi:10.3917/soco.087.0049.

Laflamme, C. (1993). Reflexions sur une problématique de l'insertion professionnelle des jeunes. Dans L. C. (dir), *La formation et l'insertion professionnelle, enjeux dominants dans la société pré industrielle* (pp. 89-118).

Lagrave, R.-M. (1993). L'étranger de l'étranger : "les gens du voyage". *Civilisations*. doi:10.4000/civilisations.2333

Lahire, B. (2006). Cartographie de la pluralité des mondes de l'écrit. Dans Belisle, Rachel, & B. Sylvain, *Pratiques et apprentissage de l'écrit dans les sociétés éducatives* (pp. 31-50). Presses universitaires d eLaval.

Langlois, S. (2002). Nouvelles orientations en sociologie de la consommation. *L'Année sociologique, 52*(1), pp. 83-103.

Latimier, E. (2020). "On serait habitués on le ferait comme tout le monde", les dimensions sociolangagières des dispositifs scolaires destinés aux jeunes Voyageurs. *Thèse de doctorat de Sciences du Langage*, 375. Université de Paris.

Lazarus, J. (2006). Les pauvres et la consommation. *Vingtième siècle, Revue d'histoire, 91*(3), pp. 137-152.

Lazarus, J. (2012). Les enjeux de la sociologie de la pauvreté. *Ceriscope* , pp. 1-10.

Le Goff, J.-L. (2013). L'accompagnement : outils de domination ou d'émancipation. *Carnet du RT 25*. Consulté le 09 02, 2019, sur https://rt25.hypotheses.org/prochaines-manifestations/communications/session-4-la-socio-du-travail-face-aux-dominations/218-2

Le Marchand, A. (2018). Economie de Bazar et économie morale : crédit et caravanes. *Etudes Tsiganes, 64*(2), pp. 22-39.

Legrave, J.-B. (1996). La "neutralité" dans l'entretien de recherche. retour personnel sur une évidence. *Politix, 9*(35), pp. 207-225.

Legros, O., & Vitale, T. (2011). Les migrants roms dans les villes françaises et italiennes : mobilités, regulations et marginalités. *Geocarrefour, 86*(1). Consulté le 09 17, 2019, sur http://journals.openedition.org/geocarrefour/8220

L'Horty, Y., & Denis, A. (2008). Les effets du revenu de solidarité active sur les gains de retour à l'emploi. *Centre d'Etudes de l'Emploi*.

Lhuillier, d. (2005). Le " sale boulot". *Travailler, 14*(2), pp. 73-98.

Lhuillier, D. (2014). Le "sale boulot". *Sens-dessous*, 25-34. (N. Taibi, Intervieweur)

Liégeois, J.-P. (1979). Tsiganes, nomades et pouvoirs publics en France au XXeme siècle : du rejet à l'assimilation. *Pluriel*(19), pp. 69-88.

Liégeois, J.-P. (1980). Le discours de l'ordre. Pouvoirs publics et minorités culturelles. *Esprit*, pp. 17-44. Consulté le 10 01, 2019, sur URL : https://esprit.presse.fr/article/liegeois-jean-pierre/le-discours-de-l-ordre-pouvoirs-publics-et-minorites-culturelles-24889.

Liégeois, J.-P. (1983). *Tsiganes.* Paris: La Découverte.

Liégeois, J.-P. (1994). *Roma, Tsiganes, Voyageurs.* Strasbourg: Editions du Conseil d el'Europe.

Liégeois, J.-P. (2005). Les roms au coeur de l'Europe. *Le courrier du pays de l'Est, 1052*(6), pp. 19-29.

Liégeois, J.-P. (2010). *Le Conseil de l'Europe et les Roms ; 40 ans d'action.* Editions du Conseil de l'Europe.

Lion, G. (2018). Habiter en camping. Trajectoires de membres de classes populaires dans le logement non ordinaire. *Thèse de doctorat de sociologie, EHESS*, 661.

Loiseau, G. (2012). 4- Maintenus dans leur ethnicité au nom de l'ordre public. "Le cas des "gens du voyage". Dans C. Crenn, *Du point de vue de l'ethnicité. Pratiques françaises* (pp. 157-174). Armand Colin.

Loiseau, G. (2015). Capter l'autre. Ethnographie de l'univers connecté des gens du voyage. *Netcom, 29*(1-2). doi:10.4000/netcom.1885

Loquais, M. (2015). Dispositif et rapport aux contraintes : propositions autour de la notion d'injonction au projet. Le cas d'étudiants "décrochés" de l'université. *Recherches et éducations*. Consulté le 06 12, 2018, sur https://journals.openedition.org/rechercheseducations/2167

Loriol, M. (. (1999). *Qu'est-ce que l'insertion? entre pratiques institutionnelles et représentations sociales.* Paris: L'Harmattan.

Ma Mung, E. (1994). L'entreprenariat ethnique en France. *Sociologie du travail, 36*(2), pp. 185-209. Consulté le 04 15, 2020, sur https//www.jstor.org/stable/43149928.

Maggi, S. (2000). La gestion de l'écrit administratif chez les Roms et la mission du travail social. *Recherches sociales, 155*, pp. 73-80.

Marchand, O. (1998). Salariat et non salariat dans une perspective historique. *Economie et statistique, 319-320*, pp. 3-11. Consulté le 10 15, 2019, sur https://www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_1998_num_319_1_2666

Marquet, J. (2008). Evolution et déterminants des modèles familiaux. *Centre d'Education à la Famille et à l'Amour CEFA*, pp. 1-13.

Martinez, N. (1986). *Les Tsiganes* (éd. coll Que sais-je?). Paris: PUF.

Maruani, M. (1996). L'emploi féminn à l'ombre du chômage. *Actes de la recherche en sciences sociales, 115*, pp. 48-57.

Maruani, M. (2004). Activité, précarité, chômage : toujours plus ? *Revue de l'OFCE, 90*(3), pp. 95-115. doi:10.3917/reof.090.0095.

Maruani, M. (2017). *Travail et emploi des femmes.* Paris: La Découverte. doi:10.3917/dec.marua.2017.01

Maruani, M., & Meron, M. (2012). *Un siècle de travail des femmes en France. 1901- 2011.* La Découverte, « Sciences humaines ». doi:10.3917/dec.marua.2012.01

Mauger, G. (1991). Enquêter en milieu populaire. *Génèses*(6), pp. 125-143.

Mauger, G. (2001). Les politiques d'insertion. Une contribution paradoxale à la destabilisation du marché du travail. *Actes de la recherche en sciences sociales, 136-137*(1), pp. 5-14.

Méda, D. (1995). *Le travail. Une valeur en voie de disparition.* Paris: Aubier.

Merton, R. K. (1997 [1957]). *Elements de théorie et de méthode sociologique.* Armand Colin.

Messu, M. (1997). L'exclusion. Une catégorisation sans objet. *Génèses*(27). Consulté le 12 15, 2019, sur https//www.jstor.org/stable/26201591. Accessed 1 Jan. 2021.

Milewski, F., Dauphin, S., Kesteman, N., & al. (2005). *Les inégalités entre les femmes et les hommes : les facteurs de précarité.* Rapport à la ministre chargée de la Parité.

Monnier, B. (2004). Une reconnaissance de la diversité. Dans B. Drobenko, *Territoires et minorités : la situation des gens du voyage* (pp. 9-11). Limoges: Presses Universitaires de Limoges.

Morice, A., & Potot , S. (2010). Introduction. Travailleurs étrangers entre émancipation et servitude. Dans A. Morice, *De l'ouvrier immigré au travailleur sans papiers. Les étrangers dans la modernisation du salariat* (pp. 5-21). Paris: Katharla. doi:10.3917/kart.moric.2010.01.0005

Naville, P. (1979). Qu'est-ce que la qualification au travail? *L'Année Sociologique (1940/1948-), 30, troisième série*, pp. 497-503. Consulté le 03 08, 2021, sur http://www.jstor.org/stable/27889195

Naville, P. (2012 [1956]). *Essai sur la qualification du travail.* Paris: Editions Syllepse.

Ndiaye, A., Mamou, K., & deboulet, A. (2019). La mécanique de rue : vertus cachées d'une économie populaire dénigrée. *Métropolitiques*. Consulté le 03 06, 2020, sur https://www.metropolitiques.eu/La-mecanique-de-rue-vertus-cachees-d-une-economiepopulaire- denigree.html.

Neeson, J. M., & Collings, H. (1999). La clôture des terres et la société rurale britannique : une revue critique. *Histoire, économie et société, 18*(1), pp. 83-106. Consulté le 03 08, 2021, sur www.jstor.org/stable/23612640

Noiriel, G. (1986). *Les ouvriers dans la société française, XIXeme- XXeme siècle.* Paris: Seuil.

Noiriel, G. (2018). *Une histoire populaire de la France. De la guerre de cent ans à nos jours.* Editions Agone.

Oiry, E. (2015). Qualificiations et compétences : deux soeurs jumelles? *Revue française de gestion, 158*(5), pp. 13-34. doi:10.3166/rfg.158.13-34.

Oiry, E. (2019). « Qualification ». Dans G. Valléry, *Psychologie du Travail et des Organisations : 110 notions clés.* (pp. 352-355). Paris: Dunod. doi:10.3917/dunod.valle.2019.01.0352.

Okely, J. (2007). La justice des Tsiganes contre la loi des Gadjé. *Ethnologie française, 37*(2), pp. 313-322.

Olive, J.-L. (2004). Nomination et dé-nomination de l'autre. Des usages ethnonymiques à l'épistémologie discursive en milieu gitan. *Esprit critique, 06*(01). Consulté le 01 04, 2018, sur http://www.espritcritique.org

Olive, J.-l. (2011). Déconstruction interactionnelle du genre : émancipées par l'éducation ou excipées de l'honneur masculin? : Trajectoires de femmes gitanes. Le Havre. Consulté le 01 04, 2018, sur https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00653155

Olivera, M. (2014). La production du romanès. Quiproquo assumé et dynamiques socioculturelles chez les Rom Gabori. Dans C. Coquio, & J.-L. Pouyeto, *Roms, Tsiganes, Nomades : un malentendu européen* (pp. 495-512). Karthala Editions.

Olivera, M., & Jean-Luc, P. (2018). Tsiganes et anthropologie : héritages, enjeux et perspectives. *Ethnologie française, 172*, pp. 581-600.

Olivier de Sardan, J.-P. (1995). La politique du terrain. *Enquête*, pp. 1-31. doi:10.4000/enquete.263

Palheta, U. (2011). Retour sur le paradoxe de Willis : les destins scolaires des jeunes d'origine populaire dans l'école massifiée. *Revue Agone n°46 Apprendre le Travail*(46), pp. 87-111.

Passeron, J.-C., & Revel, J. (2005). Penser par cas. Raisonner à partir de singularités. Dans J.-C. Passeron, & J. Revel, *Penser par cas* (pp. 9-44). Paris: Presses de l'EHESS.

Paugam, S. (2006). Les fragmentations de la société salariale. Un autre regard sur la structure sociale. *Sociologica : Revista da Faculdade de Letras da Universitade do Porto 16*, pp. 161-176.

Paugam, S. (2007). *Le salarié de la précarité : Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle.* Presses universitaires de France.

Paugam, S. (2015). *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté.* PUF.

Paugam, S., & Nicolas, D. (2008). *La régulation des pauvres.* PUF.

Paul, M. (2002). L'accompagnement : une nébuleuse. *Éducation permanente*(153), pp. 43-56.

Perrenoud, P. (1998). Les limites de l'individualisme méthodologique. *Revue Européenne Des Sciences Sociales, 36*(112), pp. 117-132. Consulté le 06 08, 2020, sur https //www.jstor.org/stable/40370308

Perrin-Heredia , A. (2013). Le « choix » en économie. Le cas des consommateurs pauvres. *Actes de la recherche en sciences sociales, 199*(4), pp. 46-67. doi:10.3917/arss.199.0046

Perrin-Heredia, A. (2011). Faire les comptes : normes comptables, normes sociales. *Génèses, 84*(3), pp. 69-92.

Peschanski, D. (1994). *Les Tsiganes en France 1939-1946.* CNRS.

Pharo, P. (1982). Structures Sociales Et " Mise En Place " Le Cas Des Salariés Agricoles. *Revue Française De Sociologie, 23*(4), pp. 639-665. Consulté le 08 07, 2020, sur www.jstor.org/stable/3321662

Piasere, L. (1980). L'organisation productive d'un groupe de Rom Xoraxane. *Etudes Tsiganes, 26*(4), pp. 1-16.

Piasere, L. (1985). *Mare Roma, Catégories humaines et structure sociale. Une contribution à l'ethnologie tsigane.* Paris: Paul Paul-Henri Stahl.

Piasere, L. (1986). Les Slovensko Roma : entre sédentarité et nomadisme. *Nomadic Peoples, 21/22*, pp. 37-50. Consulté le 05 30, 2020, sur https//www.jstor.org/stable/43123272

Piazza, P. (2005). Alphonse Bertillon face à la dactyloscopie. Nouvelle technologuie policière d'identification et trajectoire bureautique. *Les cahiers de la sécurité 56*, pp. 251-270.

Pichon, P. (2002). *Voyage en tsiganie : enquête chez les nomades en France.* Les Editions de Paris-Max Chaleil.

Pluchon, B. (2009). Les "gens du voyage", une catégorie problématique de l'action publique : analyse socio-historique et ethnographique d'une catégorie, de ses enjeux et effets. *Thèse de doctorat de Sociologie, Université de Nantes*, 385.

Pluchon, B. (2017). L'accueil des Gens du voyage en Loire-Atlantique. *Etudes Tsiganes, 61-62*, pp. 124-143.

Potot, S. (2018). *Nous les Tsiganes, ou les Roms, comme vous dites, vous. Catégorisations ethniques et frontières sociales en Europe.* Rennes: PUF.

Poueyto, J.-L. (2014). Qu'est-ce qu'un Gadjo? Dans C. Coquio, & J.-L. Poueyto, *Roms,tisganes, nomades : un malentendu européen* (pp. 531-535). Karthala Editions.

Poueyto, J.-L. (2018). Etre manouche : une histoire de familles. *Ethnologie française, 172*(4), pp. 601-612.

Poueyto, J.-L. (2019). L'éducation chez les Manouches de la région paloise : éloge de l'expérience. *Etudes Tsiganes, 65-66*, pp. 160-177.

Proulx, S. (1994). Une lecture de l'oeuvre de Michel de Certeau : l'invention au quotidien, paradigme de l'activité des usagers. *Communications. Informations Médias Théories, 15*(2), pp. 170-197.

Pruvost, G. (2013). A propos d' A. Cottereau et M. Marzok, Une famille andalouse (Bouchène, 2012). *Sociologie [En ligne], Comptes rendus,*. Consulté le 05 29, 2021, sur http://journals.openedition.org/sociologie/1894

Pruvost, G. (2013(b)). L'alternative écologique. *Terrain [En ligne]*, pp. 36-55. doi:10.4000/terrain.15068

Pruvost, G. (2016). Dépenser moins pour vivre mieux. Le cas de boulangers paysans vivant en yourte. *Revue des politiques sociales et familiales, 123*, pp. 105-119. doi:10.3406/caf.2017.3185

Rabatel, A. (2013). L'engagement du cherhceur, entre "éthique de l'objectivité" et "éthique de subjectivité". *Argumentation et Analyse du Discours*. doi:10.4000/aad.152

Ramos, E. (2011). Le processus d'autonomisation des jeunes. *Cahiers de l'action, 31*(1), pp. 11-20.

Randrianarison, N. (2012). Accompagner à la citoyenneté des gens du voyage en situation d'exclusion au moyen d'un laboratoire itinérant. *Mémoire pour 'obtention du CAFDES*. Ecole en Hautes Etudes en santé Publique.

Rao, A. (1974). Les sinte du pays Rhenan. essai d'une monographie d'un sous-groupe tsigane basé sur des résultats obtenus à la suite d'une enquête. *Mémoire de maîtrise d'Ethnologie*. Université de strasbourg.

Rao, A. (1985). Des nomades méconnus : pour une typologie des communautés péripathétiques. *L'Homme, 25*(95), pp. 97-120. Consulté le 04 14, 2020, sur https//www.jstor.org/stable/25132145

Rehany, N. (2010). Classes populaires et capital d'autochtonie. Génèse et usage d'une notion. *Regards Sociologiques, 40*, pp. 9-26.

Retière, J.-N. (2003). Autour de l'autochtonie. Réflexion sur la notion de capital social populaire. *Politix*(63), pp. 121-143.

Retière, J.-N. (2013). Capital d'autochtonie. Dans I. Casillo, & al., *Disctionnaire critique et interdisciplinaire de la participation.* Paris: GIS Démocratie et Participation. Consulté le 02 18, 2020, sur http://www.dicopart.fr/it/dico/capital-dautochtonie.

Rey, A. (2003). *Dictionnaire historique de la langue française.* Le Robert.

Reyniers, A. (1992). La roue et la pierre. contribution anthropologique à la connaissance de la production économique des tsiganes. *Thèse de doctorat* . Université Paris V.

Reyniers, A. (1998). Quelques jalons pour comprendre l'économie tsigane. *Etudes Tsiganes, 12*(2), pp. 8-27.

Reyniers, A. (2002). La population dont on parle : caractéristiques, rapport à l'école. *VEI Enjeux, hors série n°4*, pp. 17-24.

Reyniers, A. (2003). Tsiganes et Voyageurs : identité, rapport au voyage, économie, éducation et rapport à l'école dans le contexte de la société contemporaine. *CASNAV- CAREP*, 1-18. Académie de nancy-Metz.

Reyniers, A., & Stéphane, L. (2017). Les Gens du voyage en France aujourd'hui. *Etudes Tsiganes, 61-62*(2-3), pp. 6-9.

Reyniers, A., & Williams, P. (1990). Permanence tsigane et politique de sédentarisation dans la France de l'après-guerre. *Etudes rurales*(120), pp. 89-106. Récupéré sur 10.3406/rural.1990.3291

Rivière, R. (2018). Usages du secret dans le monde manouche. *Revue française d'éthique appliquée, 6*(2), pp. 44-57.

Robert, C. (2000). Le discours sur les "gens du voyage" dans les enceintes parlementaires. *Recherhce sociale, 155*, pp. 7-26.

Robert, C. (2007). *Eternels étrangers de l'intérieur? Les groupes tsiganes en France.* Paris: Desclée de Brouwer.

Saria Icaza , A., & Tiriba, L. (2006). Economie Populaire. Dans J.-L. Laville, & A. Cattani, *Dictionnaire de l'autre économie* (pp. 259-268). Paris: Gallimard.

Schwartz, O. (2011). L'empirisme irreductible. Dans N. Anderson, *Le Hobo* (pp. 335-384). Paris: Armand colin.

Schwartz, O. (2011(b)). Peut-on parler des classes populaires? *La vie des idées, 13*.

Schwartz, O. (2018). Les femmes dans les classes populaires, entre permanence et rupture. *Travail, genre et sociétés, 39*(1), pp. 121-138. doi:10.3917/tgs.039.0121

Seiller, P. (2020). Sales Boulots. *Travail, genre et sociétés, 43*(1), pp. 25-30.

Siblot, Y. (2006). *Faire valoir ses droits au quotidien. Les services publics dans les quartiers popualires.* Presses de Sciences Po.

Sicot, F. (s.d.). Conflits de culture et déviance des jeunes de banlieue. *Revue européenne des migrations internationales, 23*(2). doi:10.4000/remi.4168

SIgot, J. (2010). *Des barbelés que découvre l'Histoire : un camp pour les Tsiganes...et les autres.* Montreuil-Bellay, 1940-1946: Wallada.

Simmel, G. (1990). Digression sur l'étranger. Dans Y. Grafmeyer, & I. Joseph, *L'école de Chicago* (pp. 53-59). Champs Flammarion.

Simonet, M. (2018). Le revenu universel à l'épreuve du travail bénévole des femmes. *Travail, genre et sociétés, 40*(2), pp. 169-174. doi:10.3917/tgs.040.0169.

Sofer, C. (2003). 15. Femmes, féminisme et théories économiques : la révolution discrète. Dans J. Laufer, *Le travail du genre. Les sciences sociales du travail à l'épreuve des différences de sexe* (pp. 213-226). Paris: La Découverte . doi:10.3917/dec.laufe.2003.01.0213

Solet, B. (1998). *Mille ans de contes tsiganes.* Editions Milan.

Spinousa, N., Péraldi, M., & Foughali, N. (1995). Le marché des pauvres, espace commercial et espace public. *Revue internationale de migrations internationales, 11*(1), pp. 77-97. doi:10.3406/remi.1995.1444

Stewart, M. (1994). La passion de l'argent. *Terrain, 23*. doi:10.4000/terrain.3100

Stewart, M., & Williams, P. (2011). *Des Tsiganes en Europe.* Les Editions de la MSH.

Supiot, A. (1994). *Critique du droit du travail.* Paris: PUF.

Surtre, A. (2014). "Are you a Gipsy?" : l'dentification des Tsiganes à la frontière américaine au tournant du XXème siècle. *Migrations et société, 2*, pp. 57-74.

Tauber, E. (2011). Te souviens-tu du temps où on allait vendre et mendier? la vie économique des femmes sinti d'Italie du Nord. Dans M. Stewart, & P. Williams. Paris: Editions de la Maison des sciences de l'homme.

Thompson, E. P. (1968). *The making of the English Working Class.* Victor Gollancz Ltd.

Thompson, E. P. (1979). Temps, travail et capitalisme. *Libre, 5*, pp. 3-64.

Valet, J. (1988). *Contes manouches, volume 1.* Clermond-Ferrand: Chez l'auteur (3 recueils).

Vaux de foletier (de), F. (1970). *Milles ans d'histoire des Tsiganes.* Fayard.

Vaux de Foletier (de), F. (1971). Littérature pour la jeunesse et imagerie. Le mythe d el'enfant volé par les Bohémiens. *Etudes Tsiganes*(1), pp. 80-84.

Vincens, J. (1997). L'insertion professionnelle des jeunes. *Formation Emploi, 60*, pp. 21-36. doi:10.3406/forem.1997.2252.

Wathel, N. (1974). L'acculturation. Dans J. Le Goff, & P. Nora, *Faire de l'histoire". Nouveaux problèmes, nouvelle approches, nouveaux objets* (pp. 172-200). Paris: Gallimard.

Weber , F., & Lambelet, A. (2006). Introduction : ethnographie réflexive, nouveaux enjeux. *Ethnographiques.org*(11). Consulté le 11 24, 2020, sur https://www.ethnographiques.org/2006/Weber-Lambelet

Weber, F. (1989). *Le travail à côté.* Paris: INRA- Editions de l'EHESS.

Weber, F. (2008). le travail au noir : une fraude parfois vitale? Editions Rue d'Ulm.

Williams, P. (1984). *Mariage tsigane. Une cérémonie de fiancailles chez les Rom de Paris.* Paris: L'Harmattan-Selaf.

Williams, P. (1985). Paris-New-York : l'organisation de deux communautés tsiganes. *L'Homme*, pp. 121-140.

Williams, P. (1990). Nomadisme et situation minoritaire. Un essai de catégorisation. *Etudes rurales*(120), pp. 171-174. Consulté le 12 27, 2019, sur https//www.jstor.org/stable/20125236.

Williams, P. (1993). *Nous on n'en parle pas. Les vivants et les morts chez les Manouches.* Paris: Editions de la MSH.

Williams, P. (1994). Une ethnologie des tsiganes est-elle possible? *Etudes Tsiganes, 4*(2), pp. 4-7.

Williams, P. (1996). Ethnologie, déracinement et patrimoine : à propos de la formation des traits culturels tsiganes. Dans D. Fabre, *L'Europe entre cultures et nations* (pp. 283-294). Paris: Editions de la MSH.

Williams, P. (1997). L'écriture entre l'oral et l'écrit : six scènes de la vie tsigane en France. Dans D. Fabre, *Ethnologie des écritures du quotidien* (pp. 59-78). Paris: Editions de la MSH. Récupéré sur halshs-00089365

Williams, P. (2011). Une ethnologie des Tsiganes est-elle possible? *L'homme, 197*. doi:10.4000/lhomme.22605

Williams, P. (2011(b)). L'ethnologie des Tsiganes. Dans P. Williams, & M. Stewart, *Des Tsiganes en Europe* (pp. 9-31). Paris: Editions de la MSH.

Williams, P. (2014). Langue tsigane. Le jeu romanès. *Diversité*(176), pp. 171-180. Consulté le 10 06, 2019, sur https://www.reseau-canope.fr/fileadmin/user_upload/Projets/spartacus_et_cassandra/diversite176_langue-tziguane.pdf

Willis, P. (2011 [1977]). *L'école des ouvriers : comment les enfants d'ouvriers obtiennent des boulots d'ouvriers.* Revue Agone.

Wuhl, S. (2008). La discrimination positive à la française. Les contradictions des politiques publiques. *Informations sociales, 148*, pp. 84-93.

Zancarini-Fournel, M. (2016). *Les luttes et les rèves. Une histoire populaire de la France de 1685 à nos jours.* Paris: Zones.

Rapports, études, synthèses

ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) ; Bio by Deloitte. (2017). *Bilan national du recyclage 2005-2014 - Synthèse.*

Argouac'h, j., & Calavrezo, O. (2013). La répartition des hommes et des femmes par métiers. Une balise de la ségrégation depuis 30 ans. *DARES (Direction de l'Animation, de la Recherche, des Études et des Statistiques)(79)*, 1-13. Consulté le 04 24, 2019, sur https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/pdf/2013-079.pdf

Association Convergence à la Source et ADAGV (Association Départementale Action pour les Gens du Voyage). (2005). L'insertion professionnelle des Gens du voyage - Rencontre débat 12 octobre 2005.

Association Le Relais-Gens du voyage. (2017). satistiques 2016, version 1 (données arrêtées au 31/12/2016). *Polycopiés. Document de travail édité le 01/02/2017*.

AURES ; ACADIE. (2009). *Guide de l'habitat adapté pour les gens du voyage.* Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du développement durable et de la Mer.

AURES. (2014). *Guide de l'habitat adapté des Gens du voyage en Loire-Atlantique.* Direction Départementale des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique.

Bayardin, V., & Benoteau, I. (2014). Spécificités territoriales de la politique des contrats aidés du secteur non marchand. Cinq types de recours au CUI-CAE. *DARES (Direction de l'Animation, de la Recherche, des Études et des Statistiques)(4, juin)*, 1-13. Consulté le 06 12, 2019, sur http://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/22198/1/2014-043.pdf

Conseil de L'Europe. (2012). Glossaire terminologique raisonné du Conseil de l'Europe sur les questions roms. *mis à jour le 18 mai 2012*. Consulté le 12 03, 2016, sur https://cs.coe.int/team20/cahrom/documents/Glossaire%20Roms%20FR%20version%2018%20May%202012.pdf

Cour des Comptes. (2012). L'accueil et l'accompagnement des gens du voyage. *Rapport public thématique*, 341. Consulté le 06 14, 2014, sur https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/EzPublish/rapport_thematique_Gens_du_voyage.pdf.

Cour des Comptes. (2017). L'accueil et l'accompagnement des gens du voyage : des progrès lents et inégaux, des objectifs à redéfinir. *Tome II, Rapport Public annuel*, 26. Consulté le 09 28, 2018, sur https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/EzPublish/04-accueil-accompagnement-gens-du-voyage-Tome-2.pdf

Défenseur des droits. (2019). Dématérialisation et inégalités d'accès aux services publics. *Rapport*. Consulté le 05 25, 2020, sur https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport-dematerialisation_num-accessible-03.04.19.pdf

Derache, H. (2013). Appui à la définition d'une stratégie interministérielle renouvelée concernant la situation des gens du voyage. *Rapport au Premier ministre*, 44.

Deroin, V., & Louisa, H. (2016). Spectacle vivant : des activités polyvalentes qui se développent, des emplois souvent précaires. *DRAC des Pays de la Loire (Direction Régionale des Affaires Culturelles)*. Consulté le 06 10, 2020, sur http://www.epsilon.insee.fr:80/jspui/handle/1/50773

DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi). (2013). Tissu économique des zones d'emploi. *(1, avril)*. Consulté le 06 20, 2018, sur http://pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr/sites/pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/DIRECCTEetudeetdossiersVol1_04_2013_Tissu_eco.pdf.

Direction Générale des Entreprises. (2016). Chiffres clés de l'artisanat 2016. Consulté le 05 13, 2020, sur https://www.entreprises.gouv.fr/etudes-et-statistiques/chiffres-cles-artisanat-2016

Direction Générale des Finances Publiques. (2012). BIC - Régimes d'imposition et obligations déclaratives - Lieu de l'imposition - Personnes exerçant une activité lucrative sur la voie publique ou dans un lieu public sans avoir en France de domicile ou résidence fixe depuis plus de six mois. *Extrait du bulletin officiel des finances publiques-impôts*. Consulté le 05 20, 2019, sur http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/4697-PGP.html?identifiant=BOI-BIC-DECLA-30-40-20-40-20120912

DREAL Pays de la Loire (Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). (2015). Évaluation de l'occupation des aires d'accueil des gens du voyage en Pays de la Loire en 2014, ,. *Préfecture de la région Pays de la Loire(Observations et statistiques n°371)*, 4.

ERRC (Europea Rom Right Center). (2005). Hors d'ici! Anti-tsiganisme en France. *Série des rapports Pays(15, novembre)*. Consulté le 03 03, 2014, sur http://www.errc.org/uploads/upload_en/file/01/A6/m000001A6.pdf

Farges, A., Mourlot, L., & Stoliaroff-Pépin, A.-M. (2020). Les contrats aidés en 2019 Une nouvelle baisse des recrutements due en partie à la fin des embauches dans l'Éducation nationale. *DARES (Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques)(43, décembre)*, 1-11. Consulté le 01 08, 2021, sur https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dares_resultats_contrats_aides_2019.pdf.

FEDEREC (Fédération des Entreprises du Recyclage). (2016). L'industrie du recyclage à l'horizon 2030. 70. Consulté le 10 03, 2018, sur https://federec.com/FEDEREC/documents/Lindustrierecyclagelhorizon203021.pdf

FNAE (Fédération des Auto-Entrepreneur). (2015). Loi Pinel sur l'autoentreprenariat : un an après, le bilan.

FNASAT - Gens du Voyage (Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et les Gens du voyage). (2007). Contre la discrimination, pour l'emploi des gens du voyage et des Roms ». *Actes du colloque organisé en partenariat avec le Conseil de l'Europe*. Strasbourg, 6 novembre 2007. Consulté le 04 28, 2016, sur http://fnasat.centredoc.fr/opac/doc_num.php?explnum_id=54.

FNASAT- Gens du Voyage. (2015). Vers une meilleure prise en compte des familles du voyage sur les territoires au travers de l'agrément centre social, rapport final. Consulté le 12 19, 2018, sur https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/fnasat_rapport_final.pdf.

FNASAT- Gens du Voyage . (2016 b). Habitat permanent en résidence mobile. Analyses et actions du réseau Fnasat - Gens du Voyage - 1ere édition.

FNASAT- Gens du Voyage. (2016). L'insertion socio-professionnelle des gens du voyage. Situation et perspectives ». Consulté le 12 19, 2018, sur https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/fnasat_rapport_final.pdf.

France Liberté Voyage ; Association Diférence. (2014). Bien vivre ensemble : La loi 1969 ?Quelles perspectives ? Politiques, législatives ». *Actes du colloque, Les Gens du voyage font leur colloque, 2ème édition.* Rennes.

HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité). (2009). Délibération n° 2009-316 du 14 septembre 2009. *JORF n°0241 du 17 octobre 2009*.

Hérisson, P. (2008). Le stationnement des gens du voyage. *Rapport au premier ministre*. Consulté le 02 16, 2017, sur https://www.angvc.fr/wp-content/uploads/2016/06/Senateur-Herisson-220508-Rapport-au-1er-Ministre-sur-GDV.pdf.

INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques). (2020). Age moyen et âge médian de la population. Données annuelles de 1991 à 2020. Consulté le 07 31, 2020, sur https://www.insee.fr/fr/statistiques/2381476

INSEE. (2020). Données locales. Dossier complet département de la Loire-Atlantique, chiffres clés. Consulté le 10 14, 2020, sur https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-44#figure-1-3

INSEE. (2020). Bénéficiaires du RSA socle non majoré selon la situation familiale, chiffres clefs, données annuelles de 2009 à 2018. Consulté le 01 18, 2021, sur https://www.insee.fr/fr/statistiques/2407796#tableau-figure1

INSEE. (2019). France portrait social. Consulté le 08 24, 2020, sur https://insee.fr/fr/statistiques/4238395?sommaire=4238781

INSEE. (2020). Tableaux de l'économie française. *Mesurer pour comprendre*. Consulté le 07 30, 2020, sur https://www.insee.fr/fr/statistiques/4318291

ODENORE. (2016). Evaluation du non-recours aux minimas sociaux et aux soins des personnes en situation de précarité sociale. *Rapport final, Assemblée nationale*. Consulté le 05 03, 2020, sur https://odenore.msh-alpes.fr/documents/evaluation_non_recours_assemblee_nationale_-_synthese_de_la_mission.pdf.

ONDRP (Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénale). (2013). Eléments de mesure et mise en perspective des préjudices et conséquence du phénomène. *Focus, note statistique de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales(7, juin)*, 36.

ONDRP. (2016). Les vols de métaux et tentatives portés à la connaissance de l'OCLDI en 2015. *La criminalité en France. Rapport annuel de l'ONDRP*.

Plan Départemental de l'Habitat de Loire Atlantique (PDH). (2018). *Diagnostic, orientations, mise en œuvre 2014-2019.* Département de Loire-Atlantique, Prefecture de Loire-Atlantique. Consulté le 06 06, 2019, sur https://www.loire-atlantique.fr/upload/docs/application/pdf/2018-02/pdh_2014_version_fevrier_2018.pdf

Plan Local d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées de Loire-Atlantique (PLALHPD) 2016-2020. (2016). Département de Loire-Atlantique, Prefecture de Loire-Atlantique. Consulté le 03 04, 2018, sur https://www.loire-atlantique.gouv.fr/content/download/24281/177669/file/PLALHPD%202016-2020%20de%20loire-atlantique.pdf

Pôle emploi Pays de la Loire. (2018). Les bénéficiaires du RSA - Décembre 2017. *Statistiques, études et évaluations*. Consulté le 05 23, 2018, sur https://www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr/archives/les-beneficiaires-du-rsa/loire-atlantique

Préfecture du Maine et Loire ; Direction Départementale des Territoires. (2013). Stationnement de caravanes ou résidences mobiles. Guide à l'attention des élus. 46. Consulté le 09 12, 2015, sur http://www.maine-et-loire.gouv.fr/IMG/pdf/GUIDE_Stationnement_de_caravannes_ou_residences_mobiles.pdf

Quentin, D. (2011). Rapport d'information n°3212 en conclusion des travaux d'une mission d'information sur le bilan et l'adaptation de la législation relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage. *Assemblée Nationale*.

Raimbourg, D. (2015). Rapport n° 2812, Statut, accueil et habitat des gens du voyage. *Assemblée nationale*. Consulté le 07 05, 2016, sur http://www.assemblee-nationale.fr/14/rapports/r2812.asp

Relais-Gens du voyage (Le). (2019). Voyageurs. Souvenirs des aires d'accueil en Loire-Atlantique. Editions Le Relais.

Réseau Idéal Connaissance. (2006). La tarification des aires d'accueil. *Enquête du réseau Gens du Voyage*.

Revue Environnement et Techniques. (2013). Les chiffres clés de l'industrie du recyclage. *hors série*. Consulté le 08 12, 2018, sur https://www.environnement-et-technique.com/revue/promo/hs-recyclage-2013/hs-recyclage-2013.pdf - consulté le 12/08/2018

Rodriguez, A., & Pailloux, P. (2015). Le dynamisme économique de Nantes Métropole : un atout partagé. *INSEE Analyses Pays de la Loire(17, juin)*.

Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage en Loire-Atlantique (SADGV). (1997). Préfecture de Loire-Atlantique/ Direction des actions de l'Etat et de la Solidarité.

Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage en Loire-Atlantique (SADGV) 2010-2016. (2010). Préfecture de Loire-Atlantique/Département de Loire-Atlantique. Consulté le 10 04, 2014, sur http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Schema_revise_44_cle16ff13.pdf

Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage en Loire-Atlantique (SDAGV) 2002-2008. (2002). Préfecture de Loire-Atlantique/ Direction des actions de l'Etat et de la Solidarité.

Schéma Départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage en Loire-Atlantique (SDAGV) 2018-2024. (2019). Prefecture de Loire-Atlantique/Département de Loire-Atlantique. Consulté le 07 26, 2019, sur http://www.loire-atlantique.gouv.fr/content/download/37252/251547/file/Sch%C3%A9ma%20d%C3%A9partemental%20d'acueil%20des%20gens%20du%20voyage%202018%202024.pd.

Tissé Metisse. (2017). Gens du voyage s'informer pour mieux comprendre - 3eme édition. *Tissé Métisse*.

UNISAT (Union Nationale des Institutions Sociales d'Action auprès des Tsiganes). (1990). Quelle collaboration entre les différent départements ? Quelle(s) formes d'insertion pour les gens du voyage ? *Delegation Unisat de l'ouest. Rencontre RMI Gens du voyage*. Paris, 8 mars 1990.

Articles de journaux

20minutes.fr. (2006, octobre 18). Les chiffres du vol de métaux en Loire-Atlantique . Consulté le 11 17, 2018, sur https://www.20minutes.fr/nantes/115529-20061018-chiffres-vol-metaux-Loire-Atlantique.

Bekmezian, H., & Baumard, M. (2015, mai 27). Les gens du voyage pourraient devenir « Français à part entière », . *Le Monde*. Consulté le 06 06, 2018, sur https://www.lemonde.fr/societe/article/2015/05/27/les-gens-du-voyage-pourraient-devenir-francais-a-part-entiere_4641513_3224.html

Besson, M. (2017, octobre 05). Fontenay-le-Comte, une aire de passage qui ne passe pas. *Ouest France*. Consulté le 05 13, 2018, sur https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/fontenay-le-comte-85200/fontenay-le-comte-une-aire-de-passage-qui-ne-passe-pas-5291330

Besson, M. (2017, octobre 13). Gens du voyage, le projet d'aire à Fontenay-le-Comte est stoppé. *Ouest France*. Consulté le 05 13, 2018, sur https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/fontenay-le-comte-85200/gens-du-voyage-le-projet-d-aire-fontenay-le-comte-est-stoppe-5310695

Bordigoni, M. (2013, juillet 25). Les «gens du voyage», otages des municipales. *Liberation.fr*. Consulté le 10 06, 2015, sur https://www.liberation.fr/societe/2013/07/25/les-gens-du-voyage-otages-des-municipales_920862/

Cornevin, C. (2014, mai 28). Vols de métaux : les éoliennes ciblées à leur tour , URL :. *Le figaro.fr*. Consulté le 01 28, 2017, sur http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2014/05/28/01016-20140528ARTFIG00012-vols-de-metaux-les-eoliennes-ciblees-a-leur-tour.php.

Durin, O. (2016, avril 07). Le marché du recyclage en France à la croisée des chemins. *Médiapart, le blog d'Olivier Durin*. Consulté le fevrier 25, 2018, sur https://blogs.mediapart.fr/olivier-durin/blog/070416/le-marche-du-recyclage-en-france-la-croisee-des-chemins

Escudié, J.-N. (2019, juillet 31). RSA : Un accompagnement renforcé de Pôle emploi, mais pour 30% des allocataires. *Localtis*. Consulté le 08 18, 2019, sur https://www.banquedesterritoires.fr/rsa-un-accompagnement-renforce-de-pole-emploi-mais-pour-30-des-allocataires

Frissong, M. (2013, septembre 28). Vallet, le pied à terre des « voyageurs » défunts. *Ouest France*. Consulté le 11 17, 2017, sur https://www.ouest-france.fr/vallet-le-pied-terre-des-voyageurs-defunts-56445

Gaboriau, S. (2020, novembre 24). Mode de vie des gens du voyage: la diagonale de la discrimination. *Médiapart, les Blogs*. Consulté le 12 05, 2020, sur https://blogs.mediapart.fr/simone-gaboriau/blog/241120/mode-de-vie-des-gens-du-voyage-la-diagonale-de-la-discrimination

Gerbeau, D. (2015, juin 10). La fin du livret de circulation actée. *la Gazette.fr*. Consulté le 09 17, 2017, sur https://www.lagazettedescommunes.com/367157/la-fin-du-livret-de-circulation-actee.

Harounyan, S. (2017, mai 26). Le marché des gitans, un nomade land . *Libération.fr*. Consulté le 08 30, 2018, sur https://www.liberation.fr/france/2017/05/26/le-marche-des-gitans-un-nomade-land_1572623

Juillet, A.-C. (2002, mars 28). Une journée avec... Un placier du marché. *La Dépèche.fr*. Consulté le 11 29, 2016, sur https://www.ladepeche.fr/article/2002/03/28/355834-une-journee-avec-un-placier-du-marche.html.

L'union. (2016, 09 11). Vendanger en champagne : à quel prix ? . Consulté le 08 07, 2020, sur https://www.lunion.fr/art/800353/article/2016-09-11/vendanger-en-champagne-a-quel-prix.

Lenglet, M. (2017, novembre 30). Les idées reçues sur les gens du voyage perdurent. *Ouest France*.

Martin, J.-P. (2017, décembre). Microentreprise, une machine à fabriquer des pauvres. *Le Monde diplomatique*, 18-19.

Morvan, D. (2009, mars 25). Une aire d'accueil des gens du voyage à la Clairière. *https://nantes.maville.com*. Consulté le 09 17, 2018, sur https://nantes.maville.com/actu/actudet_-Une-aire-d-accueil-des-gens-du-voyage-a-la-Clairiere-_-871738_actu.Html

Nadau, L. (2019, février 01). Le "off" bourré de préjugés de Macron sur Christophe Dettinger. *Marianne.net*. Consulté le février 05, 2019, sur https://www.marianne.net/politique/il-n-pas-les-mots-d-un-boxeur-gitan-le-bourre-de-prejuges-de-macron-sur-christophe

Olivera, M. (2010, 08 10). Dénoncer l'anti-tsiganisme sans s'attaquer à ses racines? *Le Monde.fr*. Consulté le 06 03, 2016, sur https://www.lemonde.fr/idees/article/2010/08/10/denoncer-l-anti-tsiganisme-sans-s-attaquer-a-ses-racines_1397684_3232.html

Reza Kokabi, A. (2021, avril 13). « Il faut nous sortir de là » : les aires d'accueil des gens du voyage, un enfer sonore et sanitaire. *Reporterre*. Consulté le 04 15, 2021, sur https://reporterre.net/Il-faut-nous-sortir-de-la-les-aires-d-accueil-des-gens-du-voyage-un-enfer-sonore-et-sanitaire

Sasin, M. (2018, juin 21). Angers : 16 enfants se disputent l'héritage de leur père chiffonnier. *rtl.fr*. Consulté le 01 13, 2019, sur https://www.rtl.fr/actu/justice-faits-divers/angers-16-enfants-se-disputent-l-heritage-de-leur-pere-chiffonnier-7793832008

Textes législatifs

Accueil et stationnement des Gens du voyage

Décret n° 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage et pris pour l'application de l'article 149 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté. NOR: LOGL1923206D.

ELI: https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2019/12/26/LOGL1923206D/jo/texte

Décret n° 2019-171 du 5 mars 2019 relatif aux aires de grand passage NOR: TERL1828792D. ELI: https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2019/3/5/TERL1828792D/jo/texte

Loi n° 2018-957 du 7 novembre 2018 relative à l'accueil des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites (1). NOR: INTX1731081L

ELI: https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2018/11/7/INTX1731081L/jo/texte

Décret n°2017-1522 du 2 novembre 2017 relatif aux personnes n'ayant en France ni domicile ni résidence fixe et pris pour l'application des articles 150, 194 et 195 de la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté (Journal officiel du 4 novembre 2017).

Décision n° 2012-279 QPC du 5 octobre 2012. M. Jean-Claude P. [Régime de circulation des gens du voyage]. URL : https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2012/2012279QPC.htm.

Décret n° 2007-690 du 3 mai 2007 relatif à l'agrément prévu à l'article 9 de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage. NOR: INTD0752575D. Version consolidée au 24 avril 2020.

Loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage. NOR: EQUX9900036L Version consolidée au 10 février 2020 URL : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000583573

Loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en oeuvre du droit au logement. URL : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006075926

Arrêté du 10 février 1988 portant création d'une commission nationale consultative de la communaute tzigane de france (créée aupres du ministre de l'interieur).

NOR : INTD8800074A, JORF du 21 février 1988. URL : https://www.legifrance.gouv.fr/download/securePrint?token=bSoUVJ4cp4BC36dxXAYd

Loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe. Version abrogée le 29 janvier 2017. URL :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000317526etcategorieLien=cid.

Législation sur le travail

Décret n° 2017-767 du 4 mai 2017 relatif à la qualification professionnelle exigée pour l'exercice des activités prévues à l'article 16 de la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat - [JORF du 6 mai 2017] - NOR: ECFI1700189D.

Loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises [JORF du 19 juin 2014] dite « Loi Pinel ».

NOR: ERNX1317571L Version consolidée au 24 avril 2020.

Décret n°98-246 du 2 avril 1998 relatif à la qualification professionnelle exigée pour l'exercice des activités prévues à l'article 16 de la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat.

NOR: ECOA9820005D. Version consolidée au 24 avril 2020.

ELI: https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/5/4/ECFI1700189D/jo/texte.

Loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat.

Ressources vidéos

Adgvc44 (2018) La chaine de Michto : BDM Gens du voyage : Le travail. 12 min. URL : https://www.youtube.com/watch?v=SNpeb-K8AuU

Jourdan, Juliette ; Idit Bloch et Henriette Asséo (2011), Mémoires Tsiganes, l'autre génocide, Kuiv Productions, 2011, 70 min

Pitoun Anna et Valérie Mitteaux. (2017). Des poules et des grosses voitures. URAVIF (Union régionale des associations pour la promotion et la reconnaissance des droits des Tsiganes et Gens du voyage en Ile-de-France), (65 min). URL : https://www.youtube.com/watch?v=fmWrPIoqTXA

Annexes

Annexe 1 - Tableau de présentation des principaux enquêtés cités.

Hommes		
Groupe	**Prénom anonymisé**	**Présentation synthétique**
2	**Abraham**	Homme de 30 ans, il vit maritalement et est père de trois enfants. Il séjourne entre 9 et 10 mois sur une aire d'accueil. Il a interrompu sa scolarité en primaire et a suivi des cours par correspondance du CNED. Après avoir accompagné son père dans ses activités indépendantes, il travaille dans le secteur de l'entretien des espaces verts comme travailleur indépendant en micro-entreprise depuis 2009. Parallèlement, il fait du commerce de véhicules d'occasion. Une partie de l'été, il stationne sur des espaces verts (en stationnement non règlementé) sur des communes de l'agglomération barogapoise et sur les communes du bord de mer du département. Il a occupé un poste d'ouvrier d'entretien d'espaces naturels durant 3 mois dans un ACI à l'âge de 21 ans. A 29 ans sous la pression de la CLI et d'un suivi judiciaire, il occupe un emploi salarié dans cette même structure durant 4 mois. Il reprend ses activités indépendantes à l'issue de cette expérience.
2	**Angelo**	Homme de 27 ans. Frère cadet de Jessica. Il vit en couple et il a 3 enfants. Il alterne les séjours sur le terrain de sa famille et sur des stationnements non autorisés. Il est travailleur indépendant en micro-entreprise et il réalise des travaux dans le bâtiment. Il est inscrit depuis 2009 sur une activité de travaux de couverture par élément. Il n'est pas suivi dans le dispositif RSA (sa compagne est déclarée célibataire dans le dispositif RSA) et il n'a pas de suivi pour son entreprise. Il ne sait pas lire et ne sollicite pas de suivi social. Ainsi, par exemple, il s'est retrouvé sans couverture maladie. Il part sur le *Voyage* sur les mois d'été. Sa famille est installée sur le sud de l'agglomération barogapoise depuis plusieurs générations.

		Année 1ere participation à l'action : 2011 / dernière participation 2015[340]
3	**Armando**	Homme de 28 ans. Il séjourne en caravane sur le terrain de ses beaux-parents. Il vit en couple et est père de 4 enfants. Il est travailleur indépendant depuis 5 ans comme commerçant. Il réalise des travaux de peinture en bâtiment, d'entretien d'espaces verts et la récupération de métaux. Armando occupe des missions intérimaires et des contrats de plusieurs mois en complément de son activité indépendante. Il ne sait pas lire, ni écrire. Il ne part pas sur le *Voyage*. Il est allocataire du RSA et inscrit comme demandeur d'emploi. Sa famille paternelle réside depuis plusieurs décennies sur l'agglomération. Année 1ere participation à l'action : 2014 / dernière participation 2017
3	**Baben**	Homme de 25 ans. Il vit en couple et il a 2 enfants. Il réside en maison. Aujourd'hui salarié au sein de l'entreprise de ses beaux-parents. Il ne part pas sur le *Voyage*, qu'il n'a pas pratiqué au cours de sa vie. Il a effectué un apprentissage durant 2 années de plombier, sans se présenter à l'examen. Il dispose de plusieurs expériences salariées sur des CDD dans le secteur du bâtiment, de l'industrie et aujourd'hui en vente sur les marchés. Rencontré avant 2010 via mon réseau personnel
3	**Cabri**	Homme de 37 ans. Il vit en caravane et alterne les séjours entre les terrains de ses parents ou beaux-parents. Il vit maritalement et il a 3 enfants adolescents. Il a occupé plusieurs missions en CDD sur plusieurs mois. Il a interrompu sa scolarité en primaire. Il est demandeur d'emploi indemnisé. Il effectue des remplacements renouvelables à la fin du mois sur des postes d'agent d'entretien urbain sur l'agglomération. Il souhaiterait obtenir un contrat stable, voire une embauche en CDI. Année 1ere participation à l'action : 2011 / dernière participation 2016

[340] Les années de participation à l'action correspondent à celles durant lesquelles j'ai personnellement accompagné les personnes dans le cadre de l'AME. Pour celles déjà accompagnée avant 2010 (date de ma prise de fonction) l'année de l'accompagnement est notée entre parenthèses.

Par ailleurs, la période d'accompagnement ne correspond pas à l'ensemble des rencontres avec les enquêtés puisque, j'ai multiplié les interactions avec chacun au cours de mes huit années comme médiateur emploi, les rencontrant et discutant lors de rendez-vous avec d'autres Voyageurs.

Enfin, pour les enquêtés qui n'ont pas été accompagnés par l'AME, est indiqué l'année de rencontre.

2-3	**Carlos**	Homme de 35 ans. Il vit en couple (vie maritale) et il a 3 enfants. Il est micro-entrepreneur et effectue de travaux dans le secteur du bâtiment. Il est inscrit sous une activité de peinture en bâtiment. Beau-frère de Teddy, il vit à l'année sur le terrain de ses beaux–parents en caravane. Il part sur le *Voyage* sur les 2 mois d'été. Il ne sait pas lire ni écrire. Rencontré en 2016 lors de l'AME
3	**Cauni**	Homme de 36 ans. Il vit à l'année sur le terrain de ses parents. Il part sur l'été sur le *Voyage*. Il est allocataire du RSA et il vit en couple. Il a 2 enfants. Il est travailleur indépendant dans le secteur du bâtiment : multiservices et entretien des espaces verts. Il effectue également du commerce de véhicules d'occasion Il a plusieurs expériences salariées au cours desquelles il a suivi une formation professionnelle en couverture. Cauni travaille principalement avec des membres de sa famille, mais aussi en collaborant ponctuellement avec des *Gadjé*. Rencontré en 2017 via mon réseau personnel
3	**Chacha**	Homme de 47 ans et père de 4 enfants. C'est le père de Noé et de Ted. Il vit en couple (vie maritale) et il a été scolarisé jusqu'en primaire. Il est propriétaire d'une maison sur le terrain de laquelle séjourne en caravane sa fille qui est en couple avec 1 enfant. Il est travailleur indépendant dans le bâtiment. Il ne part pas sur le *Voyage*. Sa famille comme celle de sa compagne sont présentes depuis plusieurs décennies et installées sur le sud de l'agglomération barogapoise Année participation à l'action : 2011
3	**Chat**	Homme de 43 ans. Il vit en couple et il a 4 enfants. Il est récupérateur de métaux et travailleur indépendant depuis 10 ans sur une activité de commerce auprès d'un réseau d'entreprises et de particuliers. Il est propriétaire d'une maison en zone rurale sur le terrain de laquelle sont installés 2 de ses enfants en couple. C'est le père de Kim. Il est bénévole dans une association de Voyageurs. Rencontré en 2011 via mon réseau associatif
2	**Charles**	Homme de 70 ans, il vit en couple (marié) et il a trois enfants. Il vit en caravane sur une aire d'accueil. C'est le père de Kate. Il ne part plus sur

		le *Voyage*. Il a été commerçant ambulant durant toute sa vie. Il a interrompu le *Voyage* pour des raisons de santé. Depuis, il réside sur une aire d'accueil d'une commune rurale. Rencontré en 2013 lors de l'AME.
2	**Esaïe**	Homme de 34 ans. Il vit en couple et il a 2 enfants. Frère cadet de Paline. Il séjourne sur 1 ou 2 aires d'accueil sur la période hivernale. Il stationne parfois sur le terrain privé de ses parents sur Trébourg. Il part régulièrement sur *le Voyage* d'avril à octobre. Il exerce comme peintre en bâtiment sous le régime de la micro-entreprise. II est allocataire du RSA et il a un suivi social avec l'association DOUÏ. Sa compagne a eu quelques expériences salariées comme saisonnière agricole (cueilleuse de fraise et vendangeuse) Année participation à l'action : 2012 / dernière participation 2015
3	**Gary**	Homme de 42 ans. Il vit en couple et il a 3 enfants. Il vit en caravane sur le terrain privé de ses parents. Il a construit un chalet qui lui sert de pièce de vie. Il ne part pas sur le *Voyage*. Son fils ainé, lui-même marié et père d'un enfant réside également sur ce terrain avec sa propre caravane. Il est allocataire RSA et se déclare seul. L'été, il exerce une activité de commerçant ambulant, principalement sur les communes du bord de mer. Il propose aussi des prestations d'élagage et d'entretien d'espaces verts. L'hiver, il pratique la pèche à la civelle. Il a été scolarisé jusqu'au collège et il a eu plusieurs expériences salariées. Actuellement, il ne recherche pas de travail salarié. Actif et débrouillard, le cumul et la régularité de ses activités, auxquelles s'ajoute son allocation RSA lui permettent de subvenir à ses besoins. Année participation à l'action : 2013
3	**Gato**	Homme de 37 ans. Fils cadet de Papou, il est marié et père de 3 enfants. Il a principalement vécu en habitat sédentaire. Allocataire du RSA, il est locataire d'une maison en logement social. Il a suivi sa scolarité jusqu'au collège en 4eme Segpa. Au niveau de l'emploi, il ne recherche pas de poste en CDI et alterne les périodes de travail et chômage. Parallèlement, il aide ponctuellement ses frères sur des activités indépendantes. Sa femme travaille en CDI sur un poste à temps partiel d'agent polyvalent de

		service en restauration collective depuis 5 ans. Année 1ere participation à l'action : 2010 (2008) / dernière participation 2016
3	**Georges**	Homme de 54 ans. Il vit en couple (vie maritale) et il a 3 enfants. Il a été scolarisé jusqu'au collège. Il est propriétaire d'une maison dans laquelle il vit et sur le terrain de laquelle son fils marié est installé en caravane. Il exerce comme travailleur indépendant dans le bâtiment (peinture, couverture) sous le régime de la micro-entreprise. Il ne part plus sur le *Voyage* depuis plusieurs années. Il explique ce choix moins au regard de raisons financières que des motifs liés aux conditions et difficultés de stationnement. Rencontré en 2013 via mon réseau personnel
3	**Gino**	Homme de 21 ans. Il vit en mobile home sur le terrain privé de ses parents. Il vit en couple (vie maritale) et il est père de 2 enfants. Fils de Karl et Frère aîné de Léna, il a une activité de réparation de palettes et de commerce de ferraille qu'il exerce sans statut. Gino travaille régulièrement comme salarié et effectue des missions de plusieurs mois en entretien d'espaces verts et opérateur en industrie. Sa famille est installée depuis plusieurs décennies sur l'agglomération. Plusieurs membres de sa famille (ses oncles et tantes possèdent des terrains privés sur lesquels ils vivent en caravane et d'autres vivent en maison). Il ne part pas sur le *Voyage*, il part en vacances en terrain de camping où il loue un mobile home. Année 1ere participation à l'action : 2015/ dernière participation 2017
3	**Jacques**	Homme de 34 ans. Il est marié et père de 4 enfants. Après avoir vécu en caravane sur le terrain de ses parents, il est propriétaire d'une maison sur le terrain de laquelle est stationnée la caravane de sa fille ainée mariée. Son terrain par ailleurs clos, jouxte et communique avec celui-ci de ses parents qui sont installés en mobile home et 2 de ses frères et sœurs qui vivent également en mobil home. Fils de Jean. Il a débuté un apprentissage en maçonnerie (1 an) à la suite duquel Il a exercé une activité de récupération de ferraille sans statut. Il a repris une activité de salarié via le réseau de connaissance d'un membre de sa famille comme ouvrier du

		bâtiment durant près de 2 ans. Après une période de chômage, il a intégré un ACI comme ouvrier durant 2 ans. Il a de nouveau traversé une période de chômage en pratiquant une activité de récupérateur de métaux. Par la suite, il a réalisé des missions intérimaires pour une entreprise de nettoyage urbain où il a signé un CDI depuis 3 ans. Jacques a investi dans un camping-car avec lequel il part en vacances l'été et les week-ends. Son réseau de sociabilité est étroitement lié à sa famille et il part toujours avec d'autres membres de celle-ci. Il stationne plus volontiers sur des terrains de camping, et ponctuellement en fonction de la situation sur des Aires de Grand Passage sur l'été Année participation à l'action : 2010 (2006)
2	**Jason**	Homme de 46 ans. Il vit maritalement et est père de 3 enfants. C'est un frère de Maurice et de Nadia. Il vit en caravane et séjourne sur des aires d'accueil ou des parkings d'usine. Il est allocataire du RSA. Il n'a pas de statut de travailleur indépendant, mais travaille avec des membres de sa famille. Suite à une condamnation, il occupe un poste salarié durant 2 ans pour obtenir un aménagement de peine. Comme il s'y était engagé auprès de l'employeur, il termine son contrat bien que celui-ci finisse après la fin de sa condamnation. Par la suite, il reprend ses activités auprès de membres de sa famille et recontacte la médiation suite à une seconde condamnation. Il part sur le *Voyage* sur la période estivale. Année participation à l'action : 2011
3	**Jean**	Homme de 59 ans. Il vit maritalement et a 5 enfants dont 3 sont installés en couple à ses côtés. C'est le père de Jacques. Il vit à l'année en mobile home sur le terrain dont il est propriétaire. Sa famille est installée depuis plusieurs décennies sur les communes du sud de Barogap. Sa femme est salariée comme agent de service depuis plusieurs années. Il a exercé une activité de récupérateur de ferraille auprès d'un réseau constitué d'entreprises. Activité qu'il a interrompue pour des raisons de santé. Aujourd'hui, il perçoit une AAH. Rencontré avant 2010 via mon réseau personnel
2	**Jeannot**	Homme de 56 ans. Il est en couple et à 3 enfants. Travailleur indépendant, il exerce comme rempailleur de chaise. Activité qu'il complète avec de

		la récupération de métaux. Il séjourne sur 1 ou 2 aires d'accueil à l'ouest de Barogap. Il part sur le *Voyage* à partir d'avril jusqu'à octobre. Année participation à l'action : 2010 (2007)
1	**Jess**	Homme de 20 ans. Il est célibataire et vit en appartement chez ses parents. Il a été scolarisé jusqu'en primaire, puis il a suivi les cours du CNED. Il se positionne sur de premières misions intérimaires avec l'objectif de passer son permis de conduire. Il aspire par la suite à s'installer comme travailleur indépendant lorsqu'il aura obtenu celui-ci. Année participation à l'action : 2017
3	**Jesson**	Homme de 28 ans, il vit en couple avec Shirley. Il a un enfant. Il est au RSA (couple). Il est installé en caravane sur le terrain de ses beaux-parents et alterne des temps de présence auprès de sa famille (dans le Sud) et en Loire-Atlantique. Issue d'une famille de circassien Jesson a stoppé cette activité à l'adolescence. Il ne sait ni lire, ni écrire. Il a occupé plusieurs postes salariés dans les services et le nettoyage. Après avoir occupés un poste comme agent polyvalent contractuel de quelques mois dans un établissement public, il a repris depuis 3 années une activité de commerçant ambulant. Activité qu'il mixte avec la récupération de métaux (avec son beau-père et son beau-frère, eux-mêmes micro-entrepreneur) et du salariat. C'est un homme souriant et affable, à l'aise dans les interactions. Par ailleurs, Jesson s'appuie sur son réseau pour conduire des démarches de recherches d'emploi seul. Il adresse des candidatures par Internet et se déplace directement dans les agences intérimaires ou les entreprises pour déposer sa candidature. Des problèmes de santé grèvent ses possibilités d'emploi. Année 1ere participation à l'action : 2012 / dernière participation 2017
3	**Jimmyson**	Homme de 22 ans. Il vit en couple (vie maritale) et il a un enfant. Il séjourne en caravane sur le terrain de ses parents. Il est travailleur indépendant dans le bâtiment depuis ses 18 ans. Aujourd'hui, il effectue uniquement des travaux de couverture après avoir débuté par des travaux de peinture. Il a suivi l'ensemble de sa scolarité via les cours du CNED. Il ne part pas sur le *Voyage*. Il a acheté un terrain sur lequel il construit une maison. Fils de Georges.

		Rencontré en 2013 via mon réseau personnel
3	**Johnny**	Homme de 45 ans. Il vit en maison dont il est propriétaire. Il est marié et vit en couple. Il a 3 enfants dont 2 séjournent sur son terrain en mobile home. C'est le neveu de Jean. Il a un niveau CAP et il a un parcours de salarié. Il a occupé plusieurs postes en CDI qu'il a occupé plusieurs années. Il recherche des postes stables en CDI. Rencontré avant 2010 via mon réseau personnel
1	**Jordan**	Homme de 18 ans. Il vit en couple (vie maritale). Il séjourne en caravane sur le terrain familial de sa sœur. Il a interrompu sa scolarité au collège. Il a travaillé avec son père durant plusieurs années. Installé dans une petite caravane et avec des rentrées d'argent limitées, il recherche de premières missions intérimaires comme manutentionnaire et ouvrier de production. Il a effectué des premiers contrats courts (remplacements) sur des postes de manutentionnaire via son réseau familial. Année participation à l'action : 2011
3	**Joseph**	Homme de 54 ans. Il vit maritalement et il a 3 enfants. Joseph dispose d'un terrain sur lequel il a rénové une maison. Il conserve sa caravane qui lui sert de chambre et avec laquelle il part sur le *Voyage* sur les mois d'été en « suivant des missions ». Il a occupé des postes de saisonnier agricole durant 2 ans, il y a une trentaine d'années. Ce sont ses seules expériences salariées. Il est travailleur indépendant depuis plus de 20 ans. Officiellement inscrit comme commerçant ambulant (activité qu'il a occupée, ainsi que le rempaillage de chaise) et récupérateur de ferraille, il réalise aujourd'hui des travaux de nettoyage et de peinture en bâtiment ainsi que d'entretien d'espaces verts. Lorsque la saison est moins propice à ces activités, il travaille avec des Voyageurs de son réseau à faire la ferraille. Joseph est un homme loquace au contact aisé. Année participation à l'action : 2014
2-3	**Joshua**	Homme âgé de 21 ans. Il vit en couple et il a 1 enfant. Il séjourne en Maine et Loire auprès de la famille de sa compagne. Sous le coup d'une condamnation, il séjourne sur une aire d'accueil avec des membres de sa

		famille. Domicilié en Loire Atlantique à l'adresse de ses parents, il est revenu sur la métropole dans le cadre d'un suivi judiciaire. Il a effectué une première année d'apprentissage en maçonnerie, une formation en soudure dans un centre éducatif et il occupé quelques missions intérimaires d'agent de fabrication. Récupérateur de métaux sans statut officiel, il prospecte en fourgon auprès de particuliers et de professionnels. Il n'a plus de permis de conduire. Année participation à l'action : 2013
3	**Noé**	Homme de 26 ans. Fils de Chacha. Il est travailleur indépendant dans le secteur du bâtiment sous le régime de la micro-entreprise. Il est indemnisé par l'assurance chômage suite à un contrat de 2 ans comme ouvrier du bâtiment dans l'entreprise d'un ami de son père dans laquelle étaient aussi salariés 2 autres membres de sa famille. Il vit en couple et il a 2 enfants. Sa compagne est allocataire du RSA. Il séjourne à l'année sur le terrain privé de sa belle-famille sur lequel séjournent également deux belles-sœurs mariées. Sa famille est installée autour de l'agglomération depuis plusieurs décennies. Année participation à l'action : 2017
3	**Karl**	Homme de 41 ans. Il est marié et père de 4 enfants. Il possède un terrain familial sur lequel il séjourne à l'année en mobile home. Il est allocataire du RSA. Sur ce terrain sont aussi installés ses 4 enfants dont 3 sont en couple. Il est récupérateur de métaux sous le régime de la micro-entreprise. Il dispose d'un espace de stockage sur celui-ci. Année 1ere rencontre : 2015 dans le cadre de l'AME
2	**Kenny**	Homme de 26 ans. Il vit en couple et il a 2 enfants. Il est commerçant de véhicules d'occasion depuis 2014. Très intéressé par la mécanique automobile, il effectue des travaux de réparation et du commerce de véhicules d'occasion. Parallèlement, il réalise des travaux d'entretiens d'espaces verts et d'élagage ainsi que de la récupération de métaux. Beau-frère de J.R., il séjourne sur aire d'accueil ou sur le terrain de sa belle-famille. Kenny a intégré le salariat comme moyen de dégager une économie complémentaire. Il a occupé plusieurs emplois salariés qu'il alterne avec ses activités indépendantes.

		Année 1ere participation à l'action : 2011 / dernière participation 2013
2	**Ken**	Homme de 29 ans. Il est travailleur indépendant (micro-entreprise) dans l'entretien d'espaces verts. Il vit en couple sur le terrain de ses parents. Il a 3 enfants. Il part sur le *Voyage* sur les mois d'été. Année participation à l'action 2017
2-3	**Louidji**	Homme de 32 ans. Il vit en couple (vie maritale) et il a 2 enfants. Il séjourne à l'année sur un terrain privé sur lequel il a construit un chalet à proximité de sa caravane. Il réside à proximité de ses frères et sœurs. Sa famille est installée depuis plusieurs décennies sur ce quartier de l'agglomération. Il est allocataire du RSA (couple). Il a interrompu sa scolarité en fin de primaire. Il exerce une activité de récupérateur de ferraille et stocke les matières premières ramassées et/ou rachetées le long du chemin en face de son terrain. Espace de stockage qui lui permet de pouvoir attendre selon la variabilité des taux et de déferrer. Il a débuté de premières missions salariées en dehors du secteur agricole lors de la mise en place de l'AME. Ses positionnements multiples sur le salariat ont participé à la construction d'une image de « travailleur » auprès de son entourage et qui est parfois sources de taquineries. Année participation à l'action : 2013 (2006) / Dernière participation 2015
2-3	**Makel**	Homme de 28 ans. Il vit en couple et il a 2 enfants. Il est déclaré célibataire au RSA. Il séjourne sur le terrain de ses parents à l'année. Il part sur le *Voyage* sur la période estivale durant 2 ou 3 mois. Il réalise des travaux d'entretien d'espaces verts (il n'a plus de statut suite à l'arrêt de son entreprise). Il a occupé un premier emploi salarié lors de l'AME au sein d'un ACI. L'objectif était pour lui d'acquérir de nouvelles connaissances et de travailler avec des personnes de sa famille. Il a mis un terme à son contrat après 4 mois et le départ (pour fin de contrat) des Voyageurs qu'il connaissait. Il reprend un statut de travailleur indépendant afin d'avoir des « papiers » pour chiner et d'être « tranquille » par rapport au RSA. Année 1ere participation à l'action : 2016 / dernière participation 2017
2	**Maurice**	Homme de 49 ans. Il vit en couple (vie maritale) et a 5 enfants (tous en couple). Il séjourne à l'année sur la même aire d'accueil qu'il quitte sur les mois d'été. Il est allocataire du RSA. Il est travailleur indépendant dans

		le bâtiment sous le statut de la micro-entreprise. Il propose des travaux de peinture, de couverture et multiservices (entretiens espaces verts…). Il est inscrit depuis 2009 sur une activité règlementée « autres travaux spécialisés du bâtiment ». Année 1ere participation à l'action : 2011 / dernière participation 2013
3	**Milo**	Homme de 50 ans. Il vit maritalement. Il réalise des prestations de traiteur. Il est entrepreneur depuis 20 ans enregistré sur du commerce de détail de produits alimentaires. Il propose ses services aux entreprises mais également lors de fêtes organisées par des Voyageurs (mariages, anniversaires). Il vit en maison à proximité immédiate des membres de sa famille (frères et cousins) qui vivent en caravane sur des terrains privés ou des TEFA Rencontré en 2012 via mon réseau personnel
2	**Moïse**	Homme de 33 ans. Il vit maritalement et il a 2 enfants. Il est déclaré célibataire dans le dispositif RSA depuis ses 25 ans. C'est un neveu de Maurice. Il est travailleur indépendant dans le bâtiment. Il est officiellement immatriculé comme travailleur indépendant depuis 1 an sur des travaux de peinture/ vitrerie. Auparavant, il travaillait avec le nom de l'entreprise de son père. Il a été scolarisé en primaire et a suivi les cours du CNED. Il n'a jamais été salarié. Moïse est un jeune homme jovial et loquace. Il séjourne sur des aires d'accueil et en stationnement non autorisé sur la période estivale. Il part sur le *Voyage* sur l'été. Sa famille est installée depuis plusieurs décennies autour de l'agglomération barogapoise. Année 1ere participation à l'action : 2014 / dernière participation 2017
3	**Néfro**	Homme de 32 ans. Il vit maritalement et il a 4 enfants. Il séjourne en caravane sur le terrain de ses grands-parents à l'année. Il a construit un chalet qui lui sert de cuisine et pièce de vie. Il a interrompu sa scolarité en primaire et a suivi par la suite des cours du CNED (pour les enfants du voyage). Il a occupé des emplois de saisonniers agricoles avec des membres de sa famille ainsi qu'un poste d'ouvrier d'élevage en structure d'insertion auquel il a mis un terme lorsque son oncle, avec lequel il y travaillait, a lui-même terminé son contrat. Pour répondre aux objectifs

		d'insertion professionnelle des services instructeur du RSA, il a créé une micro-entreprise sans pour autant chercher à conduire d'activités indépendantes. Il travaille ponctuellement avec des membres de sa famille sans statut officiel. Année participation à l'action : 2013 / Dernière participation 2017
3	**Paolo**	Homme de 45 ans. Il est séparé et père de 3 enfants. Il possède une maison sur le terrain de laquelle séjournent en caravane son fils célibataire de 19 ans et sa fille de 22 ans qui est en couple avec un enfant. Il ne maitrise pas du tout les démarches administratives et cela est une source d'angoisse. Il est travailleur indépendant (ferraille, travaux du bâtiment, espaces verts…) et allocataire du RSA. Il est immatriculé comme travailleur indépendant depuis 10 ans sur une activité règlementée de nettoyage dans le bâtiment. Il a été scolarisé jusqu'en fin de primaire. Présents depuis plusieurs années sur la commune, il prospecte un ensemble d'entreprises qu'il a développé au fur et à mesure du temps. Sa famille est présente depuis plusieurs décennies sur l'agglomération Année participation à l'action : 2017
3	**Pago**	Homme de 47 ans. Il est marié et il a 4 enfants. Il vit sur un terrain privé dont il est propriétaire et sur lequel il a construit une petite maison (40 m2). Réside sur ce terrain en caravane un de ses fils en couple. Il conserve sa caravane dans laquelle il dort et avec laquelle il part sur l'été durant 1 à 2 mois. Selon les saisons, il ne part pas ou il séjourne à proximité sur des stationnements non autorisés (avec ses frères ou d'autres membres de sa famille). Pago a des difficultés en écriture/lecture (il déchiffre). Il est micro-entrepreneur depuis 2009 en multiservices bâtiment. Au niveau du salariat, il a eu quelques expériences dans le maraîchage avant de participer à l'AME. Durant 12 mois, il a occupé un poste à temps partiel d'ouvrier dans une structure d'insertion par l'activité économique. Il s'y est formé empiriquement aux travaux de maçonnerie (réalisation de dalles, chapes, enduits neufs et anciens…) afin d'adjoindre ces activités à celles de son entreprise. Son fils aîné, également travailleur indépendant dans le bâtiment en maçonnerie, est installé sur le terrain où il vit en couple avec un enfant.

		Année 1ere participation à l'action : 2010 (2007) / dernière participation 2015
3	**Papou**	Homme de 63 ans. Marié, il a 11 enfants et vit à l'année en mobile home sur le terrain d'un de ses enfants. Père de Gato et Jo. Il ne part plus sur le *Voyage* depuis quelques années. Travailleur indépendant dans le bâtiment. Il réalise des travaux de peinture et de ramonage. Sa famille est installée depuis plusieurs années sur l'ouest de l'agglomération barogapoise. Rencontré avant 2010 via mon réseau personnel
2-3	**Parno**	Homme de 35 ans. Il vit en couple et il a 4 enfants. Frère de Cabri. Il séjourne en caravane à l'année sur le terrain qui appartient à sa belle-famille. Il est bénéficiaire du RSA déclaré en tant que célibataire et est domicilié auprès de l'association IEK. Il a une activité saisonnière non déclarée de pêcheur de civelle. Activité qui lui suffit, il n'envisage pas d'exercer d'autres activités. Il ne sait ni lire, ni écrire. Jeune homme secret et curieux, il est attentif aux évolutions de situations de son entourage par rapport au dispositif RSA. Informations sur lesquelles il s'appuie pour mettre en œuvre des tactiques de résistance efficaces par rapport aux obligations d'insertion. Année participation à l'action : 2012 (2006)/Dernière participation 2017
2-3	**Paline**	Homme de 40 ans. Il vie en couple (vie maritale) et il a 3 enfants. Travailleur indépendant, il est déclaré depuis 10 ans sur une activité de commerçant sur les marchés. Il réalise des travaux de peinture en bâtiment. Il possède un terrain familial privé sur lequel il séjourne en caravane. Il a construit une petite maison (40m2) qui lui sert de pièce de vie. Sa fille aînée qui vit en couple séjourne également sur son terrain. Il est domicilié auprès d'une association spécialisée afin de pouvoir être accompagné par un travailleur social de cette structure dans le cadre du RSA. Il part sur le *Voyage* d'avril à septembre. Frère ainé d'Esaïe. C'est un gendre de Nadia. Année participation à l'action : 2014/ dernière participation 2017
3	**P'tit Bill**	Homme âgé de 34 ans. Il vit en couple (vie maritale) et il a 3 enfants. Il réside en maison au sud de l'agglomération barogapoise.

		Il a interrompu sa scolarité en fin de primaire et suivi les cours du CNED pour les enfants du voyage. Il dispose de plusieurs expériences salariées sur des missions intérimaires ainsi qu'une expérience de 6 mois comme ouvrier d'espaces verts dans un ACI. Au sein de sa famille, il a travaillé (sans statut) dans la récupération et la vente de ferraille ainsi que dans l'entretien d'espaces verts. Il est incarcéré et recherche un emploi pour obtenir un aménagement de peine (bracelet électronique). Il obtient un poste en insertion dans l'ACI où il avait déjà travaillé. Il met un terme à son contrat le jour de la fin de sa condamnation. Année participation à l'action : 2014
2	**Raul**	Homme âgé d'une cinquantaine d'année. Il vit en couple et est au RSA. Il a 4 enfants. Il séjourne à l'année sur une aire d'accueil. Il est micro-entrepreneur et exerce comme récupérateur de ferraille auprès d'une clientèle d'entreprises et de garages qu'il a constitué depuis plusieurs années. Il séjourne tout au long de la période hivernale sur une aire d'accueil rurale au sud de l'agglomération barogapoise. À partir du printemps, il quitte l'aire d'accueil et stationne sur des parkings de zones artisanales, des champs, dans les communes alentours. Sa famille est installée sur le sud de l'agglomération depuis plusieurs décennies et il revient sur les mêmes lieux de stationnement ou à proximité tous les ans. Rencontré en 2013 via l'AME
3	**Robin**	Homme de 40 ans. Il séjourne la majeure partie de l'année sur un terrain familial privé autour de la commune de Vallon. II vit maritalement et est allocataire du RSA. Il a un suivi social auprès du CMS de secteur. Il exerce comme récupérateur de métaux sous un statut de micro-entrepreneur. Il dispose d'un réseau d'entreprises et de garages. Clientèle qu'il complète en prospectant des particuliers et des entreprises. Il s'associe ponctuellement avec des Voyageurs pour effectuer des travaux dans le bâtiment sur la saison hivernale (et inversement). Année participation à l'action : 2016
3	**Stéphane**	Homme de 34 ans. Vie maritale avec 2 enfants. Il séjourne à l'année sur le terrain familial de ses parents. Il a suivi une scolarité en primaire puis

		via les cours à distance (CNED). Il est travailleur indépendant sur des travaux d'entretien d'espaces verts et dans le bâtiment. Il a enregistré son activité depuis plus de 10 ans en travaux de peinture et vitrerie. Activité qu'il alterne avec des missions intérimaires ou des CDD sur des postes de préparateur de commandes en industrie ou grande distribution. Il s'investit dans une association locale d'aide aux Voyageurs Rencontré en 2015 via réseau associatif
2-3	**Ted**	Homme de 22 ans. Il vit en couple et a un enfant. Il a été scolarisé jusqu'en 3ème au collège. C'est le fils de Chacha et le gendre d'Ulysse. Il a eu plusieurs missions comme ouvrier ou manutentionnaire via les agences intérimaires. Il séjourne sur le terrain de son beau-père où sur celui de ses parents. Année participation à l'action : 2011 / Dernière participation 2012
2-3	**Teddy**	Homme de 23 ans. Il vit en couple et n'a pas d'enfant. C'est un beau-frère de Carlos. Il séjourne sur le terrain familial privé de ses parents sur lequel sont aussi présents sa sœur qui vit en couple et ses 2 frères (un en couple et un célibataire) et une aire d'accueil. Il travaille en accompagnant son beau-frère sur ses activités dans le secteur du bâtiment. Activité qu'il complète avec du commerce de véhicules d'occasion. Ponctuellement, il prospecte seul et effectue des petits travaux de réparation au nom de l'entreprise de son beau-frère. Lorsqu'il trouve des chantiers plus importants, il négocie avec celui-ci le travail ou une commission (comme apporteur d'affaire, pourrait-on dire). Année participation à l'action : 2017.
3	**Ulysse**	Homme de 38 ans. Il vit en couple et il a 4 enfants. Beau-père de Ted. Aujourd'hui allocataire du RSA, il a eu une activité de commerçant ambulant durant plusieurs années. Il séjourne à l'année sur le terrain de ses parents. Il a stoppé le *Voyage* pour des raisons de santé. Il réalise des travaux d'entretien d'espaces verts et naturels et accompagne également des membres de sa famille sur des activités du bâtiment. Durant 2 années, il a exercé un emploi d'ouvrier polyvalent d'élevage dans le cadre d'un contrat aidé à temps partiel. Avant cela, il avait quelques expériences

		salariées comme saisonnier agricole (vendanges). Ulysse est un homme pondéré et sociable. Année 1ere participation à l'action : 2010 / Dernière participation 2016

Femmes		
Groupe	**Prénom anonymisé**	**Situation familiale et professionnelle**
3	**Claudette**	Femme de 55 ans. Elle réside sur la commune de Vallon. Elle exerce comme commerçante ambulante. Elle vit seule et travaille 6 jours par semaine sur les marchés. Chiffre d'affaires d'environ 10 000 euros annuel.
2-3	**Fanny**	Femme de 19 ans. Elle a 2 enfants et réside à l'année sur un TEFA auprès de sa famille. Elle se positionne régulièrement sur des emplois salariés. Sa mère et une tante sont salariées en CDI sur un poste d'agent d'entretien. Son compagnon n'est pas Voyageur. Année participation à l'action 2010 / Dernière participation 2012
2	**Jessica**	Femme de 38 ans. Elle est mère de 6 enfants (de 3 à 20 ans) dont les 4 derniers sont à sa charge. elle a passé sa jeunesse à Treze. Sœur aînée d'Angelo. Elle séjourne sur 2 aires d'accueil de l'agglomération Barogapoise. Elle est allocataire du RSA et, actuellement, elle vit seule car son compagnon est incarcéré. Elle n'a jamais eu d'expérience salariée. S'assumant dans un rôle de femme au foyer et de mère, elle s'occupe de ses enfants. Elle se sépare et se retrouve seule avec 4 enfants à charge. Période au cours de laquelle, elle envisage de se positionner sur le salariat sans pour autant passer le pas. Elle rencontre son nouveau compagnon avec lequel elle a 2 enfants. Depuis, elle se consacre à l'éducation de ceux-ci. Rencontré avant 2010 via mon réseau personnel.
2	**Kate**	Femme de 33 ans. Elle est célibataire et n'a pas d'enfant. Elle vit à l'année sur l'aire d'accueil avec ses parents dont elle s'occupe et qui ne

		peuvent plus voyager pour des raisons de santé. Issue d'une famille de commerçants, elle a été commerçante ambulante sur les marchés (vente de prêt porter et d'accessoires) durant 15 années. Elle s'est positionnée sur des postes d'agent d'entretien et d'opératrice en industrie. Elle multiplie les missions via les agences intérimaires et les associations intermédiaires. Elle a signé un CDD d'un an auquel elle a mis un terme avant l'échéance au regard des contraintes de disponibilité que celui-ci occasionnait par rapport à ses autres obligations. Dynamique et persévérante, elle se positionne régulièrement sur des missions de courtes durées via les agences intérimaires. Année 1ere participation à l'action : 2013 / Dernière participation 2017
2	**Katia**	Femme de 43 ans. Elle a 3 enfants et est séparée. Ses 2 premiers enfants sont en couple. Elle assume seule la charge de son fils de 14 ans car son nouveau compagnon est incarcéré. Elle séjourne dans une petite caravane (4 mètres) et possède un fourgon dans lequel dort son fils. Elle utilise ce véhicule également pour son activité de commerçante sur les marchés. Katia est allocataire du RSA. Elle fait les marchés depuis 7 ans et vend du prêt à porter et des accessoires. Elle a interrompu sa scolarité au collège. En couple à 19 ans et mère à 21 ans, elle s'est consacrée à son rôle de femme au foyer durant 15 années. Au cours de cette période, chaque année, elle réalisait une saison agricole comme vendangeuse d'abord en Champagne puis en Loire-Atlantique. Depuis 8 ans, en fonction de ses impératifs financiers et de sa situation sociale (quand elle se retrouve seule), elle occupe des postes salariés en complément de son activité de commerçante et de son allocation RSA. Année 1ere participation à l'action : 2010 / Dernière participation 2017
2-3	**Kim**	Femme de 23 ans sans enfant. Elle vit en couple et elle est installée en caravane sur le terrain de ses parents sur lequel réside également une de ses sœurs en couple. Fille de Chat. Elle a obtenu un CAP en vente par la voie de l'apprentissage. Elle a développé une activité de commerçante par internet. Rigoureuse, elle est attentive à faire ses démarches dans les règles. Elle s'occupe également de démarches administratives de son conjoint qui se déclare comme travailleur indépendant dans le bâtiment.

		Rencontrée en 2014 via réseau associatif
1	**Lena**	Femme de 20 ans. Célibataire. Elle vit avec ses parents sur le terrain familial privé de ceux-ci où elle dispose de sa caravane. Fille de Karl et sœur cadette de Gino. Elle a commencé à travailler comme salariée à partir de 18 ans et l'obtention de son permis de conduire. Son frère ainé alternant déjà des missions intérimaires et une activité indépendante. Elle a accompagné sa belle-sœur sur de premières missions. Durant 2 années, elle a travaillé régulièrement, jusqu'au jour de son « mariage ». Année participation à l'action : 2016 / Dernière participation 2017
3	**Madeleine**	Femme de 54 ans. Elle est allocataire du RSA. Elle a 4 enfants qui sont en couple et séjournent sur la région parisienne. Elle est séparée. Elle vit en appartement depuis quelques mois. Auparavant, elle séjournait en caravane sur un terrain à Treze dont elle est propriétaire. Elle ne part plus sur le *Voyage*. Elle a occupé plusieurs postes d'agent d'entretien en remplacement. Elle a occupé un poste dans le cadre d'un contrat aidé d'agent de service hospitalier (ASH) en maison de retraite durant 18 mois. Parallèlement, elle s'est inscrite comme commerçante ambulante. Activité qu'elle exerce exclusivement sur la période estivale. Année 1ere participation à l'action : 2016 / Dernière participation 2017
3	**Nadia**	Femme de 51 ans. Elle est allocataire du RSA. Elle a 3 enfants, tous en couple. Un de ses enfants réside avec elle en caravane. Elle est séparée et vit en maison dont elle est propriétaire. Elle a une caravane qu'elle utilise quelques fois pour s'installer sur le terrain de ses parents qui séjournent à proximité (environ 10 kms). C'est une sœur de Maurice. Elle ne sait ni lire, ni écrire. Elle s'est inscrite comme commerçante ambulante sur les marchés. Activité qu'elle réalise uniquement sur la période estivale et pour laquelle elle ne déclare qu'un très faible chiffre d'affaires. Elle a débuté une recherche d'emploi salarié suite à sa séparation. Elle a occupé des postes d'agent d'entretien en remplacement. Elle est attentive aux effets des plafonds et a une réelle crainte de perdre ses droits à la CMU-C et l'allocation RSA. Elle refuse de travailler au domicile de particuliers (par peur du danger et des risques

		encourus) et de manière générale appréhende les conditions de travail et la relation avec les *Gadjé*. Elle souhaite toujours travailler avec une personne de son entourage (saisonnière agricole, agent de propreté). Année 1ere participation à l'action : 2013 / Dernière participation 2017
2	**Poupette**	Femme de 36 ans. Elle est célibataire avec un enfant. Elle vit sur une aire d'accueil. Elle y reste sur l'ensemble de l'année. Elle est commerçante ambulante inscrite au registre du commerce depuis 2005. Elle se consacre exclusivement à cette activité sur la période printanière et estivale. Elle occupe des postes salariés pour les périodes hivernales notamment comme opératrice en industrie. L'emploi salarié répond pour elle à des motifs économiques et elle recherche uniquement des postes à temps complet. Elle a eu plusieurs expériences comme saisonnière agricole, ouvrière agroalimentaire, opératrice de mise sous pli sur des missions allant jusqu'à 3 mois. Année participation à l'action : 2016
3	**Sabrina**	Femme de 40 ans. Elle a 3 enfants. Elle vit en appartement depuis sa séparation. Elle a accompagné sa mère sur les marchés durant de nombreuses années. Activité qu'elle a elle–même exercée avec son conjoint. Entre 1998 et 2011, elle s'est consacrée à l'éducation de ses enfants. Elle a occupé un premier poste salariée après sa séparation. Depuis lors, elle multiplie les postes de salariée comme agent polyvalent de restauration, puis agent de services hospitaliers (ASH). Elle recherche des postes stables dans la durée et souhaite signer un CDI, mais elle ne recherche pas d'emploi à temps plein. Elle prend en considération dans ses recherches d'emplois les éléments liés à sa situation sociale et financière (plafonds CMU-C, aide au logement, allocation RSA). Année 1ere participation à l'action : 2012 / dernière participation 2017
1	**Sara**	Femme de 22 ans. Elle séjourne sur une aire d'accueil au sud de l'agglomération. L'été, elle s'installe avec sa famille (parents et frères célibataires) sur un terrain familial (non constructible) dont ses parents sont propriétaires mais sur lequel la famille ne peut installer les caravanes que durant 3 mois sur l'année. Elle est célibataire sans enfant et elle a interrompu sa scolarité en primaire. Sara a commencé à travailler

		comme salariée sur des emplois de saisonnière agricole à partir de 16 ans (sans contrat). Elle accompagne sa sœur ainée durant un an sur les marchés et débute le salariat en réalisant des remplacements d'agent de propreté. Elle effectue des remplacements comme agent de surveillance scolaire en école primaire. Jusqu'à ses 22 ans, le salariat lui permet de dégager une économie pour subvenir à ses besoins pour les loisirs dans la mesure où elle séjourne avec ses parents. Via son réseau, elle occupe un poste d'opératrice de ligne, puis après une formation en interne de conductrice de ligne. Ce poste lui permet de dégager une économie propre, mais est aussi source de valorisation personnelle. Elle met un terme à son contrat après s'être mariée et être enceinte. Année participation à l'action : 2011 et 2012
1	**Shanon**	Femme de 25 ans. Allocataire du RSA. Elle est célibataire et séjourne à l'année aux côtés de ses parents sur une aire d'accueil du sud de l'agglomération. Au niveau de la lecture elle déchiffre, mais elle n'écrit pas. Fille de Maurice. Elle est motivée pour se positionner sur des activités salariées saisonnières ou ponctuelles (cueilleuse du muguet, agent de propreté en entreprise..). Elle n'a pas de permis de conduire. Aussi, elle souhaite toujours travailler avec quelqu'un de son entourage proche pour l'accompagner sur le lieu de travail. De manière générale, elle manifeste une envie de travailler, elle a sollicité à plusieurs reprises l'AME pour candidater sur des offres. Mais cette volonté se construit en se confrontant à ses craintes d'être esseulée au milieu des *Gadjé* et à sa méconnaissance du marché du travail. Au-delà de sa réelle volonté, elle a une certaine candeur par rapport au marché du travail et les attendus des employeurs. Année participation à l'action : 2016 / Dernière participation 2017
2	**Sandy**	Femme de 24 ans. Elle séjourne sur des aires d'accueil et sur des parkings d'usine (avec ses parents). Elle est célibataire (son mari est incarcéré). Elle a 2 enfants et elle est allocataire du RSA. Elle a été scolarisée en primaire puis a suivi les cours du CNED pour les enfants du voyage. Elle a aidé une tante et un oncle comme vendeuse sur les marchés en prêt à porter. Sandy est une jeune femme avenante. Dans sa tenue et son apparence, elle s'éloigne des représentations stéréotypées

		des jeunes femmes voyageuses. Lorsque je l'ai rencontré la première fois, elle portait une queue de cheval portée haute, des lunettes de vue en plastique, un pull à col roulé orange et des jeans. A l'issue de son entretien de sélection pour lequel elle a été retenue sur un poste d'agent d'entretien polyvalent, et au regard de ses expériences passées en vente, la directrice envisageait par la suite de lui proposer un poste de vendeuse. Se sentant esseulée au milieu de *Gadjé,* Sandy a rapidement interrompu son contrat. De son côté, la directrice avait eu l'impression que Sandy s'était bien intégrée. Année participation à l'action : 2016
3	**Shirley**	Femme de 24 ans, elle vit en couple avec Jesson. Elle a un enfant. Elle séjourne sur le terrain familial privé de ses parents sur une majeure partie de l'année. Elle alterne ces temps de séjour avec des périodes prolongées dans le Sud de la France sur le terrain familial de la famille de son conjoint. Elle a régulièrement occupé des emplois de saisonnière agricole (muguet et vendanges) à partir de ses 18 ans. Sur 3 années consécutives, et pour la même entreprise, elle effectue une mission intérimaire d'une quinzaine de jours sur un poste d'opérateur en industrie agroalimentaire sur la période des fêtes de fin d'années. Elle a interrompues ses activités salariées à la suite de la naissance de sa fille. Elle propose aujourd'hui des prestations de couture dédiées à l'univers de la caravane. Elle exerce sans statut de travailleur indépendant. Année participation à l'action : 2016

Annexe 2 - Habitat et stationnement en Loire-Atlantique

Carte 1 _ Localisations des sites d'habitat hors aire d'accueil

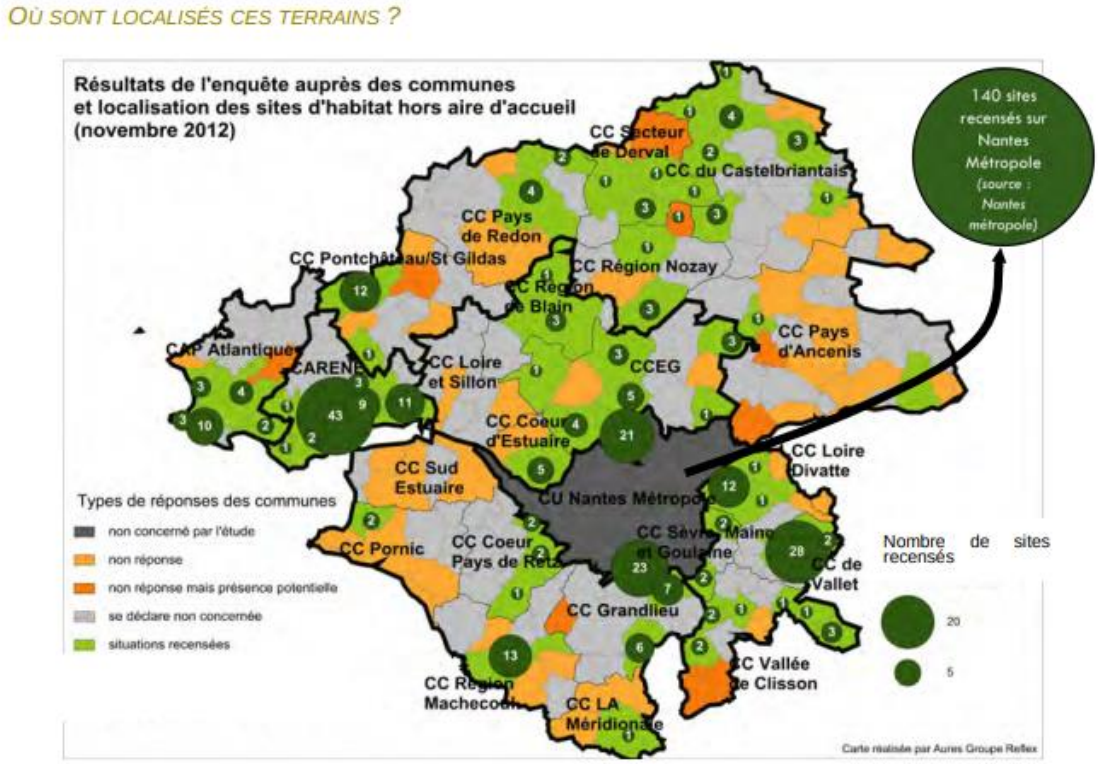

Source : Cabinet Aures - Guide de l'Habitat Adapté Gens du voyage en Loire-Atlantique – décembre 2014

Cette cartographie issue de l'enquête du cabinet Aures montre « *une prédominance des sites d'ancrage en secteurs urbains ou périurbains avec une attractivité du littoral nord et de l'entrée d'estuaire (35 % des situations) et des effets de concentration sur certaines communes à la périphérie de l'agglomération* [barogapoise] ». 2/3 des situations sont localisées sur ou autour des 2 grandes aires urbaines du département. Le monde rural se caractérise quant à lui par une diversité des modes de présence.

Selon le cabinet Aures, les sites sont en très grande majorité occupés par leurs propriétaires : 90 % des réponses. (80 % des situations sont renseignées sur le statut d'occupation des ménages présents). Les autres statuts d'occupations sont plus marginaux :

- Les locataires : 2,4 % des situations (7 situations),
- Les occupants à titre gratuit : 3 % (9 situations),
- Les occupants sans droit, ni titre : 2,3 % (6 situations).

Au niveau du mode d'habitation, sur 230 situations renseignées :

- 10% correspondent à des terrains sans aucune construction (31) ;
- 30% terrains disposent d'une maison classique (69) ;
- 56.5% disposent d'une construction légère ou d'un bâti en dur. (130)

Au total, 49 % des sites comprennent un bâti en dur (pièce de vie ou maison).

Carte 2 _ Répartition des aires d'accueil en Loire-Atlantique – 2014

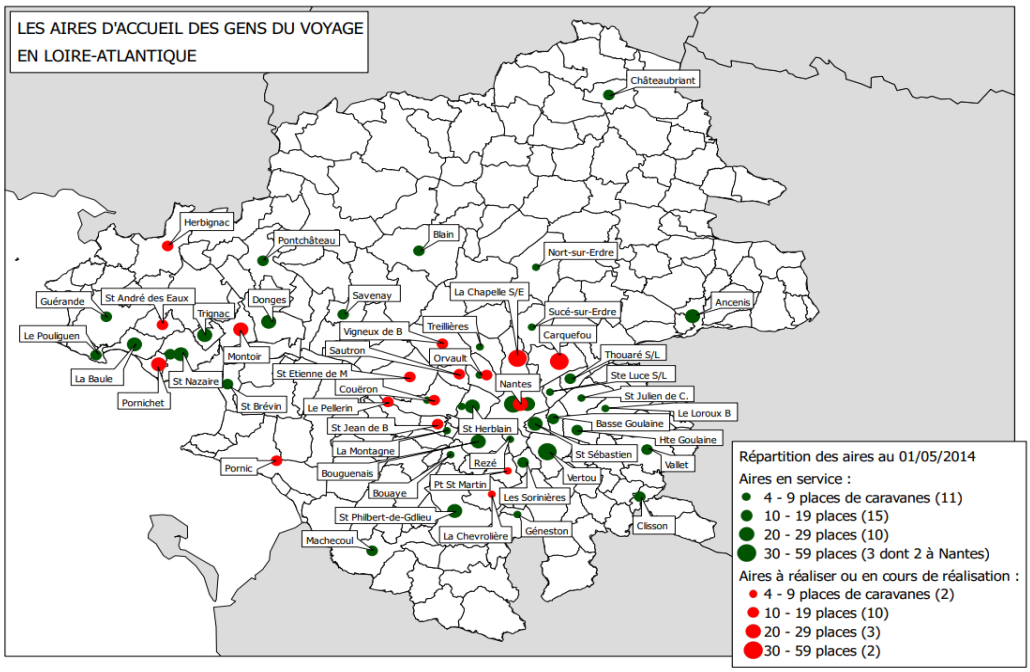

Source : Site Pays de la Loire - http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/1412H14CB_Repartition_des_aires_d_accueil_en_44.pdf**.**

La concentration de Voyageurs autour des 2 grandes métropoles départementales s'observe également au niveau de la réparation des aires d'accueil sur le Territoire.

Annexe 3 - Extraits de documents de travailleurs indépendants.

Extrait de document 1_RCS d'une entreprise immatriculée en 1980 avec une seule activité commerciale

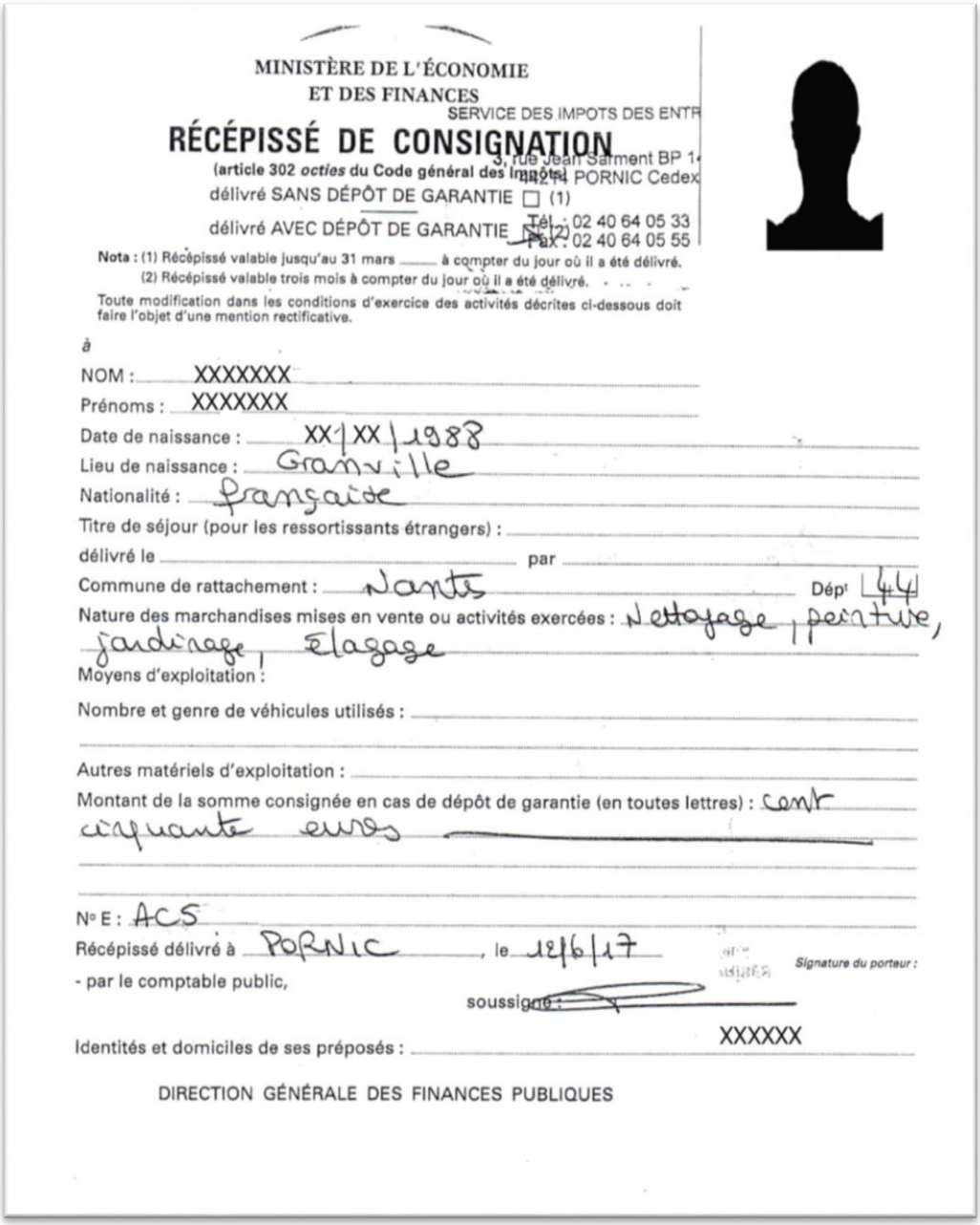

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
SERVICE DES IMPOTS DES ENTR

RÉCÉPISSÉ DE CONSIGNATION

(article 302 *octies* du Code général des Impôts)

3, rue Jean Sarment BP 1
44214 PORNIC Cedex

délivré SANS DÉPÔT DE GARANTIE ☐ (1)

délivré AVEC DÉPÔT DE GARANTIE ☒ (2)

Tél. : 02 40 64 05 33
Fax : 02 40 64 05 55

Nota : (1) Récépissé valable jusqu'au 31 mars ____ à compter du jour où il a été délivré.
(2) Récépissé valable trois mois à compter du jour où il a été délivré.

Toute modification dans les conditions d'exercice des activités décrites ci-dessous doit faire l'objet d'une mention rectificative.

à

NOM : XXXXXXX

Prénoms : XXXXXXX

Date de naissance : XX/XX/1988

Lieu de naissance : Granville

Nationalité : française

Titre de séjour (pour les ressortissants étrangers) :

délivré le ____ par ____

Commune de rattachement : Nantes Dép^t 44

Nature des marchandises mises en vente ou activités exercées : Nettoyage, peinture, jardinage, élagage

Moyens d'exploitation :

Nombre et genre de véhicules utilisés :

Autres matériels d'exploitation :

Montant de la somme consignée en cas de dépôt de garantie (en toutes lettres) : cent cinquante euros

N° E : ACS

Récépissé délivré à PORNIC, le 12/6/17

Signature du porteur :

- par le comptable public,

soussigné :

Identités et domiciles de ses préposés : XXXXXX

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Ce récépissé de consignation en date du 12 juin 2017, a été utilisé pour des activités artisanales. Les activités relèvent à la fois du secteur du bâtiment (nettoyage, peinture), des espaces verts et l'exploitation forestière (entretien d'espaces verts et élagage). Cette pluri-activité, s'exerce ici sur des métiers réglementés nécessitant une inscription au Registre des métiers. Elles nécessitent de justifier d'une formation ou d'une expérience de 3 années en lien avec l'activité exercée. C'est un exemple d'adaptation qui permet de fournir un justificatif en cas de contrôle de l'activité durant la prospection.

Extrait de document 2_Exemple d'un registre du commerce et des sociétés

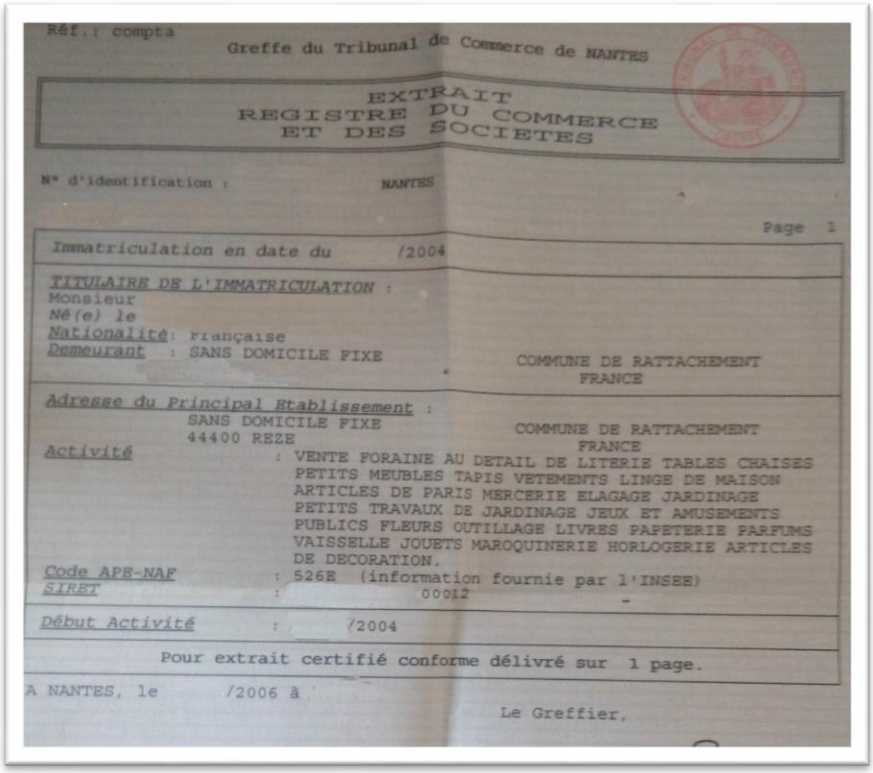

Réf. : compta

Greffe du Tribunal de Commerce de NANTES

EXTRAIT
REGISTRE DU COMMERCE
ET DES SOCIETES

N° d'identification : NANTES

Page 1

Immatriculation en date du /2004

TITULAIRE DE L'IMMATRICULATION :
Monsieur
Né(e) le
Nationalité : Française
Demeurant : SANS DOMICILE FIXE
COMMUNE DE RATTACHEMENT
FRANCE

Adresse du Principal Etablissement :
SANS DOMICILE FIXE
44400 REZE
COMMUNE DE RATTACHEMENT
FRANCE

Activité : VENTE FORAINE AU DETAIL DE LITERIE TABLES CHAISES PETITS MEUBLES TAPIS VETEMENTS LINGE DE MAISON ARTICLES DE PARIS MERCERIE ELAGAGE JARDINAGE PETITS TRAVAUX DE JARDINAGE JEUX ET AMUSEMENTS PUBLICS FLEURS OUTILLAGE LIVRES PAPETERIE PARFUMS VAISSELLE JOUETS MAROQUINERIE HORLOGERIE ARTICLES DE DECORATION.

Code APE-NAF : 526E (information fournie par l'INSEE)

SIRET : 00012

Début Activité : /2004

Pour extrait certifié conforme délivré sur 1 page.

A NANTES, le /2006 à

Le Greffier,

L'aspect « listing d'activités » de ce registre de commerce (RCS) illustre la volonté d'ouvrir le champ des possibles : y figure d'une part, une multitude d'activités de commerce : « vente foraine au détail de literie, tables, chaises, petits meubles, tapis, vêtements, linge de maison, articles de Paris, mercerie […], fleurs, outillages, livres, papeterie, parfums, vaisselle, jouets, maroquinerie, horlogerie, articles de décoration » ». D'autre part, apparaissent des activités artisanales autour de travaux d'« élagage » et de « jardinage »

Extrait de document 3_Exemple d'un formulaire de déclaration de début d'activité

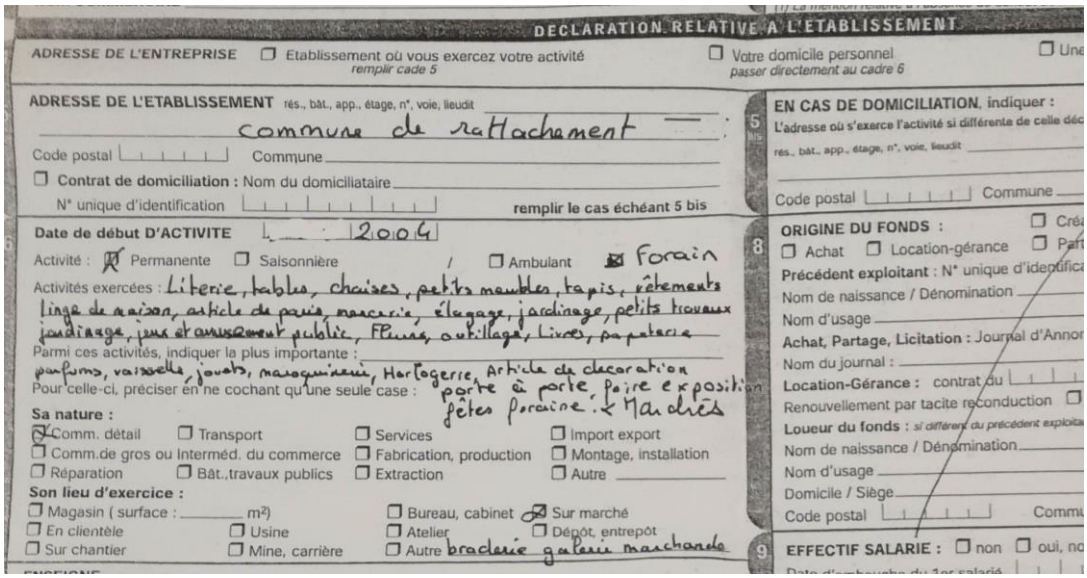

DECLARATION RELATIVE A L'ETABLISSEMENT

ADRESSE DE L'ENTREPRISE ☐ Etablissement où vous exercez votre activité *remplir cade 5* ☐ Votre domicile personnel *passer directement au cadre 6* ☐ Une

ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT rés., bât., app., étage, n°, voie, lieudit commune de rattachement

Code postal Commune

☐ Contrat de domiciliation : Nom du domiciliataire

N° unique d'identification remplir le cas échéant 5 bis

EN CAS DE DOMICILIATION, indiquer : L'adresse où s'exerce l'activité si différente de celle déc

rés., bât., app., étage, n°, voie, lieudit

Code postal Commune

Date de début D'ACTIVITE 2006

Activité : ☒ Permanente ☐ Saisonnière / ☐ Ambulant ☒ Forain

Activités exercées : Literie, tables, chaises, petits meubles, tapis, vêtements linge de maison, article de paris, mercerie, élagage, jardinage, petits travaux jardinage, jeux et amusement public, Fleurs, outillage, Livres, papeterie

Parmi ces activités, indiquer la plus importante : parfums, vaisselle, jouets, maroquinerie, Horlogerie, Article de decoration

Pour celle-ci, préciser en ne cochant qu'une seule case : porte à porte, foire exposition fêtes foraine & Marchés

Sa nature :
☒ Comm. détail ☐ Transport ☐ Services ☐ Import export
☐ Comm.de gros ou Interméd. du commerce ☐ Fabrication, production ☐ Montage, installation
☐ Réparation ☐ Bât.,travaux publics ☐ Extraction ☐ Autre

Son lieu d'exercice :
☐ Magasin (surface : m²) ☐ Bureau, cabinet ☒ Sur marché
☐ En clientèle ☐ Usine ☐ Atelier ☐ Dépôt, entrepôt
☐ Sur chantier ☐ Mine, carrière ☐ Autre braderie galerie marchande

ORIGINE DU FONDS : ☐ Créa
☐ Achat ☐ Location-gérance ☐ Parf
Précédent exploitant : N° unique d'identifica
Nom de naissance / Dénomination
Nom d'usage
Achat, Partage, Licitation : Journal d'Annon
Nom du journal :
Location-Gérance : contrat du
Renouvellement par tacite reconduction ☐
Loueur du fonds : si différent du précédent exploita
Nom de naissance / Dénomination
Nom d'usage
Domicile / Siège
Code postal Commu

EFFECTIF SALARIE : ☐ non ☐ oui, no

Comme le laisse apparaître ce document CERFA de création d'entreprise liée au RCS ci-dessus présenté (extrait document 2) et bien que le nombre d'activité y figurant soit important, certaines informations demandées n'y ont pas été rapportées. Des précisions sur les modalités de commerce et lieux d'exercices sont absentes : « porte à porte, foire, exposition, fêtes foraines et marchés ».

Extrait de document 4_RCS d'une entreprise immatriculée en 1980 avec une seule activité commerciale

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ANGOULEME

EXTRAIT
REGISTRE DU COMMERCE
ET DES SOCIETES

Numéro R.C.S : ANGOULEME A 319 XXXXX <XXXXX/ XXXXX >

XX./XX/97-XXXXX Page 1

Immatriculation en date du /06/1980

TITULAIRE DE L'IMMATRICULATION :
Monsieur

Né(e) le XX/XX/1953 à 44 NANTES
Nationalité : Français(e)
Situation matrimoniale : Célibataire
Demeurant : Sans Domicile Fixe, commune de rattachement
16000 ANGOULEME FRANCE

Adresse du Principal Etablissement :
Sans Domicile Fixe, commune de rattachement
16000 ANGOULEME FRANCE
Mode d'Exploitation : EXPLOITATION DIRECTE
Origine du Fonds : CREATION
Activité : Soldes en tous genres, tapis, jeux et amusements publics, expositions, articles de paris, fêtes, foires, marchés.
Code APE-NAF : 526E (information fournie par l'INSEE)
SIRET : 319 XXXXX

Début Activité : XX/XX/1980 Parution BODACC : XX/XX/1980

Cessation Activité : XX/XX/1985
Sort du Fonds : Disparition du fonds
Radiation : XX/XX/1997 Motif : Cessation complète d'activité

Pour extrait certifié conforme délivré sur 1 page

A ANGOULEME, le XX/XX/1997 à XX Le Greffier,

Toute reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur.

Prix unitaire TTC F 25.00 (HT F 20.73 - TVA F 4.27) **TOUTE REPRODUCTION DU PRESENT DOCUMENT EST SANS VALEUR **

Dans cette situation précise, le commerçant était immatriculé à L'URSSAF. Son activité principale se trouvait être le commerce de tapis. A priori, il s'agit d'une situation minoritaire car à l'époque, la plupart des Voyageurs semblaient utiliser le récépissé de consignation avec dépôt de garantie.

Annexe 4 - Annonces Internet de prestations de services de travailleurs indépendants.

Capture écran 3_*Annonce d'une prestation service en couverture*

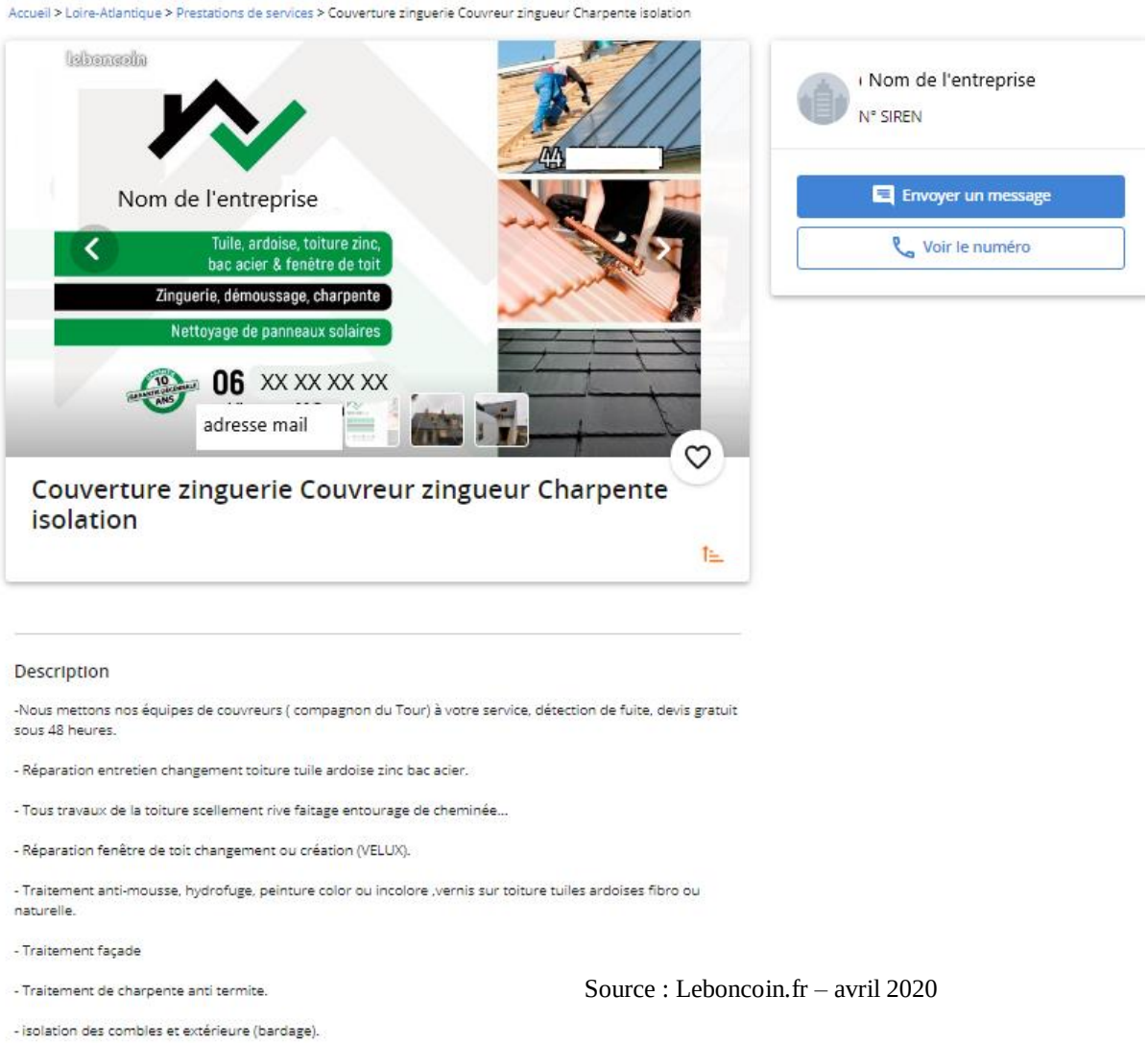

Source : Leboncoin.fr – avril 2020

Capture écran 4_Annonce d'une prestation de service en nettoyage/« démoussage » de toiture

Nom de l'entreprise
N° SIREN

Envoyer un message

Voir le numéro

Démoussage prix promo couverture nettoyage gouttière toiture ravalement hydrofuge

3 €

Description

Nom d el'entreprise

- Nettoyage de vos toits avec traitement Préventif et curatif antimousse et hydrofuge
- Nettoyage de vos façades
-Décapage et démoussage de vos sols, murets, murs,murs en pierre ,carrelage,béton ,dallage ...
-Traitement anti mousse contre les mousses, lichens,et champignons...

- la possibilité de payer en plusieurs fois.

- un devis rapide et gratuit, adapté à chaque situation.

- un travail en totale autonomie (pas besoin d'être présent lors des travaux, puisque nous travaillons à l'extérieur du domicile).

- un prix imbattable ex pour une maison de 100 m2 /toiture: 350 euros

Alors ayez le bon réflexe en faisant appel à nos services de nettoyage.
100% de nos clients satisfaits par le tarif proposé, et par la qualité du travail après notre passage

tel : 06.

Mot clé:
traitement toiture, nettoyage et peinture ravalement façade, peinture boiserie, couverture, couvreur, démoussage, fuite, fenêtre de toit, peinture sur tuile, toiture shingle, zinc, tuile, cuivre étanchéité , Couvreur, Zingueur, toiture rénovation, devis gratuit 7j/7j, réfection de toiture, réparation toiture, réparation cheminée, réparation et pose de gouttière zinc/pvc, pose de velux, pose d'isolation.

mot clefs TOITURE EN ZINC, TOITURE EN ARDOISE, TOITURE TUILE MÉCANIQUE, COUVERTURE EN TUILE PLATE, TOITURE BARDEAUX BITUMES, TOITURE FIBRO CIMENT, TOITURE BAC ACIER, GOUTTIERE ET DESCENTE D'EAU PLUVIALE, VELUX, ISOLATION DES COMBLES ET TOITURE, TRAVAUX DE CHARPENTE, TRAITEMENT CHARPENTE EN BOIS, REMPLACEMENT DE VITRAGE EN VERRE ARME ET TRAVAUX DE TOITURE TERRASSE, RENOVATIONS TOUS TYPES DE TOITURES.
DEVIS COUVREUR TOITURE nettoyage gouttière

Source : Leboncoin.fr – avril 2020

Capture écran 5_Annonce d'une prestation de service d'élagage

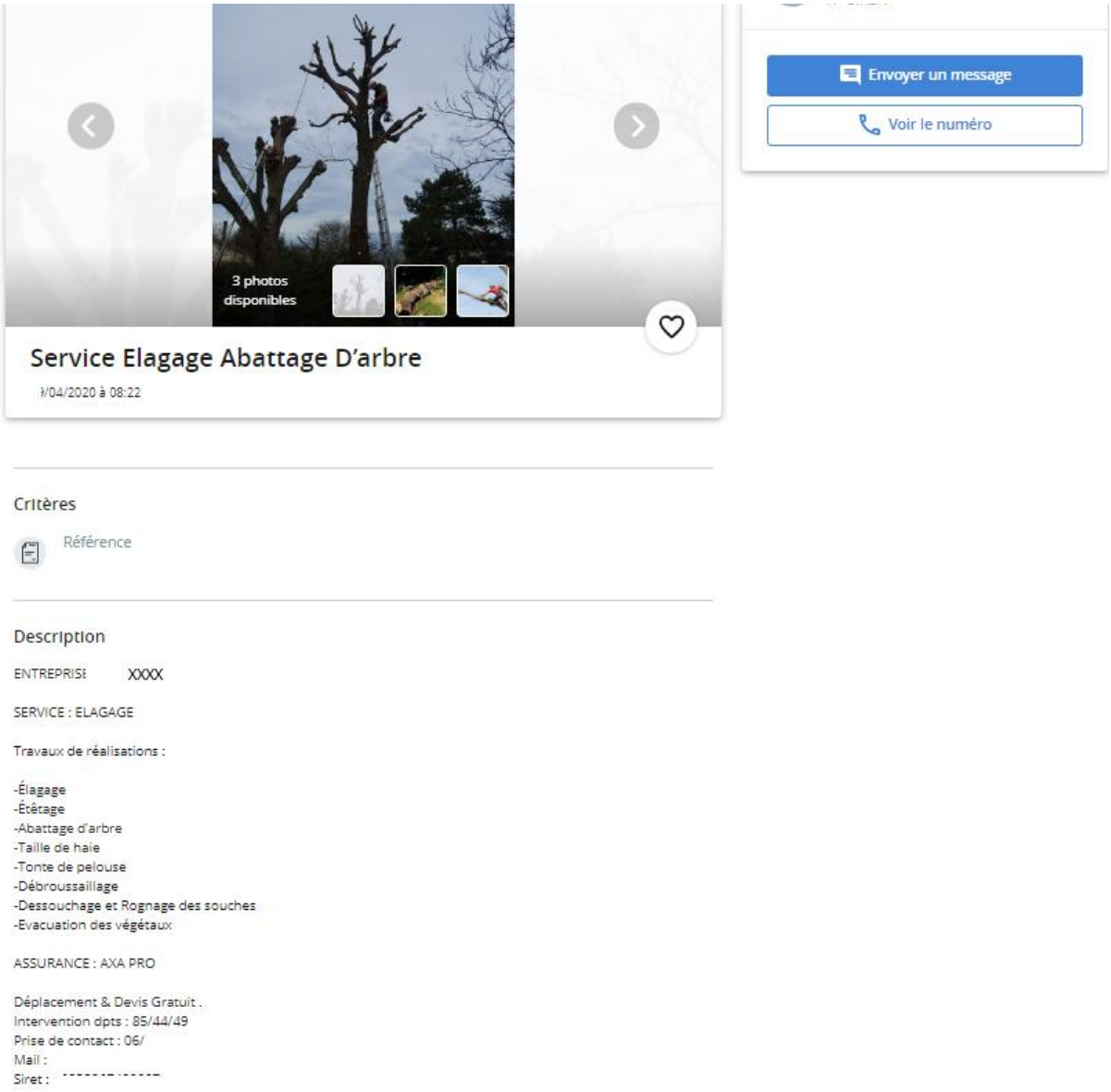

Source : Leboncoin.fr – avril 2020

Exemples de photographies accompagnant des annonces de prestations de services sur Internet.

Capture écran 6_Illustration du travail en cours de réalisation avant/après

Capture écran 7_Illustration de travaux en cours de réalisation

Capture écran 8_Mise en scène de soi au travail

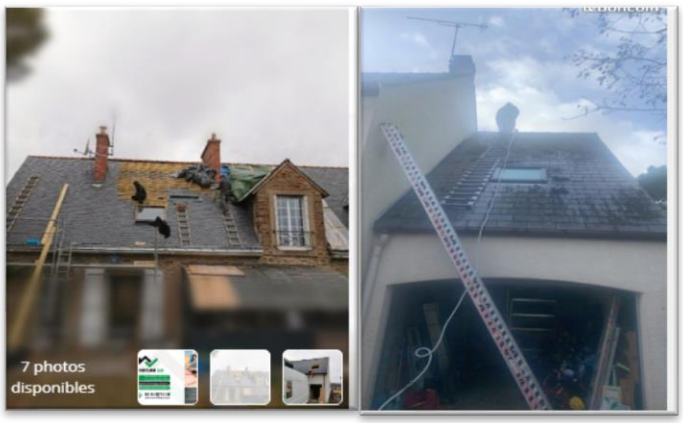

Source : Leboncoin.fr – avril 2020

Annexe 5 - Affiches publicitaires pour des marchés de Voyageurs en France.

La référence aux marques différencie pour partie ces marchés de Voyageurs des marchés de bazars. Les articles et services vendus sont généralement en relation avec des goûts « voyageurs » (sabots Sanita ou Naomy, duvets Ramuntcho, bassine Tony ou des joggings (survêtement), bijoux, etc.), la vie en caravane (chaises pliantes, bouteilles de gaz, piquets d'auvents, assurance pour caravane) en passant par les activités professionnelles (carnet pour des devis, vente de produits professionnels pour nettoyer les toitures et façades (*Dalep*)) et des assurances professionnelles décennales (voir capture d'écran, ci-dessous). L'achat, la possession de ces articles que l'on retrouve sur l'ensemble des marchés au niveau du territoire national participent à la constitution de signes d'appartenance identitaire. Sur les 6 prospectus de marchés présentés ci-dessous, qui ont eu lieu entre 2015 et 2019, nous pouvons observer une similitude de produits à la fois dans le temps (mêmes articles entre 2015 et 2020) et l'espace (les produits proposés se retrouvent sur les différents marchés aux six coins de l'hexagone).

Les affiches se signalent expressément comme « marché voyageur » ou « marché de(s) Voyageurs » et fournissent des indications de localisation sous forme de plan ou de repères spécifiques : « *A côté de l'aire de grand passage.* » Sur les affiches présentées, les marchés ont lieu le week-end, soit sur 1 ou 2 journées consécutives. Ils peuvent également se dérouler dans la semaine (par exemple, l'été sur les Aires de Grands Passages (AGP)). Ceux présentés ici marquent un rapport au temps qui prend référence sur l'organisation de la semaine de travail salariale/scolaire.

4 affiches présentées ci-dessous, proviennent de la page Facebook intitulée « marché Voyageur » d'une femme qui se nomme Joanny. Ces affiches concernent des marchés qui se sont déroulés entre 2015 et 2019. Sur les marchés de la région parisienne, Joanny est seule référente. Elle travaille en collaboration avec un Voyageur différent pour chacun des 2 autres marchés du Centre et de Royan. La présence du logo représentant un hérisson portant sur le dos un baluchon identifie cette même origine sur 3 des affiches. Nous pouvons remarquer sur les affiches concernant les marchés en région parisienne que l'organisation des marchés permet aux vendeurs de pouvoir être présents sur chacune des dates proposées, par exemple sur

l'affiche du marché de Paris de 2019, le samedi 9 février au sud de la ville et le lendemain à l'ouest.

Capture écran 9_Affiches publicitaires pour des marchés de Voyageurs.

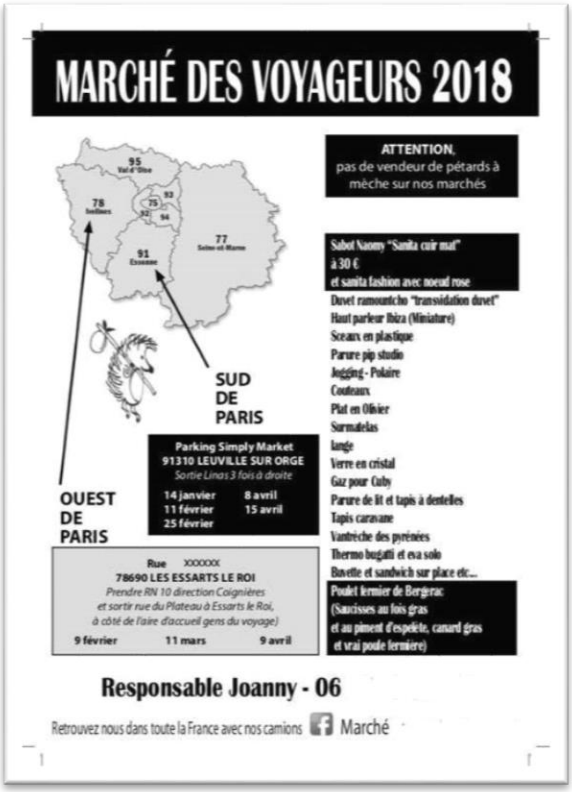

Source page Facebook : Marché voyageur

Les affiches de marchés se déroulant durant la période de noël ci-dessous, recourent à l'imagerie populaire et à la symbolique de Noël : flocons de neige et couleur rouge pour la première affiche, hérisson tirant un traineau rempli de jouets pour la seconde. Si la vente de jouets apparaît, la majorité des articles vendus sont identiques à ceux des autres marchés de

Capture écran 10_Affiches « marchés de Voyageurs » période de noël.

Source : page Facebook : Marché voyageur

Photographie 14_Affiches « marché Voyageur de noël à Barogap

Source personnelle

Voyageurs.

Ces affiches tendent à montrer que ces marchés se développent et deviennent pour certains un domaine de spécialisation et donc une source de revenus essentiellement centrée sur une clientèle de Voyageurs. Pratique qui réinterroge l'économie tsigane perçue comme uniquement orientée vers une clientèle locale de *Gadjé*

Annexe 6 - Représentations de l'Analyse de Correspondances Multiples

Représentation ACM 1_Individus et modalités les plus contributives

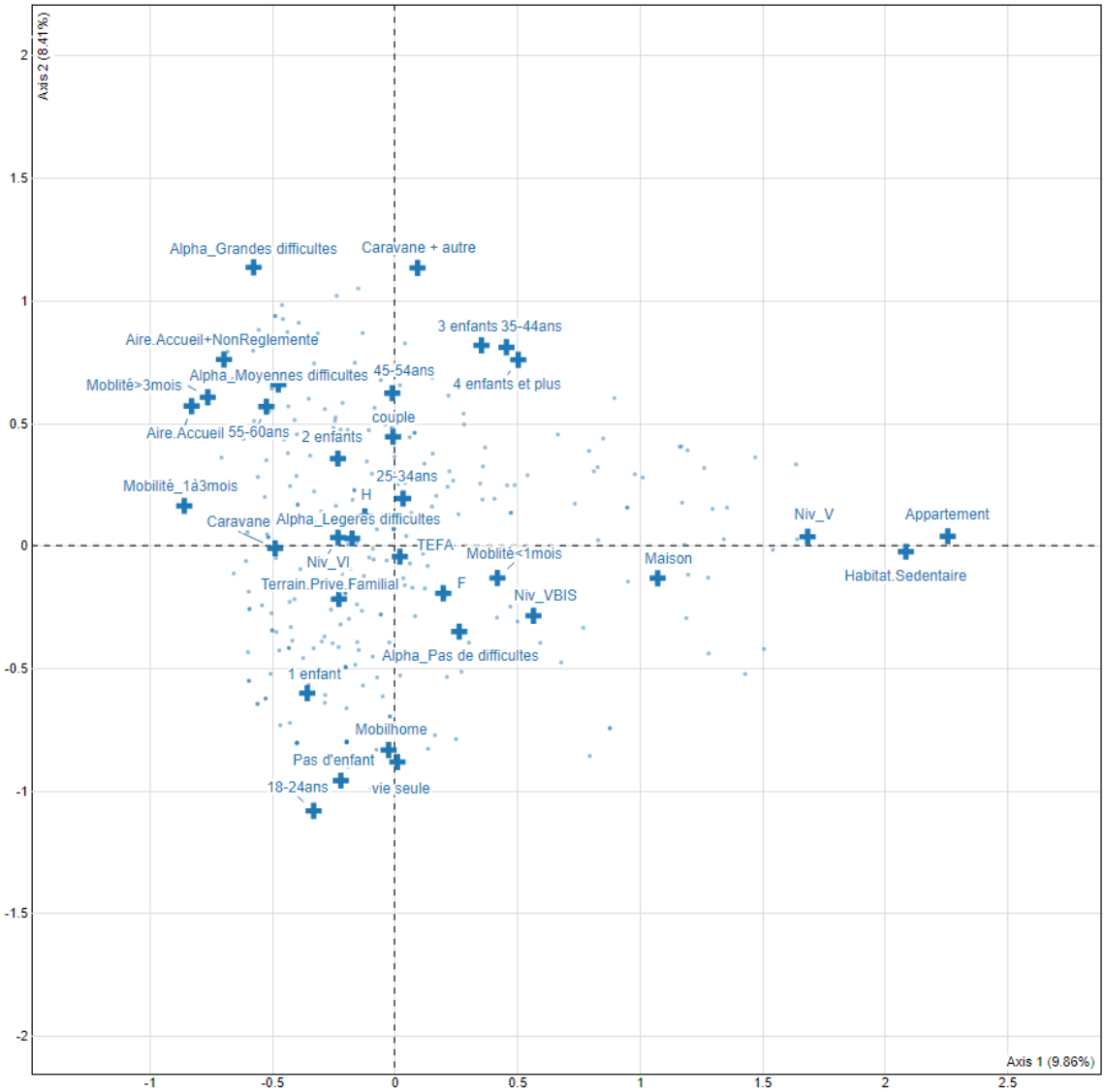

Légende

- Individus
- ✚Variables

Représentation ACM 2_Répartition des individus sur l'ACM

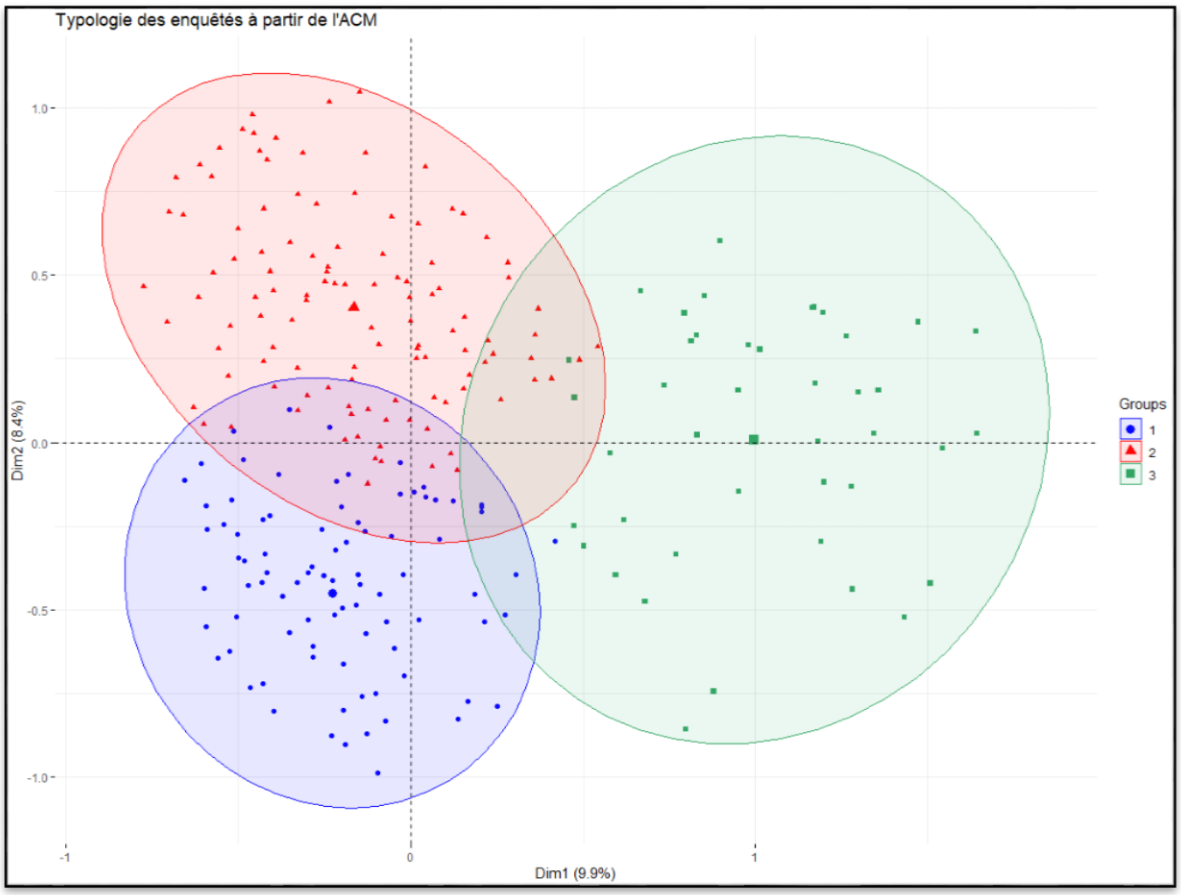

Légende

- **Groupe 1** : les jeunes célibataires
- **Groupe 2** : Les couples stationnant
- **Groupe 3** : les couples résidents

Représentation ACM 3_Répartition des modalités supplémentaires liées au salariat et des modalités actives les plus contributives

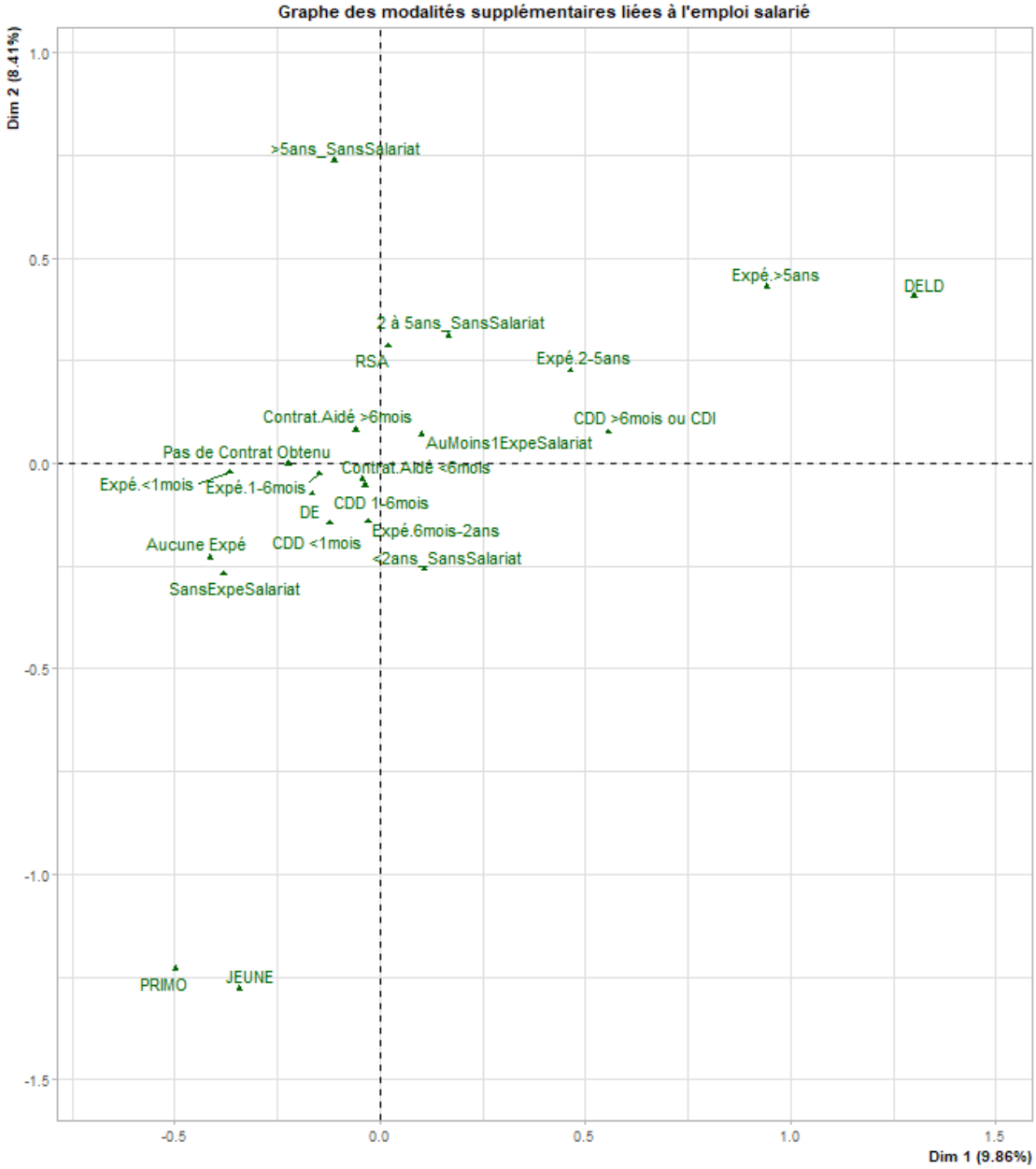

Représentation ACM 4_Graphe des individus selon la durée de leur expérience salariée avant l'AME

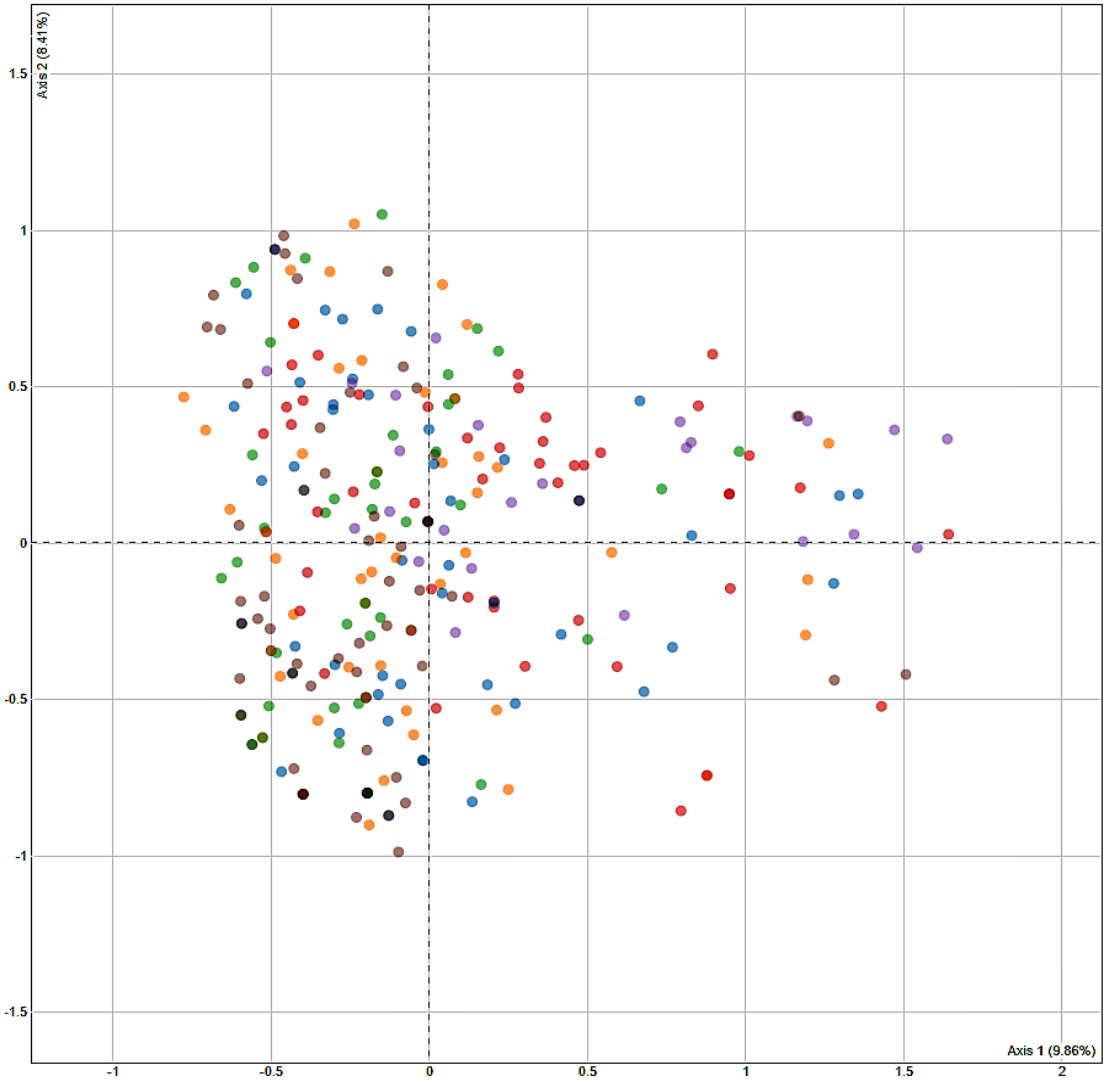

Légende

- Aucune expérience
- Expérience salariée <1 mois
- Expérience salariée 1-6 mois
- Expérience salariée 6 mois-2ans
- Expérience salariée 2-5 ans
- Expérience salariée >5ans

Représentation ACM 5_Graphe des individus selon les contrats salariés obtenus au cours de l'AME

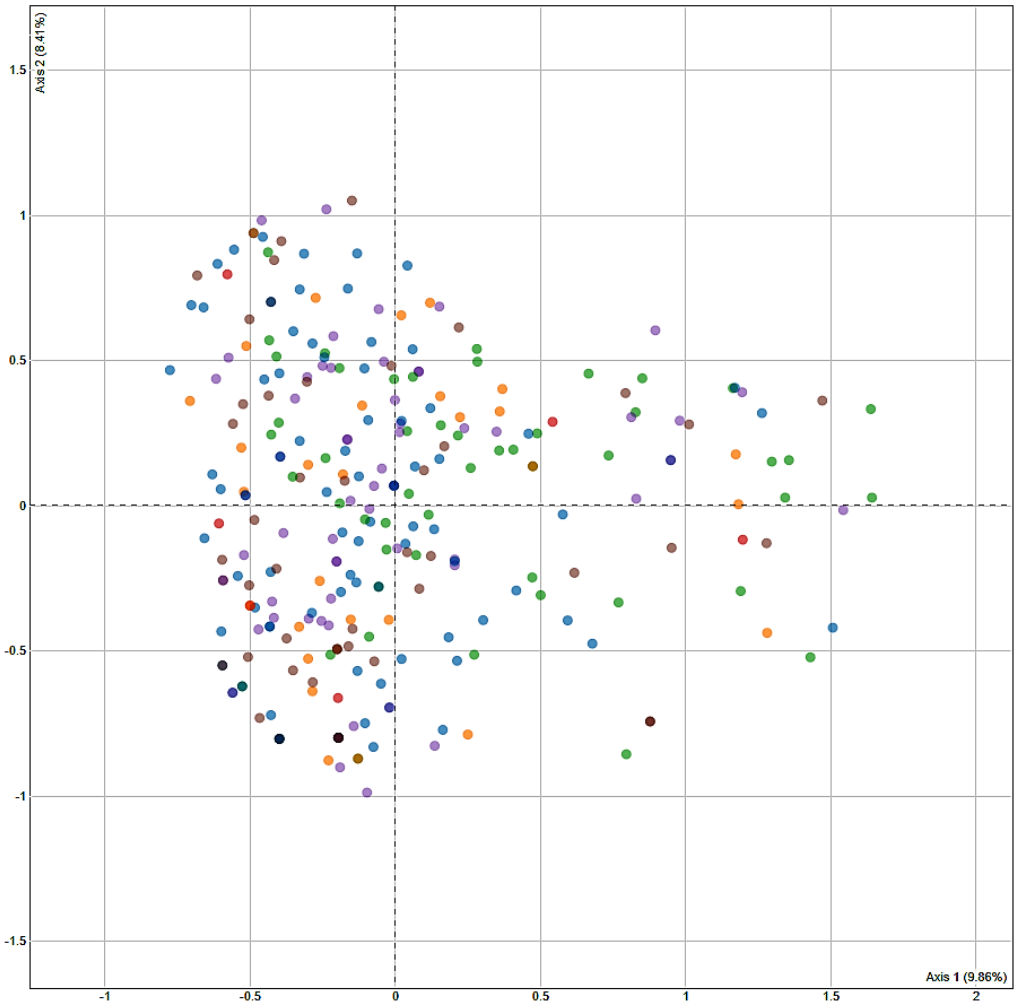

Légende

- Pas de contrat obtenu
- CDD< 1 mois
- CDD 1-6 mois
- CDD>6 mois ou CDI
- Contrat aidé < 6 mois
- Contrat aidé > 6 mois

Représentation ACM 6_Graphe des individus selon leur type d'habitat

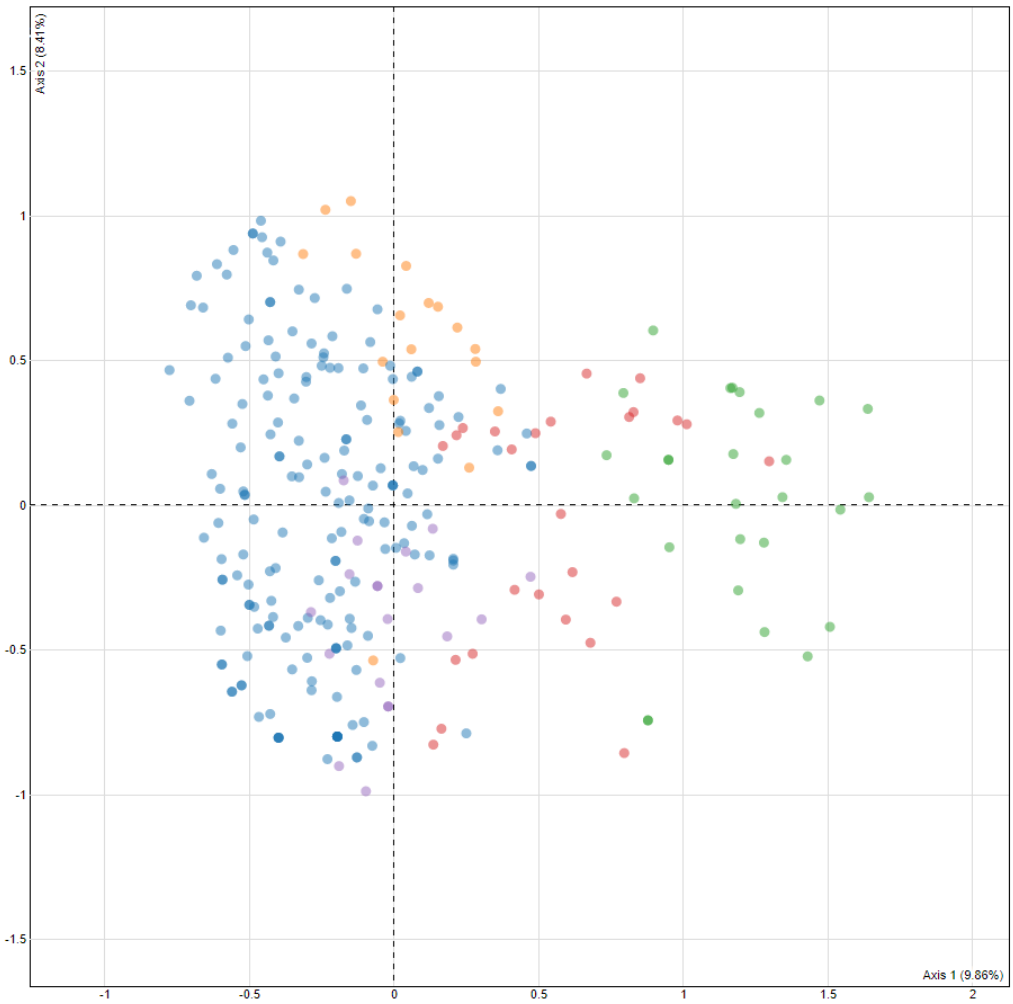

Légende

- Caravane
- Caravane + chalet
- Appartement
- Maison
- Mobil home

Tables des matières

Remerciements **5**
Sommaire **7**
Sigles utilisés **11**

INTRODUCTION GENERALE 13

CHAPITRE INTRODUCTIF 15

I. LA SOCIETE SALARIALE ET LES GENS DU VOYAGE 15
A. L'insertion par l'emploi : une politique publique récente à destination des Gens du voyage **16**
1. « Nomades, « illettrés », travailleurs indépendants « précaires » : l'évolution des politiques publiques 16
2. L'évolution des schémas départementaux d'accueil en Loire-Atlantique 20
B. L'économie tsigane vue par les sciences sociales **23**
1. Une insistance sur la singularité et la marginalité 23
2. Une insistance sur les obligations intra-communautaires 25
3. Une économie de la mobilité en voie de fragilisation 26
4. Le salariat : un statut mésestimé 29
C. Comment nommer ? Une désignation parmi tant d'autres. **32**
1. Tsiganes et Roms, un usage européen et militant 33
2. Gens du voyage, une catégorie administrative française ambigüe 35
3. Voyageur, une autodénomination française reprise par les acteurs associatifs et les pouvoirs publics 39

II. UNE ENQUETE ETHNOGRAPHIQUE ENTRE CADRE INSTITUTIONNEL ET CADRE DOMESTIQUE 44
A. Un corpus lié à une action de recherche d'emploi salarié **44**
1. Des données déclaratives complétées par une immersion ethnographique 44
2. Une entrée dans l'action entre volontariat et contrainte 52
3. Être accompagné à la recherche d'emploi salarié chez soi et à son rythme 55
4. Une population ciblée qui déborde la définition administrative des Gens du voyage 60
B. Une immersion ethnographique par-delà l'AME **62**
1. Un terrain d'enquête déjà connu 62
2. Force et faiblesse de la proximité 67

III. UNE POPULATION PERIURBAINE, PRECAIRE, MAIS NON ISOLEE 70
A. Les Gens du voyage en Loire-Atlantique : une implantation péri urbaine ancienne. **71**
1. La situation d'accueil et d'habitat en Loire-Atlantique et autour de la métropole Barogapoise 71
a) Hausse de l'offre d'accueil…et des stationnements illicites 71
b) L'« ancrage », l'implantation de terrains et l'invisibilisation des besoins 74
2. Une population périurbaine 77
3. Famille et RSA: une précarité en dehors des situations d'isolement 81
a) Une prépondérance des situations de vie en couple, même en situation de précarité 82
b) Type de famille et RSA, une précarité en dehors de l'isolement familial et relationnel 84
B. Du type d'habitat à l'inscription spatiale **87**
1. Jeunes célibataires sur terrains privés, couples stationnant, couples résidents 87
2. Des pratiques du salariat associées à l'occupation de l'espace géographique 92
Plan général de la thèse **94**

PARTIE I _ DEVENIR INDEPENDANT, UNE DOUBLE ADAPTATION 97
Introduction de la première partie **97**

CHAPITRE 1 _ FAIRE LA FERRAILLE : UN CRENEAU MENACE 101

Introduction du chapitre **101**

I. LA MARCHANDISATION DU RECYCLAGE DES METAUX : CONCURRENCE ET REGLEMENTATION CROISSANTES 104

A. La soumission aux prix **106**

1. Une seconde vie tarifée des métaux 106
2. La lutte réglementée contre la fraude 108

B. Un service de débarrassage de ferraille sous statut de micro-entrepreneur **110**

C. Une activité masculine entre force et virilité **112**

1. Une socialisation sexuée précoce 112
2. Le corps comme outil 114

II. COMMERCE DES METAUX, FIDELISATION D'UNE CLIENTELE ET INSCRIPTION TERRITORIALE 115

A. La prospection de clients particuliers ou professionnels **115**

1. Des modes de faire diversifiés 115
2. Un monde professionnel hiérarchisé 117

B. Faire la ferraille : une activité principale **118**

C. Faire la ferraille : une activité économique parmi d'autres au rythme des saisons **121**

1. Economie de subsistance et précarité 121
2. Se saisir des opportunités de pluri-activité 125

III. RECUPERER EN DECHETERIE : LA REGLEMENTATION A LA SOURCE D'UN SENTIMENT DE RELEGATION 126

A. Faire avec la règlementation **127**

1. D'un accès toléré à une surveillance renforcée 127
2. Un marché fluctuant et concurrentiel 131

B. Récupérer, trier, déferrer : suivre la législation **134**

IV. RECUPERER EN DECHETERIE : S'ACCOMMODER DE L'ENCADREMENT INSTITUTIONNEL 137

A. Le Groupement des Récupérateurs de Métaux (GRM) : un exemple d'encadrement de pratique **137**

1. D'une récupération tolérée à une récupération organisée 137
2. Intégrer l'économie formelle : une charge réglementaire importante 138
3. Dénuder le cuivre : intégrer des considérations économiques et environnementales 139

B. Pratiques adaptatives et tactiques pour s'accommoder de la législation **142**

1. Accords locaux et permissions discrétionnaires 142
2. La diffusion de tactiques de contournement de la réglementation 144
3. Brûler le cuivre, un pis-aller qui perdure 148

V. UNE ACTIVITE ECONOMIQUE INFORMELLE VALORISEE ET VALORISANTE : LA PECHE A LA CIVELLE 150

A. Une activité réservée et codifiée au sein de l'entre-soi **151**

B. Des règles collectives à respecter **152**

C. Une économie souterraine solidaire, lucrative mais à risque **153**

Conclusion du chapitre **159**

CHAPITRE 2 _ DES ACTIVITES ARTISANALES INSCRITES DANS L'ECONOMIE DE MARCHE 163

Introduction du chapitre **163**

I. GERER SON TEMPS ET SON TRAVAIL 164

A. Des activités aisées à mettre en œuvre **165**

B. La pluri-activité : une offre ouverte de multiservices **169**

II. LE CONTROLE DES METIERS REGLEMENTES 174

A. Le contrôle de la qualification professionnelle **175**

B. Nouvelles formalités **178**

1. Résister pour « être tranquille » 179
2. Le Stage Préalable à l'Installation (SPI) : une impression d'inutilité 182

III. CREER SON ENTREPRISE : AVANT TOUT, AVOIR DES PAPIERS 184
A. Activités affichées, activités exercées, activités enregistrées 185
B. Une appréhension élargie des activités économiques des Voyageurs 189
C. Devenir commerçant pour justifier de la création d'une entreprise 194
D. « Faire professionnel » pour éviter les contrôles 197

IV. VERS UNE PROSPECTION DEMATERIALISEE ? 200
A. De l'annonce à son contenu : les enjeux de la description des activités 204
B. Donner des gages de sérieux 207
Conclusion du chapitre 211

CHAPITRE 3 _ LE COMMERCE : UN AJUSTEMENT ENTRE PROSPECTION DE GADJE ET CREATION DE NICHES ECONOMIQUES COMMUNAUTAIRES 215
Introduction du chapitre 215

I. LE COMMERCE AMBULANT : UNE ACTIVITE TRADITIONNELLE EN VOIE DE FRAGILISATION 216
A. L'exemple de la vente de tapis. Régularité de parcours, « capital gadjikano » et ressources locales 216
1. Choisir ses lieux de stationnement : des stratégies d'évitement dans le cadre d'une appartenance culturelle 218
2. « *Capital gadjikano* » et ressources autochtones 222
B. Mécanique automobile et vente de véhicule d'occasion : entre débrouille et inscription locale 230
C. Commerçants occasionnels sur les marchés : une économie aléatoire et complémentaire 238
1. Obtenir un emplacement pour vendre 238
2. Vendre aux Voyageurs : marchander au nom d'une appartenance partagée 243

II. DE NOUVELLES ACTIVITES PROFESSIONNELLES REMUNERATRICES AU SEIN DE L'ENTRE-SOI : DE L'UTILISATION DES RESEAUX SOCIAUX AUX MARCHES DE VOYAGEURS 245
A. La vente sur Internet : Facebook, Snapchat 247
1. Se lancer dans le commerce : de la recherche de fournisseurs à la vente sur internet 248
2. Organiser la vente sur internet autour d'un réseau d'interconnaissance 250
B. Commerce au sein de l'entre-soi : de la prospection directe sur les lieux de vies aux marchés de Voyageurs 255
1. Prospecter des Voyageurs : des adaptations sexuées 256
2. Marchandiser l'entre-soi 257
3. Un usage identitaire de produits standardisés 259
Conclusion du chapitre 265
Conclusion de la première partie 268

PARTIE II _ DES ACTIVITES INDEPENDANTES A LA DIFFUSION DU SALARIAT 271
Introduction de la seconde partie 271

CHAPITRE 4 _ L'ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL AU SERVICE DE L'INDEPENDANCE 273
Introduction du chapitre 273

I. VERS UN DROIT COMMUN DE CIRCULER ET DE TRAVAILLER 273
A. Le statut d'auto-entrepreneur : une aubaine ? 274
1. Abrogation et désuétude d'anciennes « identités de papier » : le carnet de circulation et le récépissé de consignation 274
2. Travailler à son compte : l'obligation de rendre des comptes 280
B. Accompagner les micro-entrepreneurs 282
1. La micro-entreprise, support d'accompagnement à la déclaration d'activité 283
2. Tendre vers l'autonomie administrative 286

3. La suspicion de la sous-déclaration 289
II. ÊTRE EN REGLE, JOUER AVEC LES REGLES 291
A. Perceptions et usages des revenus du travail 291
1. Evaluer et déclarer son chiffre d'affaires 291
2. L'économie morale de l'activité exercée 293
B. Travailleurs indépendants et allocataires RSA : des attentes convergentes 295
1. Le travail indépendant : un socle de contractualisation d'insertion 295
2. Se faire discret : une échappatoire au contrôle 297
3. Les alternatives invisibles à l'accompagnement 300
4. Accompagner des Voyageurs pauvres : un enjeu de controverses 301
a) Le Voyageur : un allocataire ou un micro-entrepreneur ? 301
b) Deux exemples de non-recours au RSA 302
C. Recourir à des entreprises privées pour « être tranquille » 304
Conclusion du chapitre 309

CHAPITRE 5 : LE SALARIAT, UNE INITIATIVE VOLONTAIRE SOUS TENSION BUREAUCRATIQUE 311
Introduction du chapitre 311

I. LA SALARISATION VUE PAR LES TRAVAILLEURS SOCIAUX 313
A. Une population perçue comme indocile et réfractaire 313
1. La mobilité et l'unité familiale comme freins 313
2. Un refus des rapports hiérarchiques 316
Le prix du travail : l'auto-évaluation de l'effort 319
3. Etre Voyageur sur un marché de l'emploi labyrinthique 319
B. L'accompagnement comme support d'insertion 324
1. De l'aide ponctuelle à l'injonction à l'autonomie économique 326
2. Une injonction au projet qui pèse aussi sur les proches 328
II. DES USAGES PLURIELS DES DISPOSITIFS DE RECHERCHE D'EMPLOI 331
A. Contourner les obligations contractuelles 332
1. De la résistance au compromis 332
2. Les ressorts de la connivence avec les médiateurs 337
B. Délaisser les obligations de contractualisation. 340
1. Attendre les relances 340
2. Jouer de l'analphabétisme 342
3. Le salariat au contact des *Gadjé* : les risques de suspicion 343
C. Un recours instrumental au salariat : éviter l'emprisonnement 344
III. S'IMPLIQUER DANS LA RECHERCHE D'UN EMPLOI SALARIE 347
A. Des usages connexes au salariat 347
1. Le salariat au service de l'indépendance 347
2. Une rationalité financière singulière 349
3. Salariat, travail indépendant et effets de seuils : la recherche d'un équilibre 352
B. Usages valorisés et valorisants du salariat 353
1. Une source d'acquisition de savoirs et savoir- faire 353
a) Des savoirs transférables… 354
b) Lutter pour le respect en valorisant ses compétences 358
2. La légitimation par les pairs 360
Conclusion du Chapitre 364

CHAPITRE 6 : UNE INITIATIVE VOLONTAIRE SOUS TENSION COMMUNAUTAIRE 367
Introduction du chapitre 6 367

I. LE SALARIAT : AJUSTEMENT ET DESAJUSTEMENT AUX MODELES FAMILIAUX 369
A. Entre économie domestique et salariat 370
B. Le salariat féminin sous tension des rôles familiaux 372

1. D'abord, mère et épouse 373
2. Mère, épouse… et éventuellement salariée 375
3. Le salariat féminin : une étape avant le mariage 380
C. Un rapport féminin au salariat : la crainte et ses parades 382
1. L'univers de travail : une promiscuité menaçante 382
2. Affronter la menace ensemble 383
II. LA LOCOMOTION MOTORISEE, UN ENJEU VITAL 385
A. Usages sexués du deux-roues motorisées 385
B. Se marier : conduire 390
1. Autonomie budgétaire du couple et permis de conduire 390
2. L'importance du permis de conduire dans la mise en œuvre d'une activité rémunératrice . 393
III. LE SALARIAT UNE DIFFUSION TIMIDE MAIS REELLE 398
A. Des emplois de relégation 398
B. Evaluation des emplois : des critères spécifiques 402
C. Vers une multiplication des secteurs et postes salariés chez les jeunes Voyageurs 406
Conclusion du chapitre 410
CONCLUSION GENERALE 413
TABLE DES ILLUSTRATIONS 425
BIBLIOGRAPHIE 427
ANNEXES 453
Annexe 1 - Tableau de présentation des principaux enquêtés cités. 453
Annexe 2 - Habitat et stationnement en Loire-Atlantique 474
Annexe 3 - Extraits de documents de travailleurs indépendants. 476
Annexe 4 - Annonces Internet de prestations de services de travailleurs indépendants. 479
Annexe 5 - Affiches publicitaires pour des marchés de Voyageurs en France 483
Annexe 6 - Représentations de l'Analyse de Correspondances Multiples 486
TABLES DES MATIERES 493

Titre : « **Travailler comme les *Gadjé* ?»** Recomposition des activités économiques et salarisation des Gens du voyage

Mots clés : Gens du voyage, travail, salariat, précarité, RSA, catégorisation

Résumé : Les activités économiques des Gens du voyage sont majoritairement abordées sous l'angle du travail indépendant et de la poursuite d'activités traditionnelles. Cette approche partielle de la diversité de leurs pratiques économiques et notamment le peu d'attention porté à leur recours au salariat amènent à minorer les dynamiques de changement et les processus d'acculturation dans lesquels s'inscrivent ces individus. A partir d'une enquête portant sur des Voyageurs adultes installés sur une grande agglomération, majoritairement allocataires du RSA, nous avons envisagé leurs activités économiques de façon ouverte et plurielle afin de déconstruire les représentations stéréotypées qui les envisagent essentiellement comme des « pauvres » passifs ou inactifs ou comme s'adonnant uniquement à des activités économiques clandestines et illégales. En nous tenant éloigné d'une approche fondée sur les seules « dispositions culturelles », nous montrons d'une part, que leur position au bas de l'échelle sociale (y compris indigène) influence et limite leurs choix d'activités économiques, d'autre part qu'ils s'adaptent et se réinventent en permanence pour faire face aux évolutions réglementaires et aux exigences institutionnelles de contractualisation. Pour ces Voyageurs précarisés, le salariat n'apparait pas systématiquement comme une impossibilité d'ordre culturel au regard de modèles familiaux traditionnels, mais peut parfois laisser la place à des configurations bâties sur des compromis et des arbitrages variables en fonction des ressources des individus. Dans un contexte de déstabilisation de la société salariale, les Voyageurs enquêtés, en s'accommodant d'un modèle économique qui combine activités indépendantes formelles et informelles, minimas sociaux et emplois salariés discontinus, représentent un cas emblématique des populations précarisées

Title : **« Work like the *Gadjé*? »** Reshaping of economic activities and waged employment, of Travellers

Keywords : Travelling Community, work, waged employment, precariousness, RSA, categorization

Abstract : The economic activities of Travellers are mainly approached from the angle of self-employment and the performing of traditional activities. This partial approach of the diversity of their economic practices and in particular the little attention paid to their use of salaried employment leads to an underestimation of the dynamics of change and the process of acculturation that these individuals undergo. Based on an ethnography of adult Travellers living in a large urban area, mostly recipients of the RSA, we considered their economic activities in an open and plural way in order to deconstruct the stereotypical representations that consider them essentially as passive or "poor" inactive or as engaging only in clandestine and illegal economic activities. By keeping away from an approach based only on "cultural dispositions", we show on the one hand that their position at the bottom of the social scale (including indigenous) influences and limits their choices of economic activities, and on the other hand, that they are constantly adapting and reinventing themselves to cope with regulatory changes and institutional contractualization requirements. For these precarious Travellers, wage employment does not appear systematically as a cultural impossibility with regard to traditional family models, but can sometimes give way to configurations built on compromises and variable trade-offs depending on the resources of individuals. In a context of destabilization of the wage society, the Travellers we met, by adapting to an economic model that combines formal and informal independent activities, social minima and discontinuous salaried jobs, represent an emblematic case of precarious populations